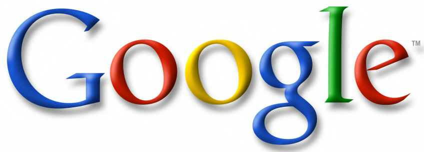
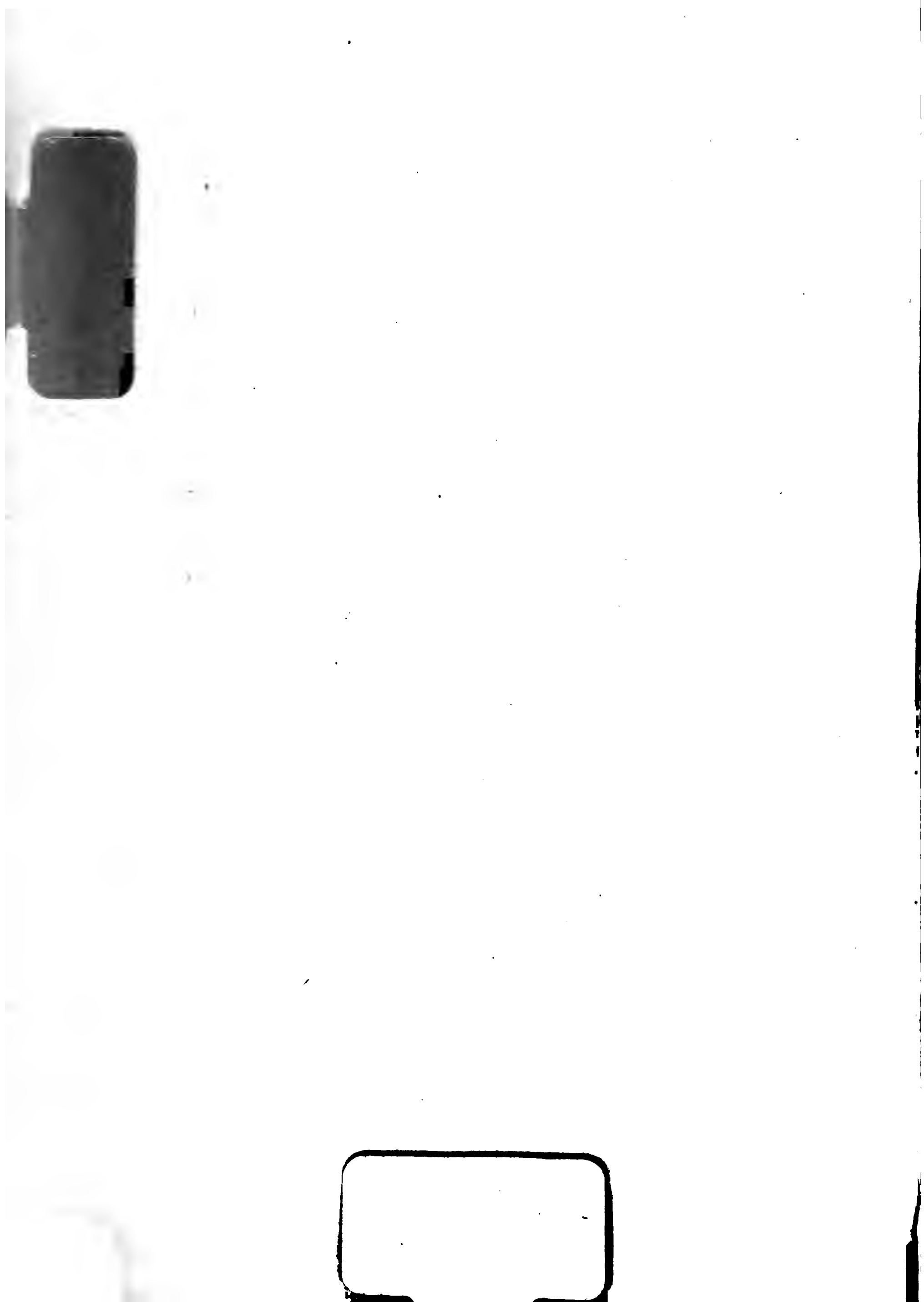



3 3433 07022428 6









LA

REVUE OCCIDENTALE

PHILOSOPHIQUE

SOCIALE ET POLITIQUE

LA

REVUE OCCIDENTALE

PHILOSOPHIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE

ORGANE DU POSITIVISME

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

DIRECTEUR : PIERRE LAFFITTE

ORDRE ET PROGRÈS

SECONDE SÉRIE — TOME VI

104 — 1892

DEUXIÈME SEMESTRE

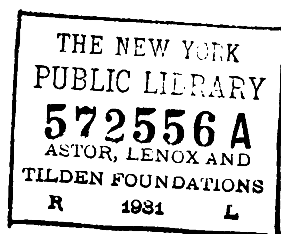
PARIS

SOCIÉTÉ POSITIVISTE

10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 10

—

1892



VERSAILLES. — IMPRIMERIE Ve E. AUBERT

6, avenue de Sceaux, 6

COUP D'ŒIL SUR LE TREIZIÈME SIÈCLE (1)

Pour bien comprendre le moyen âge il faut étudier surtout le treizième siècle. Il marque la limite entre le monde ancien et le monde moderne. Dans les annales de l'Humanité il représente une des époques les plus mémorables, les plus fécondes, les plus organiques. C'est une époque riche (et peut-être est-il le dernier siècle où l'on puisse observer ce fait), en noms également illustres, soit par l'action, soit par la pensée, soit dans l'art, soit dans la vie religieuse.

En ce temps-là commencent à se poser les problèmes intellectuels, sociaux, politiques et moraux, que les six siècles suivants ont en vain essayé de résoudre.

Un siècle est, évidemment, une période de temps purement arbitraire. Mais, dans la pratique, nous devons compter au moyen d'années et de groupes d'années et, comme, dans la biographie d'un homme, on parle des années heureuses de sa vie ou d'une décade de grande activité, de même il est permis de parler d'un siècle brillant en ayant soin de ne pas donner un sens mystique au mot qui désigne une mesure artificielle du temps. Non seulement le treizième siècle a un caractère distinctif qui lui est propre, mais, dès son début et encore vers sa fin, il s'est produit des évènements très significatifs. En 1198 a eu lieu l'élection d'Innocent III, celui de tous les papes qui a représenté le plus complètement et avec le plus de succès la papauté du moyen âge. L'année précédente (1197), nous voyons l'Empire changer de tendances à

(1) Traduit de l'anglais par Mme de C.

la mort d'Henri VI, le cruel fils de Barberousse. L'année suivante (1199), meurt Richard Cœur-de-Lion, le dernier des souverains anglo-français et, on peut dire, le dernier vrai type de roi du temps des Croïsades. Son frère Jean lui succède. On le contraint, heureusement, à devenir un roi anglais, à fonder la Constitution d'Angleterre en signant la Grande-Charte.

Dans la dernière année du siècle (1300), on célèbre le Jubilé de la papauté. C'est l'année même dans laquelle Dante place l'action de son grand poème. Trois années plus tard, Boniface VIII meurt après avoir subi l'horrible humiliation qui date et manifeste la décadence de la papauté; huit ans plus tard commence la Captivité de Babylone, les soixante-dix ans d'exil de la papauté à Avignon; puis on voit la destruction des Templiers en Europe et tous les troubles et toutes les tragédies des règnes de Philippe le Bel en France et d'Edouard II en Angleterre, ainsi que le désordre qui s'étend sur l'Empire, à la mort d'Henri de Luxembourg.

Si donc nous prenons la période entre l'élcction d'Innocent III (1198) et l'établissement de la papauté à Avignon (1308), nous reconnaîtrons au treizième siècle un caractère bien défini. Mais, pour concevoir son unité, il est indispensable de considérer l'Europe, ou plutôt la chrétienté latine, comme un tout. Evidemment le développement et le déclin de l'Eglise donneront le point de vue central; car là se trouve l'élément le plus général et le plus important de la vie collective du christianisme.

Dans les limites du treizième siècle ainsi compris se massent des séries de grands noms et des évènements frappants : l'accroissement maximum, la pleine puissance et enfin l'abaissement de la chaire pontificale; les dix-huit ans du règne d'Innocent III, les quatorze ans de Grégoire IX, les vingt et un ans d'Innocent IV, le court relèvement de la papauté sous Grégoire X ; puis Boniface VIII, son ambition, son orgueil, sa honte et sa dégradation. La grande expérience, qui consistait à organiser la chrétienté sous un souverain spirituel unique, avait été entreprise par quelques hommes du génie le plus noble, les plus habiles politiques de la classe

sacerdotale. Cette expérience échoua. Lorsque les papes revinrent d'Avignon à Rome, en 1378, après un exil de soixante-dix ans, ils trouvèrent le monde catholique déchiré à la fois par une série d'antipapes, par le schisme et par l'hérésie; les germes de la réforme étaient semés en Angleterre et en Allemagne. Ainsi l'établissement des papes à Avignon, au début du quatorzième siècle, commence la rupture de l'unité spirituelle dans la chrétienté latine.

Lorsque s'ouvre le treizième siècle, la prise de Constantinople par les Croisés (1204) et tous les actes de cette guerre infâme montrent que l'évolution morale, personnifiée en Godefroy, Tancrède, Pierre l'Ermite et saint Bernard, est achevée. Sans doute, pendant un ou deux siècles, quelques rois, comme saint Louis ou comme notre Edouard Ier, prennent encore la croix ou, du moins, comme notre Henri V au quinzième siècle, parlent de le faire; néanmoins, l'espoir d'anéantir l'Islamisme est à tout jamais perdu, et, pendant quatre siècles, la chrétienté aura assez à faire de protéger l'Europe contre les attaques des Musulmans. Quelques années seulement après que la conquête de Byzance a montré l'ancien enthousiasme des croisades dévoyé jusqu'au cynisme, les mêmes passions éclatent dans la terrible persécution des Albigeois et la croisade de Simon de Montfort contre l'hérésie. Aussitôt que l'unité chrétienne est assurée par le sang et par la terreur, commencent les croisades spirituelles de saint François et de saint Dominique. Le zèle contagieux des frères mendiants restitue pour un temps à l'Eglise sa force, sa vitalité morale et sociale.

Pendant que les papes faisaient un effort suprême pour rallier la chrétienté en une unité spirituelle, des princes d'une grande énergie formaient le noyau des nationalités et fondaient des institutions complexes d'administration civile en France, en Angleterre, en Espagne, dans l'Italie du Nord et du Sud et, à un moindre degré, dans l'Europe centrale. La monarchie, les municipalités, les nations et les gouvernements organisés, les constitutions, les codes de lois, une police centralisée ainsi qu'un commerce international, se développèrent graduellement pendant ce siècle. La féodalité, au sens propre

du mot (avec l'autocratie des barons, les guerres entre barons et la justice seigneuriale), déclina rapidement. Prise entre les rois et les bourgeois, comme entre l'enclume et le marteau, la chevalerie féodale subit, en mainte sanglante bataille, de honteux échecs pendant tout le XIVe siècle, pour aboutir finalement aux orgies meurtrières du XVe siècle. Ce fut le treizième siècle qui institua dans toute l'Europe les deux grandes forces maîtresses de l'avenir qui devaient se partager l'héritage de la féodalité, d'une part la monarchie civilisée et centralisée et, de l'autre, un peuple riche, industrieux et résolu.

Ce fut, en outre, le treizième siècle qui vit le développement des villes manufacturières et commerçantes au nord des Alpes. Jusqu'à l'expulsion des chrétiens de la Palestine, à la fin du XIIe siècle, il existait en Europe peu de villes riches et importantes en dehors de l'Italie, du Midi de la France et de l'Espagne. Tandis que les cent années suivantes on vit se créer la puissance de villes telles que : Paris, Londres, Troyes, Rouen, Lyon, Bordeaux, Bruges, Gand, Cologne, Strasbourg, Bâle, Nuremberg, Brême, Lubeck, Hambourg, Dantzig, Winchester, Norwich, Exeter, Bristol. Les croisades avaient rallié l'Europe et placé l'Occident face-à-face avec l'Orient. La masse humaine avait cessé d'être serve de la glèbe. Elle avait commencé à connaître l'étendue, la diversité de notre planète, et la richesse variée de ses innombrables produits. L'échange industriel entre les peuples recommence sur une grande échelle après un long intervalle de dix siècles.

La seconde moitié du treizième siècle voit se dessiner ce trait caractéristique de la société moderne, le contrôle du pouvoir politique par des assemblées. Pour la première fois en Europe des députés des villes prennent part aux conseils nationaux. En Espagne, le fait remonte plus haut que le commencement du siècle ; en Sicile il a existé dès les premières années ; puis, vers le milieu du siècle, en Angleterre et en Allemagne et, finalement, en France. C'est, comme on sait, en 1264 que Simon de Montfort rassemble en un parlement des chevaliers pris dans tous les comtés et deux représentants des bourgs et des villes, et, en 1295, Edouard Ier fonde le premier parlement pleinement constitué tel que nous l'entendons

encore de nos jours en Angleterre. Les Etats-Généraux en France, qui sont les moins importants et, par ordre de date, les derniers de tous les parlements nationaux, s'assemblèrent sept ans seulement après l'inauguration du parlement d'Angleterre. L'introduction de la représentation parlementaire suffirait à elle seule pour signaler et illustrer le treizième siècle.

Cette époque si fertile en idées politiques neuves ne l'est pas moins dans les autres champs ouverts à la pensée. Ses efforts portent sur la philosophie, sur les éléments des sciences, sur la recherche des connaissances léguées par les anciens, et sur l'étude scientifique du droit. Alors nous assistons à la fondation des grandes Universités du Nord, au magnifique épanouissement de l'architecture que nous appelons gothique, aux débuts de la peinture et de la sculpture ainsi que de la littérature moderne en prose et en vers. Alors fleurissent les troubadours, les poésies romanes, les lais, les sonnets, les satires et les contes de l'Italie, de la Provence et des Flandres. Enfin ce siècle voit surgir le poème sublime, que nous tenons pour la plus grandiose des épopées modernes, où le plus splendide génie du moyen âge chante solennellement le *Requiem* de son temps. Il a volontairement donné la date de 1300 à son poème. Cette année peut donc être considérée comme la fin splendide d'une époque qui commence mille ans auparavant à la chute de l'Empire romain, et d'autre part comme l'aurore obscure et nuageuse d'une époque qui en six cents ans ne présente qu'une étonnante succession de changements et de transformations.

Ce grand siècle qui clôt le moyen âge et donne naissance à la société moderne a pour nous un intérêt durable et un charme tout particulier. Nous y admirons l'harmonie dans les tendances, l'universalité des aptitudes, des ambitions élevées et confiantes dans le succès, un rayonnement enfin tel que les siècles suivants ne nous le montreront plus au même degré.

Au commencement du treizième siècle, la chrétienté est encore ralliée par la ferme croyance à un même dogme religieux. Sans doute, dès le siècle précédent, des novateurs, Abélard, Gilbert de la Porée, Arnaud de Brescia, etc., enseignèrent des doctrines dissidentes, mais les idées nouvelles

n'avaient pas pénétré parmi le peuple. En somme, la chrétienté possédait encore au treizième siècle une doctrine commune incontestée, sans schismes, sans sectes ni hérésies, sans même connaître le doute.

Cette doctrine suffisait encore à inspirer les pensées les plus profondes, la poésie la plus élevée, l'instruction la plus étendue et l'art le plus libre que comportât l'époque. Elle remplissait les hommes d'Etat d'une crainte révérentielle et les savants d'enthousiasme ; elle affermissait la société en la fixant autour des mêmes objets de vénération et de culte. Des Hébrides à la Méditerranée orientale, de l'Atlantique à la Baltique elle ralliait les hommes comme jamais depuis en Europe ils n'ont été ralliés. Elle suscita les méditations de grands penseurs tels qu'Albert de Cologne et Thomas d'Aquin. De puissants génies poétiques, comme Dante, ne pouvaient concevoir la poésie autrement que fondée sur ces dogmes et vivifiée par eux. Des artistes créateurs, tels que Giotto, y puisèrent comme à la source pure du beau. Les grandes cathédrales représentèrent cette doctrine sous mille formes majestueuses et saisissantes. Elle fournit à l'homme d'Etat, à l'artiste, au poète, au penseur, au chef, au soldat, au travailleur, au maître et au disciple, l'idée et les moyens d'action.

Cette unité de croyance existait déjà, il est vrai, depuis cinq ou six siècles dans certaines grandes contrées de l'Europe et même avec plus d'intensité. Mais c'est seulement au treizième siècle qu'elle coexiste avec l'unité active de l'esprit, avec la force philosophique, avec l'art devenu libre et magistral, avec une poésie sublime, avec l'art, avec la richesse et une organisation civique largement développée.

Ce treizième siècle est le dernier dans l'évolution historique de l'Europe où nous voyons une civilisation complexe et développée, alimentée par une foi universellement acceptée et incontestée. Depuis lors, la civilisation a progressé au milieu de la multiplicité croissante des croyances. La caractéristique de ce siècle est l'harmonie entre ses forces. De même qu'au siècle d'Auguste, dans celui de Périclès ou celui d'Homère, et même, plus qu'en aucun de ces siècles, on put croire,

au temps d'Innocent et de saint Louis, que l'on avait atteint l'état normal où l'humanité tenait son existence coordonnée d'une manière régulière et définitive.

Il y a eu depuis des époques de remarquable expansion intellectuelle, d'art créateur, de progrès matériel, de moralité sérieuse, d'énergie pratique. Notre XIX[e] siècle présente toutes ces qualités dans des proportions diverses; mais elles s'entrechoquent ; personne ne suppose qu'il en puisse être autrement et ne s'attend à les voir concourir en une unité organique.

Le treizième siècle n'a pas eu un caractère étroitement exclusif, soit de spécialité, soit de discordance. Il eut de grands penseurs, de grands hommes d'État, de grands docteurs, de grands poètes, de grands artistes, de grands moralistes et de grands praticiens; mais on ne saurait l'appeler proprement le siècle de l'activité matérielle ou le siècle de la dévotion religieuse, le siècle de la politique ou le siècle de la poésie. Il est en même temps poétique, politique, industriel, artistique, pratique, intellectuel et religieux. Et ces qualités produisaient une conception de la vie réellement une et harmonieuse. Il y avait accord sur la foi, le rituel, le culte et la langue sacrée. Il y avait une Église, un code des manières, un même système d'éducation, un type de beauté, un art universel, quelque chose comme une commune mesure reconnue du Bon, du Beau et du Vrai. On ne voyait pas alors une moitié de la société occupée à railler l'autre et à attaquer son œuvre. Les hommes n'étaient pas absorbés en leur idéal propre et ne dénigraient pas l'idéal du voisin. Des hommes aussi différents entre eux qu'Etienne Langton, saint François, saint Thomas d'Aquin, Roger Bacon, Dante, Giotto, saint Louis, Edouard I[er], acceptaient sincèrement les mêmes idées, les appliquant également aux choses de l'intelligence ou de la morale, de l'action ou de la pensée, à la vie publique ou à la vie privée, et tous se sentaient voués à la même tâche. Il est douteux que depuis lors le fait se soit reproduit en Europe.

Montrer le caractère particulier d'une époque n'est pas la louer sans réserves, encore moins émettre le désir d'y re-

venir. Nous n'aspirons pas à retourner au siècle d'Innocent III, de saint François ou de saint Louis, et l'historien compétent ne nie pas que les idées et les croyances simples de ce temps ne soient nettement incompatibles avec ce que nous appelons aujourd'hui la liberté, la science et le progrès. Ne soyons ni rétrogrades, ni obscurantistes, ni catholiques et absolus par nos sympathies, mais essayons de comprendre un siècle selon son esprit et au point de vue de ses idées propres. Nous n'oublions pas que la foi uniforme de la chrétienté fut ébranlée, même dans le treizième siècle, par des crises terribles qui finirent trop souvent dans le sang et les horreurs. Le système social ne fut certainement pas sans luttes; le treizième siècle ne fut pas un âge d'or, le lion n'y dormait pas à côté de l'agneau et ne se laissait pas conduire par un petit enfant. Nous n'oublions pas non plus la guerre des Albigeois, ni Runnymède, ni nos guerres de barons, ni les Guelfes et les Gibelins, ni l'histoire de Frédéric II, de Manfred et de Conradin, ni la chute de Boniface, ni les Vêpres Siciliennes. Et cependant nous pouvons affirmer avec confiance qu'il y eut unité réelle des croyances, des sentiments, des mœurs et des existences pendant le treizième siècle.

Peut-être devrions-nous dire que cette unité régna seulement pendant les premières générations du siècle et sur l'ensemble des populations. Car on peut découvrir les germes de dissidences, d'hérésies, d'insurrections, de guerres civiles, d'anarchie, de discorde, de doute et de rébellion à la fois dans l'Eglise, dans l'Etat, dans la société et les mœurs, dès le treizième siècle et surtout vers la fin, troublée de menaçants présages. Dans l'œuvre de Roger Bacon, de Thomas d'Aquin et de Dante sont déjà posés les dilemmes par lesquels l'esprit va ébranler les fondements du catholicisme. Saint François et saint Dominique n'ont réussi à sauver momentanément l'Eglise qu'en employant des remèdes mortels. Notre Edouard Ier eut à lutter contre les mêmes forces anarchiques qui, plus tard, au xve siècle, firent du règne de notre Henri VI, une chronique de sang et d'anarchie. Boniface, Philippe-le-Bel, et même Edouard Ier commettent pendant le treizième siècle des crimes que surpassèrent à peine les pré-

tres et les princes venus après eux. Les blasphèmes et la licence des poèmes du treizième siècle ne sont guère moindres que chez Rabelais, Voltaire et Diderot. Mais lorsqu'on juge une époque, il faut discerner dans quelle mesure les faits qui s'y passent lui appartiennent en propre et affectent profondément son caractère. D'après ce principe, on reconnaîtra que le scepticisme, l'anarchie, la licence et l'hypocrisie existent à l'état latent pendant le treizième siècle, mais qu'ils ne lui ont pas dégradé l'âme.

J'étonne sans doute quelques lecteurs en disant que le treizième siècle est virtuellement le dernier du moyen âge. D'ordinaire on ne fait finir cette période qu'à la seconde moitié du xve siècle, sous Louis XI, Henri VII et Ferdinand d'Aragon. Mais le véritable esprit de la féodalité qui, avec le catholicisme dans sa pleine vitalité, constitue le type complexe de société appelé le moyen âge, commence à perdre graduellement de sa force pendant le treizième siècle. Les luttes du xiv[e] et du xv[e] siècle ne sont qu'une longue et cruelle agonie. La Féodalité catholique touche à sa fin dès la première génération du treizième siècle avec saint Dominique, saint François, Innocent III, Philippe-Auguste et Othon IV, Etienne Langton et Guillaume, comte Maréchal. La véritable caractéristique du moyen âge serait l'esprit du xii[e] siècle plutôt que celui du xiii[e], la période qui va de 1094 (date du Concile de Clermont) jusqu'en 1192, l'année où Richard Cœur-de-Lion se retire de la Terre-Sainte. On peut étendre un peu plus cette période, depuis Hildebrand en 1073 jusqu'à la mort d'Innocent III en 1216, soit à peu près un siècle et demi. Saint Louis, lui-même, tel qu'il apparaît dans les *Mémoires* de Joinville, semble antérieur à son temps; né trop tard, il paraît presque un anachronisme dans la seconde moitié du treizième siècle.

On sait que, dans la lente évolution de la société, un mouvement social dans toute sa force d'impulsion est rarement visible. L'idéalisation poétique ou artistique ne peut le représenter que lorsque l'énergie de ce mouvement décline ou même s'epuise. Shakespeare prolonge la Renaissance du quinzième siècle, la Renaissance de Léonard de Vinci et de

Raphaël, jusque dans le dix-septième, alors que le puritanisme est à son apogée. Shakespeare, ceci est extrêmement significatif, meurt le jour même qu'Olivier Cromwell entre au collège à Cambridge. Et de même, lorsque Dante, dans sa vision de 1300, contemple les hauts sommets et les bas-fonds de la féodalité catholique, son coup d'œil rétrospectif embrasse des forces qui ont été à leur apogée cent ans auparavant. De même aussi le moyen âge avait beau être intérieurement en déclin irrémédiable, jamais mieux qu'au treizième siècle, la fleur, la splendeur, la variété, la poésie, et en un mot, l'âme du moyen âge n'apparut plus rayonnante qu'au moment de son suprême effort.

Une revue des mouvements principaux qui ont laissé une profonde empreinte sur le treizième siècle doit naturellement commencer par l'Eglise, centre de l'évolution commune. Le treizième siècle est le temps où l'église de Rome accumule et exagère ses revendications et où elle échoue honteusement dans sa prétention à l'autocratie morale et spirituelle sur la chrétienté. Il y a au moins cinq papes dans le siècle, Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, Grégoire X et Boniface VIII, dont le caractère frappe par l'énergie puissante et par l'âpre désir du pouvoir. Leur vie n'est que rêve et roman et leur histoire compte parmi les plus instructives. Celui qui veut comprendre le moyen âge doit s'attacher, du commencement à la fin, au long pontificat d'Innocent III.

Ce pape, par l'étendue de son génie, par son caractère imposant et par ses desseins grandioses, a peu de rivaux pendant la série de quatorze siècles des pontifes romains, et peu de supérieurs parmi les souverains temporels d'aucun siècle. Son règne de dix-huit ans, de 1198 à 1216, fut un long effort qui réussit temporairement et mérita de réussir, pour enseigner une plus haute morale aux rois et aux peuples d'Europe, pour leur inculquer le respect de la mission spirituelle de l'Eglise et la notion de la civilisation qui leur est commune.

On conçoit ce qu'est un grand homme voué à une noble cause, lorsqu'on voit le pape forcer Philippe-Auguste à reprendre la femme qu'il avait impudemment répudiée

et le roi Jean à respecter les droits de tous ses sujets, laïques ou hommes d'Eglise; lorsque le pape donne à l'Angleterre le plus grand de ses primats, Etienne Langton, le principal auteur de notre grande Charte, et qu'on voit le même pape mettre à profit l'enthousiasme des nouveaux moines et les envoyer à leur mission de rénovation religieuse.

Pas n'est besoin d'approfondir l'un des plus difficiles problèmes de l'histoire, afin de déterminer en quelle mesure l'organisation et le développement de l'Eglise catholique au moyen âge valaient le prix qu'ils ont coûté à la civilisation en pertes morales, intellectuelles et matérielles. Encore moins essaierons-nous de justifier des Croisades, telles que celle qui établit les Latins à Constantinople ou celle qui écrasa la révolte des hérétiques albigeois ou encore les droits énormes qu'Innocent prétendait assumer dans les affaires temporelles aussi bien que dans le domaine spirituel. Mais avant de décider si la civilisation au treizième siècle aurait gagné à ne pas se grouper autour d'une Eglise centrale, remarquons que les grands génies, si nombreux, de l'époque, saint Thomas d'Aquin et Dante, puis les hommes d'Etat, saint Louis, Blanche de Castille en France; Simon de Montfort et Edouard Ier en Angleterre; Ferdinand III en Espagne; Frédéric II et Rodolphe de Hapsbourg en Allemagne, s'ils s'opposent tous au clergé dans les affaires d'Etat, tous aussi comprennent que la société elle-même repose sur une Eglise bien réglée.

Si le grand dessein d'Innocent III, l'une des natures les plus nobles et des intelligences les plus hautes que Rome ait jamais produites, ne put réussir que comme expédient temporaire, à plus forte raison eût-il échoué avec des hommes d'une valeur inférieure, et alors chaque génération nouvelle amenait des chances moindres de succès. L'orgueil surhumain de Grégoire IX, le pape vénérable qui, pendant quatorze ans, mit au défi la toute-puissance de l'empereur Frédéric II, nous semble aujourd'hui, malgré l'attitude grandiose, n'être que la parodie des actes d'Hildebrand, d'Alexandre III et d'Innocent III. Et quant à Innocent IV (1243-1264), le perturbateur de la paix de l'Empire, il est pour

ainsi dire l'avant-coureur de Boniface VIII. Boniface lui-même (1294-1303), quoique ses paroles soient plus hautaines que celles des plus grands de ses prédécesseurs, quoique son ambition insatiable et ses intrigues audacieuses lui aient donné quelques moments de triomphe, finit, après neuf ans d'une lutte terrible, dans ce que le poète appelle « la dérision, le vinaigre, le fiel d'une nouvelle passion, dans la crucifixion du Vicaire du Christ ».

Lisez Dante et voyez ce que ce grand homme du moyen âge pouvait espérer encore de l'Eglise et de ses chefs, et notez tout ce qui rendait ses rêves illusoires et décevants.

Lorsque Dante écrit, les papes sont déjà établis à Avignon et l'Eglise est entrée dans une de ses plus mauvaises phases. Et, à voir l'indignation foudroyante qu'il exprime au dix-neuvième chant de l'*Enfer* et au vingt-septième du *Paradis*, on juge que la vision de saint Pierre ne s'était nullement réalisée sur la terre. Depuis cent ans déjà on avait pu lire la sentence écrite sur le mur en lettres de feu. Lorsque Saladin força les rois alliés d'Europe d'abandonner le Saint-Sépulcre, et que Richard Cœur-de-Lion revint le désespoir dans l'âme, les Croisades cessèrent d'être des expéditions militaires. Les dernières Croisades du treizième siècle furent des actes de superbe folie, des anachronismes ou même des crimes. C'était magnifique, mais ce n'était pas de la guerre au sens rationnel du mot. C'était l'Europe et non plus l'Asie ou l'Afrique qui avait besoin à son tour d'être protégée contre les mahométans. Pendant tout le treizième siècle, la civilisation européenne jouit des grands résultats matériels et intellectuels des Croisades du douzième siècle. Mais quitter la France pour Jérusalem, l'Egypte ou Tunis, c'était, comme Joinville le dit sagement à saint Louis, négliger essentiellement les devoirs qu'on avait chez soi.

La décadence du zèle pour la Croisade n'est pas le seul signe de déclin de la ferveur catholique. Au douzième siècle il y avait eu déjà des hérétiques instruits ou ingénieux. Mais le trait propre au treizième siècle, c'est la naissance de sectes d'hérétiques, d'églises schismatiques, de réformations religieuses qui se propagent et s'enracinent parmi le peuple.

Trois mouvements distincts qui prendront plus tard de vastes proportions, le puritanisme, le mysticisme et le scepticisme commencent à miner la citadelle orthodoxe. Les Vaudois, Albigeois, Pétrobussiens, Pauvres gens, Nanichéens, Chrétiens de l'Evangile, Quiétistes, Flagellants, Pastoureaux, fanatiques de toutes sortes, tous ont surgi au XIIIe siècle. Il y a alors un ferment d'exaltation religieuse intense qui, à sa puissance maximum, produira le mysticisme orthodoxe, les missions, la rénovation pieuse et les rivalités entre les nouveaux alliés de l'Eglise, Franciscains et Dominicains, prêcheurs ou ordres mendiants.

Le treizième siècle vit l'origine, la croissance merveilleuse, et enfin la décadence inévitable des frères de ces deux ordres dont l'épanouissement forme un des tableaux les plus éclatants de l'histoire moderne. Les Franciscains ou frères gris, fondés en 1212, les Dominicains ou frères noirs fondés en 1216, avaient, vers le milieu du siècle, répandu une vie nouvelle dans le monde catholique. A la fin du siècle, leur force est épuisée et ils commencent à s'absorber dans la vie générale de l'Eglise. Ce fut un des moments où l'Eglise catholique recouvra le mieux sa force de ralliement, peut-être le moment le plus important, certainement le plus brillant, le plus pathétique, le plus frappant, le plus riche en poésie, en art, en piété. Car l'Eglise du moyen âge, comme l'empire des Césars à Rome, comme l'empire d'Orient à Constantinople, comme l'empire des Califes qui lui succéda, semble subsister pendant des siècles après son apogée par une longue série de restaurations, de retours aux forces, de renaissances enfin après les perturbations et la défaite presque totale.

Mais le treizième siècle n'est pas moins mémorable par sa vie politique que par sa vie spirituelle. Son histoire politique est l'organisation de choses nouvelles et non pas la dissolution de choses anciennes. Le treizième siècle donne à l'Europe les nations telles que nous les connaissons de nos jours. La France, l'Angleterre, l'Espagne, une grande partie de l'Allemagne du Nord et du Sud deviennent des nations après avoir été jusque-là des comtés, des duchés ou des fiefs. Comparez la carte d'Europe à la fin du douzième siècle, quand Phi-

lippe-Auguste luttait avec Richard Ier, quand le roi d'Angleterre avait plus de pouvoir en France que le roi de France à Paris, quand l'Espagne était gouvernée par des roitelets en lutte contre la puissance des Maures; comparez cette carte avec l'Europe à la fin du treizième siècle où l'Espagne est constituée en royaume sous Ferdinand III et Alphonse X, la France sous Philippe le Bel et l'Angleterre sous Edouard Ier.

Tout au début du treizième siècle, le roi Jean rendit à l'Angleterre l'inestimable service de perdre ses possessions françaises. A la fin du siècle, le plus grand des Plantagenets annexe définitivement le pays de Galles à l'Angleterre et commence l'incorporation de l'Ecosse et de l'Irlande. De tous ceux qui ont fait de l'Angleterre une puissance de premier ordre, d'Alfred à Chatham, entre Guillaume le Conquérant et Cromwell, assurément le nom d'Edouard Ier est le plus important. Quant à la France, cette réunion de petits comtés que Philippe-Auguste reçut en héritage, en 1180, elle était devenue, sous Philippe le Bel (1285-1314), la nation la plus puissante de l'Europe. La nation française est devenue une grande force européenne depuis le siècle de Philippe-Auguste, de Blanche de Castille, de son fils saint Louis, du fils et du petit-fils de celui-ci, Philippe III et Philippe IV. La monarchie française fut vraiment créée au treizième siècle. Tout ce qui précède ne fut qu'une préparation; tout ce qui suivit n'est qu'un développement. On peut en dire presque autant pour l'Angleterre et pour l'Espagne.

Ce fut une époque de grands rois. On citerait difficilement un autre siècle aussi riche en grands hommes d'Etat et en grands rois. En Angleterre, Etienne Langton et les auteurs de notre grande charte de 1215, Guillaume, comte Maréchal, Simon de Montfort, comte de Leicester, et surtout Edouard Ier, qui fut grand comme militaire, administrateur et législateur aussi grand lorsqu'il cédait que lorsqu'il faisait céder. En France, Philippe-Auguste, un roi singulièrement analogue à notre Edouard Ier par ses vertus comme par ses fautes, et antérieur à lui de trois générations; Blanche, la femme de son fils, régente de France; saint Louis, son fils, et le petit-fils de saint Louis, le terrible, le cruel, le subtil et l'adroit

Philippe le Bel; puis, sur le trône de l'Empire, de 1220 à 1250, Frédéric II, « la merveille du monde », un des plus brillants génies du moyen âge, dont la vie est un long roman et dont les qualités, si multiples et variées, font espérer tout hormis la grandeur vraie et les résultats permanents; puis, une génération plus tard, Rodolphe de Hapsbourg, empereur de 1273 à 1291, l'ancêtre, le fondateur de la dynastie des souverains d'Autriche, un homme comparable à notre Edouard Ier, j'ai presque dit son égal; en Espagne, Ferdinand III et son fils Alphonse X, dont les deux règnes donnèrent la paix et la prospérité à l'Espagne pendant cinquante-quatre ans (1230-1284).

Comment des pays aussi différents que l'Italie, l'Espagne, la France, l'Angleterre et l'Allemagne produisent-ils, à cette époque, des chefs qui, dans toutes les affaires d'Etat. agissent d'une même manière malgré leurs caractères si profondément différents? Frédéric II est, par sa nature, l'antithèse de saint Louis, Philippe-Auguste, de Ferdinand III, et notre Edouard Ier, surtout homme de culture intellectuelle, contraste de même avec son contemporain guerrier Rodolphe de Hapsbourg. Cependant, ces hommes doués de facultés si différentes entre elles, en pays si différents comme la Sicile, l'Autriche, la Castille et l'Angleterre, ces hommes exercèrent, tous, leurs fonctions de la même manière; tous sont de grands généraux, des administrateurs, des législateurs, des hommes d'Etat. Tous fondent des nations, des constitutions; tous soutiennent l'Eglise et protègent les lettres. Evidemment, leur époque est l'âge d'or des rois, un temps où les conditions sociales font briller la valeur et le génie du vrai chef, où les gouvernés sont préparés par leurs habitudes, leur religion et les nécessités de la situation à accepter le grand roi et à l'aider de bon cœur à accomplir sa tâche. Parmi eux, saint Louis est certainement la plus belle nature; Frédéric II la plus intéressante personnalité; notre Simon de Montfort est le plus sincère patriote, Edouard Ier l'esprit le plus créateur; lui et Philippe-Auguste ont effectué l'œuvre la plus féconde en résultats durables. Mais, c'est dans une nature beaucoup plus rude, chez le chef de guerre intrépide, Rodolphe de Hapsbourg, que

nous reconnaissons le roi-type selon le treizième siècle. Il détourne les chefs allemands de l'Italie; il n'a jamais de querelles avec l'Eglise; il s'appuie avec fermeté sur l'arme de la loi, et toute sa vie est une série non interrompue de triomphes bien gagnés. Frédéric II et Edouard Ier sont réellement plus avancés que leur époque. Saint Louis et Ferdinand III, au contraire, sont surtout des saints quelque peu en arrière de leur temps.

Auprès des rois, il faut toujours penser aux villes dont la grandeur croissante sert de base au pouvoir royal. Deux forces alliées se partageaient l'héritage de la féodalité : les rois d'un côté, les bourgeois de l'autre. Le treizième siècle est l'ère de la fondation des grandes villes au nord des Alpes. En France, en Angleterre, en Bourgogne, en Flandre et même nous pouvons dire en Allemagne, les princes ne deviennent jamais forts qu'en s'alliant avec la richesse, l'intelligence, l'énergie des villes. Pour les bourgeois, les rois représentent la civilisation, la paix intérieure, le bon gouvernement; pour les rois, les villes représentent le nerf de la guerre, la source matérielle et intellectuelle de leur splendeur, de leurs armées, de leur organisation civile. De là au treizième siècle, l'accroissement commun et l'alliance amicale de ces deux pouvoirs, la royauté et le peuple qui, dans les siècles ultérieurs, se sont livré des batailles si acharnées. Et, comme condition et instrument de cette alliance, se fondent et se constituent les Cortès, les Diètes, les Etats-Généraux, les Parlements, les Chartes, les lois constitutionnelles, les codes et les ordonnances.

On trouve, il est vrai, en Italie, en Espagne, en Provence, en Languedoc, de riches villes de commerce dès la première Croisade; mais ce n'est qu'au treizième siècle que les villes du Nord peuvent s'appeler un pouvoir indépendant et possèdent une population importante, riche et fière, avec une vie municipale propre et un commerce largement étendu. A la fin du treizième siècle, l'Europe est couverte de ces villes : Paris, Londres, Strasbourg, Cologne, Gand, Rouen, Bordeaux, en première ligne; puis les grands centres du commerce des laines, dans l'est de l'Angleterre, les ports du

sud et de l'ouest ; en France les grandes villes riveraines de la Loire, du Rhône, de la Garonne, de la Seine ; les cités si riches, si laborieuses et si artistiques des Flandres ; les villes opulentes et puissantes des bords du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Arnheim ; les villes du Danube, de l'Elbe et de la Baltique. C'est l'époque de la grande confédération du Rhin et de la naissance de la ligue hanséatique : alors, en Allemagne, en Flandre, les villes ne pouvant pas compter sur la protection d'une royauté bienveillante se formèrent mutuellement en ligues afin de s'assister et se protéger elles-mêmes.

Il faudrait un volume pour montrer toutes les conséquences de ce fait. Nous pouvons affirmer, du moins, que pour le nord de l'Europe le treizième siècle est l'ère de l'établissement définitif de municipalités riches, libres et gouvernées par elles-mêmes. C'est l'ère florissante des chartes municipales, des ligues de cités et de l'établissement systématique d'un commerce européen, au nord de la Méditerranée, à la fois international et interprovincial. Et de ces cités riches et populeuses surgit une force sociale destinée à fournir une si étonnante carrière pendant les six siècles suivants. Cette force, c'est la classe moyenne, ordre nouveau dans l'Etat et dont l'importance repose sur l'intelligence, la richesse et l'organisation et non pas sur la naissance et sur les armes. De cette classe moyenne naît la représentation populaire, l'élection par le gros des citoyens, c'est-à-dire par les communes, le tiers-état. L'histoire du gouvernement représentatif en Europe remplirait un ou plusieurs volumes : il est conçu, il naît, il atteint l'âge de la jeunesse dans le cours de ce grand siècle.

La grande charte que les barons, en leur qualité de représentants réels de toute la nation, arrachèrent au roi Jean, en 1215, ne contenait, sans doute, aucun plan pour la représentation du peuple ; mais elle posa le principe et elle formula les maximes de droit public qui conduisirent directement au gouvernement réprésentatif et à une constitution parlementaire.

Pendant plusieurs siècles on a célébré en termes pompeux les louanges de la Grande-Charte, sans en avoir une connaissance exacte. Mais maintenant qu'on la connaît en-

tièrement, on voit que son importance n'a nullement été exagérée, si on ne l'a pas assez comprise, et qu'on ne saurait assez en admirer la politique sage, juste et profonde. La Grande-Charte de 1215 est l'origine directe du Parlement complet et développé de 1295. L'évêque Stubbs a bien nommé l'intervalle entre ces deux grands actes *la lutte de quatre-vingts ans pour une constitution politique*. La Charte de Jean sans Terre renferme le principe de la taxation des impôts par le Conseil commun *(Common Council)* du royaume. Dès l'année suivante apparaissent des conseils représentatifs : d'abord pour les comtés, puis en 1254 nous avons un parlement régulier des *shires*; en 1264 après la bataille de Lewes, Simon de Montfort, comte de Leicester, convoque par lettres *(writs)* deux représentants *(discreet représentatives)* des villes et cités. En 1273, Edouard Ier convoque un parlement bien réel et effectif, et après plusieurs Parlements rassemblés pendant les années suivantes, on arrive enfin au premier Parlement pleinement et définitivement constitué en 1295.

Mais notre Parlement, le plus grand et le plus solidement constitué de tous les Parlements, n'est pas le premier en date. Des représentants des cités et des bourgs s'étaient rendus aux Cortès de Castille et d'Aragon au XIIe siècle; dès le commencement du XIIIe, Frédéric II assemble pareillement des représentants en cour générale en Sicile. Au milieu du siècle, les villes envoient des députés aux Diètes allemandes; en 1277 les communes et les villes jurent fidélité à Rodolphe de Hapsbourg; en 1291 est fondée, dans les montagnes de Schwytz, cette confédération suisse qui vient de célébrer son six centième anniversaire, et en 1302, Philippe le Bel réunit les Etats-Généraux, pour se faire appuyer dans son duel à mort contre Boniface VIII. Ainsi sept ans après qu'Édouard Ier avait appelé à Westminster le premier vrai Parlement qui a eu en ce même lieu une si grandiose histoire, pendant plus de six cents ans, Philippe rassemble dans Notre-Dame de Paris les trois Etats, le clergé, les barons et le tiers. Il est donc évident que le treizième siècle a vu naître cet élément important de la civilisation moderne, la représentation du peuple en Parlement.

En même temps que les Parlements le pouvoir des cours de justice s'accroît, et la jurisprudence civile en même temps que se forment les constitutions. On donne souvent à notre Edouard I[er] le surnom bien mérité du « Justinien anglais ». L'autorité des décisions des cours, le développement de la législation, la jurisprudence, c'est-à-dire la modification de la loi par des statuts, commencent avec le règne d'Edouard I[er]. Depuis cette date jusqu'à l'heure présente, le développement de notre histoire judiciaire ainsi que de notre histoire parlementaire forme une suite continue. Une transformation plus importante encore se produit en France : les rois créent l'ordre puissant des juristes et gouvernent l'intérieur et l'extérieur par leur intermédiaire. La traduction, par les ordres de Philippe-Auguste, du *Corpus juris* en français, les fameux *Établissements* de saint Louis, au milieu du siècle, puis l'importance croissante des Parlements ou conseils judiciaires, sous Philippe le Bel, à la fin du siècle, nous montrent une première renaissance du droit civil romain qui commence à lutter contre la loi féodale pour conquérir à la longue la suprématie finale par le *Code civil* moderne.

Ce ne sont là que des faits extérieurs; l'enveloppe ou le cadre au dedans duquel se meut et travaille le ferment intellectuel du treizième siècle. On a tâché de grouper à grands traits en quelques paragraphes les évènements politiques les plus connus de ce siècle, de dessiner la charpente osseuse de cet organisme vivant. Le treizième siècle créa en partie, et par anticipation, cette Renaissance, que nous plaçons ordinairement dans le xv[e] et le xvi[e] siècle. Il fut une véritable Renaissance, une ère nouvelle, plus profonde, plus pure, plus constructive que la Renaissance proprement dite. Il vaudrait mieux abandonner ce nom français de Renaissance qui désigne par un titre national un mouvement européen. Il n'est une « nouvelle naissance » que selon l'esprit de vanité mensongère, caractéristique de l'âge des Cellini et des Aretin, et il exprime le côté négatif de ce qui, dans son ensemble, fut une évolution, une continuation du passé. Comme mouvement créateur, la profonde impulsion, intellectuelle et morale, qui se concentre en un Dante, représente un effort

bien plus noble et plus puissant qu'aucun produit de la Renaissance classique. Le mouvement que nous rapportons à l'époque de Léon X, de François Ier et de Charles-Quint n'est qu'un fait particulier dans la suite des tentatives entreprises par l'Europe afin de réaliser un type plus complet de la vie morale et sociale, et de toutes ces tentatives, celle de la Renaissance est la plus entachée de l'esprit de vanité, d'impureté et d'anarchie. De tous les efforts pour s'élever à une vie nouvelle, celui du siècle de saint Thomas d'Aquin, de Roger Bacon, de saint François, de saint Louis, de Giotto et de Dante est le plus purement spirituel, le plus réellement constructeur et certainement le plus véritablement philosophique.

Entre l'époque de Charlemagne et la reconstruction révolutionnaire de notre propre siècle, on peut compter en Occident au moins quatre périodes marquées par l'effort convergent pour créer un type de société plus vaste et plus élevé. La civilisation européenne avance sans doute, d'une manière très irrégulière mais qui se continue à la longue. On peut signaler des périodes spécialement remarquables par l'activité et le progrès général. Notamment l'époque d'Hildebrand, des grands chefs normands, de Lanfranc, d'Anselme et de la première croisade. Une deuxième période commence avec Innocent III et finit avec Dante; la troisième est la Renaissance classique qui va de Louis XI à Charles Quint; la quatrième est le mouvement philosophique et scientifique du temps de Voltaire, de Diderot et de Hume, qui précède les grandes luttes révolutionnaires. Les deux premières époques, l'âge d'or des papes et des croisades, furent des essais sincères pour réformer la société sur la base catholique et féodale. Ils ne réussirent pas, bien qu'inspirés par un grand et bel idéal. Le mouvement du treizième siècle fut plus humain, plus intellectuel, plus artistique, plus original et plus poétique que celui du XIe siècle. La prétendue Renaissance, la rénovation humaniste fut une époque d'un éclat et d'une énergie extraordinaires, mais elle se fonde sur l'insurrection et la destruction et fait un effort tout à fait prématuré pour fonder l'humanisme intellectuel sans posséder l'humanité et la science

véritable. Et le siècle de Voltaire, bien que possédant l'humanité et la science, demeure plus destructif encore quant à son but, car il érige la négation en croyance et se propose de régénérer l'Humanité « en écrasant l'infâme ».

Il est donc évident que si nous voulons choisir spécialement une époque pour marquer la naissance de la société moderne régénérée, c'est l'époque de Dante (1265-1321). C'est elle qui voit la puissante transformation d'un monde encore appuyé sur la foi catholique et féodale, en un monde tout débordant d'idées et de besoins absolument incompatibles avec le système catholique et féodal. Le treizième siècle est tout aussi riche que la Renaissance humaniste en forces créatrices, philosophiques, artistiques, poétiques et politiques. Et si nous avons pris l'habitude de considérer ce treizième siècle comme rude et borné, c'est parce que nous oublions que ses ressources et ses moyens d'action furent rares et insuffisants. Par son génie créateur, Giotto est l'égal sinon le supérieur de Raphaël. Dante possède toutes les qualités de ses trois principaux successeurs en Italie et beaucoup d'autres. On peut soutenir que les cathédrales du treizième siècle, ces créations si grandioses et complexes, avec leur richesse architecturale, leurs statues, leurs verrières, leurs émaux, leurs broderies, l'infinie variété de leur art décoratif, peuvent se comparer comme fécondité d'imagination à la peinture du XVI[e] siècle prise dans son ensemble; Albert et saint Thomas d'Aquin n'ont pas d'égal quant à la portée philosophique jusqu'à Descartes. Pour la souplesse audacieuse du génie et l'étendue encyclopédique, Roger Bacon n'est surpassé par aucun penseur avant son homonyme le chancelier. En politique, dans toutes les qualités qui font l'homme d'Etat né pour commander, on ne peut trouver l'égal des grands chefs du treizième siècle, que chez les hommes venus trois ou quatre siècles plus tard.

Le treizième siècle fut assurément une Renaissance avortée. Elle échoua, mais brillamment. Des hommes aussi grands que le monde en a jamais connu, dans le domaine de la pensée, de l'art ou de l'action, crurent d'une foi profonde que l'humanité pouvait être organisée d'une manière

permanente sur la base catholique et féodale. Ce fut une illusion, mais une illusion noble et excusable, car il y avait de grandes ressources dans les forces catholiques et féodales, et, après les mille ans écoulés depuis le siècle des Antonins, il n'était pas possible aux plus grands esprits de comprendre à quel point leur propre temps était défectueux au point de vue de la science et de l'art d'organiser la société. Le monde ancien n'existait pas pour eux, puisque le savoir ancien n'était pas retrouvé. Ils ne possédaient pas la vraie science, et ce qui était lieu commun pour un Grec et un Romain demeurait pour eux un profond mystère. Ils ne savaient pas combien ils avaient besoin de savoir, et, chose encore plus grave, ils n'avaient pas la mesure de leur propre ignorance, et voilà comment des intelligences telles qu'un Albert, un saint Thomas d'Aquin et un Dante purent songer à coordonner définitivement le savoir humain sur le fondement subjectif des vérités catholiques remaniées. Ils imaginèrent, c'était naturel alors, que la régénération de l'Eglise suffirait pour sauver la société. Il est visible pour nous, au contraire, que cela était beaucoup moins possible que de voir le pape Boniface se transformer en un saint tel que Bernard de Clairvaux ou François d'Assise.

Et de même que les penseurs jugeaient encore possible de reconstruire l'édifice catholique, les hommes d'action jugeaient encore possible de gouverner les nations selon le plan féodal et avec l'aide des seigneurs féodaux. Pendant tout le siècle, des hommes d'un caractère très noble ou d'un génie transcendant réussirent à gouverner selon ces données, d'abord à l'aide des hommes d'Eglise, puis à l'aide des villes et en épuisant les forces des barons en expéditions lointaines. Philippe-Auguste, Blanche, saint Louis, Philippe le Bel, se soutinrent par une combinaison de grandes qualités et de circonstances favorables.

En Angleterre, l'infâme Jean et son fils imbécile forcèrent les chefs féodaux à devenir des hommes d'Etat. Edouard Ier, Rodolphe de Hapsbourg, Albert d'Autriche, Henri de Luxembourg, réussirent à discipliner la troupe orgueilleuse des barons. Mais une habileté extraordinaire unie à la bonne chance permit seule d'y réussir et pour peu de temps. Immé-

diatement après eux et pendant près de deux cents ans, l'Europe fut livrée à une féodalité anarchique. De là, la terrible guerre de cent ans entre la France et l'Angleterre, les guerres de succession, les guerres des Roses, le démembrement de la France, l'état troublé et confus de l'Espagne, la décadence de l'Empire. Ainsi l'histoire politique du quatorzième et du quinzième siècles est une histoire de sang et d'anarchie jusqu'à ce que des hommes tels que le terrible Louis XI, Ferdinand V et Charles-Quint, les Tudors en Angleterre eurent réussi à vaincre définitivement la Féodalité avec l'aide des classes moyennes et des hommes d'Etat appartenant à ces classes. Mais comme ces classes moyennes n'existaient pas au treizième siècle, les rois étaient bien forcés de tirer le meilleur parti possible de leurs ressources féodales. Ils accomplirent des choses très grandes et parfois même des choses vraiment merveilleuses. Ils ne pouvaient pas réussir toujours, mais l'effort fut une magnifique expérience.

Le treizième siècle, le suprême effort du moyen âge, était condamné à un inévitable insuccès dans l'ordre intellectuel, et dans l'ordre politique et social, parce que les mille ans d'histoire qui le précédèrent immédiatement l'avaient privé des seuls moyens qui eussent rendu le succès possible.

Un signe prouve sûrement que la véritable force du catholicisme est dès lors épuisée : c'est ce fait que la suprématie intellectuelle passe des monastères aux écoles, des hommes d'église aux docteurs; et ce changement s'effectue au treizième siècle. Dans les onzième et douzième siècles la direction spirituelle et philosophique de l'humanité était aux mains des moines : Cluny, Clairvaux, Saint-Denis, le Bec, Cantorbery, Merton, Malmesbury, Glastonbury et Croyland produisent et répandent au loin des professeurs et des administrateurs; saint Bernard réduit au silence Abélard. Mais, au treizième siècle, ce sont les universités et non pas les monastères qui portent le flambeau des lumières. Paris, Oxford, Montpellier, etc., sont des écoles entièrement laïques ; car, lors même que les principaux docteurs et professeurs de ce siècle sont encore nominalement des prêtres et même des moines, l'ensemble de leur attitude morale et mentale et l'atmosphère

qu'on respire dans leurs écoles sont strictement laïques et nullement monastiques. En deux générations, les maisons des Dominicains et des Franciscains, fondées au commencement du siècle dans l'entraînement général vers la dévotion extatique, sont devenues des écoles d'éducation laïque, et saint Thomas d'Aquin manque autant de la passion propagandiste de saint Dominique que Roger Bacon manque de la tendresse mystique de saint François. C'est chose bien significative qu'une génération après la fondation des ordres mendiants, le Descartes et le Bacon du treizième siècle figurent sur les cadres de ces ordres, tant la théologie mystique tendait rapidement vers la libre recherche! On trouverait difficilement rien de plus dissemblable au saint idéal des moines que les universités de Paris et d'Oxford à la fin du treizième siècle. Tout le caractère intellectuel du siècle se juge à la lumière de ces deux célèbres séminaires de la pensée nouvelle.

Ce fut le grand siècle des écoles que nous appelons Universités. Sans doute, les universités d'Italie naissent à une époque antérieure, mais c'est le treizième siècle qui donne leur plein développement aux universités de Paris, d'Oxford, d'Orléans, de Toulouse, de Montpellier, de Cordoue, de Séville, de Salamanque et de Tolède. Celle de Paris reçut de Philippe-Auguste en 1215 (l'année même de notre grande Charte) sa constitution et sa forme, et pendant tout le treizième siècle ses « nations », composées de vingt mille étudiants, sont le centre intellectuel de l'Europe.

L'Université d'Oxford est de peu inférieure à celle de Paris, et quoique l'histoire des écoles d'Oxford demeure obscure et purement locale, cependant nous reconnaissons au treizième siècle la constitution bien définie de son Université et la fondation de ses collèges ; alors que Walter de Merton, sous le règne d'Edouard I[er], donna des statuts au collège de Merton. Notre grande Université anglaise est donc presque la contemporaine de notre parlement anglais.

La même époque vit la philosophie rationnelle se réveiller d'un long sommeil de mille ans. Des intelligences aussi puissantes que celles des penseurs grecs entreprirent la tâche de construire un ensemble d'idées générales coordonnées sur le

terrain délaissé par les successeurs d'Alexandrins, d'Aristote et de Platon. Les meilleurs philosophes du treizième siècle avaient des idées bien plus étendues et bien plus réelles qu'au douzième siècle Abélard, Guillaume de Champeaux ou Jean de Salisbury, qui n'étaient que des logiciens théologiques. Le treizième siècle avait un instrument spécial au moins aussi important pour le progrès humain que la Renaissance classique du quinzième siècle. Ce fut la découverte des œuvres d'Aristote. Vers le milieu du treizième siècle tous les ouvrages d'Aristote furent plus ou moins connus. Pour la plupart, ils furent traduits de la langue arabe qui les avait tenus ensevelis pendant six siècles, comme des papyrus dans un sarcophage égyptien. Alexandre de Hales les fit connaître à Paris, Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, son élève et son successeur, les commentèrent. Albert de Cologne, « le Docteur universel » ainsi qu'on l'appelait, mérita, par sa méthode encyclopédique, d'être surnommé l'Aristote du treizième siècle; comme saint Bonaventure, « le Docteur séraphique », le métaphysicien mystique put être appelé le Platon du treizième siècle. Roger Bacon, le franciscain d'Oxford, nous est moins bien connu, quoiqu'on le compare, et non à son désavantage, à son homonyme fameux, l'auteur du *Novum organum*. Mais malgré l'étonnante ingéniosité du fondateur de la physique dans l'Europe moderne, nous n'hésiterons pas à classer au-dessus de tous ses contemporains « le Docteur angélique », saint Thomas d'Aquin, le Descartes du treizième siècle, assurément le plus grand esprit philosophique venu entre Aristote et Descartes.

Albert, Roger, Thomas réunirent, comme Aristote et Descartes, la science naturelle à la philosophie de la pensée : et, quoique nous considérions avec étonnement et admiration l'*Opus Majus* de Roger Bacon, qui est une merveilleuse anticipation de la science moderne, cependant nous ne doutons pas que saint Thomas d'Aquin fut des deux l'esprit le plus puissant. Roger Bacon fut de quatre siècles en avant de son temps, mais il n'exerça d'influence ni sur son siècle ni sur les suivants; tandis que saint Thomas d'Aquin fut « le maître de ceux qui savent » pour tous les penseurs chrétiens depuis

sa mort en 1274 jusqu'au siècle de François Bacon et de Descartes. Roger Bacon comme Léonard de Vinci, Giordano Bruno ou Spinosa, appartient à l'ordre des pionniers intellectuels, qui sont trop en avant de leur âge et de ses ressources utilisables, pour faire progresser la civilisation autant qu'ils auraient eu en eux la puissance de le faire, ou même pour tirer complètement parti de leurs extraordinaires facultés.

Un siècle qui réunit en lui l'esprit hautement idéal, le dévouement passionné, et l'aptitude constructive, créa naturellement un nouveau type d'art sacré. L'architecture ogivale prit son essor, se développa et atteignit sa plus haute splendeur dans le treizième siècle; nous lui devons les parties les plus belles des églises de Chartres, d'Amiens, de Reims, de Paris, de Bourges, de Strasbourg, de Cologne, de Burgos, de Tolède, de Westminster, de Salisbury et de Lincoln. Il est vrai que l'on trouve des traces de ce style en France dès le XII[e] siècle à Saint-Denis, à Sens, et à Laon; mais les vrais chefs-d'œuvre de ce grand art appartiennent en France aux règnes de Philippe-Auguste et de saint Louis; en Angleterre à ceux de Henri III et Edouard I[er]. C'est dans ces deux pays qu'il faut chercher l'origine de cette création qui est la merveille de l'art humain. Chartres, Amiens et Westminster en sont les exemplaires types. Ces glorieux temples du treizième siècle ne sont pas seulement une œuvre d'art; ils sont à la fois des temples, des monuments nationaux, des musées, des écoles, des académies de musique, des salles de Parlement où la masse du peuple se réunit pour y être initiée à toutes les formes de l'art, à toutes les lois de la science et à tous les modes de culture intellectuelle. Ils sont le produit de la civilisation totale de leur âge; ils le représentent d'une manière si complète et si intense qu'on n'a jamais rien vu de pareil, sauf à l'Acropole d'Athènes, dans le siècle d'Eschyle et de Périclès. Il ne suffit pas de rappeler le nom des maîtres de l'œuvre, Robert de Luzarches, Robert de Coucy, Erwin de Steinbach et Pierre de Montereau. Ces grands temples sont l'œuvre de générations entières et l'incarnation de toute leur époque. Quiconque veut connaître le moyen âge doit étudier en détail chaque figure sculptée, chaque vitrail, chaque bas-relief, chaque

voûte, chaque portail, à Amiens, à Chartres, à Reims, à Bourges, à Lincoln ou à Salisbury. Il y trouvera plus qu'il ne pourrait lire dans un millier de livres.

Evidemment le treizième siècle est le grand siècle de l'architecture, le plus social des arts plastiques, le plus compréhensif et le plus historique. Un grand édifice embrasse la sculpture, la peinture et tous les arts décoratifs ensemble; il exige la coopération d'un peuple entier et il révèle sous l'aspect qui lui est propre le caractère du siècle. Les arts spéciaux de la forme sont plus étroitement liés au génie individuel. Ceux-ci naturellement n'appartiennent qu'à une époque plus récente. Néanmoins, même dans le treizième siècle, la sculpture nous donna des groupes de portraits et les dais et baldaquins exquis de nos cathédrales du Nord, la décoration des plus anciens palais de Venise et les ouvrages sculptés de Nicolas et Jean de Pise qui devancent Ghiberti et Donatello. En peinture Cimabué commence en ce siècle la longue liste des maîtres italiens, et Giotto était déjà un jeune homme d'un glorieux avenir avant la fin du siècle.

La littérature proprement dite, au treizième siècle, ne brille pas du même éclat que la pensée et l'activité politique. Comme à toutes les époques où de nouvelles idées fermentent et où les efforts convergent vers des objets pratiques, ce siècle ne voue pas ses forces créatrices à la composition d'ouvrages longuement élaborés. Dante ne pouvait naturellement apparaître qu'un siècle après Barberousse et Innocent, et Pétrarque un siècle après saint François d'Assise. Mais le treizième siècle est bien représenté à la fois en poésie dans le roman et l'histoire en prose. Tous ces genres ont une origine plus ancienne et atteindront leur plein développement plus tard. La prose française commence à prendre forme avec les chroniques de Villehardouin au commencement du siècle et dans la chronique de Joinville à la fin. Le même siècle ajoute quelques-unes des plus belles hymnes au bréviaire catholique, le *Dies iræ*, le *Stabat Mater*, les hymnes grandioses de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure, et de Thomas de Celano. Il produisit aussi la *Légende dorée* de Voragine, ce riche répertoire d'histoires pieuses. De plus, le treizième siècle

produisit la majeure partie du *Roman de la Rose*, la lecture favorite du moyen âge, plusieurs des meilleurs morceaux du cycle d'Arthur, Rutebeuf et les lyriques français, quelques-uns des plus brillants troubadours, Sordello, Brunetto Latini, Guido Cavalcanti, les précurseurs et associés de Dante.

Quant à Dante lui-même, il n'est pas facile de lui assigner sa place dans le treizième siècle. Il y a vécu, il en a été l'expression typique ; mais, à vrai dire, il ne lui appartient pas. Le siècle a un caractère transitoire et ambigu ; et Dante, comme le siècle, a un rôle double et transitoire. Il est le poète, le prophète, le peintre du moyen âge ; et cependant, à bien des égards, il anticipe l'esprit et l'art modernes. Quant aux dates précises, la dernière année du treizième siècle est la moitié de la vie du poète, sa trente-cinquième année. Il avait déjà écrit alors quelques pièces d'une rare beauté et son esprit atteignait la maturité. D'un autre côté, tous les vers de sa *Divine Comédie* furent écrits dans le XIVe siècle ; le poète vécut jusqu'en 1321 et sa *Vision* ne fut tout à fait complète qu'en cette dernière année. Sa magnifique création est toute imbue de ce double caractère. Par son âme, par son enthousiasme, Dante semble vivre avec les chefs impériaux de Hohenstaufen, avec saint François et saint Dominique, avec saint Bernard et saint Thomas d'Aquin. Il dépeint le monde catholique et féodal ; il est comme saturé du sentiment catholique et féodal. Et cependant il traite les papes, les évêques, l'Église et les conclaves avec l'audacieuse liberté intellectuelle d'un dialecticien de Paris ou d'un docteur d'Oxford. On peut lire entre les lignes du grand poème catholique l'arrêt de mort de l'Église catholique et de la hiérarchie féodale. Comme tous les grands artistes, Dante peint un monde qui n'existe que dans l'idéal et dans le souvenir, de même que Spencer et Shakespeare transfigurèrent, dans leurs vers, une société humaniste et romantique qui avait depuis longtemps disparu. Pour cette raison et pour d'autres encore, il vaut mieux considérer le sublime *Dies iræ* que l'exilé florentin chanta dans ses dernières années sur la tombe du moyen âge, comme appartenant en son esprit à une époque plus rapprochée de nous, comme l'aube de la poésie moderne.

Avec Dante, Giotto, Frédéric II, Edouard Ier, Roger Bacon, nous entendons le clairon qui sonne la fin du moyen âge transformé en monde moderne. Les esprits types du treizième siècle, encore catholique et féodal, ce sont : Innocent III, saint François, Etienne Langton, Grossetête, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure et Albert de Cologne, Philippe-Auguste, saint Louis, les barons de Runnymède et Simon de Montfort, les auteurs de la *Légende dorée* et des hymnes catholiques, les docteurs de Paris, d'Oxford et de Bologne, les constructeurs de cathédrales d'Amiens, de Paris, de Lincoln et de Westminster.

Frédéric HARRISON.

(*Extrait de la* FORTNIGHTLY REVIEW, Sept. 1891.)

COURS DE PHILOSOPHIE PREMIÈRE

SECONDE PARTIE

Des Lois universelles du Monde

PRÉFACE

Le second volume de mon *Cours de Philosophie première* est terminé depuis longtemps; une circonstance en a retardé la publication. J'avais projeté de mettre en tête un travail assez étendu *sur l'harmonie entre la théorie et la pratique.* Ce travail devait contenir trois parties : la première était relative à la théorie de *l'harmonie entre les lois du monde et celles de l'entendement;* celle-ci était la seule qui eût un rapport direct avec la philosophie première. Les deux autres doivent porter, l'une sur les *relations entre l'abstrait et le concret*, et l'autre *sur les relations entre la raison théorique et la raison pratique.* Des méditations prolongées m'avaient permis d'accumuler sur ce sujet des résultats importants, sans que je fusse néanmoins arrivé au point de maturité que demande la rédaction définitive.

Mais une circonstance, que je n'avais pas prévue, m'oblige de changer mon projet primitif. Ma nomination à la chaire d'histoire générale des Sciences au Collège de France m'a fait comprendre que les diverses questions que je me proposais de traiter dans l'introduction seraient examinées dans le cours de mes leçons; que, par suite, mes vues ne pourraient manquer d'acquérir plus de profondeur et de netteté et qu'ainsi il y aurait avantage à en retarder la publication; en outre, bien que cette introduction ne manquât pas d'utilité pour la Phi-

losophie première, elle était bien loin d'y être véritablement indispensable. J'y ai donc renoncé.

Une autre raison, plus décisive encore, m'a déterminé. Le retard apporté à ma publication du second volume du *Cours de Philosophie première,* dont toutes les leçons ont, du reste, paru déjà dans la *Revue occidentale,* m'empêchait de m'occuper de celle du *Cours de Morale positive,* dont l'importance est absolument capitale ; car, si la Philosophie première est la base du dogme positif, la morale en est le couronnement. L'on peut dire que c'est là un besoin urgent. Je vais donc me livrer activement à ce travail. Le *Cours de Morale pratique* a déjà paru dans la *Revue occidentale,* de même que quelques leçons du *Cours de Morale théorique;* mais tout cela exige une révision indispensable. C'est ce travail auquel je vais consacrer une partie de mes efforts.

La publication de mon *Cours de Morale* me permettra, en outre, de réaliser un autre projet, dont l'utilité est vraiment très grande pour l'éducation et dont la lacune se fait sentir de tous côtés. Il s'agit d'un *Catéchisme* par demandes et réponses extrêmement courtes, et contenant des formules susceptibles d'être apprises par cœur par les enfants et d'être rappelées aux jeunes gens comme aux personnes d'âge mûr. Le catholicisme n'a réalisé que très tard un tel projet, car le premier qui ait paru, à ma connaissance du moins, est celui publié par Erasme en 1531 ; mais les catéchismes se sont surtout multipliés à partir du Concile de Trente.

Au XVIII[e] siècle, les philosophes de la grande Ecole avaient senti, dans leurs vastes projets de régénération totale, la nécessité d'un tel catéchisme au point de vue de la nouvelle Philosophie. Le plus remarquable, sans aucun doute, est celui rédigé, en 1768, par le baron d'Holbach et publié, en 1790, d'après le manuscrit confié par sa famille à Naigeon.

Sans doute, Auguste Comte a publié un *Catéchisme positiviste,* mais cette œuvre si éminente et que lui seul pouvait écrire, ne satisfait pas aux besoins que j'ai indiqués. Outre sa haute forme abstraite, qui le rend impropre à être mis entre les mains des enfants et qui l'empêche aussi de satisfaire aux besoins populaires, il ne contient point ces formules

courtes et précises, susceptibles d'être apprises par cœur. Du reste, j'ai déjà donné dans la *Revue occidentale* un spécimen du travail que j'ai conçu et dont j'espère mener à bien la réalisation.

C'est pour toutes ces raisons que j'ai éliminé mon projet d'une introduction au second volume du *Cour de Philosophie première,* dont la prochaine publication va me permettre de m'occuper de celle du *Cours de Morale positive.*

PIERRE LAFFITTE.

Cadillac-sur-Garonne (Gironde), le jeudi 21 avril 1892.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND

TREIZIÈME LEÇON

DIXIÈME LOI DE PHILOSOPHIE PREMIÈRE

Loi de la Persistance.

Tout état statique ou dynamique tend à persister spontanément sans aucune altération en résistant aux perturbations extérieures (Kepler).

I. Considérations préliminaires.
II. Loi de la Persistance en Cosmologie (Mécanique, Physique, Chimie).
III. Loi de la Persistance en Morale (Biologie, Sociologie, Morale).

QUATORZIÈME LEÇON

ONZIÈME LOI DE LA PHILOSOPHIE PREMIÈRE

Loi de la Coexistence.

Un système quelconque maintient sa constitution active ou passive, quand ses éléments éprouvent des mutations simultanées, pourvu qu'elles soient exactement communes (Galilée).

I. Considérations préliminaires.
II. De la loi de la Coexistence en Cosmologie (Mécanique, Astronomie, Physique, Chimie).
III. De la loi de la Coexistence en Morale (Biologie, Sociologie, Morale).

QUINZIÈME LEÇON

DOUZIÈME LOI DE PHILOSOPHIE PREMIÈRE

Loi de l'Équivalence.

Il y a toujours équivalence entre l'action et la réaction, si leur intensité est mesurée conformément à la nature de chaque conflit (Huyghens, Newton).

I. Considérations préliminaires.
II. Loi de l'Équivalence en Cosmologie (Mathématique, Physique, Chimie).
III. De la loi d'Équivalence en Morale (Biologie, Sociologie, Morale).

SEIZIÈME LEÇON

TREIZIÈME LOI DE PHILOSOPHIE PREMIÈRE

Loi de la Conciliation.

Subordonner toujours la loi du Mouvement à celle de l'Existence, en concevant tout progrès comme le développement de l'ordre correspondant, dont les conditions quelconques régissent les mutations qui constituent l'Évolution.

I. De la loi de Conciliation en Cosmologie.
II. De la loi de Conciliation en Biologie.
III. De la loi de Conciliation en Sociologie et en Morale.

DIX-SEPTIÈME LEÇON

QUATORZIÈME LOI DE PHILOSOPHIE PREMIÈRE

Loi du Classement.

Tout classement positif doit procéder d'après la généralité croissante, ou décroissante, tant subjective qu'objective.

I. Considérations préliminaires.
II. De la loi du Classement scientifique, esthétique et biologique.
III. De la loi du classement en Sociologie et en Morale.

DIX-HUITIÈME LEÇON

QUINZIÈME LOI DE PHILOSOPHIE PREMIÈRE

Loi de l'Intermédiaire.

Tout intermédiaire doit être normalement subordonné aux deux extrêmes, dont il opère la liaison.

I. Considérations préliminaires.
II. De la quinzième loi au point de vue scientifique.
III. De la quinzième loi au point de vue logique.

DIX-NEUVIÈME LEÇON

Des divers arrangements que comporte la hiérarchie des sciences abstraites.

I. Considérations préliminaires.
II. Des divers arrangements que comporte la hiérarchie propre aux sciences abstraites.
III. Du rôle des divers arrangements propres à la hiérarchie des sciences abstraites.

VINGTIÈME LEÇON

Discours de clôture.

I. Résumé.
II. Jugement.
III. Incorporation.

Les adhésions des personnes dont l'intention est de souscrire pour la publication du second volume du *Cours de Philosophie première* doivent être adressées à M. Brecville, 10, rue Monsieur-le-Prince.

DE LA

STABILITÉ DE L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE

ORDRE ET PROGRÈS

INTRODUCTION

Le travail que je publie aujourd'hui contient, avec de nouveaux développements, la plus grande partie du discours que j'ai prononcé à Paris (10, rue Monsieur-le-Prince), dans la réunion positiviste du 5 septembre 1867, commémorative de la mort d'Auguste Comte (1).

Il a pour but d'appeler l'attention du public sur la nécessité, tant au point de vue social qu'au point de vue industriel, de la *conservation* et de la *stabilité* dans les phénomènes économiques.

L'insuffisance de l'économie politique pour diriger l'ordre industriel, les dangers croissants de cette doctrine absolue sont si évidents, qu'il était vraiment urgent d'appliquer la science sociale à une appréciation plus convenable de l'activité industrielle, pour fournir à cette activité une meilleure direction. La science sociale ne peut être, en effet, un simple jeu académique : elle doit éclairer la pratique et montrer par là sa principale efficacité ; outre que ses applications sont la meilleure vérification des conceptions de la science abstraite, vérification qui sert à son tour à modifier des vues trop imparfaites.

Je sais combien je dois choquer les préjugés régnants et triomphants en appelant aujourd'hui une attention prépondérante sur l'importance *de la stabilité dans l'ordre économique;*

(1) Voir la *Politique positive* de Semerie 1872.

mais, à cet égard, la science ne doit avoir que peu de condescendance pour les préjugés.

Elle a pour but de voir et d'exprimer la réalité des choses, et elle doit diriger l'opinion et non être dirigée par elle. C'est aux hommes d'Etat à tenir compte des opinions régnantes, en tant que ces opinions constituent effectivement un fait social que la pratique ne doit pas dédaigner, mais prendre au contraire en sérieuse considération. Il ne doit pas en être de même des philosophes; ils doivent voir les choses telles qu'elles sont et les dire telles qu'ils les voient, en mettant seulement, dans l'expression de leurs pensées, une indulgente modération qui s'allie du reste très bien avec une inébranlable fermeté.

La science sociale, établie enfin par Auguste Comte sur des bases positives, permet désormais de s'élever à une appréciation des faits et des lois de l'ordre industriel plus réelle et plus complète que celle accomplie par l'économie politique. Cette dernière doctrine n'a pu avoir qu'une valeur transitoire, désormais tout à fait épuisée; car les principes si bien établis par les Quesnay, les Hume, les Turgot, les Smith, ne pouvaient constituer qu'un travail admirable, du reste, mais purement préparatoire, attendu qu'une telle appréciation de l'ordre industriel l'isolait irrationnellement de tous les autres phénomènes sociaux, qui lui sont si intimement connexes.

Puissent ces démonstrations et ces conceptions nouvelles agir sur les esprits réfléchis et convenablement préparés à l'étude de telles questions! C'est ainsi que pourra se former enfin une nouvelle impulsion mentale qui calme l'agitation maladive de l'industrie occidentale et lui substitue graduellement un mouvement lentement progressif dans lequel le progrès sera toujours subordonné à l'ordre. Par là pourront être évitées, au milieu, néanmoins, d'un fécond développement, ces perturbations incessantes si profondément désastreuses pour la situation matérielle, surtout des masses laborieuses, et dont la réaction morale est chaque jour plus fâcheuse.

En somme, le résultat définitif de notre travail sera d'établir sur des bases scientifiques inébranlables de nouvelles règles de morale sociale.

Toute grande rénovation religieuse a toujours été caractérisée, dans l'évolution de notre espèce, par *l'établissement de nouveaux devoirs*. Le Positivisme, la plus complète et la seule définitive des grandes constructions religieuses, n'échappe point à une telle loi, et y satisfait au contraire avec plus de plénitude qu'aucune des religions préparatoires. Nous voyons, par ce simple énoncé, combien est grande l'erreur de ceux qui pensent que l'état normal de notre espèce doit consister à donner aux hommes des moyens, de plus en plus puissants, d'user et d'abuser, en les dégageant de plus en plus de tout frein et de toute règle. Dans cette manière de concevoir l'état social, chacun de nous serait limité, dans l'indépendance de ses manifestations, non point par son volontaire assujettissement à des règles morales démontrées, mais seulement par les intérêts froissés des autres hommes. Si de telles doctrines pouvaient prévaloir, elles amèneraient la dégradation de notre espèce. Mais, heureusement, il n'en est pas ainsi, et même, si nous voulons saisir ce qui, dans ces doctrines perturbatrices, a pu séduire des âmes intelligentes, nous constaterons que cela tient au sentiment mal analysé de la nécessité d'éliminer graduellement, sans y arriver jamais complètement, l'intervention de la force purement matérielle dans l'accomplissement de nos diverses fonctions. Le Positivisme satisfait aux diverses conditions du problème en proclamant, d'un côté, l'assujettissement de chacun de nous à des devoirs de plus en plus étendus, mais en démontrant aussi, d'un autre côté, que leur accomplissement doit devenir de plus en plus volontaire, de manière à concilier ainsi *la subordination* avec *la dignité :* en d'autres termes, cela revient à dire que nous serons de moins en moins gouvernés, à mesure que nous nous gouvernerons de plus en plus nous-mêmes. C'est là un type idéal que nos chevaleresques ancêtres ont pressenti; nous acceptons leur programme et nous pourrons le réaliser, grâce à une doctrine plus réelle que la leur, et à une situation plus favorable.

Mais si la conclusion de notre travail doit consister à formuler les nouveaux devoirs que le Positivisme vient de faire enfin pénétrer dans l'ordre industriel, il est convenable. par

suite, d'insister un peu, dans cette introduction, sur la vraie théorie scientifique du devoir.

La théorie générale du devoir a été jusqu'ici à peine entrevue par les doctrines théologico-métaphysiques. La philosophie, devenue positive ou scientifique, peut enfin aborder ce grand sujet et en construire une théorie vraiment positive. Et d'abord, qu'est-ce que le *devoir ?*

Le devoir est l'expression formulée des conditions de notre concours à l'existence d'un être collectif (Famille, Patrie, Humanité). Cette définition n'est rien autre chose, suivant le caractère des vraies définitions scientifiques, que l'expression systématique de l'idée que le bon sens universel a de tout temps attachée à l'idée du mot *devoir*. C'est là un fait expérimental et universel de notre nature. La science, qui est le *prolongement du bon sens universel*, a pour but d'analyser et de coordonner ce grand fait, cette grande notion, afin d'en accepter ce qui est nécessaire et d'en modifier ou perfectionner ce qui est modifiable.

Le *devoir* constitue-t-il une fonction simple et élémentaire du cœur ou de l'esprit, irréductible en d'autres éléments, ou bien est-il une fonction composée résultant du concours habituel d'autres fonctions simples ?

Cette haute question, une des bases de la systématisation de la morale, a donné lieu à diverses solutions, mais qui se ressemblent en ce sens qu'elles font du *devoir* une fonction simple. Pour les uns le devoir se ramène aux sentiments sympathiques; pour d'autres elle est une vue de l'esprit; et, enfin, Kant en fait une fonction simple, *sui generis.*

Mais ces solutions, quelle que soit l'éminente valeur des divers aperçus qui les motivent, ne sont point conformes à une saine analyse scientifique. *Le devoir est une fonction composée du cerveau* résultant du concours de fonctions simples, qui donnent ainsi lieu à une résultante ou force unique.

Le *devoir* résulte, en effet, du concours des sentiments sympathiques qui nous inspirent le dévouement à d'autres êtres, surtout collectifs, et de l'intelligence qui détermine les conditions de ce concours. De cette combinaison constante d'un penchant et d'une opinion résulte bientôt chez l'homme

le *sentiment du devoir* proprement dit, ou la disposition à conformer notre conduite aux conditions nécessaires des existences collectives auxquelles nous sommes attachés. La *conscience*, à chaque époque, est pour un homme l'ensemble des dispositions habituelles à l'accomplissement des divers devoirs, et le *remords* n'est rien autre chose que l'émotion pénible qui résulte de la non-satisfaction de chacune de ces dispositions distinctes. Car il y a autant de *remords distincts* qu'il y a de devoirs élémentaires. Il résulte de là que la notion de *devoir* n'est pas *absolue*, *mais variable,* sans être *arbitraire*. Elle se développe graduellement avec la marche de l'Humanité, comme l'histoire le constate d'une manière éclatante, ce qui vérifie, d'un autre côté, la nature composée de la notion du devoir. Car si c'était un sentiment ou penchant simple de notre nature, il ne pourrait être modifié que dans son intensité, non dans sa nature.

On comprend dès lors que les devoirs augmentent en nombre et se précisent davantage avec l'évolution de l'Humanité. Cela tient à la nature même de l'évolution sociale, où les rapports augmentent à mesure que l'évolution s'étend et par suite se complique. Si les devoirs n'augmentaient pas en nombre et en précision avec l'extension de l'évolution humaine, la société deviendrait contradictoire et se dissoudrait.

D'un autre côté on peut dire aussi que les devoirs dans chaque société deviennent, pour un individu, d'autant plus précis et plus nombreux que cet individu occupe une position plus élevée dans la hiérarchie des fonctions sociales. L'examen de toutes les sociétés en offre une preuve évidente, et la théocratie hindoue nous en montre un exemple caractéristique en faisant du paria l'homme qui n'a pas de devoirs.

La grandeur de la civilisation humaine, ce qui l'a différenciée de plus en plus de l'existence animale, a consisté précisément à assujettir à des devoirs, ou obligations de plus en plus précises, nos diverses fonctions même personnelles : le principe de ces obligations résultant de ce que les divers modes d'accomplissement des fonctions personnelles ont des conséquences qui ne sont nullement indifférentes aux autres hommes. C'est ainsi que la nutrition, l'instinct sexuel, etc.,

ont été assujettis, et doivent l'être de plus en plus, à des obligations distinctes.

Ces diverses obligations, passant à l'état d'habitude, constituent les préjugés; le mouvement de la civilisation doit établir un nombre croissant de préjugés. Plus un être occupe une place basse dans la hiérarchie des êtres civilisés, et plus le nombre de ses préjugés est faible. Le sauvage n'en a guère, et l'animal pas du tout; ces préjugés, bien entendu, devant toujours être susceptibles de démonstration.

L'anarchie actuelle de l'Occident ne doit pas nous faire illusion à ce sujet. Le Positivisme, continuant la grande tradition, manifestera son avènement en proclamant de nouveaux devoirs.

Le grand caractère du Positivisme, à ce sujet, est d'assujettir pour la première fois, d'une manière systématique, l'industrie *à un ensemble de devoirs moraux et sociaux.* Non point que jusqu'ici ce mode d'activité en ait été complètement dépourvu, mais le règlement moral de l'industrie était purement indirect, sans direction systématique et régulière, même dans le régime théocratique proprement dit. Le catholicisme même, qui est l'état le plus systématique du théologisme, n'a pu aborder la morale sociale proprement dite, si ce n'est par de vagues conseils de charité. Mais l'évolution donne à l'industrie un caractère à la fois civique et moral : tel est le grand but que le Positivisme veut atteindre. Formuler les devoirs qui résultent de cette grande transformation dans la conception de la vie industrielle, telle sera la conclusion principale de notre travail.

PREMIÈRE PARTIE

I. — *Vue générale de la situation économique actuelle de l'Occident.*

L'Occident marche, avec une rapidité croissante et une fébrile excitation, vers une prépondérance absolue de l'activité industrielle. Mais ce régime nouveau se substitue au régime antique, sans direction, sans coordination quelconque.

Il en résulte que le développement continu de cet industrialisme sans frein amène d'inévitables excès qui menacent d'altérer profondément l'organisme social et d'amener finalement, dans le type humain, une réelle dégradation mentale et morale, qui bientôt même compromettrait ces progrès matériels dont nous sommes si exclusivement et si aveuglément fiers.

L'activité guerrière est spontanément sociale, comme l'esprit théologique est spontanément général ; car toute guerre exige nécessairement un concours, dont les conditions sont facilement appréciables pour tout le monde ; attendu que chacun se rend immédiatement raison des dangers personnels et collectifs que présente une violation, même passagère, d'un tel concours. Aussi est-ce surtout la guerre qui a fondé les cités et la patrie, qui a construit, enfin, la vie sociale caractérisée par la solidarité des contemporains, et surtout par la continuité des générations ; aussi, la guerre était l'apanage exclusif des hommes libres. Elle a fait des citoyens.

L'industrie, au contraire, personnelle au début, et nécessairement analytique, n'a pas pu prendre encore un caractère à la fois synthétique et social, malgré la longue évolution déjà accomplie. Ce n'est que de nos jours que le Positivisme a pu enfin concevoir la systématisation industrielle, en y introduisant le point de vue social qui lui a été jusqu'ici étranger ; et cette grande transformation, dans le caractère de l'activité pratique, constitue une des plus profondes évolutions que puisse accomplir notre espèce.

Ainsi, le caractère primitivement servile de l'industrie se conserve de nos jours d'une manière évidente, et avec d'immenses dangers actuels. Ce caractère n'apparaît que trop chez les plus puissants industriels comme chez les plus modestes prolétaires, sauf d'éminentes mais bien peu nombreuses exceptions. Nous voyons, en effet, les possesseurs d'immenses capitaux admettre, couramment et systématiquement, à la manière des esclaves antiques, que le travail industriel n'a qu'un but purement personnel. Emanés d'une classe primitivement servile, ils repoussent même vivement toute tentative de donner à la richesse un caractère social et ci-

vique. De pareils sentiments rendent cette classe habituellement aussi incapable qu'indigne de participer au gouvernement général, si ce n'est d'une manière subalterne. Et en fait, outre quelques représentants des anciennes classes aristocratiques, le gouvernement appartient essentiellement à cette partie de la bourgeoisie adonnée aux professions justement qualifiées de *libérales*.

On doit donc considérer la tentative saint-simonienne de donner le pouvoir aux industriels non régénérés, comme une théorie dangereuse et dégradante. Car si elle pouvait se réaliser, elle confierait la direction à des hommes vraiment indignes, puisqu'ils gouverneraient avant d'avoir été préalablement élevés du rang d'esclaves à celui de citoyens, avant d'avoir pris les mœurs et les habitudes convenables aux fonctions supérieures.

Le danger d'une telle théorie était d'autant plus grand qu'elle contenait intrinsèquement une part considérable de vérité, en annonçant la prépondérance finale du régime industriel. Elle a, par ces diverses raisons, considérablement contribué à rendre plus désastreuse la situation actuelle.

La libération totale des travailleurs pendant le moyen âge, libération qui a été la condition fondamentale de tous les progrès spéciaux de l'industrie, a donc produit la situation actuelle où tous les éléments de l'ordre nouveau sont préparés, mais ne sont nullement systématisés. C'est cette systématisation que le Positivisme vient leur apporter.

Dès le XVIII[e] siècle, la prépondérance industrielle était assez grande pour attirer, sur cet ordre de phénomènes, l'attention des esprits philosophiques ; d'un autre côté, l'évolution scientifique était assez avancée pour qu'on pût au moins tenter d'ébaucher, sur ce sujet, une théorie vraiment positive. Cette situation donna lieu à une série de travaux théoriques qui accomplirent une analyse scientifique des phénomènes industriels. Cette appréciation scientifique, fort remarquable, quoique très insuffisante, fut due aux méditations de Quesnay, de Turgot, de Hume, d'Adam Smith, et elle a reçu plus tard, sous le nom *d'économie politique*, une très vicieuse consolidation. Car elle a été finalement constituée dans un isolement

irrationnel de la science sociale, dont elle ne doit être qu'un chapitre. Cultivée depuis par des esprits plus littéraires que scientifiques et non assujettis à une convenable préparation, elle sert trop aujourd'hui à justifier le maintien indéfini de l'anarchie économique. La science sociale positive et complète peut et doit enfin donner, à de tels travaux, une impulsion féconde à la fois théorique et pratique ; car nous ne perfectionnons la théorie qu'afin de mieux éclairer la plus haute pratique sociale, où se trouve, d'ailleurs, la plus convenable vérification expérimentale des méditations purement scientifiques. Mais, avant d'aller plus loin, je dois résumer philosophiquement les résultats de cette élaboration des grands penseurs du XVIII[e] siècle, car je pourrai ainsi définir scientifiquement la situation à ce sujet, de manière à en constater les nécessités, et à en déduire un ensemble de devoirs qui, librement et graduellement adoptés, puissent remédier aux inconvénients actuels, et préparer un ordre plus normal.

II. — *De la division du travail.*

En considérant l'ensemble de la vie industrielle, on a bientôt vu qu'elle reposait essentiellement sur la division du travail, c'est-à-dire sur la décomposition du travail industriel en fonctions vraiment distinctes et accomplies par des personnes différentes. Ce principe n'est, du reste, qu'un cas particulier du principe général entrevu par Aristote et constitué par Auguste Comte, qui en a fait une des bases de la statique sociale (1).

A. Smith a surtout insisté sur cette considération, implicitement admise par ses prédécesseurs Hume et Turgot, qui étaient, du reste, des penseurs d'un ordre plus élevé. On a

(1) « L'incomparable Aristote découvrit en effet le caractère essentiel de toute organisation collective, quand il la fit consister dans la séparation des offices et la combinaison des efforts. On conçoit à peine que les économistes modernes aient osé s'attribuer cette lumineuse conception, quand leur empirisme métaphysique la réduisit à une simple décomposition industrielle que le prince des philosophes avait dédaignée. Dans son état initial, elle eut réellement toute l'étendue qu'exigeait son

longuement disserté sur un tel sujet, même d'une manière souvent purement littéraire et déclamatoire, en montrant à satiété l'utilité industrielle de la division du travail, sans insister sur ses inconvénients désormais si graves. Car par cette division exagérée et sans contrepoids, on forme d'habiles producteurs, mais en cessant de faire des hommes. Néanmoins, une telle analyse scientifique, quelque imparfaite qu'elle soit, et même quelque dangereuse qu'elle soit devenue par son irrationnel isolement, était strictement nécessaire. Aussi, nul esprit réfléchi ne peut maintenant refuser d'admettre ce théorème : *la vie industrielle tout entière est fondée sur la division du travail ou sur la décomposition en fonctions économiques, exécutées par des agents distincts.*

Cette décomposition s'est graduellement étendue et consolidée, et a donné lieu, dans tous les pays, à des fonctions diverses, et qui sont, les unes par rapport aux autres, dans des relations nécessaires. La considération des relations des diverses fonctions économiques entre elles est un complément logique du principe de la division du travail. Mais avant même que ce théorème fût suffisamment analysé par Smith, il avait été implicitement admis par le grand Hume (1), et avait fourni à celui-ci la découverte d'un principe capital, logiquement subordonné au premier.

Ce principe, que l'on doit désigner sous le nom de *théorème de Hume*, consiste au fond en ceci :

Les industriels se divisent nécessairement en agriculteurs et manufacturiers. Les premiers constituent la base nécessaire de tout l'ordre économique, en fournissant les aliments et les matières premières, que les autres transforment et transportent.

usage systématique. Mais elle ne pouvait suffisamment fonder la vraie théorie de l'ordre que quand l'ensemble de l'évolution humaine aurait assez indiqué la nature et le classement des principales forces sociales. Cette condition nécessaire étant ici remplie, le génie d'Aristote m'a donc préparé la base normale d'une telle construction. » Auguste Comte, *Politique positive,* tome II, p. 281.

(1) *Discours politiques*, traduits de l'anglais, 1754. Discours premier : *Du commerce.*

Cette décomposition binaire de la hiérarchie industrielle conduit ensuite Hume à ce principe :

Toutes les classes sociales vivent de l'excès de la production des classes agricoles sur leur consommation. C'est cet excès qui permet l'existence des autres fonctions économiques, et de toutes les autres fonctions sociales quelconques. C'est de la quotité de cet excès que dépendent la vie sociale tout entière et tous les progrès de la civilisation. Car cet excès seul permet l'existence des classes théoriques, source de toute évolution. Cette conception a été entrevue aussi et développée par les physiocrates, et les a conduits aussi à une décomposition binaire de la hiérarchie industrielle, mais sous une forme moins satisfaisante que dans la décomposition due à Hume. Ils décomposaient, en effet, la hiérarchie sociale en agriculteurs et salariés ; les salariés, contenant toutes les fonctions, depuis les rois jusqu'aux cordonniers, conçus les uns et les autres, comme payés et nourris par la classe agricole, seule vraiment productive.

Hume ne formule point le principe avec la précision scientifique que nous pouvons désormais y introduire, mais il résulte très nettement, pour tout esprit philosophique, de sa pénétrante analyse. Du reste, Hume a apprécié la réaction si utile et si capitale de la classe manufacturière (manufacturiers, commerçants et banquiers) sur la classe agricole proprement dite, base de tout le reste, cette action et cette réaction des deux grands éléments de la hiérarchie industrielle constituant l'ordre économique.

Néanmoins, outre une trop imparfaite formulation, que nous complétons aujourd'hui, Hume n'a pas suffisamment décomposé ensuite la classe manufacturière en ses trois éléments : manufacturiers, commerçants, banquiers. Mais ce profond génie sentait mieux que les grands penseurs, ses contemporains, l'impossibilité d'une vraie théorie positive de la vie industrielle, dont il comprenait trop, quoique confusément, la relation nécessaire avec la fondation de la science sociale. Aussi s'est-il sagement borné à des essais, mais où éclate la pénétration de cette haute intelligence. On peut, dans un autre genre, le comparer à Diderot : l'un et l'autre

comprenant très bien que la fondation de la sociologie et de la morale était prématurée, et qu'il fallait se borner à des essais préparatoires (1).

III. — *De l'équilibre économique spontané.*

Mais cette décomposition, même en la concevant comme une analyse purement préliminaire de la vie industrielle en fonctions économiques distinctes et liées entre elles, restait une théorie profondément imparfaite tant qu'on n'avait pas suffisamment apprécié les conditions suivant lesquelles concourent ces diverses fonctions. En un mot, l'ébauche préliminaire d'une théorie positive de la vie industrielle exigeait que l'on démontrât que les diverses fonctions économiques concourent entre elles, de manière à arriver à un *équilibre naturel* et à former un *ordre spontané.*

On ne s'est élevé que par degrés à un théorème si capital ; et même sa formulation définitive appartient au Positivisme, car ce théorème a été admis d'abord plus implicitement qu'explicitement. Mais, néanmoins, il résulte des travaux des grands économistes du dix-huitième siècle, et surtout on l'aperçoit dans les conceptions dues au génie synthétique de Quesnay.

Hume démontra d'abord que, nonobstant tous les obstacles artificiels quelconques, il tendait toujours à s'établir un *niveau*

(1) Auguste Comte le premier a donné une conception positive de l'ensemble de la vie économique, en concevant que les diverses fonctions distinctes de l'ordre industriel : Agriculture, Manufacture, Commerce, Banque, se coordonnent en une hiérarchie naturelle, et que la dépendance spontanée de ces diverses fonctions les unes par rapport aux autres est réglée par le principe de tout classement positif. De plus, il a rigoureusement démontré que chacune de ces fonctions industrielles distinctes présentait nécessairement la décomposition en entrepreneurs et travailleurs. Pour la première fois enfin l'ordre industriel a pu être conçu dans son ensemble sans être séparé ni isolé de la vie sociale tout entière. Ainsi s'est fondée une vraie science sociale propre à diriger la pratique, et dont la fécondité croissante contrastera avec l'insuffisance de la prétendue science de l'économie politique qui, à cause de son irrationnel isolement et de sa culture littéraire, n'offre aucun progrès vraiment capital depuis les ingénieux aperçus de Quesnay, Hume, Turgot, Ad. Smith.

monétaire. Car, d'après lui, malgré les obstacles artificiels de la politique, *l'argent reste toujours, au bout d'un certain temps, dans un rapport déterminé avec le développement agricole et manufacturier de la population.*

Il y a donc, quant au rôle de la monnaie, un équilibre ou un ordre naturel économique, qui tend toujours à s'établir, malgré les obstacles artificiels qu'on lui oppose.

Les économistes français établirent un tel théorème quant au blé ; ils firent voir qu'il tendait toujours à s'établir, entre la *production* et la *répartition* du blé, et les autres fonctions économiques, un équilibre ou ordre naturel qu'il fallait bien se garder de contrarier, sous peine des plus grands dangers.

« La valeur vénale des denrées, le revenu, le prix des salaires, la population, sont liés entre eux par une dépendance réciproque, et se mettent eux-mêmes en équilibre, suivant une proportion naturelle, et cette proportion se maintient toujours lorsque le commerce et la concurrence sont entièrement libres.

« La chose est évidente dans la théorie; car ce n'est pas au hasard que les prix des choses se sont fixés; cette fixation est un effet nécessaire du rapport qui est entre chaque besoin des hommes et la totalité de leurs besoins, entre leurs besoins et les moyens de les satisfaire; il faut bien que l'homme qui travaille gagne sa subsistance, puisque c'est le seul motif qui l'engage à travailler, il faut bien que celui qui le fait travailler lui donne cette subsistance et achète, par ce moyen, le travail du salaire, puisque sans ce travail il ne pourrait avoir ni revenu, ni en jouir. » — (Turgot, *Lettres à l'abbé Terray*.)

On peut voir ce point capital des idées de Quesnay et de Turgot nettement exposé par Condorcet (1).

Cette notion d'un ordre naturel économique était, au fond, très implicitement compris dans la conception du *tableau économique ;* et Mercier de la Rivière, qui appartenait à une

(1) *Du Commerce du Blé*, par Condorcet.

telle école, put écrire son livre : *De l'ordre naturel et essentiel des sociétés humaines*, dont le titre est vraiment décisif.

De telle sorte que, par ces analyses successives, les économistes purent arriver à cette conception fondamentale, résultat implicite de leurs travaux : *les diverses fonctions économiques, nécessairement distinctes, abandonnées à elles-mêmes tendent à un certain équilibre et à un ordre spontané ou naturel.*

Du reste, ces illustres penseurs ne faisaient que démontrer, dans l'ordre économique, l'assujettissement des phénomènes sociaux à des lois naturelles de similitude et de succession. Leurs travaux concouraient ainsi, avec les méditations supérieures des Vico et des Montesquieu, à préparer les bases d'une science sociale vraiment positive, dont la fondation définitive, par Auguste Comte, devait constituer l'œuvre mentale caractéristique du dix-neuvième siècle.

Malgré l'insuffisance de leurs théories, ces illustres penseurs purent néanmoins admirablement servir la pratique sociale, parce que, sous l'impulsion des plus nobles sentiments, ils purent appliquer une ébauche sans doute, mais une ébauche vraiment scientifique et positive.

SECONDE PARTIE

DE LA RELATION DE L'ABSTRAIT AU CONCRET OU DE LA THÉORIE A LA PRATIQUE DANS L'ORDRE ÉCONOMIQUE.

I. — *Des dangers de la considération exclusive et absolue de l'ordre économique.*

On peut donc dire que le résultat général qui se dégage de tous les travaux des grands économistes du XVIIIe siècle, dont nous n'avons aujourd'hui que l'indéfinie répétition, se réduit, comme nous venons de le voir, au théorème suivant :

Il s'établit, au bout d'un certain temps, et spontanément,

entre les diverses fonctions distinctes de l'activité industrielle, un équilibre qui constitue l'ordre naturel économique.

Ce n'est pas qu'aucun économiste, à ma connaissance du moins, ait formulé un tel théorème général; mais il se dégage nettement et facilement des travaux de Quesnay, Turgot, Hume, Adam Smith. Mais si, en proclamant une telle proposition, ces illustres philosophes en ont tiré une critique négative, utile quoique trop absolue, du régime ancien, et aussi des conséquences pratiques d'une immense utilité, le mérite de ces applications a beaucoup tenu à ce qu'ils ont corrigé, sous l'influence de leur grandeur propre et de leur situation, les dangers de cette proposition trop exclusivement considérée. Car, on ne doit pas l'oublier, ces penseurs étaient profondément liés au grand mouvement de régénération du XVIII[e] siècle, et ils évitaient, en tant que philosophes, certains dangers des doctrines purement économiques. Plus tard, il n'en a plus été ainsi. Leurs successeurs, si l'on peut leur donner ce nom, sont devenus de purs économistes, et alors ont éclaté de plus en plus l'insuffisance et les inconvénients d'une prétendue science économique distincte de la science sociale.

Je dois remonter ici à la source intime et scientifique des lacunes et des dangers de *l'économie politique* considérée comme une science distincte, cultivée indépendamment de la constante considération des autres phénomènes sociaux. C'est là une analyse difficile et délicate, mais absolument indispensable.

L'insuffisance du théorème fondamental de l'économie politique, conçu en tant que devant diriger la pratique, tient à ce que c'est un théorème de statique sociale dans lequel on fait *abstraction du temps;* ce qui est nécessaire, indispensable, au point de vue scientifique, mais à condition que l'on sache ce que l'on fait, et que l'on réintroduise l'élément écarté, quand on veut aborder la réalité et l'application.

Je m'explique. En statique proprement dite on étudie les conditions générales suivant lesquelles diverses forces distinctes constituent un certain équilibre. La considération du temps en est donc nécessairement éliminée. En dynamique,

au contraire, où l'on étudie le mouvement, la considération d'une nouvelle variable, *le temps*, entre nécessairement, puisque le déplacement d'un corps a toujours une certaine durée. Alors surgit l'étude nécessaire des conditions suivant lesquelles l'équilibre subsiste pendant toute la durée du mouvement. Or, ces considérations, émanées de la mécanique rationnelle, s'appliquent à la sociologie, dans laquelle on doit considérer la statique qui étudie les conditions d'ordre et la dynamique qui étudie celles du mouvement, et les lois suivant lesquelles l'ordre persiste pendant le mouvement. Or, les économistes ont établi un théorème de statique sociale, à savoir : l'existence, *au bout d'un certain temps*, d'un équilibre spontané des diverses fonctions économiques entre elles; mais ils ont ainsi conçu cet équilibre d'une manière absolue, sans se préoccuper des conditions d'évolution, et sans même entrevoir les lois suivant lesquelles l'équilibre économique varie aux diverses époques, en tendant vers une certaine limite idéale qui, au fond, ne sera jamais atteinte. Et c'est au nom de cette limite idéale qu'ils ont prétendu diriger la pratique. Il y a donc là, malgré une importante mais passagère utilité, une insuffisance croissante et des dangers croissants aussi. Cette insuffisance et ces dangers sont de nature analogue à ceux que nous offrent, en mécanique, les esprits incomplets qui, n'ayant fait que des études de statique, sont amenés à poursuivre la réalisation du mouvement perpétuel.

Une seconde source d'erreur, c'est que, même en restant au simple point de vue de la statique ou de l'équilibre, les économistes sont encore incomplets, par suite constamment exposés à *l'illusion*, comme les théoriciens trop abstraits quand ils veulent aborder la pratique ou l'éclairer de leurs conseils.

En effet, l'équilibre spontané entre les diverses forces économiques n'existe pas de lui-même, il existe comme élément d'un équilibre plus général, de l'équilibre naturel de toutes les diverses forces sociales quelconques. Sans doute l'on peut, et l'on doit même considérer l'équilibre économique en lui-même, mais c'est à condition que l'on sache ce que l'on fait; et surtout à condition de bien savoir et de bien com-

prendre qu'en considérant l'équilibre économique en lui-même, on emploie un simple artifice de logique indispensable pour mieux étudier, mais purement transitoire, et nécessaire pour s'élever finalement à la considération, seule réelle, de l'équilibre social lui-même. On conçoit l'illusion profonde qui doit résulter de cet oubli pour les économistes au point de vue théorique, mais on comprend mieux encore combien doivent être dangereux, pour les praticiens, les conseils émanés d'une théorie si insuffisante. C'est dans cette abstraction, conçue par les métaphysiciens économistes comme une réalité, qu'est la source intime de ces désastreuses conceptions où l'on en vient à considérer la vie économique en elle-même, en dehors de toute morale générale et de tout civisme, sauf, depuis quelque temps, d'insignifiantes déclarations morales, habituellement placées dans les préfaces, sans aucune influence appréciable sur les conceptions elles-mêmes.

Mais les considérations que je viens d'indiquer ne sont qu'un cas particulier d'une théorie générale, à savoir celle de la relation de l'abstrait au concret, ou, en d'autres termes, de la relation de la théorie, nécessairement abstraite, à la pratique, nécessairement concrète. Je vais sommairement apprécier cette haute et difficile théorie, et j'en déduirai des applications plus précises au cas de l'économie politique.

II. — *Théorie générale de la relation de l'abstrait au concret ou du rapport de la théorie à la pratique.*

La science proprement dite étudie les lois des divers phénomènes distincts; elle est donc nécessairement abstraite, puisqu'elle étudie chaque phénomène, considéré dans ce qu'il a de commun dans tous les corps différents qui le manifestent. Ainsi, la géométrie étudie les lois de l'étendue appréciée en elle-même, indépendamment de chaque corps en particulier. La mécanique expose les lois générales du mouvement en tant qu'elles s'appliquent à tous les mouvements quelconques, et non point tel ou tel corps en mouvement. La physique et la chimie nous présentent le même caractère.

La biologie et la sociologie rentrent de plus en plus dans le même cas, depuis qu'elles sont définitivement devenues des sciences positives.

Par suite même de son caractère abstrait, la science est générale, car elle étudie des conditions qui se retrouvent dans tous les cas particuliers quelconques. C'est là son immense avantage, mais c'est aussi son grave danger. Car lorsqu'on veut passer directement de la science abstraite à la pratique, on est exposé à *l'illusion*, à cause de l'élimination, nécessaire au point de vue scientifique, de certains éléments qui ont cependant, sur le résultat effectif, une influence décisive. Est-ce à dire pour cela que la science n'ait pas d'utilité pratique, et que son utilité soit purement philosophique? Il n'en est rien; et il faut expliquer ici avec précision où réside la source fondamentale de l'utilité pratique des sciences abstraites.

Les lois abstraites des divers phénomènes ont une immense utilité pratique comme l'expérience l'a suffisamment constaté. Car le puissant développement qu'a reçu l'industrie occidentale, depuis surtout un siècle, tient à l'application qu'on y a faite des sciences abstraites (mécanique, physique et chimie). Une comparaison historique rendra ceci extrêmement sensible. Il suffit en effet de comparer l'industrie essentiellement concrète et empirique de la Chine avec l'industrie, à base abstraite, de l'Occident. La population chinoise est aussi active, aussi économe, aussi industrieuse que les populations occidentales, et néanmoins celles-ci sont arrivées dans l'ordre physico-chimique, grâce aux sciences abstraites correspondantes, à d'immenses résultats dont la Chine n'offre pas même l'ébauche. Nous citerons, par exemple, la machine à vapeur, les applications de l'électricité, etc., etc. La Chine ne retrouve l'égalité, ou même quelquefois la supériorité, que dans les industries, telles que l'horticulture, où l'intervention de la science n'a pu être encore convenablement organisée. Le phénomène est donc incontestable et propre à frapper tout observateur judicieux.

Mais c'est l'explication, jusqu'ici trop méconnue, de ce grand fait, qu'il fallait indiquer.

L'utilité pratique de la science abstraite tient à deux conditions qu'il faut sommairement apprécier.

La première consiste à permettre l'examen des *cas possibles*, en dehors de ceux que nous présente l'observation immédiate de la réalité. De là une immense base d'action modificatrice, et la possibilité d'arriver à constituer, dans une infinité de cas, un ordre artificiel infiniment supérieur, pour nous, à l'ordre naturel, et précisément en nous appuyant sur les lois des phénomènes. On a pu ainsi, grâce à la connaissance abstraite des lois de la mécanique et de la physique, construire une puissance motrice que les lois des phénomènes géométriques nous ont permis d'appliquer à tous les cas. Car, lorsque la physique eut permis, par l'intervention de la vapeur, de produire un mouvement de va-et-vient, la théorie abstraite de la transformation des mouvements permit d'en déduire avec une précision mathématique toute sorte de mouvements quelconques. Prenons un autre exemple pour rendre plus sensible cette explication. L'homme avait constaté, dès le début de toute civilisation, que certains corps flottent spontanément, tandis que d'autres sont privés de cette propriété. Ce double fait était exprimé empiriquement en distinguant les corps en légers et lourds. Mais, lorsque Archimède eut trouvé le principe qui explique les conditions de toute flottaison, la distinction empirique disparut, et, grâce au principe scientifique, on put concevoir la possibilité de faire flotter les corps quelconques, et même ultérieurement, la possibilité de la flottaison aérienne.

Mais si la science abstraite permet de concevoir une infinité de cas possibles de modificabilité, que l'empirisme n'eût pas révélés, elle permet aussi, par une propriété complémentaire, de circonscrire nos essais dans des limites déterminées. Car, grâce à la connaissance des lois scientifiques des divers phénomènes, nous pouvons éliminer directement toutes les tentatives d'action pratique qui violeraient l'une quelconque de ces lois.

C'est ainsi que les applications de la science, partout où elles peuvent être faites, rendent possible la combinaison qu'on aurait crue irréalisable entre l'audace et la prudence,

Si la science rend praticables des applications que le plus audacieux rêveur n'eût osé concevoir, par un privilège non moins certain, elle introduit la régularité dans le domaine des chimères.

C'est ainsi que, dans toutes les industries où les sciences abstraites ont pu être appliquées, les occidentaux ont montré, et montreront de plus en plus, la combinaison de la plus haute audace dans les entreprises, avec une grande sagesse pour l'élimination des pures utopies.

Dans l'ordre social et moral où l'abstraction a été, en Occident, introduite, mais sans caractère suffisamment scientifique, nous avons vu une audace d'entreprises propre aux Européens, mais sans aboutir à une convenable systématisation de la pratique politique. Cela nous conduit ainsi à concevoir, parallèlement aux diverses sciences abstraites, une série d'arts correspondants, essentiellement relatifs aux phénomènes que ces sciences étudient. On ne doit pas néanmoins oublier que, si un art a spécialement pour destination essentielle la modification d'un certain ordre de phénomènes, néanmoins il est obligé de tenir compte de la réaction de tous les autres; on est ainsi conduit à la double série suivante :

Sciences.	*Arts.*
Géométrie.	Arts géométriques.
Mécanique.	Arts mécaniques.
Astronomie.	Arts astronomiques.
Physique.	Arts physiques.
Chimie.	Arts chimiques.
Biologie.	Arts biologiques.
Sociologie.	Politique.
Morale théorique.	Morale pratique, médecine, etc.

Mais alors se présente une immense question que l'empirisme antique n'avait pas même pu entrevoir : *le passage de l'abstrait au concret*, ou, en d'autres termes moins scientifiques, le passage de la théorie à la pratique.

Un art quelconque ne peut recevoir sa constitution morale qu'en se liant à une science correspondante ; c'est ainsi que l'art peut acquérir le degré de rationalité dont il est suscep-

tible, et c'est ainsi encore que nous arriverons dans tous les ordres de phénomènes, surtout sociaux, à cette puissance modificatrice à la fois audacieuse et sage que nous avons déjà atteinte à un degré caractéristique dans l'ordre cosmologique.

Certes, nous ne pouvons même ébaucher ici cette vaste théorie, mais la conception seule de son ensemble jettera une grande lumière sur la question que nous examinons en ce moment : l'application de l'économie politique, conçue comme science abstraite, à l'art politique.

III.— *Application de la théorie générale de la relation de l'abstrait au concret, au cas de l'étude de l'ordre économique.*

L'économie politique est une science abstraite, mais une science abstraite incomplète, et par suite insuffisante, à cause du caractère absolu qu'elle a encore conservé, et qui lui donne un cachet métaphysique, malgré de belles analyses spéciales.

D'un autre côté, l'éducation d'ordinaire exclusivement littéraire de ceux qui la cultivent au XIXe siècle a aggravé considérablement les inconvénients de sa primitive constitution irrationnelle.

Aussi voyons-nous actuellement l'économie politique devenir de plus en plus absolue, au moment où il faudrait qu'elle devînt plus relative.

Je vais appliquer, d'une manière plus spécale, ces considérations à quelques-unes des conceptions les plus fondamentales de l'économie politique.

Les économistes justifient tout nouveau changement, et repoussent les plaintes souvent si légitimes de ceux qui en souffrent, en prétendant *qu'au bout d'un certain temps* il s'établit un équilibre économique plus favorable que le précédent à l'ordre social, et même finalement plus avantageux à la classe primitivement lésée. Tout le monde connaît les lieux communs littéraires sur le nombre des ouvriers d'imprimerie comparé à celui des copistes.

Mais en admettant que cela soit théoriquement vrai, comme ce l'a été, en effet, bien souvent, il n'en est pas moins vrai

qu'en pratique *le temps est un élément capital* et dont il n'est nullement permis de faire abstraction. Remédier aux malheurs qu'entraîne, sourtout de nos jours, toute grande modification économique, par la perspective du bonheur ultérieur de nos successeurs, constitue une solution dérisoire qui juge la science d'où elle émane.

Une appréciation analogue s'applique au fameux principe de l'offre et de la demande, qui n'est au fond qu'une transformation spéciale du principe de l'équilibre économique spontané. Car ce principe revient au fond à dire : qu'il s'établit nécessairement un équilibre, au bout d'un certain temps, entre les diverses fonctions économiques, puisque toute fonction économique aboutit finalement à un échange. Or, dire qu'il n'y a rien à faire qu'à laisser agir ce principe sans jamais intervenir, c'est déclarer que nous ne devons jamais perfectionner l'ordre naturel; ce qui constitue le plus complet aveu d'insuffisance qu'une science puisse faire. Ce principe revêt même un caractère finalement odieux, quand on prétend s'en servir exclusivement pour règler les relations entre les entrepreneurs et les travailleurs. Car on en arrive alors à réduire les hommes à de simples matériaux, et à justifier l'industrialisme le plus abject.

Un troisième principe de l'économie politique, qui n'est aussi qu'une autre forme du théorème de l'*équilibre économique spontané*, c'est la fameuse théorie du libre-échange, dont nous devons dire quelques mots à cause de l'abus singulier qu'on en a fait.

Ce libre-échange consiste, au fond, à étendre aux populations diverses le principe de la division du travail. On admet, de cette manière, que chaque population s'appliquera à produire ce qui convient le mieux à sa situation, et qu'ensuite il s'établira spontanément le meilleur équilibre économique possible entre les diverses populations livrées à des fonctions distinctes. De cette manière, l'humanité est conçue dans son ensemble, comme formant un tout exerçant sur la planète une action systématique pour la meilleure satisfaction de nos besoins.

Cette conception est fort remarquable au point de vue

abstrait, et constitue une vue large, quoique imparfaite, de la limite vers laquelle nous devons tendre. Mais, si l'on veut procéder tout de suite, d'après cette voie absolue et imparfaite, à la réalisation pratique, les conséquences les plus désastreuses font ressortir immédiatement l'insuffisance profonde de l'économie politique.

1° On fait ainsi abstraction des diversités nationales actuelles, de sorte que l'application de ce principe, prétendu *humanitaire*, devient terrible. Voilà, par exemple, le cas de l'Inde où chacun est attaché à sa profession par des principes religieux absolus. Mettez donc de tels malheureux, que leurs convictions lient à leurs métiers, en concurrence immédiate avec les puissantes machines occidentales? Aussi, le cas de l'Inde présente-t-il une des situations où le fameux principe du libre-échange est le plus en défaut, et c'est peut-être ici que la prostitution du mot *progrès,* pour justifier l'exploitation d'indignes bandits commerciaux a été la plus odieuse. Je pourrais, à un moindre degré, appliquer ces considérations au cas de la Chine et du Japon, et même à l'Occident, malgré les pompeuses déclamations littéraires qu'on ressasse sans cesse sur un tel sujet. On voit donc qu'en négligeant, par la brutale application du libre-échange, l'inégalité de développement des diverses sociétés de la planète, on arrive à produire un désordre épouvantable. Il n'y a que ceux qui se consolent de tout, par l'immensité des chiffres des affaires économiques, qui peuvent ainsi prendre leur parti des souffrances imposées aux masses humaines par ces dangereuses spéculations abstraites.

2° Le développement du libre-échange, surtout imposé par l'Occidcnt à l'Orient, conduit à ces fortunes à la fois nombreuses et puissantes qui, acquises en dehors de toute considération quelconque de moralité, rendent la richesse odieuse et méprisable.

3° Enfin, cette considération exclusive d'un équilibre économique universel, sans la considération d'une préalable rénovation religieuse universelle, supprime le civisme, base éternelle de toute existence sociale, et la moralité, couronnement final de l'état normal.

Je viens ainsi, dans ces diverses conceptions fondamentales de l'économie politique, d'indiquer la source des illusions tenant à la constitution incomplète et métaphysique de cette prétendue science.

Du reste quand, au siècle dernier, surgirent ces conceptions alors si nouvelles et si utiles, et qui ont joué un rôle si efficace, désormais épuisé, une vive discussion signala quelques-uns des principaux inconvénients de ces doctrines économiques. Cette discussion, trop oubliée et trop mal jugée, peut maintenant être convenablement appréciée du point de vue élevé où nous sommes placés.

L'adversaire éminent des doctrines économiques fut le célèbre abbé Galiani; je dis adversaire éminent, car tout en signalant les côtés faibles et insuffisants de ces conceptions, il en adoptait au fond la partie la plus applicable. Les diverses objections de Galiani ont été présentées dans les *Dialogues sur le commerce des blés* (1), qui sont de véritables chefs-d'œuvre d'esprit, d'art et souvent d'une admirable sagacité. Citons le passage suivant :

« *Le chevalier.* — Au reste, je conviendrai que la plupart des anciens règlements, lorsqu'ils ont été faits pour la première fois, étaient pleins de sagesse et de raison, parce qu'alors ils ont été faits selon le temps et les circonstances.

« *Le marquis.* — Oh ! que j'ai de plaisir à vous entendre parler ainsi ! En vérité, tous les auteurs modernes traitent nos ancêtres bien durement. A les en croire, on dirait qu'ils marchaient à quatre pattes. On répète à chaque ligne qu'ils ne connaissaient ni les vrais intérêts de la nation, ni la balance du commerce, ni les principes de la bonne administration, qu'ils ne respectaient ni la probité, ni la liberté ! En un mot, on les représente à nos yeux comme une troupe de tyrans aveugles, qui frappaient d'une barre de fer sur un troupeau d'esclaves stupides. Les plus doux et les plus réservés de ces écrivains se contentent de dire que nos bons ancêtres étaient un peu bêtes. Ces propos m'ont toujours fait de la peine par

(1) Londres, 1770.

mille bonnes raisons, et surtout parce qu'il me paraît à moi incontestable que nous descendons de nos ancêtres. »

Ainsi l'abbé Galiani comprend admirablement bien qu'il était absurde de juger, au point de vue d'un ordre économique abstrait, ce qui doit être apprécié en tenant surtout compte de la situation politique. Il met ainsi le doigt sur l'irrationalité du caractère absolu de l'économie politique.

Comme à l'ordinaire, les critiques judicieuses et souvent profondes de Galiani n'arrêtèrent nullement l'évolution socialement opportune de l'économie politique, dont les principales analyses scientifiques avaient du reste une incontestable valeur abstraite. Mais, au fond, personne ne réfuta réellement Galiani, sauf la profonde appréciation où Turgot (1) signale à la fois le caractère nécessairement abstrait de toute vraie conception scientifique, ce que Galiani avait trop méconnu,

(1) Vous êtes bien sévère : ce n'est pas là un livre qu'on puisse appeler mauvais, quoiqu'il soutienne une bien mauvaise cause; mais on ne peut la soutenir avec plus d'esprit, plus de grâce, plus d'adresse, de bonne plaisanterie, de finesse même, et de discussion dans les détails. Un tel livre, écrit avec cette élégance, cette légèreté de ton, cette propriété et cette originalité d'expression, et par un étranger, est un phénomène peut-être unique. L'ouvrage est très amusant, et malheureusement il sera très difficile d'y répondre de façon à dissiper la séduction de ce qu'il y a de sérieux dans les raisonnements, et de piquant dans la forme. (*Lettre à l'abbé Morellet.* Limoges, 17 janvier 1770.)

Vous croiriez que je trouve son ouvrage bon, et je ne le trouve que plein d'esprit, de génie même, de finesse, de profondeur, de bonne plaisanterie, etc., mais je suis fort loin de le trouver bon, et je pense que tout cela est de l'esprit infiniment mal employé, et d'autant plus mal qu'il aura plus de succès, et qu'il donnera un appui à tous les sots et les fripons attachés à l'ancien système, dont cependant l'abbé s'éloigne beaucoup dans son résultat. Il a l'art de tous ceux qui veulent embrouiller les choses claires, des Nollet disputant contre les Franklin sur l'électricité, des Montaran disputant contre M. de Gournay sur la liberté du commerce, des Caveyrac attaquant la tolérance. Cet art consiste à ne jamais commencer par le commencement, à présenter le sujet dans toute sa complication, ou par quelque fait qui n'est qu'une exception, ou par quelque circonstance isolée, étrangère, accessoire, qui ne tient pas à la question, et ne doit entrer pour rien dans la solution. L'abbé Galiani, commençant par Genève pour traiter la question de la liberté du commerce des grains, ressemble à celui qui faisant un livre sur les moyens qu'emploient les hommes à se procurer la subsistance, ferait son premier chapitre des *culs-de-jatte*...

Je dirai encore généralement, que quiconque n'oublie pas qu'il y a

et en même temps l'inopportunité sociale de ces critiques contre une appréciation exagérée sans doute, mais indispensable dans la situation correspondante de l'Occident.

Outre l'admirable force abstraite de Turgot, on sent ici l'incomparable supériorité morale de ce grand homme. Du reste, on doit remarquer que comme ministre, et comme administrateur, notre grand Turgot savait apporter à la tendance trop absolue des principes économiques tous les tempéraments nécessaires.

Enfin, je dois terminer cette digression historique par quelques paroles de Sieyès, où il a parfaitement senti la véritable relation de la théorie à la pratique :

« Tant que le philosophe n'excède point les limites de la vérité, ne l'accusez pas d'aller trop loin. Sa fonction est de marquer le but ; il faut donc qu'il y arrive. Si, restant en chemin, il osait y élever son enseigne, elle pourrait être trompeuse. Au contraire, le devoir de l'*administrateur* est de *combiner* et *graduer* sa *marche*, suivant la nature des difficultés. Si le philosophe n'est au but, il ne sait où il est; si l'administrateur ne voit le but, il ne sait où il va. » (Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers-État?*)

des Etats politiques séparés les uns des autres et constitués diversement ne traitera jamais bien aucune question d'économie politique: je n'aime pas non plus à le voir (Galiani) toujours si prudent, si ennemi de l'enthousiasme, si fort d'accord avec le *ne quid nimis,* et avec tous les gens qui jouissent du présent et qui sont fort aises qu'on laisse aller le monde comme il va, parce qu'il va fort bien pour eux, et qui, comme disait M. de Gournay, ayant leur lit bien fait, ne veulent pas qu'on les remue. Oh! toutes ces gens-là ne doivent pas aimer l'enthousiasme, et ils doivent appeler enthousiasme tout ce qui attaque l'infaillibilité des gens en place, dogme admirable de l'abbé, politique de Pangloss qu'il étend à tous les lieux et à tous les temps. » — (*Lettre à Mademoiselle de Lespinasse.* Limoges, 26 janvier 1770.)

TROISIÈME PARTIE

DE LA STABILITÉ DE L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE.

I. — *De l'instabilité économique et de ses dangers.*

L'analyse philosophique que nous venons d'accomplir nous a donné une connaissance précise des erreurs de l'économie politique et des dangers de son application; nous pouvons maintenant apprécier comment ces erreurs influent d'une façon si fâcheuse sur la situation actuelle de l'Occident et de la Planète, en donnant une consécration systématique aux excès constamment croissants d'un industrialisme effréné, que l'on prétend dispenser toujours, au nom de ces fallacieuses conceptions, de toute direction quelconque. En ne concevant que la vie économique dans sa pleine universalité planétaire, abstraction faite des autres éléments sociaux, on est ainsi arrivé à la proclamation implicite d'un type de vie purement matériel. Produire avec frénésie pour consommer le plus possible, tel est le but unique que l'on a fini par donner à la vie humaine. Je sais bien, comme je l'ai déjà fait remarquer, que les économistes placent quelquefois dans leurs préfaces de respectueuses salutations à la morale; mais comme ces vagues déclarations ne précisent jamais de vrais devoirs sociaux, elles affectent la forme et nullement le fond. Cela est tellement vrai qu'on en est venu naïvement à classer les peuples d'après la quantité de viande qu'ils mangent. C'est le pendant économique de la singulière classification démocratique des peuples d'après le nombre d'individus qui savent lire, en faisant, bien entendu, soigneusement abstraction de ce qu'ils lisent.

Une des conséquences les plus regrettables de telles habitudes et des principes qui les consacrent, c'est une *instabilité économique constamment croissante.*

Un simple coup d'œil jeté sur la société occidentale, et

surtout sur les deux populations française et britannique met en parfaite évidence un tel phénomène social. Il y a évidemment une incessante excitation à un changement continuel, soit dans les moyens de production, soit dans les habitudes de consommation, soit enfin dans les diverses relations des consommateurs aux producteurs ou des divers producteurs entre eux. Cette instabilité excessive tient à l'exclusive préoccupation d'une production effrénée, toujours dirigée par des motifs exclusivement personnels, sans aucune intervention quelconque de motifs moraux et sociaux. L'économie politique a systématisé cette exclusive intervention de la personnalité dans la vie industrielle ; or, la personnalité, sans contrepoids moral, pousse toujours à la variabilité indéfinie, surtout lorsqu'elle est armée, comme de nos jours, des plus puissants moyens de satisfaction.

On a même, sous le nom de progrès, fait une sorte de dogme distinct de cette instabilité.

Une école fameuse, dont l'action a été et est encore aujourd'hui si profondément désastreuse, a effectivement systématisé une telle instabilité en tirant explicitement les conséquences de l'esprit propre à l'économie politique. Elle a été fidèle, dans ce cas-là, à l'esprit du triste chef qu'elle s'était donné. Ainsi, Saint-Simon a publié un mémoire ayant pour titre : *Mémoire pour mettre les propriétaires dans la même situation que les commerçants, par rapport aux prêteurs.* Le but de cette conception était d'appliquer aux *instruments* la mobilité qui convient seulement aux *provisions*, en méconnaissant ce que la sagesse de tous les peuples avait admis et respecté, et que les légistes avaient même pratiquement utilisé dans la grande distinction entre les *meubles* et les *immeubles*. Cette distinction est l'ébauche de la grande division d'Auguste Comte entre les *instruments* et les *provisions*. Mais l'ébauche des légistes, insuffisante au point de vue théorique, et même de nos jours au point de vue pratique, les avait néanmoins conduits à instituer des règles différentes dans l'emploi comme dans la transmission de ces deux sortes différentes d'objets. Saint-Simon, en méconnaissant cette grande distinction et en demandant l'assimilation des instruments

aux provisions, poussait évidemment à la plus grande instabilité économique possible. Aussi, ses successeurs ont-ils été conduits à l'idée de réaliser pratiquement la conception du maître en proposant la représentation de toutes les propriétés et de tous les instruments par des titres facilement négociables, et qui même seraient devenus, finalement, de simples titres au porteur. De cette manière, et convenablement manipulée par d'habiles faiseurs, grâce au triste emploi de l'anonymat, la circulation de tels titres, supprimant toute responsabilité, aurait donné lieu à la plus étonnante orgie économique qu'il soit possible de rêver. L'instabilité de toutes les situations aurait créé une anarchie industrielle et morale véritablement sans nom. Sans doute, les lois naturelles de l'ordre social, le poids fatal des habitudes et des antécédents auraient opposé bientôt d'insurmontables obstacles à la réalisation de ces désastreuses utopies, mais la simple émission de telle conception ne rend que trop évidente une instabilité économique qu'on a osé systématiser à un tel degré ; instabilité qui ira évidemment en croissant, puisqu'elle n'est plus combattue que par d'anciennes habitudes et des principes épuisés, qui deviennent chaque jour plus incapables de défendre l'ordre social.

L'instabilité économique ainsi bien constatée, il nous faut, avant d'indiquer les moyens convenables de la régler, insister, avec plus de précision que je ne l'ai fait jusqu'ici, sur ses graves dangers.

Les dangers de l'instabilité économique sont personnels, domestiques et sociaux. Je vais les apprécier sommairement à ce triple point de vue.

Les *dangers personnels de l'instabilité économique* sont de plusieurs sortes.

Il est d'abord de toute évidence qu'une telle instabilité constitue nécessairement une prédisposition à la folie. L'état normal suppose toujours une double subordination nécessaire de l'homme au monde et à l'Humanité (1). Or, l'instabilité

(1) *Des symptômes intellectuels de la folie*, par le docteur Eugène Sémérie. 1 vol., chez Adrien Delahaye, place de l'Ecole-de-Médecine. Paris, 1867.

croissante des positions est évidemment une des conditions les plus efficaces pour déterminer l'incohérence, qui est à la fois une des causes et un des caractères de la folie.

D'un autre côté, cette instabilité continue accroît l'éréthisme nerveux qui est la conséquence d'un état de civilisation aussi complexe que celui de l'Europe occidentale, et par suite, elle contribue aux dangers considérables de cet éréthisme (1).

Le grave danger de l'institution irrationnelle de l'économie politique actuelle, c'est précisément de ne pas apprécier les conséquences mentales et morales des divers modes de l'activité industrielle ; cette prétendue science procède toujours comme si le but de la civilisation était de faire des consommateurs seulement et non pas des hommes et des citoyens. Tandis que la science sociale, constituée d'une manière vraiment positive, ne perd jamais de vue la destination finale de l'évolution, qui consiste dans notre universel perfectionnement. C'est pour cela que, considérant l'activité industrielle comme un simple élément de l'organisme collectif, nous venons d'apprécier les conséquences de l'état désordonné de cette activité sur la constitution humaine elle-même (2).

Les dangers domestiques d'une excessive instabilité économique sont non moins évidents que les dangers personnels, et on le concevra facilement en remontant à la vraie conception de la famille humaine.

Ce qui caractérise la famille humaine, et la différencie essentiellement de la famille animale, c'est la *continuité*, tandis

(1) Voir l'*Appel aux médecins*, par le docteur Audiffrent, Paris, Dunod, 1862.

(2) Tout le monde connaît les effets désastreux d'un régime manufacturier désordonné sur la constitution des ouvriers qui y participent. La race se trouve atteinte et dégradée. A un tel phénomène incontestable les économistes ne savent répondre que par l'uniforme répétition du *laissez faire, laissez passer*. Il y a plus : on a vu souvent les chefs manufacturiers eux-mêmes tirer, de ce spectacle, des accusations contre le prolétariat. Ils oublient qu'une telle situation implique pour eux une grave responsabilité, puisqu'un de leurs premiers devoirs est de faire tous leurs efforts pour y remédier. Du reste, la honteuse participation de tant de chefs industriels au système d'hypocrisie théologique ne vérifie que trop le degré d'abaissement où la plupart sont tombés.

que la seconde se réduit au fond à la simple solidarité actuelle; avoir un passé et un avenir, tel est le vrai caractère de la famille, dont les classes aristocratiques ont seules jusqu'ici offert un véritable type.

L'anarchie économique tend à désorganiser la famille, puisque l'économie politique n'a jamais pu s'élever à une conception positive de cette grande institution sociale. Au lieu de considérer la société, d'après la réalité scientifique, comme composée de familles, elle la conçoit, au contraire, comme une simple réunion d'individus poursuivant le bien-être dans un but purement personnel. L'anarchie économique reçoit ainsi une consécration, en apparence scientifique, qui aggrave une telle situation. Apprécions d'une manière plus détaillée cette influence de l'*instabilité* proprement dite sur la famille.

En premier lieu, elle tend à supprimer la fixité du domicile, première condition de l'existence normale de toute famille quelconque. Le profond instinct qui caractérise le langage a conduit, en effet, à désigner sous le nom de *maison* toute famille véritable, comme le montrent les classes aristocratiques. Mais bien loin d'étendre graduellement à tous ce type supérieur, l'*instabilité économique* tend à altérer profondément la fixité déjà obtenue. L'on est allé tellement loin dans cette voie qu'on a osé dire que notre glorieuse capitale devait finalement être composée de nomades. Une telle assertion, vraiment sincère de la part de celui qui l'a énoncée, n'a trouvé de la part du public qu'une instinctive répugnance non formulée; ce qui prouve la triste dégénération où nous conduit un économisme triomphant. Le résultat final d'une telle conception, s'il était réalisable, serait de transformer Paris en une sorte de vaste caravansérail où tous les enrichis de la Planète viendraient donner le honteux spectacle de la consommation pure, transformée ainsi en une sorte de fonction sociale.

L'*instabilité économique* agit encore d'une manière moins apparente, mais plus intime sur chaque famille, en supprimant les liens qui résultent d'une similitude d'occupations entre les prédécesseurs et les successeurs. Il est bien entendu

tion de chacun sur tous, de manière à aider l'effort personnel, en diminuant l'intervention de la force qui doit graduellement décroître, bien que l'on ne puisse espérer l'éliminer jamais entièrement.

Voyons maintenant sommairement quelles sont les conceptions scientifiques, dont l'adoption nous permettra d'améliorer l'ordre social économique, en acceptant avec résignation les dispositions immodifiables.

Il faut d'abord nettement admettre les grands principes définitivement démontrés par les illustres penseurs du dix-huitième siècle que j'ai si souvent cités.

La propriété individuelle est la base fondamentale et nécessaire de toute société ; elle est la condition de tout progrès comme de toute dignité, et elle doit être plutôt consolidée qu'ébranlée.

En second lieu, la division des fonctions économiques est aussi inévitable qu'indispensable.

Enfin, les diverses fonctions abandonnées au jeu naturel des forces individuelles tendent à former un ordre spontané, base inébranlable de tout perfectionnement artificiel.

Mais il faut maintenant établir un second principe absolument méconnu par l'économie politique, et qui sera le point de départ de notre intervention artificielle pour une sage amélioration de l'ordre naturel.

Ce principe est le suivant : *La richesse est sociale dans sa source et doit l'être dans sa destination.*

Je ne reviens pas sur la démonstration si évidente, et aujourd'hui si facile, de ce grand principe (1). Je veux seulement la compléter en en dégageant les notions qui y sont contenues.

Il faut en effet reconnaître que ce que j'ai dit de la richesse s'applique bien évidemment au travail proprement dit.

Il est de toute évidence que la capacité professionnelle d'un ouvrier, même au degré le plus élémentaire, constitue une lente création de l'Humanité, et qui a exigé des efforts qui

(1) Voir mon *Discours d'ouverture* du cours philosophique sur l'histoire générale de l'Humanité. Paris, Victor Dalmont, 1859.

remontent aux premiers âges de l'histoire. Le travail est donc social dans sa source, et, par suite, doit l'être dans sa destination.

Il résulte donc de là, qu'entrepreneurs et travailleurs, nous sommes des membres nécessaires d'ue vaste organisme, et que, par suite, doit disparaître moralement la distinction transitoire entre les fonctions privées et les fonctions publiques.

Il en résulte encore que nous avons tous, dans l'ordre économique, des devoirs à remplir.

De l'adoption de ce nouveau principe découlent des conséquences immenses.

En premier lieu, il n'est plus permis moralement de considérer les variables nécessités de notre personnalité, et ses variables aspirations, comme étant les seules considérations qui doivent entrer dans le règlement de notre conduite; et nous devons introduire dans les actes de notre vie économique la considération, non seulement de notre intérêt, mais aussi des conséquences sociales de ces actes.

Il faut encore cesser de confondre, comme on le fait de nos jours, la notion de *changement* avec celle de *progrès*, et ne pas glorifier de ce dernier nom tout changement quelconque, sans se demander si ce changement constitue une véritable amélioration.

En outre, même lorsqu'un changement constitue un progrès véritable, il est nécessaire de s'enquérir, au point de vue social, de sa véritable opportunité.

Enfin, lorsque le changement projeté constitue un progrès opportun, c'est un devoir inéludable que d'organiser une transaction convenable entre l'état actuel et la situation que l'on veut atteindre.

D'après ces diverses considérations, il incombe à chacun de nous trois ordres de devoirs, tant au point de vue actif, comme agents industriels, qu'au point de vue passif, d'après notre approbation ou notre blâme convenablement motivés.

Un devoir capital et que j'examine le premier, parce que chacun peut participer à son accomplissement dans une certaine mesure, c'est de tendre vers une convenable *fixité des*

habitudes. Comment la vie industrielle pourra-t-elle *prévoir* et *pourvoir*, si, à chaque instant, les diverses industries du logement, du vêtement, de l'ameublement, etc., etc., sont soumises à de brusques soubresauts qui changent instantanément toutes les conditions d'existence de ceux qui y participent ? Cette fixité comporte, du reste, toutes les lentes modifications que nécessite un convenable perfectionnement. Il est inutile d'ajouter que cette fixité d'habitudes si nécessaire à l'ordre social, a, du reste, les plus heureuses réactions personnelles et domestiques, et qu'elle peut seule pérmettre une véritable perfection esthétique, incompatible avec la prépondérance de caprices indéfinis, émanés le plus souvent des plus infimes et même des plus basses inspirations.

Une seconde condition fondamentale pour arriver à un ordre vraiment normal, c'est de modérer *l'instabilité* propre à la transformation des modes de production.

Les littérateurs économiques ont beaucoup protesté, avec justice dans une certaine mesure, contre la profonde aversion avec laquelle sont ordinairement accueillis, par les ouvriers, les divers progrès et les nombreux changements qui se sont accomplis depuis quelques siècles, surtout dans l'industrie manufacturière.

Sans doute, il est incontestable que l'évolution préliminaire de l'industrie ayant dû être purement empirique, tous les divers progrès, même les plus utiles et les plus nécessaires, ont dû être plus ou moins perturbateurs, et ne devaient pas, pour cela, être rejetés. Mais il faut reconnaître aussi qu'à mesure que l'évolution industrielle acquiert plus de puissance, les changements, ou même les progrès les plus certains, entraînent avec eux des troubles et des malheurs de plus en plus graves pour le prolétariat, et même pour un grand nombre d'entrepreneurs ou chefs industriels. Et de plus, l'empirisme primitif de l'évolution industrielle, à mesure qu'il devient plus perturbateur, devient de moins en moins excusable dans la situation actuelle de l'esprit humain. Car, suivant la profonde formule d'Auguste Comte, l'âge préliminaire de l'Humanité a dû développer les forces, tandis qu'à l'état normal, elles doivent surtout être réglées.

Le problème, à ce sujet comme à tant d'autres, est *d'organiser la conciliation de l'ordre avec le progrès,* ce qui ne peut être obtenu que par *la subordination nécessaire du progrès à l'ordre*, dont il ne doit jamais être qu'un convenable développement.

Il incombe d'après cela une série de devoirs à l'ensemble du public, aux chefs industriels et aux prolétaires.

Le devoir général propre à tout le monde, c'est, d'après la conception positive de l'ordre industriel, de changer enfin la conception empirique d'après laquelle toute modification quelconque à ce qui est établi est considérée comme un progrès. Il faut concevoir enfin qu'il est du devoir de chacun de nous de n'appuyer un progrès réel qu'alors qu'il est opportun et graduellement introduit avec une transition convenablement organisée.

Aux chefs industriels incombe le devoir spécial d'organiser une telle transition. Il y a là une sorte d'extension du principe de l'indemnité pour cause d'utilité publique ; c'est à ceux entre les mains desquels sont concentrés les capitaux humains à prévoir les crises et à y pourvoir ; c'est à eux d'instituer un adoucissement aux maux qu'entraîne toute modification un peu intense dans les moyens de production. Il y a là un irrécusable devoir dont la démonstration est facile et presque évidente.

Quant au prolétariat, son intervention, à ce sujet, est plus passive qu'active. Néanmoins, quand il sera régénéré par une suffisante adoption des principes positivistes, il participera énergiquement au maintien de l'ordre économique en refusant le concours de son travail à un progrès, dont l'utilité ou même l'opportunité ne sera pas démontrée. Le Positivisme fournira à ce sujet des principes communs d'appréciations et même d'entente.

Quant aux opérations industrielles inutiles ou nuisibles, le refus de concours constitue un devoir moral entièrement strict. Nous pourrons ainsi voir surgir des grèves vraiment sociales, tandis que jusqu'ici, même lorsqu'elles étaient le plus légitimes, elles étaient toujours altérées par un profond caractère de personnalité.

Mais, pour qu'un ensemble de pareils devoirs puisse être efficace de la part du public, des chefs indutriels et du prolétariat, il est nécessaire que la responsabilité puisse être toujours sérieusement appliquée. C'est pour cela qu'il faut tendre à diminuer, au lieu de l'étendre, le principe de l'anonymat dont la désastreuse prépondérance supprimerait finalement toute responsabilité personnelle, sans laquelle néanmoins il ne peut y avoir ni dignité, ni ordre moral.

Enfin, on comprendra que la richesse et le travail étant une production de l'Humanité tout entière, et sur laquelle reposent son existence et son développement, il faut éviter, autant que possible, les changements surtout brusques, qui sont cause d'une immense déperdition de forces. Car, dans ces changements, il y a à la fois perte de matériaux et perte de force mentale et morale, par la nécessité où sont les agents de production d'acquérir de nouvelles aptitudes.

Une telle conception doit être généralisée et systématisée, d'après une vue d'ensemble de l'ordre économique.

Il y a, dans l'ordre économique, trois fonctions essentielles : *la production*, *la conservation* et *la transmission*.

Les économistes, comme le public, faute de vues suffisamment générales de l'ordre social, attribuent aveuglément à la production une exclusive prépondérance.

Il faut revenir à une plus saine appréciation : *la conservation* et *la transmission* influent pour une part au moins aussi considérable que la production sur l'ordre économique. Il y a plus, c'est surtout à la *conservation* complétée par la *transmission* qu'est due la formation du capital et son graduel accroissement. Cette appréciation de la conservation lui confère sa véritable dignité et explique suffisamment la nécessité de subordonner la production à la conservation.

Nous pouvons, de plus, déduire de cette sommaire analyse le véritable caractère du rôle économique de la femme.

La conservation ayant repris sa véritable place dans l'ordre économique, la femme nous apparaît alors comme devant jouer, et ayant réellement joué, un rôle immense dans la vie industrielle, sans jamais néanmoins sortir de la famille. La femme a, dans la famille et par suite dans la société, un

fonction essentiellement conservatrice ; elle doit être, suivant une admirable expression, la *ménagère*, sans jamais être ouvrière. Par une telle position, elle contribuera, comme elle a contribué, dans une immense proportion, à la formation de la richesse humaine. Cette appréciation incontestable, quoique contraire aux grossières conceptions actuelles, nous fait voir en même temps que le Positivisme doit trouver dans les femmes convenablement éclairées un immense appui pour organiser enfin, par la prépondérance de la morale, la subordination du progrès à l'ordre.

III. — *Conclusion.*

Ainsi, en résumé, il faut reconnaître, comme des propositions démontrées, et auxquelles il est de notre devoir de conformer notre conduite :

1° Que l'appropriation individuelle de la richesse est la condition nécessaire de toute existence sociale;

2° Que la décomposition du travail en fonctions distinctes est aussi inévitable qu'indispensable ;

3° Que les diverses fonctions, abandonnées à elles-mêmes, sous l'impulsion de la responsabilité personnelle de chacun de leurs agents, tendent à former un ordre spontané ou naturel, base nécessaire de toute action modificatrice quelconque.

Mais après avoir constaté, par ces trois propositions, l'existence d'un ordre naturel économique, nous avons démontré la nécessité d'une modification de cet ordre spontané.

Nous avons, dès lors, établi :

1° Que, puisque l'ordre économique se constitue d'après des lois naturelles, nous pouvons, par cela même, et nous devons, par conséquent, l'assujettir à un convenable perfectionnement institué par une action systématique dégagée de tout arbitraire ;

2° Que, pour cela, il faut admettre le principe désormais incontestable que la richesse et le travail sont sociaux dans leurs sources et doivent l'être dans leur destination ;

3° Que, d'après cela, il y a, pour chacun, un irrécusable

devoir à introduire dans l'accomplissement des divers actes industriels, d'autres considérations que celles purement personnelles, et que nous devons apprécier les conséquences sociales de notre vie industrielle, de manière à modifier ainsi notre activité et à contribuer à une sage amélioration de l'ordre naturel;

4° Que nous devons surtout, dans les divers actes de notre vie matérielle, tendre à une fixité suffisante pour éviter les changements et adoucir les inconvénients nécessaires de toute modification lente et opportune.

Ainsi se trouvent établies les lois de l'ordre naturel économique et les principes d'une sage modificabilité.

Sans doute, sur un sujet de si vaste importance, je n'ai pu présenter que des considérations trop peu développées; mais j'aurai atteint le but essentiel que je poursuis s'il en résulte le profond sentiment de la nécessité de *la stabilité de l'ordre économique*, la vue précise de la supériorité de la *conscrvation* sur la *production,* la conception enfin de la nécessité de toujours subordonner le progrès à l'ordre.

Puissions-nous arriver enfin à ne considérer tout changement économique qu'avec cette sage prudence qui doit présider à toute destruction! Puissions-nous arriver à cette disposition d'accueillir avec circonspection les progrès toujours si pompeusement annoncés, de manière à exiger la convenable démonstration que ces progrès sont réels et perfectionnent effectivement l'ordre existant!

Quand cette transformation, à peine commencée pour quelques intelligences, sera enfin accomplie parmi un grand nombre d'hommes, on aura fait immensément pour le bonheur du genre humain; et tout l'ensemble des conceptions scientifiques que je viens d'exposer a pour but d'atteindre finalement le grand progrès moral. Pierre LAFFITTE.

BULLETIN D'ANGLETERRE

I. — SOCIÉTÉ POSITIVISTE DE NEWTON HALL

(FLEUR DE LIS COURT, FETTER LANE E. C. LONDON)

1° CONFÉRENCE DE M. VERNON-LUSHINGTON
(6 Archimède 101)

(Résumée, traduite et rédigée par MM. Paul Descours et J. Clément)

LE POUVOIR SPIRITUEL

Je vais essayer de vous exposer les conceptions d'Auguste Comte sur le passé, le présent, et surtout l'avenir des pouvoirs spirituel et temporel; de vous présenter ainsi l'idéal positiviste, et de mettre sous vos yeux le tableau de l'avenir humain, des lois et institutions de la sociabilité future.

Cet idéal étant scientifique et non plus arbitraire, je dois, au préalable, dire en quelques mots ce qu'est la *science sociale*, établir que cette création du génie systématique de Comte a une signification bien précise et n'a rien de commun avec ces collections d'observations vagues, minutieuses, insuffisamment coordonnées qui usurpent souvent ce nom.

Le but du Positivisme est de nous amener à des convictions systématiques sur les problèmes fondamentaux dans tous les ordres de phénomènes, et plus particulièrement dans la science de l'homme.

J'ai dit les phénomènes fondamentaux ; car, avant tout, je tiens à bien établir que dans le Positivisme, comme d'ailleurs dans toutes les autres religions antérieures, chaque cas particulier doit être résolu d'une manière spéciale.

Le capitaine d'un navire est certes tenu de connaître l'astronomie, mais aussi il doit continuellement avoir recours à l'art du

matelot : de même, en politique, la science sociale ne saurait dispenser du sage empirisme et de la décision pratique de l'homme d'Etat, qui, sous peine de faillir à sa tâche, doit juger de l'oppor tunité de telle ou telle mesure suivant les temps, les lieux, etc. Mais, d'un autre côté, la science sociale est nécessaire pour asseoir sur des bases larges et solides le jugement pratique, comme aussi pour le contrôler et au besoin le redresser lorsque, comme il arrive trop souvent, nous sommes sous l'empire des nécessités du moment, portés à accorder trop de valeur ou d'importance à certains faits en négligeant ou en tenant insuffisamment compte d'autres faits plus sérieux, capitaux même.

Qu'est-ce donc que la science sociale ?

Les phénomènes sociaux, tout en étant dominés par les lois biologiques, sont soumis à des lois propres ; aussi, la science sociale, créée par Comte après la constitution de la science biologique, doit emprunter à cette dernière ses méthodes d'études et posséder sa méthode propre. En biologie, on examine en effet la structure de l'homme adulte, on étudie ses organes et leurs fonctions, puis on termine par l'étude comparative des lois de sa croissance depuis l'enfance jusqu'à l'âge mûr et on conduit même cette étude jusqu'à la mort. Il en est de même en sociologie où l'on étudie d'abord la théorie de l'ordre ou des conditions d'existence de la société humaine (considérée comme un grand organisme), puis la théorie de son évolution ou du progrès : c'est surtout dans cette dernière étude qu'est plus particulièrement employée la méthode spéciale à la sociologie. C'est dans sa « Politique positive », produit de trente années de méditations systématiques, qu'Auguste Comte a fondé définitivement la science sociale. Dans cet ouvrage, il analyse d'abord les conditions d'existence du grand organisme, l'*Humanité*, il étudie ses organes, l'Etat, la famille, leurs fonctions, et il donne à cette étude le nom de *Statique sociale :* puis parcourant l'histoire générale de l'Humanité, tout en exposant la marche de l'évolution sociale, il dégage les lois de cette évolution suivant lesquelles l'homme s'est élevé au-dessus de l'animalité jusqu'à l'état de civilisation actuelle et s'élèvera encore. Cette seconde branche de la science sociale, que Comte a nommée *Dynamique sociale*, est le complément nécessaire et indispensable de la première pour la fondation de la vraie doctrine sociale ; mais il importe de faire ressortir l'importance spéciale de la dynamique surtout au point de vue de la méthode propre à la sociologie. Si en biologie les lois de la croissance nous sont assez généralement connues, et si nous en tenons spontanément compte

dans la pratique, surtout médicale, il n'en est plus de même en sociologie. L'on admet, en effet, volontiers aujourd'hui que l'Humanité est un être unique arrivant actuellement à sa période de maturité ; mais les étapes de sa croissance sont généralement méconnues, et les notions sur ce sujet ont été obscurcies par les préjugés théologiques et métaphysiques. Le génie d'Auguste Comte nous a fait voir clair dans ce labyrinthe : il nous montre que d'abord la race humaine a traversé une longue période fétichique pendant laquelle s'est constituée la famille, puis qu'elle est arrivée à un polythéisme conservateur dans lequel se sont développés spontanément les trois grands éléments de la nature humaine : le sentiment, l'intelligence et l'activité. Il expose ensuite comment et par quels agents s'est effectué le développement de chacun de ces trois éléments ; comment, bien qu'admirable, ce développement fut incomplet parce qu'il se fit séparément et par conséquent non harmoniquement, l'intelligence ayant pris une grande extension chez les Grecs, l'activité s'étant développée sous l'empire guerrier et civique des Romains, et le sentiment ayant été cultivé supérieurement pendant le moyen âge sous la direction du catholicisme, à l'abri des institutions de la féodalité. Enfin, commença le grand mouvement moderne à la fois destructeur et constructeur qui fit surgir des spécialités scientifiques et industrielles merveilleuses, et amena des changements considérables dans notre vie intellectuelle et sociale, mais qui, d'un autre côté, nous a jetés dans l'état révolutionnaire et anarchique que nous subissons aujourd'hui, et que nous subirons encore jusqu'à l'avènement du Positivisme. C'est par ce dernier et par la forte discipline qu'il vient instituer, que les forces développées dans et par les longues luttes du moyen âge concourront enfin pour réaliser un état d'harmonie sociale où coopéreront le cœur et l'intelligence pour diriger l'activité, et dans lequel seront conciliés l'autorité et la liberté, la science et l'imagination, l'ordre et le progrès.

Cette conception historique nous est chère naturellement en ce qu'elle nous fait voir clairement cette grande vérité que l'esprit moderne tend de plus en plus spontanément à accepter, à savoir, que la société est un organisme vivant, que le présent procède du passé et qu'il est gros de l'avenir. De telles études historiques sont et seront toujours utiles, indispensables même ; mais si belles, si attrayantes et intéressantes qu'elles soient, et bien qu'elles déterminent des convictions complètes et satisfaisant l'esprit, nous ne devons cependant pas nous y adonner complètement, nous occuper par trop des détails, mais tâcher surtout de

concentrer toute notre attention vers les grandes conclusions qui ressortent admirablement de cet examen. Les jeunes gens peuvent se rappeler avec tendresse leurs fiançailles, et les parents, la jeunesse de leurs enfants : mais c'est surtout en ce qu'elles sont les préliminaires du mariage et de la paternité avec tous les devoirs qui en résultent. De même, par une connaissance plus profonde et plus complète de l'enfance de l'Humanité, s'agrandira notre affection pour les vérités synthétiques de la statique sociale et nous apprécierons mieux les fonctions normales de l'Humanité adulte d'après les états préparatoires.

Mais, diront nos adversaires, n'est-il pas présomptueux et ridicule de présenter cette nature humaine si imparfaite comme arrivée à la maturité ? Je m'explique.

Maturité ne signifie pas perfection achevée, et dire que la nature humaine est arrivée à l'état de maturité, ce n'est pas affirmer qu'elle est dans une condition parfaite et n'a plus de progrès à effectuer. Quand un jeune homme à l'âge de 21 ans est déclaré majeur, il devient apte à accomplir par lui-même des progrès, sa majorité est dans l'avenir ; et, par cette déclaration de majorité, nous affirmons que son enfance et sa jeunesse sont finies, que ses sentiments et ses facultés sont assez développés pour que l'adolescent soit désormais un homme, et qu'il restera homme fait jusqu'à sa mort. De même, en proclamant la maturité de l'Humanité, nous entendons par là qu'elle est sortie de son enfance, et que par elle-même elle pourra pendant des milliers d'années réaliser de nombreux et grands progrès, des progrès *humains*.

Mais dira-t-on encore, pourquoi parler de maturité ? est-on bien fondé à employer ce mot ?

Examinons donc la nature humaine dans ses trois éléments.

Considérons d'abord l'intelligence de l'homme et voyons si quelques branches des connaissances humaines ne seraient pas parvenues à leur maturité. Certes, l'arithmétique et l'algèbre sont incontestablement parvenues à cet état et il en est de même pour l'astronomie. Ce n'est pas à dire que cette science soit arrivée à la perfection complète, mais telle qu'elle est, elle nous permet de faire des prévisions pratiques très précises sur les corps célestes qui seuls nous intéressent, ceux de notre système planétaire. Les sciences plus jeunes et plus compliquées, la physique, la chimie, la biologie, bien que moins développées, sont cependant irrévocablement constituées et solidement assises, tant par leur méthode que dans leurs doctrines fondamentales. De nos jours, les lois fondamentales des phénomènes sociaux et moraux ont été décou-

vertes, la méthode scientifique pour leur étude a été instituée par Auguste Comte. Bien plus, par la construction de la série hiérarchique des sciences, l'homme peut embrasser d'ensemble tous les ordres de phénomènes accessibles à son intelligence depuis les plus simples, ceux de nombre, par exemple, jusqu'aux plus compliqués, ceux de l'homme. Or, la morale, la science la plus élevée devant diriger la vie spirituelle de l'homme, nous possédons désormais une synthèse qui nous permettra de diriger systématiquement nos études en nous plaçant à un point de vue purement humain, celui, principalement, de l'utilité pour nos semblables. Nous devons, en effet, étudier non dans le but de nous procurer des jouissances, mais dans celui de nous rendre utile aux autres : c'est là un principe qui sera désormais généralement reconnu et dont les applications à l'organisation de la vie humaine seront de plus en plus nombreuses et fécondes pour la réalisation de milliers de problèmes qui attendent une solution. C'est donc à bon droit que nous pouvons affirmer la maturité de l'intelligence humaine.

Nous pouvons en dire autant du sentiment : la sociabilité fut d'abord domestique ; elle s'étendit ensuite à l'Etat, puis à la chrétienté pour tendre maintenant à embrasser la race humaine tout entière dans tous les temps et dans tous les lieux. Elle ne peut donc plus croître qu'en intensité, en quantité et en influence, elle peut s'épanouir avec éclat ; mais son principe et son but sont désormais déterminés.

Quant à l'activité humaine, son but est incontestablement l'industrie pacifique : nous touchons à un état d'organisation de la société, susceptible de nombreuses améliorations successives, mais qui est bien réellement l'état final, définitif, car, après l'état de paix succédant à la guerre, il ne saurait y avoir d'autre aliment à l'activité humaine.

L'homme a donc atteint sa majorité tant sous le rapport de l'intelligence et du sentiment que de l'activité ; aussi, sa politique est planétaire et humaine, ni plus ni moins : il connaît sa position (pour me servir d'un terme de navigation), comme aussi sa puissance ; il sait qu'elle est limitée et cependant il est le Maître de la Terre, maître de ses destinées terrestres et il considère comme chimérique toute autre ambition. Il ne sait rien d'une autre vie, ne connaît pas d'être ou d'êtres supérieurs, tout en reconnaissant que dans sa jeunesse il croyait à une autre vie et à des êtres surnaturels dont il dépendait. Il a désormais renoncé à ces tuteurs célestes, ne regardant tous ces dieux que comme des créations

des hommes. Pour lui, maintenant, tous ceux qui ont dirigé l'homme dans le passé, les prêtres d'Egypte, les Moïse, les chefs et législateurs grecs, les consuls et empereurs romains, les papes, les chefs des croyants, les grands rois de France et d'Angleterre, tous ont été des hommes travaillant pour l'Humanité. Tous ces hommes, il est vrai, se disaient choisis de Dieu (et chose plus étrange, même de nos jours, des rois se prétendent encore tels), mais l'homme sait d'une manière certaine aujourd'hui que tous ces déifiés n'étaient en réalité que des chefs d'hommes, qui ont travaillé pour l'Humanité et par elle.

Maintenant nous pouvons non seulement rendre justice aux anciennes religions, mais encore mieux comprendre celles qui existent encore : la loi de Moïse peut nous aider à mieux apprécier celle des brahmes, la connaissance du fétichisme nous permettra d'être plus sympathique envers les pauvres sauvages que nous maltraitons si cruellement.

Grâce à notre théorie de l'évolution, nous pouvons également mieux connaître l'avenir et en avoir une conception plus nette qu'auparavant. Cette conception, il est vrai, est encore imparfaite ; mais elle suffit cependant pour le moment, de même que la biologie nous permet déjà de nombreuses prévisions et a fait certainement progresser l'hygiène et l'art médical.

Telle est la conception positive par laquelle nous voyons clairement que le problème social consiste à substituer partout la science humaine et la sympathie sociale à la théologie et à la métaphysique surannées, le régime industriel au régime militaire en décadence, à améliorer systématiquement la conditon du prolétariat et surtout à étendre à tous les bienfaits de l'éducation.

Après ce long préambule, j'aborde enfin le sujet que j'ai à traiter, à savoir le pouvoir spirituel, sa nature et sa destination. Différent complètement du pouvoir temporel qui commande et réprime en employant la force, le pouvoir spirituel conseille, dirige et règle mais par des moyens intellectuels et affectifs. L'un est le pouvoir pratique, l'autre théorique. Est-il nécessaire de démontrer l'importance de théories sociales? Cette anecdote de Carlyle suffira. Un jour, devant cet écrivain, plusieurs personnes se croyant probablement très pratiques se moquaient de la valeur et de l'utilité des théories sociales. Invité à donner son opinion, Carlyle dit qu'au siècle dernier la noblesse française, elle aussi, croyait pouvoir se moquer des théories; mais qu'à ce moment même Jean-Jacques Rousseau écrivait son *Contrat social.* Ce livre cependant ne contenait rien autre chose qu'une théorie : les

aristocrates dédaignèrent la théorie; mais la seconde édition du livre fut reliée avec leurs peaux (1).

Les théories sont donc nécessaires; elles affectent considérablement les relations humaines, et ont des conséquences directes sur la société. Si donc la nouvelle théorie sociale est une théorie scientifique, elle prévaudra nécessairement comme doctrine de réorganisation de la société. Mais si cette théorie doit être organisée systématiquement en corps de doctrine, de quelle manière se fera cette organisation; doit-elle surgir spontanément d'initiatives individuelles ou bien être contrôlée et dirigée par un pouvoir spirituel, par des moyens purement spirituels?

Avant de nous livrer à cette enquête, je crois qu'il est intéressant de considérer combien, en pleine période de décadence théologique, le Pape reste encore une puissance. Il n'a plus de pouvoir temporel, ses croyances sont contraires et répugnent à l'esprit moderne, il reste de plein gré prisonnier au Vatican, et cependant malgré cela, voyez combien est grande son influence dans tous les pays civilisés : en Allemagne, Bismarck et ses armées ont vainement lutté contre lui, le chancelier dut s'avouer vaincu; en Irlande, à l'heure présente, les prêtres catholiques, avec les seules armes spirituelles, défient le gouvernement anglais et en même temps servent de modérateurs dans les conflits; dans tous les autres pays, dans des milliers de familles, le Pape est vénéré comme conseiller, protecteur, ami et directeur moral. En bonne vérité, est-il admissible que, abstracton faite de doctrines, la société veuille ou puisse rejeter comme inutile un instrument social d'une telle valeur, d'une telle importance? Et, dans le cas où la société aurait adopté une nouvelle foi, celle-ci, nécessairement plus précise et plus sympathique encore que l'ancienne, serait par cela même plus apte à la formation d'une direction spirituelle. Il est acquis pour les positivistes qu'un pouvoir

(1) Carlyle fait sans doute ici allusion à la fameuse légende de la tannerie de peaux humaines qui, suivant les réactionnaires, aurait été établie à Meudon par le Comité de Salut public. Bien entendu, cette assertion, purement fantaisiste, ne repose sur aucun document positif, et plusieurs écrivains d'ailleurs en ont démontré la fausseté. Nous citerons entre autres, sur ce sujet, un article très curieux de M. Louis Combes dans ses *Epoques et curiosités révolutionnaires* (1 volume in-18, chez G. Decaux, 7, rue du Croissant, Paris, p. 49-79), dans lequel l'origine de la légende est très bien expliquée et où il est démontré que l'établissement de Meudon était destiné à fabriquer des munitions de guerre et qu'il a rendu d'immenses services. (P. D.),

spirituel est non moins indispensable qu'un pouvoir temporel et que la séparation de ces deux pouvoirs est la clef de voûte de la politique de l'avenir. Depuis longtemps préparée par l'Humanité, cette nouvelle organisation est devenue indispensable et vient satisfaire aux besoins de la maturité de cette Humanité, qui a fondé la science et préparé l'état pacifique et industriel de la société.

Un rapide exposé de l'histoire de l'Humanité justifiera mon dire. Dans la vie simple et rude de l'antiquité, les pouvoirs étaient nécessairement réunis. L'ordre était la grande nécessité et la notion de progrès était bien confuse, sinon nulle : à tout prix il fallait créer et maintenir l'ordre malgré d'immenses difficultés et naturellement se présentait le commandement alors encore inséparable du conseil, celui-ci s'appuyant sur la force. Il faut aussi se rappeler que la religion prit naissance dans la famille où le père nécessairement commande et conseille tout à la fois ; qu'elle s'étendit ensuite sous la forme du polythéisme à l'Etat considéré comme une plus grande famille. La religion, dès lors, devint affaire d'Etat, le dieu principal étant soit le dieu de la caste sacerdotale dirigeante, soit le dieu de la caste militaire dominante, le dieu de la guerre. Dans la période de déclin du polythéisme, le chef de l'empire militaire romain protégea les dieux nationaux et n'accorda qu'une liberté limitée à des religions étrangères. Trajan, en effet, n'accorda aux chrétiens qu'une liberté partielle, tandis que Dioclétien se fit ouvertement leur persécuteur. Plus tard, par contre, Constantin et Théodose, renversant les rôles tout en maintenant le principe, persécutèrent vigoureusement les païens et firent du christianisme la religion officielle de l'Empire. C'était là évidemment un état transitoire entre la politique païenne de l'antiquité et la politique catholique au moyen âge, car lorsque s'écroula et se décomposa l'Empire romain, le catholicisme naissant, essayant de justifier sa noble prétention à l'universalité, se présenta à toutes les nations, à toutes les classes, comme la doctrine de salut et de rédemption et réclama de tout le monde la simple obéissance morale. Ce fut ainsi que s'accomplit la séparation des deux pouvoirs spirituel et temporel, et cet admirable événement devint décisif dans l'évolution de l'Humanité. Il amena la découverte d'un nouvel art moral en politique et en sociologie qui eut pour conséquence des transformations plus merveilleuses que celles que nous avons vu de nos jours être le résultat de la découverte et de l'utilisation de la vapeur par exemple.

Mais cette séparation en principe des deux pouvoirs ne fut en

réalité jamais complètement réalisée ; et l'exposition des luttes entre les deux pouvoirs, de leurs empiètements réciproques, tout cela s'accomplissant en une série d'incidents et de drames émouvants, constitue toute l'histoire si intéressante du moyen âge. L'Eglise, en effet, fière de ses succès, s'enhardit au point de réclamer le secours de l'Etat pour soutenir sa doctrine absolue, et l'Etat lui concéda trop facilement des richesses, une puissance temporelle et une force matérielle contre ses ennemis. Une des premières manifestations de cette déplorable politique fut la croisade contre les Albigeois au XIII[e] siècle. Je n'entends en aucune façon faire ici l'éloge des Albigeois ; mais je prétends que la ligue formée contre eux du dogme surnaturel avec la force matérielle contre la liberté spirituelle, fut une mesure au plus haut point rétrograde. Il est manifeste que, dès cette époque, les principes sur lesquels reposait le système du moyen âge étant méconnus ou violés, ce système allait s'écrouler et qu'un régime insupportable allait commencer et, de fait, dès le siècle suivant, la Papauté était emmenée captive à Avignon. Cette chute de la Papauté, que Dante compare à la chute de l'homme, fut le prélude d'une longue période révolutionnaire, non encore terminée aujourd'hui, pendant laquelle l'autorité religieuse a été battue en brèche et finalement subordonnée par le pouvoir temporel. Celui-ci (témoin notre roi Henri VIII) usurpa les fonctions spirituelles, s'arrogea par exemple le droit de nommer les évêques, de diriger l'éducation, d'être l'arbitre dans les choses spirituelles en général. C'est alors que se formèrent les Eglises nationales, soit protestantes comme dans notre pays, qui se soumirent respectueusement à leurs gouvernements et tentèrent d'opprimer les dissidents, soit gallicanes et nominalement catholiques comme en France, qui tout en reconnaissant l'autorité du Pape éludent certains de ses commandements pour obéir à leurs rois et se montrer intolérantes. En principe, toutes ces Eglises d'Etat offrent le spectacle d'un triste état d'abaissement et de rétrogradation en abandonnant nécessairement la prétention à l'universalité, et en se faisant serviles en vue d'intérêts matériels temporaires ; mais cependant, en fait, elles ont eu leur utilité passagère. Il est préférable, en effet, de voir exister ces Eglises qu'une immense inquisition enchaînant toute l'Europe ; et mieux vaut, après tout, cette diversité de religions que l'absence de toute religion et le règne du matérialisme. Le Pape d'ailleurs existe toujours comme le représentant type de l'idée d'universalité et d'unité, bien qu'il soit impuissant à réaliser ses prétentions de sa théologie ou d'une théologie quelconque à

l'unité et à l'universalité, ces attributs ne pouvant désormais appartenir qu'à la religion de l'Humanité avec la science et l'industrie conservées et disciplinées pour son service. Mais pour le moment, cette notion d'unité et d'universalité court grand risque de sombrer dans la mêlée des spéculations discordantes et des égoïsmes tant personnels que nationaux, et le Pape, le Saint-Père, se dresse pour protester; et il subsistera, nous pouvons en être persuadé, plus longtemps que les Eglises sectaires. C'est un article de foi positiviste que toutes les Eglises nationales doivent disparaître les unes après les autres ; toutes, en effet, sont menacées ; nous avons assisté à la chute de plusieurs, et celle des autres n'est plus qu'une question de temps. Est-ce à dire que nous devons hâter le moment de ces chutes en réclamant, par exemple, la séparation de l'Eglise et de l'Etat ? Je ne le pense pas. En Angleterre, par exemple, cette séparation immédiate ne profiterait qu'à la politique métaphysique ou révolutionnaire qui est le principal danger et le plus grand obstacle à l'avènement de notre foi et à l'établissement de la politique positive. Cela est si vrai que dans l'Amérique du Nord où il n'existe pas d'Eglise d'Etat, les Américains n'en sont pas pour autant positivistes, et c'est avec raison que Comte a pu dire d'eux qu'ils sont les plus anarchiques de tous les Occidentaux, et Carlyle représenter la société américaine comme étant l'anarchie ayant à sa tête un sergent de ville. Cet état anarchique et révolutionnaire des nations persiste plus dangereux qu'on ne le croit généralement et tous nos efforts doivent tendre non seulement à ne pas l'aggraver par des mesures irrationnelles, mais surtout à y mettre fin. Le mouvement révolutionnaire eut pour but essentiel de renverser le catholicisme et la féodalité, de détruire la théologie et le militarisme pour donner un libre essor à de nouvelles forces sociales, la science et l'industrie.

C'était une révolte inévitable et nécessaire pour assurer le progrès de l'Humanité, et notre calendrier montre que nous sympathisons avec les chefs temporels qui conduisirent cette révolte et préparaient en même temps l'ordre moderne avec Guillaume le Taciturne, Cromwell, Louis XI, Richelieu, Frédéric le Grand, comme aussi finalement avec les meilleurs chefs de la Révolution française, tels que Danton et Hoche. Tous ces grands hommes brisèrent le joug, comme c'était du reste leur devoir ; mais, tout en rendant justice à leurs talents, à leurs qualités, nous n'avons jamais cherché à voiler la dureté inévitable et la violence terrible de leurs procédés, le caractère temporaire de leurs succès et l'insuffisance de leurs doctrines, si ce n'est pour accomplir

leur œuvre passagère de destruction. Mais aussi, en même temps, nous pouvons accorder notre sympathie aux meilleurs de leurs adversaires, à ceux qui tentèrent de conserver les précieux résultats permanents du catholicisme et de l'ordre féodal, à des hommes tels que Th. Morus, Bossuet, Ignace de Loyola même, et surtout à ces nobles et si nombreux représentants du sexe affectif qui, à peu d'exceptions près, se tenant à l'écart des luttes individuelles et politiques, assistèrent avec une douloureuse résignation au naufrage des croyances et des institutions sur lesquelles était fondé l'ordre et en sauvèrent sans bruit tout ce qu'ils purent. Nous vouons principalement un culte de reconnaissance à ceux qui, par d'admirables efforts individuels et souvent en dépit des persécutions de l'Eglise, ont construit les bases de la croyance scientifique de l'avenir et préparé l'ordre et le régime industriel et pacifique définitif. C'est bien réellement les Galilée, les Newton, les Lavoisier, les Colomb, les Vaucanson, les Watt, qui ont posé les bases de l'ordre futur, après que Descartes et Bacon eurent établi que l'étude courageuse et consciencieuse de la nature devait conduire à des résultats immenses et précieux. La doctrine de ces deux grands génies, si admirable à son heure surtout par le but qu'elle proposait à l'activité humaine, ne pouvait cependant servir à établir l'ordre, à régler et rallier les sentiments, en un mot, à fonder une religion, parce qu'elle n'était en réalité et surtout qu'une doctrine de libre examen qui encourageait, sanctifiait même la licence, comme l'ont trop bien prouvé les évènements. De nos jours, en effet, nous voyons la science et l'industrie prodigieusement développées surexciter outre mesure et partout une activité dévorante que rien malheureusement ne vient diriger et régler. Et si, dans le monde industriel, le désordre est à son comble, il est facile de voir que dans le monde intellectuel et moral l'anarchie est non moins grande et funeste puisque, malgré la science et en conséquence même du développement de notre science, nous en sommes arrivés à avoir deux ou trois religions dans une même famille.

Comte nous a montré comment l'ordre spirituel surgira de ce chaos par l'adoption générale d'une doctrine scientifique, proclamant comme base de la civilisation future la science et l'industrie et qui, tout en reconnaissant la nécessité et la valeur du mouvement révolutionnaire, en démontrera le caractère provisoire qui sympathisera avec le passé de l'Humanité et acceptera avec joie et reconnaissance tout l'héritage de nos prédécesseurs.

Pour enseigner cette doctrine il faudra naturellement un corps

organisé de maîtres, et nécessairement il surgira un pouvoir spirituel complètement indépendant du pouvoir temporel, sinon la religion de l'Humanité ne pourrait prévaloir pour consacrer et discipliner les immenses forces anarchiques de la société moderne.

La religion de l'Humanité, comme doctrine de règlement et de ralliement, vient remplacer le catholicisme; mais, édifiée sur des bases plus larges, elle est plus parfaite et sera plus universelle. Comme le catholicisme elle exigera l'obéissance spirituelle de tous les gouvernements, de toutes les classes. Enseignant non des croyances fictives surnaturelles mais des vérités démontrables, ayant à diriger et à régler non plus l'activité de nations guerrières, mais celle de communautés industrielles, elle n'aura nul besoin de recourir à la force et, loin d'y recourir, elle en abjurera solennellement l'emploi. Son sacerdoce sera organisé systématiquement en pouvoir spirituel; et même une des conditions fondamentales de son organisation sera une renonciation formelle de ses membres à toute richesse et à toute puissance temporelle. De cette façon, le futur sacerdoce se prémunira contre la corruption et contre la tendance à l'oppression qui, telles sont les infirmités humaines, sont un écueil pour les classes supérieures, et il ne fera habituellement appel qu'à l'intelligence et à la conscience.

Quelles seront donc les fonctions spéciales de ce pouvoir spirituel de l'avenir? L'une des principales sera d'organiser et de diriger les cérémonies du culte. Il est de toute évidence aujourd'hui que tel n'est pas le rôle du gouvernement temporel et qu'il n'en est plus de même aujourd'hui qu'autrefois, alors que la reine Elisabeth et son Parlement enjoignaient, sous peine d'amende, à Shakespeare d'aller tous les dimanches à l'église. Des rois et des républiques ont essayé d'usurper cette fonction spirituelle, mais ils ont dû y renoncer. Régler le culte, non par commandement avec sanctions pénales sévères, mais par persuasion et suggestion sentimentales est naturellement un devoir qui incombe au pouvoir spirituel. Je n'ai pas le temps aujourd'hui de vous montrer l'importance que nous attachons à ce culte et le rôle immense qu'il est appelé à jouer; et, du reste, dans l'état actuel de genèse de croyances religieuses nouvelles, il est difficile de s'en faire une idée complète. Pour juger de l'efficacité sociale d'un culte, du charme et de la joie qu'il procure aux peuples qui ont le bonheur de croire, il faut se reporter aux beaux temps de la Grèce et du Moyen-Age. La religion de l'Humanité satisfait pleinement à la fois la raison par son dogme et le cœur par son culte; elle satis-

fera également nos besoins esthétiques par l'institution de fêtes où l'intelligence et le sentiment trouveront enfin des formules plus nobles et plus élevées d'expression artistique.

Une autre attribution du pouvoir spirituel est la direction de l'*Education*. De nos jours, il est difficile de combattre cette idée que c'est à l'Etat qu'il appartient de donner l'instruction au peuple; et, de fait, les nations donnent maintenant l'instruction populaire. Les positivistes ne combattent pas cette tendance, ils acceptent même les faits accomplis et approuvent; mais, contrairement à l'opinion commune, ils considèrent ces mesures gouvernementales comme révolutionnaires, purement transitoires, rendues nécessaires par l'incapacité des églises et l'indifférence des parents. Pour eux, il est préférable que les enfants reçoivent l'instruction de l'Etat plutôt que de n'en point recevoir du tout et de subir l'esclavage industriel; mais ils voient une source de nombreux dangers dans cet enseignement d'Etat. L'école, en effet, remplace la famille, le maître et la maîtresse d'école la mère; dès lors, la discipline par la force se substitue à la discipline par l'amour, et l'éducation proprement dite est complètement négligée puisqu'on proscrit la religion, qui a pour attribut essentiel de cultiver le cœur, diriger la conduite et régler l'intelligence. Un pareil système ne pourrait être supporté par un peuple tant soit peu religieux, et nous croyons fermement que l'éducation des enfants sera rendue à la mère, mais aussi cette dernière devra d'abord recevoir une instruction religieuse commune avec le père et il sera nécessaire que tous deux puissent recevoir des conseils spirituels de supérieurs.

Comment et par qui maintenant est donnée l'instruction aux adultes? De nos jours, pour la grande majorité, elle est nulle ou consiste uniquement dans l'apprentissage industriel. Les jeunes gens des classes riches quittent le plus souvent la maison et sont confiés à des spécialistes qui, semblables aux sophistes grecs, ont pour fonctions, moyennant salaire, d'aiguiser leurs jeunes intelligences et d'y caser plus ou moins de science. On importune constamment les gouvernements modernes pour les exciter à se charger de cette éducation supérieure, et déjà plusieurs Etats sont entrés dans cette voie : à Bâle, par exemple, l'Etat se charge de toute l'instruction, y compris celle qu'on nomme supérieure; il la distribue gratuitement et, naturellement, aux frais des contribuables. Les positivistes protestent énergiquement contre l'extension d'un principe vicieux; ils proclament que l'éducation est une fonction essentiellement du ressort du pouvoir spirituel; qu'en matière d'éducation l'Etat est incompétent, et que son ingérence

ne peut en cela qu'être nuisible et funeste. Les classes gouvernementales elles-mêmes ne sont pas compétentes sur le genre d'éducation à donner à leurs propres enfants. Ce qui leur serait nécessaire, c'est une instruction complète, embrassant l'ensemble des connaissances, développant et disciplinant les sentiments et les mettant en état de connaître les besoins, les nécessités intellectuelles, morales, sociales de la vie moderne; mais tout cela ne peut être accompli que par une direction religieuse. Ce n'est certes pas dans nos deux grandes universités qu'ils pourront la trouver car, ayant perdu leur vieille religion sans pouvoir la remplacer par la nouvelle, elles présentent le triste spectacle de l'anarchie la plus complète. Leurs derniers programmes, et elles en changent constamment, offrent un curieux mélange de connaissances incohérentes, car on y trouve, à la fois, la théologie et le darwinisme faisant, paraît-il, bon ménage. Grâce à ce système d'hypocrisie ou de scepticisme relativement aux choses les plus importantes et à la prépondérance intellectuelle accordée aux choses matérielles, le cœur est négligé, la personnalité cultivée : tout le système est ploutocrate. Mon intention n'est certes pas de médire avec ingratitude de ces institutions vénérables qui ont produit tant de grands hommes et qui, dans le désarroi intellectuel et moral universel, soutiennent encore à un haut degré l'activité mentale et suscitent surtout chez les plus jeunes disciples les idées sociales les plus sympathiques et les plus généreuses; je ne fais que montrer leurs défauts essentiels, d'ailleurs inévitables, et l'origine de ces défauts.

C'est une autre génération qui sera appelée à les réformer, et je ne puis indiquer quel rôle elles auront à jouer dans l'instruction positiviste de l'avenir si différente, si élevée dans son but, si large dans ses programmes. L'instruction qui convient à notre époque doit être purement humaine; elle doit être donnée non seulement jusqu'à 13 ans, mais jusqu'à 21 ans et à tout le monde, aux deux sexes, aux pauvres comme aux riches : elle embrassera non seulement l'art, mais aussi toute la science et l'histoire de l'Humanité; elle sera dirigée et contrôlée par les prêtres de l'Humanité. La tâche est vaste et très difficile mais elle doit être accomplie.

Il me reste à parler maintenant des organes généraux de l'opinion publique, des divers modes de publicité ou d'expression sociale dans leurs rapports avec les pouvoirs et à vous montrer que les uns, œuvres durables tels que les livres, objets d'art, et d'autres, facteurs mobiles de l'opinion, tels que les journaux éphémères doivent être sous la direction du pouvoir spirituel et non sous

celle du pouvoir temporel. Pendant toute la période révolutionnaire, c'est-à-dire pendant les quatre ou cinq derniers siècles, les rois et les gouvernements se sont arrogé cet office, ont souvent réprimé avec une grande sévérité, et, à vrai dire, leur action n'a pas toujours été complètement blâmable, car l'ordre matériel a été souvent en péril. A notre époque, bien que Bismarck ait sa presse « des reptiles », bien que le gouvernement français persécute les journaux (1), on peut dire cependant que la liberté intellectuelle est une des plus précieuses conquêtes de la politique moderne, qui s'étendra de plus en plus et deviendra universelle et définitivement acquise comme régime normal d'une civilisation pacifique et scientifique. Le Positivisme réclame dès maintenant la liberté, non absolue mais pratique, d'enseigner, d'écrire et de publier sous la condition toutefois de la signature de l'auteur, et il juge que cette liberté, aussi indispensable à l'ordre qu'au progrès, sera la condition nécessaire et suffisante pour assurer le triomphe de la vérité sur la superstition et la folie. Nous demandons également de voir cesser toute ingérence, tout patronage du gouvernement dans les choses intellectuelles, l'art, la science, etc.; car l'Etat est incompétent, et son intervention ne peut être que dangereuse. Nous sommes en cela contre les spécialistes de toutes sortes, de ceux, par exemple, qui veulent aller au pôle nord, ou bien au fond des mers aux frais du public, et en cela nous sommes d'accord avec les meilleurs politiques et l'opinion publique. Mais nous différons d'avis sur plusieurs points avec les divers partis révolutionnaires qui agitent l'Etat : ainsi la suppression légale du patronage officiel ne nous suffit pas ; nous demandons en plus un contrôle moral par une autorité morale. C'est là un grand problème que réalisera l'avenir : pour le moment nous ne pouvons qu'énoncer le principe et nous efforcer de nous y subordonner volontairement. Tout ce que nous pouvons dire encore, c'est qu'il est certain pour nous qu'un jour le pouvoir spirituel inspirera et retiendra l'opinion. A notre époque, à la vérité, il semble impossible de discipliner les journalistes qui deviennent de plus en plus violents et dangereux, alors qu'ils trouvent tant d'avantages dans l'anarchie intellectuelle, actuelle ; mais dans l'avenir, par l'adoption générale d'opinions communes se fera l'apaisement des esprits,

(1) M. Lushington semble attacher trop d'importance à ce que disent les journaux anglais sur l'asservissement de la presse en France : aucun positiviste français n'est d'avis que la presse ne jouit pas dans son pays d'une liberté suffisante.

se créeront de saines habitudes mentales, alors, faute d'aliments, le torrent du journalisme se calmera, et d'autre part la littérature actuellement pédante, triviale ou nuisible, viendra concourir avec tous les Beaux-Arts au service de l'Humanité. Pour nous en convaincre, il suffit de détourner nos regards de la confusion actuelle et de nous rappeler à quel point la poésie, la sculpture et la peinture ont été les institutrices des peuples, et les services immenses rendus à des populations entières par Homère et la Bible.

C'est en agrandissant l'horizon de nos sympathies, en développant au plus haut degré nos goûts esthétiques, en purifiant nos cités viles et vicieuses, en rendant la beauté une nécessité morale, la mettant en possession de tout le monde que s'exercera principalement le pouvoir spirituel. C'est ainsi, et de bien d'autres manières, que le nouveau pouvoir spirituel interviendra, comme l'a fait le catholicisme, avec la plus grande efficacité dans les relations de la vie privée et publique, et exercera surtout son utile influence dans l'industrie. Mais les résultats seront bien supérieurs à ceux obtenus par le catholicisme, parce que les croyances communes seront complètement humaines et que la sympathie générale et le lien social deviendront véritablement universels. Le but de ce nouveau pouvoir spirituel sera de faire prévaloir en tout la justice dans les rapports domestiques et sociaux, de faire régner l'harmonie dans la société en appelant la sagesse et l'amour, non plus à prendre le pouvoir mais à exercer de plus en plus leur influence morale. Les moyens pour atteindre ce but seront habituellement la douceur et la bonté, comme sous le catholicisme qui mérita par là le nom de sainte mère l'Eglise ; mais lorsque les moyens ordinaires seront insuffisants, que les remontrances et les conseils seront restés sans effet, alors le pouvoir spirituel *prononcera* la réprobation publique d'une manière suffisamment énergique par l'excommunication solennelle. Ce mot d'excommunication nous semble au premier abord étrange et suranné, autant odieux que ridicule ; mais, qu'on veuille bien y réfléchir, il représente un pouvoir qui, d'une manière ou d'une autre, se trouve dans toutes les sociétés, anciennes ou modernes, grandes ou petites, même jusque dans celle des dames chevalières de l'ordre des primevères (1). Ce moyen, saint Paul le recommande énergiquement aux Corinthiens : il leur conseille de ne pas s'associer avec un homme qui porte le nom de frère si cet

(1) Nom donné à une association conservatrice d'hommes et de femmes fondée en honneur de lord Beaconsfield (Disraëli), qui est sup-

homme est un fornicateur, ou un avare, ou un ivrogne, ou s'il est injuste. « Ne mangez pas, dit-il, avec un tel homme ». C'est là l'épée spirituelle, et voilà pourquoi saint Paul est représenté dans l'art du moyen âge comme portant le glaive. Ce fut la gloire éternelle du catholicisme papal d'avoir étendu systématiquement cette discipline aux criminels politiques et d'avoir ainsi subordonné la politique à la morale. Cette force si nécessaire pour la protection sociale qni ne peut jamais cesser, étant donné la nature de l'homme et des sociétés, repose sur la libre sanction du public et doit être employée par une autorité spirituelle. C'est une arme spirituelle, consistant dans le refus solennel de la coopération dont l'efficacité sera complète, car, si des criminels, surtout dans les hautes positions, parviennent à tourner la loi, ils n'échapperont pas à ce mode de répression spirituelle.

Le temps présent, il faut bien le reconnaître, semble peu favorable à la restauration d'un pouvoir spirituel. Au cours d'une conversation que j'eus dernièrement avec une vieille dame qui fut ma maîtresse d'école il y a un demi-siècle, elle s'écria : « Le Pape ! le pape ! Il est mon ennemi, il enchaîne l'esprit humain ». Cette exclamation représente assez fidèlement mes opinions dans tout mon passé et celles de mes concitoyens, et celle si célèbre de Gambetta « le cléricalisme voilà l'ennemi » dépeint la situation actuelle en France où le parti clérical intrigue avec des princes en exil et des généraux usurpateurs, au grand danger de la paix publique. Il est probablement nécessaire de traiter encore en ennemi le cléricalisme, tout en regrettant parfois la violence de quelques mesures prises contre lui ; mais le danger le plus menaçant, aussi bien pour notre pays que pour la France vient de l'esprit révolutionnaire ainsi que l'a si bien démontré A. Comte. Il envahit toutes les classes de la société, dans tous les ordres d'idées ; il est actif sous main, même dans le parti conservateur, se révèle chez beaucoup de nos contemporains par l'horreur que leur inspire toute discipline intellectuelle et morale, par le penchant qui les entraîne vers la vanité et les vaines agitations, ce qui les rend faibles en foi et en action. Bien qu'émancipés de tout esprit théologique, nous n'en devons que plus nous pénétrer de la

posé avoir aimé les primevères. Cette association prend part à toutes les élections et les « dames chevalières » menacent de toutes sortes de peines les électeurs libéraux et elles exercent, paraît-il, une très grande influence. Les libéraux, par contre, ont pensé à former un ordre des roses en faveur de Gladstone; mais rien n'a encore été fait jusqu'ici.

grande leçon donnée au monde par le catholicisme de la subordination volontaire à la fois au pouvoir temporel et spirituel. Saint Paul, le véritable fondateur du catholicisme, dans sa lettre aux Ephésiens, fait admirablement ressortir la grandeur et la nécessité de cette soumission comme base de moralité : il proclame l'universalité de l'évangile du Christ, la fondation d'une Eglise glorieuse ; il applique sa loi d'amour à la régénération de l'individu, de la famille, et de la société et des rapports sociaux ; il termine en insistant sur la nécessité d'une grande énergie morale. Trois cent cinquante ans après, saint Augustin, qui fut le vrai pape de son époque, amplifia ce message dans ce passage que je vais vous lire. La forme en est un peu ampoulée, mais vous pardonnerez à la rhétorique en considération de son esprit qui est admirable. Parlant de l'Eglise catholique qu'il appelle « la vraie mère des Chrétiens », voici comment il la loue : « Tu élèves et instruis les enfants avec familiarité, les jeunes gens avec fermeté, les vieillards avec sérénité, chacun suivant son état ou son âge. Tu rends les épouses chastes et soumises à leurs maris, non en vue de la satisfaction de plaisirs charnels, mais pour la procréation d'enfants et l'unité de la famille. Tu assujettis les hommes à leurs femmes, non pour le plaisir de leurs sens faibles, mais pour l'accomplissement des lois de l'affection sincère. Tu attaches avec bonté les enfants aux parents, les parents aux enfants ; aux premiers tu donnes la soumission volontaire, aux autres l'autorité pieuse. Tu unis les frères aux frères par un lien religieux plus ferme et plus intime que les liens du sang. Tu réunis toute la race humaine par la charité mutuelle et la fraternité, et les relations amicales sont par toi réglées suivant les commandements de la nature et du bien public. Tu fais que les domestiques s'attachent à leurs maîtres non par nécessité mais pour le bonheur de rendre service. Tu rends les maîtres bons envers leurs serviteurs et zélés pour leur bien-être, plus disposés à rendre service qu'à commander. Par la pensée de Dieu, le Maître de tous, tu unis entre eux les citoyens, les nations aux nations, et enfin tous les hommes, en souvenir de leurs premiers parents, non seulement en société, mais dans les liens de l'union fraternelle. Tu enseignes aux gouvernements à prendre soin de leurs peuples, et tu ordonnes aux peuples d'obéir à leurs gouvernements. Tu donnes à tous des leçons d'honneur, d'affection, de vénération, de ferveur, de consolation, de conseil, de réprimande, de discipline, de réprobation et de punition, suivant la nécessité de la chose : tu démontres avec soin que toutes choses ne sont point égales pour

tout le monde, mais que l'amour est pour tous, et la haine pour personne. »

La religion de l'Humanité, l'Eglise universelle de l'avenir ne répudiera certes rien de ces belles paroles : elle doit se montrer à la hauteur de son rôle et son idéal est sublime, plus élevé que celui du christianisme.

2° CONFÉRENCE DU Dr BRIDGES (4 Bichat 102).

(Résumée, traduite et rédigée par MM. Descours et Clément)

HIPPARQUE

Tous les grands penseurs de la Grèce se sont occupés des mouvements des corps célestes qui ont toujours eu une grande et prépondérante influence sur la vie et les destinées de l'homme : le jour, le mois, l'année, les saisons, étant des institutions humaines subordonnées à l'apparente révolution du ciel, du soleil et de la lune autour de la terre.

Dès les époques les plus reculées, chez les nations orientales, des observateurs avaient déjà remarqué que, si la voûte étoilée semble tourner chaque jour autour de la terre, les astres décrivant toujours la même circonférence dans des plans perpendiculaires à l'axe des cieux, il n'en était pas de même du soleil.

Celui-ci à deux époques fixes de l'année seulement (le 21 mars et le 21 septembre), se lève exactement à l'orient et se couche exactement à l'occident, décrivant alors une circonférence dans un plan perpendiculaire (équateur), à l'axe des cieux (ligne des pôles), circonférence qui est coupée en deux parties égales par l'horizon (époques des équinoxes).

Si à partir du jour où, au printemps par exemple, le soleil se lève exactement au point *est*, on observe quotidiennement ses levers pendant un certain temps, on constate alors que ce lever se fait tous les jours un peu plus au nord, jusqu'à un certain point, à partir duquel le soleil se lève chaque jour de plus en plus vers le sud où il atteindra au point extrême pour revenir à son point de départ et ainsi de suite.

Si en même temps on étudie sa course journalière, on remarque qu'à mesure qu'il se lève et se couche plus au nord, le soleil parcourt des circonférences de cercles dans des plans de plus en plus éloignés du plan équatorial ; que les portions de circonférences décrites au-dessus de l'horizon sont de plus en plus grandes, en même temps que la durée du jour augmente ; et qu'à l'époque des

plus grands jours le soleil à midi atteint son plus haut point au-dessus de l'horizon et de l'équateur, et qu'alors les deux tiers de son parcours se font au-dessus de l'horizon.

A partir de ce moment le soleil, chaque matin, à son lever, rétrograde vers l'est, puis atteint le point est et s'avance vers le sud jusqu'à un certain point. Dans sa course journalière, les phénomènes inverses à ceux que nous venons d'indiquer se présentent, et à l'époque du maximum d'abaissement dans sa course, à l'époque des plus longues nuits, il décrit les deux tiers de sa course au-dessous de l'horizon.

Dès la plus haute antiquité encore, on a pu constater que, si à un certain jour le soleil se lève en même temps qu'une étoile, le lendemain celle-ci à son lever précédait le soleil de quelques instants, puis chaque jour suivant d'une même quantité, et qu'ainsi le soleil semblait faire en 365 jours le tour du ciel à travers certaines constellations dans un mouvement inverse de celui qui semble entraîner le ciel tout d'une pièce autour de la terre, pour revenir au bout de ce temps à son point de départ.

Les premiers observateurs avaient été conduits dès lors à supposer que, tout en participant au mouvement des étoiles et de la voûte céleste à la surface de laquelle il semblait aussi se trouver, le soleil parcourait en outre en 365 jours environ par un mouvement en sens contraire de la voûte étoilée, qui lui serait propre, une grande circonférence dans un plan incliné sur l'axe des cieux ou ligne des pôles.

Tout cela constaté depuis bien des siècles constituait une réunion de phénomènes qui devaient rester vaguement et incomplètement connus tant qu'ils n'auraient pas été mesurés : et ils ne pouvaient constituer une science, c'est-à-dire une connaissance de relations, avant les découvertes d'Archimède permettant de mesurer la circonférence et la sphère.

Cependant, les premiers mathématiciens de la Grèce, à commencer par *Thalès* et *Pythagore*, avaient essayé de fonder la science astronomique, c'est-à-dire de découvrir les lois géométriques des mouvements célestes, et notamment la nature de la courbe que décrit le centre du soleil.

Aristarque de Samos (vers 280 av. J.-C.) qui vint ensuite, avança que le soleil est le centre du système solaire, et il essaya de mesurer les distances relatives du soleil et de la lune à la terre; et par un ingénieux procédé géométrique, il avait trouvé par le calcul que la distance de la terre au soleil était vingt fois plus grande que celle de la terre à la lune.

Eratosthène d'Alexandrie (276 à 194 av. J.-C) avait essayé de mesurer sur la terre la longueur d'un degré de latitude, c'est-à-dire la distance à parcourir du nord au sud pour apercevoir une même étoile à un degré plus près du zénith, ce qui devait permettre de mesurer la circonférence de la terre (soit 360°), ce qu'il avait du reste exécuté avec une assez grande approximation. Il avait fixé également avec une précision étonnante le degré d'inclinaison de l'écliptique, c'est-à-dire la distance angulaire maximum nord et sud du soleil au plan de l'équateur à midi au 21 juin et 21 décembre, et il avait également mesuré à un neuvième près la distance entre les tropiques.

Cependant, pour représenter la position précise du soleil non seulement à certains jours et à certaines heures, mais aussi à chaque heure de l'année, il fallait pouvoir mesurer bien plus exactement la circonférence de la sphère et les angles formés sur elle par ces diverses positions.

Nous avons maintenant quatre circonférences qui se coupent, s'entrecroisent : l'équateur, l'horizon, l'écliptique et le méridien (plan passant par les pôles et un astre à midi) : pour arriver à pouvoir effectuer des mensurations dans ces circonférences il fallait pouvoir substituer aux arcs, ou portions de circonférences, les cordes qu'ils soutendent. C'est ce que fit Hipparque fondant ainsi une nouvelle branche des mathématiques nommée depuis *trigonometria*.

HIPPARQUE (*IIe siècle av. J.-C.*), le premier, construisit une carte précise du ciel, dénommant et cataloguant plus de mille étoiles dont il détermina la longitude et la latitude. En comparant ses observations propres avec celles consciencieusement faites avant lui par un habile astronome, il remarqua que le point où la circonférence de l'écliptique coupait l'équateur était légèrement différent de celui trouvé antérieurement ; que le moment précis de l'équinoxe avançait chaque année d'une petite quantité. Ce fut assez pour permettre à Hipparque de conclure que, l'équinoxe arrivant chaque année environ 50 secondes plus tôt, le point d'intersection de l'équateur, de l'écliptique, parcourait toute la circonférence de celle-ci.

Observant et calculant au moyen de sa trigonométrie les positions journalières du soleil, il découvrit que celui-ci ne se meut pas d'un mouvement uniforme aux différentes époques de l'année ; et il en conclut que si le soleil décrit une circonférence autour de la terre, celle-ci n'en est pas le centre. Cette découverte est le premier coup porté à cette conception métaphysique du mouve-

ment *nécessaire* des astres dans des circonférences, parce que les circonférences sont les courbes les plus parfaites : elle préparait la découverte de la seconde loi de Képler, à savoir, que la terre et les planètes décrivent des orbites elliptiques autour du soleil.

Hipparque trouva de plus avec exactitude la longueur de l'année, et il est regrettable que Jules César, lors de la réforme du calendrier, n'ait pas adopté ses calculs au lieu de suivre les indications erronées de *Sosigène*.

Si nous comparons l'astronomie d'Hipparque à celle de Képler, nous trouvons entr'elles si peu de différence que ces deux savants sembleraient être presque contemporains. Les astronomes grecs n'avaient pas pour mesurer de courts intervalles de temps les instruments parfaits que nous possédons, grâce à la découverte du pendule par Galilée, et grâce aussi aux perfectionnements apportés par Dollond ; et cependant déjà du temps d'Hipparque, l'astronomie grecque n'en était pas moins sous tous les rapports une science positive. Elle pouvait, en effet, prévoir avec une grande précision ; et de plus, ce qui est aussi le propre de toute vraie science, elle s'était affranchie de toute entrave métaphysique, telle que la sublime perfection des mouvements circulaires et ne s'occupait que de l'étude des phénomènes observés pour en trouver les lois.

Hipparque ne nous a point laissé de grand traité ou du moins il ne nous est pas parvenu : ses travaux nous sont connus par la grande compilation de *Ptolémée* qui, écrite trois siècles après Hipparque, jouit longtemps d'une renommée qui ne lui appartenait pas en propre.

Le traité de Ptolémée, la grande syntaxe ou arrangement ne fut connue pendant tout le moyen âge que dans la traduction arabe sous le nom d'*Al Mageste* (la grande composition) exécutée au IXe siècle par l'ordre d'*Al Mansour*, calife de Bagdad, et qui ne fut traduite en latin qu'au commencement du XIIIe siècle seulement sous la direction de Frédéric II.

Dans les trois siècles qui séparent Hipparque de Ptolémée, dans les cinq siècles entre Ptolémée et la fondation de l'école de Bagdad, à l'époque de Charlemagne, la science resta stationnaire. Dès lors, pendant cinq cents ans encore, les mahométans conservèrent, propagèrent et complétèrent la science grecque, perfectionnant la trigonométrie (*Albatenius*, vers 800, introduisant les sinus au lieu des cordes), comme aussi l'algèbre : en somme, la suprématie intellectuelle passa aux Arabes qui, seuls, tinrent allumé le flambeau de la science jusqu'à ce que l'Europe fût prête à le recevoir. Nous devons donner une explication de ce fait.

Si nous pouvions imaginer toutes les énergies de la vie anglaise dirigée et concentrée pendant deux ou trois générations vers l'accomplissement de quelque grand projet philanthropique, tel, par exemple, celui proposé par le général Booth; si nous pouvions supposer MM. Huxley, Spencer, Gladstone, Ruskin, tous les membres de la société royale, tous nos écrivains, nos artistes, nos hommes politiques occupant spécialement et uniquement toute leur activité à l'établissement de fermes philanthropiques, à la construction de logements modèles, d'écoles, etc., etc., une telle révolution, si nous pouvons la concevoir, aurait certainement des effets considérables, bons ou mauvais; mais, à coup sûr, il en résulterait un arrêt du développement intellectuel. Or, la situation du monde occidental exigeait, il y a 18 ou 19 siècles, d'immenses efforts concentrés et convergents de rénovation sociale : le catholicisme fut l'explosion et non la cause de ce sentiment, de ces aspirations. Rome, au temps des Antonins, était pleine de prêcheurs de toutes sortes, stoïques, néo-platoniciens, neo-pythagoriciens, etc., pour qui la science n'était rien en comparaison de la morale; et, pendant plusieurs siècles, toutes les énergies intellectuelles du monde occidental furent employées à bâtir l'édifice de l'Eglise catholique avec toutes ses doctrines compliquées, ses institutions et ses ordres. Pendant toute cette période, Homère, Platon, Archimède, etc., furent complètement oubliés, la science et les beaux-arts délaissés. Heureusement pour l'Humanité, les mahométans se saisirent du flambeau de la science qui s'éteignait entre les mains des chrétiens et le transmirent à l'Occident quand celui-ci fut préparé à le recevoir. Leur déisme peu compliqué, la simplicité de leur organisation politique dans laquelle le pouvoir spirituel et le temporel étaient confondus, amalgamés, permirent à leurs penseurs de continuer l'œuvre des astronomes grecs. Ils firent de très nombreuses observations astronomiques, perfectionnèrent les procédés, les instruments, innovèrent quelquefois, au point qu'un très grand nombre de termes employés dans cette science sont d'origine arabe.

Mais, de même que les Grecs et les chrétiens, ils étaient arrêtés dans leurs progrès par leurs croyances absolues. Pas plus qu'eux, ils ne pouvaient croire que cette terre n'était plus que le satellite d'une étoile parmi des étoiles innombrables, et non plus le centre immobile de l'univers; et, pour peu qu'on y réfléchisse, on voit qu'il n'en pouvait être autrement.

Sur cette terre, en effet, s'élevait l'Olympe, la demeure de Zeus et des autres dieux, se trouvaient les chênes de Dodone, les ro-

chers de Delphes, les sanctuaires de Délos ; là était la ville sainte où le fils de Dieu était mort sur la croix ; ici était le désert d'où était venu son prophète. Comment, dès lors, cette terre pouvait-elle être autre chose que le centre de l'énergie créatrice de Dieu ? Aussi, pour que le système de Copernic pût triompher du système de Ptolémée, l'affaiblissement de la théologie n'était pas moins nécessaire que les progrès de la science.

BULLETIN DE FRANCE

I. — FÊTE DE CONDORCET.

Le dimanche 24 avril, pendant que Choisy-le-Roi, où repose Rouget de l'Isle, fêtait le centenaire de la *Marseillaise*, dans le vallon voisin, à Bourg-la-Reine, la Société Positiviste de Paris célébrait pour la cinquième fois la fête de Condorcet, inaugurée en 1881 par M. Jallon, et renouvelée chaque année, sous sa présidence, depuis 1888.

A trois heures et demie, le cortège, à la tête duquel marchaient la compagnie des sapeurs-pompiers et la fanfare l' « Amicale », s'est rendu à la place Condorcet, aux accents de la *Marseillaise*. Le maire de Bourg-la-Reine, après avoir souhaité la bienvenue à ses hôtes, a donné la parole à M. Paul Foucart, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Valenciennes, président de la Société d'agriculture de cette ville.

Notre confrère qui, lors d'une élection fameuse dans le département du Nord, a porté dignement et vaillamment le drapeau de la République, avait de bons titres civiques pour glorifier un de ses premiers apôtres. Il s'est acquitté de sa tâche aux applaudissements unanimes de ses auditeurs (1). L'*Indépendant de la Banlieue* (numéro du 1er mai), et la *Rive gauche* (numéro du 15 mai), ont rendu compte de son discours, que nous reproduisons *in extenso*.

(1) Comme complément aux renseignements fournis par notre confrère sur la famille de Condorcet, nous signalons trois documents, qui n'ont pas encore, que nous sachions, été publiés :

1° Le contrat de mariage d'Antoine de Caritat de Condorcet, capitaine au régiment de Barbançon-Cavalerie, avec Marie-Madeleine Gaudry, veuve de Sallerand-Philippe-Etienne de Saint-Félix, capitaine au régiment de Brissac-Cavalerie;

2° L'acte instituant Marie-Madeleine Gaudry garde-noble de son fils, M.-J.-A.-N. de Condorcet, âgé d'environ deux mois et demi (3 décembre 1743);

3° L'acte d'émancipation de Condorcet (17 novembre 1757).

DISCOURS DE M. PAUL FOUCART

Mesdames, Messieurs,

Quelque grande que soit sa propre valeur, tout homme ressent l'influence de son milieu. Par la plupart, cette influence est subie en quelque sorte passivement : étant donnés la famille, le pays, l'époque où ils sont nés et se sont développés, on pourrait presque écrire leur vie d'avance. Leurs opinions seront formées de la moyenne des préjugés de leur temps, de leur nation ou de leur caste, à peine modifiée par quelques observations personnelles. Leur carrière n'offrira guère plus d'imprévu : ils suivront ceux qui les ont précédés, poussés par ceux qui viendront après eux dans une voie toute tracée, et, d'un pas plus ou moins sûr, ils arriveront au terme commun, que marqueront quelques mots d'éloge ou de blâme, proches avant-coureurs de l'oubli. Changez le nom, la biographie de l'un sera celle de la multitude.

Plus rares sont ceux qui se font à eux-mêmes leurs doctrines et leur destinée ; qui n'adoptent d'idées que celles qu'ils ont passées au crible ; qui, dans le choix d'une carrière, s'affranchissant des bienséances conventionnelles et des routines familiales, demandent à leurs goûts l'indication d'un devoir qu'ils seront aptes à remplir. Ceux-là ne se laissent point conduire par un chemin déjà battu ; ils se fixent un but, ne le perdent jamais de vue et prennent leur conscience pour boussole. Là où les autres s'agitent, ils progressent. Dans les temps calmes, ils passent à travers la foule, incompris souvent, ou tardivement compris, honorés parfois, sans susciter d'inexorables haines, à la condition pourtant de ne se point heurter à quelqu'un de ces hommes dont l'intérêt contrarié prend le masque d'une conviction. Mais dans les périodes troublées, aux heures de l'histoire où, soit dans l'ordre temporel, soit dans l'ordre spirituel, se jouent ces drames dont les catastrophes multiples et sanglantes déterminent le changement des destinées d'un peuple ou préparent le renouvellement des opinions humaines, pour peu que l'objet de leurs études se rapporte aux préoccupations momentanées de leurs contemporains, leur place est assignée au premier rang ; eussent-ils le désir de ne point prendre parti, ils n'en auraient pas la liberté ; leur notoriété les dénonce au triomphe ou à l'insulte. Confesseurs obligés de certaines idées, ils en deviennent, s'il le faut, les martyrs.

C'est à cette seconde classe d'hommes qu'appartient le savant

éminent, le philosophe hardi, le citoyen sans peur et sans reproche dont, depuis plusieurs années, vous avez la pieuse habitude d'honorer la mémoire par un pèlerinage civique.

S'il avait suivi les traditions de son antique et noble famille, Condorcet, qui devait mourir ici-même, à Bourg-la-Reine, dit alors Bourg-l'Egalité, victime de la Révolution dont il avait été l'un des précurseurs, aurait porté l'étole ou l'épaulette. Son oncle, l'aîné de la famille, avait successivement servi le roi et Dieu : d'abord militaire, devenu plus tard évêque de Gap, puis d'Auxerre et de Lisieux, il dépensait contre les jansénistes une humeur batailleuse restée sans autre emploi. Quant à son père, messire Antoine de Caritat, chevalier de Condorcet, il était capitaine au régiment de Barbançon-cavalerie; les hasards de la vie de garnison l'avaient amené dans le Vermandois, à Ribemont, jolie petite ville assise à l'extrémité d'un plateau qui s'affaisse brusquement vers l'Oise, dans une vallée où verdoient de grasses prairies. Il y avait connu la jeune veuve d'un de ses collègues, très pieuse et de bonne bourgeoisie, Marie-Madeleine-Catherine Gaudry, qu'il épousa vers 1742. Mais entraîné par les exigences de son grade, il ne demeura pas longtemps près d'elle : le 17 septembre 1743, elle accoucha à Ribemont d'un fils qui fut baptisé à la paroisse Saint-Pierre sous les prénoms de Marie-Jean-Antoine-Nicolas (1), et lui-même, trente-cinq jours après, mourut à Neuf-Brisach sans deviner l'éternelle gloire que le nouveau-né, en rompant avec tous les préjugés héréditaires, devait procurer à son nom (2).

Frappée par ce coup irréparable au seuil même de sa nouvelle vie, madame de Condorcet ne vécut plus que pour son fils. Sa piété s'exalta; pour le conserver, elle le voua à la Vierge et au blanc, et,

(1) *Acte de naissance de Condorcet* (communiqué par M. Jallon):
« Le dix-septième jour du mois de septembre mil sept cent quarante-
« trois est né et a été baptisé, le même jour, Marie-Jean-Antoine-
« Nicolas, fils de messire Antoine de Caritat de Condorcet, chevalier,
« capitaine au régiment de Barbançon, et de madame Marie-Madeleine-
« Catherine Gaudry, son épouse; le parrain monsieur Claude-Nicolas
« Gaudry, trésorier de France, et la marraine demoiselle Jeanne Des-
« forges, qui ont signé le présent acte.
(*Signé*) : « GAUDRY, J. DESFORGES, RÊVE. »

(2) Dans la biographie de Condorcet lue le 28 décembre 1841 devant l'Académie des sciences, Arago affirme que le futur philosophe « atteignait à peine sa quatrième année quand il perdit son père ». Au contraire, dans son *Essai historique sur la ville de Ribemont*, publié en 1869, M. Ch. Gomart dit qu' « il n'avait guère qu'un mois lorsqu'il perdit son père ». Pour résoudre la contradiction entre le célèbre savant et le

jusqu'à l'âge de huit ans, lui fit porter le costume d'une fille. Cette éducation théologique et efféminée semblait préparer un prêtre. Néanmoins madame de Condorcet voulut plus tard en faire un soldat. D'accord avec son beau-frère, l'évêque de Lisieux, elle le fit, à onze ans, entrer chez les Jésuites de Reims, puis le mit, en 1758, à Paris, au collège de Navarre, où il devait apprendre le minimum de mathématiques dès lors exigé de tout officier qui voulait se distinguer.

Jusque-là Condorcet avait obéi à l'impulsion d'autrui; à peine eut-il touché à la science qu'il commença à penser par lui-même : « né avec cette rigueur d'esprit que les démonstrations seules peuvent satisfaire (1) », la certitude mathématique le dégoûta vite du vague des rêveries surnaturelles dont son enfance avait été bercée. Dès lors sa voie fut tracée : entre les hommes d'Eglise et d'épée parmi lesquels il aurait pu prendre rang, et les Clairant, les d'Alembert, les Lagrange qui seuls lui semblaient posséder la vérité, il n'hésita pas; étant quelque chose par sa naissance, il voulut être quelqu'un par lui-même; il dédaigna le grand monde où il n'aurait, pensait-il, trouvé que « la dissipation sans plaisir, la vanité sans motif et l'oisiveté sans repos » (2), et malgré ce qu'il prévoyait de résistance de la part des siens, il se consacra à la culture des sciences.

D'abord et avec passion, il se livra tout entier aux méditations mathématiques. A peine âgé de vingt-deux ans, il écrivit un *Essai sur le calcul intégral* qui lui mérita les plus illustres suffrages. Il le fit suivre d'études sur les séries récurrentes, sur l'orbite des comètes, sur le calcul des probabilités. En 1769, à l'âge de vingt-six ans, il entrait à l'Académie des sciences; bientôt après, ayant montré la variété de ses connaissances et de ses aptitudes par la biographie d'un certain nombre d'anciens membres de l'Académie, il en fut élu secrétaire perpétuel, et donna cette série d'*Eloges* où, avec moins de finesse et plus de vigueur, il se montra le digne

modeste érudit provincial, nous nous sommes adressé aux archives de Neuf-Brisach, qui ont donné raison au second. Voici, en effet, d'après le *Liber mortuorum parocchiæ Neobrisaci*, l'acte de décès du père de Condorcet : « L'an 1743, le 22 octobre, est mort, après avoir reçu ses « sacrements, feu messire..... de Caritat, chevalier de Condorcet, envi- « ron âgé de 43 ans, capitaine du régiment Barbançon-cavalerie, natif « de Condorcet, et a esté enteré le landemain dans notre église. »
Signé : « Fr. HENEGAN, curé. »

(1) *Eloge de Fontaine.*

(2) *Eloge de Courtanvaux.*

successeur de Fontenelle. Mais sa famille ne se rendait pas complètement; célèbre déjà dans toute l'Europe, comme secrétaire perpétuel, il écrivait à Turgot : « Soyez favorable à M. Thouvenel : c'est « le seul de mes parents qui me pardonne de ne pas être capitaine « de cavalerie ! »

« Les géomètres ont un grand avantage », a dit Condorcet (1) : « leur gloire ne dépend que d'un petit nombre de juges dignes de « l'être. Le suffrage de ces juges leur suffit, et la voix de la multitude « ne pourrait les en dédommager. » Cette gloire, à la fois moins brillante et plus solide que bien d'autres, était la seule qu'il eût d'abord ambitionnée. Mais en 1770, avec d'Alembert, il était allé à Ferney, et était ainsi entré en rapports personnels avec Voltaire. Dès lors, il comprit qu'à une époque où la rénovation des idées faisait à brève échéance prévoir celle des institutions, le perfectionnement des sciences abstraites importait moins que l'étude des questions philosophiques et sociales. Sacrifiant au bien public sa vanité d'algébriste et de géomètre, il résolut donc de donner à ces questions la majeure partie de ses forces. Il écrivit l'*Eloge de Michel de l'Hôpital*, la piquante *Lettre d'un théologien*, se jeta dans la célèbre controverse sur le commerce des blés, publia une nouvelle édition des *Pensées de Pascal*, et, afin d'avoir une tribune retentissante pour l'exposition de ses idées, entra à l'Académie française à une voix de majorité.

Lorsque Turgot était devenu ministre, il avait chargé Condorcet, d'Alembert et Bossut de dresser, sans appointements, un plan général de navigation intérieure du royaume ; puis il avait nommé Condorcet contrôleur des monnaies. En acceptant cet emploi, Condorcet avait voulu combattre ce préjugé « si commun dans les cours, « que les savants sont incapables des places d'administration ; « comme si » dit-il (2) « l'habitude de chercher la vérité ne pouvait « pas tenir lieu de la routine qui s'acquiert dans les emplois subal- « ternes. » Il voulut se démettre lorsque Necker arriva au ministère, mais sa démarche ne fut pas accueillie, et il garda sa fonction jusqu'en 1791.

Placé dès lors très près du pouvoir, Condorcet put se rendre compte par lui-même de l'absolue décrépitude de l'ancien régime. Quoique ayant personnellement beaucoup à perdre à sa suppression, il profita de toutes les circonstances pour en dénoncer les

(1) *Eloge de Fontaine.*
(2) *Eloge de Roemer.*

abus. Il s'indigna contre les inégalités factices, n'en voulant plus d'autres que celles dont serait cause la différence des vertus et des lumières; il s'éleva contre un ordre de choses où l'on considérait à peine comme Français un million de protestants, où l'on traitait avec non moins de rigueur les simples déistes, puisqu'on ne permettait même pas de célébrer publiquement à Paris les funérailles de Voltaire; contre une législation qui consacrait l'esclavage aux colonies et l'alimentait par la traite des nègres; contre les parlements, condamnant, au nom de la loi, les livres philosophiques au bûcher.

Lorsque le moment d'agir fut venu, il n'hésita pas à sacrifier son repos à son devoir et à se lancer en pleine fournaise. Successivement membre de la municipalité de Paris, commissaire de la Trésorerie nationale, membre de l'Assemblée législative, membre de la Convention, il refusa d'entrer au gouvernement et d'être ministre de la marine; mais il devint à plusieurs reprises l'interprète de l'Assemblée législative lorsqu'elle fit rédiger une adresse aux gouvernements étrangers qui menaçaient la France d'une invasion, fonder un système complet d'instruction publique, exposer aux Français et à l'Europe la légitimité du 10 août; il fut même celui de la Convention, lors du rapport sur le premier projet de constitution.

Par son attitude, Condorcet s'était attiré la haine implacable de l'ancienne aristocratie, à laquelle le rattachait sa naissance; puis de Lafayette et des constitutionnels avec qui il avait rompu à la suite des tristes événements du Champ-de-Mars; enfin de la portion exagérée du parti Montagnard, pour avoir conseillé au peuple français de ne pas sanctionner un nouveau projet de constitution, mort-né, adopté en une seule séance, après le 31 mai 1793, par une Assemblée mutilée et frappée de terreur, projet qu'il considérait comme contraire à l'intérêt public.

Décrété d'accusation après cet acte de courage dont il avait prévu toutes les conséquences, il voulut se soustraire aux coups des ennemis de la liberté, éviter un crime à la République; et il trouva refuge rue Servandoni, chez une femme dévouée, madame Vernet, alliée aux illustres artistes, dont le nom est devenu à jamais inséparable du sien (1).

(1) Dans une Notice sur Horace Vernet, publiée en 1861 par Théophile Silvestre, l'auteur de la *Smala* s'exprime ainsi à son sujet : « *Une* « *de mes tantes*, femme d'un sculpteur de fort médiocre réputation, « avait donné asile, dans sa maison de la rue Servandoni, à Condorcet « proscrit... »

Là, deux fois par semaine, il recevait la visite de madame de Condorcet qui venait lui donner des nouvelles de leur fille Elisa, alors âgée de quatre ans et qu'il adorait. Sa femme était digne de lui et doublait sa force. Sœur du futur maréchal, Marie-Louise-Sophie de Grouchy était une de ces filles dont les pères de l'ancien régime sacrifiaient l'avenir à celui du fils aîné, et qu'ils faisaient admettre, en qualité de chanoinesses, dans un chapitre noble où elles ne prononçaient pas de vœux, mais dont elles touchaient les revenus. Aux séductions de la beauté, elle joignait les délicatesses du cœur et la force de l'esprit. Charmé d'abord, conquis ensuite, Condorcet, quoiqu'il eût vingt-un ans de plus qu'elle, n'avait pas hésité à l'épouser. Elle adopta toutes ses idées; elle crut comme lui à l'utilité, à la légitimité de la Révolution française; elle lui sacrifia tout sans regrets : intérêts de vanité comme de situation, elle lui donna sans cesse amour, soutien, encouragement, consolation, et le poussa aux résolutions héroïques. Elle doit donc partager sa gloire.

C'est à cette inspiratrice que nous devons l'œuvre qui, plus que toute autre, immortalise Condorcet. Pour occuper les loisirs de sa retraite, le proscrit avait commencé à écrire son apologie, mais elle le détourna de ces pensées personnelles, lui conseillant de s'en remettre à la postérité du soin de le venger. Pour suivre ce conseil, il s'éleva aux plus sublimes hauteurs, voulut, selon ses propres expressions,

Peindre le genre humain pour s'oublier lui-même,

et traça sa fameuse *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, véritable testament philosophique du XVIIIe siècle.

Après Montesquieu, le président de Brosse et Turgot, Condorcet chercha dans cette œuvre les lois de l'histoire. S'il ne les trouva point et laissa au XIXe siècle et à Auguste Comte l'honneur de résoudre le problème, il faut moins en accuser le grand philosophe que son temps et cette loi naturelle, d'après laquelle aucune science ne peut passer à l'état positif tant que celle qui la précède immédiatement dans la hiérarchie des connaissances humaines n'y est point elle-même parvenue; or, la biologie ne devait être véritablement coordonnée que par Bichat; la sociologie ne pouvait donc l'être que plus tard encore.

Mais ce qu'on doit admirer sans réserve dans le livre de Condorcet, c'est la noblesse morale qu'il y fait éclater à chaque page; c'est la sérénité avec laquelle il démontra la grandeur et la nécessité de la Révolution; c'est le généreux optimisme qui lui fait

admettre que, malgré les troubles et les catastrophes du début, elle doit augmenter la somme de bonheur de l'Humanité ; c'est l'oubli où il laisse d'ordinaire ses ennemis, dont néanmoins il annonce la chute, en même temps qu'il entrevoit sa propre mort, dans une page prophétique et vengeresse (1).

Vous savez le reste : menacé de visites domiciliaires qui pouvaient compromettre sa protectrice, Condorcet, après avoir terminé un livre d'arithmétique pour l'instruction des enfants du peuple et son testament personnel sous le titre d'*Avis d'un proscrit à sa fille*, quitta la rue Servandoni le 25 mars 1794, erra pendant deux jours, ne put rester chez M. et Mme Suard à Fontenay-aux-Roses, fut arrêté à Clamart le 27, et conduit à Bourg-l'Egalité où, écroué dans la maison d'arrêt, il y fut trouvé mort le 29 mars 1794.

De quoi mourut Condorcet ? La légende de son suicide a longtemps régné, même parmi ses meilleurs amis, et on ne saurait douter que, peu de temps après avoir été décrété d'accusation, il ne se soit procuré un poison qui devait le rendre maître de sa vie. Mais en usa-t-il ? Dans sa belle étude sur *les Derniers jours de Condorcet* (2), M. Emile Antoine, le principal initiateur de la fête à laquelle nous assistons aujourd'hui, a résumé toutes les raisons que l'on a d'en douter et de croire que, selon le témoignage des pièces officielles, il est mort d'une apoplexie sanguine. C'est cette hypothèse que nous adoptons : les documents contemporains l'imposent, le caractère de l'homme en proclame la vérité. Dans l'épître en vers que, de la rue Servandoni, il lui envoya pour le septième anniversaire de leur mariage, Condorcet disait à sa femme :

Ne crains pas que jamais je succombe à mon sort,
Je puis le soutenir : je n'ai pas de remord.

N'était-ce point un engagement formel de ne pas attenter à sa vie ? Et du reste, on ne saurait comprendre qu'après réflexion, Con-

(1) « Croit-on que des hommes dont l'ambitieuse et jalouse médiocrité « a besoin de rendre les lumières odieuses et la vérité suspecte « puissent produire une illusion durable ? Non, ils peuvent faire pleurer « à l'Humanité la perte de quelques hommes qui ont bien mérité d'elle ; « ils peuvent forcer leur Patrie à gémir sur des injustices irréparables, « mais ils n'empêcheront pas le foyer des lumières, dispersé un mo- « ment, de se réunir bientôt et de porter dans les ténèbres où ils se « cachent un jour éclatant et terrible. » (*Tableau historique : Des moyens de former la morale et la raison d'un peuple.*)

(2) Publiée dans la *Revue occidentale* du 1er mars 1890.

dorcet se fût refusé l'amer plaisir de stigmatiser ses ennemis, en face, devant le tribunal révolutionnaire, et de protester une fois de plus contre l'injustice dont il était l'objet.

Il disparut ainsi, en pleine force, trop tôt, non pas pour lui, dont la renommée s'augmente de tout l'attendrissement qu'excite le malheur immérité, mais pour nous, privés de ses derniers travaux philosophiques, qui auraient formé la transition entre le XVIII[e] et le XIX[e] siècle. Sa fin tragique, avant que ses conceptions favorites eussent pu recevoir de lui-même leur plein achèvement et la perfection rêvée, fournit une preuve de plus à l'appui de ce qu'un chansonnier célèbre a dit de certains rénovateurs de nos pensées :

On les persécute, on les tue,
Sauf, après un long examen,
A leur dresser une statue
Pour la gloire du genre humain.

Cette statue, on l'a fait attendre à Condorcet pendant près d'un siècle; mais, aujourd'hui que son noble souvenir plane au-dessus des passions et des controverses, elle n'en a que plus de chances de durer. Il l'aura bientôt à Paris, près de la Monnaie où il habita, en face du Louvre où de son temps se tenait l'Académie des sciences, à quelques pas des lieux où siègent ses successeurs. Mais, tandis que Ribemont l'oublie et n'a rappelé sa naissance par aucun signe matériel, vous avez pris les devants, inauguré en 1881 le buste au pied duquel je parle, en 1890, la plaque fixée sur la prison où il passa ses derniers instants. C'est ainsi que sa tombe se trouve mieux honorée que son berceau et que vous avez vraiment naturalisé parmi vous le grand homme dont, suivant les belles paroles de M. Emile Antoine, « le corps inhumé à quelques pas d'ici, dans « un endroit indéterminé, est à jamais inséparable du sol qui fut « sa dernière demeure ».

Ces monuments rajeuniront la gloire de Condorcet, la maintiendront toujours vivante parmi les générations nouvelles ; ils contribueront à lui faire surgir des imitateurs ; ils nous honoreront nous-mêmes, en montrant que nous ne sommes pas ingrats envers ceux qui ont tracé la voie où nous marchons. Quant à lui, dont la satisfaction intérieure était la plus noble récompense, si on lui demandait ce qu'il pense de ces hommages posthumes, il répondrait sans doute par ces mots qui semble avoir été la maxime de sa vie, et qui pourront un jour être gravés au-dessous de son image : « L'essentiel est... que, pendant ce court espace où l'homme vit et

« souffre sur la terre, il ait attaché son nom à quelque chose d'une « utilité immortelle (1). »

En terminant son discours l'orateur a placé une couronne sur le buste du philosophe.

M. Jallon s'est associé à cet hommage au nom de la municipalité de Bourg-la-Reine ; il a glorifié la sublime abnégation avec laquelle Condorcet s'est sacrifié à la chose publique sans espoir de récompense, par pur amour de l'Humanité. L' « Amicale » a salué cette péroraison par le *Chant des Girondins*. En arrivant devant l'ancienne maison d'arrêt, la fanfare, qui a marqué chacune des stations de ce pèlerinage par des airs patriotiques, a exécuté un touchant motif, parfaitement approprié aux sentiments que doit inspirer la vue de la demeure où mourut cette victime de nos discordes. M. Emile Corra, avec son éloquence habituelle, à la fois expressive et chaleureuse, a fait ressortir l'impression durable et efficace que laisse dans l'esprit et le cœur une pareille commémoration, et, par sa liaison à l'ensemble normal des pèlerinages civiques, il en a dégagé la haute portée, morale et sociale. Il a terminé en remerciant la municipalité de Bourg-la-Reine, la compagnie des sapeurs-pompiers, la fanfare l' « Amicale » et son habile directeur, M. Lesueur, du gracieux concours qu'ils n'ont cessé d'apporter à la fête destinée à honorer la mémoire du grand Condorcet.

Un banquet présidé par M. Jallon a terminé la journée. Après la lecture de l'*Épître de Condorcet à sa femme*, et des *Conseils de Condorcet à sa fille*, on s'est séparé en se donnant rendez-vous à l'année prochaine, avec l'espoir de célébrer dignement, en 1894, le *Centenaire* de la mort du philosophe de la Révolution.

Emile ANTOINE.

(1) *Eloge de Flamstead.*

II. DISCOURS DE M. FAGNOT A L'UNION DES SYNDICATS OUVRIERS DE CLERMONT-FERRAND

A l'occasion de l'inauguration du local concédé à l'*Union des Syndicats ouvriers* de Clermont-Ferrand par la municipalité de cette ville, notre coreligionnaire M. Fagnot, ouvrier typographe et président de l'Union, dans un discours que nous avons plaisir à reproduire, a défendu avec quelque courage — car il s'adressait à une assemblée prolétarienne — la légitimité de la propriété individuelle, la nécessité du patronat, et s'est attaché à démontrer que la solution du problème social doit être cherchée dans le perfectionnement de l'organisation industrielle actuelle et non dans sa destruction. C. H.

Extrait du « **Petit Clermontois** » *du* 26 *avril* 1892

Après le discours de M. Gasquet, maire de Clermont, M. Fagnot, président de l'*Union des Syndicats*, monte à la tribune et prononce le discours suivant :

DICOURS DE M. FAGNOT

Messieurs, Camarades,

Notre première parole, en cette heureuse circonstance, doit naturellement exprimer les sentiments de sincère reconnaissance éprouvés par tous les membres de l'*Union des Syndicats ouvriers* envers le conseil municipal de Clermont et sa municipalité pour la preuve de bienveillance qu'ils nous donnent en nous remettant ce local spacieux, si bien situé, dans lequel nous pourrons, avec toute facilité, étudier et discuter nos intérêts professionnels et économiques.

Nous tenons tout d'abord à constater que l'autorité municipale actuelle a tenu sa promesse qu'elle avait faite aux syndicats ouvriers.

De plus, nous sommes heureux de pouvoir, en ce jour, adresser publiquement à M. le Maire nos remerciements empressés pour la bienveillance, la sympathie avec lesquelles il a, en de nombreuses occasions, accueilli les représentants des syndicats ouvriers, leur donnant, outre de bons conseils, ses encouragements pour nos organisations et son approbation à leur but élevé, à leurs aspirations sociales.

Ce juste tribut d'hommages rendu, nous voudrions, Messieurs, saisir l'occasion de cette inauguration pour affirmer avec netteté

le but que poursuivra l'*Union des Syndicats*. Nous voulons faire connaître comment nous comprenons le rôle du Syndicat, de quelle façon nous entendons nous servir de la force collective ainsi confiée entre nos mains, et vers quel idéal social nous désirons conduire les travailleurs groupés sous le drapeau pacifique de l'*Union des Syndicats*. Nous sommes persuadés que notre œuvre ne pourra que gagner à cette franche déclaration, laquelle dissipera bien des malentendus du côté patronal, comme elle attirera sûrement vers nous nombre de travailleurs qui se rallieront à la suite d'un raisonnement sérieux et réfléchi.

Il y a, en France, surtout depuis que les travailleurs jouissent de la liberté d'association syndicale professionnelle, reconnue par la loi du 21 mars 1884, il y a, dis-je, trois routes différentes suivies par les syndicats dans la recherche des meilleurs moyens à employer pour défendre leurs intérêts corporatifs et économiques. Il convient d'examiner rapidement ces trois courants, afin d'indiquer celui dans lequel nous prenons position.

Le premier moyen par lequel les travailleurs espèrent pouvoir mieux et plus rapidement satisfaire leurs légitimes besoins d'amélioration sociale, c'est l'application du communisme sous la forme actuelle du collectivisme révolutionnaire. C'est celui qui, il faut le reconnaître, a obtenu, jusqu'ici, parmi les militants, le plus d'adhésions. Pour les collectivistes, le problème social ne peut être résolu que par la disparition du patronat et du salariat, la suppression de la propriété individuelle pour en faire retour à l'Etat, seul dispensateur de la richesse, qui réglerait les questions multiples de production et de la répartition de la fortune publique par la *loi*. C'est le socialisme d'Etat.

Chaque citoyen recevrait, pour prix de son travail, un salaire fixé. Tous les Français deviendraient, en quelque sorte, des fonctionnaires publics. Et ainsi disparaîtraient, parait-il, les abus et la misère dont souffre la classe ouvrière.

Quelque séduisante que puisse paraître, à première vue, cette solution du plus grand problème moderne, nous ne pouvons la partager. Car, outre ses défauts, nous lui dénions le pouvoir magique d'assurer le bien-être de l'ouvrier à coups de décrets et de lois. Cette théorie nous paraît, de plus, en contradiction complète avec la nature humaine, avec ses qualités, ses imperfections et ses véritables besoins.

Nous n'approuvons pas davantage les collectivistes dans leur désir de conquérir des sièges parlementaires, sous la raison que si les travailleurs étaient en majorité au Parlement, le problème serait vite résolu. Nous soutenons, au contraire, que lorsqu'un ouvrier a acquis, dans la direction des affaires syndicales, une influence due à son activité et à son dévouement, il est plus que jamais utile au milieu de ses camarades, où il pourra rendre de réels services,

qu'on attendrait en vain de lui, même avec la meilleure volonté, dans les Assemblées législatives.

Mais si nous ne partageons pas les idées collectivistes, cela ne peut nous empêcher de rendre justice à la conviction et au mérite de leurs principaux adeptes. Ils apportent à la défense de leur théorie un courage et une ardeur remarquables. D'ailleurs nous nous trouvons assez souvent d'accord avec les partisans de cette doctrine; notre action sera commune sur bien des points, tout en réservant notre manière de voir, si différente de la leur, en principe.

Nous n'avons que fort peu de choses à dire du deuxième moyen par lequel un très petit nombre de syndicats croient pouvoir résoudre le problème toujours pendant entre le capital et le travail. Il consiste à réunir ensemble, dans un syndicat mixte, les patrons et les ouvriers. Faut-il vous dire que nous n'avons pas la moindre confiance en ce moyen, qui ne peut avoir d'autre résultat, en admettant que l'intention soit bonne, que d'éluder le problème sans jamais chercher à le résoudre. D'ailleurs, le peu d'accueil fait par les ouvriers à ce procédé rétrograde me dispense d'insister davantage sur ses multiples inconvénients.

Il me tarde, Messieurs, d'arriver à la troisième voie dans laquelle se sont engagés un certain nombre de syndicats ouvriers. C'est dans cette phalange que nous prendrons une modeste place.

Nous ne croyons pas que maudire à tort et à travers l'organisation industrielle actuelle soit un moyen qui conduise sûrement à l'amélioration de notre condition. Aussi reconnaissons-nous franchement la légitimité de la propriété individuelle, source de l'initiative privée, si féconde dans ses résultats. Nous acceptons également la division des travailleurs en deux branches : ceux qui dirigent, les patrons, et ceux qui exécutent, les ouvriers. Et nous ne croyons pas que cette condition d'ouvrier, de salarié, soit radicalement opposée à une amélioration progressive de notre bien-être. Un simple ouvrier, probe, sérieux, connaissant tous ses devoirs, bien décidé à les remplir, ayant un salaire suffisant pour le faire vivre convenablement, lui et sa famille, ne travaillant par jour qu'un nombre d'heures raisonnable, jouissant d'une certaine stabilité dans son travail, ne nous semble pas être dans une condition plus inférieure que celle même d'un grand nombre de patrons qui, s'ils jouissent de l'aisance matérielle que donnent les capitaux, ont, en revanche, des soucis et une lourde responsabilité dont l'ouvrier n'a pas à supporter le poids.

Nous voulons bien convenir que la voie que nous voulons suivre ne nous conduira pas à la réorganisation complète de la Société, n'aboutira pas à cette solution du grand problème moderne, qui doit mettre fin à notre époque de transition et de malaise. Mais c'est, à notre modeste avis, la mission — mission sublime — des

grandes doctrines de rechercher les freins nécessaires aux sociétés humaines, convenant à leur état mental, lesquels doivent remplacer ceux qui, derniers et respectables vestiges d'autrefois, sont aujourd'hui en pleine décadence.

Le rôle des syndicats, tout en ayant une portée d'ensemble, ne doit pas viser si haut. Ils seront plus efficaces dans un domaine pratique, spécialement corporatif, où ils pourront facilement grouper les travailleurs d'opinions et de croyances diverses.

Mais si nous conservons l'organisation industrielle actuelle, dans ses principes fondamentaux, ce n'est qu'avec le dessein bien arrêté de pouvoir ainsi plus efficacement consacrer nos forces et notre activité à modifier graduellement nos conditions économiques et sociales; en d'autres termes, nous recherchons l'entente avec le patronat, mais une entente digne, comme il convient à des ouvriers qui, remplissant consciencieusement leur tâche, demandent au patron de ne pas méconnaître les obligations inhérentes à sa fonction de chef industriel, s'il veut assurer l'harmonie nécessaire à la bonne exécution du travail.

Nous laissons volontiers à d'autres le désir de conquérir le pouvoir, car nous savons pertinemment que le Parlement, fût-il exclusivement composé d'ouvriers, ne pourrait pas plus qu'il ne le peut ou le veut actuellement créer au travailleur un âge d'or contraire aux fatalités inéluctables qui pèsent sur l'homme et sur les Sociétés. En sociologie, les bons sentiments ne suffisent pas : on peut même dire qu'ils conduisent souvent à une très vicieuse observation des faits.

L'ouvrier, au point de vue social, se trouve, actuellement, dans une situation identique à celle du malade incapable, sans le secours du médecin, de pouvoir dire quel est l'organe atteint et encore moins d'indiquer le remède qui atténuerait ses maux. D'où un grand philosophe moderne en a conclu que nous n'avions que des *désirs* et pas *d'opinions*.

Ces observations doivent nous démontrer, Messieurs, que les phénomènes sociaux étant de tous les plus ardus et les plus compliqués, nous ne devons pas naïvement croire qu'il suffit, comme des enfants, de chercher à détruire ce qui nous gêne sans nous rendre d'abord exactement compte si cette destruction est utile et possible.

C'est une grave erreur de notre époque de croire que les hommes ont le pouvoir omnipotent de bouleverser, à leur gré, les bases mêmes de l'ordre social, et qu'il suffirait à une assemblée de législateurs de décider, à la majorité, la suppression de la propriété individuelle, par exemple, pour que cette suppression se réalise aussitôt, comme par miracle. A l'arbitraire divin, on essaie, sans plus de succès, d'ailleurs, de substituer l'arbitraire de l'homme.

Mais nous reviendrons de toutes ces illusions; grâce à son instruc-

tion qui, espérons-le, deviendra de plus en plus encyclopédique, grâce à son éducation sociale, entièrement à faire, le travailleur se pénètrera peu à peu de la réalité, de la vérité scientifique ; alors, comprenant que la Société doit être comme la matière, soumise à des lois naturelles, il acceptera la situation telle qu'elle est, avec cet esprit de résignation virile qui le portera à subir sa condition et à rechercher la modification des phénomènes sociaux par ses propres efforts intellectuels et moraux.

Du point de vue général où nous venons de nous placer, Messieurs, nous pouvons aisément observer que le patronat, par l'éducation qu'il reçoit, par le mauvais effet que produit sur lui l'habitude de diriger la possession d'une certaine fortune, et par la nécessité de produire à bon marché, afin de soutenir une concurrence de plus en plus effrénée et funeste, le patronat se trouve enclin à abuser des avantages de sa position sociale au détriment de l'ouvrier. Des exemples nous prouvent, au surplus, que nous n'avons pas de distinction à établir en faveur des ouvriers qui, par une chance que je ne leur envie pas, deviennent patrons ; il n'est pas rare de constater qu'ils ne sont ni les plus commodes ni les moins durs envers leurs anciens camarades.

Donc le patronat a besoin d'un contrepoids d'une force de résistance qui lui fasse une opposition aussi ferme que modérée, pour lui enlever l'intention d'oublier ses devoirs envers l'ouvrier. C'est là qu'apparaît la nécessité du Syndicat. Isolé, l'ouvrier est incapable de réagir contre les abus dont il peut être menacé ; il reste à la merci des exigences des mauvais patrons. Uni, groupé, au contraire, avec ses camarades de travail, ils constituent une force morale et tangible, avec laquelle le patron devra compter.

Voilà, Messieurs, le principe et la base du Syndicat ouvrier. Mais il convient de préciser son office, son rôle dans la situation économique actuelle. D'abord, pour qu'un Syndicat devienne une force réelle, il est indispensable que tous ses membres soient bien pénétrés de l'esprit de solidarité et prêts à remplir, en toutes circonstances, les devoirs du bon syndiqué. Puis, lorsqu'un différend surgit dans un atelier, sur une question corporative, le Syndicat, par la personne de ses représentants, après s'être assuré du bon droit de ses adhérents, se rend chez le patron à qui il demande, avec la déférence nécessaire, de régler l'incident par des transactions amiables. Et ils seront de plus en plus rares, les patrons qui repousseront tout esprit d'entente devant les délégués sérieux, capables de négocier avec tact et fermeté les intérêts de leurs camarades.

Remarquons, en passant, que le Syndicat, et c'est son grand mérite, travaille pour la corporation tout entière, car les améliorations qu'il obtient sont autant au bénéfice des non syndiqués que de ses propres membres. D'où l'obligation, le devoir pour

ceux qui restent isolés et indifférents de venir au Syndicat accepter leur part des charges supportées par les syndiqués, dans l'intérêt de toute la corporation.

Et si le Syndicat veut atteindre son but, qui est de vivre en paix avec le patronat, tout en assurant le respect des tarifs et des conventions établies, il faut placer dans sa direction des hommes sérieux, présentant des garanties privées, et vraiment dévoués aux intérêts du Syndicat et de la corporation. Vous ne sauriez, camarades, apporter trop de soins dans le choix de ceux que vous placez à la tête du Syndicat. Selon que votre choix sera heureux ou malheureux, votre Syndicat sera prospère ou languissant. Evitez surtout les emballés qui crient beaucoup et, pour toute besogne, compromettent souvent les situations. Mais lorsque vous avez des camarades désignés pour remplir les délicates fonctions d'administrateurs de l'Association, vous devez, tout en assurant un contrôle convenable, leur accorder sans marchander votre entière confiance, afin de les soutenir, de les stimuler dans les mille soucis occasionnés par les affaires du Syndicat.

Par les vues que je viens de vous exposer, vous avez compris, Messieurs, que notre volonté bien arrêtée est de diriger les Syndicats dans une voie conciliatrice vis-à-vis du patronat, et de limiter leur action aux choses corporatives et économiques. Nous sommes certains qu'il y a, dans ce domaine pratique, amplement de quoi absorber les plus ardentes activités. Voici, d'ailleurs, les questions principales qui feront l'objet des préoccupations de l'*Union des Syndicats*.

La fixation des salaires, d'après les tarifs, et à chacun suivant ses capacités;

Le placement des ouvriers, dans le but de supplanter les bureaux de placement;

Rechercher les moyens propres à réduire progressivement la durée de la journée de travail ; l'introduction de la machine dans une foule de métiers donne à cette grande réforme un caractère d'extrême urgence ;

La réglementation de l'apprentissage de plus en plus nécessaire, pour former de bons ouvriers;

La création de cours professionnels dans les syndicats est également fort utile pour développer le goût et les aptitudes techniques;

Combattre avec énergie le système des adjudications au rabais qui, sans donner la moindre garantie aux pouvoirs publics, pousse directement à l'avilissement des salaires ;

Réclamer le repos hebdomadaire; nous n'éprouvons aucune difficulté à dire que le dimanche nous paraît être le jour préférable pour le repos, en raison de coutumes séculaires, et sans pour cela nous inspirer d'aucune croyance dogmatique;

Poursuivre fermement la suppression du travail des femmes dans les usines et manufactures; il est grand temps de redonner à l'ou-

vrier un intérieur, ce bien précieux, en laissant la femme à son rôle naturel de ménagère et d'éducatrice des enfants;

Tendre à la suppression du travail aux pièces, ce système décuplant les instincts personnels et égoïstes de l'ouvrier, au détriment de ses sentiments sociaux ;

Enfin, les élections des conseillers prud'hommes ouvriers sont tout à fait de notre ressort.

C'est à l'application de ce programme, selon nos forces et suivant les circonstances, que nous consacrerons nos plus vigilants efforts.

Pour être complet, je dois ajouter quels sont les moyens d'action que nous emploierons si jamais un conflit venait à éclater.

L'*Union des Syndicats*, je vous l'ai déjà affirmé, ne recherchera jamais la lutte avec le patronat, et, en toute circonstance, elle s'efforcera d'amener l'entente par la conciliation et l'arbitrage. Cependant, nous devons nous tenir prêts, dans le cas où nos avances seraient repoussées brutalement et de parti pris. Alors, nous accepterons une grève devenue nécessaire et que nous n'aurons pas provoquée, et nous mettrons, vous n'en doutez pas, à la diriger le plus grand courage, la dernière énergie. Nous ferons un appel chaleureux à tous les syndiqués, leur demandant leur appui financier pour soutenir les camarades, suivant les prescriptions des règlements. Puis, nous nous adresserons à l'opinion publique, le seul juge souverain, nous l'informerons des faits au moyen de réunions publiques, d'affiches, de circulaires, etc., et nous lui demanderons ensuite son jugement que nous répandrons partout où besoin sera.

Mais nous voulons espérer que ces pénibles éventualités nous seront épargnées par la bonne volonté du patronat jointe à notre esprit de conciliation.

Telles sont, Messieurs, les dispositions qui nous animent et que nous propagerons avec persévérance parmi les camarades clermontois. Incessamment, nous ferons une active propagande auprès des ouvriers des nombreuses corporations n'ayant pas encore formé leur chambre syndicale. Nous essaierons de leur démontrer la nécessité de développer parmi eux les sentiments de sympathie et de fraternité, ces fruits savoureux du syndicat, qui font de plus en plus défaut chez les travailleurs non groupés. Et nous sommes convaincus que nous rencontrerons des approbations d'abord, puis des adhésions résolues avec le temps. Nous avons déjà planté les premiers jalons.

Permettez-moi, Messieurs, avant de terminer, de vous faire part d'un projet qui nous sourit beaucoup et qui, sans aucun doute, vous intéressera. Nous créerons, d'ici peu, dans cette salle, une bibliothèque à l'usage de tous les travailleurs syndiqués.

C'est là, croyons-nous, une institution des plus utiles et des plus méritoires. Notre intention est de meubler notre future bibliothèque d'ouvrages sérieux, capable d'élever le niveau mental des

ouvriers désireux de parfaire, par des lectures très choisies, une instruction beaucoup trop incomplète. Pour mener notre œuvre à bien, nous aurons besoin du concours de tous. Nous espérons qu'en cette circonstance encore, la libéralité du Conseil municipal ne nous fera pas défaut. Nous comptons aussi sur le concours des hommes généreux qui, ayant souci de l'ouvrier et désirant sincèrement l'amélioration de son sort, voudront, par des dons d'ouvrages, nous donner une preuve qu'ils sont sympathiques aux syndicats ouvriers.

Et maintenant que notre fonctionnement se trouve pleinement assuré par la disposition de cette belle salle, nous espérons, camarades, qu'un grand nombre d'ouvriers clermontois, comprenant l'utilité et la nécessité du groupement syndical, viendront bientôt grossir nos rangs, et donneront ainsi à l'*Union des Syndicats* le moyen efficace de contribuer à l'amélioration graduelle de notre condition économique et sociale.

III. — CONFÉRENCES ET DISCOURS DE M. PIERRE LAFFITTE.

1° CONFÉRENCE AU CERCLE NATIONAL DE BORDEAUX SUR LE SOCIALISME.

Extrait de **La Petite Gironde** *du 12 mai 1892.*

M. Pierre Laffitte, directeur du Positivisme, récemment nommé professeur au Collège de France, a fait ce soir, au Cercle national, une conférence sur le socialisme.

Au début de la séance, M. Plumeau, président du Cercle, a présenté M. Pierre Laffitte à l'auditoire, en définissant en fort bons termes, et très exactement, la haute valeur intellectuelle du conférencier.

Conférencier peu ordinaire, en effet! Avec M. Pierre Laffitte, pas de leçon apprise, pas de formules ayant subi une répétition préalable; mais un savoir solide, étendu, complet, qui s'épanche dès que le conférencier prend la parole.

M. Pierre Laffitte a entouré l'exposition du problème social, la position de la question, de considérations prenant leur source dans l'étude des sciences naturelles, exempte par conséquent de cette

phraséologie creuse, aux vagues redondances, familière à la plupart des philosophes spiritualistes, que le sentiment domine au détriment de la raison.

Le sentiment, M. Pierre Laffitte le remplace par l'étude des faits.

Est-ce à dire que les conclusions qu'il tire de ses études puissent être adoptées d'emblée par tous ceux qui l'écoutent ? L'adhésion complète, et en même temps réfléchie, est difficile, parce qu'elle impliquerait une évolution mentale qui ne s'est pas opérée dans tous les cerveaux.

Mais M. Pierre Laffitte force ses auditeurs à penser. Il les instruit, les rend attentifs, les provoque et les aide à apporter la clarté dans les problèmes les plus ardus.

C'est plusieurs colonnes qu'il nous faudrait pour énumérer toutes les idées personnelles, originales, émises par le très savant conférencier. M. Pierre Laffitte est, comme aurait dit Proudhon, un éliminateur de l'absolu ; il a été ce soir le propagateur, le représentant de la méthode expérimentale, le continuateur des Turgot, des Condorcet, et l'adversaire des idéalistes, Rousseau en tête, avec toute son école déclamatoire, prêcheuse éloquente de l'erreur.

A vrai dire, et si l'on nous permet maintenant d'exprimer notre pensée tout entière, il y a peut-être eu, dans cette conférence, une trop grande abondance d'idées, une trop grande masse d'aperçus, pour qu'elle ait produit tout l'effet sur lequel l'orateur était en droit de compter. Toutes ces idées, tous ces aperçus, dirons-nous en employant une expression familière, n'ont pas fait balle dans les cerveaux. Mais que de formules suggestives, çà et là !

M. Pierre Laffitte a été écouté avec le plus vif intérêt. Et il nous semble que sa haute leçon de philosophie sociale aura un écho prolongé dans ce milieu démocratique et républicain du Cercle national.

2° LES FÉLIBRES

Extrait de l' « **Estaffette** » *du* 21 *juin* 1892.

Les félibres célébraient hier, à Sceaux, leur fête annuelle.

A deux heures, ils ont été reçus par la municipalité, les pompiers et la fanfare de l'ancienne sous-préfecture de la Seine. Le cortège s'est aussitôt formé pour aller faire le pèlerinage traditionnel à la

maison de Florian, dont la façade était décorée d'arbustes, de drapeaux et de fleurs.

Là, M. Pierre Laffitte prononce un discours.

« C'est à Paris, dit-il, cette expression suprême de la France, qu'il faut célébrer les souvenirs locaux destinés à mieux développer encore l'amour de cette grande unité, constamment croissante, qui caractérise ce grand organisme collectif, le concours actuel des variétés dans la grande unité et aussi dans le passé le concours du Midi à sa formation.....

« C'est par la famille et la commune que se fait notre première éducation; l'éducation morale suppose la concentration comme l'intelligence, la haute généralisation. Il n'y a de vraiment naturel que la France et la commune : les autres divisions sont artificielles, sans être arbitraires; les langues, du reste, en dehors du français, sont communales bien plus que provinciales.....

« J'espère donc que bientôt l'inauguration par les félibres du buste d'Auguste Comte, à Sceaux, complètera ce qu'a commencé Florian, et que Sceaux deviendra, pour le Midi, le lieu régulier de la célébration printanière des souvenirs locaux dans la grande unité.

« Nous venons ici célébrer les souvenirs du Midi, mais nous le faisons au milieu des Parisiens et en français. C'est qu'en effet cette grande langue est à la fois la création de l'unité française et une des conditions de cette unité. Honorons nos langues communales, elles nous rappellent nos ancêtres; et c'est là un noble sentiment qu'il faut cultiver.

« Recueillons-en les traces avant leur disparition inévitable, empruntons-leur même quelques éléments, mais le français seul est à la fois notre bien commun et aussi le seul instrument, apte à servir à toutes les fonctions d'un grand peuple; non seulement le français a servi aux plus hautes comme aux plus délicates constructions de l'art, mais aussi à la philosophie, à la science et à la politique; il est le grand organe universel. »

Après le couronnement, dans le jardin de l'église de Sceaux, des bustes de Florian et d'Aubanel, les félibres se sont rendus dans la grande salle de la mairie, où M. Emile Zola, président, en réponse à une allocution de M. Sextius Michel, a prononcé un discours.

Dans un des prochains numéros de la **Revue occidentale**, M. Pierre Laffitte appréciera le travail du R. P. Grüber sur *Auguste Comte, fondateur du Positivisme, sa vie et son œuvre*, dont la traduction française vient de paraître.

VARIÉTÉS

PÈLERINAGE AU CHATEAU DE MICHEL MONTAIGNE

L'auteur des *Essais*, né le 28 février 1533, au château de Montaigne, y est mort entre les bras de Pierre Charron, le 13 septembre 1592. C'est avec empressement qu'à l'occasion du troisième centenaire de la mort du philosophe moraliste, nous avons, sur les instances de M. Laffitte, fait le 12 mai, avec notre vénéré directeur, un pèlerinage à ce château, distant de trois petits kilomètres de la gare de la Mothe-Montravel, située à deux petites heures de Bordeaux. Si le livre des Essais est universellement lu, le château où il a été fait paraît être moins connu des Français que des étrangers, ici plus épris qu'eux du culte des souvenirs et de l'incomparable beauté des sites, qui ont dû contribuer à produire beaucoup des pensées des Essais : livre d'imagination et de poésie, bien que notre philosophe, Michel Eyquem, seigneur de Montaigne, arrière-petit-fils de Ramon Eyquem, *marchand et bourgeois de Bordeaux*, fût très grand raisonneur.

I

Montaigne est probablement le premier qui se soit servi du titre d'*Essais*, qui a été beaucoup employé après lui; mais quelquefois la modestie du titre pris par les auteurs n'est point parvenue à dissimuler d'ambitieuses et quelquefois aussi de justifiées prétentions. Il y a eu en Angleterre toute une école d'*Essaystes*, et Macaulay en a été appelé le *Prince*. Mais avant lui beaucoup d'écrivains divers de mérite aux XVIe et XVIIe siècles, et, entre autres, le grand philosophe Bacon, Thomas Pope, Blount, etc., avaient fait paraître des ouvrages sous ce nom d'Essais, qui a, du reste, été aussi donné à des travaux sur l'homme ; à des études historiques, philosophiques, etc.

Du vivant de Montaigne, cinq éditions des *Essais* avaient déjà paru. Aucun exemplaire de la quatrième édition ne paraît avoir été conservé. La première et la deuxième parurent chez Millanges,

à Bordeaux, en 1580 et en 1582. La première ne renferme que les deux premiers livres, auxquels il fut fait ensuite beaucoup d'additions. Elle avait paru depuis quelques mois seulement lorsque Montaigne arriva à Bordeaux, le 30 novembre 1580. Il était au cours de son fameux voyage en Allemagne et en Italie, qui dura du 22 juin 1580 au 30 novembre 1581, jour où il rentra en *sa maison*. Deux exemplaires de la cinquième édition, parue en 1588, ont été annotés par Montaigne. L'un de ces exemplaires a formé la base du texte de l'édition de 1595, publiée par les soins de Mlle de Cournay, que Montaigne a appelée *sa fille d'alliance*. Le second exemplaire que possède la bibliothèque de Bordeaux, a servi à l'ami de Diderot, Naigeon, pour son édition en quatre volumes, parue en 1802.

Il serait difficile, sinon impossible, de dire le nombre des éditions des *Essais* et des ouvrages sur Montaigne. Je sollicite donc des lecteurs de la *Revue occidentale* toute leur indulgence pour ces quelques pages consacrées à Montaigne et aux *Essais*. N'est-ce pas être plus que téméraire de les entretenir d'un sujet traité avec autorité par tant d'écrivains, et, entre autres, par MM. Villemain et Payen, pour ne citer que ces deux pris au hasard parmi les plus brillants et décédés.

II

Les chapitres et les sujets traités dans les *Essais* sont placés sans ordre et sans méthode. Les notes intercalées dans les éditions primitives et les additions qui y ont été faites ont dû être cause de l'interversion dans la date des événements rapportés et dans l'ordre des chapitres. C'est ainsi que le chapitre XVIII du livre Ier relate la mort de Marie Stuart, survenue en 1587, alors que le chapitre suivant a été écrit en 1572. Toutes les questions et tous les sujets y sont effleurés à bâtons rompus et comme à l'aventure. Néanmoins cet ouvrage a exercé une grande influence à tous égards. La hardiesse et la vivacité du style de Montaigne font époque. Montaigne n'est pas de taille à être comparé à Rabelais, duquel il s'est inspiré, mais il a dans sa descendance Bacon, Descartes, Molière, La Fontaine, Shakespeare, tout le XVIIe siècle. Peut-être désirerait-on voir les *Essais* moins nourris de souvenirs et d'anecdotes de l'antiquité. Mais ce goût est aussi très prononcé du XVe au XVIIe siècle et même chez les orateurs des trois premières assemblées après 89.

L'influence des *Essais* sur le XVIIIe siècle surtout a été également considérable. Montaigne n'a-t-il pas devancé Georges Leroy,

Hume, Cabanis, les encyclopédistes, par beaucoup d'aperçus lumineux sur la nature de l'homme et sur celle des animaux? Bossuet a signalé éloquemment et avec effroi les conséquences que devaient avoir les similitudes, si judicieuses, à notre avis, qu'avait constatées Montaigne entre l'homme et les animaux. Pascal a aussi attaqué Montaigne. Ici quelque compétence serait nécessaire pour, à l'occasion de ces attaques, faire la *théorie* ou l'*équation* de l'*immortel* auteur des *Pensées*. Notre cher Diderot, qui dépassait souvent la mesure dans l'enthousiasme, admirait le grand art de Montaigne « qui ne veut jamais prouver et va toujours prouvant ». Puis, s'emparant d'une pensée attribuée au cardinal du Perron, qui aurait qualifié les *Essais* de *Bréviaire des honnêtes gens*, Diderot amplifie et s'écrie que cet ouvrage « pourrait bien rester *à jamais* le Bréviaire des honnêtes gens ». Evidemment Diderot, de nature primesautière, se plaçait trop ici à un point de vue absolu. Sa pensée n'était pas frappée du bon cachet qui lui était souvent propre. Pour que le mot de Diderot fût vrai, il eût fallu que les *sciences morale et sociale* eussent été découvertes au XVIe siècle et qu'elles eussent été familières à Montaigne, alors que l'on n'en avait que quelques éléments au XVIIIe siècle! Des livres élémentaires très difficiles à faire et destinés à vulgariser ces choses très abstraites devront donc seuls, avec l'instruction positive, contribuer à former le jugement sur les œuvres de haute volée, résultées de convictions fortes. Mais ceux les ayant produites ont pu ne pas avoir une instruction scientifique. Or, la science sera aussi bien la source des fortes pensées que du développement esthétique, puisque de la science émanera évidemment une nouvelle synthèse destinée à constituer l'art moderne. Il est donc bon de se placer au point de vue relatif pour juger du mérite des ouvrages. Il a existé au commencement de ce siècle un homme qui employait un procédé d'*élagage* qui ne saurait être actuellement donné comme un exemple à suivre. C'était M. Joubert, qui, au dire de ceux qui l'ont connu, exerça une grande influence sur l'esprit et sur le cœur de ses contemporains. Chateaubriand rapporte que M. Joubert déchirait de ses livres les feuilles qui lui déplaisaient, se faisant avec les morceaux de choix une bibliothèque à son usage. Il est évident qu'en admettant la compétence de M. Joubert, cette bibliothèque eût été précieuse. Mais il est au moins douteux que M. Joubert ait été apte à faire une révision consacrée par l'avenir tant des œuvres des XVIe et XVIIe siècles que des pensées écloses pendant le grand XVIIIe. Et puis, ce qui était conservé pouvait ne pas remplacer les feuilles

déchirées. Les morceaux de choix de M. Joubert, même ceux que Diderot ou tout autre eût pu trouver excellents, n'auraient donc pu constituer le *Bréviaire*, destiné à être mis dans les mains de tous et en tous pays. Le moment était, à notre avis, prématuré.

III

L'épithète de sceptique appliquée à Montaigne est devenue chose banale. Nous avouons notre faible pour le scepticisme de Montaigne dans ce qui a trait à l'art du gouvernement des hommes. Celui qui a si bien apprécié Guichardin et Comines avait ici des dispositions pour voir juste, relativement au temps, bien entendu. En toute liberté, croyons-nous, il ne faisait que de sobres critiques des actes ou des dessins des hommes publics. Il voyait bien que l'intérêt des grandes affaires d'un pays n'était pas indissolublement lié à des procédés, qui seraient d'autant plus étroits qu'ils seraient plus absolus, et qui ne pourraient, du reste, dans des situations toujours dissemblables, être sans inconvénient, toujours et indifféremment employés. Il était moins railleur et plus réfléchi que son ami La Boëtie, lequel étant mort jeune, n'a pu avoir les opinions de l'âge mûr, qui, en tout temps, différeront toujours de celles du premier âge. Il est vrai qu'il faut tenir compte des natures privilégiées qui ont conservé dans l'âge mûr les impressions et inexpériences de la jeunesse, à l'inverse de Montaigne qui nous dit avoir atteint sa maturité dès l'âge de trente ans et que n'ont jamais eue les premiers. Mais ce sont là des cas exceptionnels.

Il résulte de ces considérations que l'instruction politique ne se faisant pas du reste chez tous avec la même vitesse, tous n'ont pas au même degré la connaissance des hommes et l'intelligence des situations. Dans les moments de grande perturbation, surtout, le pouvoir doit tenir compte de cet état de choses. Les vacillations de l'opinion publique sont alors très fréquentes, surtout quand le pouvoir moral chancelant n'a pas d'actions pour éclairer l'opinion et agir sur elle. Mais le pouvoir, sans se laisser influencer par l'opinion vacillante, qu'il a toutefois à ménager, n'abandonne pas la tâche que lui indiquent les circonstances. Au temps de Montaigne, c'était la grande cause de la neutralité religieuse qui s'imposait et qui pour le plus grand bien de nos intérêts extérieurs et intérieurs finit par prévaloir, malgré les résistances non douteuses et souvent très caractéristiques de la grande majorité des esprits actifs. De notre temps, au contraire, ce n'est point le petit nombre, mais bien presque tous les citoyens réflé-

chis qui, ayant conscience de la situation, ont le pressentiment que le régime industriel et final de l'Humanité sera la conséquence de la Révolution de 89, dont la République, malgré des éclipses momentanées, est irrévocablement sortie. Mais toutes les difficultés viendront de ce que, étant donnée la définition positive du régime républicain, en quoi il consiste, il en faudra accepter les inévitables conséquences, c'est-à-dire les conditions de stabilité organiques et diverses d'*ordre* et de *progrès*, qui sont liées entre elles ; le sacrifice des unes ou des autres ne se pouvant faire sans de graves inconvénients. Mais nous plaignons beaucoup ceux qui estiment très immédiatement facile la solution du *problème social*.

IV

Nous devons repousser l'épithète de sceptique appliquée à Montaigne sans réserves. L'auteur des chapitres 56 et 57 (Livre 1er) n'était sceptique ni en religion, ni en morale, au sens élevé de ces mots. Sceptique il était, il est vrai, à l'endroit de l'efficacité des dogmes s'accommodant de subterfuges et de restrictions mentales. Du reste, la philosophie de l'histoire et de la civilisation était à créer, et il ne pouvait apprécier les religions provisoires, qui avaient été relatives à un temps et à un lieu déterminés. Il y a, à notre époque, comme de tous temps, de nobles natures croyant à l'efficacité de ces religions, qui, malgré leur irremédiable décadence, produisent encore d'héroïques dévouements. Mais les religions qui *seules produisent des choses durables* sont celles qui, indépendamment des qualités élevées des pratiquants, sont aussi en harmonie avec les besoins, les croyances et les *Vérités* des temps qui y correspondent.

On ne pouvait guère, au temps de Montaigne, avoir une idée de ce que serait la religion de l'avenir, avec la sanction privée ou publique. Mais c'était déjà quelque chose de savoir que l'on agit différemment, selon que l'on a sur le passé, sur le présent, et sur l'avenir des vues différentes. Du reste, il n'est pas douteux que le livre des Essais fourmille de considérations relatives au *travail cérébral* et autres importantes questions, dont quelques-unes sont encore très obscures par divers côtés : telles que celles sur les rapports du *physique* et du *moral*, et réciproquement, sur les maladies, sur les exigences égoïstes de l'humaine nature, sur l'influence des livres, etc.

V

Montaigne considérait comme précieuses les qualités exceptionnelles des individus et comme très utile la *science de l'entregent*, mais il retranchait, autant qu'il le pouvait, *toute cérémonie de sa maison*. Il aimait peu les hommes *importuns* de courtoisie, *incivils* par *trop de civilité*. Il ne sollicita probablement pas l'honneur de la visite que le roi de Navarre et sa cour lui firent à son château, les 19 et 20 décembre 1584. Il n'était pas d'humeur patiente ! « On a pu dire dès mon enfance, écrit-il, que j'avais de la folie aux pieds ou de l'argent vif, tant j'ai de remuement et d'inconstance naturelle en quelque lieu que je les place. »

On s'explique qu'avec ces divers penchants et sa prudence discrète, Montaigne, qui était aussi esclave de ses habitudes, n'ait pas recherché et ait, au contraire, essayé de se soustraire, en ces temps troublés, à l'exercice des fonctions publiques l'obligeant à des formalités cérémonieuses, ou à des compositions forcées et faites de guerre lasse dans les assemblées délibérantes. Ce n'est donc pas sans déplaisir qu'il apprit que, lorsqu'il était à Lucques, le 1er août 1581, il avait été élu maire de Bordeaux. Ce n'est point non plus de gaîté de cœur qu'en 1588 notre philosophe se rendit en qualité de député aux Etats de Blois. Ah ! comme il se trouvait plus à l'aise que dans ces fonctions, en son château ou avec les dames de sa famille, ou bien encore dans la société de ses très distinguées amies : Mademoiselle de Gournay, Mesdames de Grammont, d'Estissac, Diane de Foix, etc..

Il aimait Paris *jusque dans ses verrues*. Dans un des derniers voyages qu'il y fit, et y étant logé au faubourg Saint-Germain, il fut mis à la Bastille par les Ligueurs, sur l'ordre du duc d'Elbeuf, par droit de représailles, à la suite de l'emprisonnement d'un gentilhomme de Normandie, détenu à Rouen par les royalistes. C'était le 10 juillet 1588, deux mois après la journée des Barricades. Heureusement que sur la demande de Catherine de Médicis, encore assez puissante sans doute dans Paris au pouvoir de la Ligue, il fut relâché après quatre heures de détention. Il y a lieu de croire que l'incontestable autorité du penseur, qui ne cessa de jouir, grâce à sa souplesse, de la faveur populaire, autorité peu amoindrie par ses discrètes appréciations et déclarations de principes sur les hommes, les idées et les évènements du jour, que son incontestable autorité, dis-je, contribua beaucoup à son élargissement.

VI

Après la mort de Montaigne, ses restes, sauf le cœur qui fut déposé dans l'église Saint-Michel, située à cent mètres environ du château, furent, sur le désir et par les soins de Françoise de la Chassaigne, sa femme, transportés à Bordeaux, et placés dans l'église des Feuillants, qui était jusqu'à ces dernières années dans le lycée, disparu aujourd'hui ainsi que cette église. L'église et le lycée sont remplacés par le palais édifié pour les facultés des sciences et des lettres, inauguré par M. Goblet, le 17 janvier 1886; dans la grande salle des Pas-Perdus de ces facultés a été élevé à la mémoire de Montaigne un mausolée où, en 1885, ses restes, exhumés de l'église des Feuillants, furent transférés.

Le collège de Guienne, où entra Montaigne, *dès l'âge de six ans*, se trouvait à deux cents mètres environ des facultés, à l'encoignure des rues Saint-James et de Guienne, près la grosse cloche, et en face de l'endroit où était situé le premier hôtel-de-ville de Bordeaux, construit vers le XII[e] ou le XIII[e] siècle. Ce collège, qui était le meilleur de France, suivant Montaigne, ne tarda pas à beaucoup perdre de son éclatante réputation, qui ne fut plus dès le dernier tiers du XVI[e] siècle qu'un souvenir historique, comme les célèbres écoles d'Aquitaine, au temps d'Ausone. Tous ces édifices sont ou étaient situés dans ce que l'on appelle le quartier anglais, qui date de l'époque de la domination anglaise.

Notre pèlerinage fut pour nous l'occasion de nous entretenir de l'auteur des *Essais*, pendant une journée trop courte et qui sera pour nous inoubliable. Je viens de relater de mémoire quelques-unes des questions qui furent l'objet de nos causeries.

Nous croyons que, malgré ses imperfections, Montaigne a beaucoup de titres à notre reconnaissance pour les services qu'il a rendus. En parlant de lui, en méditant sur lui, en pensant à lui, on contribue, croyons-nous, à ramener des sentiments et des pensées historiques qui ne doivent pas s'éteindre.

Bordeaux, le 26 mai 1892,
7, Saint-Paul 104, Saint-Augustin.

E. Mignoneau.

BIBLIOGRAPHIE

AUGUSTE COMTE MÉDECIN

Thèse du Dr A. Calas *(Suite de l'Appréciation)* (1).

BIOLOGIE

L'auteur reconnaît, qu'à part ce qu'il appelle à tort « la malencontreuse théorie de l'exclusion des médecins des sciences biologiques », la leçon qu'Auguste Comte a consacrée à l'ensemble de la Biologie « fourmille d'aperçus ingénieux et d'observations frappées au coin de la plus saine raison ».

Il loue notamment le fondateur du Positivisme d'avoir démontré que, « par suite de sa place dans la hiérarchie scientifique, la Biologie ne saurait se passer du concours des autres sciences abstraites ; que les phénomènes de la vie sont assujettis aux lois générales du monde, dont ils ne présentent que de simples modifications. C'est là, certainement, dit-il, « une des idées les plus fécondes d'Auguste Comte : la Biologie ne saurait être indépendante des autres sciences ». Il y a du mérite à l'avoir vu et à l'avoir proclamé, peu d'années après que Bichat avait soutenu la prétendue indépendance des corps vivants entre les lois générales, et la fausse idée d'un antagonisme absolu entre la nature morte et la nature vivante ».

M. Calas résume ensuite les considérations d'Auguste Comte sur l'histoire de la Biologie, et critique l'opinion qu'il a émise relativement à « la disparition inévitable des deux doctrines antagonistes sur la vie » : l'Animisme qui, pour expliquer chaque phénomène vital, fait intervenir l'âme comme principe d'action ; le Physicisme qui prétend expliquer la vie par les seules lois physiques et chimiques, et qui, d'après Comte, n'a eu qu'une action purement critique, en démontrant la dépendance des lois organiques à l'égard des lois inorganiques.

(1) Voir les numéros de la *Revue occidentale* de mai et juillet 1891, de janvier 1892.

La prophétie d'Auguste Comte, d'après l'auteur, serait loin de tendre à sa réalisation, du moins, en ce qui concerne l'Ecole physico-chimique ; car, dit-il, invoquant l'autorité de M. Mathias Duval, « la chimie moderne avec Lavoisier nous a montré que la plus grande partie des phénomènes qui se passent dans les êtres vivants sont des phénomènes physico-chimiques identiques à ceux que présentent les corps bruts. Grâce aux travaux de Magendie et de Cl. Bernard, bien que la Physique et la Chimie ne nous permettent pas aujourd'hui d'expliquer tous les phénomènes vitaux..., elles nous permettent toujours, de par leurs puissants moyens d'investigation, de saisir et de *localiser* ces phénomènes, de les rattacher à un substratum organique, et nous dispensent d'invoquer l'existence d'un principe entièrement indépendant des formes organiques dans lesquelles il se manifesterait » (*M. Duval*).

Il faut que M. Calas ait lu bien légèrement le *Cours de philosophie positive*, pour invoquer comme arguments contre l'opinion de Comte des citations, qui, loin de prouver quelque chose contre sa manière de voir, sont plutôt (à part l'impropriété du terme « *identique* » usité par M. Mathias Duval) en accord avec ce qu'il a dit lui-même, comme en témoigne le passage suivant de la 40ᵉ leçon, au milieu de beaucoup d'autres.

« *La relation permanente entre les idées d'organisation et de vie* », déclare Comte, « *doit être, autant que possible, établie d'après les lois* « *fondamentales du monde inorganique, convenablement modifiées* « *par les propriétés spéciales des tissus vivants.* Il est clair, en effet, « que toutes les fois qu'il se produit, dans l'organisme, un acte « vraiment mécanique, physique ou chimique, ce qui a fréquem- « ment lieu, l'explication d'un tel phénomène serait radicalement « imparfaite si on ne le rattachait point aux lois générales des phé- « nomènes analogues, qui doivent nécessairement s'y vérifier, « quelle que soit d'ailleurs la difficulté d'y réaliser leur exacte « application... — C'est évidemment à la chimie que la biologie « doit, par sa nature, se subordonner de la manière à la fois la « plus directe et la plus complète. D'après l'analyse élémentaire du « phénomène de la vie proprement dit, il est devenu irrécusable « ci-dessus que les actes fondamentaux dont la succession perpé- « tuelle caractérise un tel état sont nécessairement chimiques, puis- « qu'ils consistent en une suite continue de compositions et de « décompositions plus ou moins profondes. M. de Blainville a très « judicieusement remarqué que, au moment précis où s'opère une « combinaison chimique quelconque, il se passe réellement quel- « que chose d'analogue à la vie, sans aucune autre différence radi-

« cale que l'instantanéité d'un semblable phénomène, qui, au contraire, dans tout organisme en rapport avec un milieu convenable, se renouvelle continuellement par cette lutte régulière et « permanente entre le mouvement de composition et celui de décomposition, d'où résultent le maintien et le développement de « l'état organique, en même temps que l'impossibilité d'un entier « accomplissement de l'acte chimique. Quoique des attributs aussi « caractéristiques doivent, sans doute, profondément séparer, « même dans les plus imparfaits organismes, les réactions vitales « d'avec les effets chimiques ordinaires, il n'en est pas moins incontestable que, par leur nature, toutes les fonctions de la vie organique proprement dites sont nécessairement dominées par ces « lois fondamentales relatives aux phénomènes quelconques de « composition et de décomposition, qui constituent le sujet philosophique de la science chimique. Si l'on conçoit, à tous les degrés « de l'échelle biologique, ce parfait isolement de la vie organique « envers la vie animale, dont les végétaux seuls peuvent nous offrir « l'entière réalisation, le mouvement vital ne saurait plus présenter « à notre intelligence que des idées purement chimiques, sauf les « circonstances essentielles qui différencient un tel genre de réactions « moléculaires. *Or, la somme générale de ces importantes différences « consiste, ce me semble, en ce que le résultat effectif de chaque conflit chimique, au lieu de dépendre toujours uniquement de la simple composition médiate ou immédiate des corps entre lesquels il a lieu, est alors « plus ou moins modifié par leur organisation proprement dite, c'est-à-dire par leur structure anatomique. Ces modifications peuvent sans « doute être telles, que, lors même que les lois générales de l'action chimique seraient enfin connues avec un degré de perfection qu'il est à « peine possible de concevoir aujourd'hui, leur application ne saurait « réellement suffire pour déterminer* a priori, *sans une étude directe de « l'organisme vivant, l'issue précise de chaque réaction vitale.* Mais, « malgré cette insuffisance nécessaire, il serait néanmoins absurde « de regarder les actes de la vie organique comme soustraits à « l'empire général des lois chimiques, en confondant abusivement une simple modification avec une infraction véritable, « ainsi que n'ont pas craint de le faire quelques physiologistes modernes, égarés par une vaine métaphysique. C'est donc évidemment à la chimie seule qu'il appartient de fournir le vrai point « de départ de toute théorie rationnelle relative à la nutrition, « aux sécrétions, et, en un mot, à toutes les grandes fonctions de « la vie végétative considérée isolement, dont chacune est toujours « essentiellement dominée, dans son ensemble, par l'influence des lois

« chimiques, sauf les modifications spéciales tenant aux conditions « organiques. Si maintenant nous rétablissons la considération, un « instant écartée, de la vie animale, nous voyons qu'elle ne saurait « aucunement altérer cette subordination fondamentale, quoi- « qu'elle doive en compliquer beaucoup l'application effective. « Car nous avons précédemment établi que la vie animale, malgré « son extrême importance, ne doit jamais être regardée, en bio- « logie, même pour l'homme, que comme destinée à étendre et à « perfectionner la vie organique, dont elle ne peut changer la na- « ture générale. Une telle influence modifie de nouveau, et souvent « à un très haut degré, les lois essentiellement chimiques propres « aux fonctions purement organiques, de manière à rendre l'effet « réel encore plus difficile à prévoir ; mais ces lois n'en continuent « pas moins de toute nécessité à dominer l'ensemble du phéno- « mène. » (*Cours de philosophie positive*, 40e *leçon*, 1836.)

Ce qu'Auguste Comte a donc simplement voulu dire, c'est que les lois des phénomènes physiques et chimiques ne suffisent pas à expliquer scientifiquement les phénomènes physiologiques, parce que l'accomplissement de ceux-ci, au lieu de dépendre des seules conditions de constitution physique et chimique des êtres qui les manifestent, dépend en outre de conditions nouvelles d'organisation et d'hérédité exclusivement propres aux êtres vivants, sans homologues dans le monde inorganique, et dont, par suite, ne tiennent pas compte la physique et la chimie dans la détermination de leurs lois.

Or, ces conditions, dont l'influence s'ajoute à celle des facteurs physiques et chimiques, interviennent pour une part si importante dans la production des actes physiologiques qu'aucun de ceux-ci, quelque ressemblant qu'il soit à un acte purement physique ou à un acte purement chimique, ne saurait cependant leur être identifié. Car si élémentaire qu'on le suppose, il représente toujours un phénomène plus complexe, assujetti à d'autres lois que celles qui régissent les phénomènes dépendant uniquement de facteurs physiques et chimiques, et il ne peut par conséquent être déduit de la connaissance de ces dernières.

La compréhension de tout acte physiologique exige donc une étude spéciale et approfondie des facteurs vitaux qui concourent avec les facteurs physiques et chimiques à son accomplissement. Et cette étude des conditions nouvelles dues à la vie, de leur mode d'action, de leur combinaison avec les conditions physiques et chimiques, fait précisément l'objet propre de la Biologie.

Renfermée dans ces termes, l'opinion d'Auguste Comte est d'une justesse bien facile à démontrer.

Nous n'avons pour cela qu'à prendre comme exemple la plus générale des fonctions vitales, celle qui tient sous sa dépendance toutes les autres, la nutrition.

Considérée sous son aspect le plus élémentaire, telle qu'elle s'accomplit au sein d'une unité cellulaire, cette fonction qui est la plus simple de toutes comprend : 1° un phénomène d'*absorption* caractérisé par la pénétration de matières extérieures, qui ne sont pas vivantes, dans l'intérieur de la cellule ; 2° un phénomène de transmutation vivifiante ou *assimilation*, par lequel ces matières non vivantes subissent une série de métamorphoses qui les font devenir partie constituante de l'élément vivant, et participer à sa vie ; 3° un phénomène de transmutation rétrograde ou *désassimilation* sous l'influence duquel la matière cesse d'être vivante à la suite de nouvelles métamorphoses ; 4° un phénomène d'élimination ou *excrétion* par lequel sont expulsés au dehors les produits de la décomposition.

Tous ces phénomènes sont en apparence physiques et chimiques ; et, cependant, aucun d'eux ne peut, après analyse, être identifié à un phénomène purement physique ou chimique, et ramené aux lois correspondantes.

Envisageons d'abord l'*absorption :*

Si la cellule est pourvue d'une membrane d'enveloppe distincte, comme c'est le cas pour beaucoup de cellules végétales et pour plusieurs espèces de cellules animales, l'absorption suppose au préalable le passage à travers cette membrane de matières liquides ou gazeuses contenues dans le milieu ambiant ; tant qu'elle est continue, sans déchirure, cette membrane joue donc un rôle dans les échanges de la cellule avec l'extérieur.

Pour les disciples modernes de Boerhave, ce rôle serait purement passif. Il s'agirait là d'un simple phénomène d'osmose, homologue à celui découvert par Dutrochet en 1826 et réductible aux mêmes lois.

On sait, en effet, que lorsqu'une cloison perméable sépare deux liquides ou deux gaz hétérogènes, miscibles l'un à l'autre, leur mélange ne s'accomplit plus conformément aux lois de la *diffusion* telles qu'elles ont été établies, pour les liquides, par les travaux de Graham, de Fick, de Doumerc, etc., pour les gaz, par les travaux de Berthollet, de Graham, de H. Sainte-Claire Deville, de Lohschmidt, de Stefan, de Maxwell, etc. ; mais que le phénomène est profondément modifié par la présence d'une cloison.

De plus, il a été démontré par nombre d'expérimentateurs que la modification varie avec la nature de cette cloison.

Les cloisons minérales ne se comportent pas vis-à-vis des mêmes solutions comme les membranes d'origine organique (mortes). Et Graham a trouvé, par exemple, que si l'on opère avec des solutions identiques de sels de morphine, il se produit une ascension beaucoup plus considérable du liquide dans le tube de l'osmomètre, lorsque ces solutions sont séparées de l'eau distillée par une cloison de terre poreuse que lorsqu'elles en sont séparées par une membrane de vessie desséchée.

Les diverses cloisons minérales diffèrent d'ailleurs entre elles sous ce rapport. Une cloison d'argile ne se comporte pas exactement comme une cloison d'ardoise. Les cloisons dans lesquelles entre de l'alumine ont un pouvoir osmotique considérable, du moins vis-à-vis de certains liquides comme les solutions de carbonate de potasse. Au contraire, le charbon moulé ne produit pas l'endosmose ; il en est de même du plâtre avec les solutions de sels.

Le phénomène n'est pas, non plus, le même avec les membranes d'origine végétale ou avec les membranes d'origine animale. Dutrochet a fait voir que les solutions d'acide oxalique, d'acide tartrique et de divers acides minéraux présentent une osmose positive ou négative, c'est-à-dire déterminent une élévation ou un abaissement du liquide dans le tube de l'osmomètre, selon qu'on expérimente avec des membranes d'origine végétale ou avec des membranes d'origine animale.

L'osmose varie encore selon que les membranes d'origine organique dont on se sert proviennent d'animaux ou de végétaux d'espèce différente, d'individus différents d'une même espèce, et aussi de parties différentes d'un même animal ou d'un même végétal. Elle varie également avec l'état de sécheresse ou d'humidité de chaque membrane.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la position de la membrane par rapport aux liquides, qui ne soit susceptible d'influencer le phénomène. Et Cima et Matteucci ont montré que l'endosmose se fait mieux à travers les peaux de torpilles et d'anguilles, lorsque ces membranes sont ajustées à l'osmomètre de façon à avoir leur face interne en rapport avec l'eau distillée que lorsqu'elles sont disposées en sens inverse. Le contraire a lieu avec la peau de grenouilles et aussi, comme l'a constaté Gayon, avec la membrane enveloppe de l'albumine de l'œuf.

D'autre part, Traube et Pfeifer, expérimentant avec des membranes obtenues par voie de précipitation chimique (en versant

une goutte de la solution d'une substance A dans la solution aqueuse d'une autre substance B, qui forme avec la première une combinaison insoluble) (1), ont constaté que ces membranes ne se laissent pas traverser par des substances qu'on considère, en général, comme très diffusibles; et que, de plus, chacune d'elles a des propriétés endosmotiques spéciales : ainsi, les membranes de tannate de gélatine laissent passer le sulfate d'ammoniaque, qui ne peut traverser une membrane de ferrocyanure de cuivre.

De même, Bunsen, Mitchell, Marianini, Matteüci, Faust, J. Beclard, Bouland, etc., ont fait voir que l'osmose des gaz varie aussi avec la nature de la cloison, selon qu'elle est d'origine organique ou inorganique, etc.; avec l'état de sécheresse ou d'humidité d'une même membrane, lorsqu'il s'agit de gaz solubles dans le liquide imbibant avec sa position par rapport aux gaz qu'elle sépare (2), etc...

(1) Les mieux étudiées de ces membranes sont celles de tannate de gélatine. Pour les préparer, on trempe le bout d'une baguette de verre dans une solution de gélatine amenée à l'état sirupeux par une ébullition prolongée; on ramène ainsi une goutte qu'on laisse se dessécher à l'air pendant quelques minutes et qu'on plonge ensuite dans une dissolution de tannin à 2 p. 100. Après quelques instants, à la surface de la goutte de gélatine qui se dissout peu à peu, il se produit, sous forme de membrane continue, une couche insoluble de tannate de gélatine imperméable au tannin et à la gélatine, parce que ses interstices inter-moléculaires sont plus petits que leurs molécules, mais perméable à l'eau. L'on a ainsi une vésicule close, susceptible de croissance par de simples procédés physiques : d'endosmose pour le contenu, d'intussusception pour la membrane d'enveloppe. Il se produit, en effet, de l'extérieur vers l'intérieur, un courant osmotique, lequel augmente la tension du contenu vésiculaire et entraîne l'écartement mécanique des molécules de la membrane. Les interstices ainsi agrandis livrent alors passage à d'autres molécules des substances membranogènes, lesquelles, entrant en contact, donnent lieu à la précipitation de nouvelles molécules composées qui se déposent entre les molécules de tannate de gélatine déjà formées. La croissance de la vésicule pourra ainsi se poursuivre jusqu'à ce qu'il y ait équilibre entre la concentration des deux solutions interne et externe, ou jusqu'à ce que l'eau de la solution de tannin soit épuisée.

Traube a obtenu aussi des vésicules en mettant en présence de l'acide tannique et de l'acétate de plomb ou de cuivre, ou même en mettant en présence deux cristalloïdes comme le cyanoferrure de potassium et l'acétate ou le sulfate de cuivre.

(2) A peine une vessie humide contenant de l'oxygène est-elle introduite dans un récipient renfermant de l'acide carbonique qu'elle gonfle par suite de la pénétration dans son intérieur de ce dernier gaz qui, plus soluble que l'oxygène dans l'eau qui imbibe la paroi, la traverse beaucoup plus rapidement de dehors en dedans que l'oxygène en sens inverse. Lorsque la vessie est sèche, il se trouve, au contraire, que son

On a cherché à ramener toutes ces variations, dépendant de la nature des diaphragmes, à des conditions générales de constitution physique et chimique, et à trouver leurs lois. Et, grâce surtout aux travaux de Graham qui ont tant contribué à faire avancer la question de l'osmose, on a pu réussir à déterminer quelques-unes de ces conditions physiques et chimiques et à poser quelques lois générales.

Parmi les plus importants facteurs physiques ou chimiques figurent le nombre et les dimensions des pores ou des interstices intermoléculaires (1).

L'influence du nombre se conçoit aisément. Et on a pu ériger en loi que, toutes choses égales d'ailleurs, *la quantité de substance qui traverse une membrane est proportionnelle à l'étendue de sa surface perméable.*

Quant à celle des dimensions, il y a à considérer la largeur et la longueur des pores.

« Plus les pores sont larges, plus la force osmotique augmente, jusqu'à un certain degré, à partir duquel, l'action modificatrice de la cloison sur la diffusion des liquides disparaît entièrement. Si, au contraire, les dimensions des pores diminuent, l'équivalent endosmotique s'éloigne de l'unité, s'élève pour les substances à osmose positive, diminue pour les substances à osmose négative. Mais, à un moment donné, pour une étroitesse déterminée des pores, l'écart atteint un maximum, une valeur limite, et, si cette étroitesse augmente, l'équivalent endosmotique diminue de nouveau pour les substances à osmose positive et augmente pour celles à osmose négative, jusqu'à ce qu'enfin il n'y ait plus d'endosmose et que la cloison soit absolument imperméable. La largeur des pores qui correspond à ces maxima est d'ailleurs variable suivant la nature des solutions qu'on expérimente ; elle est d'autant plus petite que le sel dissous a plus d'affinité pour l'eau ».

volume diminue par suite de la sortie de l'oxygène plus rapide que l'entrée de l'acide carbonique.

Mitchell, de Philadelphie, a fait voir que l'anhydride carbonique, séparé de l'air atmosphérique par un fragment de peau humaine, passe plus vite lorsqu'il est en contact avec la face épidermique que s'il se trouve en rapport avec le chorion.

(1) Pour les auteurs qui, comme Poisson, Brücke, etc., ne veulent voir dans l'osmose qu'un simple phénomène de capillarité, il n'y aurait même pas autre chose à considérer dans le *septum* que sa porosité. Car, pour eux, les mouvements osmotiques résulteraient simplement d'une diffusion moléculaire, réglée par les actions capillaires inégales que le diaphragme poreux exerce sur les deux liquides.

La longueur des pores, c'est-à-dire l'épaisseur du *septum*, exerce une action analogue et prête aux mêmes remarques.

Graham a pu expliquer ainsi, par une différence dans le volume de leurs molécules, le fait que les substances difficilement cristallisables ou *colloïdes* comme la gomme, les matières albuminoïdes, etc., traversent avec peine des membranes organiques qui sont traversées aisément par les substances facilement cristallisables ou *cristalloïdes* comme les sels, le sucre, etc. Parmi les combinaisons chimiques, les corps amorphes possèderaient les molécules les plus volumineuses, trop volumineuses pour traverser non seulement les interstices intermoléculaires, mais même les pores des membranes végétales et animales ordinaires.

De même, la différence de l'équivalent osmotique des diverses membranes de précipitation s'expliquerait par des différences de grandeur de leurs interstices intermoléculaires.

Enfin ce serait surtout par les modifications qu'elle apporte aux dimensions de leurs pores, en gonflant leur tissu, que l'humidité préalable des membranes influencerait l'osmose des liquides.

Une autre condition non moins importante est le pouvoir d'imbibition des différentes substances, qui servent de cloison séparatrice, à l'égard des divers liquides. Pour que l'endosmose et l'exosmose se produisent, il faut en effet que la cloison qui sépare deux liquides soit susceptible d'être mouillée et imbibée par eux. D'après Liebig et Doumerc, la direction du courant serait même toujours déterminée par la différence du pouvoir d'imbibition de la cloison vis-à-vis des deux liquides qu'elle sépare, et *il irait constamment du liquide qui imbibe le plus facilement la membrane vers celui qui la mouille le moins :* ainsi, « quand on sépare de l'alcool et de l'eau par des diaphragmes d'argile, des membranes d'origine animale et certaines membranes d'origine végétale, le courant se fait de l'eau vers l'alcool, parce que les pouvoirs d'imbibition de ces cloisons pour l'eau est plus grand que leur pouvoir d'imbibition pour l'alcool; tandis que c'est l'inverse qui arrive quand on se sert de diaphragmes en caoutchouc ou en collodion, car alors le courant se fait de l'alcool vers l'eau ».

Enfin il faut faire entrer en ligne de compte la susceptibilité chimique de chaque cloison vis-à-vis des liquides qu'elle sépare (1).

(1) D'après Charles Robin l'endosmose serait même un phénomène moléculaire, chimique plus que physique, dépendant des rapports qui existent entre la composition des liquides et celle des parois traversées, beaucoup plus que de l'une quelconque de leurs propriétés physiques.

D'une façon générale, plus l'action chimique est intense plus l'osmose est énergique. C'est pourquoi les cloisons argileuses offrent un équivalent osmotique si considérable vis-à-vis de celles des solutions acides et alcalines qui attaquent les silicates de chaux et d'alumine qui entrent dans leur constitution.

Outre ces conditions générales dépendant de la constitution physico-chimique des cloisons, dont on a pu déterminer avec précision l'influence, il y en a d'autres qui sont relatives à la nature des liquides. Et on a pu établir que, pour des dissolutions d'un même corps à divers degrés de concentration, et toutes choses égales d'ailleurs, *les effets sont sensiblement proportionnels à la densité*, au moins dans certaines limites ; en conséquence de quoi l'équivalent endosmotique augmente proportionnellement à la densité, quand l'osmose du corps est positive, tandis que c'est l'inverse qui arrive lorsque l'osmose est négative.

Quant à l'osmose des gaz, Graham a constaté qu'elle s'accomplit, à travers une cloison poreuse sèche, *avec une vitesse inversement proportionnelle à la racine carrée de leurs densités*. Lorsqu'au contraire le diaphragme est humide, cette condition prime toutes les autres, et la transmission des gaz est alors *proportionnelle à leur solubilité dans le liquide imbibant.*

Telles sont les conditions générales auxquelles on a pu ramener les variations de l'osmose, et les lois physico-chimiques auxquelles on a pu les assujettir.

Si donc l'hypothèse de l'Ecole physico-chimique est juste ; si la pénétration à travers une membrane de cellule des matériaux nécessaires à la nutrition de celle-ci est un phénomène purement physico-chimique, dépendant simplement du nombre et des dimensions des insterstices de la membrane, de sa capacité d'imbibition, de sa susceptibilité chimique, de l'état colloïde ou cristalloïde des substances qu'elle sépare, de la densité de leurs solutions, etc..., il suffirait de connaître la constitution physico-chimique des diverses membranes de cellules, celle du milieu ambiant et du contenu de chaque cellule, pour pouvoir, d'après

Il consisterait « essentiellement, en une transmission par combinaison et union chimique peu intense et graduelle des liquides aux parois, puis entre eux, mais non en un écoulement de ceux-ci au travers de conduits quelconques ». — « Quand l'un des deux liquides ne mouille pas la membrane ou la mouille moins que l'autre, c'est celui qui, agissant chimiquement plus que le premier sur elle, la traverse et se mêle à celui qui est de l'autre côté. »

les lois physico-chimiques que nous avons énoncées, déduire, avec une approximation suffisante, l'osmose vitale.

Par exemple, étant donné un grain de pollen possédant une membrane qui s'enveloppe d'une épaisseur uniforme. et dont on connaît les propriétés physiques, form ée d'une cellulose peu condensée dont on sait exactement la formule $(C^{12} H^{10} O^{10})^6$ et les propriétés chimiques, il suffirait qu'on connût la constitution physico-chimique de son contenu pour que, une fois placé dans une solution déterminée, on pût prévoir les échanges qui vont s'accomplir. Et il appartiendrait évidemment aux physiciens et aux chimistes de poursuivre une pareille étude, avec les procédés et les méthodes propres à la physique et à la chimie.

Mais si, au contraire, l'osmose à travers une membrane vivante dépend d'autres conditions que l'osmose à travers un septum inorganique ou à travers une membrane organique morte, ce sera incontestablement faire fausse route que de vouloir appliquer sans modifications les lois de l'une à l'autre ; et tous les efforts des physiciens et des chimistes en ce sens ne pourront aboutir qu'à encombrer la science de solutions inexactes.

La question est donc très importante à élucider.

Or, la manière de voir de l'Ecole physico-chimique a contre elle des expériences concluantes.

En ce qui concerne les membranes organiques composées, J. Ranke a prouvé que les matières colorantes pénètrent différemment à travers la gaine de Schwann des tubes nerveux, suivant qu'elle est encore vivante ou qu'elle a cessé de vivre ; et il a été démontré par les expériences d'Amodru, par celles de Schwartz et Henriet que les synoviales se laissent traverser différemment par les liquides, selon qu'elles sont vivantes ou mortes, avant toute altération cadavérique appréciable.

En ce qui concerne spécialement les membranes de cellule, Sachs a fait voir, dès 1865, que la pénétration des liquides à travers la membrane d'une cellule végétale s'opère de façon différente suivant que la cellule est encore vivante ou suivant qu'elle est morte ; et cela, avant que sa composition chimique se soit modifiée d'une façon appréciable. De même, Ranke, déjà cité, a fourni une démonstration équivalente, avec des matières colorantes, pour la membrane d'enveloppe ou sarcolemme des faisceaux primitifs des muscles striés.

A l'appui de ces expériences, viennent d'ailleurs témoigner une foule de faits d'observation qui démontrent que le phénomène varie incessamment dans la même cellule, indépendamment de

toute modification appréciable dans la constitution physico-chimique de la membrane et des substances qu'elle sépare. Et un botaniste éminent, M. Van Tieghem, qui a manifesté en maintes occasions sa tendance à vouloir assujettir les phénomènes physiologiques élémentaires des végétaux aux seules lois physiques et chimiques du monde inorganique, après avoir relaté les divers travaux qui ont éclairci la question de l'osmose physique et s'être étendu avec faveur sur les expériences de Traube et de Pfeifer, est obligé de convenir que « les propriétés osmotiques des membranes de cellules ne sauraient être déduites d'expériences faites sur des membranes artificiellement préparées », parce que, comme il le fait lui-même remarquer, « ces propriétés peuvent se modifier d'un moment à l'autre dans la même cellule vivante ». (*Traité de Botanique*, p. 599.)

La pénétration des matériaux de la nutrition à travers une membrane de cellule ne dépend donc pas seulement des conditions de constitution physico-chimique de cette membrane et de la composition des substances qu'elle sépare. Elle dépend en outre, pour une part importante, d'une condition nouvelle qui est la *vitalité*. Par conséquent, les lois qui s'appliquent aux phénomènes où cette condition n'intervient pas, ne suffisent plus à expliquer les cas où elle intervient. Ceux-ci sont assujettis à d'autres lois propres ; et pour dégager ces lois, il faut étudier d'une façon spéciale, avec d'autres procédés que ceux qui suffisent à l'étude des conditions physiques et chimiques, cette condition nouvelle, ou plutôt, l'ensemble de propriétés nouvelles qu'exprime synthétiquement le terme *vitalité*.

Dans ce cas si simple, sur lequel j'ai insisté à dessein, parce qu'il représente le cas vital le plus rapproché d'un cas purement physique ou chimique, on voit donc l'irréductibilité du phénomène vital, si élémentaire qu'il soit, au phénomène physique analogue, et l'impuissance des lois de l'un à expliquer l'autre. L'erreur des disciples modernes de Boerhaave consiste à vouloir résoudre un problème complexe en ne tenant compte que de quelques-uns de ses facteurs et en laissant de côté les plus importants ; à vouloir résoudre les problèmes relatifs aux corps vivants sans tenir compte des facteurs propres à ces êtres. Dans l'espèce, leur erreur est comparable à celle du mathématicien Poisson prétendant expliquer les lois de l'osmose physique par les seules lois de l'attraction.

Si maintenant nous envisageons l'absorption par le protoplasma cellulaire, elle peut encore bien moins être identifiée à un simple phénomène d'imbibition moléculaire dépendant des seules conditions de constitution physique et chimique de ce protoplasma.

En vain, l'élude histo-chimique des tissus morts nous apprend que les diverses cellules dépourvues de membrane d'enveloppe distincte ont une capacité d'imbibition variable avec leur constitution physico-chimique, vis-à-vis des substances colorantes. Tous les renseignements tirés de l'étude de l'imbibition de la matière organique morte sont insuffisants pour nous expliquer l'absorption par la matière organisée vivante. Car le protoplasma vivant ne se laisse pas pénétrer indifféremment par toutes les substances qui réalisent les conditions nécessaires pour l'imbibition; mais, « il semble choisir dans le milieu qui l'entoure certaines substances de préférence à d'autres, et il ne laisse pénétrer que celles-là dans son intérieur » (Beaunis, *Traité de physiologie*).

Vient-on à mélanger sur une lame de verre, selon les indications de Ranvier (*Traité technique d'histologie*, L. II), une goutte de lymphe, extraite du sac lymphatique dorsal d'une grenouille, avec une goutte de picro-carminate d'ammoniaque à 1 pour 100, on voit, avec le microscope, les cellules lymphatiques vivantes se détacher nettement en blanc sur l'ensemble de la préparation qui a pris une teinte jaunâtre; et ce n'est qu'au bout de 15 à 20 minutes, c'est-à-dire au bout d'un temps beaucoup plus long qu'il n'est nécessaire pour la simple diffusion, que ces cellules d'apparence d'abord homogène laissent voir leurs noyaux et leurs granulations (signe de mort), et, ensuite, prennent la couleur du liquide dans lequel elles flottent. Le picro-carmin ne colore donc les cellules lymphatiques qu'après qu'elles ont cessé de vivre.

Lorsqu'en place de picro-carmin, on se sert de carmin additionné d'un minimum d'ammoniaque en solution étendue, il s'écoule un temps encore plus considérable avant qu'aucune des cellules lymphatiques se laisse pénétrer par la matière colorante de la solution qui les baigne. Puis, certaines d'entre elles commencent à perdre de leur refringence et à laisser voir des granulations nettes; leurs noyaux se colorent bientôt en rouge, alors que d'autres cellules continuent leurs mouvements amiboïdes et restent homogènes. Plus tard seulement, celles-ci deviennent rondes, mais ne se laissent pas encore pénétrer par la matière colorante. La coloration y apparaît enfin peu à peu, à mesure que l'imbibition s'effectue; les noyaux sont alors colorés en rouge pendant que le protoplasma granuleux est à peine rosé.

De même, Ranvier a essayé l'action de toutes les matières colorantes qu'il avait à sa disposition sur les cellules épithéliales à cils vibratiles du pharynx de la grenouille, enlevées par raclage, et conservées vivantes dans une goutte d'humeur aqueuse obtenue en

crevant un œil de l'animal. Celles de ces matières qui ne tuent pas immédiatement les cellules : le sulfate et l'acétate de rosaniline en solution dans l'eau, le carmin neutre, le picro-carminate neutre, etc., ne les colorent pas tant qu'elles ont des mouvements vibratiles. Mais au moment où les mouvements s'arrêtent dans les cils, la matière colorante pénètre dans la cellule et se fixe sur le noyau qu'elle colore d'une façon intense, tandis que le corps de la cellule reste généralement plus pâle. « *Tant qu'elles sont vivantes, elles peuvent résister à l'entrée de la matière colorante ; et ce n'est qu'au moment de leur mort, indiquée ici par l'arrêt des cils, que cette matière peut se diffuser dans leur intérieur.* »

« Il y a donc dans la matière vivante des forces de tension qui peuvent s'opposer à la libre exécution des lois physiques reconnues exactes pour la matière morte ; et ces forces de tension peuvent empêcher des mouvements de translation qui s'effectuent sans résistance dans cette dernière. Elles peuvent créer des résistances et des attractions par le fait d'un défaut d'équilibre persistant dont J. Ranke a donné un exemple quand il a montré que dans un élément vivant il y a des différences de réaction et d'état électrique au centre et à la périphérie : le noyau de la cellule ayant pendant la vie une réaction acide, tandis que l'enveloppe est neutre ou alcaline ; le noyau ayant pendant la vie une tension électrique positive, tandis que l'enveloppe a une tension électrique négative ». (Bouchard, *Maladies par ralentissement de la nutrition.*)

Les lois de l'imbibition physique sont, par conséquent, impuissantes aussi à nous expliquer la pénétration au sein du protoplasma vivant des matériaux nutritifs contenus dans le milieu ambiant. Celle-ci s'accomplit d'après des lois propres, dont la connaissance exige une étude approfondie des propriétés vitales de ce protoplasma, à laquelle ne peuvent suppléer les études physiques et chimiques les plus complètes.

A plus forte raison, les lois physiques et chimiques sont-elles incapables de nous expliquer comment les cellules lymphatiques peuvent émettre des prolongements amiboïdes pour saisir les matières granuleuses qui se trouvent à leur portée ; comment ces mêmes cellules contenues dans une goutte de lymphe placée sur le disque médian d'une chambre humide se déplacent spontanément à l'aide de leurs prolongements amiboïdes pour émigrer du côté de la rigole périphérique qui contient l'air, et, par suite, l'oxygène nécessaire à l'entretien de leur vie.

Si maintenant nous passons à la considération de l'assimilation, nous devons prendre garde qu'elle se décompose en deux phases

distinctes : l'une, dans laquelle le protoplasma transforme la matière inorganique en matière organique prête à être utilisée pour la vie, mais non encore vivante; l'autre, de vivification, au cours de laquelle cette matière organique non encore vivante est transformée en matière organisée vivante.

La première phase, très développée dans la cellule végétale, est, au contraire, rudimentaire dans la cellule animale qui se trouve en présence de matières organiques déjà élaborées par la cellule végétale ou par d'autres cellules animales. La seconde phase existe à la fois dans la cellule végétale et dans la cellule animale, mais est beaucoup plus développée chez cette dernière, à cause de l'usure continue à laquelle elle est soumise et qui exige une réparation incessante de sa substance.

En ce qui concerne la première phase, les partisans de l'Ecole physico-chimique peuvent arguer en faveur de leur opinion que la chimie moderne est parvenue à reproduire un grand nombre des composés organiques fabriqués par la cellule vivante. En effet, le grand Berthelot, et, à sa suite, d'autres savants, prenant pour point de départ les corps simples, le carbone, l'hydrogène, l'oxygène, l'azote, ont pu, à l'aide de méthodes purement chimiques, reconstituer par la combinaison de ces éléments des composés organiques, d'abord binaires, puis ternaires, etc., les uns analogues, les autres identiques avec les principes immédiats contenus dans les êtres vivants eux-mêmes : corps gras naturels, carbures d'hydrogène, alcools, aldehydes, acides organiques, camphres, etc...

Mais selon la remarque de Cl. Bernard (*in Physiol. gener.*), on ne peut assimiler la transformation par le protoplasma vivant de la matière inorganique en matière organique à l'opération du chimiste obtenant dans son laboratoire, exclusivement par voie de synthèse chimique, les divers composés organiques; parce que la cellule vivante produit ces substances à l'aide de procédés vitaux qui lui sont spéciaux et qui diffèrent des procédés purement chimiques.

Les lois dont la connaissance suffit à M. Berthelot pour obtenir tel ou tel composé organique ne peuvent conséquemment suffire à expliquer l'élaboration du même composé par le protoplasma cellulaire.

De plus, la matière organique n'est pas encore la matière organisée vivante, et à l'égard de celle-ci voici en quels termes M. Berthelot reconnaît lui-même l'impuissance de la chimie : « En chimie organique, dit-il, nous étudions les matériaux ou principes dont l'assemblage forme les êtres vivants; nous cherchons soit à les isoler, soit à analyser leurs actions chimiques réciproques, soit

même à reproduire synthétiquement les réactions des principes immédiats et les principes eux-mêmes; mais nous ne nous préoccupons ni de décrire leur structure, ni de définir les conditions qui les déterminent à s'organiser : ce sont là des études d'un autre ordre, *qui relèvent de l'anatomie et de la physiologie*, mais non de la chimie organique » (*Méthodes générales de synthèse en chimie organique*).

Il serait inutile d'étendre cette enquête aux diverses phases de la désassimilation et à l'expulsion hors de la cellule des produits de la décomposition, car elles sont justiciables de considérations analogues.

Mais il y a lieu de faire remarquer que toutes ces transmutations vivifiantes et rétrogrades sont dominées par une condition plus générale, celle du double mouvement continu qui les anime : phénomène, dont le facteur le plus puissant est l'hérédité, et qui n'est réductible à aucune loi mécanique, physique ou chimique.

« Le fait chimique réalisé par le chimiste », fait remarquer Littré, « manque de quelque chose qui est le caractère de la vie. Ce quelque chose est la mobilité du composé vivant, l'instabilité des molécules qui le forment. Là, la fixité est absente, et quand, d'une manière relative du moins, elle commence à s'établir, c'est que l'énergie vitale diminue : la vieillesse s'achemine, et bientôt, la moindre circonstance venant à contrarier un mouvement qui, de lui-même, tend à s'arrêter, la mort survient. A peine est-elle survenue que la chimie, délivrée du contrôle, rentre dans tous ses droits, dissocie les éléments suivant les combinaisons stables qui lui sont propres et rend au fonds commun les matériaux qui avaient été prêtés pour un moment à l'individu. » Il y a là un point inaccessible à la chimie. — « En vain la chimie réussirait-elle... à reproduire de toutes pièces dans son creuset les substances organiques : elle ne pourrait pas pour cela les animer, c'est-à-dire y susciter le mouvement qui sans cesse les combine et les décombine. Moins heureuse que la Salmonée de Virgile..., elle ne peut ni faire, ni se faire aucune illusion sur la nature de ses produits. Au-dessus d'elle se passe le courant de toutes ces transformations. Elle est la servante industrieuse qui compose et décompose selon, il est vrai, des règles qui lui sont propres, mais d'après une impulsion qui lui est tout à fait étrangère. Abandonnée à elle-même, elle arriverait bientôt au terme, et ne tarderait pas à changer tous ces composés mobiles, qui sont ceux de la vie, en composés fixes, qui sont les siens à elle. Chaque fois d'ailleurs que, voulant mettre sa marque et son titre, elle

manie tous les principes immédiats dont la réunion constitue le corps, elle les voit échapper de ses mains impuissantes à les retenir... Là où elle commande légitimement et où son autorité est réelle, les particules matérielles ne trompent pas sa vigilance ; elle mesure, elle pèse, elle connaît les proportions, elle prévoit les combinaisons qui se font et celles qui vont se défaire ; sa vue est nette, sa main est sûre, son empire est déterminé. Mais, dans le milieu vivant, toutes ces qualités qu'elle possède à un degré si éminent tournent contre elle ; ce qu'elle veut mesurer ou peser n'est ni mesurable ni pondérable ; ce qu'elle veut assujettir à des proportions a pour caractère d'en changer sous les moindres influences ; ce qu'elle veut prévoir n'est pas susceptible de prévision par le côté chimique. Et si l'on veut prévoir, mais alors prévoir avec moins de sûreté et d'étendue que ne le fait la chimie dans son domaine, attendu qu'il s'agit de choses plus compliquées que les choses chimiques, c'est à la Biologie qu'il faut s'adresser (*De la science de la vie dans ses rapports avec la chimie*).

Les lois physiques et chimiques sont donc impuissantes à nous expliquer l'absorption et l'élimination vitales, ainsi que le double mouvement intestin et continu de composition et de décomposition, par lequel de Blainville avait cru pouvoir définir la vie et qui n'est en réalité qu'un élément nécessaire de sa définition.

Or si elles sont impuissantes à nous expliquer la nutrition qui est la plus générale de toutes les fonctions vitales, étant commune à toutes les cellules ; comment suffiraient-elles à nous expliquer les activités fonctionnelles spéciales de la cellule glandulaire, de la cellule musculaire lisse, de la cellule musculaire striée, de la cellule nerveuse sensitive, de la cellule nerveuse motrice, etc...?

De plus, il faut considérer que ces diverses cellules ont un commencement, une évolution, une fin.

A l'époque où l'on croyait qu'un grand nombre de cellules naissaient de toutes pièces au sein d'un blasteme spécifique dont les matériaux se réunissaient molécule à molécule, de façon à faire apparaître un corps solide ou demi-solide, de telle ou telle espèce, on comparait volontiers leur naissance à la production de cristaux au sein d'une solution mère. Une pareille comparaison était déjà plus que risquée à l'époque où on la faisait, car elle était incapable d'expliquer la structure et la composition hétérogènes des cellules ; mais elle serait tout simplement ridicule, aujourd'hui que nous savons que toute cellule naît d'une autre cellule par voie de division directe ou indirecte, que Klein et Ranvier ont découvert les nombreuses modifications du noyau et du protoplasma qui pré-

cèdent la division directe, que Fol, Auerbach, Flemming, Strasburger, etc., nous ont décrit les phénomènes si complexes de la division indirecte ou karyokinèse (formation de l'aster et du peloton chromatique ; dédoublement de l'aster et contraction du peloton chromatique; formation de l'amphiaster, individualisation des bâtonnets; formation de la couronne équatoriale ; dédoublement du fuseau et des bâtonnets; formation de la plaque équatoriale ; ascension des bâtonnets aux pôles et formation de la double couronne polaire; peloton des noyaux néoformés, amphiaster décroissant, et cellules filles).

Les expériences de Dutrochet, d'Ascherson, de Traube, de Rainey, sur la production artificielle de cellules, ne prêtent pas davantage à un rapprochement quelconque, car il s'agit dans tous ces cas de production de simples vésicules n'ayant que la plus grossière ressemblance avec les cellules vivantes (1).

On ne peut pas davantage comparer la croissance des *vésicules* de Traube, par endosmose et intussusception physique, à la croissance des cellules par prépondérance de l'assimilation sur la désassimilation : d'autant plus que la croissance de ces dernières s'accompagne d'une différenciation, caractérisée par le passage d'une homogénéité relative à une hétérogénéité croissante, et qui se produit dans un sens toujours spécifique, fatalement déterminé par l'hérédité.

De même, la mort naturelle des vieilles cellules, alors qu'elles se trouvent dans les mêmes conditions de milieu où vivent les cellules jeunes, est un phénomène *sui generis* qui n'est comparable à aucun autre phénomène du monde inorganique.

La naissance, le développement, la mort des cellules sont donc des phénomènes infiniment plus complexes que les phénomènes physico-chimiques, dépendant de bien d'autres conditions que les conditions de ceux-ci, et qui sont assujettis à d'autres lois.

D'après tout ce qui précède, il est facile de concevoir, sans qu'il soit besoin d'insister beaucoup, que les lois physico-chimiques qui sont incapables d'expliquer la vie des individualités cellulaires ne sauraient expliquer la vie des individualités composées, végétales

(1) Dutrochet obtenait la formation de globules en soumettant à l'action de la pile une émulsion de jaune d'œuf; Ascherson en agitant ensemble de la graisse et de l'albumine liquides obtenait des gouttelettes de graisse revêtues de fines membranes albumineuses ; Rainey en mélangeant des solutions de gomme ou de gomme et de dextrine avec des solutions saturées de chlorure de zinc, obtenait des vésicules à vacuoles. Les expériences de Traube ont été rapportées plus haut.

ou animales, résultant de l'association d'un plus ou moins grand nombre de cellules : l'absorption, la circulation, la nutrition, la respiration des plantes, leur naissance, leur différentiation en racine, tige, feuille, fleur, etc.; la digestion, la respiration, la circulation, l'innervation des animaux supérieurs, leur naissance par rapprochement de deux individus de sexe différent permettant la coalescence d'une cellule spéciale du mâle avec une cellule spéciale de la femelle, leur différenciation consécutive, gouvernée par l'hérédité, en tissus, en organes, en appareils, etc., concourant d'une façon particulière à la vie de l'ensemble.

En vain, Brunner et Valentin avaient essayé de fonder une théorie de la respiration sur la théorie physique de l'osmose des gaz. Se basant sur la loi de Graham, ils avaient prétendu que le rapport des volumes d'acide carbonique et d'oxygène diffusés au contact de la membrane pulmonaire est égal au rapport inverse des racines carrées de leurs densités, c'est-à-dire à $\sqrt{\frac{1,106}{1,529}} = 0,85$; ou, en d'autres termes, que pour 1 d'oxygène il doit passer invariablement 0,85 d'acide cabonique. Regnault et Reiset ont démontré facilement que ce rapport est loin d'être constant et varie au contraire entre 0,64 et 1,04.

Les fonctions des animaux dépendent si bien d'autres conditions et d'autres lois que les conditions et les lois physico-chimiques, que c'est précisément quand la vitalité baisse qu'on voit ces dernières manifester leur puissance. C'est par exemple lorsque le muscle cardiaque dégénère et ne remplit plus qu'imparfaitement sa tâche que l'on voit, sous l'influence de la pesanteur, le sang s'accumuler dans les parties déclives des poumons, en produisant ces congestions hypostatiques si fréquentes chez les vieillards; les sérosités s'accumuler dans les parties déclives du corps, en produisant l'œdème des membres inférieurs, etc...; tous accidents qui peuvent disparaître ou s'atténuer, si l'on parvient à redonner au cœur quelque énergie à l'aide de la digitale ou de tout autre médicament analogue.

Quant aux problèmes relatifs à la naissance et au développement des végétaux et des animaux, les chimistes sont les premiers à déclarer qu'ils ne sont point du domaine de la chimie : « Le problème de la formation des organes, déclare Berthelot, n'est point du domaine de la chimie. Jamais le chimiste ne prétendra former dans son laboratoire, et avec les seuls instruments dont il dispose, une feuille, un fruit, un muscle, un organe. Ce sont là des questions qui relèvent de la physiologie; c'est à elle qu'il appartient

d'en discuter les termes, de dévoiler les lois du développement des organes, ou, pour mieux dire, les lois du développement des êtres vivants tout entiers, sans lesquels aucun organe isolé n'aurait ni sa raison d'être, ni le milieu nécessaire à sa formation (*La synthèse des matières organiques*).

Tout cela revient en somme à dire avec Stuart-Mill que la Biologie, comme chacune des sciences fondamentales, nécessite des inductions spéciales auxquelles ne peuvent suppléer les inductions propres aux autres sciences. « Il est sans doute fâcheux », font remarquer Ch. Robin et Verdeil, « d'être obligé d'étudier des choses plus compliquées que celles qu'on observe en chimie, et de ne pas voir ce que nous enseigne le creuset, se retrouver sans modifications incessantes dans l'économie ; ce qui aurait dispensé d'étudier l'anatomie et la physiologie, au moins *générales*, dès qu'on aurait su la chimie. Mais il faut avant tout avoir le courage de considérer les choses telles qu'elles sont, ou sinon renoncer à s'occuper de cet ordre d'idées; car alors, tandis qu'on croit s'occuper à quelque œuvre réelle et durable, on ne fait qu'entasser des phrases, des signes et des chiffres éphémères à propos de la réalité qu'on laisse de côté. » (*Traité de chimie anatomique et physiologique*, 1852).

L'histoire de la science est là, en effet, pour montrer l'insuccès de tous les efforts qui ont été tentés pour interpréter un ordre de phénomènes à l'aide de la seule connaissance qu'on a, ou qu'on croit avoir, d'un autre ordre de phénomènes. Car c'est une tendance naturelle à l'esprit humain, et qui s'est de tout temps fait jour, que celle qui le pousse à vouloir expliquer les phénomènes qu'il ne connaît pas par ceux qu'il connaît ou qu'il pense connaître.

A cette tendance ont obéi tous les théologiens, depuis les fétichistes primitifs assimilant le monde extérieur qu'ils ne connaissaient pas à leur propre nature, dont ils avaient au moins une connaissance implicite, et animant les êtres inorganiques de volontés et de passions humaines, jusqu'aux catholiques comparant l'univers aux ouvrages sortis de la main de l'homme et créant un ouvrier suprême auquel ils attribuent la division trinitaire de la nature humaine (1).

(1) Il n'est pas douteux en effet que la Trinité catholique ne soit une création anthropomorphique de l'esprit humain. Dieu le père est évidemment la personnification idéale de la *volonté*, comme Dieu le fils incarne le *sentiment*, et comme Dieu le saint Esprit représente l'*intelligence*. Cela est si vrai que lorsque les théologiens essayent d'expliquer la Trinité, ils invoquent toujours l'exemple de la nature humaine : « Vellem ut hæc « tria cogitarent homines in seipsis... : *esse, nosse, velle. Sum enim, et*

De même, aussitôt que l'esprit humain eut découvert les premières lois des nombres et les premières relations géométriques, il fut entraîné à appliquer aux faits quelconques les lois qu'il venait de découvrir et qui nécessairement ne pouvaient être que les plus simples. « Phénomènes physiques, chimiques, biologiques, sociologiques mêmes, il tenta de tout expliquer par les combinaisons de la géométrie et de l'astronomie. » (Pierre Laffitte, *Philosophie première*.)

Ce fut d'abord Pythagore qui prétendit soumettre aux lois des nombres tous les événements et tous les êtres.

Beaucoup plus tard, Descartes et ses disciples immédiats essayèrent de tout ramener, sauf les phénomènes sociaux et moraux qu'ils abandonnèrent à la théologie, aux lois de la géométrie et de la mécanique.

Et c'est évidemment de l'initiative de Descartes qu'est sortie la physiologie mécanique de Boerhaave.

Puis, à mesure qu'on fit des découvertes en physique et en chimie, on voulut interpréter à leur seule lumière les phénomènes physiologiques. Lorsqu'on découvrit, par exemple, l'électricité, on tenta d'expliquer par ses lois l'innervation. Plus tard, « les chimistes furent conduits à faire des théories chimiques sur la substance organisée, lorsqu'il s'agissait de l'étudier en elle-même, expérimentalement, d'en étudier la constitution pour ensuite tâcher d'observer directement, et non d'après des déductions chimiques, les phénomènes qui s'y passent. » (Ch. Robin).

« Si la physiologie eût été cultivée par les hommes avant la physique », a fait remarquer Bichat, « comme celle-ci l'a été avant elle, je suis persuadé qu'ils auraient fait de nombreuses applications de la première à la seconde, qu'ils auraient vu les fleuves coulant par

« *novi, et volo* : *sum sciens, et volens : et scio esse me, et velle* ; *et volo* « *esse, et scire. In his igitur tribus quam sit inseparabilis vita, et una vita,* « *et una mens, et una essentia, quam denique inseparabilis distinctio, et* « *tamen distinctio, videat qui potest.* Certe coram se est ; attendat in se, « et videat, et dicat mihi. » (Symbola Trinitatis in homine ; L. XIII, chap. XI, des *Confessions de saint Augustin.*)

« Il est remarquable que ces dogmes positifs, que le christianisme « nous propose sur l'autorité seule de la parole divine déjà reconnue « ne sont pas même totalement étrangers à cette règle générale « (l'axiome de saint Paul : que la foi est justifiée par la raison); car « non seulement ils sont prouvés par la parole prouvée, mais, si on les « examine bien, ils sont trouvés en rapport avec la nature de l'homme « et avec son histoire. *Le dogme de la Trinité, par exemple, appartient* « *aux traditions universelles et aux recherches plausibles de la psychologie.* » (Jos. de Maistre, *Examen de la philosophie de Bacon,* ch. I.)

l'action tonique de leurs rivages, les cristaux se réunissant par l'excitation qu'ils exercent sur leur sensibilité réciproque, les planètes se mouvant parce qu'elles s'irritent réciproquement à de grande distance, etc... » (*Recherches sur la vie et la mort*, art. 7, § 1er.)

En tout cas, à peine la biologie fut-elle fondée que les biologistes prétendirent, à leur tour, soumettre aux lois biologiques les phénomènes sociaux et moraux.

Mais aucune de ces tentatives n'a abouti.

Nous assistons précisément à l'effondrement des théories théologiques qui expliquent le monde par l'homme.

Quant aux théories des matérialistes qui ont voulu expliquer l'homme par les lois du monde inorganique, elles ont encore moins duré.

Le matérialisme abstrait de Pythagore ne survécut guère à son auteur et à l'école de Crotone qu'il avait fondée.

De même, explique M. Laffitte, « la prétention des Cartésiens de soumettre aux seules lois de la forme et du mouvement les phénomènes de plus en plus compliqués de la physique, de la chimie, de la biologie, ne pouvait tenir longtemps devant l'observation et l'expérience, et il fallait nécessairement se décider entre les résultats fournis par les procédés fondamentaux de toute science et les déductions plus qu'aventureuses du génie mathématique de Descartes. Il y eut lutte, dans laquelle les Cartésiens furent les rétrogrades et les anti-Cartésiens les représentants du progrès.

« Le premier coup porté au Cartésianisme le fut par Newton.

« Il y a, dit Newton, d'autres notions que celles de forme et de mouvement ; il y a la notion de *masse*, qui s'apprécie, nous le savons aujourd'hui, par la sensation d'effort musculaire. Deux sphères, de même volume et de même substance, mues d'un mouvement égal, mais dont l'une est vide et l'autre pleine, ne donneront pas une sensation identique à celui qui supportera leur choc. Il y a donc entre ces deux sphères une différence dont ne peuvent rendre compte les seules notions de forme et de mouvement. Il faut admettre une notion nouvelle, la notion de masse.

« La brèche était ouverte : tous les grands observateurs s'y précipitèrent à la suite de Newton. L'un après l'autre, les savants vinrent démontrer que telle ou telle classe de phénomènes, que l'on croyait exclusivement soumise aux lois des phénomènes inférieurs, se trouvait également assujettie à des lois particulières, qui nécessitaient une étude spéciale et seules étaient capables de rendre compte des faits observés. La physique mathématique de Descartes fit place à la physique expérimentale des Pascal et des

Galilée ; la chimie physique et géométrique de Guglielmini fit place à la chimie d'observation, à la chimie chimique, pour ainsi dire des Lemery et des Lavoisier ; enfin la physiologie mécanique de Descartes et de Boerhaave céda elle-même le pas à la biologie positive, mais biologique, de Bichat et de Gall. » (Pierre Laffitte, *Philosophie première, leçon* I.)

C'est, en effet, Bichat qui démontra l'irréductibilité des phénomènes physiologiques aux lois des phénomènes physiques et chimiques, et qui fonda ainsi l'autonomie de la Biologie.

« L'instabilité des forces vitales, dit-il, cette facilité qu'elles ont de varier à chaque instant en plus ou en moins, impriment à tous les phénomènes vitaux un caractère qui les distingue des phénomènes physiques, remarquables par leur uniformité : prenons, par exemple, les fluides vivants et les fluides inertes. Ceux-ci, toujours les mêmes, sont connus quand ils ont été analysés une fois avec exactitude ; mais, qui pourra dire connaître les autres d'après une seule analyse, ou même d'après plusieurs faites dans les mêmes circonstances ? On analyse l'urine, la salive, la bile, etc., prises indifféremment sur tel ou tel sujet ; et de leur sujet résulte la chimie animale : soit, mais ce n'est pas là la chimie physiologique, c'est, si je puis parler ainsi, l'anatomie cadavérique des fluides. Leur physiologie se compose des variations sans nombre qu'éprouvent les fluides, suivant l'état de leurs organes respectifs.... Dire que la physiologie est la physique des animaux, c'est en donner une idée entièrement inexacte ; j'aimerais autant dire que l'astronomie est la physiologie des astres ». (*Recherches sur la vie et la mort.*)

Depuis l'ouverture du siècle, tous les progrès accomplis en Biologie n'ont fait que confirmer les vues de Bichat sur l'irréductibilité des phénomènes physiologiques aux lois physico-chimiques. Si donc on peut excuser Boerhaave d'avoir recherché, à son époque, une simplification qui n'est pas dans la nature des choses ; si même, on peut prétendre que sa tentative a été utile au progrès général, en ce sens qu'elle tendait à soustraire toute une catégorie de phénomènes à l'empire de volontés théologiques indémontrables : il n'en est pas moins vrai que ceux qui perpétuent ou renouvellent de nos jours une pareille tentative font œuvre de rétrogradation, et nuisent autant aux progrès de la Biologie, que nuisent aux progrès de la Sociologie et de la Morale ceux qui, malgré les travaux d'Auguste Comte, persistent à vouloir expliquer les phénomènes sociaux et moraux par les lois biologiques. La physique et la chimie ne sont pas plus capables d'expliquer les phénomènes physiologiques que

la Biologie n'est capable d'expliquer les phénomènes sociaux et moraux.

Maintenant, quant à dire si la matière organisée vivante est ou n'est pas apparue sur la terre à une époque plus ou moins reculée, comme une dérivation, une différenciation de la matière inorganique, c'est là une question d'ordre *concret* que je ne veux pas traiter ici, pour ne pas soutenir dans cette *Revue* des opinions, non susceptibles encore de démonstration positive, et en contradiction formelle avec celles d'Auguste Comte et de M. Pierre Laffitte. Mais cette question vînt-elle à être résolue un jour, comme je le pense, dans le sens de la théorie de l'évolution, que cela n'infirmerait en rien la distinction d'ordre *abstrait* établie par Auguste Comte entre la Cosmologie et la Biologie. Cette distinction subsisterait, tout comme subsiste la distinction entre la Biologie et la Sociologie et la Morale, bien que l'homme *social* et l'homme *moral* soient incontestablement des différenciations de l'homme *animal* ; mais ils représentent des sujets d'étude spéciaux que ne suffisent pas à expliquer les lois biologiques.

Dr Constant HILLEMAND.

(A suivre.)

MATÉRIAUX

POUR SERVIR A LA

BIOGRAPHIE D'AUGUSTE COMTE

DOCUMENTS D'AUGUSTE COMTE RELATIFS A L'ECOLE POLYTECHNIQUE

D'anciens élèves de l'Ecole polytechnique ont pris, parait-il, la résolution de célébrer le centenaire de la fondation de cette école. M. Duguet, ancien capitaine d'artillerie, a signalé, parmi les célébrités que l'on doit honorer, Auguste Comte, comme y représentant le type du *philosophe*.

Il est certain que l'Ecole polytechnique, en tant que haut enseignement scientifique, a dû réagir et a réagi, comme l'a autrefois signalé Auguste Comte, sur l'évolution mentale en France. Je n'ai pas à traiter cette question, pas plus que celle du degré de glorification, que voudront donner à Auguste Comte les organisateurs du centenaire; je veux seulement présenter quelques observations sur les relations d'Auguste Comte, avec l'Ecole polytechnique.

Le grand philosophe a signalé lui-même l'immense importance qu'a eue sur son développement la forte éducation scientifique qu'il a reçue à l'Ecole polytechnique, et celle qu'a exigée sa préparation pour y entrer. Voici, en effet, ce qu'il dit : « Quoique « tous les aspects essentiels de ma philosophie sociale aient peut- « être été déjà saisis isolément par quelques intelligences, ce qui « m'autorise à croire à son opportunité, en me procurant certains « points de contact avec les opinions les plus opposées, cepen- « dant je reste malheureusement encore le seul jusqu'ici en pos- « session pleinement efficace du principe fondamental et du « système rationnel de cette nouvelle doctrine. Envers tant d'émi- « nents esprits qui, de nos jours, se sont sérieusement occupés « de la rénovation des théories sociales, cette différence radicale « doit sans doute tenir surtout à ce qu'aucun d'eux n'a pu avoir

« comme moi, l'avantage en quelque sorte accidentel,et néanmoins « si important, d'être directement placé par l'ensemble de son édu- « cation au seul point de vue intellectuel d'où l'on puisse au- « jourd'hui découvrir la véritable issue de cette immense difficulté « philosophique (1). » Du reste, Auguste Comte ne s'est jamais désintéressé de l'Ecole polytechnique : il y a été répétiteur d'analyse et de mécanique, pendant de longues années, examinateur d'admission de 1837 à 1843. Il avait d'ailleurs conçu un plan de réorganisation de l'Ecole polytechnique.

Je ne veux pas faire aujourd'hui un travail systématique sur Auguste Comte et l'Ecole polytechnique : je me contente de publier un document que j'ai trouvé dans ses papiers. Il s'agit d'une association des anciens élèves de l'Ecole. Ce projet date d'avril 1816, comme l'indique Auguste Comte sur le manuscrit ; l'indication, du reste, a été écrite probablement vers 1850, mais le plan de l'association est bien de 1816. Il ne semble pas que son projet ait été réalisé, puisque ce n'est, m'a-t-on dit, qu'en 1870 ou 1871, que l'association a été organisée. Quoi qu'il en soit, voici le document, qui a été fait immédiatement après le fameux licenciement de l'Ecole en avril 1816.

Paris, 17 février 1888.

Pierre LAFFITTE.

ASSOCIATION DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

(Avril 1816)

Le but de cette association est uniquement de se secourir au besoin.

RÈGLEMENT :

Article 1er. — Il y aura cinq bureaux ; chacun se composera des élèves habitant la ville où le bureau est établi ; les bureaux seront placés dans les villes suivantes : Paris, Lyon, Metz, Niort, Montpellier.

Art. 2. — Tout élève, après son arrivée, sera tenu d'écrire au bureau dont il fait partie et de donner son adresse définitive. Cet article n'est applicable qu'aux élèves qui ont donné plusieurs adresses, n'ayant pas encore fixé leur domicile.

(1) *Cours de philosophie positive*, tome IV. *Avertissement* de l'auteur. Paris, 1839.

II. — RELATIONS D'AUGUSTE COMTE AVEC M. DE LA MENNAIS

Nous nous sommes déjà occupé de cette question dans deux des numéros de la *Revue occidentale*, l'un du 1er septembre 1880, et l'autre du 1er janvier 1886. Nous avons dans ces deux articles fourni plusieurs documents, qui montrent la nature comme l'étendue de ces relations.

J'y reviens aujourd'hui, précisément pour compléter par un document nouveau, les documents précédents.

J'ai dit dans le numéro du 1er janvier 1880, que M. Menjaud avait été l'intermédiaire pour déterminer la première entrevue personnelle entre Comte et M. de La Mennais. M. Menjaud était *l'ancien* d'Auguste Comte, à l'Ecole polytechnique, ayant été reçu en 1813 et Auguste Comte en 1814. Il avait comme celui-ci, au sortir de l'école, embrassé la carrière de l'enseignement mathématique.

Les deux camarades restèrent liés. M. Menjaud avait deux frères, dont l'un fut un des artistes des plus distingués de la Comédie-Française, et l'autre fut évêque.

J'ai publié dans le numéro du 1er janvier 1886 la lettre par laquelle Menjaud annonce à Auguste Comte le jour et l'heure de l'entrevue avec M. de La Mennais, il énonce qu'il ira le prendre pour le conduire auprès de celui-ci et il met en post-scriptum : répondez-moi, je vous prie.

La lettre est datée du 27 février 1826, c'est la réponse d'Auguste Comte à cette lettre que je publie aujourd'hui. Cette réponse fut immédiate, car elle est datée du 28 février 1826.

COPIE D'UNE LETTRE D'AUGUSTE COMTE A MENJAUD.

Enveloppe : 28 février 1826.

Monsieur,
Monsieur Menjaud,
Professeur de mathématique,
n° 5, rue d'Ulm,
12e arrondissement.

J'accepte avec le plus grand plaisir, mon cher Menjaud, le jour et l'heure que vous me proposez pour notre entrevue. Je vous attendrai donc, comme vous le désirez, à l'instant marqué. Je vous prie de témoigner d'avance à M. de La Mennais combien je suis pro-

fondément sensible à l'expression de son estime, à laquelle je tiens encore plus sous le rapport moral que sous le rapport intellectuel. Au milieu des injustices et des persécutions, dont j'ai lieu d'entrevoir déjà que ma carrière sera entravée par l'égoïsme et la médiocrité de mes contemporains (et plus spécialement une certaine classe d'entre eux), ce sera toujours une consolation intime et précieuse, que d'avoir été senti et apprécié par un homme de ce mérite et de cette trempe, ayant de plus toutes les qualités requises pour être absolument impartial.

Adieu, mon cher Menjaud, à après demain, midi.

Votre dévoué camarade. Auguste Comte.

Ce mardi matin, 22 février, mes hommages sincères à M. Menjaud.

On remarquera qu'Auguste Comte donne pour date à sa lettre le 22 février, tandis que le timbre de la poste porte le 28 février; il est évident que c'est cette seconde date qui est exacte; il y aura eu inattention de la part d'Auguste Comte, chose bien rare chez lui.

Je complète ainsi la série des documents déjà publiés. Il nous resterait à trouver le billet écrit par Auguste Comte à M. de La Mennais, qui lui avait été remis par M. Menjaud. Nous aurions ainsi la série complète.

Auguste Comte attachait grande importance, et il avait raison, aux rapports personnels qu'il a eus avec M. de La Mennais. Il tenait à cet égard plus à la qualité qu'à la quantité, et je me rappelle que, revenant le 1er mai 1847 du Père-Lachaise, il me disait dans la rue Dauphine, près le carrefour de Bucy (l'image s'est gravée dans ma tête et mon cœur). « J'ai toujours pensé que je devrais m'estimer heureux, si j'avais jamais cinquante adhérents. » Nous nous rendions pour dîner chez Dagnaux, près de l'ancienne Comédie-Française et presque en face de ce fameux café Procope, où se réunissaient, au siècle dernier, les littérateurs et les philosophes. Ainsi se termina une journée dont le souvenir m'est resté cher.

Pierre Laffitte.

Cadillac-sur-Garonne (Gironde), lundi 13 avril 1891.

Le Propriétaire, Gérant responsable : P. Laffitte.

PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE POSITIVISTE

10, rue Monsieur-le-Prince, 10

HENRI D'OLIER. — Table analytique du *Système de Politique positive* d'Auguste Comte, 1 fr. 50.

T.-L. DONKIN AND R. CONGRÈVE. — Translation of *Appeal to Conservatives* by A. Comte, London (Trübner), 1 vol., 2 s. 6 d.

ANTONIN DUBOST. — *Des Conditions de Gouvernement en France*, Paris, 1 vol. (Alcan), 7 fr. 50. — *Danton et la Politique contemporaine* (Charpentier), 3 fr. 50. — *Danton et les Massacres de Septembre* (Charavay).

Dr PAUL DUBUISSON. — *Des quatre Sens du toucher et en particulier du Sens de la musculation*, br. 1 fr. 50. — *La Crémation*, en collaboration avec le Dr Lacassagne, br., 2 fr.

HENRI EDGER. — *Comte's Positivist Calendar*, New-York. — *A. Comte and the middle Ages*, Presbourg.

HENRY ELLIS. — *What Positivism Means,* London (Reev. et Turn.), 1 d.

F.-G. FLEAY. *Three Lectures en Education,* London (Reev. et Turn.), ' s.

DON JOSÉ SEGUNDO FLOREZ. — *Teatro espanol essojido. Colleccion lecta del antigno teatro espanol*, Paris, 1854 (Garnier), 1 vol., t

J.-B. FOUCART. — *La Grève des charbonniers d'Anzin en 1866.* — .. *projet Dufaure et le Droit d'association*, 0,50 c. — *La Toussaint*, ode, 1 fr. — *La Cité nouvelle*. ode, 1 fr.

P. FOUCART. — *Le Centenaire de Voltaire*, 1 fr. — *De la Fonction industrielle des femmes*, 1 fr. — *La Mode et le Salaire*, 0,50 c.

JAMES GEDDES. — *The Month Gutenberg or modern industry*, London

C.-S. HALE. — *An historical Sketh of religions économy*, relative to the future race.

J. CANEY HALL. — *A general view of Chinese civilization* from the French of P. Laffitte. Yokohama.

JOHN K. INGRAM — *The present Position and Prospects of political Economy,* Dublin, 1878 (Ponsomby).

FRÉDÉRIC HARRISON. — *Oliver Cromwell*, London, 1889 (Macmillan), 1 vol., 2 s. 6 d. — *The Industrial Republic*, 1 d. — *Marriage*, 2 d. — *The Memory of the Dead*, 1 d. — *A New Era*, 1 d. — *Order and Progress :* I. Thoughts on government; II. Studies of political crises, 1875.

E.-J. HARRISON. — *Service of Man :* Hymns and Pœms, 6 d.

C.-G. HIGGINSON. — *Auguste Comte*, London (Reev. et Turn), 1 d *A More Excellent Way*, 1 d.

INVOCATION A L'HUMANITÉ, chant religieux pour voix de basse, avec accompagnement de piano, paroles et musique, 2 fr.

SAMUEL-A. KUN. — *Le Programme de l'Avenir :* réponse à Mgs. Schlauch, évêque de Szathmar, en Hongrie, br. 1 fr.

Versailles. — Imp. Ve E. Aubert, 6, avenue de Sceaux.

14 Gutenberg 104. 15e ANNÉE. — N° 5. 1er Septembre 1892.

DE LA FONDATION

DE LA

CHAIRE D'HISTOIRE GÉNÉRALE DES SCIENCES

AU COLLÈGE DE FRANCE

Par décret du 30 janvier 1892, rendu par M. le président de la République, Carnot, une chaire d'histoire générale des sciences a été créée au Collège de France et j'ai été appelé à la remplir (1). J'ai inauguré mon enseignement par un discours d'ouverture prononcé le samedi 26 mars 1892, à deux heures de l'après-midi, dans la grande salle du Collège de France, devant un nombreux auditoire des deux sexes, contenant des hommes politiques, des professeurs, parmi lesquels plusieurs de mes nombreux collègues : MM. Renan, Berthelot, Deschanel, Balbiani. J'ai commencé l'exposition de mon cours le 21 mai 1892 et j'ai déjà accompli, jusqu'au 30 juin, douze leçons qui sont une partie de l'introduction de ce vaste enseignement. J'ai montré, dans une telle introduction, comment s'est formée, en Grèce, la classe théorique, qui a institué la science, et je terminerai par les théories de la raison pratique et de la raison abstraite et scientifique ; c'est le préambule nécessaire de l'enseignement, qui suivra l'évolution scientifique de Thalès à

(1) Voir pièces justificatives n° 14.

Auguste Comte. Mon cours est donc en pleine voie d'exécution.

Cette création a été, j'ose le dire, accueillie, à peu près par l'unanimité de la presse républicaine de Paris et des départements, avec une pleine approbation. Tout le parti républicain, dans les diverses nuances, y a vu, et avec raison, un pas capital vers ce qu'on peut appeler la constitution d'une véritable République positive, qui, avec une pleine tolérance pour les doctrines théologico-métaphysiques désormais d'ordre purement privé, doit reposer tout entière sur des principes d'expérience toujours démontrables, en réunissant tous les hommes dans l'idéal commun qu'ils ne peuvent méconnaître : du service de la Famille, de la Patrie et de l'Humanité. C'est à la France qu'il appartenait de réaliser systématiquement ce que le mouvement spontané tend à produire dans tout le reste de l'Occident. Ainsi s'explique l'approbation unanime du parti républicain, dans le Parlement et dans la presse, pour une création dont l'initiative est due principalement à MM. Antonin Dubost et Léon Bourgeois.

Cette fondation au Collège de France réalise, dans le haut enseignement, un mouvement analogue à celui auquel s'attache si glorieusement le nom de notre grand homme d'Etat, Jules Ferry, c'est-à-dire la laïcisation de l'enseignement privé ; opération capitale, qui différencie la République actuelle des essais antérieurs, en dégageant enfin la France de la rétrogradation commencée par Robespierre, continuée par Bonaparte et dont il a fallu deux générations à la France pour se dégager complètement et entrer enfin dans la voie normale du régime positif, où elle marchera désormais continuement, et sans chocs brusques.

On conçoit, d'après cela, qu'il y a un véritable intérêt historique à montrer comment la création de la chaire

d'histoire générale des sciences, poursuivie par Auguste Comte, pendant seize ans, a pu être enfin réalisée en 1892, par la double combinaison d'une situation favorable et d'esprits capables de l'utiliser. L'exposition de l'avortement des tentatives successives d'Auguste Comte me fournira, du reste, d'utiles vues sociologiques.

Je publierai à la suite de mon travail de nombreuses pièces justificatives, quelques-unes absolument inédites et d'autres dispersées de tous côtés. Ceux qui voudront étudier le sujet que je vais exposer auront ainsi entre les mains tous les éléments nécessaires pour l'histoire de cette fondation, en y joignant le *Discours d'ouverture*, publié dans le numéro du 1er mai 1892 de la *Revue occidentale*, et qui est suivi d'un choix des principaux articles des journaux français sur cette fondation. Je réparerai quelques oublis à la fin des notes justificatives du présent travail.

I

Des efforts d'Auguste Comte (de 1832 à 1848) pour obtenir au Collège de France la fondation d'une chaire de l'histoire générale des sciences.

Dans la vie de tout théoricien, un problème capital se pose toujours : de quelle manière a-t-il pu se procurer le loisir nécessaire à l'accomplissement de son œuvre? le loisir, cette création incomparable, suivant Hume, de l'Humanité. Pour Auguste Comte, de 1816, à sa sortie de l'Ecole polytechnique, jusqu'à 1830, le problème fut résolu par l'enseignement privé de la mathématique. Auguste Comte dut renoncer, en effet, à toute tentative d'entrer dans l'enseignement public; mais il ne répugnait nullement, bien au contraire, à accepter du gouvernement de la Restauration une position administra-

tive qui lui eût permis de poursuivre paisiblement la construction philosophique, dont il avait posé toutes les bases en 1822. Cela résulte de la demande qu'il avait adressée à M. de Saint-Cricq, pour être nommé à une des places d'inspecteur des manufactures, que celui-ci avait eu l'intention de créer. Cette demande fut même apostillée par tous les hommes éminents de l'époque, y compris notamment M. Guizot, comme on peut le voir dans la *Revue occidentale* où nous l'avons publiée. Mais il n'y eut pas de résultat, le ministre ayant renoncé à son projet. La Révolution de 1830 ouvrait à Auguste Comte une situation nouvelle, dans laquelle il lui était légitimement donné d'espérer son entrée dans l'enseignement public; ce qui eut lieu effectivement, grâce à Navier et à Dulong; puisque Auguste Comte fut d'abord répétiteur d'analyse et de mécanique à l'Ecole polytechnique puis examinateur d'admission à cette Ecole. Mais Auguste Comte avait, immédiatement après 1830, conçu un projet qui avait l'avantage à la fois de lui assurer une existence matérielle indispensable à la vaste construction philosophique à laquelle il avait voué sa vie et en même temps à lui permettre, sans aucune intempérance de prosélytisme, une juste action sur de jeunes intelligences très bien préparées par une forte instruction mathématique. Dès 1831, en effet, Auguste Comte poursuivit le projet d'obtenir la chaire de mécanique et d'analyse à l'Ecole polytechnique. Cette situation honorable l'aurait dispensé de la rude profession de l'enseignement privé, lui aurait donné une convenable situation matérielle et lui aurait permis surtout, par l'enseignement de la mécanique, d'exercer la plus heureuse influence philosophique sur les élèves de l'Ecole. J'ai publié dans la *Revue occidentale* un document décisif à ce sujet (1).

(1) Année 1887, numéro de novembre.

Dès l'année suivante, en 1832, Auguste Comte conçut un projet exactement analogue, destiné à compléter ou à suppléer le premier; ce fut de demander à M. Guizot la création pour lui, au Collège de France, d'une chaire de l'*Histoire générale des sciences physiques et mathématiques*. Il a toujours jugé si important ce double projet, qu'il en a poursuivi la réalisation avec la plus grande persévérance, on peut dire, jusqu'en 1849; mais alors la situation politique d'un côté, et la création du subside positiviste de l'autre, le firent renoncer à toute nouvelle tentative dans une telle direction. Néanmoins, l'énergique persévérance d'Auguste Comte montre bien l'importance capitale qu'il attachait à ce double projet. Auguste Comte a échoué complètement dans la réalisation de cette double opération; et l'insuccès s'explique par la nature de la situation politique et sociale, par l'infériorité des hommes à qui il eut nécessairement affaire. Cependant la situation sociologique de la France n'était pas tellement contraire, qu'un homme politique vraiment supérieur n'eût pu la surmonter et réaliser au moins l'un des deux vœux du grand philosophe. Mais les hommes politiques supérieurs sont vraiment rares; et c'est pourquoi, quand on les rencontre et qu'on est digne de les juger, on doit leur accorder énergiquement un appui décisif. Quoi qu'il en soit, l'homme politique supérieur ne se trouva pas; et les influences générales et individuelles purent avoir tout leur jeu et firent échouer le double projet d'Auguste Comte.

Le premier but poursuivi par le philosophe, à savoir, l'obtention de la chaire d'analyse et de mécanique à l'Ecole polytechnique ne put être atteint, parce que les influences académiques s'y opposèrent, et Arago en fut le véritable organe. Auguste Comte venait sans doute donner à la science un grand rôle social, mais il fallait pour cela que les savants pussent s'élever à des vues générales

dont ils commençaient déjà à être radicalement incapables. De telle sorte que le philosophe qui, systématisant la mentalité positive, mettait la science à la base de la société, fut persécuté par les savants, il est vrai les plus médiocres, mais ils sont les plus nombreux. Il y eut sans doute quelques éminentes exceptions, comme Blainville, Navier et Dulong ; mais l'exception confirme la règle. Arago, qui eut jadis une immense réputation, désormais complètement disparue, fut l'organe naturel de cette lutte, contre Auguste Comte, de l'esprit de détail contre l'esprit d'ensemble.

Le second projet, à savoir, la fondation d'une chaire d'*Histoire générale des sciences physiques et mathématiques* au Collège de France, échoua devant la résistance de M. Guizot à qui elle fut proposée. Il aurait fallu à M. Guizot une supériorité mentale et une élévation qu'il n'avait pas, pour surmonter les influences sociales et politiques qui faisaient naturellement obstacle à la proposition du grand philosophe. En effet, l'avènement de la haute bourgeoisie au pouvoir, après 1830, la conduisit graduellement à la rétrogradation qui a amené peu à peu sa déchéance politique et sociale, dont le triste spectacle nous frappe actuellement. Pour éviter un tel phénomène, il aurait fallu que la création de la monarchie constitutionnelle fût conçue comme une transition plus ou moins lente, plus ou moins prolongée vers la République, tandis qu'au contraire elle a été conçue bientôt comme le point de départ d'une reconstitution politique du passé.

Il aurait fallu, en second lieu et c'était l'essentiel, que le pouvoir se posât nettement en dehors de toute théologie quelconque, en restant sur des bases absolument positives, en protégeant non seulement l'évolution de la science, mais aussi en facilitant les hautes spéculations philosophiques, vraiment indépendantes du régime théo-

logico-métaphysique. Le gouvernement de Juillet fit tout le contraire; il organisa un enseignement métaphysique officiel qui, sous le nom de spiritualisme, préparait un retour à la prépondérance théologique, surtout catholique; et, au lieu d'un système de ménagement envers le catholicisme, il organisa un système d'hypocrisie théologique qui, d'un côté, dégoûta la nation et, de l'autre, amena graduellement la déchéance mentale de la bourgeoisie dirigeante. Louis-Philippe était, au fond, l'homme d'Etat le plus fort de son régime, mais il était insuffisant devant une telle situation. M. Guizot fut au contraire l'agent le plus éminent de la grande déviation. Cela donne une raison profonde des refus de M. Guizot, mais sans le justifier.

M. Guizot était un esprit véritablement supérieur, et philosophiquement, la tête la plus puissante du règne de Louis-Philippe; Auguste Comte lui a rendu constamment justice à cet égard, après son refus, comme il l'avait fait avant (1). Mais, outre qu'il n'était pas un esprit de premier ordre, il y avait en lui une lacune capitale : l'absence d'une forte éducation scientifique, surtout mathématico-astronomique, sans laquelle il n'y a désormais plus de philosophie. Il avait l'esprit positif, sans en avoir la culture. D'un autre côté, au lieu de poursuivre une carrière philosophique, dont il était vraiment digne, il glissa vers la politique, dont les nécessités passagères, les compromissions inévitables et

(1) Ainsi, par exemple, Auguste Comte cite une formule de M. Guizot, dans les termes suivants : « Dans ces derniers temps, M. Guizot me « semble avoir très bien saisi cette face de notre situation sociale, qu'il « a caractérisée, avec une justesse vraiment remarquable, en disant : « De nos jours, l'homme veut faiblement, mais il désire immensé- « ment. » *Cours de philosophie*, tome IV, page 162. Paris, 1839.

Il est vrai que dans le même volume Auguste Comte regrette que l'éducation purement métaphysique de Guizot ait nui au développement de sa haute intelligence et l'ait conduit, notamment sur la question de l'hérédité sociale, à de graves erreurs.

le caractère de plus en plus rétrograde altérèrent profondément sa valeur purement théorique. Il est un des exemples les plus éminents de la nécessité pour les philosophes de se tenir en dehors de la politique active ; ils n'en servent que mieux alors par le conseil les vrais hommes politiques. L'on voit donc, d'après l'analyse que je viens de faire, les raisons politiques, sociales et individuelles qui ont fait échouer le projet d'Auguste Comte. Il aurait fallu un vrai génie politique qui, se dégageant des circonstances passagères, sentant l'inévitable évolution de l'Humanité, et spécialement de la France vers l'état positif, eût convenablement appuyé le grand philosophe et aidé à la réalisation d'un projet qui aurait eu lentement mais certainement des conséquences capitales ; mais le génie politique ne se trouva point. Les Frédéric II sont rares.

Après cette explication sociologique préliminaire, il faut rentrer dans le récit sommaire de la tentative d'Auguste Comte auprès de M. Guizot.

Leurs relations avaient commencé dès le mois d'août 1824, par l'envoi de l'opuscule fondamental (*Système de politique positive*). Dans le billet adressé par M. Guizot à Auguste Comte, il terminait ainsi : « J'adopte à peu « près tous vos principes ; je crois seulement qu'il y en « a encore d'autres qui doivent entrer dans le cadre, je « vous proposerai mes doutes. » Les rapports d'Auguste Comte et de Guizot continuèrent pour ainsi dire sans interruption jusqu'en 1829, comme le prouve la série des billets de M. Guizot que nous avons publiée (1). Ainsi, en 1826, Guizot lui écrit : « Vous avez écrit dans le *Producteur* plusieurs morceaux fort remarquables et sur lesquels nous causerons, je l'espère, quelque jour,

(1) Voir *Notice sur l'Œuvre et la Vie d'Auguste Comte*, par le docteur Robinet, pages 420 à 423. — 3e édition. Paris, 1891.

car il y a bien longtemps que je n'ai eu l'honneur de vous voir. Dans la même lettre, M. Guizot promet à Auguste Comte d'assister quelquefois au cours que le philosophe professait à ce moment sur la philosophie positive. La correspondance continua ainsi, sur un ton de haute estime et de sympathie ; et dans un billet de 1829, M. Guizot termine en écrivant : « Ma femme reste chez « elle tous les mercredis soir, M. Comte serait bien « aimable de venir nous voir quelquefois ce jour-là. »

On comprend dès lors d'après cela que, lors de l'avènement de M. Guizot au ministère de l'instruction publique, Auguste Comte ait vu celui-ci et lui ait proposé la fondation au Collège de France d'une chaire de l'histoire générale des sciences physiques et mathématiques. Auguste Comte remit alors au ministre, 29 octobre 1832, une note dans laquelle il explique le but et la nature de la fondation qu'il sollicitait (1). Le philosophe apprécie d'abord la nature du Collège de France : « La belle cons- « titution du Collège de France a été constamment « destinée dès son origine à servir de complément né- « cessaire au système général de l'instruction publique, « en organisant un moyen régulier et permanent de la « perfectionner sans cesse, conformément aux nouveaux « besoins manifestés par la marche graduelle de l'esprit « humain..... Une telle conception a donc permis de « réaliser, relativement à l'instruction publique, cette « combinaison, si rarement obtenue et néanmoins si né- « cessaire, de l'esprit d'ordre et de l'esprit de progrès, « dont l'harmonie constitue la difficulté fondamentale « de tout état social. ». Conformément à une telle vue Auguste Comte fait voir qu'une histoire générale des sciences est désormais possible, l'esprit humain s'étant étendu enfin, au commencement de ce siècle, jusqu'à la

(1) Voir pièces justificatives, n° 1.

théorie des corps vivants. Le champ de l'histoire est donc alors suffisamment étendu pour qu'on puisse en faire une exposition philosophique en se dégageant des pures notices biographiques, dont le développement finit par devenir plus encombrant qu'utile. Auguste Comte remarque, du reste, que ce besoin est spontanément senti, puisque M. Cuvier, depuis deux ans, a transformé sa chaire au Collège de France en un cours sur l'*histoire des sciences naturelles*, que la mort du célèbre naturaliste vient d'interrompre. Mais la tentative de Cuvier ne pouvait être qu'un indice, vu l'impossibilité par ce dernier d'aborder l'histoire la plus décisive, celle des sciences mathématico-astronomiques et physiques. Il y a néanmoins là un indice qui justifie l'opportunité de la proposition de la fondation au Collège de France d'une chaire de l'histoire générale des sciences physiques et mathématiques.

Auguste Comte, sans vaine importunité, laissa à M. Guizot le temps de méditer suffisamment sa communication, et ce ne fut que le 30 mars 1833 qu'il lui adressa une nouvelle lettre que j'ose qualifier de véritablement admirable (1). Dans cette lettre, où Auguste Comte traite M. Guizot en homme supérieur, il lui parle, à ce point de vue, avec une haute élévation, il lui fait sur sa position personnelle, en tant qu'elle se rapporte à sa fonction philosophique, des confidences que M. Guizot aurait dû comprendre et dont il aurait dû se sentir profondément honoré : « Je suis loin de me plaindre, dit-il, de la si-« tuation précaire et parfois misérable, dans laquelle je « me suis toujours trouvé jusqu'à présent, car je sens « combien elle a puissamment contribué à mon éduca-« tion. Mais cette éducation ne saurait durer toute la

(1) Voir pièces justificatives n° 2.

« vie, et il est bien temps, à trente-cinq ans, de s'in-
« quiéter enfin d'une position fixe et convenable. Les
« mêmes circonstances qui ont été utiles (et à mon avis
« indispensables ordinairement) pour forcer l'homme à
« mûrir ses conceptions et à combiner profondément le
« système général de ses travaux, deviennent nuisibles
« par une prolongation demesurée, quand il ne s'agit
« plus que de poursuivre avec calme l'exécution de re-
« cherches convenablement tracées. Pour un esprit tel
« que vous connaissez le mien, il y a, j'ose le dire, un
« meilleur emploi de son temps, dans l'intérêt de la
« société, que de donner chaque jour cinq à six leçons
« de mathématique. »

M. Guizot fut au dessous d'une telle lettre. En appréciant sa conduite, dans la préface du tome VI du *Cours de philosophie positive,* Auguste Comte a pu justement dire : « Je lui ai fait l'honneur, il y a dix ans, lors de son
« principal avènement politique, de la seule dérogation à
« la règle constante que je me suis prescrite de ne jamais
« rien demander aux divers pouvoirs actuels, en dehors de
« ce qui m'est strictement dû d'après les usages. Quelques
« ouvertures de sa part me conduisirent alors à lui pro-
« poser de créer au Collège de France une chaire direc-
« tement consacrée à l'histoire générale des sciences
« positives... Or, après diverses tergiversations, M. Gui-
« zot, qui a fondé là et ailleurs, pour ses adhérents ou
« ses flatteurs, tant de chaires inutiles ou même nui-
« sibles, fut bientôt entraîné, par ses rancunes métaphy-
« siques, à écarter définitivement une innovation qui
« pouvait honorer sa mémoire.... Je fus même ensuite
« obligé de publier dans deux journaux, en octobre 1833,
« avec quelques commentaires spéciaux, la note philo-
« sophique que j'avais dû composer à ce sujet, afin
« d'empêcher au moins que cette proposition, qui, en
« effet, est ainsi restée ultérieurement intacte, ne se

« trouvât finalement gaspillée au profit de quelques « courtisans » (1).

Dans le post-scriptum de sa lettre, Auguste Comte annonçait à M. Guizot l'envoi du premier volume, seul paru, de son *Cours de Philosophie positive*. M. Guizot, dans une lettre datée du 3 mai 1833, lui en accuse réception purement et simplement, et il ajoute en post-scriptum : « Je regrette que mes occupations ne me per« mettent pas de vous recevoir en ce moment ». Telle était la seule réponse, et bien tardive, à la belle lettre du 30 mars 1833 (2).

Auguste Comte répondit à M. Guizot, le lundi matin 6 mai 1833 (3) : « Dans la singulière et tardive réponse « que vous avez cru devoir faire à ma communication « du 30 mars, il n'est nullement question de l'objet le « plus essentiel et le plus urgent de ma communication... « Vous vous bornez à m'exprimer vos regrets *que vos « occupations ne vous permettent pas de me recevoir en « ce moment*. Permettez-moi de vous rappeler, mon« sieur, que je ne suis pas d'un caractère à déranger « qui que ce soit, et surtout un ministre, pour une « affaire purement personnelle, ce dont vous avez eu « amplement la preuve. L'objet de ma demande rentre, « on ne peut plus explicitement, dans la catégorie *de « vos occupations légales*. Car je ne sache pas, monsieur, « que, dans votre position actuelle, vous en puissiez « avoir de plus graves que celle de contribuer à per« fectionner, sous un rapport capital, le système général « de la haute instruction publique ». Auguste Comte insiste donc formellement pour avoir l'entrevue demandée et il ajoute : « Il est impossible, monsieur (même

(1) *Cours de Philosophie positive*, tome VI, Paris, 1842. Préface, p. 20 et 21.

(2) Voir pièces justificatives n° 3.

(3) Voir pièces justificatives n° 4.

« indépendamment de la bienveillance que vous m'avez « toujours manifestée), que vous persistiez à éluder d'une « manière si peu convenable une explication décisive dans un sens quelconque..... »

Guizot répondit le 9 mai 1833, pour dire dans un court billet (1), qu'il ne croyait pas devoir s'occuper pour le moment de la fondation de la chaire au Collège de France et il ajoute : « J'ai lu avec attention les obser- « vations que vous m'avez adressées à ce sujet, je m'en « suis entretenu avec plusieurs personnes, dont j'estime « les lumières, et j'ajourne toute mesure à cet égard ». Et voilà tout ! L'affaire était terminée. Elle donne lieu à bien des observations. En premier lieu, on doit constater combien peu d'honneur elle fait à la mémoire de Guizot, et remarquer en même temps combien la classification des hommes est différente dans la postérité de celle des contemporains. M. Anatole France, en plaidant néanmoins pour Guizot les circonstances atténuantes (2), dit que M. Guizot le prenait, suivant son habitude, d'un ton bien dédaigneux, dans ses *Mémoires;* mais le malheur est que cette fois il le prit en face d'un très grand homme, d'un penseur tel qu'il n'en fut peut-être jamais au monde de plus puissant. « Auguste Comte est au- « jourd'hui mis à son rang, à côté de Descartes et de « Leibnitz. La partie de sa philosophie qui traite des « rapports des sciences entre elles et de leur subdivision, « celle encore où il dégage de l'amas des faits histori- « ques une constitution positive de la sociologie, font « désormais partie des plus précieuses richesses de la « pensée humaine ». Pareille aventure est arrivée à M. Arago, d'une intelligence bien inférieure sans doute

(1) Voir pièces justificatives n° 5.

(2) Voir pièces justificatives : le journal *le Temps*, article du 7 février 1892.

à celle de Guizot, qui prend aussi, par rapport à Auguste Comte, *un ton de dédain académique,* qui fait sourire aujourd'hui (1).

Dans sa lettre du 30 mars 1833, Auguste Comte dit, avec une noble fierté, qu'il ne croit pas que pour le moment la fonction pût convenir à une autre personne mieux qu'à lui. Certes, personne ne contesterait aujourd'hui une telle affirmation. Tous ceux qui sont capables d'apprécier un tel génie reconnaîtront surtout en lui cette aptitude capitale qui, dans les événements, lui faisait dégager le fait fondamental et qui dans l'application des œuvres lui faisait saisir l'idée essentielle et, par suite, le rendait apte, à un degré incomparable, à rendre justice à tous ceux qui l'avaient précédé et par conséquent à faire la véritable histoire de l'évolution de l'entendement humain; souvent même il a rendu à quelques auteurs plus de justice qu'ils n'en méritaient, en dégageant de leur œuvre une idée souvent perdue dans l'amas de vues secondaires. C'est là le génie.

Auguste Comte, comme il le rappelle dans sa préface de 1842, crut devoir publier dans deux journaux la note adressée à M. Guizot, avec quelques observations; elles parurent, notamment, dans le *National* du 8 octobre 1833 (2). Dans ces observations Auguste Comte fait remarquer avec raison que le refus de M. Guizot donne la mesure *de nos hommes d'Etat* en fait d'instruction publique; et que la prétention de M. Guizot, d'avoir l'esprit positif, est tout à fait injustifiée.

Auguste Comte ne s'occupa plus de l'affaire de la fondation d'une chaire de l'histoire des sciences au Collège de France. En 1846, il crut devoir y revenir. M. de Sal-

(1) Voir les notes que j'ai publiées à cet égard dans la *Revue occidentale*, année 1883, 1er mai, p. 305 et suivantes.

(2) Voir note justificative n° 6.

vandy venait d'arriver au ministère de l'instruction publique; Auguste Comte crut alors voir en lui cette fermeté qui, quand elle s'allie avec la largeur des vues, constitue le véritable homme d'Etat. D'après cela il lui adressa le mercredi 2 septembre 1846 une longue lettre (1) où, après l'avoir justement félicité de son énergie ministérielle, il lui dit qu'elle lui a inspiré l'idée de renouveler auprès de lui la proposition faite en 1832, à M. Guizot, de fonder au Collège de France une chaire d'histoire générale des sciences positives, dont il justifie la nécessité. Mais il fait en outre remarquer à M. de Salvandy, qu'il réparerait ainsi la spoliation par laquelle l'Ecole polytechnique l'avait privé, en 1844, de sa fonction d'examinateur; mesure qui avait été, du reste, énergiquement blâmée par le ministre de la guerre, le maréchal Soult. Cette lettre resta sans réponse. Auguste Comte attendit patiemment suivant son habitude et le jeudi, 4 mars 1847, il écrivit à M. de Salvandy pour lui demander s'il avait reçu sa lettre et s'il la jugeait digne d'être prise en considération (2). Le ministre répondit que la lettre n'avait pas été reçue, mais qu'il prendrait dans la plus sérieuse considération la proposition faite par un homme tel que l'auteur de la lettre. Auguste Comte répondit, en envoyant de nouveau copie de sa lettre, afin que le ministre pût décider en connaissance de cause. L'affaire en resta là (3).

Néanmoins, on doit reconnaître que M. de Salvandy, qui avait de l'élévation dans les sentiments et qui, malgré les attaques des journaux de l'opposition d'alors, avait une véritable indépendance d'esprit et, de plus, était dégagé des préjugés universitaires, n'était nullement incapable de prendre en considération la mesure

(1) Voir pièce justificative n° 7.
(2) Voir pièce justificative n° 8.
(3) Voir pièce justificative n° 9.

demandée par Auguste Comte. Je crois cependant qu'il lui aurait été difficile de réaliser sa résolution, en admettant qu'il l'ait eue, le régime de Louis-Philippe montrant de plus en plus son caractère de rétrogradation théologique. Du reste, Auguste Comte ne se faisait pas trop d'illusion sur sa tentative, car il écrivait à Mill : « En tout, je n'ai tenté cette démarche, que « parce qu'elle n'offre, d'ailleurs, aucun inconvénient, « sans toutefois en espérer sérieusement le succès (1) ». Mais les événements politiques se pressèrent et la Révolution de 1848 arriva.

M. Hippolyte Carnot arriva au ministère de l'instruction publique. Auguste Comte crut que la nouvelle situation politique de la France l'autorisait à reprendre la proposition déjà faite à MM. Guizot et de Salvandy auprès de leur successeur, M. H. Carnot ; il pouvait le croire d'autant plus que M. H. Carnot avait suivi son cours de philosophie positive en 1828. Sa lettre se terminait ainsi : « Jusqu'ici notre République semble trans« férer aux idéologues l'importance oppressive que pos« sédaient les psychologues. Mais une commotion aussi « radicale ne saurait se borner à échanger entre les « deux sectes rivales une suprématie scientifique dont « tous les métaphysiciens sont également indignes. « J'espère essentiellement que le besoin de représenter « dignement l'esprit positif dans l'ensemble de nos « études historiques sera bientôt senti par le fils d'un « des plus purs organes de la véritable science. L'im« mortel fondateur de l'Ecole polytechique, et aussi son « digne fils aîné, s'étonneraient sans doute aujourd'hui « de voir l'histoire des connaissances réelles entière« ment exclue de tout enseignement français, où tant de

(1) Lettre d'Auguste Comte à John Stuart Mill. Paris, 1877, page 429 et 430.

« chaires sont consacrées à l'histoire des rêveries méta-« physiques » (1).

La lettre était du 25 mai 1848 ; elle resta sans réponse. Les événements politiques, il est vrai, ne laissaient guère de disposition pour les créations philosophiques ; et quand même la chaire eût été fondée, la terrible réaction théologique qui allait prévaloir par l'alliance du cléricalisme et du bonapartisme l'aurait certainement enlevée, comme elle enleva la modeste et dernière fonction d'Auguste Comte à l'Ecole polytechnique, celle de répétiteur de mécanique et d'analyse. La science se mettait à son tour à la queue de la théologie. Auguste Comte ne fit plus dès lors personnellement aucune tentative.

M. Littré la renouvela quelques mois après. Il publia dans le *National* du 7 juillet 1848 un article pour demander et justifier la création d'une chaire d'histoire générale des sciences au Collège de France (2). M. de Vaulabelle était alors ministre de l'instruction publique. M. Littré fit auprès de lui une démarche personnelle. M. de Vaulabelle refusa, en faisant allusion aux chaires créées, si ridiculement du reste, pour MM. de Lamartine, Ledru-Rollin et Marrast, et qui ne furent jamais occupées.

Sous l'Empire, Auguste Comte ne songea même pas à renouveler les tentatives antérieures, non pas que Napoléon III ne fût pas personnellement susceptible de goûter un tel projet ; loin de là. Mais une des bases de sa politique consistait, dès le début, dans une alliance avec le cléricalisme ; il lui aurait été difficile, sinon impossible, de réaliser un projet contradictoire avec la marche générale de sa politique. Du reste, le subside

(1) Voir pièce justificative n° 10.

(2) Voir *Auguste Comte et la Philosophie positive*, par E. Littré. Paris, 1861, pages 221 à 225.

positiviste créé en 1849 pour Auguste Compte lui permit enfin de réaliser de 1851 à 1854 son *Système de politique positive* dont il avait posé les bases en 1848, dans le *Discours sur l'ensemble du Positivisme*, qui portait pour épigraphe : « Réorganisation sans Dieu ni roi par « le culte systématique de l'Humanité. »

L'historique que nous venons de faire de l'avortement de toutes les tentatives d'Auguste Comte pour la fondation d'une chaire au Collège de France se rattache à une question des plus hautes de la sociologie : par quels procédés ont pu surgir et agir les hommes de génie qui ont pensé pour l'espèce humaine et dans quelle mesure sont-ils susceptibles d'amélioration? Je traiterai plus tard cette grande question.

II

Fondation de la chaire d'histoire générale des sciences au Collège de France.

Pour qu'une telle fondation d'une chaire d'histoire générale des sciences au Collège de France pût avoir lieu, il fallait deux conditions : 1° une situation favorable politiquement et socialement ; 2° une ou quelques personnes pouvant se faire les organes de ce que cette situation permettait. Si j'insiste là-dessus, ce n'est pas par aucune considération personnelle, qui m'est absolument étrangère, mais bien pour donner, dans un cas bien déterminé et bien connu, un type logique d'analyse sociologique d'un évènement déterminé. En effet, pour bien comprendre un évènement quelconque, il faut : d'un côté, bien apprécier la situation sociale en tant qu'elle favorise ou non et aussi à quel degré elle est obstacle ; et en second lieu, ce qu'oublie toujours la métaphysique révolutionnaire, montrer comment a surgi et fonctionné

l'organe individuel sans lequel la situation reste virtuelle sans aboutir. Cette étude logique peut avoir, comme type et pour tous les autres cas, une importance considérable. Dans le cas dont il s'agit, deux conditions étaient nécessaires pour que l'on pût tenter et réaliser la fondation d'une chaire d'histoire générale des sciences au Collège de France : 1° élimination dans les intelligences de la prépondérance de l'esprit théologico-métaphysique, substitution d'une certaine prépondérance de l'esprit positif et, par suite, abaissement de la domination cléricale ; 2° avènement de la République, mais d'une République véritablement progressive, c'est-à-dire au fond, plus ou moins spontanément positive.

Examinons d'abord l'évolution émancipatrice, qui ne peut être véritablement bien comprise que par une analyse sociologique, qui n'a pas été, à mon avis, suffisamment faite, de la prépondérance sociale et politique du parti clérical.

Trois influences intellectuelles, combinées avec une influence politique, ont amené un tel résultat. Les trois influences intellectuelles sont : l'évolution théologique du parti démocratique, le grand mouvement de l'école de de Maistre, et enfin, l'action de l'école, dite spiritualiste, de Cousin et de Guizot.

Tous les gouvernements ont favorisé un tel mouvement, depuis Bonaparte jusqu'à Napoléon III, dont l'alliance avec le parti clérical amena enfin le maximum de prépondérance de celui-ci.

On peut constater, en effet, que le parti démocratique et soi-disant avancé a subi, depuis Robespierre, une prépondérance croissante de l'esprit théologique. Il y a là un phénomène qui mérite d'être expliqué. Quand un parti arrive au pouvoir avec une doctrine plus ou moins théologico-métaphysique, il vaut infiniment mieux quand il gouverne que quand il est dans l'opposition parce que

les nécessités pratiques corrigent nécessairement au bout d'un certain temps les imperfections doctrinales. Mais, quand le parti est dans l'opposition, la doctrine devient au contraire le seul élément de ralliement; il y a alors abaissement mental et rétrogradation. Cette loi générale se vérifie dans l'histoire de nos luttes; et c'est ce qui a eu lieu certainement pour le parti démocratique, depuis la chute de Robespierre; car alors le *Contrat social*, avec son déisme rétrograde et anarchique en même temps, est devenu son évangile. Le mouvement littéraire, dit romantique, favorisa, du reste, cette rétrogradation mentale. Mme George Sand est un type caractéristique de cette mentalité inférieure du parti démocratique; et ses œuvres esthétiques l'ont encore propagée. Lamartine et Victor Hugo surtout, dans leur vague déisme et leur absurde mépris pour la grande école émancipatrice du XVIIIe siècle, ont contribué pour une large part à la propagation de cet état intellectuel et inférieur où le fatras théologico-métaphysique se combinait avec une philanthropie émolliente, un abaissement des supérieurs par rapport aux inférieurs, dont les premiers germes sont dans Jean-Jacques Rousseau.

Mais si le parti démocratique, ou soi-disant progressif, baissait ainsi dans sa mentalité et sa moralité supérieures, le parti clérical, au contraire, prenait une force nouvelle sous l'impulsion énergique et puissante de de Maistre, secondée par les méditations de de Bonald, par les éloquentes œuvres de La Mennais, avant qu'il ne fût définitivement tombé dans la masse démocratique arriérée, c'est-à-dire, anarchique et rétrograde. L'action poétique de Chateaubriand se combina avec cette action philosophique. De la position défensive, où le grand XVIIIe siècle avait mis le catholicisme, celui-ci passa directement à l'action offensive.

Mais ni la démocratie à l'état théologique et anar-

chique, ni le catholicisme trop directement rétrograde par rapport à la situation sociale, ne pouvaient avoir le gouvernement; il fallut une doctrine intermédiaire, ce fut celle du spiritualisme, dont MM. Cousin et Guizot furent les chefs. Cette doctrine devint officielle sous la direction de Cousin ; et pendant les dix-huit ans du triste régime de Louis-Philippe, elle rapprocha la bourgoisie gouvernante de l'état pleinement théologique ou catholique. Du reste, tous les gouvernants, depuis Robespierre et surtout depuis Bonaparte, son continuateur, favorisèrent ce mouvement.

Quand la Révolution de 1848 arriva, les naïfs républicains se jetèrent avec une ineffable candeur dans les bras du parti catholique; et l'élève de l'Ecole polytechnique proclama dans les Tuileries la grandeur de Jésus-Christ. Mais le parti catholique fit bientôt voir à ces naïfs incapables de quoi il retournait; il contracta son alliance décisive avec le bonapartisme et Napoléon III, et alors se constitua la domination du parti clérical, au degré où elle est compatible avec la situation de l'Occident, spécialement de la France. Ce parti atteignit alors son maximum de puissance politique et sociale: la démocratie, l'école catholique, la doctrine éclectique, l'action politique du bonapartisme, en furent les éléments nécessaires. Cette prépondérance dura, à peu près incontestée et sans discussion, de 1849 à 1864. Le seul mérite du parti démocratique, mais il est vraiment grand, c'est d'avoir, au milieu de son infirmité mentale, maintenu l'idée de République.

Mais cette situation ne pouvait durer; et dans un pays comme la France, avec l'ensemble des œuvres philosophiques de son passé, il était impossible qu'un mouvement intellectuel d'émancipation ne recommençât pas. La compression politique de Napoléon III devait favoriser, du reste, un tel mouvement mental ; car c'était un

politique et non un fanatique. Il se servait du parti clérical comme *instrumentum regni* sans en faire partie. Du reste, il n'avait nullement l'esprit rétrograde de Bonaparte; il avait au contraire des intentions profondément progressives et une liberté philosophique ne lui répugnait nullement, pourvu qu'elle ne menaçât pas trop directement sa domination politique. Cette situation était donc très favorable à l'éducation intellectuelle du parti démocratique qui en avait singulièrement besoin.

La publication de *la Vie de Jésus*, par M. Renan, en 1863, me paraît le premier évènement caractéristique dans une telle direction. Cette publication, dont le caractère essentiel consistait à considérer Jésus-Christ comme un homme supérieur ayant eu une influence considérable dans l'histoire, fut accueillie par une fureur moitié sincère, moitié voulue du parti clérical. Je dis voulue, et cela me conduit à expliquer un procédé politique du parti catholique où se montre sa haute habileté. La puissance du parti catholique se compose d'un élément réel venant à la fois de son organisation si merveilleuse, léguée par le passé, et d'un élément factice résultant de l'appui du gouvernement, du silence des adversaires et de leur connivence consciente ou inconsciente. Le parti clérical a toujours veillé avec soin sur ce grand élément de sa puissance sociale; aussi attaque-t-il avec énergie tous ceux qui veulent y porter atteinte, soit par des manifestations comme l'œuvre de M. Renan, ou bien en s'émancipant du culte catholique dans les actes essentiels de la vie. Aussi le bruit que fit le parti clérical pour la viande mangée par Sainte-Beuve un vendredi saint n'était ridicule qu'en apparence; il défendait un élément de sa puissance.

Mais un autre mouvement de la plus rare énergie se manifesta bientôt sous l'action de quelques jeunes hommes, je veux dire le mouvement matérialiste propre-

ment dit, dont l'influence transitoire pour l'émancipation mentale fut incontestable. La théologie proprement dite fut directement niée, bafouée ; et l'on présenta à sa place un matérialisme plus directement scientifique que celui du XVIII[e] siècle; on profitait des progrès accomplis. Un mot caractéristique traduit cette situation comparée à celle de 1848. En 1869, en effet, Corbon disait au docteur Robinet : « Il faut maintenant autant de courage dans une réunion publique pour dire qu'on croit en Dieu qu'il en fallait en 1848 pour dire qu'on n'y croyait pas. » Du reste, Corbon lui-même, dans sa haute probité, était un exemple caractéristique de cette évolution; car, parti du catholicisme révolutionnaire de Buchez, il marchait lentement mais sûrement vers le Positivisme.

Néanmoins il faut le reconnaître, le *substratum* de ce mouvement était la philosophie positive d'Auguste Comte qui a servi indirectement et directement aussi à la transformation mentale que j'analyse.

C'est Auguste Comte, en effet, qui, le premier, a conçu une philosophie fondée tout entière sur la science, embrassant tous les phénomènes quelconques, depuis les phénomènes géométriques jusqu'aux phénomènes moraux, et permettant ainsi d'éliminer par substitution la théologie et la métaphysique. Dans son *Discours sur l'ensemble du Positivisme*, publié en juillet 1848, Auguste Comte prit pour épigraphe : Réorganiser sans Dieu ni Roi, par le culte systématique de l'Humanité. Il posait ainsi l'idéal nouveau bien au-delà du misérable état théologique où était tombée la démocratie française. Une telle formule, commentée par la rude domination du cléricalisme et du bonapartisme, fit réfléchir de sincères démocrates sur les dangers de leur théologisme rétrograde. Sans doute, cette action ne se produisit que sur quelques esprits énergiques, mais ce sont ceux-là qui finissent toujours par modifier les autres.

Après la mort d'Auguste Comte, en 1857, l'action de Littré ne fut certes pas inutile à ce mouvement d'émancipation. L'action du journalisme, qui contribua tant à l'exaltation exagérée de cet érudit, ne manqua pas néanmoins de sagesse et d'efficacité politique. L'émancipation théologique, l'avènement d'un régime entièrement scientifique devinrent les formules courantes de tout le parti progressiste.

Enfin, s'il est permis de se citer, mon action et celle de mes amis quoique sans bruit ne furent pas inutiles dans ce grand mouvement. J'ai commencé mon enseignement philosophique, 10, rue Monsieur-le-Prince, en 1858, je l'ai depuis constamment étendu, non seulement par des cours, mais aussi par de nombreuses conférences dans les bibliothèques populaires; et finalement à partir de 1880, dans la salle Gerson, que j'ai due à M. Jules Ferry. Dans la petite salle de la maison, 10, rue Monsieur-le-Prince, j'ai eu toujours un auditoire nombreux et vraiment choisi, soit français, soit étranger; ainsi pour les Espagnols, j'y ai compté depuis M. Py y Margall jusqu'à M. Olozaga. Mon action était à la fois négative et positive, mais toujours précise.

Les travaux du docteur Robinet sur Danton furent le premier effort pour substituer à la théorie rétrograde de Louis Blanc, prépondérante jusque-là dans le parti démocratique, la théorie positive d'Auguste Comte, qui faisait commencer la réaction à la proclamation du déisme légal de Robespierre. Aussi, quand arriva, à la suite des désastres inouïs de 1870, la proclamation de la République, la situation se trouvait tout autre qu'en 1848. La monarchie légitime ou quasi-légitime était au fond profondément oubliée dans la masse populaire; le bonapartisme venait de sombrer dans les désastres qui sont sa conclusion finale; mais un parti restait debout, occupant toutes les positions,

dominant l'esprit et le cœur de la haute bourgeoisie, il restait, dis-je, debout : le cléricalisme. Mais il ne se trouvait plus en face des naïves candeurs de 1848, mais bien d'un parti vigoureusement émancipé et bien décidé à marcher vers un régime nouveau, pleinement scientifique. Au fond, la lutte n'était pas entre la République et la Monarchie, elle était et elle est encore entre le cléricalisme, qui formule un véritable retour en arrière, et la République vraiment positive, éliminatrice de toute théologie. Gambetta l'avait bien vu avec sa profondeur habituelle, quand il proclamait que le cléricalisme c'était l'ennemi. Cela est encore vrai, car la monarchie est infiniment supérieure à une République cléricale. La République positive triomphant met des ménagements dans sa lutte contre le cléricalisme, rien de mieux ; mais quant à une conciliation cela me paraît une conception absolument contradictoire. Et, quant à la tentative, plus ou moins confuse, plus ou moins inconsciente, de former dans la République un petit régime de Louis-Philippe, cela me paraît une tentative illusoire et néanmoins dangereuse par l'alliance inévitable d'une partie des républicains avec les rétrogrades.

Quoi qu'il en soit, la lutte du parti républicain émancipé contre le parti clérical, qui cherchait, comme en 1851, l'analogue de Napoléon III, aurait été insuffisante, s'il n'y avait pas eu une élimination plus ou moins spontanée, plus ou moins systématique des vieux dogmes révolutionnaires, qui permettent de renverser mais jamais de gouverner. Heureusement un homme se rencontra, doué d'un grand génie politique, d'une grande persévérance dans sa souplesse, qui se fit à cet égard l'organe de cette nouvelle destination : ce fut Gambetta. Il commença l'organisation d'un parti républicain vraiment gouvernemental ; et il faut rendre cette justice au parti démocratique dans toutes ses nuances qu'il fut suivi,

malgré des antipathies assez légitimes, comme lorsqu'il fit accepter la dictature de M. Thiers, sans abandonner en aucune manière son rang parmi les purs républicains. Gambetta, comme Cromwell, était de ceux qui savent qu'un homme politique doit être de son parti ; ce qui ne veut pas dire qu'on en est l'esclave. Après des luttes continues, mais fécondes, le parti républicain proprement dit arriva définitivement au pouvoir ; avènement caractérisé par la présidence de M. Grévy. Alors commence l'œuvre vraiment organique, qui seule peut préparer l'avènement d'une République vraiment positive, rendant à l'ordre privé les doctrines théologico-métaphysiques et appuyant ses décisions sur la connaissance plus ou moins élevée des lois naturelles des choses.

La première grande opération dans cette direction fut la laïcisation de l'enseignement primaire ; ce fut là une grande bataille, et décisive. L'homme d'Etat qui réalisa ce grand projet, M. Jules Ferry, rendit là un service incomparable, en faisant passer à l'état réel les aspirations du parti républicain.

Mais une opération d'une efficacité moins immédiate, mais d'une importance capitale, devait consister dans l'introduction dans le haut enseignement de l'esprit positif systématique.

M. H. Stupuy, actuellement membre du conseil municipal de Paris et bien connu par ses efforts élevés de propagande positiviste, s'en fit l'organe. Il reprit la proposition qu'Auguste Comte avait faite en 1842 à M. Guizot. Dans le numéro de juillet-août 1879 de la *Revue de Philosophie positive,* de M. Littré, il proposa la fondation d'une chaire d'histoire générale des sciences au Collège de France. Il faut le louer d'une telle initiative ; mais la chose ne semblait pas mûre encore, puisqu'elle a exigé près de treize ans d'une assez lente incubation pour

arriver au succès définitif, par l'action d'un député, M. Antonin Dubost, qui en a poursuivi constamment la réalisation depuis 1884 ; et qui, en 1891, a rencontré en M. Léon Bourgeois, le Ministre de l'Instruction publique qui a donné enfin l'appui décisif et définitif.

M. Antonin Dubost, profondément initié à la philosophie positive, a su en faire de hautes applications, comme le prouvent de beaux travaux historiques (1). En 1884, M. Antonin Dubost, député, était membre de la Commission du budget et fut chargé à ce titre du rapport sur la fixation du budget général de l'Instruction publique pour l'exercice 1885 (2).

« C'est presque un lieu commun, dit M. Antonin Du-« bost, de dire que la grande œuvre de l'éducation na-« tionale, entreprise depuis quelques années, vaudra ce « que vaudront la haute culture intellectuelle et l'ensei-« gnement supérieur dans ce pays. » L'enseignement supérieur proprement dit, c'est-à-dire la culture indépendante en dehors et au-dessus de l'application pédagogique, est représenté en France par deux grandes institutions : le Muséum et le Collège de France. M. Antonin Dubost constate qu'au Collège de France, plusieurs chaires devraient être placées dans l'enseignement des facultés et que de nouvelles, amenées par le progrès de l'évolution mentale, devraient y être créées : « Pendant ce temps, dit-il, le Collège de France, no-« tamment, demeure fermé soit à des sciences nouvelles,

(1) — 1° *Des Conditions de gouvernement en France*, 1 vol. Alcan. — 2° *Danton et la Politique contemporaine*, 1 vol. Charpentier. — 3° *Danton et les Massacres de Septembre*. Charosay.

(2) N° 3051. Chambre des députés, session de 1884. Rapport fait au nom de la Commission du budget, chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1885 (ministère de l'Instruction publique), par M. Antonin Dubost, député. Paris, imprimerie de la Chambre des députés. A. Quantin, 7, rue Saint-Benoît, 1885.

« soit à des enseignements qu'il serait de l'honneur de
« notre pays d'inaugurer en Europe. »

« Parmi ceux-là, nous nous contenterons d'en citer « un, pour lequel, depuis bien longtemps, la création « d'une chaire au Collège de France a été demandée. « Nous voulons parler de l'enseignement de l'*Histoire* « *générale des sciences.* » N'est-il pas étrange, en effet, « qu'il n'y ait pas encore, en France, un seul cours pour « expliquer la formation et le progrès des connaissances « humaines, la filiation effective des progrès de l'Huma- « nité, sans l'étude desquels, pourtant, il ne saurait y « avoir de véritable histoire? C'est vainement jusqu'ici « qu'une telle création a été sollicitée. On a toujours « invoqué, pour s'y refuser, le nombre considérable de « chaires déjà existantes, ce qui autrefois a provoqué « de la part d'un penseur illustre s'adressant à un « Ministre de l'Instruction publique, trop indifférent à la « haute culture intellectuelle, cette réflexion caractéris- « tique : qu'il était bien regrettable qu'il fût si facile de « faire de mauvaises créations et si difficile d'en faire « de bonnes. »

M. Antonin Dubost venait de poser ainsi devant la Chambre et le gouvernement le problème de la création de la chaire d'histoire générale des sciences au Collège de France. Il aurait repris, après les élections de 1885, la question, par une proposition formelle. Mais comme l'on sait, ces élections furent telles et posèrent un si redoutable problème politique, que tous les efforts durent être employés pour le résoudre; et cela dura jusqu'aux élections de 1889. A ce moment, surgit une situation plus calme.

M. Antonin Dubost put reprendre sa proposition; c'est ce qu'il fit dans la séance du 21 novembre 1890 (1).

(1) Voir pièces justificatives n° 11.

Il proposa, en effet, sur le chapitre XII, relatif au Collège de France, un amendement ainsi conçu : « Ajou« ter, pour la création d'une chaire de l'histoire géné« rale des sciences, une somme de 10,000 francs ». M. Antonin Dubost développe sa proposition en donnant toutes les raisons décisives d'une telle création. Mais il se heurte à l'opposition de la Commission du budget qui, désireuse de créer une chaire de statistique à l'Ecole de droit, refusait celle de l'histoire générale des sciences, tout en reconnaissant sa haute importance. M. Antonin Dubost interpellant alors M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique : « Quelle est l'opinion de « M. le Ministre? » — M. le Ministre de l'Instruction publique : « Mon opinion est celle du rapporteur. J'estime, « comme l'honorable M. Antonin Dubost, que la créa« tion d'une chaire, que j'appellerai, pour mon compte, « chaire d'histoire de la méthode, serait indispensable « pour couronner notre enseignement scientifique : » ... — M. Clémenceau : « Eh bien! alors? » — M. le Ministre : « Mais nous sommes liés. » — M. Antonin Dubost : « Il ne s'agit que d'une somme de 10,000 fr. » — M. Clémenceau : « Le Ministre ne demande qu'à être « battu ! »

Après une épreuve douteuse, la Chambre rejeta définitivement la proposition de M. Antonin Dubost (1).

M. Antonin Dubost ne se tint pas pour battu et dans la session de 1891, il s'adressa de nouveau à la Chambre pour obtenir d'elle une décision contraire à celle de la Commission du budget. Et dans la séance du 19 octobre 1891, il proposa de nouveau son amendement (2). Il se trouva de nouveau en face de l'opposition de la Commission du budget, dont le rapporteur, M. Charles Du-

(1) Voir pour plus de détails le n° 11 des pièces justificatives.

(2) Voir le n° 12 des pièces justificatives.

puy, fit une opposition tellement bienveillante qu'il semblait que la commission persistait dans sa première décision avec beaucoup de mollesse. Mais cette fois-ci M. Antonin Dubost avait l'appui de M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique; c'est-à-dire que le gouvernement était avec lui.

L'approbation de M. Léon Bourgeois n'avait rien qui dut surprendre, au fond il avait toujours été sympathique à une telle création, dont son esprit et ses convictions le rendaient si apte à saisir toute la portée. M. Léon Bourgeois avait, en effet, prononcé au mois d'août 1891, à la distribution des prix du Concours général, un discours caractéristique, où sont formulées les plus hautes aspirations positives (1) : « L'homme n'est « rien sans la société. Qui de vous saurait ce qu'il sait, « si des myriades d'hommes n'avaient travaillé, souf- « fert, expiré, pour conquérir, parcelle par parcelle, « cette science qui vous est si libéralement et si facile- « ment donnée? Que de sacrifices éclatants ou inconnus « représentent la moindre de ces découvertes, qui, de la « vie rude, grossière et périlleuse des races anciennes, « ont fait naître cette civilisation merveilleuse, qui « subordonne les forces de la nature à vos besoins, à « vos volontés, souvent à votre fantaisie ! »

« Et n'oubliez jamais que ceux qui ont créé ce trésor « ne l'ont pas créé pour quelques-uns, mais pour « tous !..... »

Ce sont là de nobles paroles où l'Humanité s'affirme, sans néanmoins méconnaître la Patrie, comme l'a si bien fait comprendre le ministre dans le même discours. M. Léon Bourgeois est de ceux qui pensent que désormais la capacité pratique de l'homme d'Etat doit se combiner avec des vues générales de plus en plus né-

(1) Voir numéro du 1er septembre 1891 de la *Revue occidentale*.

cessaires. Du reste, un représentant direct de l'Université, M. Darlu, dans le discours prononcé en 1890, dans la même cérémonie, après avoir, avec une haute indépendance, proclamé la nécessité de l'enseignement de la morale, proclama que j'avais enfin, le premier, accompli cet enseignement à la Sorbonne, salle Gerson. C'est que, au fond, l'Université de 1890 n'est plus précisément celle de Bonaparte.

Quoi qu'il en soit, dans la séance du 19 octobre 1891, après une discussion où prirent part M. Antonin Dubost et M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, la Chambre vota les fonds nécessaires à la création d'une chaire d'histoire générale des sciences au Collège de France ; et cela, à une grande majorité (1).

Au commencement de janvier 1892, le projet du budget vint devant le Sénat ; M. Trarieux en était le rapporteur ; le Sénat adopta, sans aucune opposition et à une très grande majorité, la décision de la Chambre des députés.

Sur la proposition du ministre de l'Instruction publique, M. Carnot, président de la République, par un décret du 30 janvier 1892, créa la chaire d'histoire générale des sciences au Collège de France. Par décret du même jour, je fus appelé à remplir une telle chaire (2).

Il a donc fallu 60 ans, près de deux générations, pour réaliser le projet si persévéramment poursuivi par Auguste Comte pendant 14 ans ; et l'on peut y voir l'un des caractères de l'évolution positiviste, continue, lente, persévérante, mais se réalisant finalement.

Pierre LAFFITTE.

(1) Voir pour plus de détails le n° 13 des pièces justificatives.
(2) Voir n° 14 des pièces justificatives.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

NOTE A M. GUIZOT POUR LA FONDATION D'UNE CHAIRE AU COLLÈGE DE FRANCE

La note suivante a été remise, par son auteur, à M. Guizot, ministre de l'Instruction publique, le 29 octobre dernier :

NOTE

Sur la création d'une chaire d'*Histoire générale des sciences physiques et mathématiques* au Collège de France.

La belle institution du Collège de France a été constamment destinée, dès son origine, à servir de complément nécessaire au système général de l'instruction publique, en organisant un moyen régulier et permanent de le perfectionner sans cesse conformément aux nouveaux besoins manifestés par la marche graduelle de l'esprit humain. S'adressant exclusivement, par sa nature, à des intelligences déjà suffisamment préparées, le haut enseignement de ce collège s'étend, pour ainsi dire spontanément, à des matières nouvelles aussitôt que le progrès continu de nos connaissances en fait sentir la nécessité, et ménage ainsi successivement des améliorations ultérieures dans l'éducation même de la jeunesse qui, ne devant comprendre que des notions arrêtées, doit repousser toute innovation hazardée. Une telle conception a donc permis de réaliser, relativement à l'instruction publique, cette combinaison si rarement obtenue et néanmoins si nécessaire de l'esprit d'ordre et de l'esprit de progrès, dont l'harmonie constitue la difficulté fondamentale de tout établissement social. Aussi ce collège (si bien nommé,

puisque la pensée en appartient exclusivement à la France), a-t-il constamment résisté depuis trois siècles à toutes les révolutions, par son aptitude spéciale à recevoir sans effort toutes les modifications légitimes. C'est, en grande partie, sous son influence que se sont successivement accomplies, pendant ce long intervalle, toutes les améliorations introduites dans le système de notre éducation nationale (1).

L'esprit de cette institution, qu'il était nécessaire de rappeler sommairement ici, paraît exiger aujourd'hui la création d'une chaire nouvelle consacrée à l'histoire générale et philosophique des sciences positives, et qui semble éminemment adaptée à l'état présent de notre développement intellectuel.

C'est seulement de nos jours qu'une telle chaire pouvait être convenablement établie, puisque avant notre siècle les diverses branches fondamentales de la philosophie naturelle n'avaient point encore acquis leur caractère définitif, ou n'avaient pas manifesté leurs relations nécessaires. Mais aujourd'hui, d'une part, la science mathématique, constituant enfin un immense système de méthodes générales et de principes universels, premier fondement de la philosophie naturelle tout entière, a organisé sur des bases invariables son admirable harmonie avec l'étude positive de la nature inerte, soit dans la physique céleste, soit dans les principales parties de la physique terrestre; d'une autre part, les sciences plus compliquées qui ont pour objet l'étude des corps vivants sont enfin parvenues à leur véritable état positif, relativement aux trois points de vue généraux sous lesquels ces corps peuvent être envisagés, l'organisation, la vie normale et anormale, et la classification; et, en même temps, la physique organique, tout en conservant sa physionomie propre, s'est profondément coordonnée à la physique inorganique.

Dans cet état de notre intelligence, la science humaine, en ce qu'elle a de positif, peut donc enfin être envisagée comme *une*, et par conséquent son *histoire*, peut, dès lors, être

(1) Cette manière philosophique d'envisager le Collège de France a été appuyée d'intéressants développements historiques dans la note très remarquable publiée tout récemment par mon illustre ami M. de Blainville *sur la Chaire d'histoire naturelle au Collège de France.*

conçue. Impossible sans cette unité, l'histoire des sciences tend réciproquement à rendre l'unité scientifique plus complète et plus sensible.

La haute importance d'une telle étude ne saurait être douteuse. L'observation exacte de la marche, souvent en apparence si peu rationnelle, suivie à travers les siècles par la succession des hommes de génie pour acquérir ce petit nombre de connaissances, certaines et éternelles, qui constitue notre domaine scientifique actuel, doit inspirer à tous les esprits élevés un profond attrait, et peut, en même temps, faciliter le progrès effectif des sciences en faisant mieux connaître les lois naturelles de l'enchaînement des découvertes. Outre cette utilité propre et directe du nouveau cours proposé, il est clair que toutes les considérations de quelque importance relatives à la philosophie des sciences, à leur méthode, à leur esprit et à leur harmonie, viennent s'y rattacher naturellement et avec cette heureuse garantie que, liées ainsi au développement historique de la science humaine, toutes les notions vagues ou arbitraires s'en trouveront nécessairement exclues pour n'en laisser subsister que ce qu'elles offrent de positif. Enfin, sous un dernier point de vue général, l'étude de l'histoire philosophique des sciences se présente comme constituant un élément indispensable dans l'ensemble des études historiques qui offrent aujourd'hui à cet égard une lacune fondamentale dont tous les bons esprits sont vivement choqués.

Ces divers motifs inspiraient sans doute l'illustre Cuvier lorsqu'il entreprit dans ses dernières années le beau cours d'*Histoire des sciences naturelles* que sa mort laisse incomplet. L'ascendant si justement acquis à son génie ne permit pas de remarquer l'infraction incontestable qu'il commettait ainsi au programme de la chaire qu'il occupait au Collège de France. Mais un privilège aussi personnel n'est pas malheureusement de nature à se reproduire. D'ailleurs la chaire d'histoire naturelle conçue d'une manière si large et si philosophique par M. Cuvier ne saurait aucunement comporter désormais une telle excursion, depuis que cette chaire, la seule en Europe où l'histoire naturelle fût réellement consi-

dérée dans tout son vaste ensemble, vient d'être dénaturée par sa funeste transformation en une simple chaire de géologie minéralogique.

Une considération rationnelle tout-à-fait décisive établit incontestablement la nécessité de consacrer à l'histoire des sciences positives une chaire spéciale et nouvelle. Pour répondre convenablement à sa destination et produire toute l'utilité réelle dont il est susceptible, un tel cours doit, en effet, porter indispensablement sur l'ensemble de toutes les sciences fondamentales. Car, les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie et les sciences physiologiques, s'étant toutes, en réalité, développées simultanément et sous l'influence les unes des autres, il est impossible d'exposer une véritable *histoire,* c'est-à-dire de démontrer la filiation effective des progrès, en observant exclusivement une partie quelconque d'entre elles. Sans cette conception d'ensemble, un cours destiné à l'histoire scientifique tend inévitablement à dégénérer en une simple histoire ou une suite de notices biographiques, ce qui, quoiqu'utile à certains égards, est fort loin de correspondre à l'importance de l'institution du Collège de France, et ne saurait y motiver la création d'une nouvelle chaire. Ainsi envisagé, ce cours provoquerait de simples recherches d'érudition et ne pourrait aucunement aboutir à augmenter la masse de nos connaissances positives en faisant découvrir par l'observation les lois naturelles qui président au grand phénomène du développement scientifique de l'esprit humain.

Le cours historique de M. Cuvier, avec quelque profonde habileté qu'il ait d'ailleurs été exécuté, offre lui-même une confirmation frappante de la justesse nécessaire de ce principe.

L'impossibilité où il se trouvait par un cadre trop peu étendu, de prendre convenablement en considération l'histoire des mathématiques, de l'astronomie, etc., pour se borner à celle de ce que l'on appelle vulgairement les *sciences naturelles,* c'est-à-dire essentiellement les diverses branches de la physique organique, a rendu nécessairement incomplets tous ses aperçus principaux, conçus d'ailleurs dans un esprit

philosophique. Il a paru ainsi presque entièrement méconnaître l'influence directrice exercée à toutes les époques par la science mathématique et par la physique inorganique sur la méthode et le développement des autres parties de la philosophie naturelle qui, relatives aux phénomènes les plus compliqués et les plus particuliers, se trouvent, par cela même sous la dépendance nécessaire de celles qui étudient les lois des phénomènes les plus simples et les plus généraux. C'est ce qu'on peut vérifier aisément en considérant, par exemple, la manière extrêmement imparfaite dont M. Cuvier a apprécié l'influence d'Archimède et d'Hipparque, et pour les temps modernes, l'action de Galilée sur son siècle, celle même de Leibnitz, et surtout celle de Newton. Toutes ces imperfections capitales eussent nécessairement disparu si le cours de M. Cuvier eût pu embrasser l'ensemble de l'histoire scientifique.

Les divers motifs indiqués dans cette note paraissent propres à rendre parfaitement sensible la nécessité d'instituer aujourd'hui au Collège de France une chaire nouvelle exclusivement consacrée à l'histoire des sciences positives, envisagées collectivement. Ils montrent clairement l'impossibilité absolue d'atteindre le but proposé, en faisant d'un tel enseignement un simple appendice d'aucun cours sur une branche quelconque de la philosophie naturelle, et surtout de ceux qui se rapportent aux sciences les moins avancées et les plus dépendantes.

Afin de mieux manifester à tous les esprits le vrai caractère de ce nouveau cours, il semble même convenable de l'intituler : *Cours d'histoire générale des sciences physiques et mathématiques*, pour rappeler, par une désignation officiellement consacrée, qu'il correspond à l'ensemble des sciences dont s'occupe la première classe de l'Institut.

Paris, le 28 octobre 1832.

Auguste Comte,
Ancien élève de l'Ecole polytechnique.

N. B. — La création de cette nouvelle chaire serait facilitée, sous le rapport financier, par la suppression, effectuée

depuis la mort de M. Portal, de la chaire d'anatomie de l'homme, en même temps qu'elle réparerait, peut-être aux yeux des amis des sciences, le tort fait aux études positives et l'altération notable apportée au Collège de France par une aussi grave suppression.

N° 2

LETTRE D'AUGUSTE COMTE A M. GUIZOT

Monsieur Auguste Comte à Monsieur Guizot

Paris, le samedi 30 *mars* 1833.

Monsieur,

Quoique, depuis plus de trois semaines, je diffère à dessein de vous écrire, je dois d'abord vous demander sincèrement pardon de vous entretenir d'affaires si peu de temps après la perte cruelle et irréparable que vous venez d'éprouver, et à laquelle je compatis vivement. Mais, comme d'après ce que vous aviez bien voulu m'annoncer dans notre dernière entrevue, c'était vers le commencement de mars que devait être examinée définitivement la proposition que j'ai eu l'honneur de vous soumettre le 29 octobre dernier, sur la création d'une chaire d'*Histoire générale des sciences physiques et mathématiques* au Collège de France, je craindrais, en gardant plus longtemps le silence à cet égard, de donner lieu de croire que j'aurais renoncé à ce projet.

Il serait déplacé, Monsieur, de rappeler ici, même sommairement, les diverses considérations principales propres à faire sentir l'importance capitale de ce nouvel enseignement, et sa double influence nécessaire pour contribuer à imprimer aux études scientifiques une direction plus philosophique, et pour combler une lacune fondamentale dans le système des études historiques ; c'est, ce me semble, le complément évident et indispensable de la haute instruction, surtout à l'époque actuelle. Je m'en réfère à cet égard à ma note du 24 octobre, ou, pour mieux dire, Monsieur, je m'en rapporte à votre opinion propre et spontanée sur une question que la nature de votre esprit et de vos méditations antérieures vous met plus que personne en état de juger sainement.

Car, je vous avoue, Monsieur, que ce à quoi j'attache le plus d'importance dans cette affaire, c'est que vous veuillez bien la

décider uniquement par vous-même, à l'abri de toute influence, en usant de votre droit à l'égard du Collège de France qui se trouve heureusement, et par la loi et par l'usage, hors des attributions du conseil d'instruction publique. Les deux seuls savants qui fassent actuellement partie de ce conseil, quoique distingués d'ailleurs dans leurs spécialités, sont, en effet, par une singulière coïncidence, généralement reconnus dans le monde scientifique comme parfaitement étrangers à tout ce qui sort de la sphère propre de leurs travaux, et comme pleinement incompétents en tout ce qui concerne la philosophie des sciences et l'histoire de l'esprit humain. Il y aurait, Monsieur, je dois le dire avec ma franchise ordinaire, plus que de la modestie, dans une intelligence comme la vôtre, à subordonner votre opinion à la leur sur une question de la nature de celle que j'ai eu l'honneur de soulever auprès de vous. Si vous pouvez à ce sujet recueillir des conseils utiles, ce n'est pas du moins de la part de vos conseillers officiels.

Comme depuis cinq mois vous avez eu certainement le loisir d'examiner cette affaire avec toute la maturité suffisante, sans être importuné de mes instances, je crois pouvoir enfin, Monsieur, sans être indiscret, réclamer à cet égard votre décision définitive. Je suis loin de me plaindre de la situation précaire et parfois misérable dans laquelle je me suis toujours trouvé jusqu'à présent, car je sens combien elle a puissamment contribué à mon éducation. Mais cette éducation ne saurait durer toute la vie, et il est bien temps, à trente-cinq ans, de s'inquiéter d'une position fixe et convenable. Les mêmes circonstances qui ont été utiles (et à mon avis indispensables ordinairement), pour forcer l'homme à mûrir ses conceptions èt à combiner profondément le système général de ses travaux, deviennent nuisibles par une prolongation démesurée, quand il ne s'agit plus que de poursuivre avec calme l'exécution de recherches convenablement tracées. Pour un esprit tel que vous connaissez le mien, Monsieur, il y a, j'ose le dire, un meilleur emploi de son temps, dans l'intérêt de la société, que de donner chaque jour cinq à six leçons de mathématiques. Je n'ai pas oublié, Monsieur, que, dans les conversations philosophiques trop rares et si profondément intéressantes *que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous autrefois, vous avez bien voulu m'exprimer souvent combien vous me jugeriez propre à contribuer à la régénération de la haute instruction publique, si les circonstances vous en conféraient jamais la direction.* Je ne crains pas, Monsieur, de vous rappeler cette dis-

position bienveillante et d'en réclamer les effets lorsqu'il s'agit d'une création qui, abstraction faite de mon avantage personnel, présente en elle-même une utilité scientifique incontestable et du premier ordre, et qui se trouve en une telle harmonie avec la nature de mon intelligence et les recherches de toute ma vie qu'il serait, je crois, fort difficile aujourd'hui qu'elle pût mieux convenir à une autre personne.

J'espère, Monsieur, que vous ne trouverez pas déplacée mon insistance à cet égard, après un si long délai. Vous n'ignorez pas que, bien que ce projet fût pleinement arrêté dans mon esprit avant votre ministère, je n'ai point essayé de le soumettre à votre prédécesseur, par la certitude que j'avais de n'en être pas compris, et il est plus que probable que la même raison m'empêchera également d'en parler à votre successeur. Vous concevez donc, Monsieur, qu'il est de la dernière importance pour moi de faire juger cette question pendant que le ministère de l'instruction publique est occupé, grâce à une heureuse exception, par un esprit de la trempe du vôtre et dont j'ai le précieux avantage d'être connu personnellement.

Comme cette fonction ne présente heureusement aucun caractère politique, je ne pense pas qu'on puisse trouver dans le système général du gouvernement actuel aucun motif d'exclure, malgré l'incompatibilité actuelle de ma philosophie positive avec toute la philosophie théologique ou métaphysique et par suite avec les systèmes politiques correspondants. Dans tous les cas, cette exclusion ne saurait offrir l'utilité d'arrêter mon essor philosophique qui est maintenant trop caractérisé et trop développé pour pouvoir être étouffé par aucun obstacle matériel, dont l'effet ne saurait être au contraire que d'y introduire, par le sentiment involontaire d'une injustice profonde, un caractère d'irritation contre lequel je me suis vigoureusement tenu en garde jusqu'ici. Comme je ne pense pas que les vexations purement gratuites et individuelles se présentent à l'esprit d'aucun homme d'Etat, dans quelque système que ce soit, je dois donc être pleinement rassuré à cet égard. Si cependant, Monsieur, quelque motif de ce genre contrariait ici l'effet de votre bienveillance, je ne doute pas que vous crussiez devoir me le déclarer franchement, par la certitude que vous auriez que je vous connais trop bien pour ne pas regarder un esprit aussi élevé que le vôtre comme parfaitement étranger à toute difficulté de cette nature.

Je ne pense pas non plus avoir aucun obstacle à rencontrer dans les considérations financières, car le budget du Collège de

France me semble actuellement pouvoir comporter aisément cette nouvelle dépense sans aucune addition de fonds, la chaire d'économie politique ne devant point probablement être rétablie, à cause du caractère vague et de la conception irrationnelle de cette prétendue science, telle qu'elle est entendue jusqu'ici. Dans tous les cas, il est nécessaire d'abord de reconnaitre en principe la convenance du cours d'histoire des sciences positives, sans y mêler aucune question d'argent. Je puis d'autant plus faciliter une telle décision que je consentirais volontiers à faire ce cours sans aucun traitement, jusqu'à ce que la Chambre eût alloué des fonds spéciaux, si le budget était réellement insuffisant.

Par ces divers motifs, j'espère, Monsieur, que vous voudrez bien m'assigner prochainement une dernière entrevue pour me faire connaître au sujet de cette création votre détermination définitive, soit dans un sens, soit dans un autre. J'ai besoin de n'être pas tenu plus longtemps en suspens à cet égard, afin de pouvoir donner suite, si une telle carrière m'était malheureusement fermée, aux démarches susceptibles, dans une autre direction, de me conduire à une position convenable, ce qui est devenu maintenant pour moi, après une insouciance philosophique aussi prolongée, un véritable devoir.

J'ai dédaigné, Monsieur, d'employer auprès d'un homme de votre valeur les procédés ordinaires de sollicitations indirectes et de patronages plus ou moins importants que j'eusse pu néanmoins mettre en jeu tout comme un autre; c'est moi seul, Monsieur, qui m'adresse à vous seul. Il s'agit ici d'une occasion unique de m'accorder une position convenable, sans léser aucun intérêt, et en fondant une institution d'une haute importance scientifique, susceptible, je ne crains de le dire, d'honorer à jamais votre passage au ministère de l'instruction publique. Je crois donc pouvoir compter sur l'épreuve décisive à laquelle je soumets ainsi *votre ancienne bienveillance pour moi* et votre zèle pour les véritables progrès de l'esprit humain.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance bien sincère de la respectueuse considération de votre dévoué serviteur.

Auguste COMTE,
N° 159, rue Saint-Jacques.

P.-S.—Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien accepter l'hommage du premier volume de mon *Cours de philosophie positive*, dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un exemplaire. La publication de cet ouvrage, que les désastres de la librairie

avaient suspendue pendant deux ans, va maintenant être continuée sans interruption par un autre éditeur. Je m'empresse de profiter de la première disponibilité de quelques exemplaires pour satisfaire le désir que j'avais depuis si longtemps de soumettre ce travail à un juge tel que vous.

CABINET DU MINISTRE

N° 3

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, le 3 *mai* 1833.

J'ai reçu, Monsieur, le premier volume du *Cours de Philosophie positive*, que vous avez bien voulu m'adresser, et la lettre qui accompagnait cet envoi.

Je sais déjà quel intérêt mérite cet ouvrage et je vous prie, Monsieur, d'en agréer mes remercîments ainsi que l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique,
GUIZOT.

P.-S. — Je regrette que mes occupations ne me permettent pas de vous recevoir en ce moment.

M. Auguste COMTE.

N° 4

A MONSIEUR GUIZOT, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(*Copie conforme*) *Paris, le lundi matin* 6 *mai* 1833.

Monsieur,

Dans la singulière et tardive réponse que vous avez cru devoir faire, vendredi dernier, à ma communication du 30 mars, il n'est nullement question de l'objet le plus essentiel et le plus urgent de ma communication, c'est-à-dire des instances motivées que contenait ma lettre pour votre détermination définitive sur la création, que j'ai eu l'honneur de vous proposer dans une note du 29 octobre dernier, d'une chaire *d'histoire générale des sciences physiques et mathématiques* au Collège de France. Vous vous bornez à m'exprimer vos regrets que *vos occupations*

ne vous permettent pas de me recevoir en ce moment. Permettez-moi de vous rappeler, Monsieur, que je ne suis pas d'un caractère à déranger qui que ce soit, et surtout un ministre, pour une affaire purement personnelle, ce dont vous avez eu amplement la preuve. L'objet de ma demande rentre, on ne peut plus explicitement, dans la catégorie de vos *occupations légales*, car je ne sache pas, Monsieur, que, dans votre position actuelle, vous en puissiez avoir de plus graves que celle de contribuer à perfectionner, sous un rapport capital, le système général de la haute instruction publique. Nonobstant votre annonce, je crois donc, Monsieur, devoir insister, et j'insiste très formellement en ce moment, pour avoir avec vous, le plus prochainement possible, une dernière conférence sur cette affaire, comme je vous le demandais déjà en terminant ma lettre du 30 mars. Il est impossible, Monsieur (même indépendamment de la bienveillance que vous m'avez toujours manifestée), que vous persistiez à éluder d'une manière aussi peu convenable une explication décisive dans un sens quelconque sur une affaire pendante depuis plus de six mois, dont la solution dépend entièrement de vous, et à l'égard de laquelle vous ne sauriez avoir le droit de me retenir plus longtemps dans une incertitude préjudiciable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de la respectueuse considération de

Votre dévoué serviteur,

Auguste COMTE.
N° 159, rue Saint-Jacques.

P.-S. — Je dois vous prévenir loyalement, Monsieur, que si je n'obtiens aucune réponse à ce billet dans le délai ordinairement usité pour les concessions d'audience ministérielle, j'interpréterai ce silence comme un refus formel d'explication.

CABINET DU MINISTRE

N° 5

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, le 9 *mai* 1833.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que je ne crois pas devoir m'occuper, quant à présent, de la fondation de la chaire dont vous m'avez entretenu. J'ai lu, avec attention, les obser-

vations que vous m'avez adressées à ce sujet; je m'en suis entretenu avec plusieurs personnes dont j'estime les lumières, et j'ajourne toute mesure à cet égard.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique
GUIZOT.

M. Auguste Comte.

N° 6

Note publiée par Auguste Comte dans le National *du 8 octobre 1833, sous le titre* Observations de l'auteur, *à la suite de la publication, dans ce journal, de la* note *adressée à M. Guizot.*

« M. Guizot avait d'abord paru sentir vivement la haute importance du nouvel enseignement proposé dans cette note et se déclarait disposé à en propager l'établissement. Néanmoins, après avoir manifesté pendant six mois de telles intentions, il finit par prononcer, non le rejet pur et simple de ce projet, ce qui eût été trop expressif et trop contradictoire à ses promesses, mais, ce qui est bien plus commode, son ajournement indéfini. Du reste, depuis le mois de mai, M. Guizot n'a pas daigné énoncer un seul motif de cette décision, et s'est borné à déclarer qu'il agissait ainsi *d'après l'avis de personnes dont il honore les lumières*, c'est-à-dire, en style ordinaire, qu'il cédait à l'influence de la coterie de sophistes et de rhéteurs dont il est entouré.

« Il existe à Paris seulement, tant au Collège de France qu'à la Sorbonne, *quatre* chaires consacrées à ce qu'on appelle officiellement la *Philosophie*, c'est-à-dire exclusivement destinées à l'étude minutieuse des rêveries et des aberrations de l'homme pendant la suite des siècles ; tandis qu'il n'y a pas en France, ni même en Europe, un seul cours pour expliquer la formation et le progrès de nos connaissances réelles, soit quant à l'ensemble de la Philosophie naturelle, soit quant à aucune science en particulier. Un fait aussi sensible est propre à caractériser l'esprit de notre système d'instruction publique, et peut donner une juste mesure de la véritable portée des *hommes d'Etat* auxquels un tel contraste est actuellement signalé sans qu'ils y fassent aucune attention, quand ils peuvent y remédier avec tant de facilité.

« M. Guizot a la prétention d'être positif et il s'oppose directement à l'extension naturelle de l'esprit scientifique, en même temps qu'il favorise de tout son pouvoir la conservation factice de l'esprit métaphysique et théologique. M. Guizot, qui s'est occupé d'histoire, se croit appelé à étendre et à élever l'enseignement historique; et, cependant, loin d'avoir la pensée d'y introduire l'étude de l'histoire des connaissances humaines, qui constitue, sans doute, l'élément le plus important de notre passé, il refuse dédaigneusement de combler une aussi monstrueuse lacune, lorsqu'elle lui est hautement signalée.

« Il faut, néanmoins, rendre à M. Guizot la justice de reconnaître qu'il croit très sincèrement à sa positivité; mais son exemple offre une bien frappante confirmation de cette vérité si essentielle aujourd'hui même : avec une organisation très distinguée et avec un sentiment réel de la nécessité de l'esprit positif, on reste inévitablement sous le joug de la métaphysique quand on est, malheureusement, par l'ensemble de son éducation, entièrement étranger à toute espèce de méthode scientifique et de connaissances exactes.

« Quels auront été, après d'aussi emphatiques annonces, et malgré quelques intentions réellement progressives, les résultats effectifs de l'année du ministère de M. Guizot pour seconder la marche de l'esprit humain? La consolidation, autant qu'il est en lui, de l'influence sacerdotale dans l'instruction publique et la résurrection solennelle d'une congrégation légale de métaphysiciens politiques (l'Académie des sciences morales et politiques). »

N° 7

A M. DE SALVANDY, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(*Copie conforme.*) (*Confidentielle.*)

Paris, le mercredi 3 septembre 1846.

Monsieur le Ministre,

Il y a quatorze ans, je proposai à M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, de créer, en ma faveur, au Collège de France, une chaire d'*Histoire générale des Sciences positives*. Cette proposition fut d'abord très bien accueillie par M. Guizot,

auquel j'eus l'honneur, sur sa demande, de remettre, sous la date du 28 octobre 1832, une note officielle, spécialement destinée à motiver cette institution. Néanmoins, malgré le vœu personnel du ministre, ce projet fut bientôt rejeté, ou du moins, indéfiniment ajourné, d'après l'opposition du Conseil qui a si longtemps exercé, dans ce ministère, une désastreuse prépondérance. Tant que cet obstacle a prévalu, j'ai dû m'abstenir, à cet égard, de toute vaine tentative. Mais l'espoir d'une meilleure issue m'est enfin rendu par la sage énergie qui vient d'écarter l'oppressive tutelle imposée à vos prédécesseurs. En reproduisant aujourd'hui ma proposition primitive, je dois ainsi compter qu'aucune influence irresponsable ne troublera, sur ce sujet, la délibération personnelle d'un ministre heureusement étranger aux préjugés et aux passions des divers corps enseignants.

La note ci-dessus indiquée, et qui a dû rester dans les papiers du ministère, caractérise assez les principaux motifs d'une telle création, dont l'importance et l'opportunité devaient d'ailleurs, depuis cette époque, augmenter spontanément. Ce nouvel enseignement est de nature à combler désormais la grave lacune générale que présentent à la fois le système des études scientifiques et celui des études historiques. Aucune science ne peut être conçue d'une manière pleinement rationnelle sans la filiation historique de ses principaux progrès, qui seule rend irrécusables ses liens nécessaires avec celles dont elle est précédée ou suivie dans l'ordre naturel de notre évolution mentale. De même, l'histoire ne peut réellement s'élever à aucune saine conception générale du développement humain, si elle n'accorde toujours une attention capitale à la marche effective des diverses théories positives, qui ont tant influé, surtout chez les modernes, sur notre régime intellectuel. Sous ce double aspect, la chaire proposée constitue donc le développement indispensable de la haute instruction propre au Collège de France.

Depuis ma proposition initiale, j'ai publié un *Cours de philosophie positive* qui dissipe naturellement la seule objection essentielle que doivent encore susciter l'étendue et la diversité des connaissances embrassées dans un tel enseignement. Sans cette entière généralité habituelle, la nouvelle chaire ne pourrait offrir un suffisant intérêt philosophique, et dégénérerait bientôt en une suite stérile d'études biographiques ou bibliographiques, peu dignes, aujourd'hui, d'encouragements spéciaux. Car la principale appréciation historique de chaque science fondamentale consiste à bien saisir comment elle succède à la science précé-

dente et prépare la suivante. A la vérité, cette plénitude de vues scientifiques semble d'abord impossible en un temps où l'esprit d'ensemble est partout étouffé sous l'exorbitant essor de l'esprit de détail. Mais le traité ci-dessus mentionné écarte directement cette immense difficulté, en ouvrant la voie qui tend à dégager convenablement la raison moderne du régime de la spécialité empirique. Les six volumes dont il est composé ramènent les diverses sciences essentielles à une hiérarchie naturelle, qui nous permet de monter familièrement, suivant des degrés presque insensibles, depuis les plus simples conceptions mathématiques jusqu'aux plus hautes spéculations sur l'homme. Cette connexité fondamentale, autant historique que dogmatique, admise aujourd'hui dans tout l'Occident, par les penseurs les plus avancés, malgré leurs profondes dissidences philosophiques, constate désormais la pleine opportunité de l'enseignement, jusqu'alors impossible, qui exposerait l'histoire générale des diverses théories positives, enfin assujetties à une véritable unité, à la fois scientifique et logique.

En attachant ainsi votre nom à une éminente fondation philosophique, dont l'initiative semble naturellement réservée à notre France, vous accompliriez, d'ailleurs, Monsieur le Ministre, la digne compensation d'une grave iniquité commise envers moi, et au sujet de laquelle l'autorité compétente a hautement déploré son impuissance légale. Après sept années consécutives d'un irréprochable exercice, mes fonctions d'examinateur d'admission à l'Ecole Polytechnique m'ont été injustement enlevées, en 1844, par suite des coupables menées d'un puissant despote scientifique (M. Arago). M. le Maréchal duc de Dalmatie, alors ministre de la guerre, après avoir profondément examiné cette affaire, a vainement épuisé, en ma faveur, l'insuffisante légalité qui neutralise trop souvent une légitime prépondérance ministérielle sous l'aveugle ascendant de coteries académiques. Ce cas est aussi très bien connu de M. le ministre actuel, qui s'en occupe naturellement comme directeur du personnel. Tous deux pourront ainsi vous signaler mes droits spéciaux à la juste sollicitude du gouvernement.

Si l'ensemble des motifs indiqués dans cette lettre vous dispose, Monsieur le Ministre, à juger digne d'un mûr examen l'importante proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre, je me rendrais avec empressement à l'entrevue exceptionnelle que vous voudriez bien m'assigner pour développer davantage un projet aussi propre à caractériser dignement la tendance finale de notre

temps vers une indispensable harmonie entre l'esprit de conservation et l'esprit d'amélioration.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, les respectueux hommages de votre dévoué serviteur.

Auguste COMTE,
Répétiteur d'analyse transcendante et de mécanique rationnelle à l'Ecole Polytechnique (10, rue Monsieur-le-Prince).

N° 8

A M. DE SALVANDY, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(*Copie conforme.*) Paris, le jeudi 4 mars 1847.

Monsieur le Ministre,

Le mercredi 2 septembre dernier, j'ai eu l'honneur de vous écrire sur la création, au Collège de France, d'une chaire d'*Histoire générale des sciences positives*. Quoique j'aie lieu de croire que cette lettre confidentielle vous est exactement parvenue, le défaut total de réponse me fait craindre enfin qu'il n'en soit autrement, car l'importance de la proposition et la manière dont je l'avais motivée ne me permettent pas de penser qu'on ait pu déroger envers moi à l'usage constant de répondre, d'une façon quelconque, à de semblables demandes. Après six mois d'attente silencieuse, je ne saurais être taxé d'aucune indiscrète impatience en vous priant, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me déclarer :

1° Si vous avez, en effet, reçu cette proposition;

2° Si déjà vous l'avez jugée digne d'examen, ou bien si vous croyez devoir prolonger l'ajournement indéfini dont elle fut l'objet quand je la soumis officiellement, pour la première fois, à l'un de vos prédécesseurs (M. Guizot), par ma note du 28 octobre 1832.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, le respectueux hommage de votre dévoué serviteur.

Auguste COMTE,
Répétiteur d'analyse transcendante et de mécanique rationnelle à l'Ecole Polytechnique, auteur du *Cours de Philosophie positive* (10, rue Monsieur-le-Prince, près l'Odéon).

N° 9

A M. DE SALVANDY, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(*Copie conforme.*) Paris, le jeudi 23 septembre 1847.

Monsieur le Ministre,

D'après la réponse que vous avez bien voulu faire hier à ma lettre du 4 mars dernier, j'apprends que vous n'avez pas reçu celle que j'eus l'honneur de vous écrire le mercredi 2 septembre précédent, sur la création, au Collège de France, d'une chaire d'*Histoire générale des Sciences positives*. Pour réparer cet accident, je m'empresse de vous adresser ci-dessous un *double* de cette pièce importante, d'après une copie littérale que j'avais d'abord eu soin d'en prendre. J'espère qu'elle pourra faciliter l'examen approfondi dont vous daignez juger digne cettre grave proposition. Au besoin, je pourrais aussi reproduire, par le même moyen, ma note initiale du 28 octobre 1832, qui s'y trouve mentionnée, si l'original n'en existait plus dans les cartons du ministère. Je serai toujours disposé d'ailleurs à vous fournir respectueusement toutes les explications, écrites ou verbales, que vous désireriez sur ce sujet.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, le respectueux hommage de votre dévoué serviteur.

Auguste COMTE.

(*Suit la copie annoncée.*) (10, rue Monsieur-le-Prince.)

N° 10

AU CITOYEN CARNOT, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(*Copie conforme.*) (*Personnelle.*)

Paris, le jeudi 25 mai 1848.

Citoyen Ministre,

Votre prédécesseur (M. de Salvandy) m'a informé, par une lettre officielle du 18 septembre dernier, qu'il examinerait *avec l'intérêt qu'elle comporte et que motive le talent éprouvé de son auteur*, la proposition que je lui avais soumise, dans une lettre du 3 septembre 1846, de fonder, au Collège de France, une chaire d'*Histoire générale des sciences positives*, que je puis,

j'ose le dire, seul remplir aujourd'hui. Je vous prie de vouloir bien me faire immédiatement connaître le résultat quelconque d'un tel examen.

Cette proposition n'est que la reproduction plus opportune de celle que je fis longtemps auparavant au ministre Guizot, par ma note du 28 octobre 1832, dont j'ai gardé copie et à laquelle fait allusion la préface du sixième volume de ma *Philosophie positive*, qui, je crois, vous est personnellement connue. Malgré la bonne volonté de M. Guizot, cette importante création avait été écartée sous l'ombrageuse domination des psychologues-universitaires. Quand M. de Salvandy me parut disposé à s'affranchir de leur ténébreuse tutelle, je pensais que mon projet pourrait être mieux accueilli.

Jusqu'ici notre république semble transférer aux idéologues l'omnipotence oppressive que possédaient les psychologues. Mais une commotion aussi radicale ne saurait se borner à échanger entre ces deux sectes rivales une suprématie scientifique dont tous les métaphysiciens sont également indignes. J'espère spécialement que le besoin de représenter dignement l'esprit positif dans l'ensemble de nos études historiques sera bientôt senti par le fils d'un des plus purs organes de la véritable science. L'immortel fondateur de l'Ecole Polytechnique, et aussi son digne fils aîné, s'étonneraient sans doute aujourd'hui de voir l'histoire des connaissances réelles entièrement exclues de tout enseignement français, où tant de chaires sont consacrées à l'histoire des rêveries métaphysiques.

Salut et fraternité.

Auguste COMTE,
10, rue Monsieur-le-Prince.

N° 11

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 21 novembre 1890

M. LE PRÉSIDENT. — « Chap. 12. — Collège de France 499.000 francs. »

Sur ce chapitre il y a un amendement de M. Antonin Dubost, ainsi conçu :

« Ajouter, pour la création d'une chaire de l'histoire générale des sciences, une somme de 10.000 francs. »

La parole est à M. Antonin Dubost.

M. ANTONIN DUBOST. — Messieurs, l'amendement que je prends la liberté de soumettre à la Chambre est la conséquence naturelle et pour ainsi dire la sanction pratique du beau discours prononcé par M. le Ministre de l'instruction publique à la distribution des prix du dernier concours général.

Ce discours, en effet, avait pour objet de montrer que, dans le domaine de l'enseignement public, une des plus grandes nécessités du temps présent, la plus grande peut-être, c'est de fournir aux esprits une doctrine commune, comme un point de ralliement, comme un moyen de concentrer les efforts, pour leur faire produire leur pleine efficacité intellectuelle, morale et pratique.

L'honorable Ministre ajoutait même que, sans cela, on ne peut pas dire qu'il y a dans un pays un véritable enseignement public.

Il aurait pu ajouter bien d'autres choses encore, comme, par exemple, que pour un véritable enseignement public basé sur la connexion qui existe entre les notions scientifiques et l'intérêt social, on ne verrait jamais la fin de ces mouvements contradictoires, de ces alternatives périodiques de révolution et de contre-révolution qui agitent et troublent les sociétés contemporaines. (*Très bien ! très bien !*)

Mais, sans insister sur ce point, n'est-il pas évident, ne va-t-il pas de soi que cette doctrine commune dont on proclame la nécessité, on ne peut la puiser que dans l'enseignement des notions réelles qui émanent de chaque branche du savoir et qui heureusement prennent de plus en plus possession des esprits. Par conséquent, c'est cet ensemble qu'il importe le plus de préciser, d'enseigner, de rendre accessible à tous.

Or, et c'est presque un lieu commun de le dire, à notre époque, le premier pas à faire pour arriver à ce résultat consiste à compléter l'enseignement des sciences par la considération de leur histoire, de leur développement et des rapports intimes qui les unissent si étroitement.

Cela est compris depuis longtemps de tous ceux qui peuvent le comprendre, et cependant on n'a encore rien fait pour en témoigner par un acte public qui à la fois en serait la consécration et fournirait un moyen sûr de rehausser et de vivifier notre enseignement supérieur.

Il y a plus de cinquante ans qu'un grand esprit, un génie pro-

fond, faisait déjà cette remarque qu'il existe au Collège de France et à la Sorbonne un certain nombre de chaires destinées à la culture de questions intéressantes sans doute, mais dont l'intérêt n'est peut être pas très poignant *(sourires)*, tandis qu'il n'existe pas encore en France, ni même en Europe, un seul cours destiné à expliquer la formation et le développement de nos connaissances réelles, sur lesquelles repose toute la civilisation moderne, et qui doivent servir de base à notre enseignement public *(Très bien ! très bien !* à gauche et au centre.)

Un peu plus tard, à un moment où, au ministère de l'instruction publique, on venait de s'occuper de la création d'un assez grand nombre de chaires dont la plupart d'ailleurs ne furent jamais occupées, un savant illustre intervint pour demander la création d'une chaire « d'Histoire générale des sciences » au Collège de France, la même que nous réclamons encore aujourd'hui, et comme il se heurtait à des objections qui dénotaient en même temps une méconnaissance absolue des intérêts en cause et un parti pris évident de ne rien entendre, l'illustre savant mit fin à la conversation par cette réflexion « qu'il était bien regrettable qu'il fût si facile de faire de mauvaises créations et si difficile d'en faire de bonnes » *(On rit).*

Mais, depuis, heureusement, le temps a marché. Nous avons comme ministre de l'instruction publique un homme qui, lui, connaît toute l'importance de la question que je prends la liberté de poser devant la Chambre, dont l'esprit ressent vivement toutes les nécessités du temps présent, qui a, sur les tendances et sur la direction qu'il importe d'imprimer à notre enseignement public, des vues claires, précises et résolues, comme le montre si bien le discours dont je parlais tout à l'heure. Il s'associera, nous n'en pouvons douter, à la demande de crédit que nous formons, et il en profitera pour vous montrer, mieux que je ne saurais le faire moi-même, l'intérêt considérable qui s'attache à la création que nous sollicitons de vous.

Je n'insisterai donc pas d'avantage et je me bornerai à dire en terminant que, pour mon compte, je ne connais pas, dans le domaine de l'enseignement public, une œuvre qui soit plus urgente à accomplir et qui, en même temps, soit de nature à honorer autant les pouvoirs publics, la Chambre, le gouvernement, la France elle-même, que celle qui consisterait à inaugurer en Europe l'enseignement de l'histoire générale des sciences, c'est-à-dire de l'histoire de la formation et du développement des connaissances humaines, de la filiation effective de tous les progrès

scientifiques, sans l'étude desquels il ne saurait y avoir désormais, ni véritable histoire, ni véritable philosophie *(Applaudissements)*.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le rapporteur.

M. CHARLES DUPUY, rapporteur. — Messieurs, le rôle du rapporteur n'est pas des plus agréables. Tout le monde admet comme un *desideratum* très légitime la proposition que vient de faire l'honorable M. Antonin Dubost. Il est certain que la création d'une chaire de l'histoire des sciences au Collège de France remplirait un vide regrettable et ferait le plus grand honneur à la fois aux pouvoirs publics et au pays. Mais la question s'est posée devant la commission du budget; le Ministre lui-même s'en est entretenu avec nous, et quel que fût notre désir d'arriver à donner satisfaction à M. Antonin Dubost, il ne nous a pas paru que nous puissions prendre l'initiative d'un relèvement de crédit.

Nous venons donc devant la Chambre nous associer, en principe, à la demande de M. Antonin Dubost; nous constatons même que du fait de cette création le nombre des chaires au Collège de France ne serait pas exagéré; car, depuis 1878, il n'en a été créé que deux, et nous reconnaissons volontiers que celle que réclame notre collègue serait le couronnement de l'édifice; mais il ne nous semble pas, je le répète, qu'il nous appartienne de demander un relèvement de crédit *(Approbations sur divers bancs)*.

M. ANTONIN DUBOST. — Quelle est l'opinion de M. le Ministre ?

M. LE MINISTEE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Mon opinion est celle de M. le rapporteur. J'estime, comme l'honorable M. Antonin Dubost, que la création d'une chaire que j'appellerai, pour mon compte, chaire d'histoire de la méthode, serait indispensable pour couronner notre enseignement scientifique.....

M. CLÉMENCEAU. — Eh bien, alors ?

M. LE MINISTRE..... mais nous sommes liés.

M. ANTONIN DUBOST. — Il ne s'agit que d'une somme de 10.000 francs.

M. CLÉMENCEAU. — Le ministre ne demande qu'à être battu !

M. FRANÇOIS DELONCLE. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Deloncle a la parole.

M. FRANÇOIS DELONCLE. — Messieurs, il est une école supérieure dont on a parlé hier, l'école des langues orientales, où l'on

professait naguère un cours de mandchou et de tartare, et où se professent encore un cours d'arménien et un cours d'hindoustani. Or il n'y a pas d'élèves à ces cours.

M. CLÉMENCEAU. — Y-a-t-il un professeur ?

M. FRANÇOIS DELONCLE. — Certainement, il y a un professeur d'arménien, qui enseignait à la Sorbonne, avec beaucoup de science, le syriaque et l'hébreu, avant sa nomination à la chaire d'arménien de la rue de Lille.

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Je demande en échange de cette chaire un cours de français à la Chambre *(rires à droite)*.

M. FRANÇOIS DELONCLE. — Quand il a été nommé professeur d'arménien, à la mort du savant M. Dulaurier, il n'avait pas la prétention de savoir beaucoup d'arménien; mais depuis il a égalé M. Dulaurier à force de répéter la syntaxe arménienne devant des bancs vides.

De même le professeur d'hindoustani à l'école des langues orientales ne connaissait pas l'hindoustani quand il a été nommé titulaire de ce cours, à la mort du vénérable M. Garcin de Tassy; mais la chaire existait, c'était une tradition; le candidat, un linguiste éminent, savait admirablement le basque et connaissait à fond le tamoul; on lui a dit : puisque vous savez le tamoul vous professerez en même temps l'hindoustani; or, entre le tamoul et l'hindoustani il y a encore plus de différence qu'entre le turc et le français !

Le professeur s'est mis vaillamment à apprendre l'hindoustani et il le connaît maintenant; mais il n'a guère plus d'élèves que son vénérable prédécesseur, lequel n'était jamais sûr que d'un auditeur : sa gouvernante, qui l'accompagnait régulièrement aux leçons.

L'école des langues orientales a été créée par la Convention sur la proposition de Lakanal, pour former des drogmans et enseigner l'histoire et la géographie des pays d'Orient avec lesquels nous avons des rapports politiques et commerciaux. Malheureusement, après une brillante production de consuls et d'interprètes sous le premier Empire et la Restauration, les cours de l'Ecole ont été détournés, depuis environ trente ans, de leur destination première : elle n'a plus fourni, dans les quinze dernières années, qu'un drogman tous les deux ans; on y continue un enseignement scientifique, mieux fait pour donner des membres à l'Institut que des interprètes ; on favorise les anciens cours sans élèves, plutôt que d'ouvrir des cours plus modernes et plus utiles, tels

que ceux de cambodgien, de laotien, de dialectes vulgaires, de chinois, de yolof et de berber, qui attireraient de nombreux auditeurs; enfin, l'on vient même de supprimer le cours de géographie et d'histoire des Etats musulmans, si nécessaire à tous ceux qui se préparent à la carrière consulaire ou commerciale dans le Levant.

Cette école est vraiment à réorganiser : ou bien il faut la ramener à la destination que lui avait fixée la Convention, et lui réserver exclusivement le recrutement des drogmans et des agents dans le Levant, dans l'Extrême-Orient et en Afrique; ou, si cela n'est plus possible, il faut simplement la fusionner avec la section d'histoire et de philologie de l'Ecole des Hautes-Etudes, qui, avec un modeste budget de 75,000 francs, donne un enseignement de langues orientales presque aussi complet que l'enseignement spécial de la rue de Lille, dont le budget est de 150,000 francs.

En outre, vous avez au Collège de France des cours de linguistique qui font double emploi avec ceux de l'Ecole des langues orientales et avec ceux de l'Ecole des Hautes-Etudes. Il est d'autant moins nécessaire de les maintenir tous qu'ils manquent réellement d'auditeurs et qu'ils ne diffèrent nullement par la forme de leur enseignement. Il conviendrait de faire une sélection, de supprimer certaines chaires anachronites au fur et à mesure de l'extinction des titulaires et dès maintenant d'obtenir des économies possibles de frais généraux au profit de la création de nouveaux cours plus appropriés aux besoins de la culture moderne. Grâce à cette combinaison des frais généraux qui peut rapidement s'accomplir, j'espère que M. le Ministre pourra nous donner, dès 1892, en Sorbonne ou au Collège de France, un certain nombre de chaires nouvelles et notamment cette chaire de la Méthode demandée par M. Antonin Dubost et plus utile à l'éducation française que la chaire d'arménien ! *(Très bien ! très bien !...* sur divers bancs.)

M. le Président. — Je consulte la Chambre sur l'amendement de M. Antonin Dubost qui tend à augmenter de 10,000 fr. le crédit du chapitre 12 pour la création d'une chaire de l'histoire générale des sciences.

Après une première épreuve douteuse, la Chambre, consultée par assis et levé, n'adopte pas l'amendement.

N° 12

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Cinquième législature.

Session extraordinaire de 1891, *séance du* 19 *octobre* 1891.

Amendement au projet de loi
portant fixation du budget général de l'exercice 1892.
(Voir les n°s 1203, 1626, 1657, 1572).

Présenté par M. Antonin DUBOST, député.

BUDGET DES DÉPENSES

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Service de l'Instruction publique

Chapitre 12. — Collège de France	499,000 fr.
augmenter conformément aux propositions du gouvernement, le chapitre 12 « Collège de France » d'une somme de 10,000 francs, destinée à la création d'une chaire d'histoire générale des sciences et porter le crédit à.	509,000 fr.

N° 13

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session extraordinaire de 1891. — Séance du mardi 10 novembre 1891.

(*Journal officiel* du 11 novembre 1891)

M. LE PRÉSIDENT. — Chap. 12. — Collège de France, 499,000 francs.

Il y a, sur ce chapitre, un amendement de M. Antonin Dubost, tendant à augmenter, conformément aux propositions du Gouvernement, le chapitre 12 (Collège de France) d'une somme de 10,000 francs destinée à la création d'une chaire d'Histoire générale des sciences et à porter le crédit à 509,000 francs.

La parole est à M. Antonin Dubost.

M. ANTONIN DUBOST. — Je sollicite toute la bienveillance de

la Chambre, et je la prie de croire que, si j'en avais pour plus de quelques instants, je ne lui demanderais pas, dans l'état de ma voix, la faveur de m'entendre sur l'amendement que j'ai pris la liberté de déposer. *(Parlez!)*

L'année dernière, j'avais déjà pris la liberté de déposer l'amendement dont M. le président vient de donner lecture. A ce moment, tout le monde semblait d'accord pour reconnaître la nécessité impérieuse de créer une chaire de l'Histoire générale des sciences au Collège de France. M. le rapporteur du budget de l'instruction publique, le même qu'aujourd'hui, disait que cette création comblerait une lacune regrettable de notre enseignement supérieur, qu'elle serait le couronnement de l'édifice. M. le ministre de l'instruction publique, le même qu'aujourd'hui, ajoutait qu'elle serait le couronnement indispensable de notre enseignement scientifique. Seulement, M. le ministre et M. le rapporteur ne pouvaient pas appuyer notre amendement parce qu'il y avait eu entre la commission du budget et le Gouvernement comme une sorte de convention, d'engagement de repousser tout relèvement de crédit.

Mais M. le ministre ne dissimulait pas le projet qu'il avait de proposer dans le prochain budget — celui que nous discutons en ce moment — la création de cette chaire d'Histoire générale des sciences. M. le ministre de l'instruction publique n'a pas manqué à sa parole. En effet, dans le projet de budget qu'il nous a soumis figure un crédit de 10,000 francs pour la création que je sollicite.

Malheureusement, — je dis malheureusement pour la chaire qui fait l'objet de notre amendement — en même temps qu'il demandait ce crédit, il en proposait un autre de 12,000 francs pour la création d'une chaire de statistique à la Faculté de droit de Paris.

Je ne veux pas médire de la statistique, mais je crois bien qu'on peut en penser sans en médire, que dans l'état actuel de son avancement et de ses méthodes, elle peut fournir des renseignements, non un enseignement. Sans doute, on peut espérer qu'elle agrandira son domaine et il faut le souhaiter. Mais elle y réussira d'autant plus qu'elle sera mieux en état d'emprunter, aux sciences dont elle dépend, les éléments des problèmes qu'elle cherche à résoudre; et elle n'y parviendra que sous l'influence de méthodes qui lui manquent encore. Voilà pourquoi nous ne sommes pas hostiles aux encouragements qu'on lui donne, non plus qu'à la chaire qu'on vient de voter pour elle.

Je comprends donc l'attitude et le langage de M. le ministre, disant : « Il nous faut deux chaires : une chaire de l'Histoire générale des sciences, c'est-à-dire de l'histoire de la formation et du développement de toutes les connaissances humaines, de la filiation effective de tous les progrès scientifiques sur lesquels repose la civilisation moderne, une chaire où on exposera les méthodes à l'aide desquelles les sciences sont parvenues à se constituer, et dont l'ensemble représente ce qu'un grand génie a appelé les pouvoirs logiques de l'esprit humain; il nous faut aussi une chaire de statistique, parce que la statistique fournit des renseignements utiles, parce que peut-être parviendra-t-elle à réunir les éléments d'un enseignement, et que, dans tous les cas, elle y parviendra d'autant mieux qu'elle saura mieux mettre à profit les méthodes que l'autre chaire est plus spécialement chargée de mettre en lumière. »

Mais j'en demande pardon à la commission du budget, son langage et son attitude sont plus difficiles à expliquer.

On demandait à la commission du budget de vouloir bien donner un avis favorable à la création de deux chaires...! « Deux chaires ! dit-elle, mais pourquoi faire? On n'a pas idée d'un pareil gaspillage, en vérité, ce ministre veut ruiner la France!... Une, une et c'est assez; c'est même encore trop!... Enfin, va pour une!... » *(On rit.)*

Et laquelle des deux va-t-on créer? Ah! messieurs, il n'y a pas d'hésitation possible!... L'histoire générale des sciences, les méthodes propres à chacune d'elles, les pouvoirs logiques de l'esprit humain, qu'est-ce que c'est que tout cela? A quoi tout cela peut-il bien servir? Parlez-nous de la statistique. Voilà qui est bien plus facile à comprendre.

Et c'est ainsi que la commission du budget, sans plus ample informé, est arrivée à vous proposer la création d'une chaire de statistique et le rejet du crédit indispensable à la chaire d'Histoire générale des sciences! *(Nouveaux rires.)*

Mais nous faisons appel devant la Chambre et nous pensons qu'elle voudra bien s'honorer elle-même et honorer le pays en créant enfin cet enseignement demandé depuis plus de soixante ans par tous les grands esprits qui ont participé d'une manière efficace à la direction du mouvement scientifique dans ce pays. *(Très bien! très bien!)*

Vous venez de créer une chaire de statistique à la Faculté de droit de Paris; nous ne nous y sommes pas opposés. Mais qui donc pourrait mettre en parallèle, au point de vue de leur impor-

tance et de leur efficacité, les deux créations demandées par le Gouvernement ?

Pour nous, nous continuons à penser qu'il n'y a pas dans le domaine de l'enseignement public une œuvre plus urgente à accomplir que la création d'une chaire d'Histoire générale des sciences au Collège de France ; et cela saute aux yeux de tous ceux qui ont bien voulu se rendre compte de la lacune immense qui existe dans notre haut enseignement, si brillant, si fécond dans toutes les branches spéciales du savoir; mais qui, manquant encore du lien nécessaire pour relier toutes ces spécialités éparses, ne pouvant imprimer aux esprits qu'un caractère dispersif, sans généralités, sans vue d'ensemble, restreint par cela même l'efficacité des efforts individuels, et laisse trop souvent les intelligences sans contre-poids et sans direction s'effondrer dans la désespérance ou dans le mysticisme. (*Mouvements divers.*)

Est-ce la statistique qui comblera cette lacune?

Je pense que la Chambre n'hésitera pas à voter les sommes nécessaires pour inaugurer un enseignement dont la nécessité n'est plus à démontrer et à donner ainsi à notre enseignement public la forte base qui lui manque encore. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le rapporteur.

M. CHARLES DUPUY, *rapporteur.* — Messieurs, la commission du budget n'a pas eu à comparer les mérites respectifs des deux chaires dont vous parlait tout à l'heure l'honorable M. Antonin Dubost. Elle n'a pas eu à se demander à qui de la chaire du Collège de France pour l'enseignement de l'Histoire des sciences ou de la chaire qu'il s'agit de créer à l'Ecole de droit pour l'enseignement de la statistique appartient la prééminence ou la précellence.

Si elle avait eu à faire cette comparaison, M. Antonin Dubost lui fera l'honneur de croire qu'elle n'aurait pas hésité, et qu'elle n'eût pas accepté l'une sans l'autre.

Je n'ai pas à défendre la chaire de statistique, qui n'a pas été attaquée. M. Dubost lui a adressé quelques épigrammes. Je crois que cela porte malheur de dire du mal de la stastistique. (*Sourires.*) Quoi qu'il en soit, la création de la chaire de statistique est admise et votée.

Pourquoi n'avons-nous pas, dans la commission du budget, accepté la chaire de l'Histoire des sciences? Uniquement pour ne pas tomber dans une contradiction flagrante. Comment! la

commission invite le Gouvernement à examiner dans un but de révision, d'aménagement meilleur, l'ensemble des chaires qui constituent l'enseignement supérieur considéré dans les établissements suivants : les facultés des lettres et des sciences, le Collège de France, le Muséum, l'Ecole des langues orientales vivantes et l'Ecole des hautes études; et vous voulez qu'au moment où la commission du budget adresse cette invitation au Gouvernement qui l'accepte...

M. ANTONIN DUBOST. — Voilà soixante ans qu'on fait la même demande.

M. LE RAPPORTEUR. — Vous voulez que la commission du budget vienne dire : On va reviser, mais en attendant on va ajouter une chaire à celles qui existent déjà?

Il y a là une contradiction dans laquelle la commission du budget ne pouvait pas tomber. C'est pour elle un rôle extrêmement difficile que de combattre la chaire si intéressante dont la création est en question; mais elle aurait un rôle bien plus difficile et presque ridicule, permettez-moi de vous le dire, si, en demandant la revision de l'organisme tout entier, elle commençait par augmenter le nombre des éléments qui composent cet organisme.

Voilà les raisons de méthode, de bon ordre, de logique, qui font que, quelque soit le mérite de la création demandée par M. Dubost, la commission du budget ne peut, à son grand regret, s'y associer.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir rejeter l'amendement de M. Dubost. *(Très bien!)*

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre de l'instruction publique.

M. LÉON BOURGEOIS, *ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.* — Messieurs, j'ai demandé la parole à la fois pour appuyer la proposition que j'avais faite d'inscrire un crédit destiné à la création, au Collège de France, d'une chaire d'Histoire générale des sciences et pour dire quelques mots touchant la réduction de 1,000 francs votée par la commission du budget, sur les cours complémentaires des facultés, réduction à laquelle je n'ai pas fait d'opposition de fait, je le reconnais.

Il y a, je crois, quelques renseignements utiles à donner à la Chambre sur ces deux points et peut-être à bien dégager l'esprit dans lequel le gouvernement s'est associé à cette réduction, ou tout au moins ne l'a pas combattue.

La commission du budget s'est laissé guider dans ce vote par les motifs suivants : elle a pensé qu'il y avait dans l'enseignement supérieur des facultés des lettres, des sciences, du Collège de France et des grands établissements scientifiques un certain nombre de doubles emplois, et elle a demandé au gouvernement d'examiner la question de savoir s'il n'y aurait pas des remaniements intérieurs à opérer dans ces établissements, de façon à apporter, là où il existerait une lacune, un enseignement nouveau et à décharger, sur certains points, des enseignements qui paraissent inutilement chargés.

Je sais que ce vote de la commission du budget n'a jamais eu dans sa pensée une signification de blâme ou de critique vis-à-vis de l'enseignement supérieur dans son ensemble, qu'elle n'a pas eu non plus la pensée, en votant cette réduction, de diminuer en rien l'ensemble des ressources mises à la disposition de l'enseignement supérieur par le gouvernement de la République. Elle est d'accord, je m'empresse de le reconnaître, que l'enseignement supérieur ne dépense pas trop, ne coûte pas à la France plus qu'il ne lui rapporte ; et je prends ce dernier mot dans le sens le plus matériel, le plus vulgaire en quelque sorte. Je ne parle pas seulement du profit moral, qui est incalculable ; je parle simplement du profit matériel. Il est certain que, dans un pays où l'enseignemet scientifique est fortement constitué, les conditions économiques et scientifiques se développent d'une façon beaucoup plus grande et beaucoup plus prospère.

Au lendemain du vote de la commission du budget, il s'est manifesté une certaine préoccupation dans l'enseignement supérieur. On s'est demandé si l'on allait revenir en arrière, si l'on allait arrêter les progrès accomplis depuis vingt ans, si l'on avait touché la borne. J'ai protesté contre ce sentiment, et je suis très heureux de répéter que telle n'a pas été la pensée de la commission du budget. Du reste, si telle avait été sa pensée, le gouvernement l'aurait certainement combattue.

Loin de croire que cet enseignement coûte trop à la France, je demande à la Chambre la permission de mettre sous ses yeux certains chiffres qui lui montreront que dans les pays voisins, parmi ceux dont nous avons à nous préoccuper le plus, des sacrifices toujours croissants sont faits pour l'enseignement supérieur.

J'ai sous les yeux le nombre des chaires scientifiques et littéraires qui existent en Allemagne et en France dans des villes dont la situation scientifique est comparable.

Nous avons à Paris 142 de ces chaires, à la faculté des sciences, à la faculté des lettres, au Muséum, au Collège de France, à l'école des langues orientales.

En Allemagne, la seule ville de Berlin a 170 chaires de même ordre. Or, il est certain que Paris, la grande cité de laquelle nous sommes très justement fiers et dont on a pris l'habitude de dire qu'elle est la ville-lumière, Paris est bien moins outillé que la capitale de l'Allemagne.

M. ARMAND DESPRÉS. Mais en Allemagne les élèves paient, et, au point de vue budgétaire, cela a une très grande importance.

M. LE MINISTRE. Il ne s'agit pas de cela en ce moment.

Si vous comparez les universités de province en France avec les universités similaires en Allemagne, vous trouvez de plus fortes différences encore. Voici un seul chiffre — je prie la Chambre de le retenir — il est assez significatif : la ville de Lyon, qui est la seconde ville scientifique de la France, n'a que 41 chaires scientifiques et littéraires, tandis que la ville de Leipzig en a 97. Voilà quelle est notre situation.

Il peut y avoir, dans les détails, certains remaniements à faire : c'est possible, et c'est parce que c'est possible que j'étudie la question et que j'ai accepté la réduction de 1,000 francs ; mais je protesterais si cette réduction devait recevoir une autre interprétation.

J'ajoute un mot en ce qui touche la chaire d'histoire générale des sciences.

J'aurais préféré, pour mon compte, donner à cette chaire le nom d'histoire des méthodes ; mais je ne discute pas sur le nom : qu'on l'appelle histoire générale des sciences ou histoire des méthodes scientifiques, j'estime qu'elle est indispensable à notre enseignement supérieur ; j'estime, comme l'a dit tout à l'heure l'honorable M. Dubost, que c'est le couronnement nécessaire de l'enseignement supérieur. Il n'y a pas d'enseignement supérieur digne de ce nom, s'il n'y a pas au sommet une philosophie scientifique. Il faut un sommet du haut duquel on puisse dominer l'ensemble des connaissances et en faire véritablement la généralisation. Je pense par conséquent que cette chaire où doit se donner l'enseignement général et se créer cette philosophie de la science tout entière est indispensable à un grand pays comme le nôtre. *(Très bien ! très bien !)*

Je ne peux m'empêcher de me rappeler qu'un grand philosophe anglais, Herbert Spencer, a écrit un chapitre admirable et plein

d'enseignements, qui s'appelle « la loi de la découverte des lois ». Il y montre d'une façon remarquable comment les sciences progressent en s'entr'aidant; comment il est impossible que telle découverte soit faite dans l'une d'entre elles si telle découverte préalable n'a pas été faite dans une autre science; comment l'ensemble des sciences s'enchaîne et comment tout s'y commande.

Une chaire dans laquelle cette vue d'ensemble des sciences sera donnée, où l'on montrera par quelle voie il est possible que la recherche scientifique progresse dans sa généralité est, je le répète, véritablement indispensable dans un pays comme le nôtre.

J'insiste donc sur la proposition que j'avais faite et qui est reprise par l'honorable M. Dubost, et je demande à la Chambre de voter les quelques milliers de francs qui sont nécessaires pour donner à notre enseignement ce couronnement indispensable. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

M. LE PRÉSIDENT. Personne ne demande plus la parole ?...

Je consulte la Chambre sur l'amendement de M. Antonin Dubost, qui est ainsi conçu :

« Augmenter, conformément aux propositions du gouvernement, le chapitre 12 (Collège de France) d'une somme de 10,000 francs, destinée à la création d'une chaire d'histoire générale des sciences et porter le crédit à 509,000 francs. »

Le gouvernement accepte cette augmentation.

Il y a une demande de scrutin.

Voix nombreuses. Non ! non ! Pas de scrutin !

M. LE PRÉSIDENT. La demande de scrutin est-elle maintenue? (*Non ! non !*)

Alors, je mets l'amendement aux voix par mains levées.

(L'amendement, mis aux voix est adopté. — En conséquence, le chiffre du chapitre 12 est porté à 509,000 francs.)

N° 14

Le président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi de finances du 26 janvier 1892,

Décrète :

Art. 1[er]. Il est créé au Collège de France une chaire d'histoire générale des sciences.

Art. 2. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 30 janvier 1892.

CARNOT.

Par le président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Léon BOURGEOIS.

Par décret en date du 30 janvier 1892, rendu sur la proposition du Ministre de l'Instruction et des Beaux-Arts, M. Pierre Laffitte est nommé professeur d'histoire générale des sciences au Collège de France.

N° 15

La République française du dimanche 31 janvier 1892.

La création de la chaire d'histoire générale des sciences au Collège de France est aujourd'hui un fait accompli. Proposée avec une louable obstination, par notre ami Antonin Dubost, la Chambre et le Sénat ont fini par la sanctionner de leur vote et M. le ministre de l'instruction publique y a nommé, par un décret qui paraît ce matin même au *Journal officiel,* le titulaire dont tous les adhérents de la philosophie positiviste attendaient avec quelque impatience la consécration officielle, M. Pierre Laffitte.

Nous n'avons pas à redire ici quels sont les titres du philosophe original et profond, qui fut le disciple longtemps favori et qui est le successeur légitime de celui que Gambetta saluait le 12 décembre 1880, en pleine Sorbonne, comme « le plus puissant penseur du siècle », Auguste Comte. M. Pierre Laffitte, dont nous avons souvent reproduit ici les conseils autorisés, n'est pas un inconnu pour aucun des lecteurs de ce journal ; ils savent ce qu'il a été depuis un demi-siècle : d'un apostolat infatigable, dévoué tout entier à la science, à la vérité, à la République ; dans la chaire dont la création sera un titre d'honneur pour le Parlement, ils savent ce que M. Pierre Laffitte sera demain.

Nous nous félicitons de cette nomination ; nous tenons à en féliciter publiquement M. « Bourgeois » qui l'a signée.

N° 16

Le Réveil du Havre, organe républicain, du samedi 6 février 1892 (18 pluviôse an 100).

LE POSITIVISME AU COLLÈGE DE FRANCE

M. le Président de la République vient, sur la proposition de M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, de signer un décret appelant M. Pierre Laffitte à la chaire d'*Histoire générale des sciences*, au Collège de France.

Nous considérons cette nomination comme un événement de la plus haute importance.

M. Pierre Laffitte, on le sait, est le chef du Positivisme. Disciple et successeur d'Auguste Comte, le fondateur du Positivisme, M. Laffitte est un savant et un penseur profond, qui, depuis de nombreuses années, comme chef de l'Ecole positiviste, expose dans ses écrits, ses cours et ses conférences, l'enseignement de la philosophie positive. Au Havre, il est venu, notamment, plusieurs fois faire des conférences remarquables.

Il y a plus de cinquante ans qu'Auguste Comte avait demandé la création d'une chaire au Collège de France, pour l'exposition de la relation des sciences. Guizot, alors ministre, lui répondit par un silence dédaigneux !

Aujourd'hui, la chose est faite.

L'histoire générale des sciences, c'est, en d'autres termes, la philosophie positive.

Or, lorsqu'on songe aux efforts que font en ce moment, de tous côtés et sous toutes les formes, le vieux théologisme et la métaphysique nébuleuse, pour redevenir maîtres des cerveaux humains dont ils n'ont pas su conserver la direction, nous pensons que les républicains verront avec bonheur l'entrée au Collège de France de la philosophie qui s'appuie sur la raison, la démonstration et l'expérience, dont le surnaturel est par conséquent éliminé et remplacé par l'appréciation des faits positifs et réels et la connaissance de leurs lois.

Les découvertes de la science ont rendu inutile l'intervention de Dieu, qui a fini par disparaître de tous les domaines au point qu'on ne sait pas ce qu'il est devenu.

Nous saluons donc avec joie la nomination de M. Laffitte ; elle nous apparaît comme une consolation et une espérance dans ces temps de lutte de tous les éléments rétrogrades, unis pour combattre le parti républicain et se mettre en travers des idées modernes.

N° 17

Le Temps du dimanche 7 février 1892.

LE POSITIVISME AU COLLÈGE DE FRANCE

— « Le jobard de Sainte-Hélène ! Il n'y eut jamais sur la planète un plus grand nigaud, hors toutefois Victor qui l'a chanté. » Cela dit d'une voix sonore, avec l'accent gascon, par un robuste vieillard, dont l'œil, sans rien voir, rit sous des lunettes de myope. C'est M. Pierre Laffitte, chef spirituel des positivistes, qui discourt familièrement, entre amis, au bord de la Garonne, le long des peupliers de son cher village de Béguey. Il y a deux personnages au monde que M. Pierre Laffitte, le meilleur des hommes, ne peut souffrir : Napoléon et Victor Hugo.

Il les poursuit tous les deux d'une haine philosophique qui parfois éclate en brusques saillies. Ce qu'il reproche à Napoléon, c'est une action aventureuse qui n'a laissé après elle que de la gloire et des ruines. Au reste, assez coulant sur le dix-huit brumaire, le disciple d'Auguste Comte n'est pas absolument opposé aux coups d'Etat, la légitimité d'un gouvernement résultant pour lui non de son origine et de son principe, mais uniquement de son heureuse appropriation aux besoins de l'état social, lesquels changent suivant les temps et les pays. D'où il résulte que les politiques les plus contraires peuvent être bonnes à un moment donné. Et ce qui l'anime surtout contre Victor Hugo, c'est l'ampleur avec laquelle le poète a maintes fois promulgué le dogme nouveau de la souveraineté nationale et de l'infaillibilité populaire. M. Pierre Laffitte, tout en acceptant le suffrage universel comme la seule base possible du gouvernement de la France à l'heure actuelle, ne reconnaît en aucune sorte à cette consultation un caractère de légitimité absolue, pour la raison suffisante qu'il n'y a pas d'absolu hors de la métaphysique, qui est une chimère. Il fait peser un autre grief non moins lourd sur celui que, dans la familiarité de sa haine, il appelle « Victor ». Ce grief est le monothéisme auquel, incertain et changeant sur tout le reste, le poète demeura toujours fidèle. Or le monothéisme, dernière phase de l'esprit théologique, est, à l'égal de la métaphysique, en opposition avec l'esprit positif. Ainsi, dans une boutade qui semblait un pur jeu d'un esprit en gaieté, nous découvrons un système. C'est que M. Pierre Laffitte est positiviste et que le Positivisme est la mieux coordonnée des doctrines; pas une maille ne manque au filet, et je vous prie de croire que les mailles sont serrées.

M. Pierre Laffitte ne serait pas le successeur d'Auguste Comte et le chef des Positivistes orthodoxes s'il ne possédait pas à un très

haut degré cet esprit de coordination que le fondateur de la doctrine porta à un point qui peut-être n'avait jamais été atteint avant lui. Le Positivisme est à la fois une méthode et une règle de la vie; il en résulte que M. Pierre Laffitte porte dans la pratique ainsi que dans la théorie un esprit éminemment systématique et, comme il ne quitte sa philosophie dans aucun des modes de son activité, on peut dire que, s'il veut faire un œuf à la coque, le Positivisme entre avec lui dans la cuisine et que, de même, lorsqu'il professera au Collège de France, le Positivisme montera en chaire avec lui. Or, le Positivisme est une religion autant qu'une philosophie. Il convient de considérer si c'est la philosophie ou la religion qu'enseignera M. Laffitte.

L'on serait surpris, à la vérité, que l'Etat prêtât ses chaires à l'enseignement d'une nouvelle religion, fût-elle incomparablement belle et pure, un prosélytisme d'Etat constituerait une nouveauté fâcheuse, on concevrait mal qu'un gouvernement, qui ne fait pas très bon ménage avec les vieux cultes, s'avisât d'en élever de jeunes. Mais on peut se rassurer : ce n'est point la religion positive, avec son rituel, son calendrier, ses pompes et ses fêtes, que M. Pierre Laffitte apporte au Collège de France; la nouvelle chaire n'est point une chaire de Positivisme dogmatique et pratique. M. Pierre Laffitte n'est appelé dans la vieille maison de Ramus et de Renan que pour y traiter de l'histoire générale des sciences. C'est là un enseignement qui peut être donné sous la garantie de l'Etat, et personne ne conteste que M. Pierre Laffitte ne soit très capable d'exposer le progrès des sciences à travers les âges. Sans doute, il apportera dans cette exposition les méthodes positives; sans doute il adoptera les vues d'Auguste Comte; mais ces méthodes ont une valeur indépendante des théories morales qui s'y rattachent; ces vues ne s'étendent pas nécessairement à une organisation nouvelle de l'Humanité. M. Pierre Laffitte nous dira que les sciences, considérées dans l'ordre hiérarchique de leur développement, se succèdent comme il suit : 1° la Mathématique (Nombre, Géométrie, Mécanique); 2° l'Astronomie; 3° la Physique (Barologie, Thermologie, Acoustique, Optique, Electrologie); 4° la Chimie; 5° la Biologie; 6° la Sociologie; celle-ci non encore constituée; il ajoutera que cet ordre est aussi le seul dans lequel on puisse les étudier d'une manière rationnelle et philosophique. Il dira encore que toutes les sciences ont passé par trois états : 1° l'état théologique qui se divise lui-même en fétichiste, polythéiste et monothéiste; 2° l'état métaphysique; 3° l'état positif. Il lui sera peut-être difficile de nous représenter l'état fétichiste de la Barologie. Mais il nous montrera clairement la chimie entrant dans la phase positive avec Lavoisier, et la Biologie ne sortant qu'avec Bichat de la phase métaphysique. Ces théories sont grandes et belles, il les illustrera de nombreux exemples tirés de son vaste savoir; il les complètera, ayant, par

ses propres travaux, enrichi l'héritage du maître. Enfin, il remplira le vaste cadre qu'il s'est tracé, sans exposer comme une doctrine d'Etat le culte du Grand-Etre, qui est l'Humanité; l'adoration du Grand-Fétiche, qui est la Terre; la morale altruiste, la mortification des sens, la chaste exaltation du sentiment, dogmes qu'il professe sans doute et qu'il enseigne à ses disciples tels qu'il les reçut du maître, mais qui n'ont rien de commun avec l'histoire générale des sciences. Ainsi, le Collège de France a ouvert ses portes au Positivisme scientifique, mais non pas au Positivisme religieux.

Après cela il est juste de dire que cette chaire de l'histoire des sciences est tout à fait d'inspiration positiviste. Auguste Comte en eut l'idée première. En 1832, jeune encore, mais déjà plein d'œuvres, il demanda à M. Guizot, alors Ministre de l'Instruction publique, une chaire de professeur au Collège de France, pour y enseigner l'histoire des sciences mathématiques et physiques. Elle n'existait point. M. Guizot se refusa à la créer. Voici de quelle façon il rapporte cet incident dans ses *Mémoires :*

« J'eus, à la même époque (c'est-à-dire en 1832, après la création de plusieurs chaires de littérature, de droit constitutionnel, etc.), quelques rapports avec un homme qui a fait, je ne dirai pas quelque bruit, car rien n'a été moins bruyant, mais quelque effet, même hors de France, parmi les esprits méditatifs, et dont les idées sont devenues le *Credo* d'une petite secte philosophique. Ces chaires nouvelles créées, soit au Collège de France, soit dans les facultés, mettaient en mouvement toutes les ambitions savantes. M. Auguste Comte, l'auteur de ce qu'on a appelé et de ce qu'il a appelé lui-même la *Philosophie positive*, me demanda à me voir. Je ne le connaissais pas du tout et je n'avais même jamais entendu parler de lui. Je le reçus, et nous causâmes quelque temps. Il désirait que je fisse créer pour lui, au Collège de France, une chaire d'histoire générale des sciences physiques et mathématiques et, pour m'en démontrer la nécessité, il m'exposa lourdement et confusément ses vues sur l'homme, la société, la civilisation, la religion, la philosophie, l'histoire. C'était un homme simple; honnête, profondément convaincu, dévoué à ses idées; modeste en apparence, quoique au fond profondément orgueilleux, et qui, sincèrement, se croyait appelé à ouvrir pour l'esprit humain et les sociétés humaines une ère nouvelle. J'avais quelque peine, en l'écoutant, à ne pas m'étonner tout haut qu'un esprit si vigoureux fût borné au point de ne pas même entrevoir la nature ni la portée des faits qu'il maniait ou des questions qu'il tranchait et qu'un caractère si désintéressé ne fût pas averti par ses propres sentiments, moraux malgré lui, de l'immorale fausseté de ses idées. C'est la condition du matérialisme mathématicien. Je ne tentai même pas de discuter avec M. Comte; sa sincérité, son dévouement et son aveuglement m'inspiraient cette estime triste qui se réfugie dans le silence. Il m'écri-

vit, peu de temps après, une longue lettre pour me renouveler sa demande de la chaire dont la création lui semblait indispensable pour la science et la société. Quand j'aurais jugé à propos de la faire créer, je n'aurais, certes, pas songé un moment à la lui donner. »

Cet endroit des *Mémoires* de M. Guizot a été plusieurs fois cité. Je n'ai pas craint de le reproduire, parce qu'on y trouve un intérêt nouveau aujourd'hui que le disciple obtient ce qui avait été refusé au maître. Il ne faut pas trop s'arrêter à cet air hautain que le ministre y laisse paraître. M. Guizot prenait volontiers le ton dédaigneux, le malheur est que, cette fois, il le prit en face d'un très grand homme, d'un penseur tel qu'il y en eut peut-être jamais au monde de plus puissant. Mais il faut songer que les plus grandes supériorités ne se distinguent pas à première vue. Auguste Comte n'était pas alors ce qu'il est devenu depuis, et même après sa mort, la grandeur de son génie resta longtemps le secret de quelques profonds esprits qui, comme Stuart Mill, l'avaient longtemps étudié. Encore aujourd'hui c'est surtout par eux qu'il nous est connu. Nous aurions mauvaise grâce à trop reprocher à M. Guizot une méprise où l'on ne peut plus tomber aujourd'hui. Au reste, cet homme d'Etat, qui avait la pratique des hommes et l'habitude des idées, ne se trompait pas autant qu'il semble d'abord. Il sentait en ce mathématicien méditatif un ennemi et, par conséquent, un homme dangereux; car nous appelons dangereux ceux qui ont l'esprit fait autrement que le nôtre, et immoraux ceux qui n'ont point notre morale. Cette feinte hauteur cachait une profonde antipathie. En écrivant cette page de ses *Mémoires*, M. Guizot oubliait que, bien avant l'année 1832, il avait été en relation avec Auguste Comte, les positivistes ne manquèrent pas de le rappeler, et, pour en donner la preuve, ils n'eurent qu'à citer une lettre publiée dans ces mêmes *Mémoires*. Au reste, cela n'importe guère.

Auguste Comte est aujourd'hui mis à son rang, à côté de Descartes et de Leibnitz. La partie de sa philosophie qui traite des rapports des sciences entre elles et de leur subordination, celle encore où il dégage de l'amas des faits historiques une constitution positive de la sociologie font désormais partie des plus précieuses richesses de la pensée humaine. Au contraire, le plan tracé par ce grand homme, à la fin de sa vie, en vue d'une organisation nouvelle de la société, n'a trouvé aucune faveur en dehors de l'Église positiviste; c'est la partie religieuse de l'œuvre. Auguste Comte la conçut sous l'influence d'un amour mystique et chaste. Celle qui l'inspira, Clotilde de Vaux, mourut un an après sa première rencontre avec le philosophe, qui voua à la mémoire de cette jeune femme un culte continué par les disciples fidèles. La religion d'Auguste Comte fut inspirée par l'amour, pourtant elle est triste et tyrannique. Tous les actes de la vie et de la pensée y sont étroitement

réglés. Elle donne à l'existence une figure géométrique. Toute curiosité de l'esprit y est sévèrement réprimée. Elle ne souffre que les connaissances utiles et subordonne entièrement l'intelligence au sentiment. Chose digne de remarque, par cela même que cette doctrine est fondée sur la science, elle suppose la science définitivement constituée et, loin d'encourager les recherches ultérieures, elle les déconseille et blâme même celles qui n'ont pas pour objet le bien des hommes. Cela seul m'empêcherait d'aller frapper, en habit blanc de néophyte, aux portes du temple de la rue Monsieur-le-Prince, bannir le caprice et la curiosité, que cela est cruel! Ce dont je me plains, ce n'est pas, entendez-vous bien, que les positivistes veulent nous interdire toute recherche sur l'essence, l'origine, et la fin des choses. Je suis bien résigné à ne connaître jamais la cause des causes et la fin des fins. Il y a beau temps que je lis les traités de métaphysique comme des romans plus amusants que les autres, non plus véritables. Mais ce qui rend le Positivisme amer et désolant, c'est la sévérité avec laquelle il interdit les sciences inutiles, qui sont les plus aimables. Vivre sans elles serait-ce encore vivre? Il ne nous laisse pas jouer en liberté avec les phénomènes et nous enivrer de vaines apparences. Il condamne la folie délicieuse d'explorer les profondeurs du ciel. Auguste Comte, qui professa vingt ans l'astronomie, voulait borner l'étude de cette science aux planètes visibles de notre système, les seuls corps, disait-il, qui pussent avoir une influence appréciable sur le Grand-Fétiche. C'est la Terre qu'il appelait ainsi. Mais le Grand-Fétiche ne serait plus habitable à certains esprits si la vie était réglée heure par heure, et si l'on n'y pouvait faire des choses inutiles, comme par exemple rêver aux étoiles doubles.

Anatole FRANCE.

J'ai tenu à reproduire intégralement l'article, remarquable à tant d'égards, de M. Anatole France. Il est l'expression précise de l'état d'esprit, relativement au Positivisme, d'intelligences à la fois très distinguées et très sincères. Nous pouvons voir de cette manière dans quelle direction nous devons agir pour répondre à certaines objections et modifier certaines opinions dont il est nécessaire de tenir compte.

Je n'ai pas à faire ici une appréciation approfondie du travail de M. Anatole France; je ne veux, pour le moment, en retenir qu'une seule chose, à savoir ce qui est relatif à M. Victor Hugo. Je ne méconnais pas, certes, la haute valeur esthétique de ce poète, pas plus que celle du groupe auquel il a appartenu; mais il y a, à cet égard, une observation capitale à faire, pour le philosophe comme pour l'homme d'État, à savoir : le mou-

vement littéraire de la première moitié du XIXe siècle tout au moins, a été plus nuisible qu'utile au mouvement général de la civilisation, et spécialement pour le cas particulier de la France. On y voit, en premier lieu, un retour vers un déisme vague et rétrograde qui a donné un *substratum* à la prépondérance sociale et politique du parti clérical. En second lieu, le mouvement littéraire de la France, sauf d'honorables exceptions, comme Lamartine par exemple, a contribué à la glorification de Bonaparte, qui a tant contribué à l'abaissement de notre mentalité comme de notre moralité. On a vu, en effet, un peuple tout entier ne glorifier dans son passé que l'homme qui, après avoir reçu de la République la France jusqu'au Rhin, l'a livrée deux fois à l'invasion, et l'a ramenée en-deçà des limites de Louis XIV. Le crime, on peut le dire, immonde du retour de l'île d'Elbe a été chanté; on a vu célébrer des victoires qui n'étaient que le préambule de défaites sans précédents; et le peuple français, dans une vanité qu'on peut appeler inepte, se proclamait invincible après les plus honteuses défaites. Ainsi se sont posées les bases de *la débâcle finale*. Par une compensation vraiment blâmable, ceux mêmes qui célébraient Bonaparte se livraient aux plus honteuses déclamations contre Richelieu; et n'avaient que du dédain pour les Danton, les Hoche, les Carnot, les Robert Lindet, les Dubois-Crancé et tous ces grands hommes qui avaient sauvé la France et l'avaient agrandie. Ces littérateurs ont méconnu toutes les traditions de la France, raillé le XVIIIe siècle, chanté des victoires inféconde et funestes, pendant que la Prusse célébrait Frédéric II et la lutte finalement victorieuse.

En troisième lieu, ils ont trop souvent employé leur talent à la propagation d'une philanthropie émolliente et débilitante; bien peu propre à relever l'énergie et la vigueur des caractères.

Mais ce sujet important mérite un travail spécial.

Pierre LAFFITTE

Cadillac-sur-Garonne (Gironde),
Le samedi 20 août 1892.

DU ROLE SOCIAL DE LA GUERRE

La Société philotechnique de Paris, dont le président est M. Jules Ferry, a bien voulu me demander de faire une conférence; ce que j'ai accepté avec le plus grand empressement. Cette conférence a eu lieu à la mairie du VI[e] arrondissement le jeudi 9 juin 1892, à 8 h. 1/2 du soir, devant un nombreux auditoire dont l'attention continue est pour moi la principale récompense : car, ce qui me préoccupe, ce n'est pas tant d'obtenir l'adhésion immédiate aux idées que j'expose que l'attention aux raisons que je donne, qui, provoquant la réflexion, déterminera des adhésions mûries : c'est là l'essentiel. L'évolution des idées dans les esprits est nécessairement lente : l'important c'est qu'on écoute et qu'on réfléchisse. Je n'ai pas à me plaindre à cet égard. Dans un article que M. E. Raiga a bien voulu me consacrer, dans le numéro du dimanche 12 juin 1892 du journal *la Justice*, il constate le fait de la manière suivante : « Il (M. Pierre Laffitte) a été écouté avec recueillement, comme toujours, et fort applaudi, comme toujours, car il semble avoir le privilège de pouvoir prononcer telle parole qui, tombant d'une autre bouche, ferait hurler, et qui, dite par lui, passe comme lettre à la poste. »

Cette attention, que j'ai toujours obtenue de la population parisienne depuis trente-cinq ans que je professe sur les diverses questions philosophiques et sociales, même quand je choque ses préjugés les plus vifs, tient à une disposition qui fait le plus grand honneur à cette population. Elle pense, et je crois qu'elle a complètement raison, que j'apporte la plus parfaite bonne foi; que, de plus, j'ai étudié la question,

et qu'enfin je donne toujours des raisons en évitant de m'adresser au sentiment, quoique celui-ci puisse être indirectement éveillé. En outre, la formule caractéristique que j'ai toujours invoquée : *réorganiser sans Dieu ni roi,* donne garantie contre toute tendance rétrograde, quand j'énonce, en les appuyant d'autant de preuves qu'il m'est possible, des formules qui choquent les préjugés souvent vivaces de la démocratie. Aussi dans les milieux les plus populaires, et surtout dans ces milieux, j'ai toujours trouvé l'attention la plus sympathique, quoique j'aie dû froisser, sans le chercher jamais, bien entendu, des préjugés qui, du reste, ont eu leur rôle utile et même nécessaire. « Le professeur, se dit le public, va vers l'avenir, par des moyens, il est vrai qui ne sont pas communs; il peut se tromper sans doute, mais il donne des raisons : écoutons-le. » Et cela est sage et honorable de la part du public.

Je crois qu'en effet les anciennes formules de la démocratie, après avoir joué un rôle si nécessaire, et provoqué des dévouements vraiment admirables, que j'ai pu moi-même si souvent constater, doivent, et c'est là le besoin le plus essentiel, être révisées de manière à éliminer toutes celles qui, métaphysiques, n'ont pu avoir qu'une valeur passagère, pour leur substituer enfin des principes positifs. Cette grande tâche, je la poursuis depuis plus d'une génération, aidé de collaborateurs dévoués; et le public, qui sait que nous ne sommes pas des endormeurs, même quand nous énonçons énergiquement des notions d'ordre, nous prête une attention bienveillante de plus en plus grande. Sans doute, il se modifie bien lentement, mais il ne faut ni s'en étonner, ni s'en décourager; les cellules cérébrales ont une tendance extrême à la persistance, et cela est un bien et vraiment conforme à la dignité humaine. Il serait fâcheux que même la vérité pût être adoptée avec une trop grande facilité; car cela s'appliquerait aussi nécessairement à l'erreur, et l'homme ne serait plus qu'un jouet honteusement variable. Du reste, cette lenteur d'adhésion aux nouvelles doctrines leur est utile, de même qu'à ceux qui les professent: elle oblige les nouvelles idées à faire leurs preuves, sous le feu d'une discussion variée ; d'un

autre côté, elle développe chez ceux qui propagent ou qui enseignent les nouvelles vérités la persévérance nécessaire, et les contraint à approfondir davantage et aussi, souvent, à se rectifier.

Dans cette propagande que j'ai entreprise sous tant de formes diverses pour amener mes concitoyens à remplacer la doctrine de la métaphysique révolutionnaire qui me paraît épuisée, surtout en France, par les principes de la science positive, il y a surtout deux questions sur lesquelles je voudrais bien appeler leur attention : le socialisme et la guerre. Quant au socialisme, soit par des conférences, soit par des publications, je voudrais faire pénétrer ma profonde conviction motivée : que le socialisme est une manière aujourd'hui arriérée de poser le problème social, qu'Auguste Comte désignait d'une manière précise par la formule : *l'incorporation du prolétariat dans la société occidentale.* Depuis plus d'une génération, du reste, d'éminents prolétaires positivistes et moi avec eux, nous avons combattu les diverses solutions socialistes, notamment les sociétés coopératives, et tant d'autres panacées qui ont été successivement proposées. Nous avons cherché à faire pénétrer dans le prolétariat d'abord, et aussi dans le patronat, la conception de l'assujettissement des phénomènes sociaux à un ordre nécessaire, que nous pouvons seulement perfectionner. Ainsi, nous avons essayé de faire accepter cette proposition capitale de la décomposition nécessaire de l'organisme industriel en *patronat* et *prolétariat.* Nous considérons cette division comme le point de départ de la détermination des *devoirs réciproques* de ces deux éléments de l'organisme industriel. Le principe qui doit servir de base à la détermination de ces rapports a été formulé par moi, d'après Auguste Comte, dans le discours d'ouverture de mon cours de 1858, que j'ai publié en 1859 : *La richesse est sociale dans sa source et doit l'être dans sa destination;* la même formule s'appliquant, du reste, évidemment au *travail*, dont les devoirs sont non moins précis que ceux de la richesse. Dans la question du socialisme, nous procédons surtout par substitution et non pas seulement par une simple critique éliminatoire. Pour nous le socialisme est devenu essentiellement,

surtout en France, rétrograde en même temps que perturbateur.

Mais ce n'est pas du socialisme qu'il s'agit maintenant, c'est de la guerre, et les opinions de la démocratie ont besoin, à mon avis, de subir à ce sujet des rectifications et des éclaircissements. C'est, d'ailleurs, essentiellement de ce sujet que s'est occupé M. E. Raiga dans l'article qu'il a bien voulu me consacrer; et qui est à la fois plein de courtoisie et de bonne foi. Du reste, je dois dire qu'il était à peu près impossible à M. Raiga de ne pas tomber dans quelque erreur, toute naturelle, résultant de ce que, dans une question aussi complexe, une simple conférence semble insuffisante pour bien développer tous les points de vue et qu'il y a, par la nature même des choses, des lacunes, et, par suite, malentendu inévitable. C'est pour cela que j'ai pensé qu'il y avait utilité à causer avec M. Raiga en toute sincérité, puisqu'il a bien voulu prêter à ma conférence une sérieuse attention.

M. E. Raiga semble croire que je cherche le paradoxe, ou que, du moins, j'y ai une tendance. Il débute, en effet, ainsi : « Si M. Pierre Laffitte est un savant du premier ordre, il est en même temps un penseur d'une originalité peu commune et qui confine souvent au paradoxe. » Et un peu plus loin : « M. Pierre Laffitte aime les mots à effet, les paradoxes déconcertants; il en abuse même. Ils peuvent séduire une douzaine de fidèles, etc. » Eh bien! je crois, je suis même sûr que M. E. Raiga se trompe. La *forme* paradoxale résulte de deux choses : de ce que, d'un côté, j'énonce des propositions contraires à des préjugés dominants, souvent très énergiques; et de l'autre, de ce que je cherche toujours, pour moi-même d'abord, pour mieux éclairer les autres ensuite, à me résumer dans une *formule* très précise, mais qui, par cela même, rend les différences plus frappantes. Mais je puis assurer M. E. Raiga que je n'ai aucun goût pour le paradoxe, que j'estime peu cette forme d'esprit, et que je suis infiniment heureux quand je puis me trouver d'accord avec tout le monde. Mais ce n'est là qu'une question préliminaire, abordons enfin le sujet principal.

La question du rôle social de la guerre a une grande impor-

tance logique et scientifique, en dehors de l'importance sociale et politique. Dans les théories courantes relatives à la guerre, l'on voit, en effet, dominer pleinement l'esprit métaphysique, qui consiste dans ce cas à construire les théories d'après les sentiments, au lieu de les constituer uniquement d'après l'observation des faits. Mais voyons d'abord la notion précise de la loi d'évolution pratique à laquelle se rapporte la question de la guerre, telle qu'Auguste Comte l'a établie. Notre exposition n'en diffère que sur des questions d'application pratique et d'opportunité, ce qui était inévitable, et seulement sur des points secondaires sous le rapport philosophique.

Auguste Comte a donné pour la première fois ses vues sur ce sujet dans l'opuscule fondamental qui a posé les bases du positivisme en 1822 (1). Auguste Comte, en effet, signale dès ce début de sa construction scientifique la conquête militaire comme la base préliminaire de toute civilisation, tout en indiquant l'avènement d'un régime pleinement industriel comme étant le but final de l'évolution de notre espèce; et entre ces deux extrêmes, la conquête et l'industrie, il conçoit le régime militaire défensif comme étant un intermédiaire indispensable.

Cette loi a été reprise et développée par Auguste Comte

(1) Prospectus des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la Société, par Auguste Comte, ancien élève de l'Ecole polytechnique. — A Paris, chez les marchands de nouveautés, avril 1822. Brochure in-8° de 191 pages.

« Il n'y a, dit-il, que deux modes d'activité possibles pour une société, quelque nombreuse qu'elle soit, comme pour un individu isolé. Ce sont l'action violente sur le reste de l'espèce humaine, ou la conquête, et l'action sur la nature pour la modifier à l'avantage de l'homme, ou la production. Toute société qui ne serait pas nettement organisée pour l'un ou l'autre de ces buts ne serait qu'une association bâtarde et sans caractère. Le but militaire était celui de l'ancien système, le but industriel est celui du nouveau ». (P. 44.)

Auguste Comte trace ainsi le point de départ nécessaire, la conquête, le point d'arrivée final, le régime industriel; plus tard il a perfectionné ses idées en indiquant le rôle de la transition. J'ai moi-même à cet égard précisé davantage en montrant, depuis le XIVe siècle, le rôle de la guerre pour la formation de nationalités plus étendues que celles du moyen âge.

dans tous ses travaux successifs : elle est une des bases de la dynamique sociale. Elle est, au fond, la constatation d'un grand fait; ce qui doit être, car toute véritable science s'abstient rigoureusement de maudire ou d'admirer les phénomènes; elle les constate pour pouvoir les modifier dans les limites assez restreintes de notre puissance effective. Auguste Comte a ensuite dans le calendrier positiviste, publié pour la première fois en 1849, représenté ce rôle effectif de la guerre, d'abord en consacrant un mois à Jules César comme type de la civilisation militaire de l'antiquité, et groupant sous cette haute présidence les types de Thémistocle, d'Alexandre, de Scipion et de Trajan, auxquels se subordonnent d'autres types analogues. Un second mois est consacré à Charlemagne, êt un troisième, dans les temps modernes, à Frédéric II, type le plus éminent de la politique moderne. Il a représenté ainsi, d'une manière concrète, la réalité effective des choses; mais en constatant ainsi que, si la guerre a fondé les nations, ce qui est un fait certain, nous constatons également qu'elle a toujours eu nécessairement un caractère intermittent, et que, sous sa protection, le régime industriel tend à prévaloir de plus en plus : de telle sorte que l'aboutissant final de la civilisation paraît être évidemment la prépondérance définitive du régime industriel. Mais s'il est bien évident que nous marchions vers cette prépondérance, il est certainement bien difficile, et même impossible, de fixer l'époque de l'avènement suffisant du régime final. Les prévisions comme les désirs, qui nous dominaient assez généralement il y a une génération, ont été cruellement démentis par les évènements, et l'activité militaire reparaît avec une intensité et une étendue plus considérables qu'on ne pouvait le penser. Et, ce qu'il y a de caractéristique, c'est que cette surexcitation de l'activité militaire a été surtout provoquée par la profonde niaiserie sentimentale de la démocratie française, qui a voulu substituer à un équilibre politique occidental, qui, après tout, maintenait la paix depuis une génération, un équilibre meilleur, à ce que pensaient nos démocrates, mais conçu d'après des émotions, et, non point d'après des conceptions ayant pour base l'appréciation exacte de la réalité.

Eh bien ! c'est précisément cet état, on peut le dire, naïf, qui correspond à la mentalité primitive de notre espèce, et, d'après lequel on veut construire la réalité en n'écoutant que ses désirs; ce qui constitue un état à la fois très arriéré et très dangereux. Il ne suffit pas, en effet, de désirer que les choses soient parfaites pour qu'elles le soient effectivement : notre nature comme notre situation imposent des conditions inéludables que la sagesse et la vraie dignité humaines obligent de respecter, et qui, du reste, savent se faire respecter elles-mêmes. La nature des choses se rit de nos désirs; il faut d'abord constater les fatalités inéludables si nous voulons aborder les modifications possibles dans l'ordre essentiel des choses. Cet état métaphysique se traduit nettement dans les considérations de M. E. Raiga : « Toute sensiblerie mise à part, dit-il, si la guerre n'est pas toujours un crime, elle est toujours le plus grand des fléaux. » Sans doute, il est très facile de montrer les maux qui accompagnent la guerre; les enfants même le savent, et c'est là un lieu commun éternel. Néanmoins la guerre persiste depuis l'origine des sociétés humaines, et la paix perpétuelle n'a jamais existé que dans les bergeries de Florian. Donc, elle tient à la fois à des conditions de notre nature comme de notre situation. Sans doute il est facile de rêver un idéal où les hommes, mus par des sentiments purement altruistes, et avec cela profondément intelligents, ne rechercheraient que le bien, mais ce sont là des constructions subjectives; et c'est remplacer l'observation de la réalité par des constructions absolument sans bases; car l'homme n'est ni très bon ni très intelligent, et au début, il est extrêmement ignorant. Outre que ces rêves philanthropiques sont radicalement absurdes comme contraires à la réalité effective, ils ont l'inconvénient, en nous traçant un idéal qui dépasse toute possibilité quelconque, d'empêcher les perfectionnements effectifs que l'on pourrait réaliser : C'est en rêvant cette paix perpétuelle que la démocratie française, dans sa sentimentalité vague et sa vaste ignorance, a déchaîné sur l'Occident l'immense développement militaire qui domine actuellement, et dont le danger est spécial surtout pour la France elle-même : car il

y a un danger profond à tant multiplier l'état de mouton quand il y a encore sur la planète tant de loups. La question n'est donc pas de faire voir tous les maux qui accompagnent la guerre, nous ne les connaissons que trop; elle consiste à faire voir si effectivement la guerre a été, oui ou non, le moyen par lequel se sont constituées les sociétés. Or, peut-il y avoir doute à cet égard? Il s'agit ici, non pas d'émotions, mais de constatations.

Quoi qu'en puissent dire les économistes et les philanthropes, en fait, aucune société ne s'est constituée jusqu'ici à un point de vue purement industriel; et l'industrie a encore, dans le prolétariat comme dans ses chefs, les traces profondes de l'état servile primitif. Les motifs purement personnels de bien-être et d'agréments matériels sont seuls, au fond, invoqués, sans aucune préoccupation quelconque ni du passé ni de l'avenir, ni même de la solidarité contemporaine. L'industrie n'a nullement acquis, ni dans les institutions ni dans les sentiments le caractère collectif qui est inhérent à la guerre; et tant que la grande révolution mentale que le Positivisme poursuit ne sera pas accomplie, je maintiens, et tous les faits le constatent, que le type réel industriel serait en effet ce que j'ai appelé familièrement le *cochon idéal :* c'est-à-dire gagner pour avoir de grandes jouissances, qui nécessairement sont souvent inférieures et basses. C'est là un phénomène qui frappe tout le monde. La révolution véritable que le Positivisme vient accomplir et dont Auguste Comte a posé dès le début toutes les bases, c'est que le travail comme la richesse doivent être socialisés, en respectant l'indépendance individuelle, sans laquelle tout progrès devient impossible. Et cette socialisation n'est pas un problème de sentiment; il ne suffit pas de l'énoncer ni de la désirer pour l'avoir; elle suppose un effort mental immense, en même temps qu'un effort moral sur soi-même, sans lequel la vie industrielle sans dignité serait finalement sans efficacité. C'est la notion du *devoir* qui apparaît dès lors comme la notion capitale et qui aujourd'hui, oubliée de plus en plus, tend à disloquer notre société; et, en fait, il est certain qu'en France la conception militaire maintient seule la notion de l'Etre collectif Patrie. Il est certain qu'un

régime, qui vous demande votre vie à un moment donné, reste encore moralement supérieur à celui qui vous pousse uniquement à la satisfaction de vos appétits personnels.

En résumé donc, la guerre a fait les sociétés, c'est un fait bien établi. L'industrie tend sans doute à prévaloir, mais ce régime ne pourra être vraiment organisé que par l'établissement de devoirs réciproques, fondés à la fois sur une connaissance approfondie des lois nécessaires des choses, et sur la nécessité pour chacun d'un effort personnel pour s'adapter moralement et mentalement aux nécessités de la situation.

Nous sommes évidemment loin d'un tel état, et la négation actuelle de tous les principes par lesquels les hommes se règlent dans leurs rapports réciproques constitue ce que j'ai appelé, et je ne me repens pas du mot, un véritable *avachissement,* dont la base est une sentimentalité puérile qui méconnaît les rudes nécessités dont l'acceptation et la modification rationnelle constituent notre véritable virilité.

Du reste, M. E. Raiga ne fait pas partie, au fond, de ces sentimentaux toujours en larmes, et il reconnaît nettement et virilement les obligations patriotiques qu'impose à la France sa situation actuelle, où son existence est si directement menacée. Au fond, il y a deux choses dans sa conception : un reste de l'état métaphysique où l'on construit les choses d'après les désirs, et aussi une méconnaissance de la réelle conception positive, et celle-ci tient, je dois le dire, à ce que ma propre exposition, dans ma conférence, a été insuffisante.

Je n'ai pas assez insisté sur ce que l'aboutissement final d'une évolution primitive dominée par la guerre est un régime industriel, réglé par une foi toujours démontrable, résultant de la connaissance des lois naturelles des phénomènes. Dès lors, la guerre, nécessaire dans le passé, ne nous apparaît plus dans le présent que comme une transition qu'il faut virilement accepter, mais en faisant tous nos efforts pour diminuer graduellement le nombre et l'intensité des crises.

Néanmoins, dans ces explications, que je crois utile de donner, j'appellerai l'attention spéciale de M. E. Raiga, sur ce point essentiel, qu'il me semble qu'il reste encore trop dans l'état métaphysique où l'on substitue les désirs et l'imagination

à l'observation. La plus grande des nécessités de l'époque moderne est précisément de sortir de cet état pour arriver à l'état positif, où tout repose sur la connaissance préliminaire des lois naturelles de tous les phénomènes, y compris surtout les phénomènes sociaux et moraux.

Le premier besoin de notre époque est, au fond, une révolution essentiellement mentale; et c'est là le caractère décisif du Positivisme. « Le chemin est rude, mais il mène au but », comme a dit si bien le grand poète Italien : Dante.

P. LAFFITTE.

Paris, 1er juillet 1892. — 15 Charlemagne 104.

BULLETIN D'ANGLETERRE

I. — SOCIÉTÉ POSITIVISTE DE NEWTON HALL

(FLEUR DE LIS COURT, FETTER LANE E. C. LONDON)

1re CONFÉRENCE DE M. VERNON LUSHINGTON
(Le 13 Archimède 101)

(Résumée, traduite et rédigée par MM. Paul Descours et J. Clément)

L'ETAT

Introduction. — Lecture du passage suivant :

Discours de Sarpedon, prince Lycien, sur le champ de bataille, à son frère d'armes Glaucos.

« Tel le divin Sarpedon est entraîné par son âme généreuse à fondre impétueusement jusqu'au rempart et à détruire les parapets. Il s'adresse, en ces termes, à Glaucos :

« Glaucos, pourquoi dans la Lycie nous honore-t-on par le siège, les mets et les coupes toujours remplies? Pourquoi tout le peuple nous considère-t-il comme des dieux? Pourquoi, sur les rives du Xanthe, cultivons-nous un immense et riant domaine, riche en vignes fécondes et en abondantes moissons ? Il nous sied aujourd'hui de tenir ferme et de prendre part à l'ardente mêlée, afin que nos hommes d'élite se disent entre eux : « Ce n'est pas sans gloire que nos rois gouvernent la Lycie, mangent des brebis grasses et boivent de bons vins, puisqu'ils ont une mâle vigueur et qu'ils combattent au premier rang..... Marchons donc ! » Il dit et Glaucos, sans hésiter, lui obéit. Tous deux s'élancent, entraî-

nant la troupe nombreuse des Lyciens. » (*Iliade*, chant XII; traduction de P. Giguet).

Dans ma dernière conférence, j'ai parlé du pouvoir spirituel. J'ai essayé de prouver que le même problème religieux devait être résolu d'abord par toutes les nations occidentales et finalement par le monde civilisé, et cela malgré les difficultés intenses et variées qui compliquent ce problème. Toutes les nations occidentales sont opprimées par une théologie en décadence et des doctrines métaphysiques anarchiques; toutes ont les mêmes sciences, possèdent les mêmes instruments intellectuels, tels que livres, journaux, cultivent les mêmes arts et, de plus, poursuivent le même but matériel. Les idées ne sont pas arrêtées aux frontières, la vérité n'en connaît plus; une théorie nouvelle comme celle de Darwin, un beau roman, un bel opéra, une nouvelle invention, tout cela fait son tour d'Europe, des colonies, des Amériques, et produit partout les mêmes résultats. En un mot, la civilisation matérielle, intellectuelle et morale forme un seul tout, et, dès lors, la solution du problème général doit être partout la même, doit être unique. Si, comme nous le croyons, la solution du problème consiste dans notre croyance scientifique, elle devra régner partout, tôt ou tard, s'imposer à tous aussi fatalement que l'astronomie scientifique, c'est-à-dire qu'on prouvera son utilité et qu'on se fera croire. De plus, comme notre doctrine est également un système religieux, l'organisation spirituelle convenable se formera; de même que la hiérarchie romaine et la papauté romaine ont été la conséquence du monothéisme catholique fondé et dirigé à l'origine par saint Paul.

Il n'est peut-être pas aussi évident qu'une seule et même solution du problème temporel convienne à tous : j'espère cependant vous faire voir qu'il en doit être ainsi, bien que les variations locales soient nécessairement plus grandes que dans l'arène spirituelle qui est moins affectée par les conditions extérieures. Dans tous les pays européens ne voyons-nous pas disparaître successivement toutes les anciennes institutions fondées sur le privilège de la naissance et sur le régime militaire, malgré cette fièvre, selon nous, temporaire, de service militaire personnel obligatoire pour tous. Du reste, cette obligation elle-même n'est-elle pas une preuve de la décroissance de la passion pour la guerre? Et, d'autre part, partout on voit dominer les institutions démocratiques amenant de grands changements, de grandes transformations dans les principes constitutifs de l'ordre. De fait, il est certain aussi que l'industrie est la base de la vie moderne. Tous ces

symptômes nous font voir qu'il n'est qu'une seule solution possible et qu'une réorganisation commune s'impose. Il est clair également pour tous, quoique seuls les positivistes le proclament systématiquement, que le mouvement spirituel et le temporel sont étroitement liés, et trouveront une solution simultanée et identique.

Ces conclusions trouveront une confirmation dans une revue rétrospective de l'Humanité, qui nous présente une succession de types de civilisations, de religions et de gouvernements politiques dans différents pays. C'est une observation scientifique bien connue que les sociétés barbares se ressemblent toutes et que les anciennes théocraties d'Egypte, Assyrie et Inde, ont beaucoup de traits communs. Les polythéismes progressifs cantonnés pendant une longue suite de siècles dans le bassin oriental de la Méditerranée avaient presque tous une organisation semblable, ce qui n'empêcha pas aux Grecs d'avancer en culture intellectuelle et d'atteindre à la gloire unique d'avoir fondé la science abstraite, et aux Romains d'avoir conquis, incorporé leurs voisins et fondé un grand empire pacifique. Puis on vit les institutions féodales devenir communes, sauf quelques variations locales, à tout l'occident catholique. La chute du régime du Moyen-Age fut suivie d'une période révolutionnaire dans tous les pays, amenant des changements divers qui produisaient nécessairement quelques contrastes frappants; mais, cependant, la direction générale du changement fut partout la même, comme le montre, du reste, l'histoire moderne, et surtout la Révolution française avec ses conséquences européennes qui ont placé tous les Etats dans une situation fondamentale identique.

Aujourd'hui je vais envisager le problème temporel selon l'idéal positiviste, qui sait reconnaître ce que nous devons au passé.

Le nom le plus communément donné au pouvoir temporel est celui de *gouvernement*. Par là, il faut entendre l'organe social qui dirige et commande, ayant à sa disposition la force matérielle pour faire exécuter ses volontés. Dans toutes les sociétés nous voyons qu'en fait c'est la *force* qui gouverne; mais il ne faut pas prendre ce mot force dans le sens absolu. Car l'homme dépend, en réalité, de la terre qu'il habite, et, comme son esprit dépend de son corps, il est obligé de se soumettre à des conditions matérielles éternelles, même quand il essaie de les modifier; de même, la société est gouvernée par ses propres forces naturelles qui sont l'intelligence et le sentiment; elle doit se résigner à ne pouvoir que les modifier. Il faut bien se convaincre de ce principe

fondamental que jamais l'intelligence seule ne *règnera*, comme l'ont pensé des pédants, non plus que le sentiment seul ou la bonté. C'est, avons-nous dit déjà, la force qui règne, c'est-à-dire l'homme se servant de la force. Il en était déjà ainsi à l'âge homérique, c'était un guerrier comme Sarpedon qui était chef parce qu'il était riche, sa richesse consistant en guerriers, en terres, en bétail, en armes. Si on l'appellait *bon* chef ce n'était pas pour sa bonté, mais pour sa puissance et sa valeur, dans le sens que nous attachons aux mots bon cheval, bonne épée. Plus tard, à Rome, puis au Moyen-Age, la richesse était attachée au pouvoir, était une condition pour gouverner. Par la nature des choses c'est une condition presque universelle, mais surtout dans les sociétés industrielles, et même le chef suprême est, comme tel, le plus riche, et les grades sont établis d'après la richesse. Le Roi, en effet, est plus riche que la noblesse, le colonel a une plus forte solde que le capitaine, le patron a plus d'argent que le prolétaire. Les gouvernements modernes, moitié civils et moitié militaires, sont spontanément constitués par les classes les plus riches, et cela même dans les pays démocratiques. De même, dans les sociétés purement industrielles que nous espérons voir dans l'avenir, la richesse aussi règnera, c'est inévitable, car la richesse est une puissance concentrée et celui qui en aura la possession s'en servira pour saisir et retenir le pouvoir, ne serait-ce que pour défendre sa richesse. Si on le laissait faire, le riche absorberait même le pouvoir spirituel et il ferait travailler à son profit le sacerdoce, de même que les généraux romains faisaient travailler les augures, ou, du moins, il achèterait les journaux pour agir sur l'opinion. Quand bien même l'homme riche ne brigue pas le pouvoir, il commande par sa richesse, ses services; il pèse d'un certain poids sur les suffrages d'un grand nombre et, avec ses collègues en richesse, il détermine effectivement la politique générale de l'Etat. Quelle puissance inévitable ne possèdent pas les Rothschild, soit pour la paix, soit pour la guerre, soit dans le Parlement ou en dehors. Aux Etats-Unis, les hommes, nous dit-on, sont tous égaux; mais les Vanderbildt et les « rois des chemins de fer » font tout ce qu'ils veulent. Dans la vie industrielle partout l'homme riche est le maître, et le pauvre le serviteur; dans la famille c'est le riche, le mari, le père qui règnent. Toute tentative pour arracher le pouvoir à la richesse, si elle n'est pas anarchique ou révolutionnaire, tend à produire la confusion, et si l'on faisait voter une loi interdisant aux millionnaires l'entrée au Parlement, les millionnaires aussitôt conspireraient contre cette loi. La ri-

chesse doit, comme le lest dans un navire, être au centre, sinon elle devient une force perturbatrice jusqu'à ce qu'elle reprenne sa position centrale.

On ne peut donc, je le répète, éviter la domination de la richesse ; il faut savoir reconnaître ce pouvoir comme celui de toute force naturelle, s'y soumettre franchement, loyalement, et même appeler les richesses à remplir les fonctions gouvernementales ; mais aussi il faut travailler activement, autant que possible, à les maintenir dans de justes limites, à les canaliser comme on dit en France, mais surtout à leur indiquer les devoirs sociaux qu'elles ont à remplir et à les leur imposer. La doctrine positiviste enseigne, en effet, qu'il faut employer systématiquement l'intelligence et la morale à persuader la richesse et à la contraindre de gouverner avec équité dans la famille, dans l'industrie générale, dans les villes, les Etats et les confédérations. Ce sera l'office du pouvoir spirituel, de même qu'au Moyen-Age c'était celui de la papauté. L'Eglise catholique avait, en effet, trouvé des chefs guerriers au pouvoir : les ministres du Christ acceptèrent cet ordre de choses, le consacrèrent, mais essayèrent en même temps, non sans succès, de le diriger, de le contenir dnns l'intérêt du bien public.

J'ai dû insister sur ce fait que la richesse est normalement le principe directeur des sociétés industrielles, et je dois ajouter avec Auguste Comte qu'inévitablement une grande fonction sera dévolue aux banquiers qui possèdent les réservoirs de la richesse et ont le contrôle général des opérations industrielles. Mais je n'émets pas cela comme une proposition absolue.

Pendant les époques de crises révolutionnaires aiguës dont sont menacés bien des Etats en Europe, il pourra s'établir des gouvernements révolutionnaires et même il pourra être avantageux d'en instituer avec des chefs pris dans les rangs du prolétariat, désignés par la voix populaire. C'est même là un incident habituel et fortuit des révolutions qui n'a rien de systématique, tandis que, au contraire, l'élévation sans secousses de Hildebrand, le fils d'un menuisier, au trône pontifical est le résultat d'une politique régulière.

Mais, dira-t-on, la multitude, le nombre ne sont-ils pas aussi une grande force? Oui, sans doute, mais une force *dispersée*, qui ne peut prendre le pouvoir que dans les courts instants de crises révolutionnaires ; et même alors il est nécessaire, indispensable d'obéir à des chefs. En temps ordinaire le peuple obéit, non d'une obéissance aveugle, mais d'une obéissance imposée natu-

rellement et réglée par la richesse civile et gouvernementale. C'est ce que nous voyons tous les jours, et cela découle incontestablement de la nécessité où chacun se trouve de gagner son pain quotidien. Le nombre ne peut pas gouverner. Le gouvernement *pour* le peuple est sans doute nécessaire à notre époque, et on le proclame à grands cris; mais le gouvernement *par* le peuple est simplement impossible. La souveraineté du peuple est un principe plus illusoire que le fut jamais le droit divin des rois. Le peuple, en effet, peut, par le suffrage universel, choisir ses chefs, et cela facilement, en un seul jour, par des procédés en quelque sorte mécaniques ; il peut même se livrer fréquemment à cet exercice et changer souvent dans ses choix ; mais le corps électoral ne gouverne pas, il obéit. Voter n'est pas gouverner, car le gouvernement exige une action continue. Et quand je dis que le corps électoral obéit, je ne joue pas sur les mots, car il est facile de voir que le plus grand nombre est tenu forcément à obéir à une minorité qui se dévoue à la tâche de commander ; que cette minorité soit un roi, un premier ministre ou un démagogue, qu'elle existe dans une monarchie absolue ou dans un état démocratique.

Mais bien que le Peuple, votant ou non, ait de tout temps obéi et dû obéir, car sans cela nul gouvernement ne pourrait exister, son rôle néanmoins n'a pas été pour cela passif. Sous tous les gouvernements, en effet, même sous celui des califes de Bagdad, il a exercé une influence profonde et constante bien que peu visible, une influence sur les gouvernements semblable à celle exercée par les domestiques dans la direction d'une maison. Ma citation d'Homère montre combien était profond ce sentiment populaire dans les sociétés guerrières primitives ; mais cette influence, dans l'avenir, sera bien plus sympathique, plus intelligente, plus saine, plus active, plus unie, plus recherchée, honorée et reconnue. Elle accomplira son œuvre, non pas tant par des élections fréquentes, procédé selon nous toujours plus ou moins douteux, que par la formation de convictions systématiques, de mœurs stables et d'unions sociales libres. Le peuple plus instruit, jouissant de tous les bienfaits de l'éducation supérieure deviendra de plus en plus le pouvoir modérateur et modificateur général de la société : il travaillera de concert avec la classe instruite et, soutenu par l'influence morale des femmes, il réunira en lui la force intellectuelle et morale. Il a toujours existé de la part des gouvernés une certaine sympathie pour les gouvernants et non sans raison. Dans le passé on voit en effet que tous les gouverne-

ments, bien que insistant sur leurs droits divins et les défendant énergiquement, ont, cependant, d'une façon ou d'une autre, reconnu qu'ils avaient des obligations sociales, accepté plus ou moins explicitement le principe républicain, que le commandement doit toujours s'exercer pour le bien public. Cette manière de voir est contraire aux préjugés révolutionnaires si communs de nos jours, et certes, le grand orateur John Bright, que nous venons de perdre, ne l'aurait pas admise, puisqu'il professait que tous les maux humains proviennent de mauvaises lois et de mauvais gouvernements ; et ce qui rend ce préjugé si plausible, c'est qu'il existe beaucoup d'exemples de mauvais gouvernements depuis Hophné et Phineas, Reheboam et Jereboham jusqu'à Napoléon.

A la vérité, l'homme « investi d'une courte autorité joue souvent son rôle d'une manière absurde »; mais il n'en est pas toujours ainsi et pour les chefs, en tenant compte, bien entendu, d'une grande variété de particularités, le grand et difficile problème de l'art de gouverner est en somme une œuvre admirable de l'Humanité qui s'améliore constamment. Rappelons-nous que, partis de la sauvagerie, nous sommes maintenant des civilisés, et que ce progrès immense est dû en grande partie à la manière dont nous avons été gouvernés. J. Bentham ne fut pas le premier à proclamer le principe « du bonheur du plus grand nombre » ; tous les penseurs comme Dante, saint Paul, Aristote, Confucius, Homère et d'autres, même avant eux, avaient déjà proclamé les *devoirs* des chefs, mais en insistant toutefois et surtout sur l'obéissance du peuple. Dès la plus haute antiquité les bons rois, et même les mauvais, ont reconnu la nécessité et le devoir de protéger leurs sujets pendant la guerre, ce qui n'était pas toujours facile. Dans l'antiquité, les bons chefs et les fondateurs de gouvernements étaient mis au rang des dieux, et certainement l'art de l'obéissance, car c'est bien un art, comme en pourraient témoigner les militaires, fut le premier à se confondre avec la loyauté. Jusqu'à la grande tentative du catholicisme, la bienveillance des chefs ne fut que spontanée; désormais elle doit devenir systématique sous l'influence d'une doctrine bien plus humaine et de forces spirituelles concentrées ; et d'autre part l'esprit d'obéissance qui a reçu tant d'atteintes de l'esprit révolutionnaire doit être restauré pour produire un concours vraiment volontaire. L'affection, on n'en peut douter, a une grande importance dans la famille, mais elle joue également un grand rôle, bien que méconnu, dans la politique, principalement dans la question de l'ordre, mais non exclusivement dans cette question. Le der-

nier auteur, à ma connaissance, qui ait mis d'une manière remarquable en lumière cette vérité, c'est Burke, et c'est ce qui lui donne une très grande supériorité sur les écrivains politiques modernes. Voyez combien l'amour maintient le paysan indou dans la fidélité aux mœurs de ses ancêtres et le fait résister aux changements extérieurs semblables à des vagues envahissantes; rappelez-vous la continuité du patriotisme romain, la fidélité féodale, l'obéissance catholique, l'orgueil du citoyen du moyen-âge pour sa ville; songez même au sentiment paisible qui, bien que faible et précaire de nos jours, maintient encore l'unité dans les rangs de la société moderne, moins dans les villes que dans les contrées tranquilles et écartées, qui attache les princes à leurs sujets, les propriétaires à leurs fermiers, les maîtres à leurs serviteurs. Certes on ne saurait nier l'ardeur et la *ferveur* des meilleurs révolutionnaires, et leur fraternité certes leur fait honneur; mais elle est très instable et ne s'allie que trop souvent à la haine de toute autorité. Or, le Positivisme a la prétention d'incorporer complètement le prolétariat à la société pacifique future au moyen des sentiments sympathiques, mais non d'après les principes d'égalité. « Vénération des faibles pour les forts, dévouement des forts aux faibles », telle est la formule positiviste. Certes, il y aura toujours des faibles, et non seulement les femmes, les enfants, les vieillards, les pauvres, les malheureux, les imbéciles, mais aussi en général tous ceux qui doivent obéir, c'est-à-dire le peuple. La classe sacerdotale elle-même, bien que revêtue de grandes dignités, sera faible dans le sens politique du mot, bien qu'elle doive compter parmi les forts, mais au point de vue spirituel seulement.

Mais quel que soit le pouvoir, et par conséquent le devoir des gouvernements, il est limité par la nature humaine aussi bien que par l'art humain. Le gouvernement n'est qu'un organe de la société; il n'a pas fait la société, mais il en est le produit. Il ne fait que réagir sur la société, et encore d'une manière relative, parce que le champ de son activité est principalement l'action, parce que son instrument principal est la force, visible ou invisible, qui n'est en somme qu'un outil grossier. Le gouvernement ne s'occupe que des actes, et de certains actes seulement. Même quand il y avait confusion des pouvoirs spirituel et temporel, comme dans les théocraties, quand la vie était incomparablement moins compliquée qu'aujourd'hui, un grand nombre d'actes de cette vie, soit de la vie militaire et civique, soit même de la vie familiale et individuelle, échappaient nécessairement au

contrôle du gouvernement. Le plus vil esclave même avait quelque liberté dans ses sentiments, ses pensées et même dans ses actions. La liberté est devenue de plus en plus grande ; mais, dans les sociétés pacifiques de l'avenir elle jouera un rôle de moins en moins considérable. L'action gouvernementale deviendra plus importante dans un certain sens à mesure que la société se compliquera, tandis que d'autres actes d'une nature morale échapperont à l'action gouvernementale et seront seulement contrôlés par le Pouvoir spirituel. Cette prédiction, quoique rationnelle, est répudiée, à la fois par les gouvernements absolus comme celui de la Prusse et par les démocraties de tous les pays qui prétendent tout régler par des décrets d'Etat. Cette doctrine mérite véritablement le nom de matérialisme. Leur erreur fondamentale est surtout d'ordre intellectuel, car ils ignorent les lois vitales de l'Humanité ; mais elle provient aussi d'un manque de sentiments ; en somme ils confondent le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel.

Essayons de présenter cette vérité d'une manière différente. Le concours des gouvernants et gouvernés nécessaire au salut de la société exige de part et d'autre le concours et l'indépendance, qui vont toujours en augmentant, la dernière surtout, avec la civilisation. M. Harrison, l'autre jour, donnait comme exemple de gouvernement temporel l'organisation compliquée d'un de nos grands navires de la marine royale où tous les employés travaillent avec un ensemble parfait au même but. On ne saurait, je le reconnais, choisir un meilleur exemple emprunté à la vie militaire ; j'en prends un autre dans la vie civile. Dans un orchestre, quel admirable concours et en même temps quelle admirable indépendance ! Là chaque musicien fait de son mieux en vue d'assurer le meilleur résultat d'ensemble ; le chef ou directeur, très vigilant et très absolu, dit à peine un mot, ne fait que brandir en l'air une petite baguette ; et cependant les musiciens obéissent volontiers, ne songent pas à se révolter. Ils pourraient refuser leur service, le seul moyen qu'ils aient à leur disposition, tandis que le chef ne peut, en fait de procédé draconien, que refuser leur concours à l'avenir. C'est là un spectacle bien réconfortant et noble, qui contraste avec celui qu'offraient les troupes de Xerxès au passage de l'Hellespont, lesquelles, d'après Hérodote, étaient menées à coups de fouet ; là aussi la discipline est plus noble, parce qu'elle est plus volontaire, que sur un cuirassé. Le positivisme réorganisera l'art parce qu'il le rendra à sa destination religieuse et par conséquent fera préva-

loir le sentiment du concours volontaire. Je désire, en passant, appeler votre attention sur le rôle de ce chef d'orchestre pris comme type de l'autorité. Tandis qu'il dirige ses musiciens, de combien de sentiments n'est-il pas agité et combien de pensées guident sa main. Il doit songer à la musique elle-même, ce don charmant, ce message du passé, aux sentiments de ses musiciens, au jugement de ses confrères, à la sympathie de son auditoire. Certes, il est mille fois plus facile d'employer les forces spirituelles, intellectuelles et morales dans les masses en agissant sur les esprits et les cœurs dans les relations multiples entre gouvernants et gouvernés; mais qui dirigera, exaltera, combinera et contrôlera ces forces spirituelles pour les mettre en état et leur permettre de modérer convenablement le pouvoir et la force matérielle nécessaires ? La religion seule accomplira cette œuvre en faisant concourir la sagesse des philosophes, les sentiments sympathiques du sexe affectif, le bon sens et les bons sentiments du peuple. Pour atteindre ce résultat auquel tend l'Humanité, l'autorité religieuse doit s'organiser partout mais indépendamment du pouvoir temporel, en renonçant à la richesse et au commandement, ce qui lui permettra de remplir son office sans oppression ni corruption.

On dit et l'on répète volontiers qu'une des attributions de la Religion est d'honorer et d'encourager systématiquement le *mérite*. Cela est vrai; mais il importe d'établir que sur ce mot de *mérite* il s'est créé une théorie trompeuse pouvant facilement égarer ceux qui n'ont pas bien compris la différence entre les fonctions spirituelles et temporelles. J'insiste sur ce point, au risque de me répéter. — Les fonctions temporelles, surtout dans les postes élevés, étant difficiles à remplir et exigeant de grandes qualités; si le *mérite* est considéré comme donnant des droits au pouvoir temporel et non plus seulement comme étant un but général ou un droit moral à des honneurs moraux, il est, dès lors, logique de conclure que l'homme ayant le plus de mérite doit être le chef suprême de l'Etat. Telle est l'erreur habituelle de Carlyle, telle est celle des démocrates qui changent continuellement leurs chefs pour de plus capables, donnant pour raison de leurs élections fréquentes qu'ils ont à cœur de nommer des gens de *mérite*. — En supposant qu'ils soient de bonne foi, et nous sommes généreux, nous voyons, comme résultat de ce régime, des changements continuels se produire, presque aussi nuisibles à une saine politique que le divorce et le remariage le sont au bonheur domestique. Méfions-nous donc des théories

trop absolues qui font du *mérite* la condition essentielle du Pouvoir. Sachons reconnaître que s'il est bon que le détenteur du Pouvoir possède des qualités intellectuelles et morales, ayant droit à notre sincère vénération, elles ne sont pas les seules qualités nécessaires à la fonction gouvernementale; et qu'avant tout, dans le choix à faire, il faut viser à assurer la solidité et la continuité de la fonction. Bien moins encore, ces qualités morales et intellectuelles sont-elles le fondement du droit à l'obéissance officielle, car ce droit est basé sur la possession d'une autorité sociale s'appuyant sur la force et faisant appel à la loyauté sociale. — Le *mérite*, nous devons le considérer maintenant comme servant de contrepoids à la puissance temporelle et à la richesse. L'homme, même le plus pauvre, accomplissant son devoir avec dignité, a droit aux honneurs sociaux, mais ce sera encore mieux réalisé dans l'avenir quand il appartiendra à la classe sacerdotale de juger du mérite et de décerner ces honneurs, alors que cette classe sacerdotale convenablement organisée, ne participant pas au gouvernement, ayant renoncé aux richesses, veillera sur la société comme du haut d'une tour de garde.

Poursuivant toujours la représentation de l'idéal positiviste, passons en revue les fonctions principales du gouvernement qui sont : l'administration, la législation et la justice. — Primitivement, elles étaient confondues, le roi réunissant en sa personne sacrée toutes les fonctions gouvernementales, comme nous le voyons avec Moïse, Nabuchodonosor, Louis XIV et même dans la théorie de la couronne anglaise; car si jadis le roi siégeait avec son conseil législatif et ses juges, aujourd'hui encore tout acte législatif est fait au nom de la reine — (la reyne le veut). Mais peu à peu, à mesure que s'effaçait le caractère sacré des rois, les trois fonctions se spécialisèrent et se séparèrent. — Une des grandes questions de la politique moderne est de savoir jusqu'à quel point ces fonctions doivent être séparées. — Examinons-les chacune à son tour.

Dans les temps ordinaires, c'est-à-dire non révolutionnaires, l'administration est la fonction principale du gouvernement ; et en Angleterre, ces deux mots, même, gouvernement et administration, sont synonymes, s'emploient l'un pour l'autre. Administrer, en effet, signifie essentiellement diriger, transmettre d'une manière régulière les legs du passé, et exécuter selon les nécessités les changements de peu d'importance qui s'imposent.

La conservation, puis l'amélioration, telle est la méthode normale du père de famille, du propriétaire d'une maison, telle est

aussi le devoir du gouvernement, et là aussi le progrès n'est que le développement de l'ordre. — Comme dans toute administration, il faut, pour agir, un chef personnel, responsable, c'est, ou bien un roi, un prince régnant par droit de naissance, ou dans des pays plus civilisés, un fonctionnaire nommé à ce poste, président ou ministre, ou comme dans notre pays, un premier ministre qui remplit cette fonction.

Il surveille et dirige toutes les branches de l'administration, la politique étrangère, la négociation des traités, la déclaration de paix ou de guerre, le commandement des forces civiles ou militaires, la nomination d'une armée de fonctionnaires, la préparation des lois, la perception des impôts, l'exécution des jugements par les tribunaux, etc., etc., telles sont les principales attributions du gouvernement, sans parler de la suprématie dans l'Eglise qui y est quelquefois jointe.

La première condition nécessaire à l'accomplissement de ces fonctions si importantes est la force, sans laquelle les titulaires de grands pouvoirs ne peuvent remplir leurs devoirs. — Le Positivisme maintient avec énergie cette maxime de bon sens et d'expérience contre l'opinion et la théorie des démocrates qui veulent embarrasser et affaiblir les gouvernements dans l'exercice de leurs fonctions. — Leur idéal est un gouvernement faible, le nôtre est un gouvernement fort. La seconde condition nécessaire à tout gouvernement est la continuité dans la politique; et pour cela l'administration doit garder le même personnel. Les changements fréquents ne sont pas plus favorables à une bonne administration que les changements fréquents de domestique à la bonne gestion d'une maison.

Les Romains perdirent probablement la bataille de Cannes, et cette défaite amena presque la ruine de la nation, à cause d'un règlement ancien absurde prescrivant à chacun des deux consuls de commander à tour de rôle. — En changeant chaque année de ministère, comme dernièrement en France, en changeant continuellement la Constitution, on en arrive fatalement à ce résultat qu'un beau jour un prétendant fort saisit les rênes du gouvernement dont tous les ressorts sont affaiblis. — Heureux le pays, si ce n'est pas un Napoléon!

En insistant sur la nécessité pour une bonne administration d'un pouvoir fort, sommes-nous donc partisans d'un pouvoir absolu ou arbitraire, demandons-nous un despote? Nullement. Nous proclamons toujours, en effet, avec autant d'énergie la nécessité de nos libertés non seulement comme frein au pouvoir,

mais comme un devoir essentiel; mais nous plaçons en première ligne le pouvoir.

Sommes-nous opposés au progrès, demandons-nous que le gouvernement s'y oppose ? Nullement. Nous croyons au contraire à la marche continue, nécessaire du progrès, nous pensons que le devoir du gouvernement est d'y aider, mais, aussi, nous disons qu'il doit s'inspirer de cette maxime que le progrès doit être subordonné à l'ordre.

Nous sommes les premiers à proclamer qu'il faut aux gouvernants des dons et qualités supérieurs; que le pouvoir exige de l'énergie, de l'équité et un grand dévouement social; mais aussi nous insistons énergiquement sur ce point que le gouvernement doit puiser sa force dans l'opinion publique, être appuyé et modéré par une organisation religieuse indépendante, organe de cette opinion.

En un mot, le pouvoir spirituel est une nécessité indispensable de la politique de l'avenir pour consacrer, diriger et affermir l'autorité, comme aussi pour restaurer l'obéissance, la rendre plus digne, concilier l'une et l'autre et les diriger.

Voyons la *législation*. — Les théories ayant cours sont que l'Assemblée législative est l'autorité suprême dans l'Etat parce qu'elle est l'organe de changements illimités ; que les parlements peuvent tout (excepté toutefois changer un homme en femme). Heureusement, dans la pratique il n'en est pas ainsi. — Dans toutes les périodes d'évolution normale, le Parlement a toujours été considéré comme accomplissant des fonctions secondaires et temporaires, et les changements législatifs opérés par lui comme étant secondaires et respectant l'ordre essentiel; de nos jours encore la théorie gouvernementale traditionnelle est que le parlement doit maintenir les bonnes coutumes. — La Révolution moderne qui prit systématiquement corps pendant la soi-disant réforme du XVI[e] siècle implanta le régime de la souveraineté législative qui n'a fait depuis que s'imposer de plus en plus. — Et cependant, même dans notrs pays protestant, le grand juge Coke (1552-1633) qui écrivait au temps de Jacques I[er] (1566-1625) soutint toujours que les lois de parlement étaient inférieures aux anciennes coutumes de royaume regardées par lui comme sacrées. Mais le grand épisode révolutionnaire qui survint déchaîna l'esprit de destruction et de réformes qui s'accentua depuis; pendant ce dernier siècle, suivant l'exemple donné par la France révolutionnaire, les assemblées législatives ont été dans un état constant d'activité volcanique, les portant à tout changer; de fait elles ont

changé mille choses : mais ces changements législatifs ont été d'une valeur bien inégale : nous devons dire même que beaucoup de réformes étaient nécessaires et furent bienfaisantes parce qu'elles étaient révolutionnaires. Mais s'il était nécessaire de détruire à certains moments, la destruction ne saurait continuer indéfiniment et constituer le seul système de gouvernement ; et nous sommes toujours persuadés que la fonction la plus utile du pouvoir, pratiquement et théoriquement, est encore et doit toujours être l'administration. Il en est de même quand le chef, issu du vote de l'assemblée législative, peut être renversé par elle d'un moment à l'autre ; car, en dehors de ses attributions exécutives, il est généralement, de fait, le chef de cette assemblée, il la conduit et la dirige dans ses mesures principales. L'assemblée normalement est son conseil, et lorsqu'elle le renverse par un vote c'est là une mesure anormale, une crise comme on dit, et en somme une véritable révolution anodine.

Le devoir du parlement est plutôt de se subordonner à la direction du chef d'Etat pour opérer, après mûr examen, les changements sages, opportuns et convenant à l'avenir, sans rompre avec le passé, mais au contraire en respectant la continuité. — Le rôle d'une assemblée est la discussion ; mais si par la confection des lois, opération excessivement difficile et complexe, le concours de différents esprits est nécessaire, elle ne saurait être accomplie par une assemblée hétérogène, comme l'a si bien fait voir depuis longtemps déjà J.-St. Mill. S'il n'est pas possible à 650 messieurs pleins de bonne volonté d'arriver à faire de bonnes lois, combien plus leur est-il impossible de s'entendre lorsqu'ils sont sans expérience, agités par l'esprit de faction, en antagonisme, et aveuglés par des vanités personnelles. M. Mill pense que le rôle des Chambres devrait consister simplement à discuter les lois proposées par le gouvernement, lois qu'elles pourraient renvoyer à l'examen du gouvernement et qu'elles auraient enfin le droit de rejeter ou d'accepter en bloc. — Mais il est évident que les Chambres ne veulent pas consentir à abandonner leurs prérogatives actuelles : elles aiment à montrer leur toute-puissance ; à légiférer sur toutes choses, changer, tronquer, transposer les lois; elles se plaisent à attaquer les institutions fondamentales (le mariage, par exemple), comme à gaspiller leur temps sur des objets de peu d'importance. De cette façon, elles ne peuvent aboutir à des lois utiles suffisamment étudiées, ce qui fait que beaucoup de lois sont des lois d'amateurs, pour la plupart mauvaises, d'où résulte un sentiment d'incertitude et de crainte générales. — En

un mot le Parlement est révolutionnaire. — Je dois faire remarquer qu'en Angleterre, comme partout ailleurs, les meilleures lois sont celles qui ont été préparées et déposées par le gouvernement, d'abord parce qu'en principe elles ont été arrêtées par le conseil des ministres et qu'elles ont été élaborées par des fonctionnaires du gouvernement.

Mais plus funeste encore est la prétention excessive des assemblées de s'immiscer dans l'administration en sortant du domaine législatif pour critiquer le gouvernement. De telles licences, dans ce pays comme en France, rendraient presque impossible une bonne administration, et la continuation de pareils errements aurait pour conséquence de créer un danger réel, comme nous le voyons en France. — La majeure partie des critiques, comme l'a montré Comte, devrait être laissée aux meetings publics ou aux journaux qui s'adressent à un bien plus grand nombre de personnes.

Le grand danger essentiel actuel consiste dans les prétentions du parlement à gouverner. Tant que prévaudra ce système, nous devons nous y soumettre, et tout ce que nous pourrons faire sera de travailler avec autant de prudence et de patriotisme que nous le pourrons à le modifiêr graduellement, et pour cela nous devons bien nous rendre compte au préalable de la théorie révolutionnaire qui lui sert de base et l'étudier dans ses procédés.

Voici comment se passent les choses dans ce régime parlementaire. Après d'immenses efforts on est parvenu à former un gouvernement, un ministère est formé, un budget est voté qui permet aux ministres de nommer des fonctionnaires. La Chambre est assemblée; d'un côté se placent le gouvernement et ses adhérents (1) et de l'autre côté, en nombre à peu près égal, les membres de l'opposition ; et dans cette assemblée, où tout se décide par le vote, toutes les voix sont égales, celle du dernier venu valant autant que celle du premier ministre. Que va-t-il se passer? Les députés vont-ils aider le gouvernement? Nullement, ils ne laissent passer aucune occasion de dire que c'est le pire de tous les gouvernements possibles, que sa politique conduit à la ruine, que sa conduite est honteuse, etc., en un mot, ils ne font que critiquer, taquiner, agacer, embarrasser, harasser, affaiblir

(1) En Angleterre la Chambre des Communes dont parle M. Lushington n'est pas circulaire mais rectangulaire. Le gouvernement s'assied d'un côté, l'opposition de l'autre, et le président (le speaker) au milieu vers le haut. P. D.

et, s'ils le peuvent, renverser le gouvernement, pour monter à l'assaut des places et appointements. Tel est le jeu de cette institution. C'est une transformation de l'ancien esprit militaire. Mais comme les partis sont presque égaux en nombre, il se forme, afin de rendre les luttes plus fréquentes, plus incertaines, plus agitantes, un troisième et un quatrième parti qui, ayant *leurs* intérêts à conserver, parcourent le champ de bataille, se mettent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Tout ce système que nous avons transplanté dans nos colonies semble construit dans le but d'empêcher tout travail utile, et diaboliquement inventé pour produire la discorde, l'incapacité et la corruption. Comment une politique pareille n'amènerait-elle pas la démoralisation, ne démoraliserait-elle pas les hommes? Le premier ministre, bien qu'ordinairement doué de hautes capacités, est tout occupé à conserver et sauver la majorité ; et s'il fait des choses douteuses il est certain que ses adhérents l'imitent. Mais, d'autre part, s'il n'en est pas ainsi, il doit y avoir de la calomnie des deux côtés, ce qui est bien possible également.

Une machine aussi dangereuse nous aurait depuis longtemps conduit à la ruine, ce qui est arrivé en maints endroits, si, dans la pratique, il n'y avait des ménagements, des concessions ayant permis à l'administration et aux magistrats d'accomplir leurs tâches, si dans beaucoup de questions l'esprit de parti n'avait su se taire pour soutenir le gouvernement du pays. Le soin persistant du grand duc de Wellington de faire persister le gouvernement de la reine est un exemple très honorable de cet esprit de loyalisme qui disparait de plus en plus.

De ce qui vient d'être dit il ne faudrait pas conclure que le régime parlementaire n'a jamais eu d'utilité. Bien au contraire, il a rendu d'immenses et remarquables services, car il fut l'organe par lequel nous avons conquis nos libertés publiques. Dans la part prise par le Parlement ses services furent surtout négatifs en posant un frein aux pouvoirs de la Couronne et de l'Eglise ; et maintenant qu'il a perdu de ses prérogatives et de son autorité les libertés gagnées peuvent compter au nombre des bienfaits sociaux comme les dix commandements de Moïse l'étaient au point de vue humain. Mais ce Parlement qui, au temps de sa plus grande utilité, avait une position inférieure, veut aujourd'hui absorber le pouvoir suprême et empêcher le vrai pouvoir d'agir. Nous sommes à cet égard de l'avis de M. de Bismarck lorsqu'il dit au Reichstag allemand qu'un Parlement peut conseiller, mais jamais gouverner, car l'idéal positiviste, c'est-à-dire le régime

qui, nous l'espérons, prévaudra un jour, est une république non parlementaire. C'est à l'avenir à résoudre le problème ; quant à nous, répudiant les mesures violentes, nous applaudissons aux efforts des meilleurs hommes d'Etat pour refréner les prétentions extravagantes des assemblées parlementaires et accroître le pouvoir exécutif, c'est-à-dire le gouvernement.

Cependant, pendant longtemps encore, une attribution importante du Parlement devra rester une garantie contre la tyrannie, je veux parler du vote du budget et de l'apuration des comptes publics. Pour atteindre ce but, il suffirait, selon Auguste Comte, que le budget soit voté en bloc pour trois ans, ce qui serait désirable également pour éviter les abus du Parlement lui-même. C'est, en effet, une erreur de croire que les assemblées populaires sont économes; elles sont au contraire très extravagantes comme on en voit la preuve dans les emprunts continuels que font nos conseillers municipaux et nos colonies démocratiques. Peu de gens se rendent compte de ce fait, mais la postérité jugera mieux, lorsqu'elle aura à payer les centaines de millions qui ont été dépensés pendant les trente dernières années.

Il me reste à parler de la *magistrature*. La fonction des magistrats est d'interpréter les lois, de juger les criminels et de trancher les différends entre les particuliers. Il est très important d'assurer à la magistrature l'indépendance envers le pouvoir exécutif ; c'est là une tâche difficile, mais dont la solution appartient à tout l'Occident. Je ne crois pas être injuste par sentiment national ou professionnel en affirmant que la position des principaux juges en Angleterre est admirable, ce qui est dû au choix par une autorité supérieure, la nomination à vie, l'indépendance assurée, une bonne préparation professionnelle et la publicité complète de toute la procédure. Jadis les juges étaient en relation constante avec le clergé, mais les mœurs ont bien changé, à tel point que dernièrement, par exemple, lord Bramswell, à la Chambre des lords, commença son discours en disant qu'il ne savait pas plus de théologie que d'astrologie. Je ne saurais dire si cette déclaration est l'indice d'un avantage, mais à coup sûr elle montre très clairement les progrès du scepticisme et du matérialisme.

Pourra-t-on un jour diminuer le nombre des magistrats ? Je le crois pour ma part; et certes nous n'aurons pas toujours une classe de criminels héréditaires aussi nombreux, et le commerce et l'industrie deviendront plus honnêtes; mais le problème essentiellement religieux ne saurait être résolu législativement

quoique de bonnes et meilleures lois puissent faire beaucoup.

Il existe une ancienne institution, faisant encore partie de notre système judiciaire moderne, et qui fonctionnera encore probablement longtemps dans les causes criminelles et politiques où souvent un seul individu a contre lui tout le pouvoir de l'Etat : je veux parler du Jury. Il est utile dans ce cas : car il est et sera comme par le passé une garantie contre la tyrannie et la crainte de la tyrannie ; mais dans d'autres causes (1), et pour bien des raisons, cette institution est en pleine décadence, tombe en désuétude. C'est, en effet, un curieux tribunal révolutionnaire métaphysique remplaçant le jugement de Dieu par celui de douze membres (une espèce de nombre sacré), choisis par le sort, inconnus, sans capacité, supposés égaux et honorables, prêtant serment (une espèce de consécration théologique), comme garantie d'impartialité, pour rendre un verdict qui doit être unanime et non motivé. Tels sont ses caractères grotesques ; et je ne parle pas de la procédure embarrassante et du doute général. Cette institution fera certainement place au jugement rendu par un juge unique choisi pour sa capacité, ayant pleins pouvoirs pour décider qui connaît la loi et motive ses décisions.

En dernier lieu je dois vous entretenir d'une question politique capitale, à savoir quelle sera l'étendue des différents Etats. Par sa nature le pouvoir temporel est toujours local ; un gouvernement temporel universel est une pure chimère ; et bien avant sa chute l'Empire romain comprit les inconvénients et les dangers de sa trop grande extension. Dans le passé nous avons des exemples de grands et petits Etats ; nous voyons également des périodes pendant lesquelles ont existé de grands Etats auxquelles succédaient des périodes où le contraire avait lieu. En examinant les causes et les conditions sociologiques déterminantes de ces phénomènes, on voit que les grands Etats ont toujours été formés par la conquête et jamais par union fédérative volontaire. De nos jours les Etats-Unis d'Amérique n'offrent pas une exception à cette règle générale, car ils ont été en réalité unis par la guerre ; et c'est une longue et terrible guerre civile qui a empêché la dislocation et cimenté cette union. Les anciens royaumes asiatiques et l'Empire romain furent fondés par la conquête ; et plus près de nous, à la chute du régime catholique, de grands efforts furent faits successivement par l'Espagne, l'Autriche et la France pour former de grands empires ; mais la réalisation de ces

(1) En Angleterre les causes civiles sont jugées devant un jury.

ambitions anti-sociales fut empêchée par la formation de ligues européennes. L'Empire que l'Angleterre a essayé de fonder sur toutes les mers appartient à cette catégorie de tentative chimérique anti-sociale.

Mais dès que la conquête a cessé d'être le but des efforts humains, l'ère des grands Empires a cessé. Ainsi, pendant de longs siècles, les théocraties, quoique formant des Etats militaires, n'étendirent pas leur domination au-delà des vallées du Nil et de l'Euphrate ; et de même les cités grecques, quoique guerrières, limitées à ce petit territoire, ne cherchèrent pas à étendre leurs dominations, mais cultivèrent l'intelligence. Au moyen-âge, il en fut ainsi, et les barons se soumettant à un même pouvoir spirituel ne s'occupaient que de la guerre défensive. On voit par là que, dès que s'apaise la passion des conquêtes, les grands empires tendent fatalement à disparaître, bien que l'amour de la domination ne périsse pas. La séparation des colonies anglaises de la Métropole, qui ne voulait plus conquérir ses voisins *civilisés*, est un exemple frappant de cette vérité. Ce n'est que la première d'une série de semblables séparations qui, nous l'espérons, se feront pacifiquement. Un autre exemple nous est fourni par la séparation de la Belgique, de la Hollande. En un mot, dès que la fureur militaire actuelle qui tourmente l'Europe se ralentira, tous les grands Etats manifesteront une tendance à se diviser en communautés d'une plus petite étendue. De même nos cités modernes ont atteint une étendue démesurée par suite d'une passion désordonnée pour la richesse ; mais il y a lieu d'espérer que lorsque cette passion fera place à des mobiles plus nobles, à savoir la poursuite d'un idéal plus élevé, on se soumettra volontairement à une autorité spirituelle ; les villes deviendront spontanément moins peuplées, d'où résultera un développement de vie locale plus heureuse. On verra de même diminuer les gigantesques fortunes individuelles et s'établir une meilleure et plus équitable répartition de la richesse. Les buts que poursuit actuellement l'activité humaine seront condamnés alors comme immoraux, et la guerre elle-même disparaîtra de la terre.

2e CONFÉRENCE DE M. VERNON LUSHINGTON

(Le 20 Archimède 101)

L'ÉTAT (*suite*).

Dans mes deux dernières conférences, j'ai essayé de vous présenter une esquisse de l'idéal positiviste de la réorganisation sociale vers lequel nous tendons et en vue duquel nous devons incessamment et systématiquement coordonner nos efforts. Nous voulons d'un côté instituer un pouvoir spirituel moderne qui fera revivre parmi les hommes le sentiment religieux, si utile dans la vie politique, industrielle, familiale et personnelle, et qui sera un modérateur puissant du pouvoir matériel. — D'un autre côté, nous croyons à l'avènement futur de petites républiques avec un gouvernement civique énergique mais non parlementaire.

Aujourd'hui, je désire faire devant vous la théorie des trois principes de tous les gouvernements politiques sous lesquels s'est développée l'Humanité, à savoir : 1° la *naissance* toujours consacrée par la théologie ; 2° l'*élection par les inférieurs*, ou méthode révolutionnaire, basée sur l'idée métaphysique de la volonté populaire divinisée ; 3° le *choix systématique par un supérieur* que j'appellerai principe de l'autorité humaine.

J'essaierai de vous montrer que ces principes forment une série continue, que le premier et le troisième sont réellement seuls des principes organisateurs, tandis que le second, bien qu'ayant déjà duré longtemps, n'est qu'intermédiaire et transitoire, comme la métaphysique, dont il procède, n'est elle-même qu'une transition entre la théologie et la Religion de l'Humanité.

Je vous ferai voir comment le principe d'hérédité dut prévaloir avec la sanction théologique dans l'antiquité, comment aussi le principe humain du choix par le supérieur, bien qu'il soit aussi ancien que la raison positive elle-même, ne put prévaloir tant que celle-ci n'eut pas pris un grand essor ; mais qu'il se développera de plus en plus avec l'extension de cette dernière, qu'il dirigera la politique devenue positive, et recevra une consécration purement humaine. Ce qui prouve que le principe électif est seulement transitoire, c'est que, toujours révolutionnaire dans son but, on le trouve d'abord, et même longtemps encore après son installation, sanctionnant simplement le principe d'hérédité avec les formes d'une déférence officielle, comme on le voit, par

exemple, dans l'action initiale des tribuns à Rome. Puis la *volonté populaire* prend des formes arrogantes et réclame de plus en plus une suprématie qu'elle ne peut atteindre ; et enfin elle est obligée finalement à reconnaître le principe d'autorité humaine qu'elle invoque contre son adversaire le principe héréditaire avec lequel elle fait alliance dans les luttes intestines de la démocratie. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Avant de traiter avec quelques développements l'hérédité comme principe organisateur, je dois vous entretenir du rôle joué par l'âge et les sexes.

J'ai pu, vous vous en souvenez, dimanche dernier, dire et affirmer que toujours, en tout et partout, c'est la force matérielle qui règne. Or, en vertu de cette loi, dès l'origine de l'Humanité, l'homme a commandé, la femme a obéi, aussi bien à la guerre que dans la direction des sociétés et dans la famille. Là aussi, l'homme a régné, et dans l'antiquité la femme a été l'esclave de l'homme ou tout au moins lui a été subordonnée ; et cette subordination nécessaire de la femme fut naturellement sanctionnée par la théologie. La femme moyenne est, en effet, inférieure en force et grandeur physique à l'homme moyen ; elle est bien moins douée que lui sous le rapport des qualités d'intelligence et de caractère qui rendent apte au commandement. S'il en était autrement, l'histoire serait tout autre et nulle part on ne vit les hommes assujettis ; et dans la famille, le même fait se vérifie d'une manière décisive sur toute la surface du globe dans des milliers de générations. Il est incontestable cependant que les femmes ont quelquefois pris part à la guerre, et nous avons de ce fait une preuve historique d'un grand intérêt, à savoir leur conduite aux deux grandes batailles d'Aix et de Verceil (102 et 101 av. J.-C.) où Caïus Marius détruisit les armées des barbares Cimbres et Teutons nos ancêtres, ce qui lui valut le titre de troisième fondateur de Rome pour avoir sauvé la République. Je vous demande la permission de citer le récit de Plutarque à ce sujet :... « Les barbares durent prendre la fuite. Parvenus à leurs chariots, ils trouvèrent un ennemi auquel ils ne s'attendaient pas. C'était leurs femmes qui grinçant des dents de rage et de douleur frappaient également et les fuyards et ceux qui les poursuivaient. Elles se jetaient au milieu des combattants, et de leurs mains nues s'efforçaient d'arracher aux légionnaires leurs épées et leurs boucliers. » Ce document, bien que plein d'intérêt, ne prouve rien parce qu'il est isolé, malgré cela l'infériorité de la femme à la guerre reste bien démontrée et pas n'est besoin, je

pense, d'établir davantage que la guerre n'est pas le rôle de la femme. Si dans l'antiquité où l'activité était essentiellement guerrière la femme ne pouvait prétendre au commandement, il en est de même à l'état transitoire qui est celui de notre époque, et plus encore à l'avenir alors que les luttes plus pacifiques de l'industrie remplaceront partout la guerre. Mais, bien mieux, par la transformation de la société, ce n'est pas l'esclavage du sexe faible qui se préparait, mais au contraire, et de plus en plus par les progrès de la civilisation, une belle et noble fonction lui est dévolue. Annoncée dès l'époque catholico-féodale qui honora tant la femme comme le montre la gravure qui est sur nos murs (1), cette phase sublime est le but de la religion de l'Humanité. Mieux douée que l'homme sons le rapport du cœur, la femme ayant pendant des milliers de générations développé par une culture continue ses sentiments affectueux au sein de la famille, est devenue le Pouvoir spirituel au foyer domestique. Elle a gagné en dignité et de ce côté est devenue supérieure à l'homme; cependant cette dignité n'est pas incompatible avec l'exercice des devoirs domestiques les plus humbles, chacun d'eux étant considéré comme un service personnel libre rendu par affection. En fait donc, la femme a acquis cette belle position, atteint ce suprême but, l'harmonie religieuse, grâce surtout aux habitudes d'affection transmises par le moyen âge; et pour mienx apprécier une telle transformation, on n'aurait qu'à se rappeler son ancien esclavage. Combien ne devons-nous pas regretter que ces admirables résultats obtenus dans les relations des deux sexes, si honorables et si utiles pour tous deux, aient été mis temporairement en péril par les entraînements et les sophismes de l'anarchie moderne. Sous le faux prétexte d'égalité, d'indépendance, de droit individuel, on exhorte les femmes à rompre ces heureuses relations, à abandonner leurs devoirs d'affection, à quitter le foyer domestique pour se lancer dans l'arène politique, pour lutter pour la vie contre l'homme plus fort qu'elles, tandis que l'homme, de son côté, à cette époque de scepticisme, n'a pas besoin d'être beaucoup excité pour cesser de protéger la femme et pour l'abandonner à elle-même. A ce propos, l'approbation donnée par notre premier ministre conservateur, lord Salisbury, au projet de loi conférant aux femmes le droit de vote est un symptôme significatif de profonde dégrada-

(1) Au fond de la salle Newton-Hall se trouve suspendue une photographie du célèbre tableau de Raphaël de Dresde, la *Madone de Sixte*.

tion politique chez les conservateurs qui nous font l'effet de vendre leurs âmes pour un plat de lentilles. Mais où l'on peut constater une dépravation encore plus grave, c'est dans l'organisation de l'industrie moderne, puisqu'elle peut s'accomplir sans l'appui d'un premier ministre, parce qu'elle s'accroit de jour en jour et que nous avons tous une part de responsabilité. Chaque jour, des jeunes filles, des jeunes femmes, des jeunes mères travaillent hors du domicile, embrigadées dans les fabriques et ateliers, enlevées à leurs devoirs affectueux de filles, d'épouses et de mères. La cause de cet abaissement moral est la chute de la religion catholique, la perte temporaire de toute religion, et le relèvement ne pourra se faire que par l'avènement de la Religion de l'Humanité qui viendra régénérer la famille et rétablir l'ordre en consacrant l'autorité de l'homme et le rappelant à ses devoirs. La femme alors sera rappelée au rôle délicieux et grandiose auquel l'a si bien préparée un long apprentissage, et l'homme dans la chaumière, comme dans la belle vision du Moyen Age, couronnera surtout la femme.

Quant à l'*âge*, il est très intéressant de se rappeler que dans les premières sociétés ce fut par lui que fut d'abord institué le Pouvoir spirituel. Dans les sociétés primitives où les moyens de subsistance étaient si précaires, les vieillards étaient mangés; puis, à mesure que les conditions matérielles de la vie s'améliorèrent par les efforts collectifs et la formation des capitaux, ils furent couservés et bientôt l'âge fit sentir ses droits moraux et religieux en se basant sur les raisons purement humaines des services rendus et d'expérience acquise. Les vieillards alors furent vénérés et regardés comme des personnes plus ou moins sacrées, ils offrirent les sacrifices aux dieux, devinrent conseillers et juges et en général travaillèrent à la pacification. — Longtemps ils remplirent ces fonctions, jusqu'à ce qu'ils fussent remplacés par un sacerdoce régulier ayant des connaissances supérieures, ce qui est le propre de tout sacerdoce véritable.

D'un autre côté, dans tous les temps, l'âge adulte a été une condition essentielle pour l'exercice du pouvoir temporel. Ce sont des hommes d'âge mûr qui commandent, comme nous le rappellent les titres politiques de sénateur et d'Alderman (1); et l'intérêt social exige impérieusement l'exclusion de toute administration réelle des jeunes gens et des vieillards séniles. Ulysse va à la guerre de Troie, son jeune fils Télémaque est élevé à la

(1) Fonction qui correspond à celle d'adjoint au maire.

maison et le grand-père Laërte reste au soleil dans le jardin. Il faut savoir, ici comme ailleurs, non seulement reconnaître l'ordre naturel et s'y conformer, mais aussi l'améliorer. Dans le passé, qui consacrait d'une manière absolue les droits de la naissance, la société eut souvent à souffrir et cruellement des désordres d'un prince trop jeune, comme aussi des compétitions et luttes suscitées par l'avènement d'un mineur ; de nos jours, nous souffrons peut-être du grand âge de nos souverains, nos vrais, c'est-à-dire nos premiers ministres, aussi contre ces deux dangers, le Positivisme est venu donner des règles. Tenant compte à la fois de la prudence et de l'énergie, Auguste Comte propose de ne faire commencer la vie politique qu'à vingt-huit ans, et indique l'âge de soixante-trois ans comme l'âge normal de la retraite pour les fonctions temporelles et même pour la direction des opérations industrielles.

En même temps, il régénérait la libre fonction de conseiller qui appartient naturellement aux vieillards. Malheureusement, à notre époque, toutes les classes de la société utilisent trop peu cette source normale de sagesse pratique, les classes riches parce que chez elles les vieillards considèrent la richesse comme une possession et non comme une fonction imposant des devoirs, n'abandonnant leurs richesses que lorsqu'ils descendent au tombeau, les détenant au détriment des générations adultes ; les classes pauvres parce que, dans notre pays, du moins, les vieillards sont souvent séparés de leurs familles pour finir leurs jours dans un hospice ou hôpital.

Etudions maintenant l'hérédité dans les formes les plus systématiques qu'ait employées la sagesse humaine comme instrument moral de règlement des sociétés. La naissance considérée comme le moyen de transmettre des qualités de générations en générations présuppose la famille qui a été instituée par nos ancêtres fétichistes. Cette institution, dont le rôle a été si grand, a été acceptée, puis développée et consolidée d'une manière remarquable par la théocratie. Dès lors, la société fut organisée par le principe d'hérédité, ayant à sa tête un sacerdoce héréditaire qui prétendait descendre des dieux et possédait le pouvoir spirituel universel comme aussi le temporel. Au-dessous de lui se trouvaient les castes militaires, puis industrielles avec des fonctions et des attributions parfaitement distinctes et limitées, ce fut alors le *Régime des castes* qui exista et fleurit pendant des milliers d'années dans les vallées du Nil, du Tigre, de l'Euphrate et du Gange.

Le polythéisme si essentiellement conservateur, cette extraordinaire création de cette civilisation théocratique de l'antiquité, a été longtemps un sujet d'étonnement et d'appréciations variées. Mais les recherches modernes et surtout la théorie positive sont venues démontrer les conséquences prodigieuses qu'il a eues sur les destinées de l'Humanité. Il doit, en effet, être regardé comme la plus complète organisation sociale qu'ait jamais vue le monde, comme la vraie source de la civilisation future de l'Humanité. La consécration théocratique absolue du principe d'Autorité assurait à un degré extraordinaire la continuité pacifique qui est un des attributs les plus caractéristiques de l'Humanité. Toutes les fonctions depuis les fonctions gouvernementales les plus hautes jusqu'aux plus humbles de l'industrie étant héréditaires, ce système était admirablement apte à sauvegarder la *transmission* sociale de l'autorité, comme aussi celle de l'intelligence, celle des méthodes et des résultats pratiques ; et il permettait de plus de parer aux inconvénients résultant de la mort.

Ce système, bien monté et coordonné, se maintint fort longtemps et en vint à fonctionner presque automatiquement : mais son institution dut présenter d'énormes difficultés dont les prêtres n'auraient jamais pu triompher sans l'emploi des terreurs divines dont ils durent se servir pour contenir la caste militaire. Chaque homme en naissant avait des devoirs à remplir, non seulement envers ses contemporains, mais encore envers ses ancêtres et ses descendants, et tous ces devoirs étaient absolus et précisés par la religion. Dans cette organisation, la vie passive était prévue, et chaque caste, chaque famille avait à soulager ses pauvres et ses vieillards. Ainsi, aujourd'hui même, dans l'Inde, il n'y a pas de loi sur l'assistance publique.

Plus on examine ce phénomène extraordinaire de la théocratie, mieux on voit que le théologisme et l'hérédité font partie intégrante d'un même système, l'un complétant l'autre spontanément et systématiquement ; aussi, de nos jours, voit-on les monarchies héréditaires et les aristocraties qui subsistent encore réclamer une espèce de consécration aux Églises théologiques, qui de leur côté comptent sur leur appui. Ce fut sous le régime théocratique que le théologisme et l'hérédité atteignirent leur plus haut degré d'intensité et d'absolutisme, et que le concours de ces deux principes fut le plus intime. Jamais le lien familial ne fut plus sacré et plus continu ; jamais, pendant une suite presque indéfinie de générations, le sacerdoce ne fut si puissant. Avec l'autorité et la

richesse les prêtres transmettaient leurs connaissances et leurs qualités intellectuelles supérieures. Darwin disait d'eux, ce qu'en a dit Auguste Comte, qu'ils étaient « une race d'élite ».

Mais un système si sévère, si absolu pouvait souffrir, et il souffrit, en effet, de la non-transmission des qualités voulues; mais avec le principe sacré et suprême de l'hérédité il n'y avait nulle place pour le principe d'égalité ou d'élection des supérieurs par les inférieurs. Une telle innovation eût été considérée comme un acte de rébellion, un sacrilège. Nous avons dans *la Bible* au *Livre des nombres* un exemple d'une tentative de ce genre : Coré, Dathan et Abiron voulant persuader à certains des enfants d'Israël de se révolter contre Moïse et Aaron, dirent à ces derniers : « Vous prenez trop sur vous, car tout le peuple de Dieu n'est-il pas saint, et l'Éternel n'est-il pas parmi eux? Pourquoi vous croyez-vous plus d'importance que le peuple de l'Éternel? » Moïse, en entendant ces blasphèmes, tomba la face contre le sol, et la terre s'ouvrit et engloutit vivants Coré, Dathan et Abiron. Telle fut la manière dont fut traité ce principe révolutionnaire. Cependant le principe de la nomination des inférieurs par le choix des supérieurs était déjà usité sous le régime des castes. Chaque caste avait ses devoirs héréditaires, mais pour les devoirs inférieurs, et quelquefois les plus importants, le supérieur pouvait choisir qui il voulait dans la caste inférieure, par exemple, comme aux Indes, tel porteur dans la caste des porteurs. Un autre exemple significatif est le choix par Moïse de Josué pour successeur. Se développant tranquillement à l'écart et souvent sans consécration divine, ce principe du choix destiné, suivant nous, à prévaloir finalement, à devenir universel et à recevoir une consécration humaine systématique, dans toutes les affaires humaines, est né spontanément même dans les castes théocratiques, par des choix isolés, libres, d'inférieurs qui ne pouvaient refuser, témoin l'histoire de l'avancement de Joseph, fils de Jacob, par les choix successifs de Putiphar, puis du gardien de la prison du roi et enfin par Pharaon lui-même. Il serait donc absurde et ingrat de dire que les sociétés théocratiques ne furent pas progressives, puisque le principe d'autorité a pu tempérer les inconvénients du régime des castes. La simple liste de leurs contributions à la civilisation, aux arts domestiques, aux améliorations de l'agriculture, aux méthodes intellectuelles, aux institutions, coutumes et sentiments sociaux doit nous porter à une profonde gratitude. Cependant il est réel que ces sociétés ainsi constituées montrèrent une tendance inévitable à rester stationnaires parce que le sys-

tème favorisait mal le choix. Ces constatations nous sont familières, nous n'avons pas besoin d'insister sur ce point ; mais c'est par des sociétés n'ayant jamais été sous un régime théocratique que devait s'accomplir le progrès humain.

Dans ces sociétés, le principe héréditaire, primitivement très bien institué, au bout d'un temps assez long s'affaiblit progressivement sous les coups d'une série de mouvements révolutionnaires dirigés à la fois contre la forme du gouvernement et la religion. En Grèce et en Italie, après une période de gouvernement sacerdotal dont il reste quelques traces, des rois militaires s'arrogèrent des fonctions sacerdotales en déclarant qu'ils régnaient par la volonté des dieux avec l'approbation ou l'élection de leurs sujets. Plus tard, ces rois, dans l'un et l'autre pays, furent remplacés par des oligarchies élues élisant leurs chefs, puis à leur tour cédèrent la place à des assemblées démocratiques. Le droit d'hérédité était de plus en plus méconnu, l'appel quelconque à un principe théologique de plus en plus abandonné et le pouvoir fut basé sur l'élection populaire.

Malgré tout, dans la Grèce, et surtout à Rome, le principe héréditaire joua pendant longtemps un rôle considérable avant de s'affaiblir progressivement. La stabilité et la ténacité des succès militaires de la République romaine sont liées à certaines familles illustres autant qu'à la sévérité de la discipline à la fois familiale et militaire dans tous les rangs. Le père avait droit de vie et de mort sur ses enfants, et le consul avait ce même droit sur tous les citoyens en dehors de la ville. Nous ne devons pas oublier que la base de la société grecque et romaine était l'esclavage et que pour chaque homme libre il y avait au moins trois esclaves.

Le prestige des familles et de l'autorité sanctifié par l'ancienne religion diminua avec le prestige de la religion elle-même, et l'autorité gouvernementale devint faible et corrompue, comme il arrive toujours d'une autorité amoindrie. Le Sénat romain, qui nous donne dans les derniers jours l'exemple le plus frappant d'un gouvernement corrompu, fut justement renversé par César qui fonda l'Empire.

Dans ce système impérial, le droit héréditaire et le droit populaire jouaient un rôle subalterne, et le principe gouvernemental était le choix et la nomination par le supérieur dans des formes presque militaires. Cet empire romain accomplit de grandes choses et réalisa la conquête pacifique du monde. Quand plus tard ce grand et bel organisme s'écroula, ce fut parce que l'immense empire militaire ne put trouver des secours, mais trouva,

au contraire, des entraves dans les anciennes religions expirantes et qu'il était complètement incompatible avec le catholicisme naissant, à la fois plein de douceur et d'autorité.

Sans doute, au moyen âge, sous le régime de la noblesse et de la royauté féodale, le principe d'hérédité fut renforcé et servit à maintenir la stabilité indispensable au milieu d'un désordre superficiel continu. Mais il est important de rappeler que ce ne fut que jusqu'à un certain degré, les possessions féodales n'étant pas absolues, mais concédées à titre de libres dons par un chef en échange de grands devoirs militaires, d'alliance défensive de part et d'autre. L'inexécution des devoirs du vassal au seigneur ou même réciproquement du seigneur au vassal entraînait la déchéance des dons et assez souvent ils étaient retirés. Le droit héréditaire, tout en recevant une consécration divine, devenait, dès lors, suivant la théorie sacrée de l'hommage, une *fonction héréditaire* mutuelle. Il y a plus, au Moyen-Age, l'esclavage héréditaire disparaît peu à peu spontanément et l'hérédité perdit là une de ses prérogatives les plus importantes.

Le sacerdoce, en renonçant complètement au mariage, ne put former une caste, et toutes les classes d'hommes purent parvenir aux premiers rangs de la hiérarchie ecclésiastique. Hildebrand était, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, fils de menuisier, et Adrien IV, le seul Anglais qui ait été élevé à la dignité papale, était fils d'un paysan. Le principe de gouvernement du sacerdoce catholique fut le choix solennel de l'inférieur par le supérieur; mais l'inférieur était libre de refuser, comme en témoignent ces paroles de saint Bernard et de bien d'autres « *Nolo episcopari* » qui, en agissant ainsi, croyaient pouvoir mieux remplir leurs devoirs. En théorie, du moins, on reconnaissait le devoir de se conduire avec bonté avec ses inférieurs; et le Pape prit le titre de serviteur des serviteurs de Dieu.

Dans les temps modernes, le principe d'hérédité fut de plus en plus ébranlé. Il n'est pas nécessaire que je raconte longuement l'histoire; je rappellerai seulement que les rois, après avoir décimé et abaissé la noblesse, humilié l'Église, tentèrent, mais en vain, d'asseoir leur domination sur le principe du droit divin. L'exécution de notre Charles Ier, et plus tard celle de Louis XVI, annonça irrévocablement la fin de la dernière caste privilégiée. Il est vrai qu'il existe encore aujourd'hui des souverains qui réclament une espèce de consécration divine, que notre reine a été couronnée par l'archevêque de Cantorbéry dans l'abbaye de Westminster, que l'empereur d'Allemagne a pris lui-même la couronne sur

l'autel ; mais ici et là, et partout dans l'Europe moderne, les rois héréditaires, l'aristocratie héréditaire, puissants ou non, remplissant leurs devoirs ou les négligeant, chéris personnellement ou méprisés, donnent le tableau du déclin du système universel des castes, en décroissance déjà depuis plusieurs siècles, et ils ont eux-mêmes la persuasion qu'ils n'auront pas beaucoup de successeurs. Le rôle joué par le principe de la naissance dans le domaine absolu et autoritaire est presque terminé ; mais il n'en est pas de même dans le domaine relatif au point de vue moral. Le sentiment familial qui de fait est basé sur la vérité et nos instincts naturels les plus énergiques exercera toujours une influence heureuse et modificatrice sur toutes les formes du commandement social et de l'activité. C'est ce que proclame le Positivisme qui, là comme ailleurs, viendra régler et contrôler systématiquement.

J'aborde maintenant la partie de mon sujet la plus difficile parce qu'elle est la plus complexe : l'élection par les inférieurs. Nous avons dit que cette manière de faire surgir le pouvoir est révolutionnaire et transitoire : c'est ce qu'il s'agit de prouver. Prenons d'abord un exemple : Tacite nous dit que les anciennes tribus germaines avaient l'habitude de se choisir un chef militaire avant de se mettre en campagne. C'est là une chose naturelle et légitime, que les prêtres probablement jugèrent révolutionnaire, mais qui était nécessaire. C'était passager, spontané, nullement systématique, et on procédait simplement à la nomination d'un dictateur militaire. Mais il en est autrement quand des systèmes de gouvernement électoral ont surgi d'une révolte radicale contre les formes mêmes de l'ordre établi, et ces cas se présentent fréquemment dans l'histoire. Les positivistes reconnaissent que depuis la chute des théocraties le progrès a été révolutionnaire, et ils ne font aucune difficulté à admettre que dans le long passé il y eut des révolutions légitimes qui ont produit des gouvernements issus de l'élection, et leur histoire est riche en épisodes d'une très grande importance. Mais, utiles à leurs époques, ces systèmes de gouvernement n'ont pu se maintenir; en voici la raison.

Quelle est l'essence de l'élection? C'est *la volonté et le nombre*, tous deux instables, qui viennent se substituer au droit de naissance consacré par la théologie. Mais on ne saurait proclamer sérieusement l'origine divine de la volonté populaire. Je sais bien qu'on l'a fait et qu'il est des hommes qui voient quelque chose de divin dans la volonté populaire (*Vox populi, vox Dei*), de certain, de positif, au-dessus de toute discussion, sans appel,

tandis que pour d'autres, ce qui est encore plus étrange, c'est un oracle, mais mensonger, inspiré par le diable, contre lequel ils en appellent à la force. Cette conception de la volonté populaire peut être comparée à la foi, ou plutôt aux fois protestantes, où chacun se croyant dans le vrai anathématise tous les autres.

La méthode est la suivante : le corps électoral doit d'abord être déterminé, et il est composé de bien des façons, qui changent souvent, puis assemblé dans des formes et à des époques aussi très variables. C'est alors qu'on lui soumet des noms de candidats, parmi lesquels il choisit et vote, et le candidat qui a obtenu la majorité des voix est proclamé l'élu de la volonté électorale, comme s'il n'y avait eu ni corruption, ni pression électorale, ni passions vives de partis, ni folie, ni ignorance chez les votants, etc., chose assez inadmissible. Dès lors, l'élu de la volonté électorale est sacré, les volontés de la minorité, qui comptent pour quelque chose avant l'élection, ne comptent pour rien après ; elles doivent se subordonner à la volonté de la majorité jusqu'à l'élection suivante. Il en est de même au Parlement où la majorité gouverne, quoi qu'en dise la minorité.

Malgré ses vices essentiels, cette méthode est cependant, en théorie du moins, un procédé civique et pacifique contraire à l'esprit militaire qui décide par la force ; et bien qu'il ait le défaut d'être en quelque sorte mécanique, il est laïque et, comme tel, contraire à l'esprit théologique. C'est une méthode de discussion et de choix, et comme la société a dû abandonner peu à peu et la théologie et la guerre afin de préparer un vrai système de choix, on voit dès lors la raison et la nécessité de ce procédé transitoire de l'élection. Du reste, les révolutions ont eu souvent pour but et résultat des progrès de différents ordres, et ce sont des chefs élus qui ont présidé à la marche du progrès, qui ont dirigé, par exemple, le progrès intellectuel dans la Grèce, républicain, actif et social dans la Rome républicaine, et le progrès scientifique et matériel dans l'Angleterre parlementaire. Il faut donc savoir reconnaître et proclamer les bienfaits de ce système stimulant et libérateur ; mais il faut aussi se rappeler deux choses : 1° que la destruction des abus et l'affranchissement des peuples ne sont pas toujours et nécessairement obtenus par les chefs élus, et 2° que les progrès précieux et la défaite des anciennes autorités absolues sont le résultat des transformations lentes et continues dans les opinions et les mœurs de la société. Sur le premier point, il est certain que personne, mieux que les dictateurs, dans les temps anciens et modernes, n'a brisé plus effectivement un sacerdoce

dégénéré ou un militarisme sans frein, et personne n'a mieux que les empereurs romains, les rois français et Frédéric le Grand, par exemple, présidé à la marche de progrès réels et importants. Chefs élus et dictateurs, bons ou mauvais, agissent en vertu d'une même doctrine d'où leur vient leur caractère révolutionnaire, et cette doctrine métaphysique, base essentielle de leur action, est la volonté souvent arbitraire, soit du corps électoral, aristocratique ou démocratique, ou la volonté du dictateur. Bien souvent, aux époques troublées, divers gouvernements se disputent le pouvoir et se succèdent sans qu'il se fasse de changement dans le peuple et la civilisation, comme il en fut sous les républiques grecques et aussi dans divers Etats du moyen-âge.

D'autre part, et cela résulte, du reste, de ce qui précède, il faut bien savoir que la fonction principale du gouvernement est la coërcition, et que les changements qui amènent les progrès et la défaite de l'autorité absolue sont préparés longuement par les développements naturels des sociétés, comme aussi par les transformations graduelles des pouvoirs. Cette puissance de l'opinion est beaucoup supérieure à celle des gouvernements. Les changements de gouvernements n'amènent pas un changement radical immédiat dans la société : comme on le voit dans l'histoire de France, où les anciens pouvoirs persistent, mais subordonnés, et rendent encore des services, comme la religion, par exemple, tandis que les nouvelles forces surgissent et se développent.

Le problème capital du gouvernement, dans ce cas, est de discipliner et de coordonner ces nouveaux éléments sociaux, de les développer et de les utiliser pour se débarrasser d'abord de ce qui est suranné, puis le remplacer. Telle dans la nature la chute des feuilles est évidemment l'effet de la pluie, des gelées et des tempêtes, mais la cause en est certainement plus encore dans la pousse des bourgeons. La croyance catholique est remplacée plutôt par la foi scientifique que par le scepticisme métaphysique; et il est intéressant de constater que de même que le scepticisme métaphysique et une certaine science matérialiste ne sauraient se passer de l'alliage théologique, de même aussi l'élection révolutionnaire est influencée par les sentiments, les intérêts dynastiques et les tentatives des castes. C'est ce qui a lieu notamment en France où, en dépit des événements politiques qui se sont succédé, les sympathies monarchiques et aristocratiques persistent et, malgré leur décadence, sont encore pour ce pays une source de discorde et de dangers. La religion ne pourra, elle

aussi, être remplacée que par une autre religion supérieure et l'autorité ne pourra recevoir de consécration que d'une autorité plus grande et incontestée.

Après avoir montré les services rendus par le système électif, voyons-en maintenant les inconvénients. L'esprit révolutionnaire s'y fait sentir, et on le trouve exprimé dans ces paroles attribuées à Koroh que j'ai déjà citées : « Vous pensez trop de vous-même, puisque la congrégation est sainte chacun de ses membres est saint, et le Seigneur est parmi eux. Pourquoi vous croyez-vous plus que la congrégation du seigneur ? » Tel, avec quelques changements, aurait pu être le langage des Gracques, de Cromwel, de Danton. On y trouve le sentiment de la haine, l'expression de la révolte contre les gouvernements, une conception vague d'égalité universelle sacro-sainte, mais il ne s'y manifeste en aucune manière un principe clair et précis de réorganisation ou une doctrine sociale organique. Selon nous les sentiments et les aspirations de la démocratie moderne ont eu pour résultat fatal l'instabilité gouvernementale et sociale, car de bonne heure les inférieurs se font élire grâce au manque de foi chez les chefs et au manque de confiance chez leurs électeurs. L'esprit démocratique est essentiellement négatif, destructeur, incohérent. Mais s'il est peut-être nécessaire de détruire, il est non moins indispensable de reconstruire; il faut donc proscrire la haine et adopter une doctrine qui soit réelle et consistante; car l'inconstance des systèmes électifs est manifeste. Des aristocraties de même que des assemblées démocratiques élues ont formé des coteries, des cercles où l'on jouit de droits et de prérogatives refusés à tous ceux qui sont en dehors : beaucoup même de ces gouvernements maintenaient un esclavage odieux comme nous l'avons vu naguère aux Etats-Unis. Il est visible d'après cela que le corps électoral adore trop souvent sa propre volonté et consulte trop souvent ses propres intérêts. Il est cependant à remarquer, et cela à la louange des démocrates, que tout en énervant, en démolissant le gouvernement, ils ont, dans la pratique, reconnu qu'il est nécessaire dans les fonctions subalternes. John Bright ne voulut du suffrage universel, ni dans sa famille, ni dans sa fabrique, il régna lui-même en dictateur et, je pense, avec sagesse.

Un autre grand défaut du système électoral, c'est qu'il est opposé à la stabilité, et, de plus, qu'il est destructeur du sentiment de vénération : son but même est le changement continu, la destruction morceau par morceau du passé. Au début, l'autorité par

voie d'élection en appelle à la religion du pays ; mais petit à petit elle en arrive à renoncer à toute religion. Le dogme de l'Egalité fait de tels progrès que peu à peu il mène à la négation de toute autorité spirituelle et temporelle. Tous les hommes sont également propres à décider sur toutes les questions les plus importantes de foi et de politique, de nommer par oui ou non un premier ministre ou le dictateur lui-même. Cet état social, dans son complet développement, touche vraiment à la folie ; c'est une véritable crise cérébrale, comme le dit souvent Comte. Théoriquement, ces doctrines conduisent au nihilisme, mais en pratique elles ne peuvent qu'affaiblir, annihiler tout gouvernement, ce qui appelle les coups d'Etat. Heureusement nous n'avons pas encore eu à souffrir d'un pareil régime en Angleterre, mais d'autres pays nous donnent cet affligeant spectacle.

Cependant nous pouvons nous rassurer et ne pas laisser égarer notre jugement par la crainte, car il faut bien savoir que cette démocratie criarde et tapageuse n'est qu'une phase transitoire, un phénomène secondaire de la civilisation humaine qui, malgré tout, poursuit sa marche, grâce aux traditions léguées par le passé qui s'imposeront de plus en plus. Sans y prendre garde, nos démocrates modernes (et je dis nos, car ils sont de tous les partis), se soumettent en fait au passé et acceptent son héritage bien qu'elles se répandent en invectives contre lui et lui déclarent la guerre. Par leurs pensées, leurs paroles, leurs actes, ils suivent en effet formellement les traditions grandioses de l'Humanité et ils se subordonnent au principe de l'autorité purement humaine, comme il est facile de le constater dans les administrations de l'Etat, les maisons de commerce, les navires et dans chaque famille.

Je pourrais, si le temps ne m'était mesuré, par de nombreux exemples à l'appui de tout ce que j'avance, pris dans l'histoire grecque et romaine, dans celle du moyen-âge et des temps modernes, démontrer l'instabilité de ces gouvernements électifs, faire voir que les plus terribles désordres sociaux en ont été les conséquences. Il est juste cependant de faire ressortir qu'ils ont droit à notre reconnaissance pour avoir contribué à l'abolition des la théologie et des castes militaires qui devaient être éliminées, et aussi pour la part importante qu'ils ont eue dans l'éclosion de nouvelles forces soit intellectuelles, soit actives qui ont produit des résultats si grandioses quoiqu'imparfaits. Mais il faut plutôt reporter nos louanges à ces forces elles-mêmes qui agissaient spontanément en dehors de l'action gouvernementale. Quant à

cet art brillant qui est la gloire de l'ancienne Grèce et de l'Italie au moyen-âge, on ne saurait méconnaître la grande impulsion qu'il reçut de la religion qui, dans ce milieu de luttes et de désordre politique, pouvait, en s'adaptant à la nouvelle mentalité, inspirer des créations esthétiques d'un caractère calme et serein. Cette source est maintenant tarie, complètement pour l'art comme aussi presque totalement pour la morale ; mais les germes de la réorganisation se développent lentement, et le génie d'Auguste Comte nous a donné le programme d'une doctrine régénératrice.

Il me reste à parler de la troisième forme organique de gouvernement, le système du choix par le supérieur, de laquelle heureusement j'ai eu occasion de parler par anticipation. C'est, avons-nous dit, la méthode finale, celle qui fera définitivement prévaloir le choix sous sa plus haute expression, conformément à notre grande doctrine. Bien qu'elle soit aussi ancienne que la civilisation elle-même, cette méthode, née spontanément, n'a pu se développer et se généraliser pendant longtemps, arrêtée dans sa marche et son évolution par les privilèges de la naissance et les prétentions démocratiques. Comme tous les autres principes de l'ordre, elle a pris naissance dans la famille. Partout c'est le chef de famille qui distribue le travail à la maison, qui choisit ses serviteurs; dans les temps anciens il le fit par la force, chacun, dans la maison, étant en son pouvoir, dans sa main ; mais peu à peu la contrainte fit place aux services volontaires et les liens unissant le chef à la famille sont susceptibles de part et d'autre d'améliorations infinies.

De la famille ce régime s'étendit à la guerre, la première et plus simple forme de l'activité en commun. La nomination de l'inférieur par le supérieur fut une règle absolue dans toutes les armées anciennes, et le devint dans les armées et toutes les organisations militaires modernes. De là cette règle s'étendit aux organisations, civiles, modernes, tant publiques que privées. Dans tous les pays, en effet, nulle part on ne trouvera dans les administrations civiles l'élection des supérieurs par les inférieurs; mais au contraire, et ceci est un axiome aussi bien dans la théorie que dans la pratique, partout l'inférieur est choisi par le supérieur. Il en est de même en fait dans l'industrie, à quelques exceptions près, certaines sociétés anonymes anarchiques par exemple.

Dans le régime démocratique même, le principe subsiste. Notre premier ministre choisit ses collègues et ceux-ci leurs subalternes

dans leurs départements respectifs : le président des Etats-Unis nomme ses ministres ; souvent aussi les sénateurs et les membres des assemblées législatives sont nommés par les supérieurs. Mais ce principe peut-il donner de bons résultats quand il est appliqué au choix du chef suprême ? Heureusement nous avons sur ce point une démonstration éclatante dans la succession des meilleurs empereurs romains dont chacun fut nommé par son prédécesseur. Cette série d'empereurs allant de Nerva à Marc-Aurèle ayant régné près d'un siècle nous a présenté le tableau des gouvernements bienfaisants au milieu des circonstances les plus difficiles. Il n'y a donc pas lieu de prévoir dans l'intérêt de l'ordre la déposition du chef suprême, le plus généralement le choix sera fait par le supérieur qui se retire, ce fonctionnaire étant le plus en mesure de connaître les capacités nécessaires à son successeur pour occuper la fonction et maintenir l'harmonie organique. C'est ce que A. Comte appelle la succession sociocratique; il estime que cette nomination par tout fonctionnaire doit être soumise à l'approbation de son supérieur immédiat et être annoncée à l'avance afin que le sujet choisi puisse se préparer à sa fonction et que les intéressés, soit inférieurs, soit supérieurs, puissent juger de ses qualités. C'est le procédé qui a été suivi par les empereurs romains et c'est celui qu'adoptent volontiers les familles et surtout les maisons de commerce ou les chefs industriels. D'ailleurs il est d'usage chez tous ceux qui possèdent de faire leur testament pendant leur vie. Si nous envisageons comme nous devons le faire l'époque où la théologie et la guerre auront disparu, où les Etats se contenteront des limites compatibles avec le patriotisme et adopteront une politique plus franche que celle d'aujourd'hui, il devient certain pour nous qu'alors cette succession sociocratique favorisera systématiquement l'accès du mérite dans tous les rangs. Les qualités requises seront certainement recherchées dans l'hérédité mais aussi partout où elles se trouvent — ce qui devra surtout décider des choix ce sont les qualités d'énergie et de commandement et la préoccupation de la continuité — ce régime permettra la séparation des fonctions, admettra des conseils délibératifs permanents ou temporaires et exigera l'indépendance de la magistrature; et enfin il sera parfaitement compatible avec la vraie et la meilleure liberté. Certes, la liberté des personnes, de la propriété, de la presse de la parole est garantie à peu près; et elle est inscrite dans nombre de Constitutions, elle est devenue la loi commune dans tout l'Occident, et notre pays peut sans vanité revendiquer une grande part dans

l'établissement et le maintien de cet état de choses. Mais toutes ces garanties matérielles négatives seraient insuffisantes cependant pour maintenir la liberté et encore moins le concours, et elles seraient vaines sans des garanties positives et spirituelles, c'est-à-dire sans une religion qui contrôle et consacre les opinions et les actes. Une opinion publique commune, une éducation commune, un culte universel dont le pouvoir spirituel est l'organe sont aussi indispensables à l'ordre, au progrès et au gouvernement que l'air l'est à la terre pour la purifier, la réjouir par la rosée bienfaisante, afin de permettre le perfectionnement infini et harmonieux de la vie humaine.

Je me résume. Personne ne pourrait dire que le Positivisme est borné quant à ses pensées. Il a essentiellement pour but la régénération totale dans le domaine de la religion, du gouvernement, de l'art, de la science, de l'instruction, de l'industrie, en un mot de la vie sociale domestique, et individuelle. C'est donc à cela que nous devons continuellement penser, que nous devons nous préparer et y préparer le public. Mais personne ne saurait nous accuser d'agir inconsidérément ou imprudemment, car en politique nous sommes portés à arrêter le torrent de l'anarchie et à maintenir autant que possible le *statu quo* comme base d'amélioration. En politique étrangère nous ne voulons plus de guerres, plus de nouvelles colonies, plus d'invasions chez les peuples faibles, nous ne voulons ni étendre ni changer brusquement nos responsabilités; mais nous désirons la paix, une meilleure administration de ce que chacun possède, avec un sentiment de justice pour autrui, pour le passé, le présent et l'avenir.

Il en est de même dans la politique intérieure. Nous avons contre nous deux partis puissants encore, le parti théologique et le parti métaphysique, rivaux implacables; or toute attaque contre l'un d'eux rend l'autre plus puissant. Sachons profiter de l'erreur généreuse de notre Maître. Bien que convaincu qu'il n'y avait rien à gagner d'une action immédiate, il commit cependant la faute déplorable, nous sommes contraints de l'appeler ainsi, d'approuver le coup d'Etat de Louis-Napoléon par lequel cet aventurier détruisait le régime parlementaire en France. Nous savons aujourd'hui et encore seulement en partie ce que cela a coûté à la France et à l'Europe.

Mieux que personne nous devons être patients et savoir nous subordonner à un gouvernement malgré ses imperfections. Agissons avec énergie en politique quand il y a urgence, mais sachons ajourner les problèmes politiques qui ne comportent pas de so-

lutions urgentes, parce que dans le chaos de l'opinion actuelle nulle construction véritable n'est possible. Certes il faut surveiller incessamment la politique et intervenir de temps en temps lorsqu'il y a lieu ; mais l'action positiviste doit surtout être morale et intellectuelle, et s'exercer sur l'opinion sous toutes les formes. Sur ce terrain nous devons commencer immédiatement, et là notre rôle peut être illimité. A nous de cultiver nos sentiments, de discipliner notre esprit et nos mœurs, à nous de montrer les résultats de la Religion de l'Humanité, de la faire connaître, apprécier, et en agissant les uns sur les autres de la faire accepter. Pendant bien des années encore ce sera là notre rôle principal ; c'est ainsi que le champ doit être cultivé, et si la récolte n'est pas aussi prochaine qu'elle le semblait à notre Maître dans sa généreuse ardeur, il est certain qu'elle mûrira un jour.

BULLETIN DE FRANCE

I. — SOCIÉTÉ POSITIVISTE DE PARIS

LA CÉLÉBRATION DE L'ANNIVERSAIRE DU 10 AOUT 1792

Les positivistes se sont réunis dans la matinée autour de la statue de Danton, pour entendre M. Keüfer qui a rendu hommage, en leur nom, au grand homme d'Etat de la Révolution.

Le soir, dans une réunion fraternelle du groupe positiviste, tenue place Saint-Michel, n° 3, et présidée par M. Keüfer, le Dr Robinet a rappelé la topographie de l'ancien district des Cordeliers, sur le territoire duquel on était assemblé ; il a dit sa constitution et son esprit politique ; enfin, comment Danton avait pu y développer, au profit de la Révolution, ses précieuses qualités personnelles d'intelligence, de cœur et de caractère, en un mot, sa nature si élevée et si puissante de grand politique et d'homme d'Etat.

Ensuite, notre confrère est entré dans le détail de l'insurrection victorieuse du 10 août que le président des Cordeliers avait préparée de longue main, qu'il dirigea et fit aboutir, et à laquelle son bataillon, où comptaient la plupart de ses amis politiques, prêta un concours militaire effectif.

La participation de Danton à cette journée décisive de la Révolution française consista principalement, selon que notre confrère l'a établi en diverses publications et rappelé dans sa causerie de la place Saint-Michel, dans la fixation du jour et du moment de l'insurrection, après entente avec les chefs militaires patriotes et avec les sections de Paris ; dans l'organisation du concours des bataillons du faubourg Saint-Antoine, du faubourg Saint-Marcel et des Cordeliers, avec celui des Fédérés marseillais et brestois, pour l'assaut des Tuileries ; dans la nomination par les sections de Paris, nuit du 9 au 10, de délégués devant se rendre à l'Hôtel-de-Ville, avec mandat de sauver la chose publique, pour remplacer le conseil général de la commune en exercice ; dans l'arrestation et le jugement, pour fait de haute trahison, du commandant général des gardes-nationales de la Seine, Mandat, conspirant avec et pour la Cour ; dans son remplacement par

Santerre, commandant du bataillon de Saint-Antoine, et dans la suspension immédiate de l'état-major de la garde-nationale; dans la dissolution de l'ancien conseil de la commune et l'entrée en fonctions du conseil insurrectionnel ; dans le maintien de la mairie patriote, Pétion, Manuel, Danton, Osselin, etc., etc., qui avait organisé le mouvement ; dans l'ordre aux forces insurgentes de demeurer immobiles toute la nuit et de ne se porter sur le château qu'à huit heures du matin, au grand jour; enfin, dans l'enlèvement irrésistible du bataillon, après un premier échec occasionné par la trahison des Suisses.

La soirée, à laquelle assistaient des dames et quelques personnes étrangères au groupe positiviste, entre autres M. le professeur Monin, M. P. de Jouvencel, M. F. Soissons, etc., s'est terminée en conversations fraternelles. X.

II. — FÊTE ANNUELLE DE JEANNE D'ARC DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

LETTRE ET MÉMOIRE A M. L. BOURGEOIS

A Monsieur BOURGEOIS,

Ministre de l'Instruction publique,

Le Comité républicain de la fête civique de Jeanne d'Arc.

Pour la Patrie, pour la République.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le Comité républicain de la fête civique de Jeanne d'Arc croit utile de rappeler à votre bienveillante attention le vœu qu'il a déjà eu l'honneur de vous adresser le 29 juillet 1890, à l'occasion du projet adopté, à cette époque, par le Conseil supérieur de l'instruction publique.

Le Comité souhaite de voir le gouvernement consacrer le jour anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc à une fête annuelle célébrée en son honneur dans les écoles primaires de la République.

Il attache d'autant plus de prix à cette fondation que l'état actuel des esprits ne lui semble comporter ni permettre sous une autre forme l'institution légale d'une fête nationale de Jeanne d'Arc.

Le Comité estime que cette glorification doit être purement scolaire et laïque.

Il la conçoit comme exclusivement destinée aux élèves, rassemblés sous la direction de leurs maîtres, dans leurs locaux habituels, à défaut de salles mieux appropriées à cette célébration, comme pourrait l'être à Paris le Panthéon.

Il souhaite que le gouvernement assure à cette fête le caractère historique qui lui convient, en dotant les bibliothèques scolaires du *Procès en matière de foi* dit *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc.*

Dans un *Mémoire* spécial que le Comité aura l'honneur de vous adresser prochainement, vous trouverez exposé, Monsieur le Ministre, l'ensemble des considérations qui appuient et motivent le double vœu qu'il soumet à votre haut examen.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre respect et de notre dévouement.

Dr ROBINET, *président,*
Ancien maire du VIe arrondissement.

Paris, le 29 juillet 1892.

MÉMOIRE SUR L'INSTITUTION D'UNE FÊTE ANNUELLE DE JEANNE D'ARC DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

et sur l'adjonction à leurs Bibliothèques du Procès de condamnation de Jeanne d'Arc.

Elle fut à la peine, qu'elle soit à l'honneur !

I. — *Institution de la fête civique de Jeanne d'Arc.*

I. — La conception d'une fête civique de Jeanne d'Arc a surgi dans le parti républicain. Elle a été formulée pour la première fois en 1846. Depuis lors le problème a consisté à passer de la théorie à la pratique.

C'est à l'esprit le plus émancipé de la théologie, c'est à Auguste Comte que revient la première conception normale de la fête nationale de « la noble héroïne à laquelle, en tous pays, toute « âme élevée consacrera toujours une respectueuse admiration, « et qu'aucun Français ne devrait jamais nommer sans un tendre « hommage de reconnaissance nationale (1) ».

C'est en mai 1846, dans une des leçons du cours qu'il professait à la mairie du IIIe arrondissement de Paris, que le philosophe républicain, exposant l'aptitude du positivisme à systématiser toutes les gloires, fut conduit à recommander à son auditoire « la digne glorification de NOTRE héroïque Jeanne, comme « une compensation à la honteuse apothéose décernée à Bona- « parte (2) ». Et en février 1847, en reprenant ce même cours, il renouvelait son vœu en ces termes :

(1) *Philosophie positive*, t. V, 1841.
(2) *Lettres à Stuart-Mill*, 3 septembre 1846.

« Le positivisme seul peut honorer dignement l'incomparable Vierge, « que délaissa l'impuissance théologique, et qu'osa souiller, même en « France, le cynisme métaphysique. SA CONSÉCRATION SOLENNELLE, A « CHAQUE ANNIVERSAIRE DE SON GLORIEUX MARTYRE, SERA non-seulement « NATIONALE mais OCCIDENTALE, comme cet immense bienfait sans lequel « le centre normal des populations d'élite perdait peut-être l'indépen- « dance indispensable à son office européen » (1).

En 1848, Auguste Comte plaçait Jeanne d'Arc dans le *Calendrier positiviste*, destiné à vulgariser la préparation du régime moderne; et il instituait la théorie du culte de la Patrie, où sera glorifiée la femme prolétaire, « d'après l'incomparable « héroïne qui se dévoua si précieusement à l'indépendance « française (2) ».

Jeanne d'Arc entrera donc radieuse dans le Panthéon national, avec l'esprit humain triomphant, le jour où sera établi le culte normal de la République.

II. — Comme dans toute œuvre essentiellement civique, l'institution de la fête de Jeanne d'Arc suppose et exige, dans sa préparation comme pour sa célébration, le concours simultané du public et de l'Etat.

Dans la phase préparatoire, l'effort initial devait incomber aux républicains, à tous ceux qui, à l'exemple de Jeanne la Pucelle, mettent le service de la Patrie au-dessus des intérêts de leur famille et des exigences de leurs croyances personnelles. A eux, après avoir démontré, par leurs écrits, l'utilité de cette glorification civique, il appartenait d'établir, par leurs actes, la liaison de ce culte à celui de la Révolution et de la République.

Leurs efforts doivent tout naturellement se concentrer dans les villes liées directement à la mémoire de Jeanne d'Arc, déjà préparées par un culte latent, par des manifestations spontanées, par des monuments. A eux de fonder, dans celles de ces villes qui leur seront accessibles, des fêtes annuelles en son honneur.

Ces fêtes devront être célébrées à l'anniversaire de la mort de la Pucelle. Car, s'il est un cas où il faut respecter l'usage constant et rationnel d'honorer un martyr à l'anniversaire de son supplice, c'est surtout quand il s'agit de la femme héroïque qui, CE JOUR-LA, « aima mieux mourir » que de renoncer à croire à la légitimité de la cause qu'elle avait servie, celle de la France une et indivisible.

(1) *Discours sur l'ensemble du Positivisme*. Paris, juillet 1848.

(2) *Politique positive*, t. III. Paris, 1853.

Et pour faciliter le concours populaire, sans modifier en rien l'activité économique, ils reporteront la célébration de la fête civique au dimanche qui suit le 30 mai toutes les fois que cet anniversaire ne coïncidera pas avec un jour férié.

Ces manifestations spontanées ont le mérite de la liberté; elles unissent la durée et la dignité à la compétence. Les efforts personnels et la croyance préalable qu'elles supposent en assurent la persistance; l'ardente conviction qui les a provoquées en constitue le régulateur, enfin la doctrine sociale qui les a motivées en garantit la réalité.

L'action individuelle et locale, après un temps d'épreuve inévitable, finit par obtenir l'aide puis l'adhésion officielle des municipalités. Cette collaboration peut déterminer d'autres fondations analogues, mais elle ne suffit pas pour les généraliser, si le gouvernement, de son côté, n'apporte pas un concours nécessaire.

III. — Rien de plus légitime que cette intervention. La séparation des deux pouvoirs, temporel et spirituel, n'est désirable que pour assurer leur concours, et elle n'est possible qu'à cette condition. Ce qui fait la supériorité du régime républicain, c'est que cette alliance y devient intime et perpétuelle.

Dans l'ordre spirituel même, le gouvernement ne peut pas s'en remettre uniquement à l'initiative municipale; on l'a vu pour l'enseignement primaire, pour la fête nationale du 14 juillet; il en est de même du culte civique relatif aux grands hommes. Si les sacerdoces du régime déchu ne peuvent soutenir leur existence sans le concours de l'Etat, il serait puéril de nier l'utilité de son intervention pour assurer le succès des cérémonies extérieures liées à l'existence de la République.

La contre-révolution cléricale, par son organisation hiérarchique, entreprend et dirige des opérations collectives, où la durée de l'action se combine avec les grandes masses qu'elle anime. Ces avantages resteraient son privilège si, prétextant de la liberté, on écartait l'intervention du gouvernement républicain. Or, dans le domaine de l'utilité publique, où lui seul est souverain, l'Etat concourt, et doit concourir, par des mesures générales et soutenues, à l'existence du culte civique.

Sans cette prépondérance du pouvoir central, toute action est partielle et intermittente, parce que les hommes sont rares et durent peu, parce que les municipalités dominées par le point de vue général sont plus rares et plus passagères encore. C'est pour corriger cette insuffisance, évidente, inévitable; c'est pour assurer

aux œuvres locales la généralité que commande l'utilité collective, que la République, idéal sacré pour l'ensemble croissant de ses serviteurs, est devenue un gouvernement.

Une nation n'existe pas sans un culte extérieur qui manifeste sa foi, qui consacre ses institutions, qui exprime sa gratitude envers ceux qui les ont fondées. Or, depuis 1789, la religion nouvelle que le XVIIIe siècle a léguée au monde a trouvé une patrie; des citoyens, par centaines de mille, ont vécu, ont souffert, et sont morts pour elle. Et la France, qui l'a vue naître et qui l'a défendue contre toutes les puissances rivales, terrestres et divines, est restée son appui et son espérance.

L'ascendant invincible de la République est la traduction visible de l'empire croissant de cette religion; accepter ce régime, comme Léon XIII, en répudiant cette croyance, c'est en proscrire ce qui est la République elle-même. Gouverner en son nom est la marque la plus certaine que l'on puisse donner à ceux qui nient la réalité de l'impérieuse croyance.

A une politique et à des principes qui lui sont propres, la République associe donc un culte caractéristique. Et c'est pour imprimer cette direction aux manifestations extérieures qu'elle s'est réservé un droit sans appel sur les actions qui ont pour théâtre les rues et places publiques. Elle n'y tolère que des fêtes civiques, humaines; elle y élève ses emblèmes, ses devises, ses autels.

Le gouvernement fait acte de culte républicain en acquérant les édifices consacrés par la vie ou la mort des grands hommes, en donnant droit de cité aux statues qu'on leur élève sur son territoire et avec son approbation, en glorifiant les événements qui ont caractérisé son existence. Il organise des fêtes, les unes perpétuelles comme le 14 Juillet, les autres temporaires comme le centenaire de 1789; il participe à l'inauguration des statues élevées à ses héros, les Danton (Arcis-sur-Aube), les C. Desmoulins (Guise), les Carnot (Nolay). Il n'est pas moins soucieux d'honorer les gloires du passé.

Le culte de Jeanne d'Arc manifeste ces mêmes tendances. Le gouvernement républicain a participé à la plupart des mesures préparatoires à sa fête civique : acquisition de la Tour de Rouen, où la Pucelle fut menacée de la torture (1), laïcisation de

(1) L'Etat doit conserver, en les rendant nationaux, les monuments consacrés par la présence de Jeanne d'Arc. Tel est le cas des restes du château de Vaucouleurs, qui fut témoin du début de la carrière civique de la Pucelle. — (Voir le *Culte civique de Jeanne d'Arc. Lettre et mémoire au Président de la République*. Paris, 1890.

la garde de la maison de Domremy, apposition de plaques commémoratives dans les villes témoins des principaux actes de son existence, assistance de ses ministres aux fêtes inaugurales de Compiègne et de Nancy, et du président de la République à la fête purement civile et militaire d'Orléans.

II. — *Projet de M. Joseph Fabre.*

I. — Cette participation du gouvernement peut, en dehors de ces circonstances diverses, se manifester sous une forme constante.

Pour déterminer le concours permanent de l'Etat au culte civique de Jeanne d'Arc, deux projets ont été successivement émis, l'un essentiellement destiné à l'ensemble de la population, l'autre spécial à l'enfance.

La première proposition est due à M. Joseph Fabre, qui a consacré tant de travaux mémorables au culte national de Jeanne d'Arc. En 1884, il déposa à la Chambre des députés un projet de loi ainsi conçu :

« Art. Ier. — La République française célèbre annuellement la fête « de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

« Art. II. — Cette fête a lieu le 8 mai [date glorieuse de la délivrance d'Orléans]. »

Les sentiments qui ont inspiré cette mesure, sa haute destination civique, ont valu à son auteur l'estime et la gratitude de tous ceux qui ont à cœur le relèvement national, par l'exaltation des plus nobles personnifications de l'Humanité.

Cette proposition était aussi logique dans sa conception que générale dans sa destination. Sous le patronage de la République, elle s'étendait à tous les Français sans acception de parti et de croyance; elle donnait à tous les mêmes droits pour servir le culte de la même patrie. C'est là son caractère essentiel.

Elle faisait descendre la théorie positive de la Patrie sur la place publique, non sous une forme abstraite, mais dans la personne d'un être réel, incorporant des événements qui intéressent et passionnent tout un peuple.

Elle avait l'avantage d'assurer, dans toutes les communes, la décoration des monuments publics, l'assistance officielle, et par suite la participation effective de la population. Quant à l'inconvénient qu'eût entraîné la permanence de la date, en exigeant la suspension légale de l'activité industrielle, il aurait été facile de

l'éviter, en reportant au dimanche suivant la célébration de la fête.

La proposition de M. Joseph Fabre n'est pas venue en discussion devant la Chambre. Il faut le regretter, car elle eût donné lieu à une manifestation officielle des sentiments d'admiration que professent pour Jeanne d'Arc les républicains, comme le faisaient espérer tant de chaleureuses adhésions. Elle n'en a pas moins puissamment contribué à mûrir le problème; elle a provoqué une agitation nationale; elle a établi, par une première solution, l'obligation de l'intervention de l'Etat. C'est donc à juste titre que son auteur est regardé comme le promoteur de la fête nationale de Jeanne d'Arc.

II. — La situation politique ne permettait pas de donner au généreux projet de M. Joseph Fabre une sanction légale immédiate. C'est ce que fera ressortir l'examen de questions qui avaient été réservées pour poser le problème, mais qui se sont imposées dès qu'il s'est agi de marcher au but. Leur prise en considération servira d'ailleurs à justifier le mode d'intervention générale qui convient actuellement au gouvernement de la République française.

La proposition de 1884 n'avait déterminé ni les obligations de l'Etat ni celles du public, en ce qui concerne leurs parts respectives dans l'entretien et l'exercice du nouveau culte. Malgré l'importance de la question matérielle, des questions plus graves s'imposaient : ce culte civique serait-il strictement limité à Jeanne d'Arc ? les catholiques étaient-ils disposés à y concourir ? et dans le cas probable de leur action *parallèle*, les républicains étaient-ils préparés à soutenir seuls cette glorification ?

Si le projet initial avait expressément visé l'institution du culte de la Patrie française, une des plus sérieuses objections qui aient été faites à la forme donnée à la proposition de 1884 devenait sans objet. Car à Jeanne d'Arc s'associaient, selon les cas, les Louis XI, les Richelieu, les Danton, les Gambetta. Les institutions se transforment, les opinions changent : la France demeure.

Les républicains, à bon droit, ne résument pas en Jeanne d'Arc seule un culte qui, par ses éléments modificateurs, s'étend même au-delà des frontières. Respectueux de tous leurs antécédents, ils associent, dans leurs hommages, au pur symbole de la Patrie naissante, l'ensemble des grands hommes qui ont concouru à créer, sauvegarder et accroître notre bien-être et notre bonheur.

Ces antécédents ont formé la trame indivisible du régime moderne et constitué l'ordre régulateur de tous nos progrès. La France

républicaine s'enorgueillit de la complexité de ses origines ; elle puise l'assurance de sa force invincible dans la connaissance des multiples points d'attache qui la relient, dans le temps et dans l'espace, à l'Humanité entière.

Dans la religion de la Patrie, Jeanne d'Arc ne sera pas plus séparée de ses glorieux émules, les soldats-citoyens de la Révolution, que des autres créateurs et protecteurs de la France. Ainsi conçu, le projet se ramenait à cette formule :

Art. Ier. — La République française célèbre annuellement la fête de la Patrie.

Art. II. — Cette fête a lieu le 30 mai, jour anniversaire du martyre de Jeanne d'Arc.

III. — Il convient de rattacher cette institution à la mémoire de Jeanne d'Arc, qui, la première, a rendu manifeste d'une manière si nette et si pure la prépondérance de la Patrie moderne. Il faut, pour le même motif, adopter la date qui résume l'intégralité de son œuvre. Le 8 mai rappelle un fait bien glorieux, qui ne comporte que peu d'équivalents, car il lie la délivrance de la ville d'Orléans au début de l'entière libération de la France, terminée à Calais. Mais le 30 mai seul caractérise le génie de l'Héroïne et l'ensemble de sa carrière civique.

Jeanne s'était déjà consacrée à la France plusieurs années avant qu'Orléans ait été en péril ; la délivrance de la vaillante cité ne fut pas le but essentiel qu'elle s'était proposé et qui consistait à rendre à l'Etat Paris et la couronne tout entière. Aussi bien que les bastilles d'Orléans, les murs de Jargeau, la plaine de Patay, les fossés de Troyes, de Paris et de Saint-Pierre-le-Moûtier, la prairie de Compiègne, disent ses projets, ses travaux et sa gloire.

Jusqu'à la fin de sa vie, la Pucelle a conçu sa mission comme devant s'étendre à toute la France et rien qu'à la France. Ce n'est pas sa volonté, c'est sa mort tragique seule qui a interrompu sa carrière civique, alors qu'elle était dans la plénitude de son génie. C'est donc la réalité historique qui impose la date du 30 mai à la fête de la Patrie française, qu'elle soit générale comme à l'état normal, ou spéciale à Jeanne d'Arc dans sa phase préparatoire.

III. — *De l'opposition des thèses catholique et républicaine.*

I. — Jeanne d'Arc est toute à la France, et c'est à juste titre que les républicains la revendiquent comme leur, eux qui sont à la fois les protecteurs et l'espoir de la nation.

Les actions de la Pucelle, en la plaçant d'emblée au rang des

grands citoyens, ont tranché le problème de son incorporation ; le bon sens populaire avait depuis longtemps formulé le jugement que la philosophie positive a ratifié, d'après l'analyse délicate et complexe propre à toutes les origines.

Au moyen âge, le territoire qui devait être la France est réparti entre une foule de souverains dont la papauté constitue le seul gouvernement commun : c'est la Chrétienté qui règne. Jeanne d'Arc n'appartient point au moyen âge.

Dans la crise qui a substitué, par une évolution continue, la République à la Chrétienté dans le gouvernement de la France, la Pucelle apparaît comme le point de partage. Elle préside à la naissance des temps modernes.

Cette évolution décisive est ainsi caractérisée : fondation de l'unité française, prépondérance du gouvernement central, décadence politique de la papauté. Jeanne d'Arc a concouru à cette triple élaboration.

La Pucelle a voulu la France une et indivisible. Jamais l'amour sacré de la Patrie n'a animé un pays comme il l'a fait au xv[e] siècle à l'appel de Jeanne d'Arc, si ce n'est sous la Révolution, à la voix de Danton.

Elle a voulu la France régie par un seul gouvernement, dominant les autorités locales ; à ce pouvoir régulateur, la Pucelle a donné son constant appui, attestant que, si le chef de la principale faction et autres sujets « ne venaient en obéissance par « amour, son roi saurait les y faire venir par force ». C'est l'analogue de la dictature dantonienne et du gouvernement révolutionnaire.

Elle a établi et sanctionné l'incompatibilité politique du catholicisme avec l'État moderne : elle a cherché en un être inaccessible l'appui que l'Église romaine était impuissante à lui fournir, et elle s'est refusée toujours à accepter son intervention dans la mission qu'elle avait assumée.

II. — L'homme est avant tout un citoyen, quelles que soient la famille dont il est né et la religion dans laquelle il a été élevé. Cette formule, inscrite au temple de la concorde comme le résumé des leçons de l'Histoire, est la loi de la République ; elle a été la règle fondamentale de la vie de Jeanne d'Arc.

En elle, la citoyenne domina toujours la chrétienne, et c'est précisément parce que le sacerdoce catholique reconnut en elle ce caractère, qui distingue les temps nouveaux, qu'il l'a si impitoyablement frappée. C'est pour extirper à sa naissance la Religion de la Patrie que Jeanne, qui l'avait conçue dans son cœur, et baptisée

de son sang, fut mise à mort, au nom du Grand-Inquisiteur de France, agissant au lieu et place du pape de Rome.

Jeanne d'Arc relève de la France moderne, non de l'Eglise. Chez elle, la forme théologique n'a été que la chrysalide, aujourd'hui pulvérisée, qui voilait l'ange de la Patrie régénérée. Patriote avant tout, la Pucelle périt victime de l'ennemi public, le cléricalisme. La vie et la mort de cette Française incomparable rappellent donc la double devise, positive et négative, commune à tous les républicains.

Comme Danton Jeanne a été entachée d'infamie : lui, au nom du gouvernement révolutionnaire qu'il avait conçu pour assurer, avec l'ascendant républicain, le triomphe de la France une et indivisible ; elle, au nom de la religion qu'elle avait dû perfectionner pour assurer les fondements de l'unité nationale. Comme Danton, elle eût pu dire : C'est moi qui me suis donné la mort, pour la Patrie !

C'est en raison de cette communauté d'amour et de dévouement, d'obstacles à vaincre et de sacrifices, que le culte de cette chère mémoire n'a cessé de grandir avec l'ascendant de l'esprit humain. La laïcisation de Jeanne, qui crut en Dieu et servit un roi, consacrera à perpétuité l'homogénéité profonde qui existe entre les républicains émancipés et la sainte du *Calendrier positiviste*.

Et c'est à juste titre que l'un d'eux a pu dire, en leur nom :

« Tu n'as voulu reconnaître à nulle autorité sur la Terre, pas même
« à celle que tu révérais le plus, le droit de diriger ta mission. Ce n'est
« pas à nous de le regretter. Pas plus que toi, nous n'admettrons jamais
« un tribunal en ce monde dont notre patriotisme soit justiciable. Tu n'en
« seras pas moins une sainte. Mais tu seras la SAINTE LAÏQUE de la France,
« la patronne, toujours jeune, toujours chérie, d'une nation à qui ton
« souvenir et ton exemple assurent une éternelle jeunesse » (1).

III. — Si la glorification de Jeanne d'Arc manifeste la supériorité politique et sociale des républicains, elle accentue la lutte entre l'esprit chrétien et l'esprit positif. Sur ce terrain, comme partout ailleurs, se pose le dilemme : Sociocratie ou Théocratie. On peut même dire qu'il n'y a pas, en France, de question qui divise plus la masse active que le culte de Jeanne d'Arc.

Le parti catholique considère comme un procédé de contre-révolution ce culte dont l'essor est regardé, par les émancipés, comme un des signes avant-coureurs de l'ère organique, but su-

(1) Debidour. *Discours* prononcé à l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc. Nancy, 28 juin 1890.

prême de la Révolution. Il le patronne dans le but avoué de substituer à la République positive, toute imprégnée de l'Humanité, la république de Jésus, gouvernée par le pape-roi. Et cette république théocratique, c'est la justice ecclésiastique rétablie, et le Saint-Office réglant la vie intellectuelle ; c'est le règne de cette divinité cruelle, au nom de laquelle Robespierre a tué Danton et Cauchon brûlé la Pucelle, divinité que la France rejette de plus en plus, et que l'Humanité a pour jamais proscrite de ses lois, de ses mœurs, de son culte.

Pour conspuer cette Humanité, dont elle nie la foi et récuse les lois, l'Église romaine a usé de tous les moyens : militaire, parlementaire, dictatorial ; de ces vaines tentatives, elle n'a regretté que l'insuccès. Contrainte de tourner une position, restée inabordable de front, elle simule une soumission qui lui permettrait d'user des voies constitutionnelles pour « écraser l'infâme », et parmi ces nouveaux moyens d'action, elle compte utiliser la canonisation de Jeanne d'Arc (1).

Elle lui est nécessaire. Sous un régime qui a mis à l'ordre du jour le dévouement à la Patrie, il fallait produire un type qui n'ait point uniquement vécu pour le Ciel, but suprême de l'Eglise. A défaut de Richelieu, qui a trop peu suivi les maximes évangéliques, au grand profit de la France et au grand dommage de ses ennemis, ils ont fait choix de Jeanne d'Arc. A l'adoration du Roi-martyr, les admirateurs des Vendéens vont joindre celle de la Française qui souhaitait, si Dieu l'eût permis, que le seul Bourguignon de son village eût eu la tête coupée, et que le traître qui livra Soissons à l'ennemi eût été tiré à quatre chevaux.

De cette libératrice, irréconciliable adversaire des traîtres et des parjures, les théoriciens catholiques sont arrivés à faire une apôtre de l'Eglise militante : la Pucelle est devenue un modèle de la foi romaine, soumise en toutes choses au pape. Ils ont fait de son étendard le drapeau du cléricalisme, de sa foi l'avant-coureur du *Syllabus*, de son programme « l'abrégé des destructions « nécessaires ».

IV.—A l'appui de cette thèse sacerdotale, l'Église romaine dispose en France d'un état-major de soixante-dix mille prêtres, usufruitiers exclusifs de quarante mille temples, directeurs de sociétés

(1) L'instruction de la cause, introduite par M. Dupanloup en 1869, a donné lieu, à Orléans, à deux procès, dits de l'ordinaire, dont la congrégation des rites a été saisie en 1876 et en 1886. Rome, avec raison, regardait la Pucelle plutôt comme une héroïne célèbre que comme une sainte. De là le retard apporté à la canonisation.

de tout genre : maîtrises, confréries, cercles, écoles libres, associations du tiers-ordre, sans parler de cent mille auxiliaires congréganistes. Bien qu'il ne suffise pas pour assurer au parti clérical la majorité électorale, même au degré élémentaire — et en cela les Français restés chrétiens de sentiment et devenus citoyens de fait sont bien de la religion de Jeanne d'Arc —, il faut néanmoins tenir compte de cet appareil gouvernemental.

Grâce à son organisation, l'Eglise pourra donner des fêtes pompeuses, comme à Rouen, depuis 1886, et à Reims, depuis 1887, dans les édifices nationaux dont l'esthétique défie tout ce que l'Etat peut offrir d'équivalent. Là, devant des milliers d'auditeurs, ses orateurs prêcheront la nouvelle croisade sur le texte tout préparé d'une Jeanne d'Arc fille de l'Eglise, née, comme le phénix, de ses cendres, sur le bûcher de Rouen, et que l'histoire n'a point connue.

Au nom de la Pucelle, le sacerdoce catholique ameutera la foule de ses dévots, et la femme et l'enfant, contre cette « fausse France », émancipée en 1789 du trône et de l'autel, qui, dans son « apostasie », socialise tout, même ce que Dieu se refuserait à bénir; il fulminera contre les « lois scélérâtes » qui régissent ses institutions : l'enseignement primaire, où le prêtre n'a pas plus de part qu'il n'en eut dans l'éducation civique de Jeanne d'Arc (1), le service militaire, à l'épreuve duquel ne résisteraient pas les fragiles vertus de ces prétendus « frères » de l'Héroïne qui vécut dans les camps, et que ses compagnons d'armes ont proclamée la première des saintes : l'assistance publique, d'où il voudrait exclure les laïques au profit des soi-disant « sœurs » de la Pucelle, qui a prouvé que le dévouement aux êtres collectifs, en restant dans les voies du siècle, est un plus sûr garant des vertus de leur sexe que tous les règlements monastiques; il anathématisera ce régime rationnel, civique, humain, qui « abaisse la France » et que le grand-prêtre de la contre-révolution dénonce, dans ses Encycliques, comme satanique et destiné, s'il persistait, à mettre la France au dernier rang des peuples civilisés.

V. — Quand un personnage historique donne naissance à des thèses aussi contradictoires, il n'est pas possible d'en faire l'objet d'une fête vraiment universelle, où communieraient tous les Français. On l'a bien vu à Nancy, en 1890, lors de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc. L'évêque Turinaz avait pu dire, le matin,

(1) « Tout ce que je sais, je le tiens de ma mère; c'est ELLE qui m'a instruite dans MA croyance. » — Jeanne d'Arc. (*Procès de* 1431.)

dans la cathédrale : « cette fête est religieuse et catholique parce « que la vierge de Domremy appartient à l'Eglise »; mais il ne put tolérer la thèse historique de l'orateur de la ville, M. Debidour, qui, sur la place publique, proclama cette fête civique et républicaine parce que Jeanne d'Arc appartient à la France :

« N'y a-t-il pas là, disait la *Semaine religieuse*, un manque absolu de « tact et d'éducation envers Mgr et MM. les curés de Nancy, qui avaient « du moins le droit de ne pas subir les outrages faits à leur croyance... « Les sentiments qu'il éprouvait, Mgr les a manifestés à plusieurs re- « prises et ouvertement. A la fin du discours, il s'est tenu debout quelques « instants dans une attitude qui démontrait clairement quelle était son « impression.... Mgr serait parti s'il n'avait tenu grand compte des « dispositions excellentes des autorités civiles et militaires. »

La vision de tous les Français unis dans un même culte est encore un beau rêve. La République en hâtera la réalisation : l'état présent de la France ne le permet point encore.

IV. — *Ajournement de la fête nationale de Jeanne d'Arc.*

I. — En opposant sa canonisation à la laïcisation de Jeanne d'Arc, l'Église catholique contribuera à poser nettement le problème historique et national, en amenant le parti républicain, non seulement à lui faire face sur ce même terrain qu'elle a choisi et préparé, mais à la réduire à ses propres forces, par la suppression des privilèges civiques dont elle jouit encore. Tant qu'il n'y aura pas une situation plus normale, décréter la fête nationale de Jeanne d'Arc, sans nécessité manifeste, c'eût été demander un effort trop considérable à une population laborieuse, à des individus qui ne sont pas, comme leurs adversaires, coordonnés, dotés du loisir nécessaire, soldés, logés par la République, et assimilés à ses fonctionnaires.

La France laïque, absorbée par tant d'œuvres militantes, eût-elle été disposée à renouveler indéfiniment les sacrifices qu'elle aurait consentis au début de cette glorification nationale ? Même pourvus, par décret, de locaux convenables et de moyens budgétaires, ses apôtres eussent-ils été assez disponibles pour pourvoir à cette manifestation civique, dans chaque commune, chaque année, à date fixe ?

L'expérience acquise permet d'en douter. Sauf un très petit nombre d'exceptions, comme Chartres et Versailles, les fêtes municipales célébrées à l'occasion de centenaires ou d'érections de statues, — Corneille, Voltaire, Diderot, Danton, — n'ont jusqu'ici donné lieu à aucune fondation perpétuelle ; les comités

d'organisation ne survivent même pas à ces célébrations sans lendemain.

Le 14 Juillet, dont l'heureuse indétermination permet toutes les initiatives, est-il suffisamment utilisé pour l'institution du culte civique? Ici, il faut le reconnaître, le gouvernement a donné tout ce qui est en son pouvoir, et les municipalités choisissent de préférence ce jour pour les inaugurations de monuments publics; de son côté la population y trouve pleine liberté pour organiser les manifestations de son choix, processions solennelles, hommages aux grands hommes. Mais, à part quelques villes, combien en est-il qui associent à la glorification du 14 Juillet nos saints laïques, dont les statues ne sont jamais décorées, ni pavoisées ni illuminées, le jour de la Fête Nationale (1).

II. — Les manifestations relatives à Jeanne d'Arc témoignent des difficultés que l'on éprouve à remplir les conditions imposées par la création d'un culte public. L'agitation provoquée par M. Joseph Fabre pour instituer la fête nationale de Jeanne d'Arc date de huit ans; elle a rencontré l'approbation universelle, et cependant, parmi les cités qui ont élevé des monuments à la Pucelle, les mieux disposées de toutes celles où ce vœu a été si chaleureusement appuyé, en est-il une seule qui l'ait réalisé? S'il en est ainsi, si Nancy elle-même, la ville-frontière, n'a pas, malgré le désir exprimé, renouvelé la fête solennelle donnée en 1890, comment peut-on se flatter de voir chacune des communes de France pratiquer ce que ne croient pas devoir faire des grandes villes heureusement placées et préparées?

Et pourtant rien ne semble devoir empêcher les apôtres de la fête nationale de Jeanne d'Arc de la célébrer où et quand il leur plairait. Sans doute, le gouvernement n'a pas décrété que cette fête serait placée sous son patronage, mais ces milliers d'approbateurs, publicistes, sénateurs, députés, conseillers de tous ordres, unanimes à engager dans cette voie le public et l'Etat, étaient-ils condamnés, pour cela, à rester inactifs malgré les avantages exceptionnels que leur assure la situation républicaine? Il est en effet à remarquer que, dans les villes qui ont justement interdit les processions de la Fête-Dieu — instituées et maintenues pour glorifier l'extermination de l'hérésie, et devenues tout au moins contradictoires avec le règne de l'esprit

(1) Dans toutes nos fêtes civiques, les villes et l'Etat devraient assimiler, pour la décoration, les statues de nos grands hommes aux autres monuments publics.

humain triomphant —, les républicains, à l'exclusion des partis déchus et subordonnés, peuvent fêter publiquement des croyances qui sont celles de la République.

Ce privilège de situation serait perdu pour eux, dans ce cas spécial, le jour où un décret instituerait la fête nationale de Jeanne d'Arc; quoique peu utilisé, il reste toujours accessible. S'ils ne peuvent mettre à profit cet avantage politique, il y aurait aveuglement ou imprudence à demander que des droits, qui leur sont inutiles, soient accordés à des adversaires, qui, par l'organisation, l'uniformité des thèses, les ressources matérielles de tout genre, trouveraient, en fait, dans la légalité, le monopole d'une fondation motivée par le service de la Patrie et de la République.

III. — Heureusement chez les républicains de gouvernement, l'esprit n'est plus l'esclave du cœur. Ils n'iront pas, sur l'autel de Jeanne d'Arc, donner le « baiser Lamourette » à cette corporation orgueilleuse, étrangère à la Patrie par son institution, irréconciliable ennemie de la République par sa doctrine. Pas plus que la Pucelle, ils n'ont besoin de ses conseils pour agir et servir leur pays; pas plus qu'elle, ils ne redoutent ses menaces et ne sont dupes de ses avances, et, comme elle, ils entendent que si cette faction, ou toute autre, appelée au service de l'unité française n'y vient par amour, l'Etat l'y fasse venir par force.

Rien ne peut leur faire oublier les intérêts supérieurs de la Patrie et de la République, ni manquer au respect qu'ils professent pour la mémoire de Jeanne d'Arc. Ils savent ce qu'ils doivent à la Citoyenne sacrifiée par l'Eglise romaine, pour avoir pris son mot d'ordre constant dans son grand cœur et jamais au confessionnal, pour avoir formulé la légitimité de la France une et indivisible, pour l'avoir proclamée comme un droit extérieur et supérieur au gouvernement catholique, pour avoir mis la force du glaive au service de ce droit national, pour s'être exclusivement dévouée de corps et d'âme à la France, pour avoir tout sacrifié, sa famille et son église aussi bien que sa vie, à cet Etre collectif, qu'elle a aimé plus que toute autre chose au monde.

Les exigences du présent concourent donc, avec la considération du passé et les préoccupations de l'avenir, à engager le gouvernement de la République française à attendre une plus satisfaisante préparation des esprits et des activités, pour décréter la fête nationale de Jeanne d'Arc.

V. — *Projet du Conseil supérieur de l'Instruction publique.*

Si les sentiments les plus purs, si les projets les plus généreux ne suffisent pas pour faire d'une question cultuelle une fondation d'Etat; s'il appartient aux citoyens dévoués de manifester d'abord, par de libres essais, l'existence d'un besoin lié au culte de la Patrie; s'il est convenable d'engager le gouvernement à prolonger un *statu quo* nécessaire : autre chose est de lui conseiller d'agir, d'après ses propres impulsions, dans un milieu parfaitement déterminé dont il a la direction et la surintendance, aussi bien sur les personnes que sur les doctrines.

Tel est le caractère de la seconde proposition gouvernementale adoptée, le 29 juillet 1890, par le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Elle est ainsi conçue :

« Est déclaré jour férié pour tous les établissements d'instruction
« publique le 8 mai de chaque année, jour anniversaire de la délivrance
« d'Orléans par Jeanne d'Arc ».

Ce projet de décret constituait un heureux équivalent de la proposition de 1884, quoiqu'il semble, par son texte, n'en former qu'un cas particulier. Il en dérive évidemment, il la suppose même, puisqu'il déclare jour férié le 8 mai, comme s'il eût voulu permettre à la jeunesse de prendre part à la fête nationale. Il ne précise rien d'ailleurs quant aux moyens cultuels. Comme M. Joseph Fabre, l'auteur a voulu sortir d'un vague sentimentalisme, en fournissant l'occasion à la République de rendre un hommage civique à Jeanne d'Arc, en y associant, par un congé, l'ensemble de la jeunesse française.

La détermination d'un jour férié n'impliquait pas sa réductibilité à un simple congé. Le gouvernement, en spécialisant l'emploi d'une journée dont il a la disponibilité, est intéressé à en assurer la destination. Quel usage vont faire de leur liberté ces enfants dont les parents restent au magasin et à l'atelier? S'ils désirent assister à la glorification de Jeanne d'Arc, l'Etat leur assurera-t-il cette satisfaction? S'il ne le fait, et s'ils tiennent néanmoins à la fêter entre eux, l'école leur sera-t-elle ouverte, bien qu'il y ait congé? Si elle reste fermée, et que, n'ayant point de concurrence laïque, l'Eglise organise une commémoration spéciale, les enfants résisteront-ils à cette attraction?

Sous cette forme, le projet irait à l'encontre du but que se sont proposé les républicains en fondant l'éducation civique, qui doit

soustraire à la domination du parti clérical la jeunesse française. La rendre disponible, le jour de Jeanne d'Arc, serait la lui livrer.

Le projet du Conseil supérieur n'en a pas moins fait faire un pas décisif à la question, en posant le problème gouvernemental sur son vrai terrain. Il a pour caractère fondamental d'être purement scolaire; c'est l'Etat chez lui, apte, par conséquent, à diriger normalement, selon le vœu populaire, la préparation du culte civique de Jeanne d'Arc. Ainsi conçu, le projet comporte tous les perfectionnements désirables, en développant la conception originale.

VI. — *Fête annuelle de Jeanne d'Arc dans les écoles primaires.*

I. — Le gouvernement doit lier à un fait matériel l'hommage à Jeanne d'Arc; il doit appeler les enfants à une cérémonie qui touche leur cœur, qui grave profondément dans leur esprit les motifs de cette commémoration ; il doit instituer la fête de Jeanne d'Arc dans les écoles primaires.

Cette fête doit avoir lieu le 30 mai, ou la veille si cet anniversaire tombe un jour férié, car les dimanches et jours assimilés il importe que l'enfant soit à sa famille. Cette date ne saurait être écartée sous le prétexte de la paix religieuse, puisqu'elle est adoptée par le parti catholique : un service commémoratif est célébré tous les ans, le 30 mai, à Notre-Dame de Lorette à Paris et dans la cathédrale de Rouen; évêques et jésuites sont unanimes à ne trouver d'équivalent au bûcher du Vieux-Marché que le calvaire du Golgotha. Que cette audace rassure les timides ! Les républicains, « sourds aux lâches alarmes », ne peuvent séparer le nom de Jeanne d'Arc de la touchante image finale de la grande suppliciée : sa mort ne leur est pas moins sacrée que son œuvre. Ce qui couronna sa vie doit aussi dominer sa glorification.

Le jour de Jeanne d'Arc ne doit être envisagé comme un jour férié que pour assurer la célébration de sa fête, et non comme impliquant la latitude pour les enfants de s'associer ou non à l'action commune, ou de donner la préférence à une action extérieure. Il faut maintenir, purement et simplement, l'obligation habituelle de l'assistance scolaire, et arrêter que cette journée sera exclusivement consacrée à la mémoire de Jeanne d'Arc.

Bien que l'Etat ne s'en remette pas aux municipalités pour assurer cette célébration, il est bon qu'il les invite à y apporter leur concours, soit pour les locaux, soit pour la décoration.

Le projet amendé peut se résumer ainsi :

Art. 1er.— Il sera procédé chaque année dans les écoles primaires de la République, par les soins des maîtres, et avec le concours des élèves, à une glorification de Jeanne d'Arc.

Art. 2.— Cette fête aura lieu le 30 mai, anniversaire de son supplice, ou la veille s'il tombe un jour férié.

Art. 3.— Les municipalités sont invitées à seconder les vues du gouvernement en apportant à cette fête leur concours matériel et esthétique. — A Paris, le Panthéon est mis pour cet objet à la disposition des écoles de la ville et de l'Etat.

Ce projet s'étend nécessairement à tous les autres établissements d'instruction publique, aux degrés secondaire et supérieur. Mais comme cette extension ne constitue qu'un cas particulier du problème, dont la réalisation y est d'ailleurs plus facile et mieux assurée, il importe et il suffit de borner la démonstration au seul cas général, c'est-à-dire à l'ensemble de la population française, surtout rurale et prolétaire, appelée tout entière à participer à l'instruction primaire.

II. — En instituant la fête annuelle de Jeanne d'Arc dans les écoles primaires, le gouvernement de la République française, tout en restant dans le champ de son action légitime, satisferait aux conditions d'existence du nouveau régime, par un simple perfectionnement de ce qui existe.

Cette solution n'entraînerait aucune réaction budgétaire : ni sur les recettes, puisqu'elle ne suspend en rien l'activité économique, à laquelle ne contribue aucun des participants, élèves ou instituteurs ; ni sur les dépenses, puisqu'elle laisse l'initiative des décorations aux maîtres et aux enfants, avec l'aide de leurs familles et du public.

Cette fondation est homogène avec la destination de l'enseignement primaire : elle forme un complément nécessaire de l'éducation civique, établie par la République pour faire connaître et aimer ceux qui ont vécu pour la Patrie et par elle pour l'Humanité ; aussi normale dans les moyens que dans le but, elle confie le soin de glorifier Jeanne d'Arc à ceux-là mêmes qui ont pour fonction d'enseigner sa vie et d'apprécier son œuvre.

Elle est véritablement populaire, par sa généralité : elle agit simultanément dans toutes les communes de France, sur tous les enfants de la République ; par sa stabilité : elle est assurée de ne manquer ni d'assistants, puisqu'elle s'adresse à plus de quatre millions d'enfants, ni d'interprètes, puisqu'elle dispose de plus de soixante-dix mille panégyristes, instituteurs et institutrices ; par sa perpétuité : elle se renouvelle chaque année, comme le public

spécial auquel elle est destinée, sans rien perdre en intensité ni en efficacité.

Cette fête est essentiellement civique. Elle est nationale dans ses moyens : elle s'accomplit par les soins des instituteurs publics dans les locaux de l'Etat, sous la direction générale du gouvernement, qui l'a inspirée et consacrée. Quoique strictement scolaire, elle est liée dans le présent à la collectivité : aux municipalités qui y participent par le prêt du matériel des fêtes, aux familles qui s'y associent par leurs enfants, au public qui y concourt par des dons pécuniaires, littéraires ou esthétiques. Elle respecte la continuité nationale dans le passé : Jeanne d'Arc ne pouvant être séparée de ses pairs par ceux qui ont pour mission d'enseigner à la jeunesse l'histoire de la France, comme dans l'avenir : son but étant d'élargir et d'épurer la notion et l'amour de la France, d'après la contemplation de la libératrice qui a contribué à former l'idéal du citoyen moderne.

Elle est religieuse au sens humain du mot. Elle l'est par son objet même, par cette jeune femme, merveilleux ensemble de vertu, de génie et de courage; par cette admirable citoyenne qui, à dix-huit ans, commençait la série des actions héroïques grâce auxquelles la France est devenue l'apanage des Français, et qui, à vingt ans, rejetée de la communion chrétienne pour avoir cru à la religion civique conçue par elle pour ce grand'œuvre, expirait sur le bûcher de Rouen, pour avoir obéi à ses lois. Non-seulement cette fête exalte tout ce qu'il y a d'élevé dans l'esprit et de généreux dans le cœur, mais elle donne une part active à tous les assistants, aux maîtres, pour l'interprétation, aux élèves, pour la déclamation, le chant et la décoration. Elle fait donc converger, en chacun d'eux, toutes les facultés vers une même unité, et elle associe à cette communion toute la jeunesse de France.

III. — Par cette fondation, la République unira la durée, l'intensité, l'utilité, dans son action civique sur les masses profondes qui sont les assises et l'espoir de la Patrie.

Ce résultat incomparable serait obtenu sans altérer l'ordre fondamental qui laisse à l'Etat un rôle complémentaire, subordonné, mais nécessaire, dans les questions de culte, dont la partie essentielle reste le patrimoine du citoyen, agissant dans la plénitude de la liberté. Ici, en effet, l'Etat n'a pas fait les thèses, ni provoqué l'institution : il s'est borné à faire un choix, et, par son adhésion à la donnée positive, il en accélérera l'essor.

La fête scolaire constitue donc le préambule de la fête civique de Jeanne d'Arc, et le premier type de la préparation systématique

des fêtes publiques de l'avenir. Elle est destinée à réagir sur la nation, soit pour hâter l'avènement du culte de la Patrie, soit pour l'alimenter quand il sera établi. Sous ce double aspect, elle est nécessaire à son efficacité populaire.

IV. — La fête scolaire ouvrira un vaste champ à la publication d'œuvres positives, pénétrées du respect de l'enfance, inspirées de cette méthode historique qui a renouvelé les conceptions humaines. Sous cette action continue, aux légendes qui défiguraient l'Héroïne se substituera une réalité devenue légendaire.

De l'infinité des panégyriques qu'elle aura provoqués, surgiront les formules décisives caractérisant, en termes aussi immuables que la réalité, l'œuvre et la vie de la Pucelle.

Sur cette base stable s'édifieront d'heureux essais poétiques, mélodiques et plastiques; et ces créations, plus aptes à durer, dues à des artistes mieux éclairés, trouveront un public, de plus en plus nombreux, capable de les apprécier et de les goûter.

Quand les œuvres esthétiques et les formules qui auront mérité de survivre seront devenues suffisamment populaires, leur expression publique donnera à la commémoration nationale l'émotion, à la fois intime et générale, justement qualifiée de religieuse, parce que, à sa production, des générations tout entières auront collaboré.

L'enquête universelle ainsi ouverte, auprès des publicistes, orateurs, poètes, musiciens, sculpteurs, fera surgir le poème national de Jeanne d'Arc. Les essais poétiques que la Pucelle a inspirés sont restés oubliés ou avortés, comme prématurés, faute d'une élaboration préalable basée sur la réalité des choses. Grâce aux travaux des érudits et des historiens, l'art va prendre possession de son sujet.

En son temps, le génie d'un Corneille eût été impuissant à tirer des thèses existantes un poème héroïque. Au siècle dernier, Voltaire n'a pu y prétendre, malgré l'invariable respect qu'il a témoigné à la Jeanne d'Arc de la France. Ne trouvant de nettement caractérisée que la conception de l'Eglise, qui ne pouvait lui inspirer les mêmes égards, Voltaire, dans un poème que les croyants ont trop lu (1), a impitoyablement mis en relief le ridicule de l'explication théologique, en faisant revivre les mœurs de

(1) Il s'en faut qu'un esprit aussi éminemment français ait « destiné expressément cette élaboration poétique à flétrir une touchante mémoire ». Dans son poème national et dans sa principale œuvre historique, Voltaire a dit comment il appréciait la Pucelle.

la chrétienté du xve siècle, mœurs que la postérité, à la fois plus sage et plus émancipée, entend qu'on dérobe à ses yeux quand il s'agit du plus pur des libérateurs.

Il fallait que les dires et les faits de la Pucelle aient été vulgarisés par les travaux historiques, qu'ils aient germé dans l'imagination populaire, avant que le génie pût faire de sa vie et de son œuvre l'épopée française par excellence, et cela eût été impossible sans les lumières projetées sur un pareil sujet par la Révolution française, qui y a trouvé à la fois un précédent et un exemple.

Sans doute, un jour, la poésie chantera la Nation privilégiée, d'abord l'épée de Dieu, puis le soldat de la Liberté, devenue pour jamais le serviteur conscient et volontaire de l'Humanité. Mais

Dans la *Henriade* (1724), ch. 7, saint Louis présente à Henri IV les grands hommes que la France a produits :

> Ces guerriers prodigues de leur vie,
> La Trémouille, Clisson, Montmorency, de Foix,
> Guesclin, le destructeur et le vengeur des rois,
> Le vertueux Bayard, et vous, brave Amazone,
> La honte des Anglais, et le soutien du trône.

Dans son *Essai sur les Mœurs* (1757), ch. 80, parlant de l'état désespéré où la France était réduite :

« Il fallut recourir bientôt à un expédient plus étrange. Baudricourt crut trouver dans une jeune servante d'hôtellerie un personnage propre à jouer le rôle de guerrière et d'inspirée... Elle eut assez de courage et assez d'esprit pour se charger de cette entreprise, qui devint héroïque... Elle parle aux soldats de la part de Dieu... Elle marche à leur tête, et délivre Orléans, bat les Anglais, prédit à Charles qu'elle le fera sacrer à Reims, et accomplit sa promesse l'épée à la main... Mais l'instrument de ces merveilles, Jeanne d'Arc, fut prise en défendant Compiègne. Cette héroïne digne du miracle qu'elle avait feint, fut jugée à Rouen... Ses juges la déclarèrent hérétique, relapse, et firent mourir par le feu celle qui, ayant sauvé son roi, aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. Charles VII rétablit depuis sa mémoire, assez honorée par son supplice même. »

On ne peut reprocher à Voltaire d'avoir cru, avec Bossuet *(Abrégé de l'histoire de France)*, que la Pucelle avait été servante dans une hôtellerie, avec Etienne Pasquier, son admirateur, qu'elle était âgée de vingt-sept ans. Quant à l'hypothèse métaphysique adoptée par lui, voici en quels termes l'exposait, dans ses *Mémoires*, un contemporain de Jeanne d'Arc, le pape Pie II :

« Ainsi périt cette vierge admirable et étonnante, qui a relevé le royaume de France abattu et presque ruiné. Etait-ce œuvre de Dieu ou invention des hommes? J'aurais peine à me prononcer sur ce point.

« Quelques-uns pensent que les grands seigneurs étant trop divisés entre eux pour résister aux Anglais et n'ayant aucun chef auquel les autres consentissent à obéir, une profonde pensée politique fit imaginer cet expédient de susciter une vierge qui se disait envoyée de Dieu, et dont tous accepteraient alors la direction, car il n'est personne qui refuse de reconnaître Dieu pour chef. Mais il n'en demeure pas moins constant que c'est elle dont l'habileté et les talents ont remis en bon état les affaires de France. »

Comme on le voit, la papauté d'alors appréciait, avec plus de modération que les gens d'église contemporains, l'opinion qui prévalait au xve siècle dans une grande partie de la Chrétienté.

cela suppose la République parvenue à un état vraiment organique, conformément à la conception positive de cette nationalité française, dont Danton personnifie l'âge critique et révolutionnaire, et Jeanne la Pucelle la phase initiale, nécessairement théologique.

Cette première période seule est assez vécue pour être chantée. Des générations se sont écoulées avant que la première œuvre collective de la fédération grecque ait trouvé un Homère ; depuis plus de quatre siècles et demi, les premiers jours de la France une et indivisible attendent le leur. C'est un résultat que pourrait hâter la fondation de la fête scolaire en l'honneur de Jeanne d'Arc.

V. — Cette fête de Jeanne d'Arc aura un caractère historique et laïque. Sa glorification est désirable, non pour la satisfaction personnelle de l'Héroïne, sa vie est achevée sans retour, mais pour qu'elle puisse revivre en autrui. C'est donc pour prolonger l'œuvre accomplie par elle de son vivant, c'est pour rendre plus efficaces les enseignements qui s'en dégagent, qu'il importe surtout de bien garder sa mémoire. Les enfants de la République française la fêteront donc pour la mieux apprécier, pour cultiver leurs sentiments de reconnaissance nationale, pour préparer, en l'éclairant et en la dirigeant, leur future existence civique.

Grâce à cette initiative gouvernementale, Jeanne d'Arc, par son génie qui survit dans ses œuvres, pourra, selon l'expression de Richelieu, contribuer encore après sa mort au règlement du grand Etat qu'elle a servi. C'est remplir d'ailleurs le vœu exprimé par la Pucelle elle-même, lorsque, dans un appel de l'Église romaine à une Eglise supérieure, après avoir annoncé le triomphe de la France une et indivisible, elle ajoutait : « Je le dis, « afin que, quand cela sera arrivé, on ait mémoire que je l'ai dit! »

Dans cette fête scolaire, où la préséance devra être accordée aux jeunes filles, les enfants des deux sexes, réunis autour de l'image de Jeanne d'Arc ou, à défaut, devant une simple inscription, lui apporteront des couronnes, au milieu des chants et des hommages reconnaissants. Mais ces hommages devront toujours être préalablement motivés, d'après une appréciation fondamentale, toujours appuyée sur les documents originaux. On leur présentera, comme un objet de vénération et d'imitation, notre héroïque Jeanne d'Arc,

Femme sans peur et sans reproche,
Créatrice de la Patrie française,
Martyre pour la France et pour l'Humanité (1).

(1) Hommage des dames positivistes anglaises : 5e célébration de la fête civique du 30 mai. Voir *La fête de Jeanne d'Arc à Rouen*. Paris, 1884.

Et en faisant vivre familièrement les enfants de la Patrie avec la Pucelle, comme ils vivent avec les héros de Corneille, on leur enseignera à s'intéresser, comme elle, aux grandes choses de leur pays et de leur temps, à donner à leur idéal un noble but terrestre.

Ce qu'on présentera à l'admiration de la jeunesse, ce ne sont ni les voix, ni les saintes, dont la nécessité n'a point survécu au siècle qui les avait enfantées : c'est Jeanne elle-même, ses actions, son génie, ses vertus, son grand cœur; ce sont les divers aspects de sa vie et de son œuvre. Leur multiplicité permettra d'introduire une utile variété dans un sujet constant, de telle sorte que, dans l'espace des sept années que dure le stage scolaire, on aura développé suffisamment chacun des éléments de ce grand type.

Rappeler la vie et le martyre de la Pucelle; exposer son œuvre militaire, sa conception politique, sa religion essentiellement nationale; dégager les enseignements sociaux et moraux qui résultent de sa noble vie et de sa mort glorieuse; montrer comment, par son exemple, elle peut encore contribuer à l'existence de la Patrie et de l'Humanité, auxquelles, de son vivant, elle s'est dévouée avec tant d'efficacité et de grandeur; établir pourquoi les républicains peuvent, sans inconséquence, donner un libre cours à leur admiration et à leur reconnaissance pour cette Française incomparable : voilà le vaste champ ouvert aux panégyristes.

VII. — *Adjonction aux Bibliothèques scolaires du Procès de condamnation de Jeanne d'Arc.*

I. — L'ensemble de ces appréciations reposera nécessairement sur la *vie* de Jeanne d'Arc. Les écrits abondent sur ce sujet éternellement nouveau. Ces biographies, toujours nécessaires pour donner une première vue d'ensemble, exigent un complément. Il est utile, surtout pour ajouter au trésor poétique de la France, que le jugement s'exerce et se forme directement d'après les actes mêmes de cette glorieuse existence, et pour cela il faut mettre à la portée de tous, interprètes et auditeurs, les documents qui servent de base aux récits historiques.

Dans cette immense collection d'œuvres consacrées à la phase héroïque qui a présidé à la naissance de la France une et indivisible, il en est un petit nombre, du premier degré, sur lesquels doit reposer exclusivement l'appréciation finale. Ces documents essentiels ont été en partie reproduits par feu M. Quicherat, qui

les a réunis à d'autres œuvres concernant plutôt le culte de la Pucelle que son histoire proprement dite. Ces documents, émanés de Jeanne, du gouvernement, des cités, des contemporains — lettres, actes, chroniques —, pourraient former un recueil spécial, d'ailleurs peu volumineux. Ce recueil, nécessité par le besoin de concentration autant que par des considérations budgétaires, n'a pas encore été formé, et il n'y a, pour le moment, qu'à en souhaiter la publication.

Le *Procès de réhabilitation* (1) ne peut être mis en parallèle, bien qu'il contienne beaucoup de renseignements intéressants, quelques-uns peut-être sans équivalent. Il ne pourrait figurer dans ce recueil que par un extrait, très sobre, des dépositions qui en constituent la partie fondamentale; le reste rentre dans l'ordre des opinions. Ces dépositions ont été acceptées sans débat contradictoire, sur des évènements accomplis depuis vingt à vingt-cinq ans; la plupart des témoins, il est vrai, soutiennent la cause de Jeanne d'Arc, mais c'est la leur que viennent défendre les associés au procès de 1431. Ce sont les récits, aussi confus que mensongers, de ces derniers qui ont fourni la base nécessaire à la thèse sur laquelle repose le jugement pontifical de 1456. La lecture d'une réhabilitation qui aboutit à faire renier par la Pucelle elle-même sa propre religion politique exige un esprit rompu à la critique, une adhésion prudente et motivée. Aussi, malgré son haut intérêt, cet ensemble de documents n'est point, comme les documents vraiment originaux, susceptible d'être publié sans commentaires.

II. — Le livre unique, celui qui concentre l'attention sans la disperser, existe : c'est le *Procès en matière de foi contre Jeanne la Pucelle*, dit *Procès de condamnation*. C'est ce document de premier ordre qu'il est utile de placer dans la bibliothèque des écoles primaires de la République.

Le procès ne peut y figurer dans sa forme originale : tout y est en latin, le compte-rendu officiel et les dépositions mêmes de la Pucelle, dont la minute française, malheureusement perdue, ne nous a été conservée, par une copie, qu'à partir du sixième interrogatoire.

Il y a donc à se prononcer entre les traductions de feu MM. Vallet de Viriville (1867) et O'Reilly (1868), et de M. Joseph Fabre (1884) (2).

(1) Joseph Fabre, *Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc*. 2 vol. Paris. 1888.

(2) Joseph Fabre, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*. 1 vol. Paris. 1884.

Cette dernière publication est la seule qui s'en tienne strictement au sujet, avec certaines modifications toutefois, la seule qui soit par son format véritablement accessible à tous. Pour faciliter au gouvernement la mise à exécution de ce projet, M. Joseph Fabre a, par avance, renoncé à ses droits d'auteur et mis les clichés de sa traduction à la disposition de l'Etat (1).

III. — En lui-même, abstraction faite du personnage qu'il concerne, le *Procès* de 1431 est un document propre à caractériser la procédure ecclésiastique, à rappeler cette législation catholique en matière d'opinion, qui s'est appesantie sur tant de milliers de victimes, plus obscures que la Pucelle, mais sacrifiées comme elle à une divinité barbare par l'inquisition romaine. Sous cet aspect spécial, le *Procès* de Jeanne d'Arc aura une valeur durable pour marquer l'opposition fondamentale entre le droit républicain consacrant la liberté de conscience, c'est-à-dire la suprématie de la Patrie et de l'Humanité sur les églises quelconques, et le droit catholique essentiellement inquisitorial, que la Révolution a si heureusement aboli.

(1) Si l'autorité compétente ne mettait pas à profit cette offre exceptionnelle, il y aurait lieu de solliciter la publication officielle du *Procès* par les soins de M. Joseph Fabre, dont les travaux antérieurs garantissent la compétence et le dévouement. Il conviendrait de reproduire les documents purement judiciaires dans leur intégrité et dans l'ordre suivant lequel ils ont été communiqués aux assesseurs. Quant aux interrogatoires, il serait préférable de leur conserver la forme des minutes, plutôt que d'interpréter les demandes, ce qui allonge le texte sans ajouter à sa clarté. — De suppression ou d'abbréviation il importe de n'en faire aucune (sauf dans l'article 11, séance du 28 mars). Dans l'acte d'accusation, par exemple, afin d'éviter des répétitions, supprimera-t-on, à la suite de chaque article, l'ensemble des réponses correspondantes de la Pucelle, qui en forment la justification? Ce serait altérer l'argumentation du promoteur, dont le texte réel permet de balancer la logique et la bonne foi, et nuire au lecteur, dont ces rapprochements facilitent l'appréciation. Sous prétexte qu'elles ne sont plus de notre temps, comme esprit et argumentation, éliminera-t-on ou résumera-t-on les délibérations et les thèses théologiques? ce serait supprimer ou dénaturer l'un des termes de comparaison entre la force mentale des juges, qui comptaient parmi les esprits les plus cultivés du temps, et le bon sens, la netteté, la précision, la vigueur, qui caractérisent le génie de Jeanne; ce serait nuire à l'action émancipatrice, car tout ce qui met en lumière la supériorité de son esprit fait évanouir les puériles légendes et les miracles qui reposaient sur sa prétendue simplicité. Il faut donc se garder des modifications qui enlèveraient à ce document unique son cachet historique ou altéreraient le caractère de l'impression qu'il est susceptible de produire.

En ce qui concerne Jeanne d'Arc, ce document judiciaire est incomparable. Ce livre fondamental étant en grande partie l'œuvre de la Pucelle, nul écrit ne peut nous en donner une vue d'ensemble aussi saisissante. Là se trouve mentionné à peu près tout ce que nous savons de la dernière année de sa vie, de son martyre dans la prison du château de Rouen; là se trouve relatée l'histoire de ses jeunes années, l'institution de sa vie cérébrale, l'exposé de son plan politique, le récit de sa carrière militaire, la nature de ses relations avec l'Eglise, en un mot, les divers aspects de sa religion; et tout cela raconté par elle-même, avec un héroïsme, une noblesse, une grandeur d'expression dignes d'un Shakespeare et d'un Corneille. Là éclate, dans la splendeur du vrai, sa foi inébranlable dans la religion que son génie a construite pour diriger sa vie publique; là surgit la démonstration que cette croyance n'est autre que la conception initiale de la religion de la Patrie une et indivisible; là se manifeste la vigueur de l'émancipation de Jeanne, qui, en édifiant cette foi nécessaire, s'exposait à la malédiction paternelle et à l'excommunication ecclésiastique, pour le salut de la France.

Le *Procès* de 1431 est un des évangiles éternels du patriotisme. Plus que le récit de la passion du Calvaire, et à plus juste titre, sa lecture a arraché des cris d'admiration des cœurs français et fait couler des larmes de leurs yeux. Il importe que le testament civique de la Pucelle soit en la possession des maîtres chargés de présider à la fête scolaire du 30 mai, afin qu'ils puissent, ce jour-là, donner la parole à Jeanne d'Arc.

De même que l'enseignement secondaire est mis sous le patronage de Charlemagne, fondateur de la république occidentale, l'enseignement primaire pourrait être placé sous celui de la fille du paysan de Domremy, la première des Françaises ! Puissent les enfants du peuple être redevables à la République de la fête civique de Jeanne d'Arc !

Emile ANTOINE.

Les vœux motivés, qui font l'objet de ce Mémoire, ont été adoptés par le Comité républicain de la fête civique de Jeanne d'Arc dans sa réunion générale du 14 mai 1892. Il a été décidé en outre qu'ils seraient transmis, en son nom, à l'autorité compétente.

III. — LETTRE

A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Paris, le 30 *août* 1892.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Permettez à un de vos concitoyens les plus dévoués à la République et les plus attachés au Conseil municipal, de vous soumettre quelques observations au sujet du programme adopté pour la fête politique du 22 septembre prochain.

La célébration de ce grand anniversaire se composera, paraît-il, de deux carousels militaires, sur des points opposés de la capitale ; de deux cortèges historiques qui se rendront de la Bastille à la place de la Concorde par des voies différentes ; enfin, d'illuminations et de réjouissances de quartier.

Est-ce là réellement une fête, Monsieur le Président, une fête républicaine, la commémoration publique d'un événement social aussi considérable ? Pour ma modeste part, je vous demande la permission d'en douter.

Toute fête publique a nécessairement pour objet le souvenir et la glorification d'un fait d'ordre politique ou philosophique ayant intéressé profondément et pour longtemps les destinées de notre espèce ; fait d'ailleurs fictif ou réel, soit théologique et surnaturel (subjectif), soit positif et naturel (objectif) ; telles les fêtes polythéiques ou monothéiques ; telles les solennités nationales anciennes ou modernes.

Dans tous les cas, il est nécessaire, n'est-il pas vrai, que l'événement, hypothétique ou légendaire, historique ou objectivement vrai, soit rappelé et représenté aux participants avec concision sans doute, en le débarrassant de tout ce qui est accessoire, inutile ou choquant, embelli même par tous nos moyens esthétiques ; mais en l'exposant à la reconnaissance publique dans tout ce qu'il a de nécessaire et de fondamental, avec les principaux agents ou facteurs qui ont concouru à le produire, et en le liant toujours, aussi éloigné qu'il puisse être déjà, à son utilité présente.

Or, ici, le motif de la fête est tout indiqué, parfaitement

connu, l'évènement qu'il s'agit de glorifier ne remontant juste qu'à cent ans? C'est la substitution de la République à la monarchie, la suppression du despotisme royal, ministériel, féodal et clérical, l'avénement de la liberté politique et religieuse, la substitution de la paix et du travail à la guerre, de la science à la théologie, de l'Humanité à Dieu! Et les plus simples rappels oratoires, les explications artistiques même les plus modestes, peuvent aisément faire renaître dans la foule émue et sympathique les idées et les images, les sentiments de reconnaissance et de joie, l'enthousiasme pour le passé et l'avenir que la grande et sainte délivrance de 1789 et de 1792 a jadis suscité chez nos pères!

Mais dans ces carousels militaires, si brillants qu'ils soient, dans le défilé de ces chars couverts d'artistes et de comparses de tous genres, si habiles et si estimables qu'on les suppose, pouvons-nous trouver les éléments d'une pareille solennité : *l'argument,* la notion historique, le concours de la nation tout entière venant rendre grâce elle-même ou par ses seuls délégués légitimes, c'est-à-dire ceux auxquels elle a confié pour un temps ses intérêts les plus chers, l'ordre intérieur, la sûreté extérieure de l'Etat, et dont ici moins que jamais elle ne peut se séparer? — Assurément non.

Et cependant il était facile, Monsieur le Président, d'éviter, en l'espèce, toute difficulté, en s'inspirant des grandes célébrations qui eurent lieu sous notre première république et en 1848.

A ces époques de foi, dans toutes les grandes fêtes qui ravirent nos pères, l'officiant, c'était, je le répète, le gouvernement, pouvoir exécutif, assemblée nationale, administrations civiles et militaires ou leurs délégués, plus des représentants de la société, du grand public, associations populaires et politiques, représentations de la famille, cette base de toute civilisation, par les femmes, les enfants, les adolescents des deux sexes et les vieillards; enfin, le peuple! comme on disait avec tant de conviction en 1792 et 1793.

Eh bien! voilà à quoi il nous faut revenir, si nous ne voulons pas que les fêtes de la troisième république ne soient qu'un vain mot, un leurre pour tous, une mystification, un méprisable cliquetis de pétards, de cris discordants et d'effusions salariées.

Ordonnateur suprême de la fête nationale, précédé d'un détachement de cavalerie et d'artillerie, qui symbolyse la force, le gouvernement part de la place de la Bastille, où le président de la République a d'abord rendu hommage à l'insurrection pari-

sienne du 14 juillet. Derrière lui s'avancent le Sénat et la Chambre des députés, les hauts représentants de l'administration civile et des armées de terre et de mer.

Entre ce groupe et les suivants, un buste de la République couronné de chêne, est porté à bras par huit citoyens choisis dans le peuple des campagnes et des villes, symbolisant la base nécessaire de toute société.

Immédiatement après vient le conseil municipal de Paris et le conseil général de la Seine, suivis de leur chère clientèle de déshérités, de souffrants et d'assistés, ainsi que des jeunes générations qu'ils élèvent pour la patrie et pour la cité ; délégation des pauvres du bureau de bienfaisance, des hospices et asiles, avec leurs administrateurs ; des bataillons scolaires, des écoles primaires, des lycées des deux sexes de la ville de Paris, avec leurs maîtres; un groupe de mères républicaines de toutes conditions, avec leurs jeunes enfants ! Des délégations des établissements d'instruction de l'Etat, Lycées et Ecoles supérieures, normale, polytechnique, des arts et manufactures, vétérinaire, médecine, droit, beaux-arts, syndicats de l'industrie et du commerce, patrons et ouvriers. Enfin, les sociétés républicaines de toute nature, avec leurs bannières et leurs drapeaux, et la foule, faisant la haie sur le passage du cortège ! N'aurait-on pas là la réduction vivante de la patrie ? — Des musiques militaires et civiles séparant les principaux groupes feraient entendre des airs patriotiques.

Partie de la Bastille, la procession civique se rend par la rue de Rivoli sur l'emplacement des Tuileries, où le président du conseil municipal de Paris, représentant la cité, rend hommage à l'insurrection victorieuse du 10 août, sans laquelle il n'y aurait pas eu de République.

De ce point on descend à la place de la Concorde, où l'on dépose sur l'autel de la Patrie le buste de la République et où le Président de la Chambre des députés, au nom de la France, rappelle les luttes de la nation pour la fondation de la République ! Il recommande le concours et reçoit le serment de tous les assistants, de la servir, de l'honorer et de la défendre de tous leurs moyens et de toutes leurs forces....

Le soir, dans tous les quartiers de la capitale, des banquets civiques sont offerts par les républicains aux membres du gouvernement, des deux Assemblées, du conseil municipal et départemental, ainsi qu'aux délégués des administrations civiles et militaires.

On s'organise, sous les auspices des mairies, pour nommer les

délégués du cortège et les organisateurs et commissaires des banquets civiques.

Voilà, Monsieur le Président, comment je souhaiterais que fût célébrée la fête du 22 septembre ; et je suis bien certain que, personnellement, vous n'y contrediriez pas ! vous savez encore mieux que moi qu'à ce rapprochement sympathique des foules, qu'à ce mélange fraternel de toutes les classes, à cette contemplation directe de la Patrie reconquise, de la République incontestée, libre et forte, marchant dans l'ordre et le progrès vers la constitution définitive et consciente de l'Humanité enfin seule maîtresse de la Terre, un irrésistible courant d'amour et d'enthousiasme nous ferait retrouver le grand Paris de 1789 et de 1792, de 1848 et de 1870, avec toutes ses nobles aspirations, ses visées humanitaires, ses hautes volontés, sa terrible expérience des choses et des peuples; Paris donnant enfin à l'Europe et au monde le signal et le branle de la régénération moderne par la science universalisée, par la fraternité élevée et généralisée, par la politique pacifique et rationnelle; Paris montrant le chemin de la cité nouvelle, où sera un jour résolu, par la puissance du vrai, du bien et du beau, le difficile et éternel problème de l'extinction de la misère, de l'ignorance et du vice, et où nos fils se retrouveront pour célébrer la fête du genre humain !

Veuillez me pardonner, Monsieur le Président, et agréer mes salutations respectueuses et dévouées.

Dr ROBINET,
7, rue Littré.

IV. — DISCOURS DE M. PAUL FOUCART

A SAINT-AMAND-LES-EAUX

Saint-Amand-les-Eaux est une petite ville de 12,000 habitants environ, située à quelques lieues de Valenciennes, et célèbre par une ancienne abbaye de Bénédictins. C'est sur son territoire que Dumouriez fit prisonniers, pour les livrer aux Autrichiens, le ministre de la guerre Beurnonville et les délégués de la Convention.

Elle possède aujourd'hui un collège communal, pour la présidence de la distribution des prix duquel M. le recteur de l'Académie de Lille avait délégué M. Paul Foucart. Celui-ci, le dimanche 31 juillet, en réponse à une étude de M. Croix, professeur de phy-

sique, sur la valeur éducatrice des sciences naturelles, a prononcé le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,
MES JEUNES AMIS,

Au début du discours que vous venez d'entendre, et que je suis heureux de pouvoir louer sans réserve, le professeur si distingué qui l'a prononcé vous a dit avec raison que toute acquisition de connaissances a deux valeurs : l'une comme savoir, l'autre comme éducation ou discipline intellectuelle ; que tout enseignement rationnel doit donc se proposer deux buts distincts en théorie quoique inséparables dans la pratique : d'une part, munir et orner le cerveau de notions précieuses et variées, d'autre part façonner par un exercice réglé et assidu les facultés diverses; qu'il doit, en conséquence, poursuivre parallèlement et avec une application égale l'étude des sciences et celle des lettres.

Puis, prenant pour exemple un cas particulier, il a insisté sur la valeur des sciences naturelles au point de vue tant du savoir que de l'éducation, et vous a tracé un saisissant tableau des progrès qu'elles réalisent chaque jour sous nos yeux.

Ce qu'il a dit de certaines sciences peut et doit s'étendre à leur ensemble. Pour chacun de nous, suivant la profession spéciale à laquelle nous nous livrons, l'utilité pratique de tel ou tel élément varie nécessairement beaucoup; mais l'utilité intellectuelle de tous est identique. Par l'absence d'un seul, aucune conception vraie du monde et de l'homme ne serait possible.

D'abord viennent les sciences concrètes et descriptives, étudiant les différents êtres, et sur lesquelles a insisté avec tant de charme le discours que vous avez applaudi. Puis, les sciences abstraites et générales, révélant les lois des diverses classes de phénomènes : mathématique, astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie morale, gamme ascendante dont chaque note prépare la suivante, majestueux escalier dont nulle marche ne peut être supprimée si on veut atteindre le point culminant. Plus haut encore planent les lois communes à tous les phénomènes quelconques. Aucun esprit cultivé, aucun homme désirant être à la hauteur de ce siècle — et de celui qui se prépare — ne peut se dispenser, je ne dis pas de s'élever au faîte de toutes ces sciences, — car une seule absorberait sa vie, — mais d'en connaître au moins les faits essentiels, les grandes théories, les formules fondamentales.

Tous vous avez entendu parler de hautes montagnes et quelques-uns peut-être en avez-vu. A certaines, on monte d'abord par des pentes douces, le long de gracieux ravins où les bois, les rochers et les torrents captivent le regard; puis les déclivités deviennen abruptes, la végétation diminue, l'air lui-même se raréfie ; enfin,

ce n'est qu'au bout de longues heures et d'intenses fatigues qu'on en escalade les derniers sommets. Mais là, on est largement récompensé de sa peine; on a devant soi un immense horizon, et le tracé des vallées, qui d'abord semblait n'être que l'effet du hasard, s'explique logiquement par l'incessant travail des eaux. — La conquête de la science exige une série d'efforts analogues. De la simple observation des êtres, on s'élève peu à peu, à travers de longs et difficiles travaux d'abstraction, jusqu'aux lois de certains ordres particuliers de phénomènes; puis, à celles qui les dominent tous. Notre intelligence possède alors de l'ensemble des choses la notion la plus juste et la plus étendue à laquelle elle puisse atteindre.

Certes, tous ceux qui tentent l'ascension ne touchent pas la cime, quelques-uns par faiblesse, d'autres par manque de temps, d'autres encore, parce que, charmés dès les premières étapes, ils s'arrêtent aux lieux qui les ont séduits et ne veulent plus les quitter. Mais, qu'on aille ou non jusqu'au bout, on n'est digne de vivre dans une époque comme la nôtre que si on a commencé l'entreprise.

C'est qu'on vous l'a dit : tout en envahissant de nouveaux domaines, la science, chez les peuples civilisés, a, dans ce siècle, transformé par ses applications les conditions matérielles de la vie humaine. Bien plus, en dépit de la division des territoires, de la diversité des langues, de l'antagonisme des dogmes surnaturels, elle a établi une doctrine générale, qui s'impose par la démonstration et qui n'admet pas de réplique ; qu'on soit blanc, rouge ou noir, qu'on parle un idiome quelconque, qu'on adore des fétiches, plusieurs dieux ou un seul, deux et deux font toujours quatre, la terre tourne toujours autour du soleil, et rien n'est changé à aucune loi naturelle. Patrimoine commun de l'Humanité, la science est donc aujourd'hui la seule religion universelle.

Elle cherche surtout le vrai, tandis qu'à côté d'elle, on vient de vous le rappeler, certains arts cherchent le beau. La poésie, la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, en sont les manifestations principales, dont vous avez tous appris à goûter les délicatesses et les splendeurs, mais à une seule desquelles vous avez pu vous livrer ici. J'entends parler de la poésie sous sa forme la plus usuelle : la prose. Et cette prose, si j'ai bien consulté vos programmes, on vous l'a enseignée en trois langues : française, latine et anglaise.

Avant tout, le Français a mérité vos soins, car il suffit à la plupart d'entre vous. L'orthographe actuelle vous aura donné bien des soucis. J'espère ne pas mourir sans avoir assisté à sa réforme, à la suppression de ses anomalies et de ses surcharges, sans avoir vu rapprocher l'écriture de la prononciation, de façon à lui donner, chez nous, cette simplicité et cette transparence qui la caractérisent, par exemple, en Italie et en Espagne.

Le Latin et l'Anglais mettent en présence une langue morte et une langue vivante étrangère, c'est-à-dire deux éléments qui, depuis longtemps, se livrent bataille dans les programmes de l'Université, les langues mortes cherchent à reconquérir la prépondérance qui leur appartenait jadis, et les langues vivantes à se tailler une plus large part au soleil. L'examen complet de la question nous entraînerait fort loin ; mais je crois de mon devoir de vous donner au moins, en toute sincérité, un avis fondé sur une expérience qui, par malheur pour moi, remonte déjà à beaucoup trop d'années.

Enfant et adolescent, j'ai appris beaucoup de Latin, passablement de Grec, plus — ne riez pas, — un peu d'Hébreu ! et je me suis lancé depuis dans une profession pour laquelle la connaissance des langues mortes passe pour être le plus directement utile. En même temps, je n'acquérais que de très superficielles notions d'Espagnol, d'Italien et d'Anglais. Or, je vous le déclare : dans mes travaux personnels et dans mes voyages, j'ai toujours regretté que mes heures d'étude n'aient pas été réparties d'une manière inverse et que la majeure portion n'en ait pas été consacrée aux langues vivantes.

Ce n'est pas que je sois un contempteur des Grecs et des Latins, et que je n'admire — jusque dans leur texte original — Homère et Virgile, Platon et Cicéron, Hérodote et Tacite. Mais je pense que l'étude de leur langue doit être surtout l'apanage de ceux que des nécessités professionnelles ou un goût prépondérant y poussent irrésistiblement ; qu'alors elle doit être poussée à fond, de manière à comprendre la version, le thème en vers et en prose, la conversation et l'improvision oratoire. C'est ainsi à peu près que jadis fut comprise chez vous cette étude, dans l'antique abbaye des Bénédictins, dont les ruines font encore votre orgueil, lorsqu'en 1592 le moine Herman de Hertaing vint ajouter un cours de Grec à ceux de Latin qui jusque-là avaient suffi à la rendre célèbre. — Quant à la majorité des esprits, même cultivés, ils feront bien, selon moi, de réserver aujourd'hui à une langue vivante la plus grande partie de leurs efforts.

Que vous a-t-on dit tout à l'heure et qu'ai-je répété ? Que toute acquisition de connaissances a deux buts : l'un le savoir, l'autre l'éducation. Cette éducation de nos facultés diverses, ces belles et nobles habitudes de l'esprit à la culture desquelles s'attachent avant tout, nos établissements actuels d'instruction secondaire, tel que le collège de Saint-Amand, elles résultent certes d'une étude attentive et passionnée des langues mortes, mais elles peuvent naître aussi de celle des langues vivantes, qui y ajoutent l'avantage d'une utilité immédiate et pratique.

Puisque vous avez le bonheur de posséder un cours d'Anglais, pensez-vous que Shakespeare et Milton, François Bacon et David Hume, Robertson et Macaulay, sans compter tant de romans où se trouve idéalisée la vie privée, ne soient pas en état d'élever l'esprit?

Et, en même temps, quels services vous rendra pour les usages courants de la vie la possibilité de les lire! Quoi qu'il puisse en coûter à notre amour-propre de l'avouer, l'Anglais est aujourd'hui la langue commerciale par excellence, celle qui, en dehors des Iles Britanniques, est parlée dans la moitié de l'Amérique du Nord, une partie des Antilles, le cap de Bonne-Espérance, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde. Tout homme qui sait deux langues en vaut deux, et on peut affirmer que, pour les grandes affaires internationales, tout homme qui sait sa langue maternelle, plus l'Anglais, en vaut trois.

Ce que je viens de dire de l'Anglais, je le dirai à un moindre degré de tous les autres dialectes européens, de l'Espagnol au Russe, du Suédois à l'Italien; je le dirai aussi des idiomes de l'Orient, depuis l'Arabe qui nous permet de communiquer directement avec les indigènes du Nord de l'Afrique au milieu desquels nous nous sommes implantés, jusqu'au Chinois, que parlent actuellement quatre cents millions de nos semblables.

En apprenant les langues étrangères, ne vous imaginez pas violer le patriotisme. Celui-ci ne consiste pas à refuser tout contact avec les autres peuples, à ignorer leurs pensées et leurs actions, et, parfois, à leur permettre ainsi de nous surprendre. L'une de ses formes est la vigilance : sachons ce qui se fait ou se prépare autour de nous, initions-nous à tous les progrès que réalisent nos rivaux.

De la sorte, sur tous les terrains, y compris le terrain militaire, nous arriverons à les égaler, j'en suis sûr, à les surpasser, je l'espère.

Jeunes gens qui m'écoutez, vous vivrez dans des temps difficiles les distinctions de naissance n'existent plus légalement et celles que maintient encore la vanité s'effaceront peu à peu; l'importance de la richesse va elle-même en diminuant puisque la singulière décroissance du taux de l'intérêt à laquelle nous assistons nous montre que, dans le prix des produits, la part du capital s'amoindrit tandis qu'augmente celle du travail. Au milieu de cette lutte pour la vie à laquelle chacun est voué, la valeur personnelle de l'homme devient de plus en plus le facteur capital. Ne négligez donc rien afin de l'acquérir! Nous comptons qu'elle ne vous manquera pas, qu'en toutes circonstances vous montrerez une intelligence éclairée, un cœur généreux, une volonté énergique. Ainsi vous récompenserez vos maîtres de leurs efforts; ainsi vous mériterez bien de la République, dont aujourd'hui l'idée se confond intimement avec celle de la patrie!

CONFÉRENCE DE M. PAUL FOUCART, A MONS

Le dimanche 24 juillet, M. Paul Foucart a refait, à Mons, la conférence qu'il avait donnée déjà à Bruxelles, au mois de février, sur les *Rapports de la France et de la Belgique à l'époque de la Révolution*. Elle a eu lieu devant un nombreux auditoire, dans lequel figuraient M. Houzeau, député à l'Assemblée constituante belge, M. le général de brigade Fix, presque tous les membres du Conseil provincial, et beaucoup d'autres notabilités.

Un banquet de cent cinquante couverts a suivi cette conférence, que nous publierons prochainement.

BIBLIOGRAPHIE

E. de Roberty : l'*Agnosticisme*. Essai sur quelques théories pessimistes de la connaissance. Félix Alcan, éditeur, 1892.

M. de Roberty poursuit dans ce nouveau volume l'étude critique de l'inconnaissable.

Le relativisme moderne repousse l'étude de la chose en soi. Le phénomène autant objectif que subjectif nous est seul accessible, le nom même nous échappe. Voilà le principe qui est à la base de toute la spéculation philosophique de notre temps. Les choses, affirmait déjà Kant, ne sont pas en elles-mêmes telles que nous les percevons et leurs rapports intrinsèques ne sont pas ceux que nous y trouvons; si nous faisons abstraction de notre sujet ou seulement de la constitution subjective de nos sens en général, toutes les propriétés, tous les rapports des objets dans l'espace et dans le temps, l'espace et le temps eux-mêmes s'évanouissent, parce que rien de tout cela, comme phénomène, ne peut exister en soi, mais seulement en nous. Quant à la nature des objets considérés en eux-mêmes et indépendamment de notre réceptivité, elle nous est entièrement inconnue. Nous ne connaissons rien des objets que la manière dont nous les percevons ; et cette manière qui nous est propre peut fort bien n'être pas nécessaire à tous les êtres, bien qu'elle le soit à tous les hommes (1). Surenchérissant sur l'illustre auteur de la *Critique de la raison pure*, Spencer écrit : « A mesure que la science s'élève vers son apogée, les faits inexplicables et en apparence surnaturels rentrent dans la catégorie des faits explicables et

(1) *Critique de la raison pure*, trad. Barni, tome I.

naturels; en même temps on acquiert la certitude que tous les faits explicables et naturels sont à leur origine première inexplicables et surnaturels » (1). On ne peut pas énoncer d'une façon plus formelle la croyance à l'inconnaissable.

Mais y a-t-il un inconnaissable? Ne se peut-il pas tout aussi bien que la manière dont nous percevons les choses soit nécessaire à tous les êtres, comme elle l'est à tous les hommes? D'abord, autant que nous pouvons en juger, elle l'est à toutes les espèces animales. Il est vrai de dire que toutes ces espèces étant construites sur notre type cérébral, on ne peut savoir ce qu'il en adviendrait pour des êtres d'un tout autre genre. On ne peut pas savoir et c'est tout ce que nous en pouvons dire.

Est-ce cela qu'a voulu exprimer Littré, lorsqu'il déclare accepter les graves leçons qui émanent de l'incognoscible? « La raison a la prétention de tout rationaliser. soit dit sans pléonasme. L'incognoscible s'oppose directement à cette tendance téméraire et il s'y oppose sans plus ample informé, sans discussion et par sa seule présence. Il me suffit de le contempler sur le trône de sa sombre grandeur, pour me dégager de tous les dogmatismes spiritualistes ou matérialistes » (2). Ce langage un peu imagé prête à l'équivoque.

Rien ne nous assure en effet que la représentation que nous nous faisons du monde soit autre chose qu'une image peut-être infidèle, mais rien ne prouve non plus que cette image n'est pas conforme à la réalité et peut-être est-elle la réalité même. Ce que l'on peut affirmer, c'est que les efforts tentés pour concevoir une réalité indépendante de la contingence de notre organisation subjective sont et demeurent stériles. Ce qui reste indéniable, c'est qu'à la base de toutes nos connaissances sur le monde extérieur ou sur nous-mêmes se trouve toujours un fait d'observation, c'est-à-dire en dernière analyse une sensation.

C'est la grande loi d'Aristote, généralisée par Auguste

(1) *Premiers principes*, p. 119.
(2) Revue la *Philosophie positive*, t. XXIV, 1880, p. 49.

Comte. Rien n'est dans l'intelligence, qui n'ait d'abord été dans les sens.

« Si le connaissable comporte un inconnaissable, ou, plutôt, si j'ai la moindre appréhension de cette existence parallèle ou sous-jacente, il faut, pour produire en moi cette appréhension et la notion en elle-même de l'inconnaissable, que celui-ci se manifeste d'une manière quelconque à mon intelligence.

« Mais alors il rentre dans la classe des choses connaissables et le problème fondamental de l'agnosticisme apparaît comme absurde en soi. Il se résout avant d'être posé.

« Affirmer l'inconnaissable, c'est aussitôt le nier... » Ainsi s'exprime M. de Roberty et c'est excellemment résumer la question. On peut donc être surpris de le voir accuser, quelques pages plus haut, la philosophie positive de postuler l'existence de l'inconnaissable.

Est-ce postuler l'existence de l'incognoscible, renoncer à pénétrer le mystère du mode de production des phénomènes, pour se borner à en observer les lois effectives? Assurément non, « car si même aujourd'hui, avec toutes les notions positives que nous avons acquises, nous voulons tenter de concevoir, pour le plus simple phénomène, par quelle puissance le fait que nous appelons *cause* engendre celui que nous appelons effet, nous serions inévitablement entraînés à réaliser des images semblables à celles qui ont servi de base aux premières théories humaines, comme Barthez l'a très judicieusement remarqué en étendant une idée de Hume » (1);

Comme réalité objective, l'inconnaissable nous échappe. Il reste en dehors de nos spéculations, car nous ne pouvons ni l'affirmer ni le nier, sous quelque forme qu'il se présente : Dieu, la matière, la force. Encore moins, pouvons-nous en distinguer les modes et en démontrer les transformations. Les affirmations contraires de M. Spencer traduisent à peine une compréhension métaphysique et la corrélation des phénomènes soumis partout à la grande loi d'action et de réac-

(1) Auguste Comte. *Considérations philosophiques sur les sciences et les savants*, Paris, 1825.

tion découverte par Newton dans le domaine mécanique et étendue par Auguste Comte aux sciences supérieures.

Comme phénomène subjectif, le concept de l'incognoscible reste cependant un objet d'étude en psychologie et en sociologie. Comment et suivant quelles lois l'entendement se forme l'idée de Dieu et ses succédanés : la nature, la matière, la force, quel rôle social ces conceptions ont joué dans le développement de l'Humanité.

C'est pour n'avoir pas suffisamment examiné l'évolution du concept d'inconnaissable, que M. Spencer persiste à le représenter comme une réalité. « L'hypocrinie agnostique, le retour au spiritualisme primitif à peine déguisé sous les dehors de la science furent le résultat naturel, le châtiment mérité d'une telle faute » comme dit très justement M. de Roberty.

Mais ce reproche ne peut certes pas être adressé à la philosophie positive et, à notre avis, c'est à tort que M. de Roberty, trompé par la déviation agnostique de Littré, en qui il persiste à voir le continuateur et le meilleur interprète de Comte, englobe l'Ecole positiviste dans ses critiques.

La doctrine dite évolutionniste de M. Spencer et les penseurs qui s'y rattachent doivent seuls, à notre sens, porter la peine de l'abâtardissement momentané de la pensée qui a conduit au pseudo-mysticisme de nos jours. C'est une preuve nouvelle de la vitalité des conceptions maîtresses du passé, le dernier éclat d'une métaphysique qui s'éteint dans la stérilité et l'impuissance.

« La perte de si vieilles illusions a rempli le siècle entier d'un malaise. On se prend à regretter la quiétude des périodes écoulées et l'on aspire à une règle immuable de conduite, à un code précis de vie individuelle et sociale. Ces regrets, d'ailleurs, semblent naturels et ces exigences sont sans doute légitimes. »

Mais le remède existe déjà à côté du mal. L'évolution ascendante de la science positive, qui s'empare peu à peu sans conteste des phénomènes sociaux et moraux et de la direction des affaires humaines viendra enfin clore l'ère de

l'incognoscible. Il n'en subsistera plus que le souvenir historique des services temporaires rendus par cette fiction.

La connaissance des fonctions réelles de l'ordre social et des lois de leur formation et de leur développement remplacera ces mirages longtemps poursuivis en vain, mais nécessaires à inciter au début notre paresseuse intelligence aux efforts persévérants et soutenus.

Oscar d'ARAUJO.

Le Propriétaire, Gérant responsable : P. LAFFITTE.

PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE POSITIVISTE

10, rue Monsieur-le-Prince, 10

HENRI D'OLIER. — Table analytique du *Système de Politique positive* d'Auguste Comte, 1 fr. 50.

T.-L. DONKIN AND R. CONGRÈVE. — Translation of *Appeal to Conservatives* by A. Comte, London (Trübner), 1 vol., 2 s. 6 d.

ANTONIN DUBOST. — *Des Conditions de Gouvernement en France*, Paris, 1 vol. (Alcan), 7 fr. 50. — *Danton et la Politique contemporaine* (Charpentier), 3 fr. 50. — *Danton et les Massacres de Septembre* (Charavay).

Dr PAUL DUBUISSON. — *Des quatre Sens du toucher et en particulier du Sens de la musculation*, br. 1 fr. 50. — *La Crémation*, en collaboration avec le Dr Lacassagne, br., 2 fr.

HENRI EDGER. — *Comte's Positivist Calendar*, New-York. — *A. Comte and the middle Ages*, Presbourg.

HENRY ELLIS. — *What Positivism Means*, London (Reev. et Turn.), 1 d.

F.-G. FLEAY. *Three Lectures en Education*, London (Reev. et Turn.), 1 s.

DON JOSÉ SEGUNDO FLOREZ. — *Teatro espanol essojido. Colleccion selecta del antigno teatro espanol*, Paris, 1854 (Garnier), 1 vol., 8 fr.

J.-B. FOUCART. — *La Grève des charbonniers d'Anzin en 1866.* — *Le projet Dufaure et le Droit d'association*, 0,50 c. — *La Toussaint*, ode, 1 fr. — *La Cité nouvelle*. ode, 1 fr.

P. FOUCART. — *Le Centenaire de Voltaire*, 1 fr. — *De la Fonction industrielle des femmes*, 1 fr. — *La Mode et le Salaire*, 0,50 c.

JAMES GEDDES. — *The Month Gutenberg or modern industry*, London

G.-S. HALE. — *An historical Sketh of religions économy*, relative to the future race.

J. CAREY HALL. — *A general view of Chinese civilization* from the French of P. Laffitte. Yokohama.

JOHN K. INGRAM — *The present Position and Prospects of political Economy*, Dublin, 1878 (Ponsomby).

FRÉDÉRIC HARRISON. — *Oliver Cromwell*, London, 1889 (Macmillan), 1 vol., 2 s. 6 d. — *The Industrial Republic*, 1 d. — *Marriage*, 2 d. — *The Memory of the Dead*, 1 d. — *A New Era*, 1 d. — *Order and Progress* : I. Thoughts on government; II. Studies of political crises, 1875.

E.-B. HARRISON. — *Service of Man* : Hymns and Pœms, 6 d.

C.-G. HIGGINSON. — *Auguste Comte*, London (Reev. et Turn), 1 d — *A More Excellent Way*, 1 d.

INVOCATION A L'HUMANITÉ, chant religieux pour voix de basse, avec accompagnement de piano, paroles et musique, 2 fr.

SAMUEL-A. KUN. — *Le Programme de l'Avenir* : réponse à Mgs. Schlauch, évêque de Szathmar, en Hongrie, br. 1 fr.

Dr ANTON NYSTROM. — *Positivisk Kalander*, Stockholm, 1875, 50 ore. — *Positivisk Andakts-Bok*, 50 ore. — *Dem Gamlatiden*, 1 krond. — *Allman Kulturhistoria eller det Manskliga Lifvet i dess Utveckling*, VI delen (Loostroïn et Komp).

Drn LOUISE NYSTROM. — *Den Positiva Filosofien*, Stockholm, 1889 (Alb. Bonniers), 1 krona.

J. ODGERS. — *A positivist Service*, Manchester, 1886.

ALV. JOAQ. DE OLIVEIRA. — *Apontamentos de Chimica*, Rio-de-Janeiro.

JULES RIG (J.-E. Rigolage). — *Résumé de la Philosophie positive d'Auguste Comte*, Paris, 2 vol. in-8° (J.-B. Baillière), 20 fr.

SABATIER. — *Programme d'éducation positive*, 1 vol., 1 fr. 50.

Dr L.-A. SEGOND — *Histoire et Systématisation générale de la Biologie*, Paris, 1851 (J.-B. Baillière), 1 vol., 2 fr. 50. — *Traité d'Anatomie générale*, 1854 (V. Masson), 1 vol., 6 fr.

Dr E. SÉMERIE. — *Des Symptômes intellectuels de la folie*, 2e édit., 1 fr. — *La Loi des trois états*, 1 f. — *Théologie et Science*, br., 4e éd., (épuisé).

Dr TEIXEIRA DE SOUZA. — *Calderon de la Barca*, Rio-de-Janeiro, 1881, in-18.

EMILE ANTOINE. — *De la Morale positive*, 3 fr. 50. — *Notice sur M. Pierre Laffitte*, 1 fr.

CH. JEANNOLLE. — *De la Participation des Ouvriers dans les entreprises de travaux publics*. Br., 1 fr.

Dr BRIDGES. — *The Unity of Comte's Life and Doctrine*, London, 1866 (Trubner), traduct. franç., 3 fr. 50. — *Discourses en Positive Religion*, Contents : *Prayer and Work; Religion and Progress; Positivist mottoes; Centenary of Calderon; Man the Creature of Humanity, Comte the successor of Aristotle and S. Paul* (Reeves et Turner; 1 s. — *Positivism and the Bible*, 9 d.

W.-M.-W. CALL. *Translation of the Preliminary Discourse on the Positive Spirit*, Cambridge, 2 s. 6 d.

Dr RICHARD CONGREVE. — *The Roman Empire of the West*, London, 1855 (Trübner), 4 s. — *Elizabeth of England*, 1862, 2 s. 6 d. — *India* (J. Chapnan), 1 s. Traduction française, 2 fr. 50. — *The new Religion in its attitude towards the old*, 1 s. — *The propagation of the Religion of Humanity*, 1 s.

W. DE CONSTANT-REBECQ. — *Synthetische overdenkingen*, in den gest van het Positivisme, Betreffende Wijsbegeerte, zedeeler en Religie, La Haye, 1857. Traduct. fr., 1 vol., 6 fr. — *Appréciation positive du Mysticisme chrétien et spécialement de l'Imitation*, 1 vol., 3 fr.

LOUIS CONS. — *Un Cours d'Histoire de France depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris (Delagrave). — *Biographies d'hommes illustres des temps anciens et modernes*, 1 vol.

HENRI CROMPTON. — *Letters on social and political subjects*, London, 1870.

LOUIS TINAYRE. — *La Révolution française*, composition allégorique, 2 fr.

A.-M. DE LOMBRAIL. — *Aperçus généraux sur la Doctrine positiviste*, Paris, 1858 (Capelle), 1 vol., 3 fr.

JOS. LONCHAMPT. — *Essai sur la prière*, 3e édit., 0,50 c. — *Principes de mécanique générale*, br.

VERNON LUSHINGTON. — *Mozart*, London (Reev. et Turn), 3 d. — *Shakespeare*, 3 d. — *The Worshy of Hamanity*, 3 d.

J. W. OVERTON. — *Saul of Mitre Court* a Novel.

HARRIET MARTINEAU. — *The Positive Philosophy of Aug. Comte*; translated and condensed, 2e édit, London, 1875 (Trübner), 2 vol, 21 s.

MEHAY. — *La théorie atomique et le rôle de l'imagination dans la science*, br. — *Relations numériques entre le volume des corps composés et l'atomicité de leurs éléments*, br.

Dr DE MENDONÇA. — *Do Espirito positivo*, br. — *Da Nutricam*, Rio-de-Janeiro.

JOHN G. MILLS. — *Positivist Prayer*; from the French of Z. Lonchampt, New-York.

J. COTTER MORISON. — *Gibbon*, London (Macmillan), 1 vol. 1 s. — *Macaulay*, 1 vol., 1 s. — *St.-Bernard of Clairvaux*. — *Johan of Arc*.

R. NEWMAN. — *John Milton*, London, (Reev. et Turn.), 2 d.

DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848

I

DE LA RÉVOLUTION DE 1848.

La révolution de 1848 est une des phases qui ont conduit la France de la Révolution de 1789 à l'établissement définitif de la République de 1870, avec ses vrais caractères. Cet événement mérite donc toute notre attention; et j'y reviendrai en appréciant quelle a été l'intervention d'Auguste Comte et du Positivisme dans cet événement.

Plusieurs ouvrages ont été publiés sur ce sujet, notamment celui de M. Garnier-Pagès, plus spécialement sur la chute du trône de Louis-Philippe, et celui, très digne d'attention, de Daniel Stern qui embrasse davantage l'ensemble du sujet. Mais c'est de l'ouvrage de M. E. Spuller que je veux surtout m'occuper aujourd'hui (1).

Cet ouvrage est extrêmement remarquable; et la lecture doit en être recommandée à tous les politiques et aux théoriciens qui doivent et veulent s'occuper de ce sujet important.

Ami et collaborateur de Gambetta dans la fondation du parti républicain gouvernemental, à ce titre et à titre per-

(1) BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE. — *Histoire parlementaire de la seconde République, suivie d'une petite histoire du second Empire,* par Eugène SPULLER, député. Paris, ancienne librairie Germer Baillère et Cie. Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, 1891. — Prix : 3 fr. 50.

sonnel, M. E. Spuller a une véritable autorité pour traiter un tel sujet.

En lisant son travail, la juste sévérité et la précision énergique avec laquelle il juge le parti républicain de 1848, surtout le parti modéré qui fut au pouvoir, montrent l'immense intervalle qui sépare ces gens-là du parti républicain gouvernemental qui se développe depuis 1870. Il fait ressortir les profondes illusions théoriques et la vaste incapacité pratique des politiques de 1848. « Avec toute leur magnanime con-« fiance dans la vérité des principes absolus, nos devanciers « de 1848 n'ont réussi à rien fonder. Nous, au contraire, en « nous pliant, au jour le jour, aux nécessités d'une situation « souvent écrasante, nous sommes parvenus à faire d'une « république de fait une république de droit, à donner à « cette rèpublique une constitution et un gouvernement, à « faire que ce gouvernement, malgré bien des crises et des « causes accumulées d'instabilité et de faiblesse, donne à son « tour à la France, qui en est profondément reconnaissante, « la liberté au sein de l'ordre, depuis vingt années d'un tra-« vail vraiment réparateur qui ont permis à notre patrie de « refaire sa force militaire, de s'assurer une puissance finan-« cière sans rivale, de commencer, grâce à tout un système « d'enseignement public, la transformation nécessaire de « son ancien état mental, d'initier enfin la démocratie à la « gestion des intérêts publics et au gouvernement d'elle-« même, en lui rappelant ce qu'elle doit à la France, à sa « sécurité, à son intégrité, à sa mission historique, au main-« tien de son influence, au rayonnement de son prestige et « de son exemple au dehors (1). »

Nous allons, en suivant le travail de M. E. Spuller, montrer la série coordonnée de fautes qui a conduit graduellement à la chute de la République et à l'avènement du second Empire par une marche absolument nécessaire.

Après la chute honteuse du régime de Louis-Philippe, les républicains, insuffisamment préparés, arrivèrent au pouvoir et proclamèrent le suffrage universel qui, par une pratique pro-

(1) E. Spuller. *Histoire parlementaire de la seconde République.* Avant-propos, page XIV.

longée de plus de quarante ans, est devenu la base de notre organisation politique comme source fondamentale de tous les pouvoirs politiques. Sous ce rapport et à ce point de vue la révolution de 1848 a introduit, dans notre organisme, un élément vraiment capital. Du reste, le gouvernement provisoire, plein de dévouement et d'honnêteté, fut aidé dans son œuvre par l'abnégation tout à fait admirable du prolétariat parisien. Les premières élections se firent avec un ordre parfait ; il en résulta l'Assemblée nationale constituante dont la durée fut à peu près d'un an, du 4 mai 1848 au 25 mai 1849. Elle nous présente ce caractère général d'une série continue de fautes qui conduisirent à la présidence du prince Louis Bonaparte, en faisant prévoir comme presque inévitable un coup d'Etat et une dictature. Tous les partis contribuèrent à ce déplorable résultat. En premier lieu les républicains ; et plus particulièrement les modérés qui furent certainement les principaux coupables, en s'effrayant, d'une manière on peut dire stupide, du socialisme, et qui ne surent montrer envers les républicains dits avancés que persécutions et violences.

Quant aux anciennes classes dirigeantes, leur conduite fit voir leur déchéance définitive, que le règne de Louis-Philippe avait déjà suffisamment montrée aux observateurs attentifs. Ils méconnurent ce qu'avait d'absolument nécessaire la proclamation de la République ; ils ne surent, au lieu de l'accepter, qu'organiser une lutte qui ne pouvait profiter qu'à la dictature de Louis Bonaparte. Enfin le parti clérical qui avait mis cinquante ans, sous la protection de tous les gouvernements, à se former, apparut enfin comme pouvoir politique et devint désormais l'instrument nécessaire de toute rétrogradation.

Au lieu de conserver le gouvernement provisoire qui présentait une combinaison des deux éléments distincts du parti républicain, les modérés, qui n'avaient de modéré que leur intelligence politique, firent prévaloir comme nouveau gouvernement provisoire une commission exécutive d'où l'élément avancé fut totalement éliminé. Les modérés restent donc responsables de toutes les fautes commises alors et dont quelques-unes furent odieuses. La première et la plus décisive fut

le vote par lequel l'assemblée permit la rentrée en France des Bonaparte; le vote fut rendu sur un discours à jamais déplorable de M. Jules Favre, où éclate la plus honteuse incapacité politique; malgré la sage opposition de Ledru-Rollin, la rentrée en France des Bonaparte fut autorisée. La faute était d'autant plus grave que les élections multiples des Bonaparte prouvaient, en ce qu'on a appelé depuis les couches profondes du suffrage universel, la profondeur d'action de la légende napoléonnienne, que Louis-Philippe lui-même avait pour son compte tant contribué à propager, montrant dans ce cas la puérile illusion qui caractérise les roués.

La seconde faute tint, non pas à l'Assemblée, mais bien à la population elle-même et aux chefs avancés du parti d'action, ce fut la journée du 15 mai. Pou obliger l'Assemblée à entrer en guerre en faveur de la Pologne, on l'envahit et même on proclama sa dissolution. De telle sorte que la France, qui venait de nommer une Constituante, apprenait avec stupéfaction que, onze jours après sa réunion, le *peuple* parisien, d'après le fameux principe révolutionnaire que l'insurrection est le plus saint des devoirs, venait de chasser l'Assemblée et nous jetait ainsi en pleine anarchie.

La troisième faute capitale, où la responsabilité se partage entre la population socialiste de Paris et le parti républicain modéré, fut l'insurrection de juin 1848.

Le parti républicain modéré, pour combattre Louis Blanc, avait fondé les ateliers nationaux, organisés, du reste, de la manière la plus absurde et la plus dangereuse. L'avocat Marie fut un des agents principaux de cette déplorable organisation dont il voulait faire, paraît-il, d'après la grave accusation formulée par M. E. Spuller, un instrument d'émeute dans l'intérêt de la modération.

M. Spuller flétrit avec l'indignation contenue de l'homme politique et de l'homme de cœur cette odieuse conception. Quoi qu'il en soit, le parti rétrograde, sous la direction de M. de Falloux, demanda la dissolution immédiate des ateliers nationaux, et il fut énergiquement soutenu par les journaux orléanistes, qui se firent les appuis dévoués de cette triste politique. J'ai encore la sensation profondément présente des

articles, au fond incendiaires, de ces prétendus *honnêtes* et *modérés*. Les mêmes articles ont, du reste, servi dans la question des canons de Montmartre, qui fut la cause occasionnelle de la Commune, qut eût été certainement évitée, si l'on eût eu à la tête du pouvoir républicain un homme d'Etat de l'envergure de Gambetta, au lieu d'un homme d'Etat de moindre portée comme M. Thiers.

Les socialistes eurent le tort de tomber dans le piège tendu par le parti rétrograde, comme les républicains modérés avaient commis la faute criminelle de subir l'impulsion de M. de Falloux, du parti rétrograde devenu clérical. L'émeute fut terrible ; et le général Eugène Cavaignac, à qui la dictature fut donnée, en vint à bout après de difficiles efforts, mais ce qui suivit fut surtout infiniment grave. Un avocat de Rouen, Sénart, président de l'Assemblée constituante, fit accepter à celle-ci, ainsi qu'au général Cavaignac, l'odieuse mesure par laquelle on décida que les insurgés de juin seraient transportés sans jugement. Il faut remonter jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV pour trouver une mesure aussi monstrueuse. Mais elle était en outre radicalement stupide, car le parti républicain modéré consommait absolument sa séparation avec le prolétariat, qui était au fond le point d'appui militant et actif de la République. Dès lors la réaction monarchico-cléricale était définitivement triomphante. Du reste, l'avocat Sénart, qui fut le principal promoteur de cette détestable mesure, a fini, par une juste punition, dans une sorte de ramollissement démocratique. C'est lui qui, après 1870, ambassadeur à Florence, regrettait qu'on ne pût pas rendre Nice à l'Italie. Après cela, que dire? Il eut, du reste, la chaude approbation des Italiens.

Enfin, une dernière faute restait à commettre ; le parti républicain, surtout modéré, ne la manqua pas : ce fut de décider que le président serait nommé, non par l'Assemblée, mais par le suffrage universel.

Il paraît, d'après M. E. Spuller, que les divers aspirants à la présidence furent partisans d'une telle mesure, d'après la conviction des chances qu'ils croyaient avoir chacun auprès du suffrage universel. C'était la plus singulière erreur, que

peut seule expliquer l'intensité d'illusions que donne l'intérêt personnel, et l'ignorance trop grande où se tiennent trop souvent les hommes politiques sur l'évolution des idées dans la masse humaine et sur les conditions de leur manifestation. Quand certaines idées ont été prêchées avec succès et longtemps, et ont pénétré profondément dans les masses, il se produit un phénomène sociologique trop méconnu, à savoir : la production de forces latentes qu'un simple incident peut rendre effectives et actives. Or, depuis vingt-cinq ans, la réhabilitation de Bonaparte avait été prêchée d'une manière continue. Sous Louis-Philippe un nouvel élan avait été donné à cette propagande depuis le stupide et indigne retour des cendres de Sainte-Hélène. En outre, dans les campagnes, les vieux soldats serviteurs de l'Empire étaient des missionnaires constants et continus du soi-disant grand empereur. Une immense force latente était donc créée dans la masse du peuple français.

Mais les conditions de sa manifestation politique n'existaient pas avec le suffrage restreint. La proclamation du suffrage universel changea tout, et ses premières manifestations furent assez vives pour faire comprendre aux esprits attentifs l'intensité du mouvement bonapartiste, surtout dans les campagnes. Le danger était évident pour les républicains. Mais ce qui augmentait encore pour eux la difficulté de voir le phénomène, c'est qu'au fond ils étaient imprégnés eux-mêmes de l'idée bonapartiste, qu'ils adoraient, pour ainsi dire, sans vouloir des Bonaparte; ce qui était contradictoire. Du reste, leur capacité politique était ruinée, car il semble que, si la Chambre eût conservé le droit de nommer le président, le choix fût tombé sur M. Eugène Cavaignac, qui, avec l'ordre maintenu et peut-être un degré léger de réaction, eût conservé la République; et nous aurions évité la fatale politique démocratique extérieure de Napoléon III, dont la réalisation a compromis l'existence même de la France.

Dans cette circonstance, Lamartine évoqua éloquemment les immortels principes ; plusieurs députés, plus honnêtes que perspicaces, y furent pris. Son discours se résume dans l'étonnante phrase suivante :

« Oui, s'écria-t-il, quand même le peuple choisirait celui « que ma pensée, mal éclairée peut-être, redouterait de lui « voir choisir, n'importe ! *alea jacta est!* Que Dieu et le peuple « prononcent, il faut laisser quelque chose à la Providence ! « Elle est la lumière de ceux qui, comme nous, ne peuvent « pas lire dans les ténèbres de l'avenir (1). »

M. Spuller dit avec raison qu'on frissonne quand on entend de telles paroles, dites par un homme qui avait, pendant un certain temps, présidé aux destinées de notre pays. On prend sur le vif l'hébêtement cérébral produit par cette combinaison de l'idée démocratique de l'infaillibilité populaire avec l'idée théologique de Dieu. Néanmoins cela ne diminue en rien la part de responsabilité de M. de Lamartine et de ceux qui le suivirent. La prépondérance des littérateurs était alors immense. Espérons pour la France qu'elle ne se rétablira plus.

Voyons maintenant la Législative qui compléta si tristement la Constituante.

L'Assemblée nationale Législative succéda immédiatement à la Constituante. Elle dura du 25 mai 1849 au 2 décembre 1851. Peu d'assemblées méritent autant, suivant la juste expression de M. E. Spuller, la flétrissure de l'histoire. Un seul homme montra une véritable capacité politique : ce fut le président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte. Il se servit du parti réactionnaire pour combattre les républicains. Il profita de l'impopularité croissante de l'Assemblée pour faire, presque sans résistance, le coup d'Etat du 2 décembre 1851 ; et l'on peut dire que jamais évènement ne fut plus mûr, car tous les partis de l'Assemblée y avaient, à leur manière, concouru : la responsabilité des conséquences doit tomber sur eux.

Le parti rétrograde de la Législative se composait au fond de deux éléments liés entre eux, quoique distincts : les anciens parlementaires du règne de Louis-Philippe, et le parti clérical, qui faisait pour la première fois son apparition et qui a fini par tout absorber et devenir le véritabls parti rétrograde.

(1) E. Spuller, *Histoire parlementaire de la seconde République*, p. 208.

Les anciens parlementaires montrèrent une rare incapacité politique, M. Thiers en tête. Il ne comprirent pas que la République au fond était irrévocable; qu'elle était l'aboutissement même de toute notre évolution depuis 1789. L'avortement si complet et si rapide de la tentative de Louis-Philippe aurait dû les éclairer. Ils ne surent pas voir cette réalité profonde de notre situation. Ils entreprirent une lutte à mort contre la République, y compris la mutilation du suffrage universel que le Président leur laissa accomplir paisiblement, sauf à se faire une arme contre eux de son rétablissement.

Un second point caractérise leur infériorité politique, ce fut la haine et l'effroi du socialisme, qu'ils partagèrent, du reste, avec le parti républicain modéré qui avait fait ses tristes preuves à cet égard. Au lieu de voir dans le socialisme la forme utopique des revendications légitimes du prolétariat, ils n'y aperçurent que les dangers qu'aurait pu présenter l'application immédiate et effective; comme si cette application était réellement possible. Toute grande question scientifique ou sociale ne peut être réellement posée qu'autant qu'on en donne une solution quelconque. Cette solution est le plus souvent insuffisante et illusoire; et il est difficile qu'il en soit autrement, surtout dans les questions aussi profondément compliquées de la sociologie. Les esprits supérieurs, en science comme en politique, savent dégager le problème de sa solution illusoire et cherchent à y répondre au degré possible. C'est ce que la bourgeoisie du temps de Louis-Philippe ne sut pas faire après la révolution de 1848. Du reste, les chefs de la bourgeoisie avaient déjà, avant cette révolution, montré leur peu de portée à cet égard. Le *Journal des Débats* avait osé écrire, en parlant des revendications du prolétariat: « C'est une invasion des barbares ». Auguste Comte observa alors que cette invasion était déjà accomplie, puisque ces prétendus barbares étaient au milieu même de la nation, et y remplissaient même des fonctions peut-être plus indispensables à la société que celles de journalistes. Auguste Comte avait dès lors dégagé des formes utopiques du communisme le grand problème qui se posait, à savoir : *l'incorporation du prolétariat à la société occidentale.*

Quoi qu'il en soit, la haute bourgeoisie montra là, par une expérience décisive, sa décadence et sa haute incapacité politique. Mais cette décadence devint définitive quand elle se laissa absorber par le second élément de la rétrogradation : le parti clérical.

Disons quelques mots sur la formation et l'évolution de ce parti qui est le véritable adversaire de la République normale, bien plus que le parti monarchique, qui est sans racine sérieuse dans le pays, en tant qu'il se présente comme distinct du parti clérical,

C'est à J. de Maistre et à son école qu'est due la création du parti clérical ; et c'est l'œuvre la moins satisfaisante de ce puissant penseur.

J. de Maistre, surmontant avec une rare énergie les préjugés révolutionnaires comme les préjugés monarchiques, donna pour la première fois la théorie historique de la papauté. Auguste Comte a fait ressortir la valeur de cette théorie historique, dont Sainte-Beuve a dit avec raison : « Il n'est plus permis de parler du pape depuis J. de Maistre comme on en parlait auparavant. » Cette élaboration n'aurait eu que des avantages si la théorie avait été purement historique. Auguste Comte a admirablement rendu justice à la féodalité comme à la papauté, et cela n'a que des avantages sans inconvénients ; car il ne s'agit de rétablir ni l'une ni l'autre, mais bien d'apprécier une des phases nécessaires de l'histoire. Il n'en fut pas de même pour M. de Maistre. Il était catholique, et en appréciant le rôle de la papauté au moyen âge, il dut faire ressortir l'immensité et la force de son rôle social et politique tel qu'il avait été et tel, d'après lui, qu'il devait être. Mais voici les conséquences d'une telle vue.

La papauté existait encore, quoique déchue ; les rois, surtout ceux de la France, lui avaient enlevé toute fonction politique et l'avaient réduite à sa fonction purement religieuse. Le clergé et la papauté avaient au fond accepté cette subordination, qui historiquement, était normale.

Il suffit pour s'en convaincre de prendre pour type le grand Grégoire VII. — J. de Maistre poussa à une double opération : 1° il voulut que le clergé, se dégageant de tout

caractère religieux national, se subordonnât complètement au pape, vraiment infaillible et chef d'un vaste organisme collectif; 2° le catholicisme, ainsi reconstitué par la prépondérance papale, devait, dans cette puissante direction, avoir non seulement son rôle religieux, mais aussi et surtout son rôle social et politique. Le livre '*Du Pape*, publié en 1821 et qui contenait une belle théorie historique, fut donc le point de départ de la formation d'un parti politique qui a joué un rôle très important, quoique passager, dans notre histoire contemporaine.

J. de Maistre, du reste, avec sa clairvoyance habituelle et sa profondeur politique, comprit parfaitement bien que c'était la France, et la France seule, qui devait être le point d'appui de la révolution sociale et politique qu'il concevait par l'action de la papauté. La France, disait-il, est la nation propagandiste par excellence ; c'est elle qui a fait surtout le mal au XVIII[e] siècle, c'est elle qui doit le réparer. Dès lors commença, patiemment et solidement, l'action bien lente — mais décisive sur le jeune clergé, — qui, après 1830, était devenu définitivement ultramontain, comme d'ailleurs tous les hommes très distingués qui, en dehors du clergé, soutenaient une telle cause. La révolution de 1830 servit, au lieu d'y nuire, la formation graduelle d'un tel parti. Le clergé, dégagé de la protection officielle, poursuivit avec ardeur sa propagande qui, du reste, fut servie par un ensemble de circonstances favorables à la réalisation du plan conçu par J. de Maistre. Ce plan s'est graduellement développé jusqu'à nos jours.

Dès le commencement du siècle, la réaction contre le XVIII[e] siècle, et d'abord au point de vue esthétique, fut décisive. L'immense succès de M. de Chateaubriand en fut à la fois une preuve et un élément. L'école dite romantique s'en inspira, et il fut de mode parmi les beaux esprits de vilipender Voltaire et le XVIII[e] siècle. Sans doute, il y avait là un sentiment profond de la nécessité de rendre justice au passé ; mais cela était incohérent et injuste. La grande construction, éternelle gloire du XIX[e] siècle, qu'accomplissait Auguste Comte qui, en éliminant Dieu, rendait justice à ses services provisoires, était alors méconnue, sauf par quelques esprits d'élite,

et était trop au-dessus de l'état cérébral de nos littérateurs. L'heure n'était pas venue.

Les philosophes de l'école progressive, et même révolutionnaire (du moins en intention), suivirent, à leur manière, une marche analogue à celle des littérateurs. Charles Fourier, dès 1808, tonnait contre les philosophes du XVIIIe siècle. Plus tard, Saint-Simon prêchait un nouveau christianisme, et ses disciples le suivaient dans cette voie. L'école de Jean Raynaud et Pierre Leroux donnait pour base à la rénovation sociale une nouvelle religion théologique, et enfin Buchez proclamait la nécessité comme la possibilité de combiner le catholicisme avec la Révolution. Rousseau, comme Robespierre, étaient réhabilités; et Jésus-Christ devint très bon démocrate.

Ainsi se formait dans les esprits actifs de la population un état cérébral qui les rapprochait du catholicisme au lieu de les en éloigner; tandis que celui-ci se constituait en une force solidement coordonnée.

Il faut, pour compléter ce tableau, indiquer sommairement l'action officielle de la philosophie de Victor Cousin depuis 1830.

Le mouvement vers une reconstitution et une propagation de l'état théologique avait été produit au XVIIIe siècle par ce qu'on peut appeler l'école protestante. Les écrits de J.-J. Rousseau d'un côté, et le salon des Necker de l'autre, furent les premiers agents d'un tel mouvement de réaction contre le grand XVIIIe siècle qui tendait à l'élimination définitive du théologisme. Ce mouvement se caractérisa sous Bonaparte et prit une consistance plus systématique sous la Restauration. Deux hommes en furent, à cette époque, l'expression la plus élevée : Guizot et Cousin. Cette école arriva au pouvoir sous Louis-Philippe, et prit alors, par la dictature philosophique de Victor Cousin, une prépondérance officielle incontestée.

Le caractère essentiel de ce régime mental consista dans l'acceptation de Dieu, de l'âme et de son immortalité, que ces messieurs proclamaient être les grands principes fondamentaux de toute société; l'arche sainte à laquelle il ne fallait pas toucher. Cette philosophie se combinait dans la pra-

tique, non pas avec des ménagements envers le catholicisme, mais bien avec des génuflexions indéfinies devant le clergé, jointes au dénigrement le plus stupide, on peut le dire, du XVIIIe siècle. Le clergé, graduellement enhardi, montra bientôt les prétentions qui lui sont inhérentes à la domination; leur université résista sans doute, car elle avait à cela des intérêts considérables, mais en restant agenouillée et sans l'ombre d'audace théorique ni de fermeté politique.

Cette action de M. Cousin commença lentement, mais efficacement, l'abaissement mental, surtout de la haute bourgeoisie, ce qui devait amener plus tard la déchéance politique de celle-ci. Il se forma alors un système d'hypocrisie d'après lequel la religion, lisez le catholicisme, était nécessaire pour le peuple. Ce système était à la fois déplorable et ridicule; néanmoins il eut une action profonde, et s'il ne ramena pas la population à un catholicisme effectif, ce qui est impossible, il y fit rentrer une bonne partie de la bourgeoisie. Auguste Comte seul, pendant cette rétrogadation mentale graduelle qui abaissait la France, et lui enlevait la primauté philosophique pour la transmettre à l'Allemagne, Auguste Comte seul, dis-je, continuant son incomparable évolution philosophique, préparait les bases inébranlables d'un nouvel état mental vraiment supérieur, à la fois organique et progressif.

Quoi qu'il en soit, voici quelle était la situation à la fin de 1847. Tous les mouvements partiels des novateurs, des démocrates, des républicains et de la bourgeoisie de Louis-Philippe avaient reconstitué une mentalité essentiellement théologique avec une admiration, non pas relative, mais absolue du catholicisme; et celui-ci, d'un autre côté, s'était fortement concentré, en devenant ultramontain, et s'était, suivant le projet de J. de Maistre, constitué en parti social et politique, avec la prétention hautement avouée de diriger systématiquement la société. Il avait ses orateurs, ses prédicateurs, ses écrivains qui, outre leur valeur propre et qui était réelle, avaient une valeur relative due à la faiblesse et à la prodigieuse inconséquence de leurs adversaires. Mais le système censitaire de Louis-Philippe opposait un obstacle à la pleine influence des prétentions politiques du parti catholique.

La révolution de 1848 et l'établissement du suffrage universel permirent enfin au parti catholique d'arriver à son maximum de puissance. Il était seul fortement organisé, savait ce qu'il voulait et, de plus, il avait une main-mise considérable sur tous les cerveaux ambiants, y compris même ses véritables adversaires. L'ordre étant menacé, beaucoup plus en apparence qu'en réalité, la bourgeoisie, dûment préparée par le règne de Louis-Philippe, se jeta dans les bras de l'Eglise, M. Thiers en tête.

La position des républicains et des démocrates ne pouvait être que faible, car elle était inconséquente, dominée comme elle l'était par un recul théologique. Le parti catholique eut alors, au fond, toute la puissance que permet notre situation. Cette puissance se caractérisa par le vote de la loi dite de la *liberté d'enseignement,* qui consista à organiser la prépondérance du catholicisme et à opprimer autant que possible toute autre liberté mentale quelconque, car le mot liberté est un de ceux dont le parti catholique a su le mieux se servir, pour assurer la domination du catholicisme, en représentant toute opposition comme constituant une tentative d'oppression à son égard. Ce mot de liberté ne trompe plus que de naïfs républicains, dont la candeur est touchante, mais paraît singulière chez des hommes politiques.

Quoi qu'il en soit, il est certain pour moi que le maximum était atteint dans le parti catholique, mais le caractère des *maxima* en sociologie comme en géométrie, c'est de durer un certain temps. Sous l'Empire commença néanmoins le mouvement rapide d'émancipation théologique complète, où le positivisme introduisit enfin ses formules décisives.

Le parti catholique soutint constamment Louis-Napoléon Bonaparte, et quand les vieux parlementaires du temps de Louis-Philippe voulurent attaquer le président, M. de Montalembert le défendit. Le parti catholique fut un des triomphateurs du coup d'Etat du 2 décembre qu'il célébra par des *Te Deum.*

Voyons maintenant ce que faisait sous la Législative le parti républicain, pendant que le parti catholique et Louis-Napoléon Bonaparte sapaient la République.

Le parti républicain modéré avait été éliminé de la Législative. M. Spuller le regrette ; il a raison sans aucun doute; mais la chose était évidemment inévitable, vu les fautes et quelquefois l'indignité du parti républicain modéré. Les radicaux, au fond, furent préférables aux modérés; car, au lieu de se laisser aller aux vaines terreurs contre le socialisme, ils parvinrent à s'entendre avec lui : ce qui était sage et raisonnable. La formule fut dès lors : la République démocratique et sociale. Malheureusement le parti républicain ne s'était pas encore débarrassé de ces misérables déclamateurs révolutionnaires pour qui la politique n'était qu'une joute oratoire, d'autant plus violente qu'au moment de l'action une prudente réserve les mettait à l'abri. Les républicains avancés commirent sous une telle influence deux fautes décisives. La première fut la manifestation du 13 juin 1849.

Le point de départ de l'intervention romaine remonte aux républicains modérés; car MM. Bastide et Armand Marrast qualifièrent alors la République de « fille aînée de l'Eglise ». C'était un comble. Cette expédition violait évidemment la Constitution ; mais il eût été insensé de vouloir protester par une insurrection quelconque contre une telle violation, puisque la défaite était absolument certaine. Il est absurde de livrer une bataille quand on est sûr de la perdre. Le résultat fut la décapitation du parti républicain avancé et la disparition de la scène politique de M. Ledru-Rollin, qui avait conquis une prépondérance grandissante, utile à la République. Celui qui détermina la manifestation du 13 juin fut Michel de Bourges qui, du reste, se tint à l'écart avec une rare prudence et sut toujours éviter les coups.

La seconde faute du parti républicain avancé fut ce que l'on a appelé la question des questeurs. Les rétrogrades parlementaires de la Législative, en mettant de côté les chefs purement catholiques, étaient sincèrement partisans du parlementarisme. La marche du Président de la République vers la dictature était tellement évidente qu'elle frappait tous les yeux. Les réactionnaires parlementaires de l'Assemblée cherchèrent à remédier à un tel danger : de là la proposition des questeurs. Je cite M. Spuller.

« Le 6 novembre, les questeurs de l'Assemblée, d'accord
« avec les chefs du parti conservateur, avaient présenté une
« proposition qui, fondée sur l'article 32 de la Constitution.
« eût rétabli en faveur de l'Assemblée le privilège contesté
« par le nouveau ministre de la guerre, de fixer l'importance
« des forces nécessaires à sa sûreté ; d'en disposer et de dési-
« gner le chef qui les eût commandées (1).

Cette proposition, si elle eût été votée, était la dernière chance pour éviter le coup d'État bonapartiste. Il eût fallu pour cela que les républicains votassent avec les conservateurs. Beaucoup y étaient disposés, mais Michel de Bourges, par un discours retentissant, fit échouer cette association nécessaire. Je cite, d'après M. Spuller, la péroraison du discours de ce triste déclamateur : « Le péril », s'écria-t-il avec une espérance qui ferait sourire aujourd'hui si tant de désastres n'étaient survenus à la suite, « le péril c'est que la monarchie
« est menacée, c'est que la République commence à être inau-
« gurée; voilà le péril. Vous avez peur de Napoléon Bona-
« parte, et vous voulez vous sauver par l'armée. L'armée
« est à nous. Non, il n'y a pas de danger, et je me permets
« d'ajouter que, s'il y avait un danger, il y a aussi une sen-
« tinelle invisible qui nous garde, cette sentinelle, c'est le
« peuple (2) ».

C'est par de telles misérables déclamations que le parti républicain était encore, à cette époque, vraiment influencé. La proposition des questeurs fut repoussée. C'est alors qu'on pouvait dire avec M. Thiers : l'Empire est fait.

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 était la conséquence fatale et nécessaire de toute cette série de fautes du parti républicain depuis le commencement de la Constituante jusqu'à la fin de la Législative. Quant au prudent Michel de Bourges, il ne parut pas sur les barricades avec Baudin et Victor Hugo, mais quand Louis-Napoléon Bonaparte eut, après le 2 décembre, pris la dictature, le nouveau dictateur respecta Michel de Bourges; il eût été ingrat de suivre une

(1) E. Spuller. *Histoire parlementaire de la seconde République*, p. 324.
(2) *Idem*, p. 326.

autre conduite, et le déclamateur révolutionnaire termina paisiblement en France sa carrière.

Telle est cette évolution, si pleine d'enseignement, que M. Spuller nous a racontée d'une manière à la fois ferme, sage et saisissante.

Mais avant de terminer cette appréciation, je demande à M. Spuller la permission d'examiner deux de ses appréciations relatives à deux personnages de cette époque : Marc Caussidière qui fut préfet de police, et M. de Falloux, le chef le plus habile du parti catholique.

M. Spuller a très bien compris l'importance du rôle de celui-ci sous la République française. On lui doit deux choses : la loi de 1850 sur la prétendue liberté d'enseignement, et la provocation à la dissolution immédiate des ateliers nationaux si tristement constitués par le parti républicain modéré. Par la seconde opération, il amena le triomphe du parti rétrograde, et, par la première, il assura pour un temps plus ou moins long la durée du parti clérical.

A ce sujet, voici comment M. Spuller termine son appréciation sur M. de Falloux. Il montre que c'est à lui que l'on doit surtout l'insurrection de juin, l'intervention à Rome, et enfin la prépondérance du catholicisme et du cléricalisme. « Si Falloux, ajoute-t-il, avait rétabli la monarchie des Bour- « bons, comme il aurait certainement réussi à le faire, ne « fût-ce que pour un temps, avec un parti plus docile aux « conseils de son expérience et de son génie, on cherche « quel plus habile politique nous montrerait toute notre « histoire (1) ».

C'est cette appréciation finale de M. Spuller que je ne puis partager, et je dois en donner les raisons, ce qui me permettra d'exposer quelques vues sociologiques importantes..

M. de Falloux fut doué, il n'est pas douteux, de quelques-unes des qualités du politique. Il avait la sagacité qui sait démêler dans une situation le point décisif qu'il faut emporter dans l'intérêt de son parti. Il avait la persévérance qui marche lentement sans se décourager, et le courage qui fait

(1) E. Spuller, *Histoire parlementaire de la seconde République*, p. 141.

prendre la décision au moment utile, en même temps que la prudence qui sait attendre et préparer. Mais cela ne suffit pas pour être un grand politique et surtout un politique du premier ordre. On n'est jamais un grand homme d'Etat quand on est rétrograde quoiqu'on puisse avoir quelpues-unes de ses qualités.

En définitive, qu'est-ce qu'un grand homme? C'est celui qui résout pour les successeurs le problème posé par la série des prédécesseurs. L'homme est d'autant plus grand que le problème est plus difficile. La définition s'applique évidemment au grand homme d'Etat. La première condition pour être un politique de premier ordre, c'est de dégager d'une situation complexe l'élément fondamental qu'elle contient et que voilent des manifestations secondaires souvent bruyantes, autrement dit de bien voir le problème. Il faut ensuite avoir les qualités de caractère : courage, prudence et persévérance, nécessaires à la réalisation; ainsi que la connaissance des hommes et leur maniement. Mais la condition fondamentale est d'abord de découvrir le problème que le passé prépare pour l'avenir. C'est pour cela que César, Louis XI, Henri IV et Richelieu furent de grands hommes d'Etat ; c'est pour cela que Bonaparte manqua de génie politique; c'est pour cela que M. de Falloux, malgré de rares qualités de caractère et de sagacité, fut un politique secondaire, parce qu'il s'attela à la solution d'un problème qui ne pouvait avoir qu'une valeur très passagère : la prépondérance sociale et politique du catholicisme.

Parlons maintenant de Marc Caussidière.

Je ne puis partager sur lui la manière de voir de M. Spuller. Celui-ci, en parlant des conséquences du 15 mai, raconte que M. Caussidière fut mis en cause comme s'étant abstenu d'intervenir pour réprimer une telle émeute. « Il se défendit », dit M. Spuller, « avec son astuce ordinaire et cette bonhomie « narquoise qui fait tant d'impression sur les assemblées. Il « rappela les services qu'il avait rendus, en faisant, dit-il, de « l'ordre avec du désordre, en remettant en trois jours les « pavés dans les rues après le 24 février, en faisant diminuer « le prix du pain, en appliquant tous ses soins à la destruc-

« tion de la vermine sociale. A la fin de son discours, il offrit « sa démission qui fut refusée par de vives dénégations. Il « pouvait croire qu'il s'était créé dans l'Assemblée de vives « et durables sympathies. Mais le lendemain, ayant trouvé « la préfecture occupée par des troupes sous le commande- « ment du général Bedeau, il renouvela cette fois sa démis- « sion de préfet, en y ajoutant celle de représentant de la « Seine (1) ».

Ce fut de cette manière que le parti républicain modéré se débarrassa d'un des plus fermes représentants du parti républicain. Ce fut encore une force annulée pour le service et la défense de la République.

Quant à moi, je pense que Marc Caussidière fut de tous les républicains qui surgirent en 1848 le seul qui avait une véritable capacité d'homme d'Etat, au sens véritable d'un tel mot. Doué d'une grande énergie, il avait, non pas de l'astuce, mais beaucoup de finesse et de prudence; et il comprit très bien, dès le début, que le problème à résoudre pour tout vrai politique républicain consistait, en restant néanmoins dans son propre parti, et en conservant sa confiance, à rassurer la bourgeoisie, je parle de la moyenne et de la petite, et c'était l'essentiel, qui était vraiment effrayée. Le discours qu'il prononça dans le grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine à Paris, et qui obtint un si grand succès auprès de la bourgeoisie et des boutiquiers, montre, avec netteté, une telle conception politique; c'est la même vue qui a guidé Gambetta. Dans tout régime d'opinion, un chef politique doit être de son parti, ce qui ne veut pas dire qu'il en soit l'esclave.

La belle formule : *faire de l'ordre avec du désordre* est une des plus remarquables qui ait surgi de notre temps. Il est incontestable, en effet, qu'il y a, dans notre société, une grande anarchie mentale et morale, qui résulte de l'absence de formules communes. Il faut néanmoins, dans une situation pareille, maintenir l'ordre, en s'appuyant sur l'organisation déjà existante et sur les dispositions que le passé a déposées dans les cerveaux. Le problème fut donc parfaitement

(1) E. Spuller, *Histoire parlementaire de la seconde République*, p 101.

posé par Marc Caussidière, mais ce problème est singulièrement difficile; il est très probable que ceux qui sont dans la vie parlementaire en savent quelque chose.

En second lieu, je dois dire que j'ai vu, affichées sur les murs de Paris, plusieurs proclamations de Marc Caussidière qui avait eu l'audace en même temps que la sagesse d'en supprimer le mot égalité, en y réduisant la formule républicaine aux deux termes : *liberté*, *fraternité*. En troisième lieu, il faut remarquer que, quelques jours après la Révolution de février, il avait su organiser à la préfecture de police une force armée, composée d'énergiques républicains et recrutée parmi ceux qu'on regardait comme les plus anarchiques, agissant en cela à la manière de Cromwell. Aussi l'excellent M. Garnier-Pagès l'a-t-il accusé dans son *Histoire du 24 février* d'aspirer à la dictature; enfin comme détail caractéristique, je tiens du docteur Robinet, qui l'a eu de source sûre, que Marc Caussidière avait refusé à Louis Blanc la communication de certaines pièces, relatives à l'affaire du collier, qui pouvaient compromettre et peiner d'honorables familles, quoiqu'elles fussent parmi les adversaires les plus décidés de la République.

Mais une telle valeur politique n'a pu se développer; elle a dû avorter; Marc Caussidière fut victime du préjugé littéraire qui dominait alors bien plus qu'à présent. Comment faire, en effet, un ministre d'un ancien commis-voyageur? Pensez-y donc! et de simples rhéteurs, tels qu'un Michel de Bourges, par exemple, avaient plus de prépondérance qu'un politique comme Caussidière.

Je crois qu'il était de mon devoir philosophique de faire connaître une telle valeur réelle, qui n'a pu se développer comme il aurait été utile pour la République, faute de circonstances favorables. On peut voir, par cet exemple, qu'on pourrait appuyer de tant d'autres, combien est difficile le problème néanmoins si capital de l'avènement politique des vraies valeurs individuelles qui conviennent à une fonction. Caussidière fut de ceux dont Montesquieu a dit : « Ils n'ont pas déballé leurs marchandises ».

II

RÉSULTATS

Nous venons de voir, avec quelques appréciations, l'évolution de la Révolution de 1848, du 24 février 1848 au 2 décembre 1851. En jetant un coup-d'œil d'ensemble sur cette crise, je voudrais montrer les résultats principaux qui s'en dégagent en rattachant cette Révolution à l'évolution qui va de 1789 à 1870, c'est-à-dire à l'établissement définitif de la République en France avec ses principaux caractères normaux.

De 1789 à 1800, la Révolution pose le grand problème qu'il faut absolument résoudre : 1° la République comme forme définitive du gouvernement; 2° maintien par cette république de la liberté de conscience, du droit de dire et d'écrire sur tous les sujets; 3° réduction des opinions théologiques à n'être plus que d'ordre privé. Dans ce cas, la République ne doit gouverner qu'en se plaçant à un point de vue purement positif, plus ou moins confusément conçu ; 4° la France s'assurant en Europe une juste prépondérance militaire, condition de son indépendance ; 5° prépondérance d'un pouvoir central fortement organisé, condition nécessaire de la réalisation d'un tel programme.

C'est cette prépondérance que le coup d'Etat du 18 brumaire 1799 avait pour but de réaliser, et c'était certainement là l'intention de ceux qui le firent au profit de Bonaparte qui, par lui-même, était absolument incapable de l'accomplir.

Siéyès, qui fit le coup d'Etat de brumaire, choisit pour chef futur du gouvernement l'organe le plus détestable qu'on pût imaginer. La campagne d'Italie en 1797-1798, la fuite en Egypte et la fuite d'Egypte, auraient dû suffisamment l'éclairer. A défaut de Joubert, tué à Novi, Bernadotte paraissait être le général qu'on devait choisir. En fait de dictature, la nature de l'organe principal est la chose essentielle.

Le chef de la dictature fut un aventurier, étranger à la France, doué d'une rare activité, d'une sagacité extrême pour tout ce qui regardait l'augmentation et la consolidation de son pouvoir personnel; du reste, sans scrupule et dénué de la moralité sociale sans laquelle on ne peut être un véritable homme d'Etat. J'appelle moralité sociale cette disposition qui lie notre activité personnelle et notre ambition même à un grand but social nettement vu et vigoureusement poursuivi. Privé de cette moralité sociale, Bonaparte, sauf pour le maintien de son pouvoir, n'avait pas de génie politique. Car le génie politique consiste à voir les réalités sociales effectives, afin d'y subordonner son activité propre. Or, Bonaparte ne sut, à l'intérieur, qu'organiser une stupide réaction contre tout le mouvement progessif de l'évolutiou moderne ; et à l'extérieur, au lieu d'une politique rationnelle, c'est-à-dire conforme aux nécessités effectives de la situation, ce prétendu génie ne sut qu'organiser une succession d'extravagances désordonnées qui nous firent envahir deux fois et conduisirent enfin le héros à Sainte-Hélène pour y vivre et mourir dans la singulière profession de martyr. Il est vraiment scandaleux que la sotte vanité française ait conduit à oser comparer un tel personnage à Cromwell ou à César.

Quoi qu'il en soit, Bonaparte, arrivé au pouvoir, rétablit définitivement la prépondérance du pouvoir central que la Constituante avait détruit, et que la Convention avait énergiquement essayé de rétablir quoiqu'elle ne fût pas dégagée des décevantes illusions de la métaphysique révolutionnaire.

Mais Bonaparte ne rétablit la prépondérance du pouvoir central que pour organiser, selon l'expression d'Auguste Comte, « la *plus intense rétrogradation* dont l'Humanité ait jamais gémi » (1). Son régime est le point de départ de l'évolution qui va de 1800 à 1870 ; cette période se partage en cinq phases : 1° le régime de Bonaparte, de 1800 à 1814 ; 2° la Restauration, de 1814 à 1830 ; 3° le régime de Louis Philippe, de 1830 à 1848 ; 4° la deuxième République, de 1848 à 1851;

(1) *Cours de Philosophie positive*, tome VI, Paris, 1841.

5° le second Empire, de 1851 à 1870. Ces cinq transitions contiennent deux générations.

Elles sont gouvernées par une loi générale qui consiste en ce que chacune d'elles est un pas nouveau vers le régime normal de 1870, destiné à réaliser ce qu'il y a de fondamental et de réel dans la grande crise de 1789 qui nous avait débarrassé, du reste, et à jamais, de l'*impedimentum* de l'ancien régime. Cette évolution constante et graduelle, et fatale en ses dispositions essentielles, montre bien l'insanité de la rétrogradation de Bonaparte vers un régime nobiliaire théologique et militaire, qui n'aurait été au fond qu'une vraie mamamouchade si elle n'avait fait verser un sang si précieux.

Il faut indiquer la position de la seconde République dans ces cinq transitions, entre la grande crise et l'état normal, institué enfin en 1870.

La Restauration nous donna la paix avec dignité ; à l'intérieur, l'ordre avec une liberté de lire et d'écrire qui ranima le mouvement philosophique comprimé par Bonaparte. Cet honorable régime, tombé par la faute de la royauté, donna lieu à une troisième transition : le règne de Louis-Philippe.

La suppression de l'hérédité de la pairie, l'extension de l'électorat, le caractère révolutionnaire dans l'origine de la royauté, un certain retour vers les souvenirs de la République, constituèrent un nouveau progrès dans la situation générale. Le régime succomba quand il voulut être un régime de résistance. Alors surgit la quatrième transition, qui fut courte mais décisive; car elle établit, d'un côté, le suffrage universel, et, de l'autre, la République, celle-ci étant, du reste, au fond, adéquate au suffrage universel. Mais l'incapacité des républicains et l'indignité aveugle des rétrogrades conduisirent à la cinquième transition, celle dirigée par Napoléon III. Cette transition consolida définitivement le suffrage universel comme base de notre droit politique. Elle arrêta la prépondérance désastreuse de la métaphysique révolutionnaire et poussa enfin le parti démocratique à quelques réflexions et à des modifications graduelles dont le Positivisme avait posé toutes les bases dans ses conceptions.

Enfin, ce régime donna et permit un intense développement de l'industrie. Il succomba par l'application de la doctrine démocratique de la fraternité des peuples et du principe des nationalités. Après ces cinq transitions, surgit enfin, comme conclusion fatale et nécessaire, la République de 1870.

Cette vue d'ensemble sur les pas successifs de l'évolution de 1800 à 1870 est, je crois, nécessaire pour bien comprendre la seconde République en voyant nettement comment elle se lie à ce qui la précède et à ce qui la suit.

La seconde République fut une grande expérimentation ; elle démontra la profonde inanité de la doctrine révolutionnaire, dont Auguste Comte avait fait en 1822 la critique décisive. Cette doctrine révolutionnaire se combinait, du reste, singulièrement avec le bonapartisme.

La doctrine démocratique fut alors comme une sorte de julienne (qu'on me passe le mot) de tous les détritus les plus insensés du passé. Elle proclamait l'infaillibilité du peuple, ce qui dispensait les hommes politiques de prévoyance ; car c'était la prétendue volonté générale de ce peuple subjectif qui devait être comme l'inspiratrice de toute la politique. En outre nos démocrates, revenus à Dieu et à Jésus-Christ, tombèrent en pleine rétrogradation théologique ; « l'Evangile parla à leur cœur », et quelques-uns même voulurent combiner le catholicisme et la Révolution. En politique extérieure, ils empruntèrent aux cosmopolites de la première révolution leur conception illusoire de la fraternité absolue des peuples, et à Bonaparte l'emploi de la guerre pour la réaliser.

Mais 1848 leur fit rudement sentir l'insanité de leurs conceptions. Le clergé se mit énergiquement à la tête d'une réaction aveugle et coupable ; et Bonaparte, nommé par l'immense majorité du peuple, les transporta au nom même de ce peuple qu'ils adoraient. Il a fallu les conséquences terribles de la doctrine révolutionnaire pour que la politique extérieure démocratique, appliquée par Napoléon III en Italie, fit douter le parti républicain de ces doctrines.

Mais si la Révolution de 1848 démolit définitivement la doctrine démocratique, elle montra aussi d'une manière nette

l'incapacité politique et la dégénérescence définitive des anciennes classes dirigeantes, tombées irrévocablement en théologisme et, par suite, aussi incapables qu'indignes du gouvernement de la nation. Pendant ce temps, la masse de la France, étrangère à tout véritable esprit de rétrogradation, se dégageait définitivement et de plus en plus des conceptions révolutionnaires. Le *petit monde*, ou ce que Gambetta appelait *les nouvelles couches*, se préparait ainsi à fournir le *substratum* d'une nouvelle politique organique et progressive dont l'empirisme supérieur a été enfin éclairé par l'action philosophique positiviste, agissant à la fois sur les chefs et sur le public. Mais ce n'est pas mon but d'apprécier ici cette phase définitive; il me suffit d'avoir indiqué la marche essentielle de son avènement.

III

CONCLUSION

M. Spuller, dans son œuvre remarquable d'histoire et de politique, a porté nécessairement son effort sur la Révolution même de 1848, qui est le sujet de son livre, et il a parfaitement bien fait. Je crois néanmoins qu'il y a une utilité actuelle, en se plaçant philosophiquement au point de vue de l'ensemble, à montrer vers quelle limite normale doit tendre la République de 1870, qui est, comme nous l'avons précédemment montré, l'aboutissement final de toute l'évolution qui va de 1789 à 1870, et qui embrasse, comme je l'ai déjà remarqué, deux générations entières; c'est ce que je vais essayer de faire sommairement.

Les républicains de 1870, parmi lesquels ont surgi des hommes d'une haute valeur politique, ont, grâce au concours croissant de la population, devenant de mieux en mieux éclairée, fondé définitivement la République, ayant pour base politique le suffrage universel, constitué la véritable liberté de conscience, en rendant définitivement d'ordre pu-

rement privé les conceptions théologiques, et, par la laïcisation de l'enseignement primaire, proclamé que l'entente des citoyens français doit reposer essentiellement sur des bases démontrables. En politique extérieure, sans pour suivre un but directement militaire et en désirant sincèrement la paix, la République française s'est organisée militairement, de manière à assurer son indépendance et à pouvoir jouer, dans l'équilibre des nations, un rôle convenable à ses propres intérêts comme à ceux de la civilisation.

Cette République est donc spontanément et plus ou moins empiriquement positive; il faut la rendre telle systématiquement. Pour cela, il est nécessaire que l'action philosophique agisse constamment sur les hommes politiques et sur le public; de manière à le conduire enfin aux formules scientifiques nécessaires, je le crois, du moins, pour éviter les oscillations que détermine un état confus et souvent même contradictoire des opinions. Mais le philosophe doit seulement proposer ; les hommes d'Etat et le public ne doivent adopter qu'à bon escient, en mesurant l'opportunité et en introduisant les coefficients empiriques vraiment nécessaires. C'est à ce point de vue que je propose quelques notions générales.

En premier lieu, le public doit se dégager du point de vue de la métaphysique révolutionnaire, d'après lequel il considère trop, et surtout ses docteurs, le principe de la souveraineté du peuple et le suffrage universel qui en est la conséquence. Il est véritablement par trop absurde de considérer le peuple comme réellement souverain et ayant l'aptitude à constituer une prétendue volonté générale, seule apte à déterminer ce qui doit être fait dans les questions les plus difficiles de la politique et de la morale, quand elle serait évidemment incompétente sur les questions de la science ou de la pratique agricole et industrielle. Sortons de cette métaphysique véritablement puérile du *Contrat social* et qui permet aux déclamateurs de bavarder indéfiniment sur la politique, en s'inclinant devant la prétendue majesté du peuple. Reconnaissons nettement que le suffrage universel est *une fonction;* il est le seul instrument que nous puissions employer actuellement pour faire surgir les pouvoirs politiques; nous recon-

naissons que, comme l'hérédité, qui joua jadis un rôle si grand et si utile, il ne peut être raisonnablement employé qu'en se restreignant et s'éclairant lui-même. Il résulte de là que le suffrage universel doit être scrupuleusement restreint à sa fonction du choix des hommes politiques, et jamais appliqué à la solution des questions proprement dites. Reconnaissons, par suite, que s'il doit être direct à la base, il peut être et il doit être indirect au sommet, comme dans le choix du Président, par exemple. Par suite, le suffrage universel étant une fonction, il est absurde de prétendre qu'il faut l'étendre indéfiniment, aux femmes par exemple. Apprenons au public à se méfier de ces esprits inféconds qui, au lieu de résoudre les questions par un examen direct, ne savent qu'invoquer l'intervention croissante du suffrage universel. Ils me font l'effet de ce personnage de Tristam Shandy qui parlait de l'ours blanc sans l'avoir vu, en employant les verbes auxiliaires : le suffrage universel est leur verbe auxiliaire.

Un second point capital, c'est d'assurer de plus en plus, par l'approbation du public mieux éclairé, la prépondérance du pouvoir central ou, en d'autres termes, du gouvernement proprement dit. N'est-il pas, en effet, absurde, *à priori*, de prétendre qu'un organisme social aussi étendu et aussi compliqué que celui de la France n'exige pas un appareil coordinateur de plus en plus prépondérant et de plus en plus intense ? N'est-il pas irrationnel de poursuivre une prétendue décentralisation, dans laquelle des pouvoirs locaux et élus, et, par suite, profondément affectés d'une infinité d'influences spéciales et même personnelles, résoudraient les questions qui exigent au plus haut degré la généralité des vues. Du reste, la rapidité comme la facilité des communications tendent à produire une centralisation spontanée. Ainsi, au point de vue économique, l'influence de Paris, pour l'institution comme pour la direction des grandes affaires, va sans cesse en croissant; car, à Paris, se concentrent les grandes institutions financières, organes généraux des affaires. Il résulte de cette centralisation spontanée que, dans la vie de chaque individu, mentale, économique et politique, ce qui

l'intéresse comme Français, est de plus en plus supérieur à ce qui l'intéresse comme habitant de Carpentras ou de Quimper-Corentin. Décentraliser dans de telles conditions, c'est donc aller contre le mouvement naturel des choses. Aussi, la loi qui a enlevé au gouvernement la nomination des maires m'a-t-elle toujours paru, non seulement inopportune, mais aussi véritablement irrationnelle.

Néanmoins, il faut reconnaître que si la centralisation politique et même administrative doit être, non seulement maintenue mais même augmentée, l'indépendance individuelle doit augmenter aussi. Il faut que notre liberté de penser et de dire et de nous entendre aille en augmentant, en assurant aux initiatives individuelles toute possibilité de se produire; et c'est ce qui a lieu effectivement. Cette libre initiative trouve son contrepoids dans la nécessité de se faire accepter par le public; ce qui constitue une véritable expérimentation objective de la réalité comme de l'opportunité des conceptions individuelles. En d'autres termes, la liberté spirituelle proprement dite ira en augmentant, en même temps que la centralisation sur les sujets qui la comportent.

Du reste, une telle conception est dans les traditions mêmes de la France. Le pouvoir central a fait notre nation; et ce sont des circonstances spéciales et transitoires qui, en changeant l'organisation de l'ancien pouvoir central, ont produit les oscillations passagères au milieu desquelles nous nous débattons.

Quand la Constituante, en 1789, commença la Révolution française, elle annula dans l'espace de quelques semaines la royauté; tant cette forme autrefois si puissante et si nécessaire du pouvoir central était devenue contraire aux nécessités mêmes de la situation. Mais elle ne la remplaça pas. Elle construisit un système qui, reposant sur des vues métaphysiques plus ou moins chimériques, n'eut d'autre mérite politique que d'empêcher le rétablissement de la royauté, jusqu'à ce que celle-ci fût enfin annulée, conformément aux nécessités inéludables de la situation. La Constituante, en effet, eut un mérite capital, celui de terminer enfin l'évolution antérieure, en constituant l'homogénéité territoriale et sociale de

la France : un territoire unique, décomposé d'après des vues rationnelles, mais non d'après des antécédents historiques vraiment trop confus ; une même loi pour tous; l'accessibilité de tous à toutes les fonctions, sans condition préliminaire de naissance; et enfin, la participation de tous, dans une certaine mesure, au gouvernement de la nation. Ces résultats sont restés inébranlables. Mais la chimère fut dans la Constitution nouvelle donnée à la France, à savoir : la décomposition de celle-ci en une multitude de petites républiques sans cohésion, puisqu'au fond l'action centrale était annulée. La Constituante non seulement donna tous les pouvoirs à des corps élus, mais elle aggrava ces résultats, en multipliant le nombre des élus, en répétant, d'une manière absurde, les élections, en ne permettant même les réélections que d'une manière très limitée. La France entière aurait passé son temps à choisir et à élire; et dans ces corps ainsi constitués pas de chefs, toujours des comités. Dans le système financier surtout, elle fut vraiment absurde, puisqu'elle laissait, pour ainsi dire, à chaque contribuable, une liberté qui soumettait la rentrée des impôts à leur bonne volonté. Sans doute, cela maintenait l'annulation nécessaire de la royauté et donnait à tous les Français le sentiment profond de leur dignité civique; mais si cela avait duré, c'était la désorganisation même de notre pays.

La guerre étrangère dissipa heureusement ces nuages, au moins passagèrement. La Convention nationale organisa un pouvoir central d'une admirable intensité; les municipalités furent subordonnées. Et grâce au poids des nécessités évidentes et des traditions de centralisation que la monarchie avait heureusement implantées dans le cœur des Français, nous pûmes nous tirer d'affaire. Mais les principes restaient toujours et ils venaient battre constamment l'empirisme des hommes politiques, dont la résistance était difficile, faute de principes contraires nettement formulés. Le Directoire tenta graduellement de surmonter les aberrations de la Constituante, et il aurait certainement résolu le problème d'une manière suffisante; le mérite de Bonaparte fut d'y parvenir. Ce fut là son seul mérite, mais il fut grand. Le devoir des répu-

blicains était de se débarrasser de ces aberrations de la Constituante et de concevoir, d'après notre tradition nationale, dont la Convention a si glorieusement tenu le drapeau, de constituer une France une, indivisible et centralisée, avec la pleine liberté d'exposition et de discussion, et la surveillance par les pouvoirs élus, surtout en ce qui regarde les finances.

D'après cela, il faut : 1° respecter profondément notre régime administratif, tel que le passé l'a constitué, — c'est la colonne vertébrale de la France, qui conserve par elle-même les traditions et la stabilité; 2° repousser l'élection dans le choix des administrateurs proprement dits, — les fonctionnaires s'instituent d'en haut; 3° réduire les corps élus à leurs fonctions spéciales et locales, — ils sont inaptes à représenter les intérêts généraux de la nation. C'est la France qui est la réalité organique et non pas les éléments qui ne peuvent exister séparés d'elle.

Un pas capital que doivent accomplir les républicains, c'est de se débarrasser de ces habitudes de critique sans fin contre le gouvernement et ses membres, habitudes contractées dans la lutte contre des gouvernements plus ou moins rétrogrades dans certains cas, et dont l'origine n'était pas, comme dans la République, l'élection. Ces habitudes machinales et surannées doivent être enfin éliminées. Il faut donner grande confiance aux gouvernants, avec une responsabilité effective. Il faut que le public se débarrasse enfin de ce sot préjugé, d'après lequel, à l'inverse de la réalité, l'on pense que les gouvernés valent mieux que les gouvernants.

Le gouvernement parlementaire est actuellement plus ou moins inévitable; mais le public doit se débarrasser du vieux préjugé d'après lequel le Parlement est le bien et le Gouvernement le mal. Il faut remédier aux inconvénients du régime parlementaire : 1° en imposant à nos représentants l'obligation de la stabilité gouvernementale, aussi grande que possible, de manière à éviter l'ambition perturbatrice des sous-valeurs ; 2° diminuer autant que possible le nombre des représentants et mieux assurer leur indépendance, par la durée des mandats et l'augmentation d'une indemnité vraiment insuffisante. Je sais bien que l'on parle de gratuité; mais nous

ne sommes pas assez riches pour avoir des représentants gratuits.

Un autre point bien essentiel, c'est de modifier enfin la prépondérance si perturbatrice de la notion de progrès, d'après laquelle on pense que changer c'est améliorer ; ce qui inonde la scène politique et sociale de charlatans et d'utopistes. Mais un pas capital que doivent faire surtout nos gouvernants, c'est de se débarrasser enfin du préjugé d'après lequel ils donnent au socialisme en France une importance qu'il n'a ni ne peut avoir. Le socialisme est une forme utopique, au début, progressive en intention, mais qui n'est plus désormais qu'une manifestation de la plus complète ignorance des lois statiques et dynamiques de l'évolution humaine, combinée avec une suffisance qui dépasse toutes les limites. L'amélioration sérieuse des choses suppose leur connaissance et un effort personnel, dont rien ne peut dispenser.

Quant à la politique extérieure, l'opinion en France a beaucoup marché; elle n'est plus ce qu'elle était en 1848, ni sous l'Empire, où de vagues et dangereuses notions de cosmopolitisme se combinaient avec la tendance bonapartiste à une intervention militaire intempérante et perturbatrice. Le plus grand nombre de nos hommes d'Etat savent maintenant que leur devoir précis et spécial est de constituer une France forte et par là indépendante, pouvant faire respecter partout convenablement ses intérêts légitimes. Sous cette providence tutélaire, les Français pourront travailler au bonheur de leur pays, de manière néanmoins à réaliser au mieux le type qui pourra contribuer, aussi pour le mieux, aux intérêts généraux de la civilisation, en liant toujours la notion de Patrie à celle d'Humanité.

Pierre Laffitte.

Cadillac-sur-Garonne (Gironde), le mercredi 28 septembre 1892.

LA GÉOMÉTRIE DE CLAIRAULT (1)

Mesdames et Messieurs,

La *Géométrie* de Clairault, le livre et son auteur, voilà le sujet que je vais avoir l'honneur de traiter aujourd'hui devant vous. Autour de lui, j'essaierai de grouper quelques considérations générales sur l'ensemble de la science géométrique. Par là, nous nous préparerons à mieux apprécier le petit modèle de traité didactique qui fait l'objet de cette conférence et nous retirerons de son examen une plus grande utilité. Ce livre ne peut être évidemment jugé à sa juste valeur si l'on ne commence par jeter un coup d'œil sur l'histoire de la géométrie et la part de Clairault dans sa constitution systématique. En d'autres termes, il nous faut connaître la science et le savant pour nous rendre un compte exact de l'ouvrage. Aussi rappellerai-je rapidement tout d'abord l'avènement de la géométrie grecque, la révolution cartésienne et les travaux de Clairault avant d'aborder l'examen de ses *Eléments de géométrie.*

I

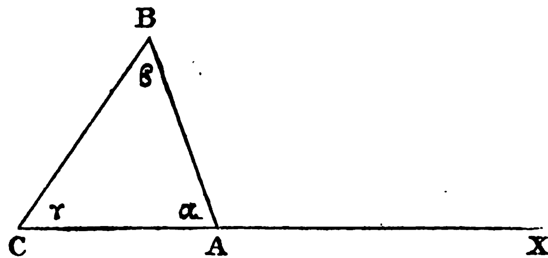
L'AVÈNEMENT DE LA GÉOMÉTRIE

La géométrie est cette partie de la science mathématique qui a pour objet la mesure de l'étendue. Elle est une des plus simples de toutes les branches du savoir abstrait étant à

(1) Conférence faite au siège de la Société positiviste de Paris, le 27 avril 1892.

peine plus complexe que le calcul qui en constitue le degré élémentaire. L'étendue dont elle étudie les lois est en effet après le nombre la propriété la plus objectivement générale qui soit. Nous ne saurions songer à un corps qui subsiste alors que l'étendue s'évanouirait en lui. Le concept même de substance s'identifie donc avec celui d'étendue.

Sous les plus anciennes théocraties, la délimitation des terrains fit surgir les premières notions relatives aux aires des figures les plus simples qu'engendrent les assemblages rectilignes. C'est la phase concrète spontanée. Il appartenait au génie grec d'opérer le passage à la phase abstraite. Auguste Comte a indiqué comment la considération des aires a pu conduire le fondateur de la géométrie grecque à la découverte de la loi des angles qui marque l'avènement décisif de la science abstraite dans le monde. Thalès en établissant que dans tout triangle la somme des angles est égale à deux angles droits formula la première loi scientifique abstraite que l'intelligence humaine parvint à dégager de la contemplation des phénomènes extérieurs. Le principe de la constance dans la variété et l'idée de succession sous sa forme mathématique de fonction s'y trouvent contenus.



Que signifie en effet la loi de Thalès, que parmi la variété de tous les triangles possibles une chose reste fixe : la somme des angles; c'est-à-dire, que si l'on désigne par α, β, γ, les angles quelconques d'un triangle on aura toujours

$$\alpha + \beta + \gamma = C$$

C étant une quantité constante, dont la valeur est deux angles droits.

Mais de cette formule il résulte immédiatement

$$\alpha = C - (\beta + \gamma)$$

ce qui veut dire : un angle quelconque est fonction de la somme des deux autres, de telle sorte que vous pouvez à coup sûr déterminer la valeur du troisième angle d'un triangle si vous connaissez celle des deux autres.

Considérons un triangle et prolongeons le côté C A par exemple, il nous suffira de nous rappeler que la somme des angles formé d'un même côté d'une droite autour d'un point est égale à deux droits pour déduire aussitôt de la loi de Thalès que l'angle extérieur B A X est égal à la somme des angles non adjacents. Cette proposition n'est au fond qu'une autre forme de la loi de Thalès, on peut l'énoncer ainsi. La somme des angles internes du côté du sommet qui forme une transversale quelconque avec les côtés d'un angle est égale à son supplément. Si l'on considère que l'aire du triangle est infiniment petite par rapport à l'aire comprise entre les côtés des angles, ce principe devient immédiatement évident. Auguste Comte suppose que c'est ainsi que la considération des aires a conduit Thalès à la découverte de sa première loi.

Je suis entré dans quelques détails sur ce point parce qu'il constitue le nœud de toute la géométrie euclidienne et que, historiquement, il est le premier exemple d'une application spontanée de la loi de continuité, origine et justification de la méthode infinitésimale.

Ce n'est pourtant pas ainsi que l'on a présenté ce principe. Les géomètres grecs qui élaboraient la science au milieu des sophistes et des rhéteurs de leur temps disposés à tout mettre en doute et à tout contester, durent étayer toutes leurs propositions de démonstrations d'une grande rigueur déductive. Mais comme toute déduction s'appuie sur quelque principe antérieur, il fallut bien admettre à la base de la géométrie des axiomes, des propositions dont la vérité était déclarée évidente d'elle-même. C'étaient tout simplement des données d'observation, des principes inductifs, fondement de toute construction spéculative.

On s'efforça naturellement pour réduire ces axiomes au

plus petit nombre possible, à quelques vérités simples telles que celle-ci par exemple, la partie est plus petite que le tout, etc. Mais en outre de ces axiomes on dut admettre un principe dont la démonstration déductive n'était donnée nulle part, c'est le fameux postulatum d'Euclide. Ne trouvant pas la démonstration de la loi de Thalès qui découle de la considération des aires suffisamment rigoureuse, et elle ne pouvait alors être regardée comme telle avant que les lois de l'induction n'eussent été dévoilées par l'évolution historique, on a cherché une preuve déductive que l'on demanda aux propriétés des parallèles. Alors il devenait nécessaire de mettre à la base de la théorie des parallèles le fameux postulatum, dont la démonstration a depuis été vainement cherchée par nombre de géomètres.

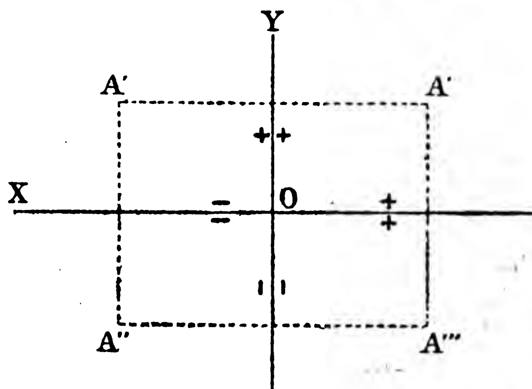
Auguste Comte, en coordonnant toute la théorie de la ligne droite par la loi de Thalès directement induite d'après la considération des aires, supprime le postulatum. Graduellement élaborée la loi des angles conduit successivement aux propriétés des parallèles et à la seconde loi de Thalès relative à la proportionnalité des côtés dans les triangles équiangles.

Après le pas décisif accompli par Thalès, les géomètres grecs abordèrent successivement l'étude des courbes les plus usuelles, le cercle d'abord, les sections coniques, la cissoïde, etc., et les surfaces correspondantes. Ils élaborèrent aussi les cubatures jusque et y compris la cubature de la sphère trouvée par Archimède grâce à une nouvelle et heureuse application de la loi de continuité (1). Leurs découvertes souvent précieuses restent cependant spéciales, les mêmes questions exigeant une élaboration nouvelle pour chaque cas jusqu'au jour où le grand Descartes apporta une méthode générale applicable aux cas quelconques. Depuis l'avènement de la géométrie abstraite, la révolution cartésienne fut le plus grand progrès accompli par la science positive.

A l'aide de cette considération qu'un point est entièrement

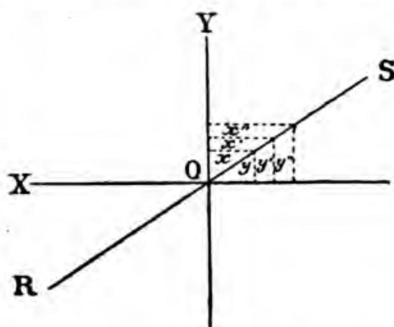
(1) V. Pierre Laffitte. *Les grands types de l'Humanité.* Pierre Leroux, éditeur

déterminé dans un plan si l'on donne ses distances à deux droites données, Descartes ramena d'abord les questions de position à des déterminations de grandeur. Or, comme la forme d'une courbe résulte nécessairement des positions successives d'un point qui la décrirait la loi de variation des distances de ce point à deux droites données, envisagées comme fonction d'une variable indépendante, constitue la représentation analytique de la courbe elle-même.



En effet que l'on nous donne les distances a et b d'un point à deux droites connues X et Y se rencontrant en O à angle droit. Nous n'aurons pour déterminer ce point qu'à prendre sur Y et à partir de O une distance égale à a et par ce point nous mènerons une perpendiculaire à Y. Comme nous pouvons compter la distance a soit au dessus soit au-dessous de O, nous aurons ainsi deux droites parallèles. Si maintenant nous prenons sur X à droite et à gauche de O la distance b, nous aurons deux autres parallèles qui couperont les premières en A, A', A'', et A''' et chacun de ces quatre points répondra à la question. Pour dissiper ce qui reste d'incertitude il suffira de convenir que l'on affèctera du signe + les distances comptées en un sens à partir de O, du signe — celles comptées en sens inverse. Les droites X et Y s'appellent les axes des coordonnées et les distances a et b sont les coordonnées du point A.

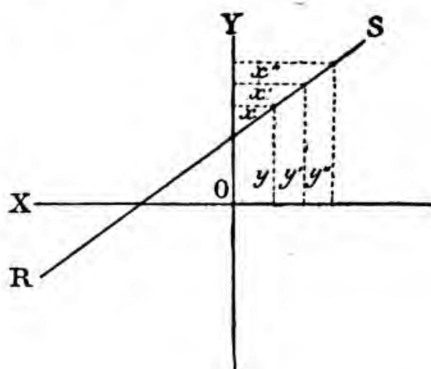
Supposons maintenant une ligne droite passant par O, origine des axes rectangulaires X et Y. Les positions succes-



sives d'un point qui la décrirait en se déplaçant de O vers S seront déterminées par les couples de coordonnées x, y; x', y'; x'', y''; etc., or le rapport $\frac{y}{x}$ sera évidemment l'expression de la courbe car il est la conséquence de sa forme. Dans le cas de la droite une simple considération de triangles semblables fait voir que ce rapport est constant, on a donc pour l'équation de cette ligne

$$y = a\,x$$

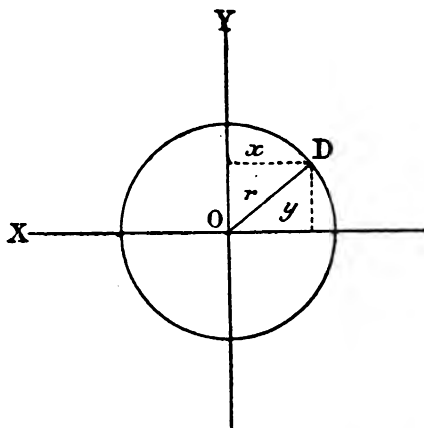
Nous avons pris une droite passant à l'origine des axes' considérons une droite dans une position quelconque.



Le côté y devient $y - b$ dans les triangles semblables de tout à l'heure, nous aurons donc

$$\frac{y-b}{x} = a \text{ ou } y = a\,x + b$$

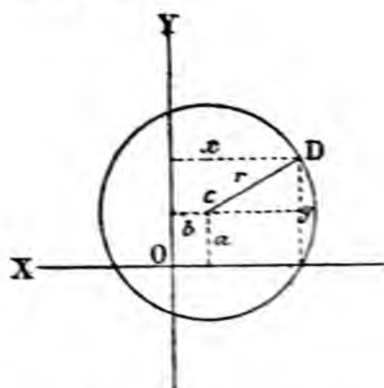
Ce qui est la formule générale des équations du premier degré à deux variables. Toute droite est donc représentée par une équation du premier degré à deux variables et toute équation du premier degré à deux variables représente une droite dans le système de coordonnées rectilignes rectangulaires



Supposons maintenant un cercle dont le centre se trouve en O, origine des axes. Le triangle rectangle O M D nous donne immédiatement l'équation

$$y^2 + x^2 = r^2$$

Considérons le cas général.



Le centre du cercle se trouvant en un point quelconque les côtés du triangle rectangle deviennent

$$y - a \text{ et } x - b$$

a et b, étant les coordonnées du point R et l'on a, dès lors, pour l'équation générale du cercle

$$(y - a)^2 + (x - b)^2 = r^2$$

ou $$y^2 + x^2 - 2\,a\,x - 2\,b\,y = r^2 - a^2 - b^2$$

Ces exemples très simples suffisent à faire nettement comprendre comment on peut concevoir que toute courbe plane quelconque est nécessairement représentée par une équation à deux variables et réciproquement. Il en résulte que tous les problèmes que l'on peut se poser sur les courbes doivent répondre à des questions algébriques sur les équations qui les représentent. Or, ces dernières comportant des solutions nécessairement uniformes pour les mêmes classes d'équations au lieu d'avoir désormais à résoudre chaque problème à l'aide de méthodes spéciales, il devenait possible de les traiter par des procédés généraux communs à tous les cas.

Ainsi, par exemple, il est facile de s'apercevoir que toute équation pouvant être immédiatement construite dès que ses constantes arbitraires reçoivent une valeur fixe le nombre de

ces constantes est au moins égal à celui des points déterminants de la courbe quand on considère l'équation la plus générale. L'équation générale de la ligne droite que nous venons de trouver a, en effet, deux constantes arbitraires conformément à ce que nous apprend la géométrie élémentaire sur le nombre de points déterminants de cette ligne. L'équation générale du cercle nous offre aussi une autre vérification de la correspondance entre le nombre de constantes arbitraires et celui des points déterminants. Ainsi donc il suffit du dénombrement des constantes arbitraires de l'équation la plus générale d'une courbe pour avoir aussitôt une première notion sur les points déterminants. En poursuivant l'examen de la corrélation nécessaire entre la fonction analytique et la ligne qui en est la peinture, il nous serait facile d'établir que le nombre des points déterminants de toute courbe est égal au nombre de constantes arbitraires ou au nombre de termes distincts de son équation en prenant dans chaque cas le plus petit des deux chiffres.

On conçoit de même que les questions relatives aux diamètres, aux centres, aux tangentes, aux quadratures et aux cubatures se réduisent également à des opérations analytiques dont l'exécution peut devenir quelquefois très difficile, mais dont le principe général devient nécessairement uniforme et peut être établi une fois pour toutes les courbes ou pour toutes les surfaces quelconques.

Aussi à partir de la rénovation cartésienne, les géomètres s'appliquèrent à perfectionner le calcul des fonctions pour lui permettre de fournir la solution des problèmes géométriques beaucoup plus qu'à la découverte de nouvelles courbes devenue dès lors sans importance. Il importe cependant de reconnaître que la conception de Descartes ne saurait en aucune manière dispenser du préambule élémentaire consacré surtout à l'étude de la ligne droite et du cercle, les aires, les surfaces et les volumes correspondants. Il serait illusoire de supposer que la systématisation cartésienne peut se passer de toute étude directe de la forme car l'élaboration analytique n'est possible si elle ne repose au contraire sur cette base nécessaire.

L'étude analytique d'aucune forme suscitée par la pratique ou par la spéculation géométrique ne devient possible sans une certaine élaboration directe de ses propriétés au moins jusqu'à l'établissement de son équation générale dans un système usuel de coordonnées, point de départ indispensable de toute application des méthodes algébriques.

Ainsi donc tout en permettant de réduire au minimum le préambule spécial la fondation de la géométrie générale ne le supprime pas. Cette création de l'esprit abstrait a cependant rendu possible une systématisation des études géométriques qui ne pouvait être conçue ni même seulement tentée avant. A vrai dire, Descartes ne donna jamais que le procédé des coordonnées planes, les cas les plus simples des courbes à double courbure. Il était réservé à Clairault d'étendre le principe cartésien aux courbes à double courbure et aux surfaces.

Il est au moins curieux que le savant qui compléta la rénovation cartésienne de la géométrie, en l'appliquant aux surfaces quelconques et aux lignes que l'on y peut tracer, fût le premier qui tenta une systématisation didactique du préambule spécial.

II

L'ŒUVRE DE CLAIRAULT

Avant de poursuivre, il me faut maintenant vous donner quelques renseignements biographiques sur l'auteur des *Eléments de géométrie*.

Clairault est né à Paris en 1713, il y est mort en 1765. Fils d'un professeur de mathématiques, il fut initié de bonne heure sous la direction paternelle dans la science qui devait l'illustrer. Agé à peine de douze ans, il lisait déjà le *Traité des infiniment petits* de l'Hôpital. Son père lui avait

appris les lettres de l'alphabet sur les *Eléments d'Euclide*, excitant ainsi chez le jeune Clairault le désir de comprendre le sens de ses figures auxquelles sa curiosité d'enfant l'attachait. Il n'avait pas encore dépassé sa treizième année quand il présenta à l'Académie des sciences un *Mémoire* sur quatre courbes qu'il avait découvertes. On peut lire ce travail dans le tome quatrième des *Miscellanea Berolinensia*.

Son mérite est tel que l'Académie sollicite et obtient pour lui du roi qu'il soit dérogé à la règle qui impose aux candidats d'être âgés de 20 ans au moins pour que la docte assemblée les puisse accueillir. Jamais plus pareil fait ne se renouvela. Clairault est le seul savant qui ait été admis à l'Académie des sciences à l'âge de 18 ans. Il offre donc l'exemple le plus extraordinaire et le plus authentique de précocité qui fût jamais constaté. Pascal dont on raconte qu'il a retrouvé les théorèmes des premiers livres des *Eléments d'Euclide* à l'âge de 15 ans ne peut pas être comparé à Clairault. Outre que le fait n'est pas avéré pour celui-là on ne peut s'empêcher de reconnaître que le mémoire présenté par celui-ci à l'Académie en 1726 ne constitue un document bien supérieur de sa maturité spéculative que la reconstruction même réelle de quelques théorèmes de géométrie élémentaire.

C'est en 1731 que Clairault publia ses *Recherches sur les courbes à double courbure*. Par ce mémoire, la rénovation cartésienne se trouva enfin étendue à tous les cas. Descartes n'avait envisagé que les courbes que l'on peut tracer sur le plan et quelques courbes à double courbure élaborées sous la forme la plus simple. Clairault généralise le problème. « Les courbes dont je traite dans cet ouvrage, dit-il, dans l'introduction, sont celles qui ne se peuvent décrire que sur la surface des solides, telles que seraient par exemple celles que l'on formerait en faisant tourner un compas sur la surface d'un cylindre ou de telle autre surface courbe que l'on voudra ». Il y donne la théorie générale des coordonnées dans l'espace.

Nous avons vu comment on pouvait rapporter la position d'un point sur un plan à ses distances à deux lignes droites. De même un point est complètement déterminé dans l'espace

si l'on donne ses distances à trois plans donnés. Ces trois distances étant conçues comme liées entre elles quand le point est assujetti à se déplacer sur une surface il en résulte que $f(x, y, z)$ deviendra ainsi la représentation analytique de la surface elle-même. Donc de même que les équations à deux variables expriment algébriquement les lignes, celles à trois variables correspondent aux surfaces. Par conséquent les problèmes relatifs à cet ordre de formes peuvent recevoir aussi des solutions analytiques.

Clairault fut donc le continuateur de l'œuvre de Descartes qu'il a complétée, mais son grand rôle dans l'histoire des sciences est d'avoir été le principal constructeur de la mécanique céleste. A cet égard je ne puis que signaler ses principaux mémoires : la *Théorie de la figure de la terre* publiée en 1743 où il s'applique à déterminer la forme de notre planète; la *Théorie de la lune déduite du seul principe de l'attraction* (1743) où il étudie le fameux problème des trois corps et qui soulèva au sein de l'Académie une vive et superficielle critique de la part de Buffon. On doit mentionner aussi ses travaux dans la commission qui se rendit en Laponie pour la mesure du méridien.

Il passa une grande partie de sa vie dans sa retraite du Mont-Valérien. C'est là que la célèbre marquise du Châtelet venait le trouver pour lui demander des leçons de mathématique. De ce commerce sont nés les traités élémentaires placés dans la Bibliothèque positive par Auguste Comte : les *Eléments de géométrie* et les *Eléments d'algèbre*.

Une des choses qui, du vivant de Clairault, contribua le plus à la réputation mondaine dont il jouit fut sa prédiction au sujet de la comète de Halley. Ses travaux de mécanique céleste l'ayant amené à étudier le retour de ces astres, il fixa au commencement du mois de mai 1753 l'apparition de la comète à laquelle Halley avait attaché son nom. Elle fut exacte au rendez-vous.

Tous les travaux de Clairault portent la marque d'un esprit philosophique élevé allié à une scrupuleuse préoccupation de la rigueur mathématique. Les généralisations puissantes ne l'empêchaient pas de poursuivre les questions qu'il

abordait dans les détails les plus arides sans se laisser rebuter. Tel fut le savant. « Ajoutons, dit un contemporain, que sur les matières les plus étrangères aux travaux qui remplirent toute sa vie il avait le goût le plus fin et le tact le plus sûr ; que, s'il critiquait peu et toujours avec douceur, il applaudissait toujours à propos et que son approbation dont il n'était pas prodigue ni avare était en tout genre un prix très flatteur » (1).

Clairault ne se maria pas et semble avoir vécu exclusivement pour la science. Ses biographes racontent qu'il mourut à la suite d'une indigestion, provoquée par un dîner en ville un peu plus copieux, chose à laquelle il n'était point habitué. Bossut le représente cependant dans son *Histoire des mathématiques* comme un homme du monde, très répandu dans les salons académiques.

III

LES ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE

C'est par une judicieuse application de la méthode historique dans l'exposition didactique que se recommandent les deux ouvrages élémentaires de Clairault qui font partie de la Bibliothèque positive. Les *Éléments de géométrie* qui, comme le titre l'indique, sont une tentative de systématisation du préambule spécial indispensable à toute instruction géométrique, même après la rénovation cartésienne, sont surtout remarquables à ce point de vue.

Le seul livre didactique que les anciens nous aient légué en géométrie, *les Éléments d'Euclide* ne sont qu'une consciencieuse compilation où l'on s'est appliqué à démontrer un à un chaque théorème en cachant soigneusement le moindre vestige de la méthode d'invention par crainte des sophistes. Au lieu de s'astreindre à l'ordre de la découverte de ces pro-

(1) *Journal des Savants*, avril 1766, p. 194.

positions ou de leur enchaînement, on chercha plutôt à les présenter isolément et presque comme autant de principes indépendants de façon à ce que si un d'eux était démoli l'édifice entier ne s'écroulât point.

Tant que la géométrie était restée spéciale il ne saurait d'ailleurs y avoir d'autre systématisation que celle qui résultait spontanément de la séparation des formes elles-mêmes. On était ainsi conduit à commencer par les lignes et les surfaces les plus simples sans prendre d'ailleurs aucun vrai principe général de coordination à l'égard de ces différentes théories, les unes par rapport aux autres ni même dans le domaine de chacune d'elles à l'égard des propositions qui les constituent.

Avant Clairault on ne produisit guère d'autre livre élementaire que la *Compilation d'Euclide*. Quelques professeurs avaient essayé des remaniements de cet ouvrage, mais ils se sont bornés à des changements sans grande importance dans l'ordre des théorèmes, ou à des suppressions encore plus anodines. Tels sont par exemple les *Eléments d'Euclide* par le père Mallet Deschales, traduits en français par Ozanam, les Eléments arrangés par Audierne, et même les *Eléments de géométrie* de l'anglais Simpson qui eurent une certaine vogue au XVIII[e] siècle. Dans tous ces livres les définitions sont présentées en grand nombre dès le début et les principes de la science exposés sans enchaînement logique. Une seule préoccupation semble avoir présidé à leur rédaction, la rigueur des démonstrations.

Tout autre est la méthode de Clairault. « Il suit, dit l'au-« teur de l'*Eloge*, la marche que les hommes ont suivie dans « l'invention de cette science et l'enseigne moins à ses élèves « qu'il ne la leur fait inventer » (1). Voici d'ailleurs comment Clairault expose lui-même le plan qu'il a suivi : « J'ai pensé « que cette science comme toutes les autres devait s'être « formée par degrés, que c'était vraisemblablement quelque « besoin qui avait fait faire les premiers pas et que ces pre-« miers pas ne pouvaient pas être hors de la portée des com-

(1) *Eloge de Clairault.* Comptes-rendus, 1765, p. 152.

« mençants, puisque c'étaient des commençants qui les
« avaient faits.

« Prévenu de cette idée, je me suis proposé de remonter à « ce qui pouvait avoir donné naissance à la géométrie, et j'ai « tâché d'en développer les principes par une méthode assez « naturelle pour être supposée la même que celle des pre- « miers inventeurs, observant seulement d'éviter toutes les « fausses tentatives qu'ils ont successivement dû faire. »

C'est donc l'application de la méthode historique à l'enseignement mathématique. Clairault obéit à cette pensée que l'individu reproduit l'espèce en raccourci. Il exagère même à cet égard. Il s'attache trop à la considération de la mesure des terrains nécessaire à donner un stimulant aux premières recherches géométriques. Il sacrifie ainsi trop l'ordre logique qui impose de commencer toute étude systématique de la forme par la ligne.

La première édition des *Éléments* de Clairault parut en 1741. Cet ouvrage eut deux autres éditions du vivant de l'auteur, l'une en 1753, l'autre en 1765. Elles sont en tout conformes entièrement à la première. De nos jours, il a été fait deux autres éditions, une, due à M. Saigey, chez Hachette, en 1861, et une autre chez Delalain, en 1853.

Voyons maintenant comment Clairault concevait l'avènement de la géométrie et son évolution qui, d'après le plan qu'il s'était tracé, devait diriger la rédaction de son ouvrage.

« La mesure des terrains, dit-il, m'a paru ce qu'il y avait « de plus propre à faire naître les premières propositions de « géométrie et c'est en effet l'origine de cette science puisque « géométrie signifie *mesure de terrain*. Quelques auteurs « prétendent que les Egyptiens, voyant continuellement les « bornes de leurs héritages détruites par les débordements « du Nil, jetèrent les premiers fondements de la géomé- « trie en cherchant les moyens de s'assurer exactement de « l'étendue et de la figure de leurs domaines. Mais quand on « ne se rapporterait pas à ces auteurs du moins ne saurait-on « douter que dès les premiers temps les hommes n'aient « cherché des méthodes pour mesurer et pour partager leurs « terres. Voulant dans la suite perfectionner ces méthodes

« les recherches particulières les conduisirent peu à peu à « des recherches générales, et s'étant enfin proposé de con- « naître le rapport exact de toutes sortes de grandeurs ils « formèrent une science d'un objet beaucoup plus vaste que « celui qu'ils avaient d'abord embrassé, à laquelle ils con- « servèrent cependant le nom qu'ils lui avaient donné dans « son origine. »

« Afin de suivre dans cet ouvrage une route semblable à « celle des inventeurs, je m'attache d'abord à faire découvrir « aux commençants les principes dont peut dépendre la « simple mesure des terrains et des distances accessibles ou « inaccessibles, etc. De là, je passe à d'autres recherches qui « ont une telle analogie avec les premières que la curiosité « naturelle à tous les hommes les porte à s'y arrêter et, justi- « fiant ensuite cette curiosité par quelques applications utiles, « je parviens à faire parcourir tout ce que la géométrie élé- « mentaire a de plus intéressant.

« On ne saurait disconvenir, ce me semble, que cette mé- « thode ne soit au moins propre à encourager ceux qui « pourraient être rebutés par la recherche des vérités géo- « métriques semées d'applications; mais j'espère qu'elle « aura encore une utilité plus importante, c'est qu'elle « accoutumera l'esprit à chercher et à découvrir, car j'évite « avec soin de donner aucune proposition sous la forme de « théorème, c'est-à-dire de ces propositions où l'on démontre « que telle vérité est, sans faire voir comment on est par- « venu à la découvrir.

« Si les premiers auteurs de mathématiques ont présenté « leurs découvertes en théorèmes, c'a été, sans doute, pour « donner un air plus merveilleux à leurs productions, ou « pour éviter la peine de reprendre la suite des idées qui les « avaient conduits dans leurs recherches. Quoi qu'il en soit, « il m'a paru beaucoup plus à propos d'occuper continuelle- « ment mes lecteurs à résoudre des problèmes, c'est-à-dire à « chercher les moyens de faire quelques opérations ou de « découvrir quelque vérité inconnue en déterminant le « rapport qui est entre des grandeurs données et des gran- « deurs inconnues qu'on se propose de trouver. En suivant

« cette voie, les commençants aperçoivent à chaque pas « qu'on leur fait faire la raison qui détermina l'inventeur et « par là ils peuvent acquérir l'esprit d'invention. »

On doit voir dans ces paroles de Clairault la perception implicite de ces deux grandes vérités dégagées finalement à l'état explicite par Auguste Comte. La géométrie est une science naturelle reposant sur l'observation, comme toute science humaine. Elle constitue comme partie de la mathématique un chapitre de la logique universelle.

Les conclusions que Clairault expose sur l'esprit d'invention et sur les origines de la géométrie montrent aussi la connexité de ce double point de vue, car reconnaître les bases inductives de la science de l'étendue est du même coup admettre son aptitude à exercer la faculté inductive.

Préoccupé de suivre, dans son exposition, la marche des inventeurs, Clairault aborde de suite la mesure des aires, après avoir posé en passant quelques principes sur la nature de la ligne droite. Il faut le louer d'avoir bien mis en évidence le but propre de la géométrie, qui est la mesure de l'étendue, mais il ne fait pas assez voir que cette mesure ne doit être jamais conçue comme directe, même à l'égard de la ligne droite.

Il sent bien la nécessité logique de commencer par les lignes l'étude de la forme, quand il débute par ces paroles : « Ce qu'il semble qu'on a dû mesurer d'abord ce sont les largeurs et les distances. » Mais il est trop préoccupé par la crainte de s'écarter de la marche historique, et il revient aussitôt à la mesure du rectangle après quelques notions sommaires sur les perpendiculaires.

Le premier chapitre des *Eléments* traite donc des moyens qu'il était le plus naturel d'employer pour parvenir à la mesure dés terrains. Ce n'est qu'après avoir épuisé ce sujet que Clairault consacre son second chapitre à la méthode géométrique de comparer les figures rectilignes, ce qui constitue la plus grande partie de la théorie de la ligne droite. « Si on a fait attention à ce que nous avons dit pour montrer comment on est parvenu à mesurer les terrains on a dû reconnaître, dit-il, que les positions des lignes les unes à l'égard des autres fournissaient des remarques dignes d'attention par

elles-mêmes indépendamment de l'utilité dont elles pouvaient être dans la pratique ; et il est à présumer que ces remarques ont engagé les premiers géomètres à pousser plus loin leurs découvertes; car ce ne sont pas seulement les besoins qui déterminent les hommes, la curiosité est souvent un aussi grand motif pour exciter leurs recherches » (1).

Les chapitres suivants portent sur la mesure des figures circulaires et leurs propriétés, sur la manière de mesurer les solides et leurs surfaces, mais Clairault ne donne que la mesure du cylindre, du carré et de la sphère.

En général il s'attache beaucoup plus à la filiation des principes qu'à leur démonstration rigoureuse. Nous savons que c'est là la règle didactique recommandée par Auguste Comte dans sa *Synthèse subjective*. Clairault montre même quelque complaisance à s'y soumettre, et présentant les critiques il prend soin de dire dans sa préface. « On me reprochera peut-être en quelques endroits de ces *Eléments* de m'en rapporter trop au témoignage des yeux et de ne m'attacher pas assez à l'exactitude rigoureuse des démonstrations. Je prie ceux qui pourraient me faire un pareil reproche d'observer que je ne passe légèrement que sur des propositions dont la vérification se découvre pour peu qu'on y fasse attention. J'en use de la sorte surtout dans les commencements où il se rencontre plus souvent des propositions de ce genre parce que j'ai remarqué que ceux qui avaient des dispositions à la géométrie se plaisaient à exercer un peu leur esprit et qu'au contraire ils se rebutaient lorsqu'on les accablait de démonstrations pour ainsi dire inutiles. »

La régénération de l'enseignement mathématique tentée par Clairault est restée sans grande influence. Et il faut venir jusqu'à Auguste Comte pour trouver une systématisation plus complète et plus large de la géométrie élementaire. Les *Eléments de géométrie* de Clairault sont en effet le seul modèle didactique qui soit à signaler dans cette branche de la science. Ni avant ni après l'époque où ils furent écrits

(1) Clairault. *Eléments de Géométrie*, pag. 72-74.

on ne trouve rien qui puisse seulement leur être comparé. A tous les titres et, malgré les lacunes inévitables que j'ai essayé de vous signaler, ils méritent donc de rester éternellement dans cette collection de chefs-d'œuvre instituée par Auguste Comte sous le nom de Bibliothèque positiviste. Ils constituent et ils constitueront toujours la meilleure initiation au préambule spécial de la géométrie.

OSCAR D'ARAUJO.

BULLETIN D'ANGLETERRE

I. — SOCIÉTÉ POSITIVISTE DE NEWTON HALL

(FLEUR DE LIS COURT, FETTER LANE E. C. LONDON)

SACREMENT DE LA PRÉSENTATION

Le 8 Charlemagne 103, M. Frédéric Harrison a conféré le *Sacrement de la Présentation* au fils de M. Bockett (*Olivier-Frédéric*), à celui de M. Askew *(Herbert-Royston)* et à la fille de M. Hember (*Maude-Ethel*). Il a prononcé le discours suivant (1) :

Au nom de l'Humanité !
Ordre et Progrès. Vivre pour autrui.
L'amour pour principe.
L'ordre pour base.
Le progrès pour but.

Par ces paroles nous reconnaissons que le but de notre vie doit être le respect pour autrui, d'abord pour notre famille et nos proches, puis pour nos concitoyens, et enfin pour la race humaine tout entière.

Puissions-nous tous apprendre à vivre pour autrui, car c'est la seule manière de vivre réellement et, en vérité, vivre pour autrui et non pour soi est notre vrai bonheur en même temps que notre devoir pur et simple !

Mais pour bien vivre il faut connaître le monde dans lequel nous vivons, la société humaine dont nous sommes les enfants et les membres; il faut aussi connaître l'esprit et le cœur des hommes.

Notre vrai but est de marcher toujours vers un état meilleur, vers un sentiment plus vrai de nos devoirs individuels et, pour

(1) Traduction par Madame de C. et M. Paul Descours.

l'ensemble de notre espèce, vers un mode de vie collective plus parfait.

Puissions-nous journellement croître en affection, cultiver en nous l'esprit de bonté, de vénération, d'attachement! Cherchons à connaître tout ce qui est nécessaire pour accomplir nos devoirs avec plus de constance, de sagesse et d'utilité; reconnaissons notre petitesse et notre insuffisance individuelle et ayons une confiance sincère dans ce pouvoir glorieux que nous avons le bonheur d'aimer et de sentir.

Nous croyons en l'Humanité qui nous représente à la fois le Passé, le Présent et l'Avenir de l'homme; elle est la source des trésors que nous possédons, notre protectrice, notre consolatrice quand le mal nous menace; elle est le but de nos travaux et de nos espérances.

Et nous, qui sommes rassemblés ici, aujourd'hui, réglons notre vie à la fois privée et publique d'après les lumières de cette Providence toujours vigilante. Que sa pensée nous console, nous dirige et nous inspire, qu'elle nous entoure jour et nuit, qu'elle ait part à tout ce que nous faisons et sentons, et qu'elle soit avec nous à l'heure de notre mort!

M. Harrison s'adresse ensuite à chacun des parents et leur dit :

« Vous présentez cet enfant aujourd'hui avec la volonté de le (ou la) consacrer à une vie utile; vous promettez de l'élever de manière qu'il (ou elle) devienne un serviteur de l'Humanité! »

R. — « Nous le promettons. »

S'adressant au parrain et à la marraine il leur dit à chacun :

« Vous, qui êtes parrain et marraine de cet enfant, promettez d'aider de tout votre pouvoir ses parents dans l'accomplissement de leur devoir. »

R. — « Nous le promettons. »

Au nom de ceux qui sont ici présents, au nom de ceux qui partagent notre foi et de tous ceux qui pensent et agissent avec nous, je prends acte de ces promesses et je reçois ces enfants comme membres de notre société; espérons qu'ils deviendront de bons et dignes serviteurs de l'Humanité par la pensée, par le cœur et par les actes.

Puisse la foi en l'Humanité nous apprendre à bien vivre! Puisse l'espoir en l'Humanité nous fortifier dans nos épreuves! Puisse le zèle pour l'Humanité remplir nos cœurs et nous donner la paix intérieure avec nous-mêmes et la paix avec tous les hommes!

Nous sommes réunis en ce jour pour prendre part au premier, au plus simple et au plus universel de tous les rites de notre foi positive. Ce rite appartient, d'ailleurs, à toutes les croyances, on peut même dire à toute société organisée. Toutes les communautés d'êtres humains qui vivent sur la planète ou dont l'histoire garde trace, même les groupes grossiers des chasseurs ou des pasteurs sauvages, possèdent quelque procédé formel pour fêter la naissance d'un membre nouveau dans leur société et l'accueillir avec de bienveillantes pensées d'espérance et avec de bons souhaits. Notre réunion n'offre rien de particulier ou de spécial; nous n'introduisons aucune innovation, nous n'imitons aucune forme empruntée à une société théologique ou simplement religieuse. L'acte que nous accomplissons est aussi ancien que la société humaine, aussi répandu et aussi universel que le sentiment de la fraternité dans la nature humaine.

Nous nous réunissons donc afin que les parents de ces petits enfants puissent, devant nous, représentants du grand public dont nous faisons tous partie, présenter ces enfants comme de nouveaux et tendres rejetons et pupilles de la nation anglaise et de notre race humaine, afin que les parents nous prient de les accepter pour nôtres, de les accueillir de nos bons souhaits et de les assister; et que ces mêmes parents s'engagent devant leurs amis et leurs voisins, leurs frères et leurs sœurs, à remplir leurs devoirs envers leurs enfants et déclarent leur intention de les élever de telle sorte qu'ils marchent dans la voie de l'honnêteté et de l'utile pendant leur vie entière.

Ce rite est un de ceux auxquels notre maître Auguste Comte a donné le nom de *Sacrement*. Il n'a pas voulu entendre par là une vertu surnaturelle, mais une consécration réelle des grandes époques de notre vie. Cette consécration résulte, d'une part, d'une résolution virile prise devant un public d'amis et de compagnons, et, de la part des assistants, de l'expression de la sympathie formelle envers ceux qui se trouvent arrivés à un des points critiques de leur vie. Le mot sacrement n'est point exclusivement catholique, et son origine ne le rattache nullement à des prêtres ou à des églises. C'est un vieux mot romain (nous l'avons déjà vu), et il signifie le vœu ou la promesse solennelle que le soldat faisait en présence de l'armée et de ses chefs, d'accomplir en homme ses devoirs et d'être fidèle à son drapeau. Auguste Comte prévit qu'un jour toute la vie humaine serait consciemment et noblement vouée à des devoirs sociaux et acceptée selon un sentiment viril publiquement reconnu, et que toutes les grandes époques déci-

sives de la vie humaine seraient consacrées par une promesse solennelle faite en présence de la communauté et reconnue par elle comme un engagement réel et sincère.

La naissance d'un enfant, le commencement de son éducation régulière, son initiation à la vie active, le mariage, le choix d'une profession, la maturité de nos facultés, la fin de la carrière active, l'enterrement et l'honneur rendu à ceux qui doivent vivre dans notre mémoire, chacune de ces époques sera, dans l'avenir, consacrée par une cérémonie solennelle appropriée.

Le but de tous ces actes commémoratifs, de ces sacrements — la signification de ce mot sacrement n'est pas autre — est de nous rappeler que chacune des grandes étapes de notre existence individuelle se lie étroitement, heure par heure, à l'existence sociale beaucoup plus étendue; qu'à chaque instant de notre vie, nous dépendons de la grande force de l'Humanité collective qui nous enveloppe comme l'atmosphère et que la vie utile et heureuse doit se trouver dans le service de l'Humanité.

Nous appelons la foi qui nous unit *Foi positive*, parce que nous pensons que la science positive a démontré que l'individu est impuissant et misérable sans la société, et nous lui donnons le nom de *religion de l'Humanité* parce que nous sentons qu'une pureté et une stabilité vraiment religieuse peuvent être données à la vie en rapportant constamment nos pensées, nos actes et nos sentiments à l'ensemble de l'Humanité. D'un côté, cette foi est une vérité solidement établie; de l'autre, elle ennoblit l'ensemble de nos sentiments et de notre conduite. L'histoire du progrès continuel et régulier de cette grande puissance est l'histoire même de la civilisation.

Nous nions, sans doute, que l'ensemble de la civilisation humaine manifeste la bonté absolue ou la toute-puissance; nous ne fermons pas les yeux sur les faiblesses, les dérèglements et les vices qui nous entourent; mais nous voyons que la puissance de l'Humanité collective est relativement le plus grand objet qu'embrassent réellement notre pensée et notre connaissance. Elle est supérieure à chacun de nous par sa permanence et son immortalité autant que par sa force, sa science, sa sagesse et sa bienfaisance. Si l'univers renferme des puissances supérieures, ni la science, ni la tradition ne nous ont, jusqu'à présent, révélé leur existence, leurs lois ou leur volonté. Notre raison nous dit que l'Humanité est une providence vivante pour chacun de nous. Ce que nous avons à faire pour nous pénétrer de la religion de

l'Humanité est de confesser cette vérité, de lui rendre hommage consciemment dans nos cœurs et par l'ensemble de notre vie.

Il est donc très naturel que ceux qui ont cette foi reconnaissent par quelque cérémonie simple l'entrée dans notre communauté d'une vie nouvelle. Cette vie dépend d'heure en heure des soins et de l'amour des autres; elle peut produire des résultats incommensurables en bien ou en mal dans l'avenir; elle doit être d'une immense importance, d'une importance capitale pour quelques-uns d'entre nous; et pour les parents, au moins, elle signifie tout ce qu'ils peuvent imaginer de malheur ou de bonheur. Je le répète, il est très naturel que la société soit représentée ici et qu'elle reconnaisse l'intérêt qu'elle prend à l'évènement, ses espérances, ses responsabilités et l'importance qu'elle attache en bien ou en mal à ce nouveau membre.

Ainsi, dans une rude tribu de chasseurs, le père, en présence de ses compagnons, reconnaît son enfant, confiant dans la pensée qu'il deviendra un brave. Ainsi, en Grèce et à Rome, le père prenait dans ses bras l'enfant qu'il reconnaissait comme digne de porter un jour les armes pour la République. Ainsi les Juifs, les Musulmans, les Bouddhistes, les Chinois ont tous eu la coutume d'assembler autour d'eux leurs voisins et de célébrer la naissance d'un enfant dans la famille. Je sais qu'à l'heure actuelle la mode est d'affirmer que le monde a dépassé l'âge des cérémonies et des rites, et de penser que dans l'avenir les hommes et les femmes, obéissant à la raison, travailleront sans célébrations publiques d'aucune sorte, sans signe distinctif entre un jour et un autre, et qu'ils se passeront aussi bien des formes civiles que des sacrements religieux.

Mais les choses se passent-elles ainsi ? N'est-ce pas plutôt le contraire qui est vrai ? Les sacrements et les rites des Eglises perdent assurément de plus en plus leur force et leur vertu pour beaucoup d'entre nous. Le caractère surnaturel et suprahumain de leurs promesses et de leurs demandes et, conséquemment, leur esprit antisocial ont aliéné les masses et profondément dégoûté les penseurs.

La nature humaine se révolte en nous quand on nous dit qu'un doux enfant est un objet de malédiction et qu'il ne peut être converti en enfant de Dieu qu'au moyen d'un rite. Une valeur mystique attribuée à quelques paroles ou à un geste; l'effet surnaturel de régénération censé produit sur l'enfant lui-même et la transformation magique qui se serait, croit-on, opérée dans son âme par une action purement mécanique, tout cela met les gens

sérieux en révolte contre les cérémonies extérieures quelconques. Et ils concluent que, dans un avenir plus sage, les époques successives de la vie passeront tranquillement et en silence, tout comme la journée devient le soir sans qu'on y fasse attention. Mais il n'est pas du tout exact que le monde semble disposé à abandonner le désir instinctif qu'éprouve l'homme social de marquer les grandes circonstances de la vie par une manifestation publique. Nous le voyons dans tout ce qui nous entoure, à la fois dans la vie quotidienne, commune ou individuelle. Lorsqu'un nouveau souverain commence à régner ou un nouveau parlement à s'assembler, ou lorsqu'une institution nouvelle est fondée, on ne croit vraiment le fait accompli que lorsqu'une cérémonie a été célébrée. Dans les pays monarchiques le couronnement du nouveau souverain est une partie essentielle de sa prise de possession. On inaugure toujours la Chambre des communes, les Cours de justice, les hôtels de ville, les musées, les bibliothèques, les écoles, par quelque cérémonie publique, et on dédie, en quelque sorte, au service public le local et l'œuvre qui s'y doit accomplir.

Chaque année, chaque session, chaque début de travaux, motive les plus fréquentes et les plus spontanées de nos réunions publiques. De même, l'ouverture d'une ligne de chemin de fer, d'une exposition industrielle, le lancement d'un navire, la présentation au régiment du drapeau qui est son symbole en temps de paix et son point de ralliement à la guerre, partout où l'homme se prépare à accomplir un travail collectif, c'est la coutume — aujourd'hui comme à l'aurore de la vie civilisée — de célébrer ce jour par une cérémonie. Il y a plutôt danger qu'on nous fatigue par la multiplicité monotone de ces cérémonies où l'on convoque les grands de la terre, princes, princesses, ministres, fonctionnaires, à débiter des lieux communs et des banalités démodées. Il n'y a certes aucune tendance à se dispenser de cérémonies. Si elles sont si souvent vides et dépourvues de signification, c'est parce que l'on ne sait plus voir leur haute importance sociale et parce que les théologies ont trop bien réussi à mettre ces faits de la vie réelle en dehors de la religion, telle qu'elles la comprennent.

Et ne célèbre-t-on pas les époques mémorables de la vie privée, de la vie de famille ? Pas plus que nos pères, nous ne négligeons les fêtes de nos enfants, l'anniversaire des noces de nos parents, le commencement d'une nouvelle année, l'entrée dans une nou-

velle maison, le retour d'un parent absent, et bien d'autres incidents de notre vie domestique et sociale.

Le monde sera un triste séjour lorsqu'on défendra aux enfants de chômer un jour de naissance, lorsqu'un fils reviendra au foyer, que la famille se fixera en un nouveau domicile sans marquer ce jour d'une réjouissance; lorsqu'on ne rappellera plus le souvenir d'un certain jour par un petit présent; lorsque nul ami, nul voisin ne viendra nous souhaiter le bonheur; lorsque les chants, les danses, les repas en commun cesseront d'être permis; lorsque nulle bonne parole ne sera entendue au jour marqué; lorsque nous tournerons comme la bête de somme la roue du moulin et que nos jours s'écouleront tristement comme le train de chemin de fer sous un tunnel. La nature humaine proteste contre ce millenium des Tartuffe.

Si une nouvelle époque de la vie ou la dédicace d'un édifice est une occasion de célébration publique, laissera-t-on passer sans un signe l'ouverture d'une nouvelle vie, l'entrée d'un nouvel être dans la société ? Nous qui nous réjouissons lorsqu'on construit un nouvel hôtel de ville ou un nouveau musée, et lorsqu'on baptise un navire ou une cloche, nous passerons-nous de célébrer l'avènement d'un nouvel enfant dans notre famille, la naissance d'un nouvel être dans le monde? Que sont les bâtiments publics ou les musées quant à la beauté et à la valeur sympathique comparés à un enfant, avec toutes les promesses et les possibilités infinies de mérite et de dignité humaine qui sont en lui ; avec son pouvoir de nous donner et de recevoir de nous la joie et la douleur ? Nous trouverions trop dur de supprimer les fêtes d'anniversaires et nous ne célébrerions pas la naissance dont l'anniversaire n'est que l'écho ! Nous qui avons des fêtes de famille pour les différentes phases de la vie, nous n'aurions pas un mot sérieux ou religieux pour exprimer la majesté de la vie elle-même!

Si nos cérémonies publiques et privées sont bien souvent vides, de pure forme et dépourvues d'esprit religieux, cela tient à ce que les religions de types surnaturels n'ont cure de notre vie toute terrestre et s'appliquent à confiner la vie religieuse dans les régions du non-réel et des visions chimériques et fantastiques. La conception de l'Humanité, la religion du démontrable et du réel, nous offre le terrain stable où s'unissent nos deux tendances ; la religion et la vie s'y rangent au même plan. Nos joies domestiques et notre vie quotidienne complète, activité, sentiment et pensée, redeviennent aptes à prendre un sens noble et véritablement religieux ; en même temps que nos habitudes

religieuses et nos croyances sont devenues tout aussi parfaitement rationnelles que les pratiques de notre existence sociale et que les enseignements de la science.

Aujourd'hui trois pères et mères de famille présentent leurs jeunes enfants à notre communauté, devant leurs voisins et amis et devant ceux qui se sont chargés de les suppléer eux-mêmes au besoin, et de garantir l'accomplissement des devoirs paternels et maternels. Ils sont venus ici déclarer qu'ils acceptent leurs devoirs de parents, et qu'ils sollicitent le bon vouloir et l'aide de la Communauté. C'est là le premier et le plus simple, peut-être le plus ordinaire des rites de notre vie. L'accident ou la nécessité peut empêcher un grand nombre d'entre nous de consacrer les autres événements de la vie; même la mort, inévitable comme elle l'est, peut nous surprendre loin de tous ceux qui nous entoureraient pour nous honorer, ainsi qu'il arrive à ceux qui périssent par l'eau ou le feu, dans le combat ou l'ouragan, au désert ou, parmi les non-civilisés, mais la présentation d'un enfant s'effectuera sans exception et nous sera familière à tous comme le plus décisif événement de la vie.

Le baptême de l'enfant, ainsi qu'il est naturel et inévitable dans une religion purement transcendantale, est considéré dans les diverses Eglises comme une grâce ayant une valeur spéciale, même mystique, pour l'enfant. On a entouré ce sacrement d'un symbolisme de fantaisie; et il a dégénéré finalement en une ignoble mômerie qui signifie exclusivement étroitesse d'idées. Dans notre rite tout simple, il n'y a point de symboles ; nous ne figurons rien que nous ne fassions. Et ce que nous faisons, nous l'avouons franchement et ouvertement; nous présentons l'enfant à la Communauté et nous acceptons cet enfant dans l'espérance qu'on l'élèvera en vue de lui faire remplir son devoir dans le monde. Nous ne prétendons pas laver le petit ange de ses péchés, parce que nous ne connaissons pas de péché que son innocence ait pu commettre. Nous rejetons cet enfer fabuleux dont le baptême est censé le délivrer, et ce fabuleux paradis que l'eau et la croix le rendent capable de gagner. Nous ne conférons à l'enfant aucune grâce spéciale, aucun profit personnel. La présentation de l'enfant est un acte qui concerne les parents et la Communauté. Elle ne concerne qu'indirectement le bien de l'enfant. C'est aux parents, aux époux, aux témoins, aux frères, aux hommes et aux femmes qui pensent et qui sentent que s'adresse la coutume rationnelle représentée par cette cérémonie.

Comme l'enfant est bien le type de l'homme individuel dans

ses rapports avec l'Humanité ! Quelle étonnante dépendance, quelle merveilleuse croissance, quelle sympathie, quelle réceptivité ! c'est bien de tous points la vie de l'homme comparée avec la vie de l'Humanité. Si nous voulons, en effet, nous représenter ce que signifie l'expression enfant de l'Humanité, nous n'avons qu'à songer au nouveau-né si entièrement sous la dépendance de l'Humanité. Si nous suivons les progrès intellectuels et moraux du petit enfant et si nous considérons de combien il est redevable à ses parents et à la société, nous retrouvons là l'image de ce que chacun de nous doit à la grande Puissance qui plane sur nous et nous enveloppe. L'enfant ne resterait pas vivant un seul jour sans les soins constants de ses parents. Chacune de ses heures pourrait être la dernière sans la vigilance d'un tendre amour. Chacun des mots qu'il apprend à balbutier est la création de mille générations appartenant à la race dans laquelle il est né ; chacune des petites habitudes qu'il prend, tout germe de conscience, tout devoir qu'il parvient à comprendre est le fruit d'un incessant et affectueux enseignement. Il arrive à imiter les sons de voix, les tournures de phrases, les gestes, l'expression ; il prend les idées de bien et de mal, et l'idéal de vie de ceux qui constituent pour lui la vie du foyer. Retirez ou relâchez seulement leurs soins pendant une heure ; introduisez une erreur de jugement dans la nourriture, le vêtement et autres choses analogues, et tout aussitôt la santé du pauvre petit être pâtit, et sa vie peut être perdue. Mettez le mauvais exemple dans la maison ; minez le sentiment du devoir, faites croître l'enfant dans une atmosphère de grossièreté, d'intempérance et de mensonge, et cette âme candide se noircit, s'altère, se corrompt, et les riantes promesses du *baby* aboutissent à la dépravation et à la honte.

Pour le bien comme pour le mal, l'enfant nous doit tout. Nous le façonnons comme le potier façonne la terre. L'enfant est, selon la chair, le produit de ses parents ; mais, selon l'esprit, il est la création de la société ; notre enfant à nous tous, l'enfant de l'Humanité, qui a été avant nous et qui continuera après nous, toujours. Et ce qu'est l'enfant dans sa famille, un être dépendant d'elle pour sa vie matérielle, pour son intelligence, pour le langage, la moralité, l'énergie et la bonté, de même l'homme ou la femme est dépendant de la société. Nous prétendons nous suffire à nous-mêmes, pourvoir à nos propres besoins et nous instruire. Non ! il n'en est rien. Nous sommes membres d'un même corps, et spécialement nous sommes membres et enfants de l'Humanité. Le mendiant même qui, dans la rue, dévore une

croûte, soutient son existence au moyen d'un grain de blé qui a peut-être poussé sur les pentes ensoleillées que baigne le Pacifique, et il trempe son dur morceau dans le thé que le travail chinois a fait croître. Suivez par la pensée l'histoire d'une croûte de pain ou d'une tasse de thé et vous apercevrez des centaines, que dis-je, des milliers d'hommes et de femmes, — des blancs, des noirs, des jaunes — travaillant pour une fin commune, pourvoyant, combinant ; le marin, l'armateur, l'ouvrier des docks, le marchand, le banquier, le boutiquier, l'ouvrier boulanger et jusqu'à la main de la femme ou de l'enfant qui coupe la miche et présente la tasse ; tous convergent et concourent en une merveilleuse association pour fournir au plus humble homme de peine cette croûte, ce thé et les plus simples nécessités de la vie des masses travailleuses.

Ce n'est pas seulement dans l'espace, sur toute la surface de la terre qu'existe cette association du travail humain. Elle existe également dans le temps, à travers des siècles écoulés. L'enfant qui va nu-pieds à l'école primaire se sert d'instruments que depuis des temps immémoriaux nous devons aux Phéniciens, aux Grecs, aux Romains, puis aux Arabes et aux Indiens des siècles lointains, et que nous devons encore aux inventions de Gutemberg et de Watt, et à la lente organisation de notre vie publique telle que l'ont élaborée les Césars, les moines et les réformateurs modernes. L'enfant n'est guère plus que l'homme ou la femme adulte, la création de la race ; seulement, nous voyons la dépendance du premier d'une façon plus constante et plus évidente.

Que cette dépendance nous apparaît terrifiante lorsque nous considérons la vie totale, l'avenir de l'enfant ! Dépendance à la fois physique, matérielle, morale, intellectuelle. Comme la succession des âges nous est rappelée par la loi merveilleuse de l'hérédité ; par la renaissance dans des combinaisons nouvelles et imprévues de ressemblances corporelles entre l'enfant et ses parents ou ses grands-parents, entre frères et sœurs ! « L'enfant est le père de l'homme », a dit le poète ; et juste au même degré l'homme d'une génération est le père de la génération suivante. Nous dépendons du passé en tant que race, exactement comme l'avenir dépendra de nous et du passé par notre intermédiaire. Nous parents, nous savons (et puissions-nous le savoir mieux) combien profondément la stucture intime du corps de l'enfant et sa vigueur dépendent de conditions matérielles que nous avons le pouvoir de lui fournir ou de lui ôter. Si, par notre incurie, nous nourrissons insuffisamment ou à l'excès le pauvre petit

corps impuissant, si nous l'étouffons en le laissant manquer d'air pur, si nous usons les nerfs et le cerveau débiles par une surexcitation mal avisée, par l'effort prématuré, par des heures irrégulières ; si nous contraignons l'enfant à travailler au-delà de sa force, par un motif de profit immédiat ou par des espérances ambitieuses d'avenir, nous le courbons et le brisons à jamais. La santé, le fondement physique de toute œuvre et de toute pensée, repose sur la vigilance des parents et sur leur sentiment du devoir.

Et si le corps dépend des soins des parents et tuteurs, combien davantage le cerveau, l'âme dépend aussi d'eux ! Je dis que c'est là une responsabilité redoutable. Pour nous qui avons depuis longtemps rejeté l'idée que notre esprit reçoit une inspiration mystique d'en haut et qu'il existe une relation secrète entre l'individu et une Providence totalement étrangère à nous, qui plane pour ainsi dire au-dessus de la multitude des hommes et des femmes vivant en même temps que nous.; pour nous, dis-je, l'idée de Providence prend une réalité et une précision supérieures ; nous comprenons l'ubiquité de cette providence humaine ; nous comprenons l'action qu'elle exerce sur chaque âme individuelle. Nous voyons comme l'esprit de l'enfant saisit et se rappelle le moindre mot entendu, et comme il l'interprétera et se l'assimilera pour le bien ou pour le mal ; nous voyons le jeune cerveau, le caractère naissant se développer heure par heure, semblable au tendre bourgeon qui s'ouvre au rayon du soleil ; toute idée, tout exemple nouveau s'introduit en lui, le forme, l'épanouit ou bien au contraire le ronge, et peut l'empoisonner et corrompre sa pureté. Tout livre nouveau est pour l'enfant une révélation : tout acte de faiblesse ou de personnalité dirige son naturel dans un sens ou dans un autre. L'accident d'un mot peut contribuer à former un caractère. Une sage éducation façonne un esprit sain. L'enfer fabuleux de la vie future ne saurait impressionner mon imagination aussi puissamment, à beaucoup près, que le remords actuel et présent d'un père ou d'une mère qui voit ses vices se reproduire dans son rejeton et assombrir toutes les promesses de cette jeune existence ; et de même, je ne puis concevoir aucun ciel plus réel et d'un bonheur plus intense que la félicité des père et mère qui voient qu'ils préparent et forment cette création merveilleuse de l'Humanité, un être humain aimant, sage et utile.

Gardons-nous de croire que l'enfant n'est précieux depuis le berceau aux yeux de l'Humanité qu'à cause de ce qu'il reçoit d'elle.

L'Humanité a beaucoup à donner à l'enfant, mais elle a beaucoup aussi à espérer de lui. Il est deux fois béni, ce nouveau-né. Le poète le dit : il bénit celui qui donne et il bénit celui qui reçoit. Notre Providence, toute grande et immortelle qu'elle soit, ne peut vivre, agir, se perpétuer sans nous. La providence humaine dépend autant de ses enfants qu'aucun de ses enfants dépend d'elle. Sans enfants elle finirait avec la génération présente. Son immense avenir dépend de la manière dont ces enfants seront élevés, dont ils apprendront à accomplir leur devoir ou à l'abandonner. La vie et la prospérité de chaque enfant ne le concerne donc pas uniquement lui-même, individuellement ; ni même sa famille et ses parents. Cela concerne l'Humanité. Nous ne nous préoccupons pas simplement de sauver sa jeune âme. Ce qui nous préoccupe, c'est l'avenir de la race qui est ici en jeu, et que la conduite de ces enfants déterminera sans appel, pour des siècles et des siècles à venir.

Pour des esprits saturés des espérances surnaturelles et des chimères de la Rédemption, la notion religieuse du baptême de l'enfant admis dans le bercail du Christ, c'est le tableau d'une âme isolée éclairée par la volonté du Créateur. L'idée sociale du pouvoir qu'aura cette âme sur la race des hommes et des femmes au milieu desquels elle vient n'est pas seulement négligée et ignorée. Pis que cela. La nature humaine est précisément la cause de malédiction dont il faut sauver l'enfant en le régénérant par le sacrement, et en le retirant du sein de cette race mauvaise et damnée, comme on tire un rameau du milieu d'un bûcher flambant. Mais selon nous, au contraire, c'est l'idée sociale qui est l'idée religieuse. Lorsque notre imagination contemple une jeune âme ajoutée à la masse des hommes, c'est pour considérer les possibilités sociales étendues qui sont en elle, et la reconnaître non pas seulement telle qu'elle est aujourd'hui assujettie à la Providence, mais telle qu'elle sera plus tard, c'est-à-dire comme un organe de la Providence. Enfant de l'Humanité dans le présent, il deviendra dans les temps à venir père et mère de l'Humanité. Il peut se développer et s'épanouir en une des nobles natures et des puissants esprits qui élèvent l'Humanité toujours plus haut, d'âge en âge. Chacun de ces petits êtres ici présents peut avoir reçu des dons du cœur ou de l'intelligence d'un prix infini pour le bien de notre race. Les Moïse, les Homère, les Aristote, les saint Paul, les Shakespeare et les Descartes dont les images nous entourent ici, et dont nous vénérons les noms comme ceux des fondateurs de l'Humanité civilisée, ces grands hommes et tous les

autres bons et utiles serviteurs de l'Humanité furent d'abord comme ceux-ci de faibles *bébés* sans ressource et sans pensée. Ils ont payé généreusement les bienfaits qu'ils avaient reçus de l'Humanité. Mille et mille fois ils ont récompensé l'amour, les soins et les peines qui les avaient conservés, fortifiés et formés, alors qu'eux et les leurs ignoraient également le grandiose avenir contenu dans leur berceau.

Ainsi donc le but de notre simple réunion aujourd'hui est de nous rendre bien présente et familière l'immense portée de cette vérité que chacun de nous, et spécialement que l'enfant est à la fois la création de l'Humanité et l'organe de l'Humanité — enfant et serviteur à la fois — donnant et recevant perpétuellement par des procédés mystérieux que nos yeux ne sauraient voir, que l'imagination ne saurait représenter. Ce sacrement, plus qu'aucun autre rite, associe et harmonise notre vie domestique avec notre vie sociale, et nous révèle l'existence de famille avec ses chagrins et ses joies, comme le type et comme une partie constituante de l'existence plus considérable de notre race. La naissance d'un enfant dans un foyer n'est pas un fait d'ordre personnel et privé, ce n'est pas simplement l'intérêt et le bonheur du père et de la mère. Il concerne le bonheur de la société tout entière. Le public se met en avant pour accepter le don d'un nouveau membre, d'un nouvel associé ; la société adopte l'enfant comme sien, elle promet à cet enfant l'affection, le soin, le bien qu'elle partage entre tous, et elle lui demande les mêmes services et les mêmes devoirs incombant à tous. Toutes les fonctions de notre vie, au regard de notre foi positive, sont publiques et sociales autant que personnelles et domestiques. La société est profondément intéressée à la manière dont nous jouons notre rôle dans la vie, et cela jusqu'aux fonctions les plus humbles et les plus vulgaires. Il n'est pas du tout indifférent à nos co-associés que nous mangions et buvions ceci ou cela, sobrement et frugalement ou bien, au contraire, en prodigues et en brutes. Notre vie de famille a son côté public et ses responsabilités publiques, et jamais à tel point que lorsqu'elle présente au public la vie d'un nouvel être destiné à concourir ou à faire obstacle dans le groupe du public auquel il appartiendra.

Rappelons que l'enfant est destiné à passer sa vie et à être adopté dans une société qui n'est nullement une petite église ou une petite secte. Ce n'est point un groupe positiviste, ce n'est point une petite secte de Newton-Hall qui reçoit ces enfants, qui va veiller sur eux, et qui au jour venu leur signifiera leur devoir.

C'est le grand public, c'est la société, la race, en un mot c'est l'Humanité elle-même qui intervient ici. Telle est la portée de notre mouvement dès ses humbles débuts. Si nous sommes fidèles à notre croyance, il nous est impossible de nous raidir et de nous borner à la façon d'une secte. La nature humaine, voilà notre foi; la société humaine, voilà notre communauté. En ce moment nous ne pensons pas à un groupe de personnes élues et privilégiées. Nous pensons à l'ensemble du public. Nous présentons ces petits êtres non pas à une église positiviste ou à un corps particulier de fidèles, nous les présentons au public en général. Nous les vouons au service du public, et c'est au nom du public que nous les bénissons et que nous acceptons l'offre de leur vie. Ce n'est pas pour faire d'eux de bons positivistes ou, comme quelques-uns disent, de bons comtistes, c'est pour faire d'eux, en prenant ces mots selon l'acception la plus simple et la plus étendue, des enfants et des serviteurs de l'Humanité.

Et telles sont notre foi positive et notre pratique, qu'aucune des choses que nous disons et faisons en tout honneur et bonne foi, ne peut aliéner de nous ce qui est rationnel et bon dans une croyance quelconque. Personne ne met en doute la foi positive. Seulement on y ajoute d'autres croyances que quant à nous nous ne partageons pas. Mais tout homme qui raisonne admet que l'individu est lié à l'Humanité. Nul homme n'est sceptique au point de nier la réalité de l'Humanité; elle ne fait qu'un avec la civilisation et elle ne signifie pas autre chose que les forces humaines qui ont produit la civilisation. Personne ne conteste ni ne doute qu'il y ait réellement action réciproque de l'individu sur la race et de la race sur l'individu. Personne ne nie la responsabilité attachée à la paternité et à la maternité. Personne ne nie qu'il soit bon de nous rappeler à nous-mêmes et d'enseigner à nos enfants nos devoirs envers nos proches et contemporains, envers les générations antérieures et envers celles qui nous succèderont.

Tout cela fait partie de l'opinion commune de notre temps. Tout cela est ce que les bons ressentent et pratiquent en dehors de toute théorie particulière et uniquement par leur sens du juste et de l'injuste. Or, cela c'est le Positivisme. La croyance positive est simplement la croyance en la raison de l'homme rendue systématique d'une part, et mêlée d'enthousiasme d'autre part. La religion que les hommes pendant des siècles ont cherchée au ciel, elle est ici parmi nous et autour de nous. La religion de l'Humanité est la prose que les bons ont parlée toute leur vie, et à laquelle ils ont conformé leurs actes. La religion de l'Humanité

c'est notre devoir envers l'Humanité, pratiqué avec une ferveur consciente et un esprit de conviction.

Et maintenant souhaitons la bienvenue à ces jeunes âmes que les pères et mères nous présentent aujourd'hui. Reconnaissons-les comme de futurs associés et collaborateurs. Disons à ces parents et aux couples qui viennent assister les parents dans leur tâche de quelle importance infinie pour le monde est la bonne éducation qui fera de ces petits, dans l'avenir, de dignes serviteurs de l'Humanité. Prenons acte des assurances que nous donnent ces parents et ces parrains qu'ils accompliront leurs devoirs en vue de ce but, et avec la conviction que le bonheur et le devoir de chacun de nous est contenu dans la maxime : « *Vivre pour autrui* », selon la signification rationnelle et élevée de ces mots.

II. — SOCIÉTÉ POSITIVISTE DU NORD DE LONDRES

(8 OSBORNE ROAD, FINSBURG PARK)

DISPOSITIONS POUR LA SESSION D'HIVER 1892-93.

Le Cours sur l'*Ensemble du Positivisme* aura lieu tous les dimanches, à 11 h. 1/4, à partir du dimanche 21 octobre.

La Classe d'Histoire ouvrira le jeudi 8 octobre, à 8 heures, et se continuera les jeudis suivants à la même heure.

Les réunions, pour la discussion des questions politiques et sociales, seront ultérieurement annoncées.

J. Kaines, *président.*

BULLETIN DE FRANCE

I. — CÉLÉBRATION DU 35e ANNIVERSAIRE DE LA MORT D'AUGUSTE COMTE

PAR LA SOCIÉTÉ POSITIVISTE DE PARIS

Compte-rendu *extrait* de la JUSTICE du 6 septembre 1892.

Un anniversaire. — Visite à la tombe d'Auguste Comte. — Les trois anges du Philosophe. — Culte et enseignement. — Aperçu général sur la situation actuelle du Positivisme.

Les Positivistes célébraient, hier, le trente-cinquième anniversaire de la mort d'Auguste Comte.

C'est en 1857, à l'âge de cinquante-huit ans, que mourut le Philosophe, laissant inachevée la tâche que ses disciples ont continuée après lui.

Hier matin, à dix heures, ils étaient réunis, au nombre d'une centaine, au rond-point Casimir-Périer, au Père-Lachaise. Il n'y avait pas là que des Parisiens; plus d'un fidèle était venu de sa province au rendez-vous annuel. Les saluts échangés, on se dirigea, presque en silence, vers la tombe d'Auguste Comte.

La tombe d'Auguste Comte.

Elle est modeste la tombe du Philosophe, perdue et cachée, dans un bas-fond, derrière d'autres sépultures plus propres à tirer l'œil. Presque à l'entrée de l'allée Labédoyère, à gauche, en partant du rond-point Casimir-Périer, elle érige son humble stèle en pierre blanche sur laquelle on lit simplement cette inscription gravée en forme de demi-couronne : *L'Amour pour principe et l'Ordre pour base; le Progrès pour but.* C'était la devise du maître.

Ces mots résumaient sa conception de la vie humaine. La stèle porte, un peu plus bas :

AUGUSTE COMTE
et
SES TROIS ANGES

Quels furent ces trois Anges? Ce furent trois femmes qui exercèrent sur lui une bienfaisante influence : sa mère, Clotilde de Vaux et Sophie Thomas, qui fut sa servante dévouée et qu'il adopta pour sa fille. Auguste Comte avait désiré que ses Anges pussent partager sa tombe. Ses amis n'ont pu réaliser ce désir; mais la petite stèle funéraire du Père-Lachaise unit à sa mémoire celle des trois femmes qu'il aima et qui l'aimèrent.

C'était le docteur Bridges, un des plus fervents et des plus éclairés propagateurs du Positivisme en Angleterre, qui devait, hier, prendre la parole sur la tombe du Maître. Retenu à Londres par suite de l'inquiétante situation sanitaire actuelle, le docteur Bridges avait envoyé son discours qui a été lu par le docteur Clément.

Auguste Comte, dit M. Bridges, a été le grand rénovateur du XIXe siècle. Il définit et caractérise ainsi l'œuvre du philosophe: « Auguste Comte a concilié l'amour et la foi, en étendant celui-là à l'Humanité, en fondant celle-ci sur la Science... Il trouva la base sur laquelle doit se constituer la foi normale : la science complète et rendue enfin sociale, en commençant par les lois simples de la mathématique et de la physique, et en aboutissant aux lois aussi réelles, mais plus obscures, de la nature humaine. De cette science positive, c'est-à-dire réelle et certaine, il a fait ressortir enfin la conception centrale de l'Humanité... »

Une fois établie la conciliation de la foi et de l'amour, gage d'un avenir de progrès, M. Bridges ajoute que cet avenir certain, ces jours de victoire, il faut que chacun travaille à leur avénement par des efforts personnels sur soi-même. Le progrès de collectivité est constitué par le progrès des individus. Aux Positivistes donc de travailler, selon les principes de Comte, à se régénérer progressivement et à régénérer la Famille, la Patrie, l'Hmanité.

Des couronnes ont été déposées, après le discours de M. Bridges, sur la tombe du Maître. Notre ancien confrère en journalisme, M. Corra, en déposa une sur la pierre qui recouvre les restes de Sophie Thomas; puis, M. Vaillant, chef de division à l'Assistance publique, lut, à la mémoire de Fabien Magnin, le disciple-prolétaire préféré de Comte, le discours dans lequel M. Pierre Laffitte a dit ce que fut cet homme de forte intelligence et de noble vie.

Sur la tombe de Mme Robinet qui « née de l'aristocratie et dans les traditions catholiques, s'éleva jusqu'au Positivisme dont elle est une des saintes », M. J.-B. Foucart, avocat à Valenciennes, — qui fut des nôtres aussi, car il collabora jadis au *National* avec Armand

Marrast, — a prononcé des paroles de remarquable hauteur philosophique et de discrète émotion. Il a associé à l'éloge de la mère celui du fils, Gabriel Robinet, mort Président du Conseil municipal de Paris. Il a terminé par la lecture de strophes vigoureuses, *Les Germes*, qu'il a dédiées à son ami, le docteur Robinet, le mari et le père en deuil, qu'un deuil nouveau appelait ailleurs hier. Voici quelques-uns des vers énergiques de M. Foucart :

Le présent! Rien de plus? Oublis, ténèbres sombres,
Vous emparant de nous en dédaigneux vainqueurs,
Vous enseveliriez dans vos terribles ombres
Le plus pur des grands cœurs!

Protestant contre le Néant, contre l'inutile vie du plaisir, et chantant la joie du Devoir accompli, le poète continue :

Advienne, après cela, la nuit perpétuelle,
Je ne m'en irai pas complètement vaincu.
Serait-ce l'intervalle où brille une étincelle,
J'aurai du moins vécu...

Mais non! Rien ne périt de ce qui nous fait hommes,
L'Humanité le garde et le fera fleurir;
Son art l'épure et montre, en le peu que nous sommes,
Des germes d'Avenir.

Ce que nous embrassons, nos fils pourront l'étreindre.
Ils recevront de nous notre espoir indompté.
Montrons-leur les sommets. A toi de les atteindre,
Future Humanité!

Enfin, avant de quitter le cimetière, le cortège s'arrêta un instant devant la tombe où repose Clotilde de Vaux, l'amie et l'inspiratrice d'Auguste Comte. La petite grille de fer était chargée de couronnes; sur le sol, dans un cadre de verdure, des mains de femmes avaient tracé, en lettres roses blanches, le mot : *Amour*. Le docteur Clément a dit un sonnet à Clotilde de Vaux, dont voici les deux tercets.

Toi qui sus à l'Amour éveiller le Génie,
Ayant reçu de lui ta mémoire bénie,
Nous rendons à ta cendre un culte mérité.

Nous devançons le jour où la Postérité
Célébrera la grâce à la tendresse unie
Dans les temples sans Dieu de notre Humanité.

Et, comme en descendant, je causais avec le docteur Clément :

— Voilà, en somme, disais-je, un culte qui s'organise, ou plutôt qui se développe?

— Eh! oui. Nous croyons, voyez-vous, qu'un culte est nécessaire. Le catholicisme et toutes les religions théologiques ont fait leur temps. Il faut les détruire définitivement. Mais on ne détruit que ce qu'on remplace.

Rue Monsieur-le-Prince. — Discours de M. Pierre Laffitte.

A deux heures, tout le monde se retrouvait, 10, rue Monsieur-le-Prince. C'est là, dans un appartement des plus simples, pieusement conservé tel qu'il l'a laissé, qu'Auguste Comte vécut les dernières années de sa vie et rendit le dernier soupir. Depuis trente-cinq ans, les disciples du Maître se réunissent là, quand revient la date du 5 septembre, et un discours y est prononcé sur une des grandes questions d'ordre général dont A. Comte a tracé le plan dans sa *Philosophie positive*.

Cette année, l'orateur était le Directeur de l'Enseignement positiviste, M. Pierre Laffitte, qui a inauguré récemment, nos lecteurs s'en souviennent, un *Cours d'histoire générale des sciences* au Collège de France.

Le Positivisme, qui est, en somme, une révolution mentale, est arrivé, dit M. Pierre Laffitte, à une date particulièrement importante, décisive. Les efforts persévérants des disciples de Comte ont édifié lentement un édifice dont la solidité s'affirme désormais à tous les yeux. Il s'agit, en rendant justice au passé et au présent, car l'existence de l'Humanité a pour caractéristique une nécessaire continuité, il s'agit d'organiser, de régler les efforts pour les progrès futurs, pour l'œuvre de régénération qui se poursuivra demain.

Il y a dans le Positivisme un culte et un enseignement. Ce sont les deux points sur lesquels l'orateur a fait rouler son discours.

En dehors de l'activité proprement dite et du repos absolu, l'Humanité a des intervalles à remplir, des intervalles de « repos actif ». C'est dans ces intervalles que se placent les distractions, l'art, le culte.

Outre les distractions naturelles, comme les jeux, les promenades, etc..., il y a les distractions obtenues au moyen d'excitants, comme le thé, le café, le chocolat, l'alcool. Le Positivisme règle l'usage de ces excitants qui, pris sans modération, peuvent être et sont plus funestes qu'utiles.

Il en est de même pour l'Art, distraction cérébrale, qui produit une sorte d'ivresse subjective, normale et délicieuse, si l'on n'en abuse pas. Malheureusement, l'Art aujourd'hui, dit M. Pierre Laffitte, est, lui aussi, une sorte d'alcoolisme. On lit, on dévore des vers et de la prose, on s'enivre de musique avec une sorte de frénésie. C'est la maladie, la névrose. Il faut régler.

Enfin, pour ce qui est du culte, la tâche du Positivisme est d'organiser le culte positif de l'Humanité sur les ruines des théologies et des métaphysiques. M. Pierre Laffitte donne une définition générale du culte. C'est, dit-il, la réunion d'un certain nombre de personnes, dans un lieu déterminé, à une date déterminée, pour ma-

nifester un sentiment envers une Force qu'on honore, pour laquelle, en vertu de laquelle, on conçoit un idéal de perfection.

Le culte est basé sur deux lois : la loi d'exercice d'un sentiment et la loi d'intensité des émotions en raison directe du nombre des personnes.

Le Positivisme a organisé un culte auquel il a donné une réglementation systématique. Joseph de Maistre avait dit : « Je défie les Philosophes de fonder une religion. » Quand il parlait ainsi, les faits lui donnaient raison. Depuis trente-cinq ans, Joseph de Maistre a tort. Les Philosophes ont fondé une religion : le Positivisme.

Auguste Comte a daté l'ère nouvelle de 1789, date de la mort officielle du principe théologique et de la grande aurore de la liberté de conscience.

Le fondateur du Positivisme a composé deux calendriers, l'un concret, l'autre abstrait. Le calendrier concret comprend des noms d'hommes illustres, de grands types de l'Humanité, antérieurs à 1789. Les Positivistes anglais ont entrepris et mené à terme l'histoire de chacun de ces grands types. Le calendrier abstrait est la glorification des Institutions sociales, de la femme, du patronat, du sacerdoce, du prolétariat, de la patrie, de la commune, de la famille.

Enfin, Auguste Comte avait proposé d'établir trois fêtes : La fête de la Presse ; la fête de la Poste, et la fête de la Police.

Cela rappelé, M. Pierre Laffitte en arrive à l'enseignement. On a reproché, dit-il, à Auguste Comte d'avoir voulu fixer définitivement, immobiliser la science. Si l'on entend par là qu'il a voulu dire que les lois positives et certaines, une fois reconnues, sont immuables et éternelles, on a évidemment raison. Mais il y a loin de là à décréter l'arrêt du mouvement intellectuel. Auguste Comte n'a pas prétendu tout faire. La science n'aura jamais tout fait.

Auguste Comte a tracé le plan à suivre, il a réglé le mouvement, et ses successeurs, à commencer par ses exécuteurs testamentaires, l'ont continué. « Nous avons institué, dit M. Pierre Laffitte, cette fête du 5 septembre, puis la fête de l'Humanité, puis la fête des Morts. »

Pour propager la doctrine, on a établi des conférences, des lectures, des cours scientifiques. On publie une revue, des travaux philosophiques. En Angleterre, depuis le voyage de M. Pierre Laffitte en 1881, l'organisation positiviste est solidement constituée.

Au Brésil, bien qu'il n'y ait encore guère d'organisation, le Positivisme compte des disciples distingués.

Telle est, termine l'orateur, la situation actuelle du Positivisme. Il s'agit de ne pas laisser languir les courages, de ne pas s'arrêter sur la route qui mène au triomphe définitif. Et M. Pierre Laffitte fait appel à tous pour la constitution de ressources qui permettent de former des Théoriciens, les quelques hommes de science encyclopédique qui seront les Apôtres de demain. B. Guinaudeau.

Ajoutons, qu'au banquet traditionnel qui a eu lieu le soir chez Tavernier aîné, divers toasts ont été portés, parmi lesquels nous signalerons, comme ayant été tout particulièrement applaudi, celui de M. Cobbaert, de Bruxelles, à M. Laffitte.

Signalons aussi l'envoi de télégrammes par plusieurs de nos confrères de la province et de l'étranger : MM. Fagnot, de Clermont-Ferrand, Navez, d'Anvers, etc... C. H.

Discours du Dr Bridges.

« Nous venons ici pour la trente-cinquième fois pour exprimer notre reconnaissance des choses faites par le grand rénovateur du XIXe siècle : pour nous inspirer de son zèle et de son dévouement en trouvant ainsi les forces de maintenir et de continuer son œuvre.

« Quelle a été l'œuvre d'Auguste Comte ? Il a concilié l'amour et la foi en étendant celui-là à l'Humanité : en fondant celle-ci sur la science. Ces deux côtés de son œuvre se touchent, se tiennent. C'est par l'amour dans ses plus hautes manifestations que l'homme se distingue des animaux ; l'amour porté vers quelque être au-dessus de notre vie privée, au-dessus de la famille et même de la patrie. Tel est l'amour inspiré encore dans bien des pays par le Dieu de Moïse, de saint Paul et de Mahomet. En Afrique, des milliers de missionnaires arabes répandent encore dans les tribus fétichistes la connaissance de celui qu'ils regardent comme le vrai Dieu.

« En Occident, il n'en est plus ainsi. Aucun intérêt politique n'est inspiré par ces êtres surnaturels. Le Dieu des Croisades est mort il y a plusieurs siècles. La Réforme, la guerre de Trente Ans, et les révolutions qui ont suivi, ont rendu son ascendant, en dehors de la vie privée, désormais impossible. Peu à peu, dans le XVIIe siècle, est surgie l'idée de la grandeur et du bonheur de l'homme, développé avec une incomparable largeur dans le grand siècle préparateur par Diderot et par Hume. La Révolution éclata. L'évangile de la liberté, de l'égalité et de la fraternité fut proclamé.

« C'était malheureusement de l'amour sans foi : une grande effusion de sentiments généreux sans principe pour les guider. Une honteuse rétrogradation militaire s'établit bientôt et amena d'affreux désastres.

« Alors surgit le grand rénovateur qui trouva la base sur la-

quelle doit se constituer la foi normale : la science complète et rendue enfin sociale, en commençant par les lois simples de la mathématique et de la physique, et en aboutissant aux lois aussi réelles mais plus obscures de la nature humaine. De cette source positive, c'est-à-dire réelle et certaine, il a fait ressortir enfin la conception centrale de l'Humanité, l'ensemble des efforts convergents faits par l'espèce humaine depuis son apparition sur notre planète. Cette révélation d'une puissance réelle concentre nos aspirations, contient les déviations, en réunissant l'amour à la foi.

« Mais si la foi et l'amour de l'Humanité nous permettent de prévoir un meilleur avenir, si le but final de nos efforts est ainsi nettement indiqué, c'est à chacun de nous de déployer ces efforts personnellement. Nous savons bien de quel côté sera la victoire, mais nous ne sommes pas dispensés de la lutte que le défaut de courage et de persistance prolongerait indéfiniment. Il y a, il y aura pour longtemps encore des tendances formidables vers la divergence, le désordre, la désorganisation : il les faudra combattre. Prenons un exemple.

« L'Humanité se compose de patries : les patries de familles. C'est la famille, c'est ensuite la patrie, qui nous prépare pour l'Humanité. Or, dans chacun de ces cas, les éléments constituants tendent à se révolter contre la constituée. Stimulées par la cupidité, les familles s'efforcent de prendre une trop grande proportion de la richesse produite par le travail de tous : stimulées également par la vanité, les patries s'égorgent et s'entretuent pour l'occupation de telle ou telle fraction de la superficie terrestre.

« Pour ce grand mal qui nous menace aujourd'hui de calamités intolérables, il n'y a qu'un remède, c'est de revenir au vrai patriotisme indiqué par Auguste Comte : le patriotisme non plus des soldats mais des citoyens : le patriotisme soumis à des limites raisonnables et qui permette le concours libre et volontaire de tous : le patriotisme qui ne s'attaque pas à celui des nations faibles ou arriérées, — qui supprime irrévocablement les mots d'hégémonie, de prépondérance militaire, de souveraineté des mers, — et qui reconnaît franchement et loyalement la République occidentale.

« Nous sommes sans doute loin de la réalisation d'un tel idéal, mais nous y devons toujours viser, et faciliter son événement par nos efforts personnels : sans impatience, sans illusions sentimentales, mais aussi sans nous effrayer des bruyantes manifestations en sens contraire qui se feront toujours sentir, et des impo-

« l'impression sous laquelle l'ambassadeur Franklin arrivait en « France. Tout le monde sait qu'il descendit à Chaillot. Habitant « de la commune, Bailly croit devoir rendre visite, sans retard, à « l'hôte illustre qu'elle vient de recevoir. Il se fait annoncer. Fran- « klin, qui le connaissait de réputation, l'accueille d'un air très « cordial, et échange avec son visiteur ces huit ou dix paroles que « tout le monde prononce en pareille circonstance. Bailly s'assied « auprès du philosophe américain, et, par discrétion, attend quel- « que question. Une demi-heure se passe, et Franklin n'a pas « ouvert la bouche. Bailly tire sa tabatière, la présente à son « voisin sans mot dire; celui-ci fait signe de la main qu'il ne « prend pas de tabac. L'entrevue muette se prolonge ainsi pendant « une heure entière. Bailly se lève enfin. Alors Franklin, comme « transporté d'aise d'avoir trouvé un Français qui savait se taire, « lui tend la main, la serre avec affection, en s'écriant : *Très bien*, « monsieur Bailly, *très bien!* »

« Ce qui voulait dire, j'imagine, qu'ils pourraient causer utilement par la suite; les deux savants eurent, en effet, plus tard, de nombreuses entrevues dans lesquelles, si le mutisme de Chaillot fut écarté, le babil et l'indiscrétion n'eurent aucune part.

« Cependant, dans cette fête annuelle des études, je dois retarder un moment votre impatience pour rendre, au nom du Conseil municipal de Paris et du conseil d'administration du collège, un légitime hommage :

« A vous, Monsieur le Directeur, qui êtes aimé et respecté parce « que tous ici, vos subordonnés, les familles, nos enfants eux-mêmes, rendent justice à votre tact et à votre compétence : vous savez, et l'on ne saurait trop vous en louer, quelle part est réservée dans la vie d'un grand peuple à la jeunesse dont vous avez charge, et vous veillez à ce que notre enseignement soit un noviciat d'existence régulière, de liberté d'esprit, de virilité civique. Ce n'est pas là, certes, un médiocre mérite.

« A vous, Messieurs les professeurs, dont le zèle et le dévouement sont de toutes les heures. Un rigoureux devoir vous est imposé : celui de transmettre, à votre tour, ce flambeau du savoir et des progrès de l'esprit humain dont la lumière se multiplie et s'accroît en marchant; ce devoir, vous le remplissez avec conscience; l'éducation nationale est votre incessant souci; vous vous appliquez à donner à vos élèves une vue nette et juste des plus grandes choses de ce monde, un sens droit et impartial qui ne sera point perdu pour l'avenir de la France républicaine. Vous comprenez, avec le ministre aux larges vues qui dirige aujourd'hui l'Université, que les générations actuelles, et celles de demain, ne peuvent plus être ce qu'ont été les générations d'autrefois. Comment vous marquer notre reconnaissance, sinon en n'abandonnant point notre vœu de transformer le collège en lycée municipal? Nous n'y manquerons pas.

« A vous, enfin, mes jeunes amis. Je me plais à proclamer que le collège Rollin — (les *quarante-deux nominations* que vous avez remportées pour la première fois cette année au Concours général en témoignent) — je me plais à proclamer que le collège Rollin est toujours l'un de nos premiers établissements d'enseignement secondaire, celui où, sous l'égide de la ville de Paris et avec la direction d'un personnel enseignant d'élite, les jeunes gens peuvent sûrement acquérir l'honneur et le succès. Rendez-en grâce à la Révolution française. Au milieu de la vie douce et facile que vous font les mœurs modernes, environnés que vous êtes des monuments des arts, des merveilles de l'industrie, de tout ce qui peut ajouter au bien-être et à la splendeur d'une société perfectionnée, songez-vous quelquefois à ce que furent longtemps les tristes et sombres écoles du moyen âge; ces classes jonchées de paille et de foin, où il ne fut permis de s'asseoir sur des bancs que vers la fin du quinzième siècle? A ces autres collèges, moins austères, mais où l'intelligence était dégradée par de honteux châtiments et par l'apprentissage de la délation, dont une tyrannie soupçonneuse s'efforçait de faire une vertu? Songez-y, comparez, et je me persuade que nous n'aurons à redouter de votre part aucun désaveu de la nouvelle fortune de la France.

« Non, vous ne renierez pas ceux qui sont nés avec l'âge de la régénération sociale; non, vous ne manquerez pas à l'avenir qu'ils ont préparé pour vous.

« Mes jeunes Amis,

« J'ai applaudi avec vous l'ingénieux discours de M. le professeur Janet; je serais cependant, pour mon compte, disposé à accorder aux sciences une plus grande place que lui dans l'enseignement. Avec le progrès des sciences, la notion du monde a changé, l'idéal humain s'est modifié, et la seule culture des lettres, si utile qu'elle soit à l'amélioration de notre nature, de notre goût, de nos mœurs, serait peut-être insuffisante à nous faire comprendre la portée du grand mouvement imprimé à l'intelligence humaine par l'action combinée des préceptes de Bacon, des conceptions de Descartes, des découvertes de Galilée. Assurément, si l'on s'en tenait à l'esprit de détail, c'est-à-dire à la connaissance des faits particuliers, les moments passés à ce laborieux examen pourraient paraître trop longs; il n'en est rien. Les sciences, à la lumière de la bonne méthode philosophique — j'entends la méthode expérimentale — prennent cette valeur de fournir des idées générales autres que celles des âges où l'humanité n'avait pour conductrice que son imagination. Ainsi, l'astronomie moderne prouve à l'homme qu'il n'est pas, comme volontiers il le croit, au centre d'un monde pour lui disposé; mais, lui montrant par quelles difficultés et par quels travaux il a pu découvrir la modeste place que sa planète occupe

parmi la multitude des astres disséminés dans l'espace, elle remplace, chez lui, par une féconde confiance en ses forces, de naïves et stériles illusions. Et il en est ainsi de toutes les catégories du savoir qui, chacune à son heure, depuis les lointaines origines jusqu'à nos jours, ont mis dans les études plus de vérité, dans la raison plus de puissance, dans la société plus de justice. On voit ici la raison d'être et l'importance de cette chaire d'Histoire générale des sciences fondée dernièrement au Collège de France par la courageuse initiative de M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique; fondation que tous les observateurs ayant conscience de leur siècle ont saluée comme un nouvel essor dans notre ascension intellectuelle.

« Tout à l'heure, dans le discours de M. le professeur, nous avons souligné par de chaleureuses approbations des paroles qui nous ont été droit au cœur. C'est avec un véritable sentiment de notre situation sociale qu'il indiquait à ses disciples comment on peut reconnaître ceux qui n'ont pas reçu une forte éducation philosophique, « à leurs jugements cassants, à leurs dogmes absolus « au nom desquels ils prétendent trancher les problèmes les plus « complexes »; c'est par un juste souci des devoirs de la moralité moderne qu'il leur inspirait « l'horreur des intolérances, des per« sécutions, des haines de parti et des guerres de religion ».

« Voilà d'excellents, de nobles conseils; voilà de hautes, de fermes pensées. Ah! Monsieur, combien les philosophes du dix-huitième siècle, les apôtres de la tolérance, Voltaire, Diderot, Condorcet, se réjouiraient dans leurs tombeaux s'ils pouvaient vous entendre; combien aussi se féliciterait le créateur de la philosophie réelle, Auguste Comte, s'il vous voyait, après lui, rejeter l'absolu parmi les superstitions caduques! Pourquoi faut-il que, de nos jours encore, nous devions parler de la liberté de conscience comme d'une liberté à défendre, et de la tolérance comme d'une vertu nécessaire? Parlons-en résolument, parlons-en sans cesse, non seulement par la raison que cette liberté est une des meilleures conquêtes de la civilisation, mais aussi parce qu'elle est la plus ferme garantie de l'unité nationale.

« C'est par des leçons semblables à celle que nous venons d'écouter que l'on rendra désormais impossibles les entraînements, les corruptions, tous les maux enfantés par l'erreur ou par le mensonge; c'est par elles que l'on donnera à la République des citoyens dignes et libres, connaissant les droits d'autrui, mais résolus à faire respecter ceux que leur ont légués le courage et les calamités de leurs pères.

« Et maintenant, mes jeunes amis, venez recevoir les couronnes réservées à vos succès. Demain vous prendrez un repos bien acquis et des plaisirs bien gagnés. Puisez dans ces plaisirs et dans ce repos cette sérénité d'âme, j'allais dire cette gaîté, si favorable,

selon Pline, à la réussite des études — *studia hilaritate proveniunt* — et revenez-nous gais et forts pour vous-mêmes afin d'être plus aptes à de nouveaux labeurs, gais et forts pour la patrie qui peut un jour avoir besoin de vos bras. C'est un mot profond que celui du savant, illustre à tant de titres, dont je vous parlais en commençant : « La gaîté française produit le même effet que le « stoïcisme. »

III. — DISCOURS DE M. VORBE.

CÉRÉMONIE ANNIVERSAIRE DE LA DÉFENSE DE CHATEAUDUN

Le 18 octobre a eu lieu la cérémonie anniversaire de la défense de Châteaudun; notre coreligionnaire, M. Vorbe, Secrétaire du Conseil municipal de Paris, a prononcé le discours suivant que nous empruntons au *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris* du 19 octobre :

« Messieurs,

« L'importance et le nombre des devoirs de l'homme et des sociétés est en raison directe de leur puissance. Paris, qui a si profondément le sentiment des grandes choses, l'enthousiasme des actions d'éclat, a toujours conformé sa conduite à cette loi du monde, et c'est pour faire acte de solidarité et de fraternité que la ville directrice, la cité souveraine, par l'organe du bureau de son conseil municipal, m'a délégué vers vous pour saluer en son nom votre héroïque cité et lui dire toute son inaltérable affection.

« En cette époque si remplie d'événements que nous traversons, où les questions se pressent sur les questions, où les faits s'entassent sur les faits, nous semblons vivre beaucoup dans une courte durée, et, pour cette raison, des événements, dont quelques années seulement nous séparent, nous paraissent reculés, envolés dans un passé déjà lointain; mais nous rejetons l'ingrate paix de l'oubli, et, comme nous avons vécu ces événements, ils sont intimement liés à notre existence, ils sommeillent légèrement en nous; un mot, une allusion, un rien suffit pour les raviver en notre souvenir.

« Parmi toutes les villes, il n'en est aucune qui ait autant que Paris le culte des abnégations sublimes et des sacrifices anonymes. Vous savez qu'aucune cité n'a porté ni plus haut ni plus loin l'élévation dans l'idée, le désintéressement dans le but, la grandeur dans la lutte, la poésie dans la mort.

« Je n'oublierai jamais l'inexprimable transport, l'indicible émo-

tion qui remplit l'âme de notre chère capitale lorsque nous apprîmes, quelques heures après le 18 octobre 1870, que toute une population de héros, écrasés par le nombre inconscient et brutal, venaient de faire dans l'histoire une entrée splendide, de conquérir pour toujours l'admiration des siècles.

« A l'honneur des nations et de l'Humanité, les grandes causes ont toujours trouvé des défenseurs dignes d'elles. La filiation qui lie entre elles toutes les âmes généreuses et, dans la succession des temps, unit entre eux tous ceux qui portèrent, élevèrent leur dévouement pour leur patrie jusqu'au sacrifice suprême, cette filiation n'a pas été interrompue, et, ainsi que l'a dit en termes excellents, l'an passé, mon collègue M. Blondel, les défenseurs de Châteaudun sont les parents des intrépides compagnons de Léonidas, et maintenant ils appartiennent à une famille immortelle contre laquelle aucune puissance temporelle ne prévaudra, et qui, à un moment donné, à une heure inéluctable de l'avenir, dominant de haut toutes les sociétés particulières, planant au-dessus de toutes les haines, victorieuse de toutes les hostilités, sollicitera, conquerra l'admiration de l'Humanité tout entière.

« La véritable gloire est rarement la compagne du bonheur, et l'imposante succession des courages malheureux, des dévouements inutiles, des sacrifices stériles, justifie la parole du poète si pleine de tristesse et de mélancolie : « Voilà le sort réservé à tout ce qui « est sublime ».

« Réunis en ces lieux pour l'accomplissement d'un devoir patriotique, nous voyons en pensée les héros du 18 octobre 1870 tendre une main fraternelle à Jeanne d'Arc et à Danton, et nous les trouvons dignes de former avec les va-nu-pieds superbes de 1792 cette société supérieure que notre devoir est d'imiter chaque fois que les circonstances l'exigent.

« Mon collègue M. Marsoulan, un des acteurs du grand drame dont nous glorifions l'anniversaire aujourd'hui, m'a raconté avec une ardeur véritablement patriotique, avec une fougue toute juvénile, cette transformation brusque, subite des maisons en forteresses, ce combat démesuré, cette lutte inouïe d'une poignée de braves contre une nombreuse armée. Il y a vingt-deux ans de cela, et le temps, qui fait grandir les enfants et incliner vers la terre le front des vieillards, n'a diminué ni la ferme volonté ni l'invincible espérance des vivants et des morts. Car vous vivez en nous, vous qui dormez le grand sommeil dans ce sol de France si fertile en lumineux génies, en généreux esprits, en talents si variés, vous dont les ossements sacrés reposent sous ce monument que nous saluons avec respect et amour, ayant au cœur la forte foi, la religion grandissante de la Patrie et de l'Humanité.

« O toi qui recouvres les cendres des descendants de ces âmes vaillantes qui, interprètes du Droit, promenèrent dans le monde

la Révolution triomphante et se dévouèrent tout entières, avec un âpre courage, un héroïsme sans égal, une passion surhumaine à l'établissement du règne de la justice et de la liberté, de la vérité et de la lumière parmi les hommes, défie le temps, passe indestructible à travers les siècles, monument vénéré, dresse-toi dans ton austère beauté comme un vivant témoignage d'une patrie puissamment aimée par ses fils, d'une mère adorée jusqu'à la mort. Reste dans ces lieux, habituellement silencieux et solitaires, au milieu de l'innombrable famille de nos chers endormis, comme un impérissable symbole de paix et d'amour, d'union et de fraternité entre tous les enfants de la France républicaine!

« J'estime que la cérémonie commémorative à laquelle nous assistons aujourd'hui, et qui nous rappelle tant d'heures si pleines d'angoisses, de si douloureux souvenirs, est tout à la fois fortifiante et salutaire.

« Rien ne contribue plus utilement à l'épuration de nos sentiments, à la bonne direction de notre conduite que le rappel des grands exemples, et votre fête, Messieurs, contient un noble enseignement, une haute leçon, elle me remet en mémoire cette belle pensée d'un grand historien : « Comme un arbre fertilisé par ses « feuilles sèches qui tombent croît ainsi à ses propres dépens, de « même l'âme de l'homme grandit de toutes ses espérances dé- « truites et de toutes ses affections brisées. »

« La célébration des centenaires et des anniversaires des événements mémorables est pour l'histoire un moyen d'éducation politique et sociale. En son sévère langage l'histoire nous apprend que la société actuelle, héritière du prodigieux labeur des générations éteintes, a le devoir strict, l'obligation impérieuse de transmettre augmenté à l'avenir le capital qu'elle a reçu en dépôt du passé; que les institutions politiques, produit d'une lente évolution, d'un long travail antérieur, sont une des formes de la richesse sociale, et qu'il n'est pas permis à la génération contemporaine, sous prétexte de la liberté qu'un peuple a de disposer de soi, de retourner vers l'esclavage maintenant qu'elle possède le plus précieux de tous les droits, et de léguer des sujets à l'avenir lorsque le passé lui a confié des citoyens.

« Inflexible dans ses lois, et, par conséquent, impérative dans ses commandements, l'histoire nous défend de subordonner le tout à la partie, la société à l'individu, de sacrifier les intérêts généraux permanents aux intérêts particuliers, nécessairement éphémères de leur nature, et, dans le trop riche martyrologe des peuples, dans la sanglante défaite des armées, dans la chute retentissante des gouvernements, dans l'écroulement des civilisations, elle nous montre le rigoureux, l'inévitable châtiment infligé aux nations qui, par ignorance, paresse ou coupable indifférence, agissant dans un sens contraire à leur évolution, substituent, dans leur adminis-

tration sociale, le capricieux arbitraire individuel au règne permanent de la loi, le privilège à la justice, la réaction au progrès.

« En vertu de la force qui emporte les peuples vers une civilisation plus parfaite, vers une société supérieure, toute institution, créée par une nécessité collective, qui, ayant donné tout ce qu'elle possédait d'utilité locale et temporelle, aspire néanmoins à durer, quoiqu'épuisée, en raison des intérêts individuels qu'elle satisfait, de la résistance qu'opposent les situations acquises à l'avènement de tout ordre nouveau, devient fatalement étrangère au milieu dans lequel elle est née, perturbatrice de la paix et de la liberté, hostile aux intérêts généraux, et doit inexorablement disparaître.

« Tel a été en France le sort de la monarchie.

« Je m'abstiendrais, Messieurs, de vous exposer ces considérations si je ne pensais qu'il serait éminemment désirable pour notre commune patrie que l'unité de sentiment qui nous réunit en ces lieux et remplit notre cœur à l'heure présente, s'affirmât dans les pensées et les actions de tous les Français.

« Qu'elle soit individuelle ou collective, la force est toujours le produit d'une association. Elle résulte de la convergence de nos sentiments, de notre intelligence, de notre activité vers un but commun.

« Il est de mode parmi les partisans des régimes déchus d'affirmer qu'il n'y a pas d'alliance possible entre une monarchie et une République, à cause de leur différence d'origine, et que, pour ce fait, notre patrie est fatalement vouée, condamnée à la solitude. Cette affirmation est absolument sans fondement, sans valeur en principe et en fait. En principe, les adversaires systématiques de la République n'ont ni l'indépendance d'esprit ni le désintéressement nécessaires pour qu'on puisse prendre leurs objections au sérieux. En fait, qu'ils veuillent bien se rappeler le profond isolement de la France en 1870, au moment de la déclaration de guerre. Quel vide autour de nous! Quel lamentable abandon! Quelle désertion de tous les peuples que nous avions secourus! Cet isolement nous a été d'autant plus douloureux, d'autant plus sensible, qu'après le peuple admirable auquel nous avons l'honneur d'appartenir (je me sers ici de l'expression d'un historien anglais), il n'en est pas un seul qui ait répandu, prodigué autant son sang et son or pour la cause des nations.

« Mais, méconnues momentanément, il vient une heure où la raison et la justice, ces puissances éternelles, éclairant toutes les intelligences, triomphent de toutes les résistances et s'imposent aux consciences avec une autorité souveraine. A la lumière de l'expérience, les gouvernements ne tardent pas à remarquer qu'un peuple qui a les institutions politiques qui lui conviennent, en dépit d'une différence d'origine beaucoup plus apparente que réelle, puisque tous les pouvoirs, produits par les milieux auxquels ils sont néces-

saires, sont l'expression d'un double besoin d'unité et de direction sociales, ils ne tardent pas à constater, ces gouvernements, que ce peuple, loin d'être un agent de perturbation, représente, au contraire, une force d'équilibre au sein de l'instabilité générale, puisqu'en s'élevant à la dignité d'organe volontaire et libre de ses destinées, intimement liées au développement de l'ordre humain, il sait qu'une plus haute situation implique de plus importantes obligations, imposent de plus grands devoirs.

« La France sait qu'en vertu des relations qui vont se multipliant entre les nations, la dépendance mutuelle, réciproque, de celles-ci augmente et grandit chaque jour. Incessamment les différentes contrées du globe montent, évoluent vers la solidarité humaine, qui devient de plus en plus la loi dominante des collectivités.

« Dans la marche des sociétés à travers le temps, aussi bien que dans leur pénétration au sein de l'espace, les intérêts nationaux se subordonnent à des intérêts de plus en plus vastes qui, occidentaux aujourd'hui, tendent à se subordonner à des intérêts plus généraux encore, planétaires, universels.

« La satisfaction de ces derniers est dans le maintien de la paix entre les nations.

« Dominée par des considérations humaines, ayant la réalisation de la justice pour but, respectueuse du droit des peuples, mais n'abandonnant aucune de ses espérances, pleinement confiante dans le respect de la discipline et l'esprit de sacrifice qui animent sa vaillante armée, dans la science, l'abnégation, le patriotisme éclairé des chefs qui la commandent, n'ayant aucun intérêt ni de dynastie ni de classe à faire prévaloir, la République française apparaît aujourd'hui comme une puissance d'ordre et de progrès ; elle réalise la prophétie du grand Danton : « Que la République s'affermira et la France fera attraction sur les peuples ».

« Vous penserez certainement avec moi, Messieurs, que la haute religion aux injonctions de laquelle nous avons obéi en venant dans le cimetière de Châteaudun, que l'amour de la patrie qui nous a inspiré cette visite, que les sentiments de justice et de gratitude, de solidarité et de fraternité qui ont présidé à notre salut, doivent s'affirmer avec une force nouvelle dans notre adieu.

« Considérant qu'aucune collectivité n'a atteint une civilisation plus parfaite, ne s'est élevée à une forme sociale supérieure sans luttes pénibles, sans passer par de douloureuses convulsions, que le progrès, ce qui nous le rend plus sacré et plus cher, est le résultat d'efforts séculaires, l'œuvre d'un immense labeur antérieur, et qu'à chaque heure qui sonne, qu'à chaque année qui expire, qu'à chaque siècle qui s'éteint et tombe comme un imperceptible grain de sable dans l'éternel sablier de la nature, le progrès devient dans l'actualité la manifestation de plus en plus vivante des générations disparues, l'affirmation de l'association de plus en plus intime du

passé avec le présent travaillant d'un commun accord au profit de l'avenir, je ne quitterai pas ces lieux si pleins de douloureuses pensées, si féconds en impérissables souvenirs, je ne dirai pas adieu à ce monument qui, comme le drapeau, symbolise l'unité nationale, personnifie le grand cœur, l'âme immortelle de la France, je ne m'inclinerai pas une dernière fois devant cette tombe, qui renferme les restes vénérés de tant de vaillants patriotes, sans me faire l'écho du sentiment de reconnaissance infinie, de profonde sympathie, d'inexprimable amour qui animera, remplira l'âme des plus lointaines générations.

« Honneur aux vaincus et gloire aux morts ! »

IV. — LE CULTE CIVIQUE DE JEANNE D'ARC

Le culte de Jeanne d'Arc est professé en France par deux religions irréductibles, l'une civique, l'autre catholique. La nouvelle évolution politique de la papauté va lui donner un essor décisif, car elle se propose de canoniser la Pucelle par les mêmes motifs qui l'ont amenée à sommer « les catholiques, tous les Français honnêtes », de se rallier à la forme républicaine, afin de soutenir avec plus d'efficacité l'Eglise dans sa lutte contre la République athée, c'est-à-dire contre le gouvernement de citoyens résolus à tout subordonner à la Patrie, en prenant pour idéal, au lieu des préceptes de Jésus, les lois de l'Humanité.

L'intervention pontificale, en reconnaissant la déchéance monarchique, accentuera davantage la situation ainsi définie, en 1848, par Auguste Comte : « Il n'y a plus aujourd'hui que deux « camps : l'un, rétrograde et anarchique, où Dieu préside confu- « sément ; l'autre, organique et progressif, systématiquement dé- « voué à l'Humanité. »

C'est un symptôme grave, pour un pouvoir qui se croit de par Dieu appelé à commander, d'être réduit à obéir, même avec les réserves mentales d'usage, à des lois purement humaines, d'être contraint à accepter, fût-ce à titre provisoire, la subordination à la République. Vainement, pour échapper à cette nécessité, aucune alliance ne lui a répugné ; ce n'est qu'après avoir échoué dans toutes les tentatives de destruction ouverte que l'Eglise a présenté à ses croyants un nouvel idéal politique, où la foi catho-

lique se combinerait avec l'amour de la Patrie et la défense des libertés publiques.

Ce n'est pas aussi tardivement qu'il fallait tenir ce langage : c'était en 1848, quand Auguste Comte proposait d'organiser la République, au nom de l'ordre et du progrès ; c'était en 1792, quand Danton appelait à la défense de la Patrie, au nom de la Liberté ; c'était en 1429, quand Jeanne d'Arc se levait pour délivrer la France, au nom de Dieu.

Mais alors comme aujourd'hui le sacerdoce ne luttait que pour les libertés catholiques, alors comme aujourd'hui il ne regardait comme chrétien que le serviteur de l'Eglise avant tout, et il est resté incapable d'accommoder sa doctrine à l'évolution civique.

Jeanne d'Arc l'a su faire ; et, en cela, elle fut bien de son siècle, avec le caractère propre au génie. Elle avait trouvé la nationalité française en formation ; elle en assura l'indépendance, elle consolida la dictature royale, et satisfit ainsi à la double condition d'existence de la France moderne.

Assurer l'existence d'une nation, c'est l'idéal humain. La Patrie survit aux familles, aux institutions, aux croyances. Sans Patrie, il n'y a pas de morale stable et complète ; sans elle, églises et familles manquent d'excitant, de destination, de règlement. Et suivant la belle maxime révolutionnaire : On ne peut être d'aucune religion quand on n'aime pas sa Patrie !

Jeanne d'Arc est un parfait modèle de civisme. C'est là qu'il faut chercher l'explication de sa popularité croissante et non pas seulement dans le souvenir de ses merveilleux faits d'armes et de l'atroce supplice qui termina sa vie.

La notion de France et de Français a surgi en dehors de l'Eglise. Dans la chrétienté, il n'y avait pas de Français. Si le Christ a aimé les Francs, leurs successeurs ne l'ont pas payé de réciprocité. Avec la France une qui s'élève au XIVe siècle commence la compression nécessaire de l'Eglise, dont les prétentions théocratiques se sont trouvées en opposition avec le développement national. Plus l'unité temporelle s'est consolidée en Occident, plus la déchéance catholique s'est accentuée. Le développement des gouvernements modernes a consacré la décadence politique du régime pontifical. C'est là une vérité de fait, évidente pour les Etats devenus protestants et non moins certaine chez la nation qui fut le promoteur de la Révolution et de la République, après avoir été la fille aînée de l'Eglise.

C'est de Jeanne d'Arc, comme en ayant offert le premier ca-

ractère complet, par la pureté du cœur, l'héroïsme de l'action et l'importance des résultats, qu'il faut faire dater la religion moderne qui prescrit à chacun, quelles que soient sa famille et son église, de vivre avant tout pour son pays. Cette prépondérance religieuse de la Patrie s'est réalisée conformément à la loi qui régit la formation des êtres collectifs. La France une et indivisible est née, par une évolution spontanée et fondamentale, au milieu de la chrétienté, qu'elle a graduellement neutralisée, puis éludée, et sa première manifestation systématique a revêtu nécessairement la forme théologique. Jeanne d'Arc, en adaptant la doctrine de son temps à cette fondation, a mérité d'être placée à la base de notre nationalité. Et comme le pays qui lui a donné naissance est regardé, sinon comme un idéal, du moins comme un type de la constitution des Etats modernes, par les esprits élevés, qui suivent avec intérêt sa transformation républicaine, et par l'Occident tout entier, qui s'est approprié l'œuvre essentielle de la Révolution, il en est résulté que la première des Françaises est devenue, chez tous les peuples, la personnification du citoyen moderne inspiré par l'amour sacré de la Patrie.

Cette évolution s'est accomplie au milieu de grands faits militaires, comme toutes les modifications religieuses de l'Humanité. Il a fallu soutenir et défendre, au dedans comme au dehors, chacun de ses pas successifs contre les puissances intéressées à l'empêcher de prévaloir. Si la France reste armée, c'est pour protéger contre les malfaiteurs occidentaux le foyer de la rénovation positive; si la Révolution a fait la guerre aux rois, c'est qu'ils s'étaient levés au nom du trône pour disperser, en se la partageant, la terre de la libre-pensée ; si Jeanne la Pucelle a jeté son cri de guerre, c'est contre les prétentions d'une famille qui, au nom du droit féodal, aboutissaient à faire de la France l'apanage de l'étranger.

Malgré ces immortels précédents, l'Eglise romaine, qui a fait brûler la première des Françaises, qui a maudit Danton, qui a damné Gambetta, ose affirmer que le vrai civisme est celui qui s'inspire du catholicisme. Le triomphe de la République l'a mise en demeure de donner des gages au patriotisme sous peine de voir son autorité irrémédiablement compromise. Le sacerdoce catholique vient, en réalité, se placer sous la protection de celle qu'il n'a pas su défendre, quand il s'efforce de s'approprier Jeanne d'Arc, pour l'opposer au citoyen moderne. Cette prétention prouve que l'Eglise reste aussi capable que dans le passé de soutenir les thèses les plus audacieuses ; l'est-elle autant de les faire accepter

par le public actuel? Il est permis d'en douter quand on compare, durant les dernières années, les deux actions, positive et catholique, qui président au développement du culte de Jeanne d'Arc.

Après plusieurs siècles d'abstention, l'Eglise s'est enfin mise à la besogne. A la suite du monde laïque, elle exalte la Pucelle, elle lui élève des statues, elle célèbre des fêtes en son honneur; elle va en faire une sainte. Pour préparer ce culte, elle recherche de préférence les endroits consacrés pour y construire, en leur donnant l'image de la Pucelle comme annexe extérieure, des temples destinés à devenir des lieux de pèlerinage, de saintes sébilles où l'on recueillera des capitaux, pour armer les catholiques de France « contre la violence de ceux qui voudraient la déchristianiser et « la rabaisser en face de tous les peuples » (1). L'évêque de Saint-Dié achève à Domremy, sur l'emplacement du Bois-Chenu, une basilique dont la façade, dominant la vallée de la Meuse, est décorée, depuis le 26 août 1891, du groupe représentant Jeanne entourée de son conseil. L'évêque de Verdun en édifie une autre, à Vaucouleurs, sinon sur les ruines mêmes, comme il l'avait projeté, du moins dans le voisinage de l'ancien château de Baudricourt, et là encore Jeanne aura sa statue. L'archevêque de Rouen, voulant montrer « comment les fils savent réparer les fautes de leurs pères », a solennellement inauguré, le 30 juin 1892, devant Notre-Dame de Bonsecours, au sommet de la côte Sainte-Catherine, l'œuvre de Barrias représentant la Pucelle prisonnière.

Les pouvoirs publics, pour agir dans ces diverses localités, n'ont point attendu l'initiative des gens d'église. Les lieux où vécut Jeanne ayant été ses premiers autels, la France laïque entend être l'unique détenteur des souvenirs matériels qui se rattachent à cette grande mémoire. A Domremy, la maison de Jeanne d'Arc est acquise à la nation depuis 1818; il importait que la garde de son berceau fût, comme au début, ainsi que ses annexes, confiée à des personnes laïques (2). Ce vœu a été soumis au Conseil général des Vosges dans une pétition du Comité de la

(1) Lettre de Léon XIII aux cardinaux français, 3 mai 1892.

(2) Ce vœu avait été émis, à la fête de Rouen (7e année), dans l'affiche du 30 mai 1886 : « La Patrie a acquis la tour du château qui fut sa « dernière demeure et la maison où elle naquit, et dont un jour pro- « chain elle laïcisera la garde » ; puis renouvelé dans l'*appel* du Comité de la fête civique (avril 1887) : « Le Comité se propose : 1° de demander « la laïcisation de la maison de Jeanne d'Arc à Domremy, actuelle-

fête civique (1), secondé par MM. Barbot à Epinal et C. Finance à Saint-Dié, appuyé par la presse républicaine des Vosges et de Paris. Malgré les huit colonnes de l'*Univers* (2), malgré la protestation des dames de Wittel, dénonçant la pétition « d'hommes asservis à « leurs passions politiques et athées » comme « outrageante pour « toutes les femmes de France (3) », malgré les lamentations de M. le conseiller de Pruines, touché du désintéressement de la sœur qui gardait pour rien la maison, tant elle était de bon rapport (4), le Conseil général, présidé par M. Jules Ferry, dans sa séance du 10 avril 1888, adoptait, à l'unanimité moins trois voix, les résolutions proposées par le gouvernement.

Dans le préambule dont nous fîmes précéder le second envoi de la pétition, nous ajoutions :

« ment confiée aux religieuses de la Providence, et qui serait mieux « placée sous la garde d'anciens serviteurs de la Patrie. » — Voir *le Culte de Jeanne d'Arc. Revue occidentale*, 1er septembre 1887.

(1) Pétition à M. le Préfet et à MM. les conseillers généraux des Vosges, 3 janvier 1888. *Revue occidentale*, 1er mars 1888.

(2) « Idée saugrenue, disait l'*Univers*, dont le comité républicain de « la fête civique de Jeanne d'Arc est l'éditeur responsable. Il y a de par « le monde un certain Dr Robinet, qui, avec un comité dont il est le « chef, s'est mis en tête de nous faire une Jeanne d'Arc laïque et libre-« penseuse [pour l'associer à Danton !]. Le projet est si monstrueux qu'à « peine y pourrait-on croire, si l'*Evènement*, [29 mars 1888, *le Culte ci-« vique de Jeanne d'Arc*, par M. Corra,] ne publiait les documents qui en « font la preuve. La rage vraiment satanique avec laquelle, depuis quel-« que temps, les sectaires s'acharnent à dénaturer et souiller cette grande « et chrétienne mémoire... respire la peur. S'ils sont si pressés de se « donner à célébrer une Jeanne laïcisée, c'est par crainte du jour pro-« chain où, contre ces contempteurs de nos croyances, pires que les « Anglais du xve siècle, une supplication s'élèvera de la France récla-« mant, par l'intercession de sainte Jeanne-d'Arc, que le laïcisme, fils du « diable, soit enfin bouté dehors ».

(3) Les dames de Wittel allaient jusqu'à demander au Conseil général de sacrifier les sœurs de la Providence de Portieux au profit des sœurs hospitalières de Nuits, sans réfléchir que les religieuses catholiques, en tant que telles, n'ont aucun titre pour exclure de la garde du monument national de Domremy toutes les autres Françaises, sans en excepter les dames de Wittel, restées laïques et chrétiennes comme la Pucelle.

(4) « On ne comprend pas, disait-il, pourquoi le Conseil général « obéirait à une injonction d'un comité parisien qui n'a rien à voir « dans nos affaires départementales ; il y a une pétition des femmes « des Vosges qui vaut bien celle du Dr Robinet... Ce serait un sacrilège « de confier à un homme la garde de la maison de la Pucelle d'Or-« léans ! »

« La nomination d'une personne laïque à la garde de la maison « de Domremy est l'objet immédiat de la pétition du comité. La « laïcisation de l'école en sera le corollaire nécessaire. Il appar- « tiendra au Conseil général des Vosges de prendre, à son heure, « l'initiative d'une mesure que les pétitionnaires ont jugé inutile « de solliciter, quant à présent. Mais s'il est en France une école « qui aurait dû, avant toutes les autres, être laïcisée, c'est-à-dire « destinée à faire prévaloir les préoccupations de la Famille, de la « Patrie et de l'Humanité, sur le souci du salut céleste, c'est assu- « rément l'école de filles de Domremy. »

Or, loin d'avoir été, comme le prétendaient les gens d'église, une fondation privée, cette école se trouvait être une institution d'Etat. Par une mesure exceptionnelle, depuis la Restauration jusqu'à la loi de 1886, l'école de Domremy-la-Pucelle a été, en France, l'unique école primaire nationale. La mémorable campagne de 1888 a eu l'avantage de l'apprendre aux intéressés. Aussi le gouvernement qui se voyait refuser par les « chères sœurs » les renseignements les plus élémentaires, spécialement sur leur droit d'occupation, a-t-il pu répondre enfin aux tartufes qui s'en prétendaient les maîtres : l'école, comme la maison, est à l'Etat, c'est à vous d'en sortir !

« M. le Préfet, disait dans son rapport M. Charles Ferry, a pensé « avec raison qu'il n'était pas de la dignité du département de « permettre la continuation d'un ordre de choses qui laisse la « garde du berceau de notre héroïne nationale à des femmes « respectables, sans doute, mais qui échappent à son contrôle et à « son autorité.

« Il a fait rechercher dans les archives du ministère de l'intérieur « l'original de la donation et il a constaté que le roi Louis XVIII n'a « fait aucune donation sur sa cassette, mais a simplement approuvé « une proposition du Ministre de l'intérieur, M. Lainé, affectant « sur les fonds de ce ministère une somme de 8,000 francs, dont « la rente, soit 300 francs, doit servir à l'entretien d'une institution « de jeunes filles. Dans le rapport qu'il a adressé au conseil, M. le « Préfet fait avec raison remarquer que nous nous trouvons en « présence non d'une fondation religieuse, comme on le croyait « généralement, mais d'une création d'école publique établie dans « les bâtiments départementaux et entretenue par les deniers de « l'Etat. Il ajoute que c'est à l'administration qu'appartient, sans « contestation possible, le choix de la directrice de l'école des filles « de Domremy.

« M. le Préfet nous a déclaré qu'il assumait volontiers le soin et « la responsabilité des mesures à prendre, et qu'il nous demandait

« seulement le vote d'un traitement de 500 francs, pour le vétéran « chargé de la garde des bâtiments. »

L'école nationale de Domremy a été laïcisée, conformément à la loi. Et la maison, purifiée du bric-à-brac clérical (rocher de Lourdes, *ex-voto*, bannières du Sacré-Cœur, etc.), dégagée de ses entours, a été rétablie dans sa simplicité primitive. La grande salle, qui en forme l'unique étage, sera transformée en musée consacré aux œuvres d'art inspirées par la bienfaitrice de la France.

A Vaucouleurs, le conseil municipal, sur la proposition de M. Bastien-Laferrière, avait demandé à l'Etat, dès le 10 juin 1887, le classement, comme monument historique, des restes du château de Baudricourt, crypte et porte de France, consacrés par les débuts de la carrière civique de la Pucelle. L'année suivante, la municipalité était avertie que, en vertu de la loi du 10 mars 1887, elle devait, sauf le cas d'expropriation, s'entendre avec le propriétaire, c'est-à-dire avec l'évêque de Verdun, qui avait mis à profit les lenteurs administratives pour se rendre acquéreur de ces biens. L'Etat pouvait seul terminer ce conflit. M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, vient de donner l'ordre de suspendre les travaux entrepris par l'évêché; et il faut espérer que, selon le vœu de l'opinion républicaine, les marchands seront chassés de la chapelle de Vaucouleurs (1). A Rouen, où il reste à acquérir les ruines de la tour de la Pucelle, l'œuvre essentielle a été accomplie par le rachat de la tour du donjon (1865 à 1884), aujourd'hui propriété nationale (2). En 1891, la municipalité a fait apposer des plaques commémoratives sur les trois autres places consacrées par le martyre de Jeanne d'Arc (3).

(1) M. Siméon Luce (de l'Institut), dont l'intervention a déterminé cette solution, après avoir demandé, le 25 août 1892, que l'évêque respectât les restes de la chapelle, a finalement requis (15 septembre) que l'Etat en fît l'acquisition. C'est cette dernière solution, seule normale, que le comité de la fête civique avait préconisée : *Revue occidentale*, n^os^ de mai 1889 et mai 1890 : *Lettre et mémoire à M. le président de la République sur l'annexion au domaine public des restes du château de Vaucouleurs* (mars-avril 1890), et qu'il a renouvelée dans une note adressée à la presse, le 10 septembre 1892, sur la *Chapelle de Vaucouleurs*. Voir le *Radical* du 20 septembre, l'*Estafette du* 12 et la *Justice* du 20.

(2) Les sommes recueillies par le Comité de 1866, présidé par M. F. Deschamps, ancien commissaire de la République de 1848, se sont élevées à 171,000 francs.

(3) Ces inscriptions ont été placées, à la demande du comité rouennais de la fête civique, et sur le rapport remarquable de l'un de ses

Des statues viennent s'adjoindre à ces monuments historiques, ou les suppléer, dans les villes directement liées à l'existence de Jeanne d'Arc.

La ville de Nancy inaugurait, le 2 juin 1890, une statue de Frémiet, don personnel de M. Osiris (1). Sur l'invitation de la municipalité, l'église, le temple et la synagogue célébrèrent, à leur manière, la mémoire de la Pucelle, mais, sur la place publique, c'est à un républicain, M. Debidour, qu'elle confia l'honneur de parler au nom de la cité. Le discours qu'il y prononça a été l'occasion d'un débordement inouï d'anathèmes, d'injures, de menaces. L'honorable professeur ne s'en est pas ému; il a pu se dire que s'il avait eu moins raison, on aurait crié moins haut.

« Un jour — prochain, je l'espère, a-t-il dit en terminant (2) — la « République française, comme l'a proposé dans ces dernières « années un noble esprit, M. Joseph Fabre, honorera solennelle« ment d'un culte civique la Vierge victorieuse, la Vierge mar« tyre. Chaque année, quand reviendra la date de son dernier « sacrifice, la France chômera volontairement la fête de sa libé« ratrice... En attendant, il faut que ces cultes locaux dont « Jeanne d'Arc est déjà l'objet sur tant de points de notre territoire « se multiplient et s'avivent. Il faut que de notre sol jalonné par ses « victoires, fécondé par son sang, consacré par son supplice, se « dressent de toutes parts des monuments élevés à sa gloire... Que « l'étranger ne puisse faire un pas dans notre pays sans rencon« trer l'effigie de celle dont le nom est pour nous synonyme « d'honneur, d'indépendance et de relèvement ».

Ce vœu civique se réalise de plus en plus. Des monuments sont projetés, entre autres localités, à Poitiers, où le conseil municipal a voté une somme de dix mille francs, à laquelle le con-

membres, M. Robert (17 avril 1891). Elles sont ainsi conçues : I. Place de l'Abjuration : *Ici, au cimetière de Saint-Ouen, Jeanne d'Arc, le jeudi 24 mai 1431, subit l'abjuration, prélude de son martyre.* — II. Rue Jeanne-d'Arc : *Ici était la tour du château de Philippe-Auguste, dite plus tard Tour de la Pucelle. Jeanne d'Arc y fut prisonnière du 25 décembre 1430 au 30 mai 1431, jour de son supplice.* — III. Place du Vieux-Marché : *Le mercredi 30 mai 1431, sur cette place s'éleva le bûcher de Jeanne d'Arc. Les cendres de la glorieuse victime furent jetées à la Seine.* Et sur l'emplacement même du bûcher : *Jeanne d'Arc, 30 mai 1431.*

(1) Le mérite de cette initiative revient à M. Munier-Jolain, l'organisateur du comité de souscription, puis à M. Osiris, dont l'intervention a abrégé les lenteurs inévitables d'une souscription publique.

(2) Debidour, *Discours sur Jeanne d'Arc.* Nancy, Imprimerie coopérative de l'Est, 1890. *Lettres à l'Espérance,* Nontron, Goubault, 1890.

seil général de la Vienne a ajouté une subvention de trois mille francs, pour élever une statue à Jeanne d'Arc ; et à Chinon, où le projet de la municipalité républicaine, de dresser l'image de la Pucelle sur la place publique, a aussitôt mis en mouvement l'évêque d'Angers, et à sa suite le parti catholique, dans le vain espoir de se substituer à l'élément civil afin de « protéger Jeanne d'Arc contre les atteintes des idées modernes en lui épargnant les hommages laïques ».

Reims inaugurera bientôt l'œuvre de Dubois, sur le parvis de la cathédrale, dans cette ville où la sublime guerrière, impatiente de remettre Paris et le reste du royaume au trésor de la France, a repris l'épée et donné le signal de la marche en avant. A Domremy, l'automne prochain, la statue de Mercié s'élèvera devant la maison où naquit Jeanne, au milieu de ce village où elle conçut toutes les grandes choses qu'elle a accomplies, pour l'indépendance et la grandeur de notre pays. Mais, plus ferme que le comité rémois, qui a eu la faiblesse de placer son entreprise sous la présidence d'un prince de l'Eglise, le comité vosgien, présidé par M. Jules Méline, a donné et maintenu à son projet un caractère vraiment national, le seul digne de son objet.

La ville de Rouen, de son côté, va mettre à exécution le projet de monument civique voté en 1880, sur la proposition d'un de nos collaborateurs de la première heure, M. Levé. Le comité de la fête civique, qui n'a cessé de rappeler ce projet dans chacune de ses fêtes, a organisé, dans le même but, le 22 décembre 1890, à l'Hôtel de ville de Rouen, une conférence sur Jeanne d'Arc, avec le concours des trois magistrats qui se sont succédé à la mairie depuis 1881 : M. Ricard, aujourd'hui ministre de la justice, comme assesseur, M. Leteurtre, comme président, et M. Lebon, comme conférencier. Celui-ci, après avoir exposé le programme du comité, a ajouté : « De même que la ville d'Orléans « célèbre chaque année le jour de sa délivrance par Jeanne d'Arc, « Rouen doit consacrer une fête annuelle à la grande martyre. « Y ériger un monument digne d'elle en est la condition néces- « saire. Cette tâche a été l'une de mes préoccupations, et M. Le- « teurtre, qui partage les mêmes sentiments, sera, espérons-le, « plus heureux que ses prédécesseurs. » Dans une affiche apposée à la fête du 31 mai 1891, notre comité a rappelé, d'après une brochure spéciale sur *le Monument de Jeanne d'Arc à Rouen* (1), les conditions civiques auxquelles il doit satisfaire :

(1) *Revue occidentale*, septembre 1891.

« La République,.... la France,.... voilà le double patronage sous « lequel doit être placé le monument de Jeanne d'Arc. C'est la « Française qu'il doit glorifier. Elle seule a survécu aux êtres sur- « naturels qui lui furent nécessaires pour expliquer et justifier ses « paroles et ses actions. Nous savons qu'ils sont nés d'elle,... et « puisque, seule de son conseil, Jeanne d'Arc fut à la peine et au « martyre, il est juste que seule elle soit à l'honneur...

« Sur le bûcher, ce qu'il faut représenter c'est Jeanne la Pucelle, « attachée au poteau d'infamie, en appelant à sa patrie de la sen- « tence qui vient de la frapper, pour avoir obéi à ses lois; c'est la « France sauvée, son unique appui, présente à ses côtés; c'est la « République, foulant aux pieds le jugement de l'Eglise, au nom « de l'Humanité triomphante, et plaçant la couronne civique sur « le front de cet héroïne de vingt ans.

« Rouennais, vous élèverez à Jeanne d'Arc un monument digne « de cette femme incomparable qui, par ses faits, a donné à la « France le sentiment invincible de son immortalité, et légué à la « postérité un modèle impérissable de dévouement civique ».

M. Robert a repris l'examen de cette question dans deux rapports mémorables. Dans le premier (7 août 1891), il avait proposé au Conseil municipal d'élever à cent mille francs le chiffre de sa souscription et de former un comité d'exécution pour la mise immédiate au concours d'un projet de monument *civil* : « Il « faut, disait-il, que le monument que nous voulons élever pro- « cède d'une pensée humaine, qu'il soit la condamnation des « complices de l'ennemi, qu'enfin il exalte les sentiments du plus « vibrant patriotisme » (1). Dans le second rapport (27 octobre

(1) M. Robert a apporté un heureux perfectionnement au projet de monument : « Le sol que nous foulons, dit-il, ne recouvre-t-il pas les « cendres de cette vaillante population rouennaise qui soutint contre « l'Anglais l'un des sièges les plus terribles dont on ait gardé le sou- « venir, siège qui, d'après les contemporains, coûta la vie à cinquante « mille défenseurs? Après six mois de lutte acharnée, les femmes, les « enfants, les vieillards, chassés de la ville, où régnait une horrible fa- « mine, refoulés par l'ennemi et revenant mourir en masse dans les « fossés de Rouen, tous avaient, par leur dernier cri d'agonie, éveillé « la pitié de Jeanne. Qui donc oserait affirmer que dans son humble « retraite de Domremy... le nom de Rouen n'a pas retenti à son oreille « comme un glas funèbre, comme un appel désespéré, et que ce su- « prême appel n'a pas été l'une des causes multiples de son héroïque « détermination? » En conséquence, M. Robert propose de consacrer un des bas-reliefs, ou du moins une des inscriptions du monument à la mémoire de nos glorieux ancêtres. C'est là une forme parfaite pour représenter, dans leur réalité effective, les voix *terrestres* de Jeanne d'Arc.

1891), déposé le 12 février suivant, M. Robert ramenait, par des considérations budgétaires, son premier projet à cette forme :

Art. I. — Il sera édifié, sur la place Verdrel, un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Art. II. — La souscription nationale votée le 29 octobre 1880, et virtuellement ouverte par la délibération du 18 février 1888, sera prochainement reprise. La somme à inscrire au nom de la ville est, dès à présent, portée de 5,000 à 20,0000 francs.

Dans sa séance du 8 juillet dernier, le nouveau conseil, dont M. Robert est le premier élu, adoptait ce projet à l'unanimité. Notre siècle ne s'achèvera donc pas, selon l'expression de notre honorable concitoyen, « sans laisser aux siècles suivants, au cœur « même de notre antique cité, en même temps qu'une protesta- « tion contre de barbares injustices, un témoignage de respect « pour les nobles causes et d'admiration pour les dévouements « sublimes ».

L'Eglise catholique célèbre des fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc, les unes pompeuses, à Orléans, à Rouen, à Reims; les autres plus modestes, à Paris, à Compiègne et autres localités.

Ici encore, l'Eglise ne fait que suivre un mouvement qu'elle n'a pas provoqué, ces fêtes tardives, à l'exception de la première, sont toutes postérieures à la mémorable campagne ouverte et poursuivie par M. Joseph Fabre, pour l'institution nationale de la glorification de la libératrice de la France. Le mérite de la fête initiale, qui date de 1429, ne lui appartient pas davantage : le clergé n'y figure au début que comme associé, et il a cessé d'y participer à trois reprises, sous la Révolution, dans les premières années du règne de Louis-Philippe et sous la deuxième République. La fondation de la fête d'Orléans est due à la Pucelle elle-même; instituée en vertu des pouvoirs qu'elle avait reçus du gouvernement royal, cette fête *de la ville* ratifiée par l'Etat est restée essentiellement municipale. C'est à cette fête purement civile et militaire que le président de la République s'est associé le 7 mai 1891. Le comité de la fête civique a mis à profit cette manifestation caractéristique pour inaugurer son intervention; une couronne a été déposée, en son nom, sur le monument du Martroi, par une délégation organisée par M. Hutteau, président du comité radical républicain d'Orléans. Cette année, le 29 mai, en renouvelant cet hommage, avec le même concours et l'assistance de plusieurs conseillers municipaux, dans un discours prononcé

au pied de la statue de Foyatier, nous avons démontré que la laïcisation de la fête du 8 mai s'impose autant par la vie même de l'Héroïne que par la nature des honneurs publics qui lui sont rendus. Le comité poursuivra cette campagne jusqu'à ce que, à l'exemple de Beauvais pour la fête de Jeanne Hachette, Orléans donne à sa fête un caractère exclusivement civique, sans aucune participation du clergé, dont les temples doivent limiter les manifestations.

A Paris, depuis 1887, le comité de la fête civique commémore chaque année l'anniversaire de l'assaut du 8 septembre 1429, dans un pèlerinage à la place des Pyramides, par l'hommage d'une couronne et par la glorification de Jeanne d'Arc (1). Les discours ont été successivement prononcés par nous, au début, puis par MM. Pelletan, Corra, le docteur Delbet, et cette année par M. le docteur Hillemand.

A Rouen, depuis le 30 mai 1880, le comité célèbre, chaque année, l'anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc. Lors de la onzième célébration, nous avons placé dans la tour du donjon, avec l'approbation de M. le Préfet de la Seine-Inférieure, un tableau reproduisant le compte-rendu de l'inoubliable séance du 9 mai 1431 (2); de son côté la municipalité, sur la proposition de M. Damez, président du comité rouennais, avait fait décorer la place de la Pucelle. La douzième fête (31 mai 1891), caractérisée par l'apposition de la première des plaques commémoratives du martyre de Jeanne d'Arc a été célébrée avec le concours de la Société des anciens militaires coloniaux, drapeau en tête, de la Société des anciens combattants de 1870-71, des Sauveteurs-hospitaliers bretons et leur fanfare. A la Tour, nous avons développé cette thèse : Jeanne d'Arc n'a dû ses succès qu'à des moyens humains; sur la place de la Pucelle, nous avons, en rappelant l'ensemble des hommages civiques qui lui ont été rendus depuis sa glorieuse mission, fait remarquer que Jeanne d'Arc est deve-

(1) *Revue occidentale*, numéros du 1er novembre (1887, 1888, 1889, 1891.

(2) En voici le préambule : « PROCÈS EN CAUSE DE FOI CONTRE JEANNE « DITE LA PUCELLE. *Juge ordinaire :* Pierre Cauchon, par la miséricorde « divine, évêque de Beauvais, ayant, pour ce procès, obtenu concession « de territoire du chapitre de l'église de Rouen. *Juge de la Sainte-* « *Inquisition* : Jean Lemaître, de l'ordre des frères prêcheurs, spécia- « lement délégué « juge pour le fait de ladite femme jusqu'à la sen- « tence inclusivement », par lettre patente de maître Jean Graverent, « du même ordre, de par le Saint-Siège de Rome, Inquisiteur de la « foi et du mal hérétique dans tout le royaume de France. »

nue pour les Français l'objet d'un culte plus universel que le culte catholique. La cérémonie s'est terminée par le salut au drapeau et par l'exécution de la *Marseillaise.*

Le dimanche 5 juin dernier, le comité célébrait sa treizième fête annuelle, pour laquelle la municipalité avait fait pavoiser, aussi bien que la place de la Pucelle, les inscriptions consacrées à la mémoire de Jeanne d'Arc. Dans le discours prononcé à la Tour, nous avons considéré la Pucelle comme guerrière et fait ressortir combien la chrétienne disparaît devant le génie militaire de cette femme incomparable, regardée par son roi, par ses compagnons d'armes, ainsi que par ses adversaires, comme le principal capitaine de la guerre de délivrance. Sur l'emplacement du bûcher, nous avons exprimé les sentiments qu'éprouve en un tel lieu tout cœur d'homme et de citoyen :

« Sur cette place du Vieux-Marché, il y a eu le 30 mai dernier « 461 ans, Jeanne d'Arc, condamnée par l'Eglise, fut offerte en « spectacle au peuple chrétien, assemblé en une immense multi- « tude. Ici, cette noble héroïne fut rejetée de la communion des « fidèles, notée d'infamie, elle et la mère qui l'avait créée et « mise au monde. Ici, cette jeune femme de vingt ans subit les « horreurs du bûcher ; son corps sacré fut embrasé vivant, ses os « rougis au feu, et ses cendres ramassées pour être jetées à la « voirie, en Seine. Son crime était d'avoir aimé et servi plus que « toute autre chose au monde, la France, notre patrie : de l'avoir « aimée et servie sans avoir pris ni voulu prendre conseil de « l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Rouennais, après « avoir fait revivre en vous la suite des actions glorieuses de la « première des Françaises, contemplez-la maintenant sous cette « image finale, sur cette place du Vieux-Marché, flétrie, aux mains « du bras séculier, instrument passif des jugements de l'Eglise. « Car c'est l'église romaine, non l'Anglais, qui seule est respon- « sable de ce supplice barbare. Et si les intéressés contestaient « l'unanimité des témoignages historiques, nous en appellerions « de cette assertion au cri suprême de Jeanne : « Evêque, je meurs « par vous ! »

Sur la place de la Pucelle, nous avons examiné, sous le triple rapport de la doctrine, des actes et des sentiments, la profonde corrélation qui existe entre Jeanne d'Arc et les républicains français. Voici le résumé de la thèse que nous avons développée :

« Jeanne d'Arc a toujours mis la citoyenne au-dessus de la « chrétienne. Elle consacra cette prépondérance dans la doctrine « qu'elle a professée jusqu'à son dernier jour. C'est ce qui explique « pourquoi elle a surgi en dehors de l'Eglise, pourquoi elle a ren-

« contré au début l'opposition du clergé français, pourquoi elle a
« finalement encouru la condamnation du clergé rallié au parti
« anglais.

« Si la doctrine de la Pucelle ne vient point du sacerdoce catho-
« lique, ce n'est pas davantage à son service qu'elle s'est consa-
« crée. Elle a voué sa vie à la France, et pour assurer le salut de
« son pays elle a tout sacrifié, existence domestique et préjugés
« publics.

« L'amour de la France a, de son aveu, précédé sa vocation. C'est
« cet amour qui a inspiré sa mission et en a assuré l'exécution, et
« c'est lui qui, dans son martyre, l'a soutenue et consolée.

« Voilà comment la Pucelle a vécu. Et comme elle a vécu elle
« est demeurée, jusqu'à son dernier jour, affirmant, jusque dans
« la mort, la légitimité de la croyance qui avait inspiré, dirigé,
« consacré sa carrière civique.

« La religion de Jeanne d'Arc est donc palpable : doctrine, ac-
« tions, sentiments, tout rayonne autour de la France.

« C'est donc en toute légitimité que nous lui offrons ici des hom-
« mages laïques, les seuls qui lui seront rendus dans les fêtes ci-
« viques que la République française instituera en son honneur. »

Quels que soient les admirateurs de la Pucelle, catholiques ou républicains, tous sont nécessités à l'idéaliser, c'est-à-dire à subordonner les divers éléments de sa vie à celui qu'ils regardent comme prépondérant (1). Selon que la chrétienne ou la citoyenne l'emporte, c'est la canonisation ou la laïcisation qui prévaut. La méthode est identique dans les deux cas, il s'agit donc de déterminer quelle est la solution la mieux appropriée à l'héroïne.

On peut dire que, sous tous ses aspects, la laïcisation de la Pucelle est un fait accompli, qu'elle date du XVe siècle, et que ce qui reste à faire c'est la canonisation.

Jeanne d'Arc n'ayant jamais été affiliée au sacerdoce ni à aucun ordre religieux, n'a jamais eu besoin d'être sécularisée. Elle a pris parti pour le monde laïque le jour où, à Domremy, elle s'est vouée à la France, le jour où, à Vaucouleurs, elle s'est consacrée à son service. Si, comme les religieuses, Jeanne eut sa prise d'habits, si elle renonça au nom de sa famille, si elle entra en religion, ce fut pour revêtir l'habit d'homme et pour prendre le nom de *la Pucelle*, qu'aucune sainte n'avait encore porté ; ce fut pour embrasser la religion de la France.

(1) En acceptant la légitimité de la République, les catholiques nous dispensent désormais, à leur égard, d'établir pourquoi, Français vivant sans roi, nous pouvons revendiquer la Pucelle comme nôtre. La question d'assimilation se réduit donc à son Dieu, à sa foi chrétienne.

Les œuvres temporelles qu'elle a accomplies sont de celles dont il n'y a jamais eu besoin de retirer l'exécution aux gens d'église ; défendre la Patrie les armes à la main est un honneur qu'ils ont rarement revendiqué. Charles VII n'a pa. eu de laïcisation à opérer pour confier à Jeanne la Pucelle le commandement des armées qui, ainsi qu'elle l'avait annoncé, ont, en sa compagnie, accompli « le plus beau fait d'armes qu'on ait vu « jusqu'alors dans la chrétienté. »

Ainsi, dans les choses absolument indépendantes de la postérité, condition de la personne et œuvres accomplies, il y a eu laïcité, c'est-à-dire identité complète entre Jeanne d'Arc et les républicains : jamais elle n'a été séparée ni de la ville, ni de l'Etat, ni du peuple, qu'elle a délivrés.

Mais la laïcité comporte une acception doctrinale, qui différencie le XIXe siècle du XVe, et en vertu de laquelle la justice ecclésiastique a été supprimée, la foi théologique exclue de l'ordre public, et la République substituée à la monarchie de droit divin. Mais ces différences elles-mêmes ne sauraient séparer la Pucelle des émancipés, car la République a été établie pour assurer le salut de la France, à l'exemple de ce que la Pucelle avait accompli trois siècles et demi auparavant : pour garantir à tous la liberté de conscience, dont elle a fait un si mémorable usage : pour proscrire le cléricalisme, dont elle a été la victime. Sous cet aspect, c'est-à-dire en concevant la laïcité comme expression de la domination du point de vue civique, les républicains ont eu bien peu de chose à faire pour la laïciser.

Jeanne d'Arc a été catholique et citoyenne. Catholique subordonnée à la France dans toutes les choses nécessaires, elle n'a ressemblé à aucune autre. Citoyenne, elle a modifié la foi chrétienne pour l'adapter à sa vie publique. La citoyenne fut donc prépondérante ; de croyance et de fait, c'est elle qui a tout dominé, réglé, consacré. Là encore, ce n'est pas nous, c'est Jeanne elle-même qui s'est laïcisée.

« Pour réparer la faute de ses *pères* » l'Eglise ne pouvait se contenter du jugement de 1456, ramenant dans le giron catholique la citoyenne qu'ils ont si cruellement défigurée en 1431, et par leur sentence et par les flammes du bûcher : elle doit la placer dans le paradis des saintes. Car s'il y a eu quelque chose de commun entre la Pucelle et l'Eglise c'est sans doute la foi chrétienne; foi absolument négligeable à nos yeux en tout ce qui la distingue intrinsèquement de la raison humaine. Or, il est à remarquer que si Jeanne la Pucelle, comme Jean Huss, se prévalut

de Jésus et en appela à lui en mourant, c'est la même Eglise qui l'a fait mettre à mort, au nom de la même foi chrétienne. Et puisque c'est l'Eglise qui l'a persécutée, condamnée à la prison perpétuelle, et finalement vouée au bûcher; puisque c'est elle qui l'a retranchée du monde chrétien, pour la rejeter dans le nôtre, monde laïque par excellence, c'est bien l'Eglise qui, au XVe siècle, a laïcisé la Pucelle.

Quant au Dieu que Jeanne d'Arc invoqua, nous le regardons comme un procédé logique et politique; si cette croyance, qui lui a été nécessaire pour expliquer et consacrer son intervention, est comptée pour autre chose par l'Eglise, il est notoire que c'est en dehors d'elle, malgré elle et finalement contre elle que le Dieu de Jeanne a surgi. Comment ceux qui parlaient alors au nom de l'Eglise romaine auraient-ils pu s'attribuer une part quelconque dans une vocation pour laquelle la Pucelle ne leur a jamais demandé ni conseil ni approbation? Cette religion, que Jeanne présentait à l'Eglise comme venant de Dieu, lui prescrivait de mettre le service de la France au-dessus des exigences de la foi. De cette religion, Jeanne d'Arc a dit : « J'y crois autant qu'à la « foi chrétienne; et je n'y manquerai pour homme qui vive, fût-il « le pape! » Et quand ses juges, avant de clore le procès, lui annoncèrent que, si elle persistait à croire ainsi malgré l'Eglise, elle allait être livrée aux flammes, elle leur fit cette réponse immortelle : « Quant à cela, la manière que j'ai toujours dite et « tenue, je la veux encore dire et maintenir. Si j'étais en juge- « ment, que je visse le feu allumé, les bourrées préparées, et le « bourreau prêt à bouter le feu, et si moi-même j'étais dans le « feu, je n'en dirais autre chose, et je soutiendrais jusqu'à la « mort tout ce que j'ai dit! »

De même que saint Paul, en invoquant un prophète juif, s'est servi en fait de cet appui extérieur pour se dégager du milieu judaïque, et devenir le premier catholique, le fondateur de la religion romaine, ainsi la Pucelle, en s'en rapportant à Dieu seul, à l'Eglise triomphante (*invisible*), a pu se rendre assez indépendante du gouvernement catholique pour devenir la première des Françaises, et la personnification de la religion de la Patrie.

En ce faisant, Jeanne d'Arc a enlevé à l'Eglise un empire qu'elle ne recouvrera jamais. La Patrie n'est point du domaine de la foi chrétienne : voilà ce que, par ses discours comme par ses actions, elle a proclamé à la face du sacerdoce catholique. Jeanne d'Arc en portant une telle atteinte au prestige théocratique n'a pas été dirigée, il est vrai, par une nouvelle conception systématique du

développement du culte civique de Jeanne d'Arc. C'est maintenant l'action de l'Etat qu'il faut faire prévaloir, en la liant à la notion positive de Jeanne d'Arc, conçue comme un élément nécessaire de la constitution de la France moderne et comme un précurseur de l'ordre final. C'est cette conception, dégagée grâce à la méthode positive des données de l'histoire, que nous avons depuis treize ans fait descendre des hauteurs philosophiques sur la place publique, afin de la rendre, autant qu'il dépendait de nous, communicable et populaire. Emile ANTOINE.

NÉCROLOGIE

ALEXANDRE GOMBERT RÉTHORÉ

L'ami qui vient de nous être ravi par la mort était né le 20 décembre 1820, au bourg de Jouarre, à l'ombre d'une vieille abbaye de dames bénédictines célèbre par ses démêlés avec les évêques de Meaux, au sein d'un pays riche où son grand-père avait exercé et où son père exerça jusqu'à un âge avancé la profession d'arpenteur-géomètre.

Le jeune Gombert reçut avec les autres enfants du pays l'enseignement de l'école communale, et, quand l'instituteur n'eut plus rien à lui apprendre, il fut envoyé au collège de Meaux, le plus voisin du bourg natal. Ses débuts de collégien ne furent pas heureux. A la suite d'un accident sa vue se trouva gravement compromise, et il dut désormais s'aider d'une loupe dans ses lectures : c'était le commencement d'une infirmité qui devait opprimer toute son existence. Il acheva cependant tant bien que mal ses études classiques et sortit du collège sans diplôme, mais avec un goût très vif pour le travail et un immense désir de savoir.

Il n'eut plus qu'une ambition : aller à Paris. Le père résistait, mais la nécessité de soigner ses yeux menacés fut pour le jeune homme une raison triomphante, et vers la fin de 1837 il vint se fixer dans la capitale. Suivant la promesse faite à ses parents, il ne laissa pas que de donner des soins à sa vue, mais en réalité c'était là son moindre souci. Il était venu à Paris, non pour faire vivre des spécialités médicales, mais pour s'instruire, dans la plus large acception du mot, sans but déterminé, sans destination précise. Dans cette ardeur de savoir il s'adressa à toutes les sources de l'enseignement supérieur d'alors. Il fréquenta simultanément le Museum, l'Ecole de Droit, le Collège de France, la Sorbonne ; il courut dans tous les lieux où professait un homme distingué. Mais le cerveau, si bien organisé qu'il soit, a, tout comme l'estomac, ses limites, et le vaillant jeune homme

ne tarda pas à s'en apercevoir : « Tu veux savoir ce que je fais à Paris, écrivait-il à son père. Eh bien, j'en fais trop, car je vais à tant de cours que ma pauvre cervelle est trop foulée de matériaux, et il y a beaucoup de choses dont je ne puis profiter. » Graduellement, cette belle ardeur se régla, et aidé des conseils de deux hommes qui lui témoignaient quelque intérêt, Adrien de Jussieu dont la famille possédait le château de Vanteuil, voisin de Jouarre, et Jean-Jacques Ampère, l'ami d'Adrien, il parvint à borner son ambition et ses études.

Les quelques travaux inédits qui sont restés de lui de ces années d'étudiant dénotent surtout des tendances philosophiques et littéraires.

En 1838 — il a alors 18 ans — c'est un factum sur les *Devoirs des citoyens ;* en 1841, c'est un mémoire sur l'*Industrie sous le rapport social ;* en 1842, c'est un gros travail destiné à un concours académique : *De l'influence de la musique sur la civilisation et la nécessité des études musicales.* De la même époque date une notice biographique sur Antoine Laurent de Jussieu, père d'Adrien, et un travail historique sur quelques localités de la Brie, première manifestation d'aptitudes archéologiques qui devaient se développer plus tard avec un réel succès.

Notre étudiant cultivait encore la poésie et le roman. Il se livrait en vers et en prose à des compositions littéraires dont une seule a dépassé l'état d'ébauche : c'est un roman intitulé *Marcella* qu'il a caressé longtemps l'espoir de publier, et qui, au dire de juges compétents, n'est nullement dénué de mérite.

En même temps il se jetait dans la vie publique. C'était le moment où de tous côtés surgissaient des réformateurs. Cabet publiait son *Voyage en Icarie*, Proudhon lançait son pamphlet célèbre sur la propriété, les idées de Fourier faisaient de nombreux prosélytes. De leur côté, les républicains s'agitaient et l'on sentait poindre une nouvelle révolution. Fils d'un père républicain, Réthoré prit une part active à ce mouvement politique et social. Il fréquenta les amis de Cabet et ceux de Fourier, il se lia aux républicains, il connut Considérant, César Daly, Pelletan. Mais si sa générosité naturelle le portait ainsi vers les réformateurs, républicains ou socialistes de toute école, sa raison incomplètement satisfaite l'empêchait de se livrer tout entier et de se faire adepte. Il traversa toutes les doctrines, mais sans s'arrêter définitivement dans aucune. Son choix ne devait se fixer que quelques années plus tard.

Quarante-huit arriva. Inutile de peindre l'enthousiasme de ce

républicain de l'avant-veille devant son rêve accompli. L'homme d'action se révéla aussitôt. Il se fit le défenseur, l'apôtre du nouveau régime dans son village; il prêcha la République aux paysans, et il la prêcha d'une façon si vive que plus d'un s'en souvient encore. Mais bientôt les déceptions arrivèrent. Les journées de juin remplirent d'alarmes les républicains clairvoyants; et Réthoré, en bon patriote, ne cacha pas ses appréhensions : « J'attends avec une anxiété douloureuse ce qui va se passer, écrivait-il à un ami, et je gémis sur les périls de la République. Cependant, quoi qu'il lui faille souffrir, le parti de la République de l'avenir, de la République pour tous triomphera des banquiers, des agioteurs et des égoïstes. »

Aux douleurs qui lui venaient de la chose publique se joignit bientôt un souci personnel singulièrement grave. Sa vue, de plus en plus atteinte, se perdit tout à fait, et l'année 1849 n'était pas écoulée qu'il était complètement aveugle.

Je n'essaierai pas de dire en quelle tristesse affreuse — quelque préparé qu'il y fût — un tel événement jeta notre ami. Mais cet abattement dura peu. Réthoré se releva promptement, et avec l'énergie qui lui était propre il se constitua une existence nouvelle, telle que le comportaient sa situation, ses ressources et ses goûts.

Il ne pouvait plus être question d'habiter Paris. Il se fixa donc définitivement auprès de son père et il acheva de se stabiliser en se mariant. Une jeune fille qu'il avait connue à Paris et vers laquelle le poussaient depuis plusieurs années ses sympathies consentit à partager l'existence du pauvre aveugle. Existence peu fastueuse, toute faite de privations et d'économies. Réthoré se fit paysan et ouvrier. Suppléant par les autres sens au sens qui lui manquait, il s'adonna sans hésiter aux travaux manuels et s'y montra bientôt d'une remarquable habileté. Lui qui jusque-là n'avait guère connu d'autre instrument que la plume apprit à manier les outils les plus divers. Il s'apprit à réparer lui-même sa maison, à fabriquer des échelles, des tonneaux, à tailler ses arbres, à soigner sa vigne. Ce n'est pas assurément chose rare que de voir des aveugles intelligents se livrer à des travaux délicats, minutieux qui, de prime abord, sembleraient exiger l'usage de la vue, mais d'ordinaire ces aveugles appliquent leurs aptitudes à une spécialité déterminée. Réthoré perfectionna graduellement les sens qui lui restaient dans le but le plus général. Il voulut que pour ses besoins journaliers aussi bien que pour ses relations sociales l'ouïe, l'odorat, le tact arrivassent à être pour lui comme

une seconde vue. Et dans une certaine mesure il y réussit. L'ouïe prit à la longue chez lui une délicatesse étonnante, extraordinaire. Un jour vint où aux qualités de la voix il reconnaissait, non seulement la personne qui lui parlait — ce qui est au pouvoir de l'oreille la moins exercée — mais encore les changements plus ou moins fugitifs produits dans l'état de santé de cette personne. Il allait même beaucoup plus loin. Il déterminait d'après la voix l'âge d'une personne qu'il voyait pour la première fois, sa taille, et — ce qui semble tenir du sortilège — jusqu'à la couleur de ses cheveux. Je ferais rire si j'affirmais qu'il ne s'est jamais trompé, mais ce que j'ose dire, c'est qu'il est tombé juste assez souvent pour qu'on puisse avancer qu'il existe entre ces phénomènes très éloignés les uns des autres en apparence des rapports qu'une oreille ordinaire ne perçoit pas, mais que l'oreille exercée d'un aveugle intelligent parvient à saisir.

Cette vie, toute d'activité physique, ne pouvait suffire à un esprit qui avait consacré tant d'années de jeunesse à l'étude. Pour son bonheur, il rencontra en 1855 l'homme qui allait le ramener à la vie intellectuelle, en fixant définitivement ses idées et lui découvrant la doctrine coordinatrice qu'il avait jusqu'alors vainement cherchée. Le Dr Robinet venait de se fixer à Jouarre. Il entra en rapport avec Réthoré dans des circonstances affreuses, près du lit d'une enfant de six ans que la mort allait enlever. Le jeune médecin ne sauva pas l'enfant, mais il resta l'ami du père qu'il ne tarda pas à convertir à ses idées et dont il fit un adepte ardent de la philosophie positive et de la religion de l'Humanité. Ce fut pour notre malheureux ami, si durement frappé comme père, une puissante compensation à ses chagrins. Ses idées s'élargirent et se précisèrent, ses sentiments trouvèrent à se prendre, il eut désormais une foi et un but.

Sans délaisser complètement les occupations manuelles qui depuis quelques années remplissaient son existence, il reprit, dans la mesure du possible, le cours de ses anciens travaux, se mit en rapport avec le fondateur du Positivisme qu'il alla visiter à Paris, ainsi qu'avec ses principaux disciples, et il commença à Jouarre et dans la région de Jouarre les études archéologiques qui devaient remplir et charmer toute son existence (1).

Mais tout cela exigeait des ressources plus considérables que celles dont Réthoré disposait depuis son mariage. Il eût fallu que

(1) Son premier travail fut un mémoire sur les voies romaines de la région de Jouarre (1859).

quelqu'un lui prêtât les yeux qu'il n'avait plus, et son excellente femme ne pouvait cumuler les fonctions un peu complexes de ménagère et de secrétaire. Il trouva fort opportunément chez un beau-frère qui l'appréciait à sa valeur et depuis longtemps désirait lui être utile l'assistance dont il avait besoin. Un arrangement pécuniaire, aussi honorable pour l'un que pour l'autre, permit à Réthoré d'avoir à sa disposition des yeux capables de lire, d'écrire, de voir pour lui. Il alla prendre, au sortir de l'école primaire, un enfant du village, avec lequel il institua un véritable échange de services. Pendant quelques heures chaque jour l'enfant faisait office de secrétaire; pendant quelques autres il devenait élève. Réthoré complétait son instruction scientifique et le mettait en état de subir l'examen exigé pour l'admission aux emplois secondaires des ponts et chaussées. La méthode réussit à merveille, et notre ami n'en changea pas jusqu'à sa mort.

C'est en 1863 que, grâce à l'heureux changement apporté dans sa situation, Réthoré avait pu revenir complètement aux études qui lui étaient chères. L'année suivante lui apporta un surcroît de bonheur. Des convenances de famille le ramenèrent à Paris pendant près de quinze mois : à Paris! c'est-à-dire à la porte des bibliothèques et des archives, près de cette Sorbonne, de ce Collège de France, de ce Muséum où s'étaient écoulées les meilleures heures de sa vie, au centre de ses relations philosophiques, près des disciples d'Auguste Comte! Cette année-là lui fut précieuse entre toutes; il y réunit des matériaux, il y accumula des émotions et des souvenirs pour le reste de ses jours. Ce fut l'inoubliable année de sa vie. Dès lors elle s'écoula avec une régularité inaltérable. Hors les quelques mois du terrible hiver de 1870-1871 pendant lesquels il dut s'éloigner, il ne quitta plus Jouarre qu'un petit nombre de jours chaque année pour aller à Paris, au commencement de janvier et de septembre, prendre part aux réunions périodiques de ses coreligionnaires positivistes.

La plus grande partie de son temps était désormais consacrée à l'archéologie. Il avait entrepris de reconstituer l'histoire de son village et des villages d'alentour, et il se donnait à cette tâche avec une patience admirable. Mettant à contribution les archives du département et celles des communes, fouillant dans les bibliothèques privées et les études de notaires, utilisant surtout sa merveilleuse connaissance du pays, il amassa en une dizaine d'années assez de matériaux pour commencer dès 1874 une suite de publications que la mort seule devait interrompre. Ce sont certainement des œuvres modestes que celles de Réthoré, des

œuvres qui ne sauraient donner la célébrité à leur auteur, mais, outre que ces histoires locales sont après tout des documents scientifiques du plus grand prix pour des histoires générales qui ne se payent point d'assertions vagues, je ne me hasarde guère en disant que ceux qui auront la curiosité de les lire y trouveront un très grand charme. Ce n'est pas le récit brillant des victoires et des conquêtes de nos pères, mais c'est leur histoire intime, saisie sur un coin du sol, avec leurs prospérités et leurs traverses, histoire qu'on ne connaît guère, étouffée qu'elle est par l'autre, bien que des deux elle ne soit ni la moins attachante ni la moins précieuse (1).

Il ne faut pas croire toutefois que l'amour du passé laissât Réthoré indifférent aux choses du présent. L'archéologue, chez lui, n'a jamais nui au citoyen. Le républicain d'autrefois ne trouva dans l'histoire de son pays aussi bien que dans la philosophie qu'il avait adoptée que des motifs de persister dans sa religion première et de lui conquérir des partisans. Il s'était mis si fort en avant pendant la Révolution de 1848 qu'en 1851 il s'en fallut de peu qu'il n'allât rejoindre en exil nombre d'amis. Sa cécité le sauva; mais il demeura ce qu'il était, et la seule influence qu'exerça sur lui la doctrine d'Auguste Comte jointe à son expérience personnelle fut qu'il entra désormais dans ses convictions plus de raison que de sentiment.

Pour lui, être républicain, ce n'était pas seulement être ennemi de la monarchie; c'était s'intéresser constamment à la chose publique et lui consacrer tout ce qu'on a de force disponible, c'était aider ses concitoyens de ses conseils, détruire chez eux les préven-

(1) Voici la liste des principales notices publiées par Réthoré :

1874. Jouarre. — 1877. Notice sur le fief de la Bergeresse. — 1875. Notice sur des vestiges antiques découverts à Saint-Martin. — 1887. Bibartaut et ses dépendances. — 1889. Les cryptes de Jouarre. — 1892. Doue, etc., etc.

C'est au sujet du travail sur Bibartaut qu'un homme de grand sens, ami de M. Réthoré, M. André Cochut, lui écrivait :

« C'est vraiment une chose surprenante, je pourrais dire incompréhensible, que, malgré l'infirmité qui doit rendre le travail si difficile pour vous, vous arriviez à produire une œuvre d'érudition qui se recommande surtout par la précision des faits et la lucidité de l'exposition, une œuvre qui porte la clarté dans les plus épaisses ténèbres. Quel progrès pour l'histoire de notre pays! Quelles lumières sur les temps passés! Combien de notions routinières, d'erreurs et de préjugés seraient dissipés, si toutes les parties de notre territoire étaient sondées avec la même pénétration! »

tions et les préjugés, s'associer à toute œuvre utile. Il n'a pas fait autre chose toute sa vie. A deux reprises différentes, sous l'Empire d'abord (de 1860 à 1870), puis sous la République (de 1877 à 1884), ses concitoyens l'envoyèrent au conseil municipal. On sait de reste que l'influence d'un conseiller municipal de village ne s'étend pas loin et que le bien qu'il peut faire est fort restreint. Si l'on veut cependant se rendre compte de ce qui est possible, même dans d'aussi étroites limites, à un homme perspicace et actif, on n'a qu'à examiner l'œuvre de Réthoré dans les modestes fonctions qu'il a occupées près de vingt ans. En veut-on un témoignage? Le petit bourg de Jouarre possède un hospice important, que gèrent des administrateurs choisis en partie dans le conseil municipal. En 1879, Réthoré devint membre de la commission de l'hospice. Il trouva l'établissement dans une situation plus qu'embarrassée; la cause en était moins au défaut de ressources qu'à l'insuffisance de la gestion. Les règlements n'étaient pas observés, la comptabilité était irrégulière, et chacun tirant à soi, c'était le désordre, la désorganisation et le déficit. Réthoré vint et en quelques années remit tout en ordre. Lorsqu'en 1885 il se retira, l'hospice était redevenu prospère et réalisait des bénéfices. Au grand étonnement de quelques badauds, l'archéologue s'était révélé administrateur et l'aveugle s'était montré clairvoyant.

Quelques services cependant que Réthoré ait pu rendre comme homme public, ils sont peu de chose auprès de ceux qu'il rendit comme homme privé, sans le moindre mandat officiel. Du jour où il s'était confiné définitivement à Jouarre, il était tout naturellement devenu pour des concitoyens qui le connaissaient de longue date une sorte de pouvoir spirituel, de prêtre laïque, auquel chacun prit l'habitude d'aller confier ses peines et ses doutes, et de demander conseil. Réthoré avait toutes les qualités requises pour la fonction. Avec une bienveillance inépuisable il se prêtait à toutes les consultations et trouvait sans peine dans sa vaste instruction un conseil approprié à chaque cas. Il ne décourageait personne. Par une sorte d'optimisme naturel, il se défendait de voir le mal et s'arrêtait avec complaisance sur le bien qu'il rencontrait. Il n'avait en aucune manière l'esprit de contradiction; il critiquait rarement, excusait toujours, admirait volontiers. A son contact on sentait s'évanouir les animosités injustes et on ne le quittait pas sans éprouver comme un surcroît de confiance en soi-même.

Cette autorité toute spirituelle qu'il exerçait et qui s'est fait sentir à tous ceux sans exception qui l'ont approché ne tenait

pas seulement à cette bonté intelligente dont il était si largement pourvu. On s'apercevait, en le fréquentant, que ces qualités de cœur et d'esprit s'appuyaient sur un caractère. Ce n'était pas l'homme simplement prodigue de bonnes paroles et même de bons conseils, c'était encore l'homme d'exécution, capable d'agir quand d'autres s'abstiennent, de persévérer quand d'autres faiblissent. C'était l'homme sur qui l'on pouvait compter.

Cet équilibre si rare hélas ! entre les diverses facultés de l'âme avait chez Réthoré son analogue dans l'équilibre corporel. Ceux qui l'ont connu jeune se représentent encore cet homme grand, vigoureux, aux larges épaules, d'une santé de fer, d'une humeur toujours égale, que jamais la maladie n'avait touché, qu'aucune fatigue n'abattait, qui n'avait d'autre infirmité que l'infirmité — terrible il est vrai — dont il avait été frappé à vingt neuf ans. En voyant, il y a une douzaine d'années cet homme de soixante ans si droit et si ferme, il n'est personne qui ne lui eût prophétisé de longs jours. Nous étions hélas ! de mauvais prophètes. Un moment vint où, sans cause apparente, ce corps vigoureux se courba, ces belles facultés fléchirent. La mémoire s'affaiblit, l'ouïe qui, pour une si grande part, lui tenait lieu de la vue, ne lui rendit plus les mêmes services, et il en conçut une invincible tristesse. Peu à peu il se confina dans son intérieur. La maladie vint l'y prendre. Il supporta mal les derniers hivers, et au printemps de cette année les symptômes d'un cancer firent entrevoir une fin prochaine. Ses illusions, s'il en eût, durèrent peu. Il se rendit bientôt compte de son état, le vit irrémédiable et se résigna. S'il accepta les soins qui lui étaient prodigués, ce fut bien moins dans l'espoir de guérir que pour ne pas chagriner les parents dévoués qui l'entouraient; il ne les tourmenta pas de propos funèbres, il continua avec eux les conversations accoutumées, et il s'éteignit doucement en quelques jours, sans une plainte, accueillant la mort avec cette bienveillance particulière qui avait caractérisé tous les actes de sa vie.

Réthoré est mort le 12 septembre 1892. Ses funérailles purement civiles ont eu lieu le 15 au milieu d'une affluence considérable de concitoyens et d'amis, dans le cimetière de Jouarre où il repose auprès de son père, de sa mère et de ses deux enfants.

Trois personnes ont parlé sur sa tombe : M. Coquard, au nom des habitants de Jouarre ; le Dr Dubuisson, au nom des coreligionnaires positivistes de Réthoré, et le Dr Robinet, auquel l'émotion coupait la parole, au nom de ses plus anciens amis.

Nous donnerons ici les paroles prononcées par M. Coquard et le Dr Dubuisson. Nous y joindrons un extrait du testament de notre confrère.

PAROLES PRONONCÉES PAR M. COQUARD.

Mesdames, Messieurs,

La Société coopérative de boulangerie manquerait à son plus strict devoir si elle laissait cette tombe se refermer sans venir témoigner toutes ses sympathies et sa plus vive reconnaissance à l'un de ses administrateurs les plus dévoués. Grâce à des aptitudes spéciales Rethoré a rendu à notre association les plus précieux services, et, je dois ajouter, avec le désintéressement le plus complet.

En agissant comme il le faisait, Rethoré estimait qu'il ne remplissait que son devoir, car il professait que tous ceux qui peuvent, par leurs aptitudes intellectuelles ou leur situation de fortune, venir en aide aux moins favorisés, doivent se dévouer pour ceux-ci. Il a donc travaillé sans relâche au développement de notre œuvre dont le but est, vous le savez, de procurer, aux meilleures conditions possibles, le pain, qui est l'élément le plus précieux de l'alimentation.

Il a eu la satisfaction de voir notre Société prospérer. C'est d'ailleurs la seule récompense qu'il ambitionnait.

Réthoré n'était pas de ceux qui se contentent de déplorer les imperfections de l'Humanité et de disserter sur les progrès à accomplir, il travaillait silencieusement à améliorer le sort de ses concitoyens.

Mais ce que je tiens à faire ressortir aujourd'hui, c'est que notre regretté et bien excellent ami n'était pas seulement un philosophe et un historien de mérite, c'était encore un administrateur de grande valeur. Il l'a prouvé à la Société coopérative, ainsi qu'à l'hospice de Jouarre dont il a été administrateur pendant quelques années. Tous ceux qui ont eu la possibilité d'examiner les comptes de ce dernier établissement depuis plus de cinquante ans savent que les recettes étaient fréquemment inférieures aux dépenses. La situation financière de l'hospice de Jouarre s'est modifiée à partir du jour où Réthoré, secondé par des collègues qui avaient confiance en lui, a introduit dans cet établissement les réformes qui permettent aujourd'hui de voir tous les exercices se solder en bénéfice. Jamais la marche de l'hospice n'a été aussi prospère ; jamais la caisse n'a possédé les réserves importantes dont elle dispose à l'heure actuelle. C'est à Réthoré qu'il faut reporter tout le mérite de pareils résultats.

Je ne suis pas le seul à rendre justice à notre meilleur ami. En mai 1882, M. Pellat, inspecteur général des Etablissements de bienfaisance, dans un rapport qui rendait compte de sa visite à Jouarre, écrivait à M. le Ministre de l'intérieur :

« L'envoi d'un inspecteur général à l'hospice de Jouarre était, je « crois, fort opportun. M. le Préfet de Seine-et-Marne comptait le « demander et j'ai reçu le meilleur accueil de l'un des adminis- « trateurs, M. Réthoré, qui en l'absence du Maire, s'est mis avec em- « pressement à ma disposition. M. Réthoré est aveugle. Plus clair- « voyant cependant que bien des voyants, cet homme de bien savait « que l'hospice de Jouarre vivait trop en dehors des lois et règle- « ments. Il avait déjà pris l'initiative de réformes importantes. « Mes critiques ont été reçues par lui avec la plus grande déférence, « elles allaient en effet au devant de ses aspirations. »

Que pourrais-je ajouter après M. Pellat : Réthoré était aveugle, mais il était cependant plus clairvoyant que bien des voyants!

En prenant la parole devant ce cercueil, j'ai voulu rendre hommage aux qualités de cœur de Réthoré et à son inépuisable dévouement. J'ai tenu à montrer qu'à la Société coopérative comme à l'hospice de Jouarre il avait été un administrateur remarquable. Notre devoir est de nous inspirer de ses idées, de suivre son exemple et de marcher dans la voie qu'il nous a tracée.

Au nom de la Société coopérative je te dis, mon cher ami, un dernier adieu!

Paroles prononcées par le Dr Dubuisson

Mesdames, Messieurs,

Avant de confier à la terre les restes de notre pauvre ami, permettez-moi, au nom de ses coreligionnaires positivistes, de lui adresser un dernier adieu, de lui rendre un dernier hommage.

Je ne vous ferai pas l'histoire d'une vie que vous connaissez aussi bien que moi.

Je veux simplement insister sur quelques traits de cette nature remarquable, et dire pourquoi son souvenir mérite de se perpétuer parmi ceux qui l'ont connu, qui l'ont aimé.

Je viens de prononcer le mot de remarquable en parlant de Réthoré. Il n'a rien d'exagéré. Ce n'est certainement pas un homme vulgaire celui qui, dans une longue carrière, a su montrer des qualités si diverses de cœur, de caractère et d'esprit.

Privé en pleine jeunesse, en pleine vigueur cérébrale et physique, du plus précieux des sens, Réthoré aurait pu, comme d'autres, se renfermer en lui-même, et traîner de longues années une existence inutile et lamentable. Il n'en fut rien. Cet aveugle a eu l'existence la plus utile et la mieux remplie.

Epris des choses du passé et fort de l'éducation solide qu'il était

venu chercher à Paris avant son malheur, il se fit historien, ou, pour parler plus exactement, archéologue. Il s'attacha, non pas aux grandes questions historiques, qui auraient exigé des lectures qu'il ne lui était plus permis de faire, des matériaux qu'il ne pouvait plus réunir, mais à des études, qui, pour être moins grandioses, n'en sont pas moins intéressantes et précieuses, et qui ont au moins cet avantage de gagner en précision ce qu'elles perdent en ampleur. Il se fit l'historien du pays qui l'avait vu naître.

Employant comme secrétaires, comme lecteurs, je pourrais dire comme *voyeurs* de jeunes enfants du pays, parmi lesquels plusieurs ont montré dans leur tâche une bonne volonté et souvent une intelligence remarquables, Réthoré a reconstitué ainsi peu à peu le passé de tous ces villages, dont Jouarre, avec sa vieille abbaye, avait été si longtemps le centre prospère et vénéré.

Ne nous méprenons pas sur la valeur de ces monographies modestes, plus ou moins perdues dans des recueils de province. Il en est parmi elles — et je citerai les dernières en date : l'*Histoire du domaine de Bibartaut* et celle de *Doue* — qui, si elles avaient été signées d'un nom plus illustre, auraient eu les honneurs de certaines journées à l'Institut.

Et, quand on songe que l'auteur de ces laborieuses recherches est un aveugle aidé d'un enfant et confiné dans un village, loin des secours intellectuels les plus indispensables, loin des riches archives et des bibliothèques savantes, on est vraiment émerveillé de la dose d'énergie, de patience, de perspicacité qu'il a fallu à un homme pour ne pas abandonner la tâche et demeurer à mi-chemin.

Ajoutons qu'il trouva jusqu'au bout la plus louable assistance dans une femme dévouée qui partageait ses pensées et s'associait à ses sentiments.

Réthoré n'aurait été qu'archéologue, il n'aurait fait autre chose que l'histoire de Jouarre, de Doue, de Bibartaut et d'autres lieux, que, certes, c'en serait assez pour qu'il ait droit à nos plus sympathiques souvenirs. Mais il a été mieux qu'un érudit, mieux qu'un historien : il a été — et c'est pour cela qu'il se recommande si hautement à notre reconnaissance et à nos hommages — il a été, dans toute la force du terme, un *citoyen*.

Si la France est aujourd'hui en possession du régime qui convient aux sociétés adultes, à des sociétés raisonnables, résolues à se diriger elles-mêmes, avides de liberté mais capables aussi d'user avec sagesse de la liberté, si la France, pour tout dire, est en République depuis 22 ans, elle le doit certainement à ce petit nombre

d'hommes persévérants, énergiques, indécourageables, qui depuis un siècle n'ont jamais cessé de considérer la République comme le seul régime acceptable pour notre pays, et qui, sous des gouvernements de passage, ont conservé les traditions glorieuses de la fin du siècle dernier.

Réthoré, sous la double influence de sa générosité naturelle et de la doctrine philosophique qu'il avait choisie, entra de bonne heure dans ce groupe de vaillants hommes qui, sous le second Empire, gardèrent l'idée républicaine, et, le jour venu, la transmirent puissante, irrésistible, à de nouvelles générations.

La République fondée, Réthoré fut encore de ceux qui contribuèrent à l'affermir.

S'il est, parmi les républicains, une école qui ne voit dans la République qu'une sorte de Révolution en permanence, il en est une aussi — et celle-là heureusement est aujourd'hui la plus nombreuse et la plus forte — qui ne conçoit pas le progrès sans l'ordre, et qui n'admet pas que tout changement soit progrès. Réthoré était de cette école, et ceux qui avaient connu l'ardent jeune homme de 48 et l'adversaire irréconciliable de l'Empire, ont dû s'étonner plus d'une fois de la modération et de la sagesse du Réthoré de la troisième République. C'est que cette sagesse était bien moins le fruit de l'expérience et de l'âge que le fruit de la raison ; c'était une sagesse systématique, fondée sur le savoir, se refusant à l'accomplissement de l'impossible, mais allant jusqu'au bout dans l'accomplissement du possible.

Il va sans dire que Réthoré, avec son infirmité, ne pouvait aspirer à jouer en politique un rôle bien actif — quoique pendant près de vingt ans il ait fait partie du Conseil municipal ; — mais, préoccupé jusqu'à son dernier jour de la chose publique, il n'a cessé de remplir une fonction à laquelle il était merveilleusement propre : celle de *conseiller* — sans épithète.

Ils garderont longtemps et pieusement, ceux qui ont fréquenté Réthoré, le souvenir de cette petite maison de la rue du Vieux-Cimetière, avec son devant plein de verdure, son toit dominé par le vieux couvent, et son modeste cabinet de travail, vraie cellule de bénédictin, pleine de papiers et de livres, où l'on était sûr de rencontrer le républicain philosophe, toujours prêt à vous entendre, toujours prêt à vous secourir. Jamais homme ne s'est plus volontiers donné aux autres, n'a moins marchandé son temps et sa peine en faveur d'une œuvre utile, d'une œuvre sociale, et c'est en cela, comme je le disais tout à l'heure, qu'il fut dans toute la force du terme un *citoyen*.

Ce serait, Messieurs, singulièrement s'exagérer la puissance de l'homme sur lui-même, quelque grande d'ailleurs qu'elle puisse être, que de s'imaginer que le mieux doué de nos semblables soit en état d'arriver au désintéressement, au civisme, à la noblesse d'âme que nous avons connus en Réthoré sans autre secours que ses aptitudes propres et par une sorte d'épanouissement spontané de sa nature. Il faut à la médiocrité humaine un point d'appui. Nos pères l'ont cherché, et la majorité de nos contemporains le cherchent encore dans une puissance extérieure et supérieure à l'Humanité. D'autres, et parmi eux était Réthoré, le cherchent dans l'Humanité même, convaincus qu'elle est notre seule et vraie Providence, que nous tenons tout d'elle et que nous devons, en retour, tout lui sacrifier. C'est cette religion sans Dieu que professait notre ami.

Si quelque chose est capable de rassurer ceux qui estiment qu'il n'y a point de vertu possible hors des convictions théologiques, ce sont assurément des exemples comme celui de Réthoré et celui d'un autre homme que tout le monde ici a connu, l'excellent D[r] Donon, de Saint-Cyr, dont la vie n'a été qu'un long et volontaire sacrifice à ses semblables, et qui, jusqu'à son dernier souffle, a partagé les mêmes croyances et obéi aux mêmes impulsions. Réthoré et Donon — qu'il me soit permis d'associer dans notre reconnaissance et dans nos hommages deux hommes qui nous sont également chers — étaient des disciples d'Auguste Comte, des adeptes de la religion de l'Humanité.

Tous deux sont morts. Je souhaite à ce pays d'engendrer des successeurs qui les égalent en richesse de sentiment, en affabilité, en tolérance, en vertu.

L'un comme l'autre, chers amis, vous êtes arrivés à la fin de votre carrière comme des travailleurs à la fin du jour, avec un juste désir de repos, mais aussi avec la satisfaction du devoir accompli. Je ne dirai pas que vous avez vu venir la mort avec joie — la mort ne saurait apporter la joie, quelles que soient d'ailleurs les croyances, quand on laisse après soi des êtres chers et une œuvre inachevée, — mais vous l'avez vue venir sans défaillance, comme le terme fatal auquel il faut se résigner.

Dormez en paix au milieu de ceux que vous avez si bien servis.

La seule récompense que vous ayez ambitionnée après votre mort, la seule immortalité que vous ayez souhaitée, était de vivre longtemps dans leur mémoire. Soyez contents et que cette terre vous soit légère ! Votre souvenir restera gravé dans nos cœurs, et lorsque nous chercherons pour nos enfants et pour nous-mêmes des exemples de

courage et de bonté, deux noms viendront spontanément sur nos lèvres : ceux de Donon et de Réthoré.

EXTRAIT DU TESTAMENT PUBLIC DE G.-A. RÉTHORÉ

« Les dispositions testamentaires qui vont suivre sont l'expression formelle de ma volonté et résument des convictions longuement mûries dans le calme et dans la plénitude de ma pensée.

« Agréé par Auguste Comte en mil huit cent cinquante-six, au nombre de ses disciples, je n'ai cessé depuis lors de m'inspirer des conceptions philosophiques et religieuses de ce grand penseur. De plus en plus sa doctrine règle mes sentiments, dirige mes pensées et guide mes actes, surtout au point de vue civique. Arrivé comme je le suis à la vieillesse, c'est-à-dire à l'âge où les opinions sont définitives, je puis certifier, au moins moralement, que je professerai le positivisme tant que je conserverai la santé du cerveau.

« Quelles que puissent être d'ailleurs les défaillances auxquelles ma raison pourrait être entraînée sous l'empire de maladies physiques ou de perturbations cérébrales, m'enlevant mon libre arbitre, je déclare formellement aujourd'hui que ma volonté irrévocable est de rester positiviste jusqu'à la mort.

« En conséquence, j'exige formellement soit de ma femme, soit des parents et des amis qui m'assisteront dans ma dernière maladie de ne laisser pénétrer dans ma demeure et encore moins près de moi aucun prêtre catholique ni même aucun ministre d'un culte théologique quelconque. »

4 février 1882.

MATÉRIAUX

POUR SERVIR A LA

BIOGRAPHIE D'AUGUSTE COMTE

DU TEMPS DANS LE TRAVAIL INTELLECTUEL

J'ai trouvé dans les papiers d'Auguste Comte des documents extrêmement curieux, que je publie intégralement.

Depuis 1835, c'est-à-dire depuis le second volume de la *Philosophie positive*, le grand penseur a tenu un compte exact du nombre de feuilles qu'il rédigeait chaque jour. Cette comptabilité se compose habituellement de deux colonnes, dont l'une désigne la date et l'autre le nombre de feuilles rédigées à cette date. Cette comptabilité s'applique à toute la *Philosophie positive*, sauf le 1er volume, à la *Politique positive*, au *Catéchisme positiviste*, à l'*Appel aux Conservateurs* et enfin à la *Synthèse subjective*. Il est regrettable qu'Auguste Comte n'ait pas indiqué aussi le nombre d'heures. Je n'ai rien trouvé, jusqu'à présent du moins, de relatif à la composition de la *Géométrie analytique* et du *Traité d'astronomie populaire*. On a ainsi le nombre de jours employé par Auguste Comte à son immense construction, du moins en ce qui regarde la rédaction proprement dite. Je vais donner le tableau chronologique de ces diverses publications de Comte afin que l'on saisisse d'un coup d'œil sur quoi se répartit cet immense travail.

Cours de Philosophie positive

1er	volume	: Mathématique	1830
2e	—	: Astronomie, physique	1835
3e	—	: Chimie, biologie	1838
4e	—	: Philosophie sociale et conclusions	1839
5e	—	: — —	1841
6e	—	: — —	1842

Discours sur l'ensemble du Positivisme

1 volume.. 1848

Système de politique positive
(1851-1854)

1er	volume	1851
2e	—	1852
3e	—	1853
4e	—	1854

Catéchisme positiviste

1 volume.. 1852

Appel aux conservateurs

1 volume.. 1855

Synthèse subjective

1er volume.. 1856

Nous possédons les manuscrits de ces diverses œuvres d'Auguste Comte. Par suite, il sera facile (ce n'est qu'une affaire de temps), d'après la comptabilité d'Auguste Comte, de marquer sur les volumes imprimés la portion rédigée chaque jour; je me propose de faire ce travail à mes *moments* perdus, et je le publierai. Cette publication complétera celle que je fais aujourd'hui. Leur ensemble fournira un document précieux et certainement unique sur la durée de la composition dans les travaux d'Auguste Comte. De pareils renseignements, applicables à un tel génie, et concernant à peu près toute son œuvre pourront servir de base à des méditations et à des théories nouvelles sur les lois de l'activité mentale. En outre, ces documents montrent les habitudes de

régularité et d'ordre de ce grand philosophe, habitudes qu'il portait en toutes choses. Ainsi, ses comptes de ménage sont tenus à jour jusqu'au 4 septembre 1857 inclusivement; et il est mort le lendemain 5 dans la journée.

Les documents que nous publions serviront, comme je l'ai dit, à perfectionner la théorie du travail intellectuel, dont les bases inébranlables ont été définitivement posées par le Positivisme. Notre intervention dans de telles études est d'autant plus nécessaire qu'on tend à y introduire une aveugle imitation, surtout de l'histoire naturelle purement descriptive. On précise les détails avant d'avoir aucune conception de l'ensemble, et avant d'avoir déterminé les lois générales de la partie fondamentale et essentielle du phénomène. On imite, ce qui est plus facile, l'histoire naturelle, au lieu de prendre le type décisif mais difficile des grandes sciences abstraites : la mécanique, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie. Cette méthode est inféconde, outre qu'elle tend à encombrer la situation de médiocrités laborieuses qui font obstacle à l'action des vraies supériorités mentales. C'est la haute méthode scientifique qu'il faudra employer à la théorie du travail intellectuel, qui reposera toujours sur les bases déjà établies.

Les documents que nous publions sur la composition chez Auguste Comte se rapportent à un élément du travail mental : le *temps*. La conception du *travail mécanique* peut nous permettre de préciser celle du travail mental. On considère dans le travail mécanique un résultat produit qui se compose de la notion de force, de celle de direction et d'espace, de celle de vitesse, et enfin de celle du temps. Celle-ci est, du reste, implicitement comprise dans la notion de vitesse. On voit donc que le travail mécanique est un résultat qui ne peut être exprimé qu'au moyen d'un certain nombre d'éléments ; c'est une fonction déterminée et connue, d'un certain nombre de variables distinctes. Il en est de même du travail mental ; seulement la fonction est jusqu'ici indéterminée et même aussi la nature exacte des variables qui y entrent. La notion même n'en a jamais été posée d'une manière précise ; or, la première condition pour résoudre un problème est de le

poser. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que le *temps* est une des variables du travail intellectuel. Les documents que nous publions se rapportent justement à cette variable. Je voudrais précisément présenter quelques considérations relatives au rôle du *temps*. Ce ne sont que quelques vues sommaires, suggérées par les documents que je publie, mais elles posent l'ensemble de la question.

Le travail mental présente trois phases successives : 1° la première est celle d'incubation proprement dite; le résultat du travail est implicite au point de n'être ni formulable, ni communicable. — 2° Dans la troisième phase, au contraire, qui est définitive, les relations à trouver sont devenues explicites, de manière à permettre une construction dont chaque élément, représenté par un mot, donne une théorie communicable à soi-même et aux autres. — 3° Entre ces deux phases, il en est une intermédiaire qui fait le passage graduel de l'une à l'autre. Les documents que je publie sont relatifs au rôle du temps dans la troisième phase. Les esprits nous présentent de grandes différences à cet égard, et le rôle du temps n'est pas le même chez tous, suivant la phase considérée, ni non plus suivant la nature de la théorie à produire. Il y a, en effet, des différences selon qu'il s'agit d'une construction pratique, scientifique ou esthétique. Chez quelques-uns l'incubation est rapide et la composition finale est lente ; chez d'autres, c'est la réciproque qui a lieu. Ces dispositions différentes tiennent sans doute à des variétés anatomiques des cellules cérébrales; mais il faut constituer la théorie physiologique avant que les études anatomiques puissent même être conçues. Les distinctions que j'indique peuvent dès à présent jeter un véritable jour sur la théorie de la uature humaine, et perfectionner grandement les moyens de juger et de diriger les hommes.

Mais il faut préciser davantage encore cette notion du temps dans le travail intellectuel en distinguant la vitesse et la persistance. La vitesse consiste dans la rapidité plus ou moins grande avec laquelle certains esprits obtiennent des résultats dans le travail mental. Ainsi, il y en a qui conçoivent vite et d'autres lentement; les mêmes différences se pré-

sentent dans la découverte de la vérité comme dans la manière de la rendre ou de l'exprimer. La persistance, au contraire, consiste dans la puissance plus ou moins grande avec laquelle la force mentale peut se tenir d'une manière continue dans une recherche déterminée. Elle se complète par l'aptitude à revenir longtemps sur le même sujet. Il y a là une disposition distincte, quoique connexe, de la vitesse proprement dite. Cette durée de l'action de la force cérébrale constitue ce qu'on a appelé habituellement la force de tête.

Ce que nous savons de l'histoire des sciences et des renseignements plus ou moins indirects qui nous ont été fournis par les grands créateurs scientifiques prouve que cette force de tête est une condition essentielle des découvertes fondamentales. Le mot attribué à Newton : comment avez-vous trouvé le système du monde ? — C'est en y pensant toujours — fournit une première indication. Le génie, a dit Buffon, est une longue patience. Auguste Comte, en 1822, a trouvé les lois sociologiques après quatre-vingts heures de méditation continue. Et je lui ai entendu dire que cette continuité d'effort avait été la condition de sa découverte. L'on sait que Descartes prolongea si longtemps ses méditations créatrices qu'il arriva à produire en lui de véritables hallucinations. On conçoit la nécessité de cette persistance dans ces grands travaux abstraits, dans lesquels il faut dégager d'une manière explicite des relations abstraites au milieu de phénomènes très complexes qui nous les présentent sous une forme implicite. Outre les propriétés propres de l'appareil mental, qui tiennent probablement à la qualité de la cellule nerveuse, il doit y avoir aussi une influence considérable de l'organe de la *persévérance*.

Sous ce rapport de la vitesse et de la persistance dans l'activité mentale, il y a une première grande distinction entre les théoriciens et les praticiens. Il est évident qu'une grande partie des décisions pratiques supposent une grande rapidité dans la décision et, par suite, beaucoup de vitesse dans l'aperception. Il est vrai que cette vitesse est favorisée en ce que les vues du praticien sont plus implicites, tandis que

celles du théoricien supposent toujours un degré très grand d'explicité ; ce qui suppose des analyses ou des décompositions plus ou moins prolongées. Mais quand le praticien construit ses projets, la vitesse mentale est moins nécessaire et la persistance l'est davantage. La promptitude de vues est surtout nécessaire aux militaires sur les champs de bataille.

On peut faire des conceptions générales que je viens d'exposer une application socialement très importante, à savoir : ce qui regarde la question des examens. Rien de plus séduisant au premier abord que cette théorie d'après laquelle les fonctions seront confiées aux plus capables ; la capacité étant constatée d'après des examens préalables. Mais comme dans tout ce qui offre une apparence logique parfaite, dans l'ordre des questions sociales, on est dupe d'une véritable illusion. En premier lieu, pour les fonctions d'un ordre véritablement élevé, les conditions de compétence ne sont pas établies, manquent plus ou moins absolument, et, en outre, les examinateurs eux-mêmes manqueraient nécessairement. Ainsi, par exemple, pour choisir les chefs de l'Etat, les procédés qui semblent théoriquement absurdes : l'hérédité et l'élection, sont néanmoins bien préférables au procédé de l'examen ; car ils peuvent souvent réussir, et l'on peut tout au moins remédier à leurs inconvénients ; tandis que l'examen ferait avec certitude surgir des médiocres et, par suite, empêcherait l'avènement des génies supérieurs qui ont produit la grande impulsion de l'Humanité. Il y a plus : l'examen tient surtout compte des esprits chez qui se manifeste la vitesse dans le travail intellectuel ; mais elle ne peut pas apprécier la force de tête qui est la condition des grandes découvertes. Or, il y a des esprits vigoureux mais lents et bien supérieurs à ceux qui n'ont qu'une vitesse souvent superficielle. Il résulte de ces considérations que l'examen est un procédé excellent à l'ouverture des carrières, pour constater un degré d'acquit indispensable, et que son emploi deviendrait illusoire et même nuisible pour les fonctions supérieures.

Cette considération du temps dans le travail mental a été empiriquement comprise par ceux qui ont présidé à l'éduca-

tion et à l'enseignement. Il y a, par exemple, une observation constante : que la persistance des formules et des croyances dépend de la répétition très souvent renouvelée, sans diversion. Quand je dis sans diversion, j'entends diversion par une occupation de même nature, car, au contraire, cette répétition persistante se concilie très bien avec une occupation très différente, qui assure l'intermittence nécessaire de l'activité cérébrale : ainsi, par exemple, les études intellectuelles comportent surtout les diversions dues au jeu qui exige l'activité musculaire, ou bien une très légère attention. Le catholicisme, principalement dans son enseignement ecclésiastique, a su appliquer cette loi de la répétition persistante, et c'est pourquoi son enseignement laisse habituellement des traces plus ou moins indélébiles. Au contraire, l'enseignement moderne, surtout en France, où l'on multiplie à l'infini les choses à connaître, au lieu de revenir souvent sur les points fondamentaux, est en désharmonie avec les lois de l'activité cérébrale et tend à former des esprits superficiels.

Du reste, ces considérations pourraient s'étendre aussi au cas de l'activité sentimentale ; mais je n'ai voulu ici qu'indiquer des vues générales à propos du document important que je publie et faire voir comment il pourra être rattaché à une théorie générale qui n'a pas même été conçue jusqu'ici.

Pierre LAFFITTE.

Paris, 2 juillet 1888.
(16 Charlemagne 100 Gerbert).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Tableau du nombre de jours et de feuilles employées par Aug. Comte, dans la rédaction de ses ouvrages

COURS DE PHILOSOPHIE POSITIVE

Tome II°. — **Astronomie.**

	19° leçon	
Lundi	1er sept. 1834.	4 inc.
	2 —	10
	3 —	17
	4 —	23
	20° leçon	
Samedi	6 sept. 1834.	7
	7 —	13
	8 —	22
	9 —	26
	21° leçon	
Mercredi	10 sept. 1834.	9
	11 —	19
	12 —	27
	22° leçon	
Samedi	13 sept. 1834.	7
	14 —	13
	15 —	22
	23° leçon	
Mercredi	17 sept. 1834.	7
	18 —	17
	19 —	24
	24° leçon	
Samedi	20 sept. 1834.	7
	21 —	15
	22 —	23
	145	24 1/6
	25° leçon	
Mercredi	24 sept. 1834.	7
	25 —	15
	26 —	24
	26° leçon	
Samedi	27 sept. 1834.	3
	28 —	12
	29 —	14 dgé.
	30 —	21
	1er octob.	28
	27° leçon	
Vendredi	3 oct. 1834.	5
	4 —	12
	5 —	20
	217	24 1/9

Physique.

	28° leçon	
Jeudi	4 déc. 1834.	6
	6 —	11
	7 —	16
	9 —	21 dgé.
	10 —	24
	11 —	33
	13 —	39
	14 —	43

29e LEÇON

Mardi	16 déc. 1834.	6
	17 —	8
	18 —	15 dgé.
	20 —	25

30e LEÇON

Mardi	23 déc. 1834.	3
	25 —	13
	26 —	17
	27 —	24

31e LEÇON

Mardi	30 déc. 1834.	3
Jeudi	1er janv. 1835.	13
	3 —	21
	4 —	27

32e LEÇON

Mardi	3 mars 1835.	6
	4 —	10
	5 —	13
	6 —	23

33e LEÇON

Lundi	9 mars 1835.	2
	11 —	9
	12 —	15
	13 —	23

34e LEÇON

Vendredi	20 mars 1835.	6
	23 —	14
	25 —	25

190 27 1/7 407 25 7/6

Tome IIIe. — Chimie.

35e LEÇON

Lundi	7 sept. 1835.	5
	8 —	11
	9 —	17
	10 —	23
	11 —	30
	12 —	36
	13 —	41

36e LEÇON

Mardi	15 sept. 1835.	5
	16 —	10
	17 —	17 dgé.
	18 —	23
	19 —	29
	20 matin —	31

37e LEÇON

Mercredi	23 sept. 1835.	4 dgé.
	24 —	11
	25 —	19
	26 —	26

38e LEÇON

Mardi	29 sept. 1835.	8
	30 —	17
	1er octob.	27

39e LEÇON

Mardi	6 oct. 1835.	8
	7 —	11 dgé.
	8 —	18
	9 —	24

149 29 4/5

Remis le jeudi 29 octobre.

Physiologie.

40e LEÇON

Mardi	29 déc. 1835.	3
	31 —	7
Vendredi	1er janv. 1836.	10 dgé.
	2 —	14
	3 —	23
	5 —	27
	7 —	34
	9 —	39
	10 —	45
	12 janv. 1836	54
	14 —	58 ind.
	16 —	63
	17 —	75
	19 —	81
	21 —	89
	23 —	92
	24 —	102
	28 —	112

Remis le vendredi 8 juil. 1836.

41e LEÇON

Lundi	1er août 1836.	4
	2 —	7
	3 —	13
	4 —	18
	5 —	24
	6 —	28

Remis le vendredi 30 sept. 1836.

42e LEÇON

Mardi	9 août 1836.	5
	10 —	7
	11 —	13
	12 —	19
	13 —	26
	14 —	32
	15 —	39

Remis le samedi 21 janv. 1837.

43e LEÇON

Jeudi	1er sept. 1836.	4
Lundi	6 mars 1837.	10
Dimanche	26 novemb.	12
Dimanche	3 décemb.	20
Mercredi	6 —	26
Vendredi	8 déc. 1837.	30
Mercredi	13 —	36
Vendredi	15 —	45

44e LEÇON

Dimanche	17 déc. 1837.	10
Lundi	18 —	16
Mercredi	20 —	25
Vendredi	22 —	34

Page 693

45e LEÇON

Dimanche	24 déc. 1837.	6
Lundi	25 —	14
Mercredi	27 —	20
Vendredi	29 —	31
Dimanche	31 —	44

Page 761

Fin du tome IIIe.

302 50 1/3
451 41

Remis les trois dernières leçons de ce volume (ensemble 123 feuillets) le mardi 2 janvier 1838.

TOMES IV, V ET VI (1839-1842)

Tome IVe. — **Physique sociale** (1re Partie).

46e LEÇON

Le dimanche	30 déc. 1838.	5
Le dimanche	6 janv. 1839.	9
Le mardi	12 fév. 1839.	16
	13 —	19
	20 —	24
Le dimanche	3 mars 1839.	31
	4 —	38
	11 —	47
	18 —	55
	21 —	62
	26 —	73
	28 —	79
	29 —	84
	30 —	88
Le lundi	1er avril 1839	93
	4 —	102
	5 —	109
	6 —	114

47e LEÇON

Le mercredi	24 avril 1839.	7
	25 —	14
	27 —	19
	28 —	30

Remis, le vendredi 3 mai, à M. Bachelier lui-même les 60 premiers feuillets de la 46e leçon.

Remis moi-même, le jeudi 16 mai, à l'imprimerie, le reste de la 46e leçon du feuillet 61 au feuillet 114, inclus.

48e LEÇON

Le mercredi	22 mai 1839.	4
	23 —	9
	24 —	13
	25 —	19

Remis à M. Lejeune, le dimanche 26 mai, la 47e leçon.

26 mai 1839. 24
27 — 30
28 — 35
29 — 41
30 — 48
31 — 57
Le samedi 1er juin 1839. 66

Remis, le dimanche 2, les 40 premiers feuillets de cette leçon.

2 juin 1839. 71
3 — 78
4 — 86

49e LEÇON

Le samedi 8 juin 1839. 8

Remis, le dimanche 9, le reste de la 48e leçon.

9 juin 1839. 20
12 — 29

Remis, le dimanche 16, la 49e leçon en entier.

50e LEÇON

Le dimanche 16 juin 1839. 7
17 — 11
18 juin 1839. 18
19 — 24
20 — 29
21 — 35
22 — 40

Remis, le mardi 25, la 50e leçon.

51e LEÇON

Le lundi 1er juil. 1839. 6
2 — 12
3 — 21

Remis, le mercredi matin 3, les 15 premiers feuillets de cette 51e leçon.

4 juil. 1839. 28
5 — 36
7 — 45
8 — 50
9 — 56

Remis, le 9 au matin et le 9 au soir, tout le reste de cette 51e leçon.

(25) (16)

DEUXIÈME PARTIE DU TOME Ve.

52e LEÇON

Le mardi 21 avril 1840. 3
22 — 7
23 — 13
24 — 18
25 — 23
27 — 25
28 — 32
29 — 35
30 — 41
1er mai 1840. 48
2 — 52

53e LEÇON

Le jeudi 7 mai 1840. 4
8 — 8
9 — 13
11 — 19
12 — 24
18 — 32
19 — 37
25 — 44
26 — 52
27 — 60
28 mai 1840. 69
29 — 75
30 — 84

Remis moi-même à M. Bailleul (le prote) le manuscrit complet de la 52e leçon, le mardi matin 2 juin 1840.

54e LEÇON

Le lundi 15 juin 1840. 6
16 — 12
17 — 16
18 — 23
19 — 29

Remis, le samedi matin 20, les 44 premiers feuillets de la 53e leçon.

Le 20 juin 1840. 34
22 — 39
23 — 44
24 — 49
25 — 56
26 — 62

Remis, le samedi matin 27, tout le reste de la 53e leçon.

Le	27 juin 1840.		72
Le mercredi	1er juil. 1840.		81
	2 —		91

Remis, le jeudi matin 9 juillet, les 45 premiers feuillets de la 54e leçon.

Remis, le jeudi matin 16 juillet, tout le reste de cette 54e leçon.

55e LEÇON

Le dimanche	10 janv. 1841.		4
	11 —		7
	12 —		10
	13 —		13
	17 —		18
	22 —		21
	25 —		25
	26 —		28
	27 —		32
	28 janv. 1841		38
	29 —		40
	30 —		43
Le lundi	1er fév. 1841		47
	2 —		50
	3 —		54
	4 —		57
	5 —		60
	6 —		67
	11 —		71
	12 —		76
	13 —		83
	15 —		90
	16 —		93
	17 —		97
	20 —		103
	22 —		109
	23 —		115
	24 —		121
Le vendredi	26 fév. 1841	(4,3)	128

TOME VIe.

56e LEÇON

Le mercredi	12 mai 1841		3
	13 —		6
	17 —		10
	18 —		16
	19 —		20
	20 —		26
	21 —		30
	22 —		33
	24 —		39
	25 —	(4,7)	47
	26 —	(4,6)	51
	27 —	(4,9)	59
	28 —	(5,1)	66
Le mercredi	2 juin 1841	(5,1)	71
	3 —	(5,2)	77
	4 —	(5,2)	83
	5 —	(5,2)	88
	7 —	(5,2)	94
	8 —	(5,2)	99
	9 —	(5,1)	102
	10 —	(5)	106
	11 —	(5,1)	113
	12 —	(5,2)	120
	14 —	(5,3)	128
	15 —	(5,3)	133
	16 —	(5,4)	142
	17 —	(5,6)	151

57e LEÇON

Le vendredi	25 juin 1841		3

Remis, le samedi matin 26 juin, les 44 premiers feuillets de la 56e leçon.

Le	26 juin 1841	(4)	8
	28 —	(4,7)	14
	29 —	(5)	20
	30 —	(4,6)	23
Le jeudi	1er juil. 1841	(4,5)	27
	2 —	(4,4)	31
	6 —	(4,5)	36
	7 —	(4,7)	42
	8 —	(4,8)	48
	9 —	(5)	55
	10 —	(5,1)	61
	12 —	(5,2)	68
	13 —	(5,1)	71
	14 —	(5,1)	78

Remis, le jeudi matin 15 juillet du 45e au 88e feuillet de la 56e leçon.

Remis, le jeudi matin 22 juillet, les 63 derniers feuillets de la 56e leçon.

Le jeudi	23 déc. 1841	(5,1)	81
	24 —	(5)	85
	25 —	(5,2)	93

	26 déc. 1841	(5,2)	98
	28 —	(5,2)	103
	29 —	(5)	105
	30 —	(4,9)	108
Le samedi	1er janv. 1842	(4,9)	112
	2 —	(4,9)	116
	3 —	(4,8)	120
	4 —	(4,7)	123
	5 —	(4,7)	126
	6 —	(4,6)	128
	8 —	(4,5)	130
	9 —	(4,6)	138
	10 —	(4,5)	140
	11 —	(4,5)	144
	17 —	(4,5)	148
	13 —	(4,5)	153
	14 —	(4,5)	157
	15 —	(4,5)	163

Remis, le lundi matin 2 mai 1842, les 54 premiers feuillets de cette 57e leçon.

58e LEÇON

Le mardi	17 mai 1842		2
	18 —		5
	19 —	•	8
	20 —	(3)	12
	21 —	(2,6)	13
	23 —	(2,8)	17
	24 —	(3)	21
	25 —	(2,9)	23
	26 —	(3)	27
Le jeudi	2 juin 1842	(3)	30
	3 —	(3,1)	34
	4 —	(3,1)	37
	6 —	(3,2)	41
	7 —	(3,1)	43

Remis, le mercredi matin 8 juin, les 55 feuillets suivants de la 57e leçon.

Le	8 juin 1842	(3,1)	47
	9 —	(3,2)	52
	10 juin 1842	(3,4)	57
	11 —	(3,3)	59
	13 —	(3,3)	62
	15 —	(3,3)	65
	16 —	(3,3)	70

59e LEÇON

Le jeudi	23 juin 1842		4
	24 —	(5)	10
	25 —	(5,3)	16
	27 —	(5,2)	21
	28 —	(5,4)	27

Remis, le jeudi matin 30 juin, les 54 derniers feuillets de la 57e leçon.

60e ET DERNIÈRE LEÇON

Le samedi	9 juil. 1842		7
	10 —	(6)	12
	11 —	(6)	18
	12 —	(5,5)	22

Remis le mercredi matin 13 juillet, toute la 58e leçon.

Le	13 juil. 1842	(5,6)	28

(*Exegi*)

Nil reputans actum, si quid superasset agendum.

PRÉFACE

Le dimanche	17 juil. 1842.	3
	18 —	9
	19 —	15

(*Exegi!*)

Remis, le mercredi matin 20 juillet, tout le reste de ce 6e et dernier volume, savoir :

1° toute la 59e leçon,
2° toute la 60e et dernière,
3° toute la préface.

Remis les deux tables des matières, le lundi matin 8 août.

SYSTÈME DE POLITIQUE POSITIVE

OU

TRAITÉ DE SOCIOLOGIE

PAR

Auguste COMTE

Auteur du *Système de Philosophie positive.*

ORDRE ET PROGRÈS

TOME PREMIER

INTRODUCTION GÉNÉRALE

(Conservée essentiellement)

Le lundi	18 août 1845.		3
mardi	19	—	5
	20	—	8
	21	—	10
	22	—	13
	23	—	15
	24	—	18
	25	—	21

CHAPITRE Ier

(Supprimé ou refondu)

Le lundi	1er sept. 1845.		4
	2	—	5
	12	—	8
	21	—	12
	22	—	16
	23	—	18

(Depuis la réaction mentale résultée de la mort de ma Clotilde, j'ai résolu, le dimanche suivant, 12 avril 1846, de recommencer tout ce volume avec une importante modification philosophique en le faisant précéder d'une juste dédicace à la mémoire bien aimée.)

DÉDICACE

Le lundi	28 sept. 1846.		1
	29	—	2
	30	—	3
Le	2 oct. 1846.		4
	3	—	5
	4	—	7

(La troisième copie, sur pages volantes, est du samedi 31 octobre 1846.)

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

Samedi	1er janv. 1848		1
Dimanche	9	—	2
Jeudi	20	—	3
Vendredi	21	—	4
Dimanche	23	—	6
Jeudi	3 fév. 1848.		7
Vendredi	4	—	8
Samedi	5	—	9
Vendredi	11	—	10
Mardi	15	—	11
Jeudi	17	—	12
Vendredi	18	—	13
Samedi	19	—	14
Mardi	22	—	15
Mardi	29	—	16
Vendredi	3 mars 1848.		17
Vendredi	10	—	18
Mardi	14	—	19
Jeudi	16	—	20
Vendredi	17	—	21
Samedi	18	—	23
Dimanche	19	—	24
Mardi	21	—	25
Jeudi	23	—	26
Vendredi	24	—	28
Samedi	25	—	29

Dimanche	26 mars 1848.	30
Mardi	28 —	31
Jeudi	30 —	32
Vendredi	31 —	33
Samedi	1er avril 1848	35
Dimanche	2 —	36
Mardi	4 —	37
Jeudi	6 —	38
Vendredi	7 —	39
Samedi	8 —	40
Mardi	11 —	41
Jeudi	13 —	42
Vendredi	14 —	43
Samedi	15 —	44
Dimanche	16 —	46
Lundi	17 —	48
Jeudi	20 —	52
Vendredi	21 —	53
Lundi	24 —	54
Mardi	25 —	55
Jeudi	27 —	56
Vendredi	28 —	58
Samedi	29 —	59
Dimanche	30 —	61
Mardi	2 mai 1848.	63
Vendredi	5 —	65
Samedi	6 —	66
Dimanche	7 —	68
Mardi	9 —	70
Vendredi	12 —	72
Dimanche	14 —	74
Mardi	16 —	75
Vendredi	19 —	76
Samedi	20 —	78
Dimanche	21 —	80
Mardi	23 —	82
Dimanche	4 juin 1848.	84
Mardi	6 —	85
Jeudi	8 —	86
Vendredi	9 —	87
Samedi	10 —	88
Dimanche	11 —	89
Lundi	12 —	91
Mardi	13 —	92
Jeudi	15 —	94
Vendredi	16 —	96
Samedi	17 —	99
Dimanche	18 —	101

(Publiée le samedi 29 juillet 1848.)

INTRODUCTION FONDAMENTALE

Lundi	22 Shakespeare 61 (1er oct. 1849)	
Dimanche	7 Descartes 61 (Saint Thomas d'Aquin)	1
Lundi	8 —	2
Mardi	9 —	3
Vendredi	12 —	4
Samedi	13 —	6
Dimanche	14 —	7
Lundi	15 —	8
Mardi	16 —	10
Jeudi	18 —	12
Vendredi	19 —	13
Samedi	20 —	15
Jeudi	25 —	16
Vendredi	26 —	17
Dimanche	28 —	18
Lundi	1er Frédéric 61.	19
Mardi	2 —	21
Vendredi	5 —	22
Samedi	6 —	24
Dimanche	7 —	25
Lundi	8 —	27
Jeudi	11 —	28
Vendredi	12 —	30
Samedi	13 —	31
Vendredi	19 —	32
Samedi	20 —	33
Dimanche	21 —	34
Lundi	22 —	36
Jeudi	4 Bichat 61.	37
Vendredi	5 —	38
Samedi	6 —	40
Dimanche	7 —	41
Lundi	8 —	42
Mardi	9 —	44
Dimanche	21 —	45
Vendredi	26 —	46
Samedi	27 —	47
Dimanche	28 —	48
Jour complément. de l'an 61		49
	3 Moïse 62. (Jeudi 3 janvier 1850)	50
	4 —	51
	7 —	52
	8 —	53
	11 —	54
	12 —	55
	17 —	56
	18 —	57

19 janvier 1850.	58
20 —	59
22 —	60
25 —	61
27 —	62
28 —	63
1er Homère 61.	64
5 —	65
6 —	66
7 —	67
8 —	69
10 —	70
11 —	71
12 —	72
13 —	73
14 —	74
15 février 1850.	75
17 —	76
18 —	77
19 —	78
20 —	80
21 —	81
22 —	82
24 —	84
25 —	85 *bis*
26 —	86
Dimanche 27 Homère 62. (24 février 1850)	88

Le vendredi 17 Aristote 63, préface du tome Ier. (Terminée le 23, en cinq jours, jeudi, 20 mars 1851.)

TOME DEUXIÈME OU STATIQUE SOCIALE

Le 7 Archimède 62 (lundi, 1er avril 1850).	1
18 — —	2
Le 7 Bichat 62 (Lundi 9 décembre).	3
11 — —	4
12 — —	5
13 — —	6
14 — —	7
19 — —	8
21 — —	9
25 — —	10
27 — —	11
28 — —	12
Le jour complément. de l'an 62 (mardi, 31 décembre 1850.)	14
Le 3 Moïse 63 (vendredi, 3 janvier 1851).	15
4 — —	16
5 — —	17
6 — —	18
10 — —	19
11 — —	20
12 — —	21
13 — —	22
17 — —	24
18 — —	25
19 — —	26
20 — —	28
26 — —	30
27 — —	31
Le 3 Homère 63	32
4 — —	33
5 — —	34
6 — —	36
Le 20 Frédéric 63 (lundi, 24 novembre 1851).	37
21 — —	38
26 — —	39
27 — —	40
Le 9 Moïse 64 (vendredi, 9 janvier 1852).	41
12 — —	42
13 — —	43
16 — —	44
18 — —	45
19 — —	46
Le 23 Moïse 64 (vendredi, 23 janvier 1852).	47
24 — —	48
Le 25 Moïse 64 (dimanche)	49
26 — —	51
27 — —	52
Le 2 Homère.	53
3 — —	54
4 — —	55
5 — —	56
Le 16 Homère 64 (vendredi, 13 février 1852).	57
17 — —	58
18 — —	59
19 — —	60

Le 20 février 1852.	62
23 — —	63
24 — —	65
25 — —	66
26 — —	68
27 — —	69
Le 9 Aristote 64 (vendredi, 5 mars 1852).	70
10 — —	71
11 — —	72
12 — —	73
13 — —	74
Le 16 Aristote 64 (vendredi).	75
17 — —	77
18 — —	79
19 — —	81
20 — —	83
23 — —	85
24 — —	87
25 — —	89
26 — —	91
Le 2 Archimède 64 (vendredi, 26 mars 1852).	93
4 — —	95
5 — —	97
6 — —	100
9 — —	102
10 — —	104
11 — —	105
12 — —	106
16 — —	108
17 — —	111
18 — —	115
Le 2 César 64, (vendredi 23 avril 1852).	117
3 — —	119
4 — —	122
5 — —	155
6 — —	127
Le 9 César 64 (vendredi 30 avril 1852).	129

La préface du tome IIe fut écrite les 10 et 11 César 64 (1er et 2 mai 1852).

(OPUSCULE ÉPISODIQUE)

CATÉCHISME POSITIVISTE

PRÉFACE	
Le 23 Charlemagne 64 (vendredi 9 juil. 1852).	III
24 — —	V
25 — —	VIII
INTRODUCTION	
Le 2 Dante 64 (vendredi, 16 juillet).	2
3 — —	3
4 — —	5
PREMIÈRE PARTIE	
Le 9 Dante 64 (vendredi, 23 juillet).	9
10 — —	11
11 —	14
12 juillet 1852.	16
13 — —	19
16 — —	21
17 — —	23
18 — —	25
19 — —	27
20 — —	30
SECONDE PARTIE	
Le 25 Dante 64 (dimanche, 8 août 1852).	32
26 — —	34
27 — —	37
Le 2 Guttemberg 64.	39
3 — —	42
4 — —	44
5 — —	47

TROISIÈME PARTIE

Le 9 Guttemberg 64 (vendredi, 20 août). 50
10 — — 52
11 — — 55
12 — — 57
13 — — 60
16 août 1852. 64
17 — — 67

CONCLUSION

Le 19 Guttemberg 64 (lundi, 30 août). 70
20 — — 73
23 — — 78

TOME TROISIÈME OU DYNAMIQUE SOCIALE

Pr. Gen.

Le 9 Homère 65 (dimanche, 6 février 1853) 2
10 — — 3

Ch. 1er

Le 14 Homère 64 (vendredi, 11 février). 4
15 — — 5
16 — — 6
17 — (jeudi, 14 fév. 7
18 — — 8
21 — — 9
22 — — 10
23 — — 12
24 — — 13
25 — — 15
28 — — 16
1er Aristote. 18
2 — — 20
3 — — 22

(14)

Ch. 2.

Le 7 Aristote 64 (mercredi, 4 mars). 23
8 — — 24
9 — — 26
10 — — 27
11 — — 28
14 — — 30
15 — — 31
16 — — 33
17 — — 35
18 — — 36
21 — — 38
Le 22 Aristote 64 (samedi, 19 mars). 39
23 — — 41
24 — — 43

(14)

Ch. 3.

Le 28 Aristote 64 (vendredi, 25 mars). 44
1er Archimède 64 45
2 — — 46
3 — — 47
4 — — 48
7 — — 50
8 — — 51
9 — — 53
10 — — 54
11 — — 56
14 — — 57
15 — — 58
16 — — 59
17 — — 61
18 — — 62
21 — — 63
22 — — 64
Le 23 Archimède 64 (dimanche, 17 avril). 66
24 — — 67
25 — — 69

(20)

Ch. 4.

Le 2 César 64 (dimanche, 24 avril). 71
3 — — 72
4 — — 73
7 — — 74

8 avril 1853.	76	Le 1er Charlemagne 64	126
9 — —	77	2 — —	128
10 — —	78	3 — —	130
11 — —	80	4 — —	131
14 — —	81	7 — —	134
15 — —	83	8 — —	136
16 — —	85	9 — —	138
17 — —	87	(13)	
18 — —	89		
21 — —	91	*Ch.* 7.	
22 — —	93		
23 — —	95	Le 14 Charlemagne 64 (vendredi, 1er juillet).	139
(16)		15 — —	141
		16 — —	143
Ch. 5.		17 — —	144
		18 — —	146
Le 28 César 64 (vendredi, 20 mai).	97	21 — —	148
Le 1er Saint-Paul 64,	98	22 — —	150
2 — —	99	23 — —	152
3 — —	101	28 — —	154
4 — —	103	Le 2 Dante 64 (dimanche, 17 juillet).	156
7 — —	104	3 — —	158
8 — —	105	4 — —	159
9 — —	107	6 — —	160
10 — —	108	7 — —	162
11 — —	110	8 — —	163
14 — —	112	9 — —	165
15 — —	114	10 — —	167
16 — —	116	11 — —	169
(13)		14 — —	171
Ch. 6.		15 — —	172
		(20)	
Le 21 Saint-Paul 64 (vendredi, 10 juin).	117	CONC. GÉN.	
22 — —	119		
23 — —	120	Le 17 Dante 65 (lundi, 1er août 1853).	174
24 — —	122	La préface du tome IIIe fut	
Le 25 Saint-Paul 64 (mardi, 14 juin).	123	écrite les 21, 22, et 23 Dante 65	
28 — —	125	(5, 6 et 7 août 1853).	

TOME QUATRIÈME ET DERNIER OU AVENIR HUMAIN

Pré. gén.		*Ch.* 1er.	
Ae 1er Homère 66 (Dimanche, 29 janv. 1854).	1	Le 8 Homère 66 (dimanche, 5 février).	4
2 — —	2	9 — —	5
3 — —	3	13 — —	6

14 février 1854.	7
15 — —	8
16 — —	9
17 — —	10
20 — —	11
21 — —	12
22 — —	13
23 — —	14
24 — —	15
Le 27 Homère 66 (vendredi, 24 février).	16
28 — —	17
Le 1er Aristote.	18
2 — —	19
3 — —	21
6 — —	22
7 — —	24
8 — —	25
9 — —	27
10 — —	28
25 f. 22 j.	
Ch. 2.	
Le 15 Aristote 66(dimanche, 12 mars).	30
16 — —	31
17 — —	33
20 — —	34
21 — —	35
22 — —	36
23 — —	38
Le 24 Aristote 66 (mardi 21 mars).	39
27 — —	40
28 — —	42
Le 1er Archimède 66.	44
2 — —	45
3 — —	47
6 — —	49
7 — —	50
22 f. 15 j.	
Ch. 3.	
Le 13 Archimède 66 (vendredi, 7 avril).	51
14 — —	52
15 — —	54
16 — —	55
17 — —	57
20 — —	59
21 — —	60
22 — —	61
23 — —	63
Le 24 Archimède 66 (mardi, 18 avril).	65
27 — —	66
28 — —	68
Le 1er César 66.	69
2 — —	71
3 — —	72
6 — —	74
7 — —	76
8 — —	78
28 f. 18 j.	
Ch. 4.	
Le 13 César 66 (vendredi, 5 mai).	80
14 — —	81
15 — —	82
16 — —	84
17 — —	86
20 — —	88
21 — —	89
Le 22 César 66 (dimanche, 14 mai).	91
23 — —	93
27 — —	96
28 — —	98
Le 1er Saint-Paul 66.	99
2 — —	101
3 — —	103
6 — —	106
7 — —	107
8 — —	109
9 — —	111
10 — —	113
35 f. 19 j.	
Ch. 5.	
Le 15 Saint-Paul 66 (dimanche, 5 juin).	114
16 — —	115
20 — —	116
21 — —	118
22 — —	119
23 — —	121
Le 24 Saint-Paul 66 (mardi, 13 juin).	123
27 — —	124
28 — —	125
Le 1er Charlemagne 66.	127
2 — —	129
3 — —	131
6 — —	133

APPEL A TOUS LES VRAIS CONSERVATEURS

FIN

J'ai remis à M. Thunot la totalité de ce manuscrit, avec le titre et la table, le 5 Dante 67 (vendredi, 20 juillet 1855).

APPEL A TOUS LES VRAIS CONSERVATEURS

Préface.
Introduction. — Avènement des vrais conservateurs (1).
Première partie. — Doctrine propre aux vrais conservateurs (2).
Seconde partie. — Conduite des conservateurs envers les rétrogrades (1 1/2).
Troisième partie. — Conduite des conservateurs envers les révolutionnaires (1 1/2).
Conclusion. — Etat final des vrais conservateurs (1).

Cet opuscule, d'environ sept feuilles d'impression in-8°, doit être écrit en mai 1855, et publié le mois suivant.

Paris, le lundi 16 Frédéric 66 (20 novembre 1854).

Auguste COMTE.
10, rue Monsieur-le-Prince.

SYNTHÈSE SUBJECTIVE

OU

SYSTÈME UNIVERSEL DES CONCEPTIONS PROPRES A L'ÉTAT NORMAL DE L'HUMANITÉ

Par **Auguste COMTE**

Auteur du *Système de Philosophie positive* et du *Système de Politique positive*.

L'Amour pour principe; l'Ordre pour base; et le Progrès pour but.

1856-1861

PREMIÈRE PARTIE

Système de Logique positive ou Traité de Philosophie mathématique.

Introduction.

Le 4 Homère 68 (vendredi, 1er février 1856).			1
5	—	—	2
6	—	—	3
7	—	—	4
8	—	—	5
11	—	—	6
12	—	—	7
13	—	—	8
14 février 1856.			9
15	—	—	10
18	—	—	12
19	—	—	13
20	—	—	14
Le 21 Homère (lundi, 18 février).			15
22	—	—	16
25	—	—	18
26	—	—	20
27	—	—	21
28	—	—	23
Le 1er Aristote.			24
4	—	—	25
	25 f.	21 s.	

Chapitre 1er.

Le 11 Aristote 68 (vendredi, 7 mars).			26
12	—	—	27
13	—	—	28
14	—	—	30
15	—	—	31
18	—	—	33
19	—	—	34
20	—	—	35
21	—	—	37
Le 12 Aristote 68 (mardi, 18 mars).			38
25	—	—	39
26	—	—	41
27	—	—	42
28	—	—	43
Le 1er Archimède.			45
4	—	—	47
5	—	—	49
	24 f.	49 s.	

Chapitre 2.

Le 7 Archimède 68 (lundi, 31 mars).			51
8	—	—	52
11	—	—	54
12	—	—	55
13	—	—	57
14	—	—	58
15	—	—	60
18	—	—	62
19	—	—	64
20	—	—	65
Le 4 Archimède 68 (lundi, 14 avril).			67
22	—	—	69
25	—	—	71
26	—	—	74
	25 f.	14 s.	

Chapitre 3.

Le 28 Archimède 68 (lundi, 21 avril).			76
1er César.			78
4	—	—	79
5	—	—	81
6	—	—	82
7	—	—	85
8 avril 1856.			86
11	—	—	88
12	—	—	90
13	—	—	91
14	—	—	93
15	—	—	96
18	—	—	98
19	—	—	100
	26 f.	14 s.	

Chapitre 4.

Le 21 César 68 (lundi 12 mai)			102
22	—	—	104
25	—	—	106
26	—	—	107
27	—	—	109
28	—	—	110
Le 1er Saint-Paul 68.			111
4	—	—	113
5	—	—	114
6	—	—	116
7	—	—	117
8	—	—	119
11	—	—	121
13	—	—	123
14	—	—	125
15	—	—	126
	26 f.	16 s.	

Chapitre 5.

Le 20 Saint-Paul 68 (dimanche, 8 juin).			128
21	—	—	129
22	—	—	131
25	—	—	133
26	—	—	135
27	—	—	136
28	—	—	138
Le 1er Charlemagne.			140
4	—	—	142
5	—	—	143
6	—	—	145
7	—	—	147
8	—	—	149
11	—	—	151
Le 12 Charlemagne 68 (vendredi, 28 juin).			152
	26 f.	15 s.	

Chapitre 6.

Le 18 Charlemagne 68 (vendredi, 4 juillet).			153
19	—	—	154
20	—	—	157
21	—	—	159
22	—	—	160
25	—	—	163
26	—	—	165
27	—	—	167
28	—	—	168
Le 1er Dante.			170
4	—	—	172
5	—	—	174
6	—	—	177

25 f. 13 s.

Chapitre 7.

Le 11 Dante 68 (vendredi, 25 juillet).			179
12	—	—	181
13	—	—	182
14	—	—	184
15	—	—	186
18	—	—	187
19	—	—	189
20	—	—	191
21	—	—	192
22	—	—	194
25	—	—	196
26	—	—	197
27	—	—	200
28	—	—	201
Le 1er Guttemberg.			203

26 f. 15 s.

Conclusion.

Le 11 Guttemberg 68 (vendredi, 22 août).			206
12	—	—	208
13	—	—	211
14	—	—	212
18	—	—	214
19	—	—	216
20	—	—	218
21	—	—	220
22	—	—	221
25	—	—	223
26	—	—	225
27	—	—	226
28	—	—	228
Le 1er Shakespeare.			230

27 f. 14 s.

Dédicace.

Le 6 Shakespeare 68 (dimanche, 14 sept.).			II
7	—	—	IV

Préface.

Le 11 Shakespeare 68 (vendredi, 19 sept.).			2
12	—	—	4
13	—	—	5
14	—	—	6

RECTIFICATIONS

Mon article sur Montaigne, paru dans la *Revue occidentale* du 1er juillet dernier, renferme quelques erreurs typographiques ou que j'ai involontairement commises.

Ménager notre temps, et, par suite, les rectifications, est chose sage. On peut, je crois, se dispenser de rectifier quand le lecteur, tout en révisant des appréciations à son gré contestables, ou en relevant des incorrections syntaxiques, est à même aussi de pouvoir rectifier immédiatement des erreurs lui frappant vivement les yeux. Il y a de ces erreurs dans mon article, et j'en indique ci-après parce que l'occasion se présente d'en signaler d'autres plus importantes, telles que les deux premières, qui demandent une rectification que je crois utile.

Page 119, ligne 24 : supprimer la virgule placée entre Pope et Blount.

Page 120, ligne 4 : remplacer le mot *Bordeaux* par le mot *Rome*.

Page 120, ligne 10 : remplacer le mot *Cournay* par le mot *Gournay*.

Page 121, ligne 40 : ajouter après *œuvres* les mots *du passé et de celles*.

Page 122, ligne 11 : remplacer le mot *dessins* par le mot *desseins*.

Page 122, ligne 31 : remplacer les mots *d'action* par les mots *assez d'autorité*.

Page 123, ligne 29 : remplacer le mot *la* précédant sanction par le mot *sa*.

Page 124, ligne 13 : ajouter *les dignités* après le mot *recherché*.

Page 124, ligne 14 : supprimer le mot *l'exercice*.

Page 124, ligne 25 : remplacer les mots *jusque dans ses verrues*, par les mots *jusques à ses verrues et à ses taches*.

Page 125, ligne 30 : remplacer le mot *ramener* par le mot *ranimer*.

Page 125, ligne 9 : il y a lieu d'écrire le mot *dans* avec un grand *D*, et de remplacer par un point le point-et-virgule précédant ce mot.

Il y a lieu aussi de voir par la pensée tout mon article divisé en un plus grand nombre d'alinéas. Il est difficile, notamment, sans

perdre haleine, de lire d'un seul jet tout ce qui est écrit page 121 et qui nécessiterait au moins quatre alinéas.

Bordeaux, 1er août 1892, 18 Dante 104 (Chateaubriand).

E. MIGNONEAU.

Dans l'article Bibliographique L'AGNOSTICISME, à la page 310, ligne 4e, il faut lire : Le phénomène autant objectif que subjectif nous est seul accessible, le noumène nous échappe.

A la page 312, ligne 33e, il faut lire : Les affirmations contraires de M. Spencer traduisent à peine une compréhension métaphysique de la corrélation des phénomènes.

A la page 313, ligne 11e, il faut lire *hypocrisie* au lieu d'hypocrinie.

Le Propriétaire, Gérant responsable : P. LAFFITTE.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME SIXIÈME

(SECONDE SÉRIE)

N° 4

N° 5

N° 6

Versailles. — Imprimerie Veuve E. AUBERT, 6, avenue de Sceaux.

PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE POSITIVISTE

10, rue Monsieur-le-Prince, 10

C.-S. HALE. — *An historical Sketh of religions économy*, relative to the future race.

J. CAREY HALL. — *A general view of Chinese civilization* from the French of P. Laffitte. Yokohama.

JOHN K. INGRAM — *The present Position and Prospects of political Economy*, Dublin, 1878 (Ponsomby).

FRÉDÉRIC HARRISON. — *Oliver Cromwell*, London, 1889 (Macmillan), 1 vol., 2 s. 6 d. — *The Industrial Republic*, 1 d. — *Marriage*, 2 d. — *The Memory of the Dead*, 1 d. — *A New Era*, 1 d. — *Order and Progress* : I. Thoughts on government; II. Studies of political crises, 1875.

E.-B. HARRISON. — *Service of Man* : Hymns and Pœms, 6 d.

C.-G. HIGGINSON. — *Auguste Comte*, London (Reev. et Turn), 1 d — *A More Excellent Way*, 1 d.

INVOCATION A L'HUMANITÉ, chant religieux pour voix de basse, avec accompagnement de piano, paroles et musique, 2 fr.

SAMUEL-A. KUN. — *Le Programme de l'Avenir* : réponse à Mgs. Schlauch, évêque de Szathmar, en Hongrie, br. 1 fr.

Dr ANTON NYSTROM. — *Positivisk Kalander*, Stockholm, 1875, 50 ore. — *Positivisk Andakts-Bok*, 50 ore. — *Dem Gamlatiden*, 1 krond. — *Allman Kulturhistoria eller det Manskliga Lifvet i dess Utveckling*, VI delen (Loostroïn et Komp).

Orn LOUISE NYSTROM. — *Den Positiva Filosofien*, Stockholm, 1889 (Alb. Bonniers), 1 krona.

J. ODGERS. — *A positivist Service*, Manchester, 1886.

ALV. JOAQ. DE OLIVEIRA. — *Apontamentos de Chimica*, Rio-de-Janeiro.

CAMILLE MONIER. — *Exposé populaire du Positivisme*, 0,75 c.

Dr AUDIFFRENT. — *Appel aux Médecins*, 1 vol., 3 fr. 50.

A. M. AUZENDE. — *Considérations générales sur les tonalités*, 0,50 c.

CH. AVEZAC-LAVIGNE. — *Diderot et la société du baron d'Holbach*, Paris (Ern. Leroux), 1 vol., 7 fr. — *Traduction française de la Condensation* par miss Martineau, *de la Philosophie positive*, 2 vol., 22 fr. 50. — *L'Histoire moderne par la Gravure*, 1 vol, 4 fr.

Dr L.-P. BARETTO. — *Positivismo e Theologia.* — *As tres Philosophias*, S. Paulo (Brésil).

E.-S. BEESLY. — *The social futur of the working classes*, London, 1869 (Reeves et Turner), 3e édit., 1 d. — *Letters to the working classes*, 1 p. — *A word for France ;* addressed to the workmen of London, 1870, 6e édit. — *Some Public Aspects of Positivism*, 1881, 3 d.

Dr W. F. BLAKE. — *Some neglected passages of the* « Culte historique » from Comte's, *Appeal to Conservatives*. London, 1890 (Trubner et Co).

F.-W BOCKETT. — *The Worsman's Life ; What it is, and What it migh, be* London (Reeves et Turner), 2 d.

H. STUPUY. — *Œuvres philosophiques de Sophie Germain, avec Notice* 1 vol 3 fr. 50. — *L'Orpheline*, 1 acte en vers, 0,50 c.

S.-H. SWINNY. — *The History of Ireland*, London (Reev. et Turn), 4 d.

Dr KAINES. — *The Beauty of Holiness*, London (Reev. et Turn.), 2e édit., 4 d. — *Seven Lectures on the Doctrines of Positivism*, 2 s. 6 d. — Clairaut's *Elements of Geometry* (Trubner), 4 s. 6 d.

JULES RIG (J.-E. Rigolage). — *Résumé de la Philosophie positive d'Auguste Comte*, Paris, 2 vol. in-8° (J.-B. Baillière), 20 fr.

SABATIER. — *Programme d'éducation positive*, 1 vol., 1 fr. 50.

Dr L.-A. SEGOND. — *Histoire et Systématisation générale de la Biologie*, Paris, 1851 (J.-B. Baillière), 1 vol., 2 fr. 50. — *Traité d'Anatomie générale*, 1854 (V. Masson), 1 vol., 6 fr.

Dr E. SÉMERIE. — *Des Symptômes intellectuels de la folie*, 2e édit., 1 fr. — *La Loi des trois états*, 1 f. — *Théologie et Science*, br., 4e éd., (épuisé).

Dr TEIXEIRA DE SOUZA. — *Calderon de la Barca*, Rio-de-Janeiro, 1881, in-18.

EMILE ANTOINE. — *De la Morale positive*, 3 fr. 50. — *Notice sur M. Pierre Laffitte*, 1 fr.

CH. JEANNOLLE. — *De la Participation des Ouvriers dans les entreprises de travaux publics*. Br., 1 fr.

Dr BRIDGES. — *The Unity of Comte's Life and Doctrine*, London, 1866 (Trubner), traduct. franç., 3 fr. 50. — *Discourses en Positive Religion*, Contents : *Prayer and Work; Religion and Progress; Positivist mottoes; Centenary of Calderon; Man the Creature of Humanity, Comte the successor of Aristotle and S. Paul* (Reeves et Turner), 1 s. — *Positivism and the Bible*, 9 d.

W.-M.-W. CALL. *Translation of the Preliminary Discourse on the Positive Spirit*, Cambridge, 2 s. 6 d.

Dr RICHARD CONGREVE. — *The Roman Empire of the West*, London, 1855 (Trübner), 4 s. — *Elizabeth of England*, 1862, 2 s. 6 d. — *India* (J. Chapnan), 1 s. Traduction française, 2 fr. 50. — *The new Religion in its attitude towards the old*, 1 s. — *The propagation of the Religion of Humanity*, 1 s.

W. DE CONSTANT-REBECQ. — *Synthetische overdenkingen*, in den gest van het Positivisme, Betreffende Wijsbegeertə, zedeeler en Religie, La Haye, 1857. Traduct. fr., 1 vol., 6 fr. — *Appréciation positive du Mysticisme chrétien et spécialement de l'Imitation*, 1 vol., 3 fr.

LOUIS CONS. — *Un Cours d'Histoire de France depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris (Delagrave). — *Biographies d'hommes illustres des temps anciens et modernes*, 1 vol.

HENRI CROMPTON. — *Letters on social and political subjects*, London, 1870.

LOUIS TINAYRE. — *La Révolution française*, composition allégorique, 2 fr.

A.-M. DE LOMBRAIL. — *Aperçus généraux sur la Doctrine positiviste*, Paris, 1858 (Capelle), 1 vol., 3 fr.

JOS. LONCHAMPT. — *Essai sur la prière*, 3e édit., 0,50 c. — *Principes de mécanique générale*, br.

VERNON LUSHINGTON. — *Mozart*, London (Reev. et Turn), 3 d. — *Shakespeare*, 3 d. — *The Worshy of Humanity*, 3 d.

J. W. OVERTON. — *Saul of Mitre Court* a Novel.

HARRIET MARTINEAU. — *The Positive Philosophy of Aug. Comte*; translated and condensed, 2e édit, London, 1875 (Trübner), 2 vol, 21 s.

MEHAY. — *La théorie atomique et le rôle de l'imagination dans la science*, br. — *Relations numériques entre le volume des corps composés et l'atomicité de leurs éléments*, br.

Dr DE MENDONÇA. — *Do Espirito positivo*, br. — *Da Nutricao*, Rio-de-Janeiro.

JOHN G. MILLS. — *Positivist Prayer*; from the French of Z. Lonchampt, New-York.

J. COTTER MORISON. — *Gibbon*, London (Macmillan), 1 vol. 1 s. — *Macaulay*, 1 vol., 1 s. — *St.-Bernard of Clairvaux*. — *Johan of Arc*.

R. NEWMAN. — *John Milton*, London, (Reev. et Turn.), 2 d.

